This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

100
.5(2)

The gift of

Courtland Hoppin

from the library of

William Woodville Rockhill

HARVARD COLLEGE LIBRARY

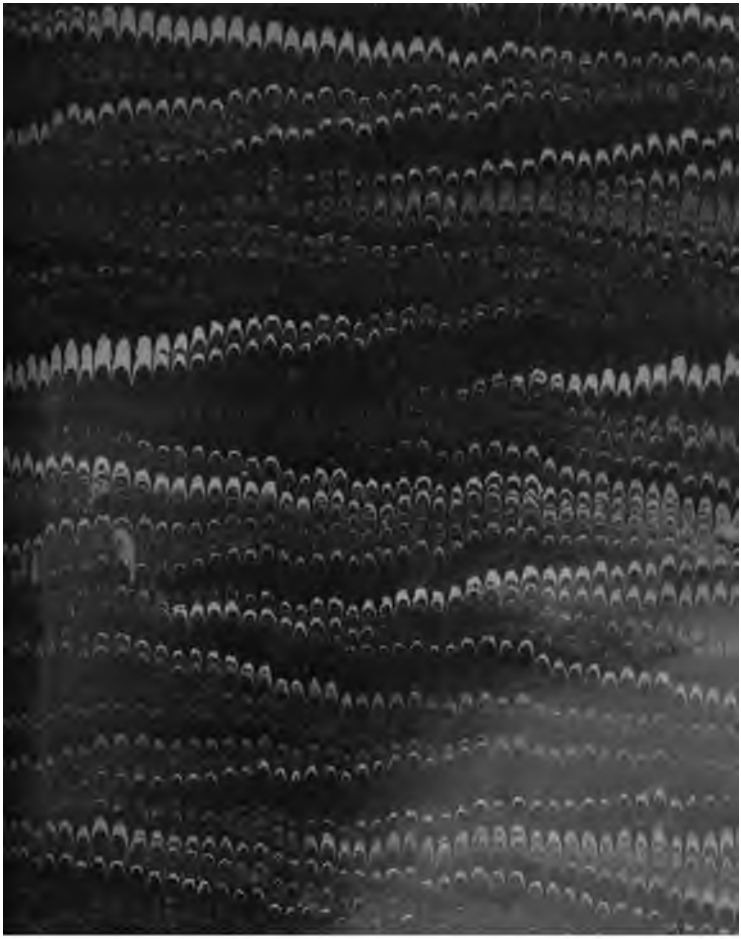

LA CHINE

ET

LES PUISSANCES CHRÉTIENNES.

LA CHINE

ET

LES PUISSANCES CHRÉTIENNES.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cᵉ, rue Racine. 26.

LA CHINE

ET

LES PUISSANCES CHRÉTIENNES

PAR

D. SINIBALDO DE MAS

ANCIEN ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE ET MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE
DE LA REINE D'ESPAGNE EN CHINE, ETC.

TOME SECOND

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Ce,
RUE PIERRE-SARRAZIN, 14.

1861

Ch 100.15.5 (2)

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
JUN 27 1960

TABLE DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME.

CHAPITRE SEPTIÈME

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE LA CHINE.

Pages.

Les faits semi-historiques de la Chine commencent à l'empereur Fou-hi, en l'an 3468 avant J.-C. — Le premier souverain historique est Hoang-ti, l'an 2698 avant notre ère. — 1576 ans plus tard l'empire est divisé en 24 États feudataires; troubles et guerres sanglantes. — Sept siècles avant notre ère, multiplicité croissante des États indépendants; épouvantable corruption des mœurs. — Cinq siècles avant J.-C. Lao-tseu et Confucius entreprennent une réforme; le premier fonde la religion de *Tao* (la raison); le second prêche la concorde et la vertu. — Deux siècles et demi avant notre ère, Thsin-chi-Hoang-ti réunit toute la Chine en un seul empire; il bâtit la *grande muraille*. — La religion de Bouddha s'introduit en Chine l'an 73 de J.-C. — Vers l'an 220 l'empire est divisé en 3 royaumes et réuni de nouveau 61 ans plus tard. — A la fin du IVe siècle nouvelle division en deux royaumes du Sud et du Nord. — Wen-ti s'empare du tout, l'an 589, et la Chine redevient une et puissante. — Vers la fin du XIIIe siècle les Tartares orientaux, appelés à la défense de la Chine contre les Tartares occidentaux, s'emparent du pays. — Dynastie des *Youans* ou Mongols fondée par Kubilai-khan, petit-fils de Gengis-khan. — Les Tartares sont chassés l'an 1368; dynastie des Mings. — Les Mings sont renversés à leur tour par les Tartares-Mandchoux, au commencement du XVIIe siècle; la dynastie mandchoue s'est perpétuée jusqu'à nos jours. 1

CHAPITRE HUITIÈME

RAPORTS DES EUROPÉENS AVEC LES CHINOIS.

Quelques prêtres nestoriens ont propagé la religion chrétienne en Chine vers l'an 500. — Voyages de deux Arabes dans ce pays au IXe siècle. — Vers 1274, cet empire est visité par le fameux Marco Polo. — En 1328 voyage de Ybn-Batuta qui en a laissé une relation. — Divers missionnaires se rendent en Chine sur l'ordre du pape. — Les Portugais y abordent en

Pages.

1516 ; établissements qu'ils y forment ; leurs querelles avec les autorités. — Découverte des Philippines, en 1543, par les Espagnols. — Les premiers Hollandais arrivent en Chine en 1622 ; ils s'emparent de l'île de *los Pescadores* (des Pêcheurs) et de celle de Formose. — Les Anglais arrivent à leur tour, en 1637 ; sont mal reçus par suite des intrigues des Portugais, et s'emparent d'une forteresse qui a tiré sur un de leurs canots. — Les premières relations des Européens ont donc commencé par des hostilités ; leurs idées de conquête et leurs rivalités produisent un mauvais effet sur l'esprit des autorités chinoises. — Soupçons que leur inspire surtout la conquête de toute l'Inde par les Anglais. — Les Portugais ont envoyé quatre ambassades en Chine ; les Hollandais également. — Tous les envoyés des gouvernements portugais et hollandais ont été obligés de se soumettre à la cérémonie humiliante du *ko-tou*, afin d'être présentés à l'empereur. — Les Européens ont été traités d'autant plus mal dans cet empire qu'ils ont montré plus d'humilité. — Ambassade de lord Macartney en 1792 ; il présente à l'empereur, en fléchissant le genou, une lettre du roi d'Angleterre. — En 1806, ambassade de lord Amherst ; les mandarins veulent le soumettre à la cérémonie du ko-tou ; peu d'heures après son entrée à Pékin, il se retire sans voir l'empereur, et retourne à Canton. — Les ambassadeurs sont considérés comme des *porteurs de tributs*. — Une ambassade de Philippe II d'Espagne n'alla pas plus loin que la côte. — Les Français et les Américains n'ont pas envoyé de tributs à Pékin. — Les ambassades russes traitées avec plus de considération ; le gouvernement russe est le seul qui ait eu depuis longtemps une mission fixe à Pékin. — Relations commerciales établies au moyen de la corporation de douze marchands *hongs*. — Position difficile des négociants européens en Chine avant la guerre de 1840. — En 1834, lord Napier, envoyé comme surintendant général du commerce britannique, se rend à Canton après avoir écrit au vice-roi. — Démêlés qu'il a avec celui-ci. — Édits du vice-roi ; suspension du commerce. — Lord Napier part pour Macao et y meurt trois mois après son arrivée en Chine. — L'esprit de ses dépêches est désapprouvé par le cabinet anglais. — M. J. Davis succède à lord Napier et est bientôt remplacé par sir George B. Robinson. — En 1836, suppression du poste de surintendant. — Le capitaine Elliot écrit au vice-roi par l'intermédiaire des marchands hongs, et revient à Canton avec une permission de l'empereur. — Détails historiques sur la

Pages.

question de l'opium. — En 1800, l'empereur en défend l'importation. — Organisation de la contrebande ; progrès qu'elle fait. — Longs démêlés à ce sujet. — Sévérités exercées envers les débitants d'opium à Canton ; nombreuses exécutions dans les provinces. — Arrivée à Canton du vice-roi Lin, le 10 mars 1839 ; il fait détenir dans leurs maisons, sans communications ni vivres, tous les étrangers. — Après trois jours de détention, le capitaine Elliot fait livrer tout l'opium qui se trouvait sur les navires anglais ; destruction de 23,000 caisses d'opium d'une valeur de 2 millions sterl. — Mise en liberté des étrangers ; le capitaine Elliot part pour Macao et ordonne à tous les Anglais de quitter Canton. — Lettre de Lin à la reine d'Angleterre. — Singulier mélange de trafic et d'hostilités pendant le cours de l'année 1839. — Collisions diverses entre les Anglais et les Chinois. — Mesures du vice-roi contre les Anglais à Macao ; ceux-ci quittent Macao, le 20 août, et se retirent à bord à Hong-kong. — Les ventes d'opium continuent ; hostilités entre les deux parties. — Engagement entre deux vaisseaux de guerre anglais et une flotte de seize jonques commandée par l'amiral Kwan : trois jonques sont coulées, une saute, et le reste est dispersé. — Le vice-roi déclare que le commerce avec la Grande-Bretagne sera discontinué après le 6 décembre. — Le capitaine Elliot annonce la résolution de son gouvernement d'en appeler aux armes. — Les marchands anglais retournent à Macao, en janvier 1840, et font le commerce sous pavillon neutre sans être inquiétés. 9

CHAPITRE NEUVIÈME

PREMIÈRE GUERRE ENTRE L'ANGLETERRE ET LA CHINE.

Arrivée de forces anglaises en Chine pendant l'été de 1840 ; commencement des opérations. — Prise de Tinghaï presque sans résistance. — Le capitaine Elliot, plénipotentiaire anglais, se dirige avec l'escadre vers Tien-tsin ; il se met en rapport avec Ki-shen, gouverneur général de la province de Chi-li, qui lui persuade de se rendre à Canton, où il va lui-même par ordre de l'empereur. — L'escadre part le 15 septembre pour Chuzan. — Entrevues d'Elliot et de Ki-shen à Canton, au commencement de 1841 ; ils arrêtent les préliminaires d'un traité de paix. — Lin fait décider la continuation de la guerre ; décret violent de l'empereur (27 janvier) qui ordonne l'extermination de tous les rebelles anglais ; mise à prix des têtes d'Elliot et des autres chefs. — Les Anglais évacuent Chuzan

Pages

le 24 février 1841. — Le 26 prise des forts de la rivière de Canton appelés *Bogue* ; mort de l'amiral chinois Kwan.—Prise d'une longue batterie située tout près de Canton. — Ki-shen est dégradé. — Les Chinois signent une trêve, le 20 mars, et se préparent à la violer. — Les Anglais ayant avis de leurs intentions remontent vers le port de Canton, s'emparent des fort qui le défendaient et se disposent à entrer dans la ville. — Les Chinois rachètent Canton par une somme de 6 millions de dollars. — Le 10 août 1841, arrivée de sir H. Pottinger, nouveau plénipotentiaire; le 21 il part de Hong-kong avec la flotte et 3,500 hommes de débarquement. — Prise d'Amoy, le 27; seconde occupation de Chuzan le 1er octobre. — Le 9 octobre, prise de Tchiang-haï ; le 13, Ning-po est occupé. — Le 7 mai 1842, les Anglais évacuent Ning-po pour aller s'emparer de Chapou, ville très-fortifiée. — Prise de Chang-haï le 16 juin. — Manifeste de sir H. Pottinger en langue chinoise; décret de l'empereur. — Le 6 juillet la flotte anglaise remonte le Yang-tsé-kiang et se dirige sur Nankin. — Prise de Tching-kiang-fou après une vive résistance; détails sur le spectacle horrible que présente cette ville lors de l'entrée des Anglais. — L'expédition pousse jusqu'à Nankin et se dispose à l'attaquer. — Le 16 août 1842, le commissaire impérial Ki-ying demande un armistice. — L'empereur ratifie le traité signé le 29 entre Ki-ying et sir H. Pottinger; principales conditions de ce traité. — En décembre une grande partie de la flotte part pour l'Inde 4

CHAPITRE DIXIÈME

CONDUITE DU GOUVERNEMENT CHINOIS APRÈS LA GUERRE DE 1840.

Après la paix, et leur frayeur une fois passée, les mandarins reviennent sur leurs pas et renouvellent autant qu'ils peuvent leurs anciens traitements envers les Européens.— Réflexions de sir J. F. Davis à ce sujet. — En violation d'un article du traité de Nankin, l'empereur fait dresser une liste de tous les Chinois qui ont aidé les Anglais en quoi que ce soit. — Persécutions exercées contre ces malheureux; exécution du général Yu Puyun.—Agents envoyés en Chine par diverses puissances. — La Belgique et la Suède obtiennent une copie du traité de Nankin et du traité additionnel, et la concession des avantages desdits traités. — M. Caleb Cushing, envoyé des Etats-Unis, débarque à Macao avec une suite nom-

Pages.

breuse (24 février 1844). — Le vice roi s'y rend et conclut avec lui un traité conforme en substance à celui de Nankin; avantage ajouté en ce qui concerne le droit de tonnage. — Rixes à Canton entre les étrangers et la populace; un indigène est tué par un Américain. — Débats à ce sujet avec Ki-ying. — Après le départ de M. Cushing, plusieurs envoyés américains se succèdent et trouvent les mandarins aussi peu traitables que jamais. — En juillet 1856, querelle, à Foutchaou-fou, entre des Chinois et des Américains. — En août 1844, arrivée à Macao de M. de Lagrenée, envoyé extraordinaire de France. — Le vice-roi se rend à Macao et conclut avec lui un traité semblable à celui qu'a obtenu M. Cushing; M. de Lagrenée obtient en outre un décret de l'empereur permettant, dans ses États, le libre exercice de la religion chrétienne. — Les missions américaine et française sont traitées avec assez d'égards; motifs de cette conduite de la part des mandarins. — Après le départ de M. de Lagrenée, le baron de Forth-Rouen est envoyé en Chine, en qualité de ministre plénipotentiaire, puis remplacé plus tard par M. Bourboulon. — En juillet 1856, martyre du missionnaire français, M. Chapdelaine, dans la province de Kiang-si. — Document curieux: exposé fait à l'empereur par Ki-ying en justification de sa conduite.—Indignation qu'a excitée, à tort, ce document après sa publication. — Effets de la réaction provoquée par les mandarins. — Manifestes furibonds contre les Anglais répandus à Canton (2 décembre 1843); le 7 attaque des factoreries par la multitude; incendie du consulat anglais et de trois factoreries. — Longue série d'insultes et d'attaques contre les étrangers sans répression de la part des autorités chinoises, pendant les années 1845 et 1846; réflexions de sir J. Davis à ce sujet. — En mars 1847, nouveaux excès de la populace de Canton; message énergique de sir J. Davis; plus tard il envoie à Ki-ying copie d'une communication très-forte de son gouvernement; le commissaire impérial n'en tenant aucun compte, il se dirige sur Canton avec des forces de terre et de mer (1er avril 1847). — Prise des forts du Bogue. — Convention par laquelle il est stipulé que les Anglais entreront dans Canton au bout de deux ans. — Mémoire adressé à l'empereur par Siu, gouverneur général des provinces de Canton et de Kian-si. — Continuation, pendant l'année 1848, des mêmes insultes et attaques. — Le 4 avril 1847 approchant, sir G. Bonham entame la question de l'entrée à Canton; Siu en réfère à l'empereur; réponse équivoque de

Pages.

celui-ci. — En mars 1849, formation à Canton d'un comité de patriotes pour empêcher les Anglais d'entrer dans la ville; organisation d'une garde nationale de près de 100,000 hommes. — Les Anglais avaient assez de forces navales et de troupes pour s'emparer de la ville. — Siu interprète le décret de l'empereur dans le sens opposé à l'ouverture. — Les Anglais se désistent; la sortie de leurs vaisseaux de la rivière de Canton est considérée par les Chinois comme une victoire. — Décrets de l'empereur; récompenses accordées à Siu, à Yé, etc. — Arrivée à Canton du Dr Bowring en qualité de consul général; il ne peut obtenir une entrevue avec le vice-roi. — Envoi du vapeur de guerre *Reinard* à Tien-tsin; détails sur la mission de ce navire. — Décret impérial qui circule parmi les habitants; demande d'explications à Siu qui répond évasivement. — Les mandarins marchent à grands pas dans la voie de la réaction. — En juin 1850, nouveau système qu'ils établissent pour le commerce du thé, en violation du traité de Nankin. — Les réclamations des Anglais sont sans résultat. — Mort de l'empereur Tao-Kouang à la fin de 1850; le parti réactionnaire s'empare de son successeur, prince âgé de vingt ans et sans capacité. — Disgrâce de Mu-changa et de Ki-ying: décret publié par le nouveau souverain qui déclare les délits qu'ils ont commis. — Mauvais procédés à l'égard des ministres plénipotentiaires, sir J. Bowring, M. Mac-Lane et M. Bourboulon. — M. Mac-Lane demande la révision du traité américain, suivant une des stipulations de ce traité. — Conférence qu'il a avec Iliang, vice-roi des deux provinces de Kiang; celui-ci lui répond qu'il doit s'adresser à Yé, vice-roi de Canton. — Mémoire adressé par Iliang à l'empereur sur ce sujet (24 juin 1854). — Décret impérial approuvant la conduite d'Iliang (15 juillet). — Autre mémoire d'Iliang (20 août). — Décret impérial adressé à Yé (6 août 1854). — Sir J. Bowring et M. Mac-Lane se présentent à Chang-haï, et n'obtenant pas d'audience d'Iliang, ils vont à Tien-tsin; arrivés à l'entrée du Peï-ho, le 15 octobre, ils sont en correspondance avec quelques hauts mandarins. — Mémoire de Wan-kien et de Chang-jui (20 octobre). — Mémoire des mêmes (24 octobre). — Décret impérial en réponse. — Mémoire confidentiel de Tsoung-loun, Wan-kien et Chang-jui (4 novembre). — Mémoire supplémentaire des mêmes (5 novembre). — Décret impérial (5 novembre 1854). — Mémoire de Tsoung-loun (10 novembre). — En décembre 1854, Canton est vivement menacé par les insurgés; Yé s'humilie jusqu'à

Pages.

demander à sir J. Bowring le secours des vaisseaux anglais ; mais il n'en refuse pas moins à celui-ci une entrevue dans le palais du gouvernement. — Le 11 juin 1855 même refus sur une nouvelle sollicitation de sir J. Bowring. — En février 1856, les ministres anglais et américain annoncent qu'ils vont se rendre à Chang-haï pour demander de nouveau la révision des traités. — Instructions données par le gouvernement de Pékin (24 mars) aux autorités du littoral. — Un factum chinois d'une extrême violence contre les Européens est imprimé à Canton et répandu à profusion (juin 1856) ; effet produit par ce factum. — Envoi, en 1844, d'un ministre plénipotentiaire en Chine par le gouvernement portugais ; le vice-roi refuse de le reconnaître. — Difficultés entre M. Amaral, gouverneur de Macao, et les mandarins ; ceux-ci le font assassiner ; détails sur cet événement. — Bref récit de ce qui est arrivé à l'auteur lui-même en sa qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Espagne en Chine. — Affaire de la gabare *Arrow* dans les eaux de Canton (8 octobre 1856) ; hostilités amenées par cet événement. — Un fort ayant tiré sur un navire américain, deux ou trois vaisseaux de guerre de cette nation attaquent ce fort et en démolissent les batteries. — Nouvelles réclamations de l'amiral anglais à Yé ; celui-ci ne fléchit pas ; destruction d'une flottille de vingt trois jonques de guerre ; prise d'un fort de cent cinquante canons et des forts du Bogue (13 novembre). — Le vice-roi reste inébranlable ; les Anglais, manquant de forces suffisantes pour occuper Canton, attendent des instructions et des renforts. — Incendie des factoreries étrangères par les Chinois (12 décembre 1856). — L'amiral Seymour, avec une vingtaine de bateaux à vapeur, a plusieurs engagements avec les jonques chinoises (25, 26 et 27 mai, et 1er juin ; il en détruit cent quatre-vingts ; les Chinois se défendent avec beaucoup d'habileté et de courage. 53

CHAPITRE ONZIÈME

SECONDE GUERRE ENTRE L'ANGLETERRE (DE CONCERT AVEC LA FRANCE) ET LA CHINE.

Émotion produite en Angleterre par les derniers événements du chapitre précédent. — La majorité de la chambre des communes se prononce pour la paix ; dissolution du parlement. — Envoi de forces de terre et de mer, et nomination de lord Elgin comme ambassadeur extraordinaire. — Le gouvernement français envoie de son côté le baron Gros en qualité

Pages.

d'ambassadeur extraordinaire, et après quelque hésitation, se décidant pour la coopération, il expédie des renforts. — Arrivée de lord Elgin à Singapour (3 juin 1857); sur la demande du gouverneur général de l'Inde, il laisse des ordres pour enjoindre aux vaisseaux de guerre et aux transports chargés de troupes de partir sur-le-champ pour Calcutta, et il continue son voyage à Hong-kong, où il débarque le 1er juillet 1857. — Obligé d'attendre l'arrivée du baron Gros, lord Elgin se rembarque pour Calcutta, où il arrive le 8 août; il est de retour le 20 septembre; arrivée du baron Gros le 14 octobre. — Pendant ce temps, le comte Poutiatine ambassadeur de Russie, n'ayant pu aller à Pékin, était venu à l'embouchure du Peï-ho; arrivé à Hong-kong, le 14 novembre, il témoigne de sa disposition à unir ses efforts diplomatiques à ceux des ministres d'Angleterre et de France. Le ministre des Etats-Unis en fait autant. — Après la défaite de l'insurrection de l'Inde, des forces navales et des troupes arrivent à Hong-kong, et l'on décide que l'on attaquera Canton si le vice-roi n'accède aux demandes des ambassadeurs. — Malgré la modération de ces demandes le vice-roi ne fait aucune concession. — La ville est attaquée le 28 décembre 1857; dénombrement des forces des alliés. — Incendies causés dans la ville par le bombardement. — Le 29 au matin le fort *Lin* est abandonné; prise du fort *Cough* qui domine Canton; à midi tous les forts sont au pouvoir des alliés. — Assaut des remparts par la brèche ouverte à un demi-mille au nord de la porte de l'Est; les Français y montent les premiers; en même temps s'accomplit l'assaut de la porte du Nord-Ouest. — Pertes des alliés et des indigènes. — Visite du riche négociant How-koua et de plusieurs notables à bord des vaisseaux amiraux (3 janvier 1858). Le 4 janvier trois détachements, dont un était français, pénètrent à travers les rues étroites de Canton et s'emparent sans résistance du vice-roi Yé, du gouverneur de la province, Pik-ouei, et du général en chef. — Occupation de l'hôtel du Trésor public; argent qu'on y trouve; il est transporté à bord des vaisseaux par des indigènes cantonais. — Conduite de Yé en présence des deux amiraux et du général anglais; il reprend son insolence; on le transfère à bord d'un vaisseau de guerre; — Motifs qui ont empêché le vice-roi et les autres chefs de prendre la fuite alors qu'elle était possible. — Les alliés réinstallent le gouverneur Pik-ouei et le général tartare dans leurs fonctions. — Tentatives de Pik-ouei et des autres mandarins pour ennuyer les alliés; un comité de guerre s'établit

Pages.

dans la ville de Fachan et cherche à armer une espèce de garde nationale. — Attaque dirigée contre des officiers et vingt-cinq soldats pendant une excursion hors de la ville (20 février 1858). — A la même date on expédie Yé à Calcutta ; il y meurt après une résidence de quelque temps. — L'idée d'envoyer Yé à Calcutta ne fut pas heureuse; mieux eût valu l'envoyer à Londres ou à Paris. — Dépêches adressées par les ambassadeurs (y compris ceux de Russie et des Etats-Unis) au premier ministre de l'empereur et remises au gouverneur général des provinces Kiang, à Sou-tchaou (26 février) ; elles ne reçoivent pas de réponse directe. — Dépêche du premier ministre à Ho-kuei-tsing, gouverneur général des provinces Kiang. — Ignorance du gouvernement de Pékin sur ce qui se passe à Canton. — L'empereur nommait Houang à la place de Yé et enjoignait aux ambassadeurs de retourner à Canton. — Arrivée des quatre ambassadeurs à Chang-haï au commencement d'avril; nouvelles lettres à la cour annonçant leur départ pour le Peï-ho. — Le 24 avril, envoi de nouvelles dépêches datées du golfe de Pi-chi-li. — Le 30, le gouverneur de la province, Taou, et deux autres fonctionnaires arrivent à Ta-kou en qualité de plénipotentiaires; refus par les ambassadeurs de recevoir leurs dépêches. — Le comte Poutiatine est informé que l'empereur se refuse à recevoir des ambassadeurs à Pékin ; les ambassadeurs alliés déclarent ne vouloir pas traiter avec Taou et ses adjoints qui n'ont pas des pleins pouvoirs de l'empereur; on se décide à s'emparer des forts de Ta-kou. — Le 20 mai 1858, attaque et prise des forts, d'une grande batterie et de plusieurs campements; les alliés prennent possession des lignes de jonques embossées pour barrer la rivière. — Les quatre ambassadeurs se dirigent vers la grande ville de Tien-tsin, où ils mouillent le 30 mai; les troupes les avaient devancés. — Deux hauts mandarins, Koueiliang et Houa-cha-na sont envoyés à Tien-tsin, pour traiter avec les ambassadeurs. — Conditions imposées par lord Elgin au nombre desquelles se trouve la résidence d'un ministre à Pékin ; les mandarins après avoir discuté toutes ces conditions, mais surtout celle de la résidence, sont forcés de céder dans la crainte de voir les Européens marcher sur la capitale. — Signature des différents traités. — Lord Elgin et le baron Gros ne veulent quitter Tien-tsin qu'après l'approbation du traité par l'empereur (reçue le 4 juillet); ils partent le 6, suivis des forces de terre et de mer. — Incident survenu pendant les négociations et relatif au vieux Ki-ying; son suicide

Pages.

par ordre de l'empereur. — En attendant l'arrivée des hauts commissaires impériaux avec lesquels ils doivent régler les nouveaux tarifs, à Chang-haï, les ambassadeurs se rendent tour à tour au Japon, où ils obtiennent des traités avantageux. — Arrivée des cinq hauts commissaires à Chang-haï le 4 octobre. — Mauvaise foi du gouvernement chinois qui, en traitant à Tien-tsin, n'avait eu pour but que d'éloigner les forces qui menaçaient la capitale. — Ce qui se passait au sud de l'empire. — Fragments d'un édit de Houang, vice-roi nommé en remplacement de Yé, mais qui n'entra jamais à Canton. — Dans une proclamation Houang mettait à prix la tête de M. Parkes, consul britannique. — L'état de choses empire à Canton, les attaques contre les étrangers se renouvellent ; plusieurs soldats sont assassinés jusque dans l'intérieur de la ville. — Décret secret de l'empereur qui donne l'explication de ce qui se passait au sud pendant que la paix était signée à Tien-tsin. — Négociations pour le règlement du nouveau tarif. — Lettre trouvée dans un village près de Canton pendant une expédition militaire et qui explique la conduite des commissaires impériaux ; ceux-ci n'avaient retardé leur arrivée à Chang-haï pendant plus de trois mois que pour donner le temps aux troupes alliées de se retirer de la Chine et pour laisser passer l'époque où les opérations militaires au Peï-ho sont possibles. — Dépêche qu'ils adressent à lord Elgin pour revenir sur l'article du traité relatif à la résidence d'un ministre à Pékin (22 octobre). — Nouvelle dépêche, plus pressante sur le même sujet (28 octobre). — Lord Elgin se laisse toucher et promet d'intercéder auprès de la reine ; il part pour Hang-kóu (8 novembre) ; est de retour à Chang-haï (1er janvier 1859). — Sur sa demande si Houang, le vice-roi de Canton, a été destitué, les commissaires lui envoient (13 janvier 1859) un décret de l'empereur, daté du 21 octobre 1858, et dans lequel Sa Majesté fait connaître que tout ce qui s'est fait à Canton a été fait d'après ses instructions ; Houang reste donc à sa place. — Lord Elgin adresse aux commissaires copie du *décret secret* qu'il a reçu de Canton ; ils le déclarent faux ; un décret paraît dans la *Gazette de Pékin* le désavouant et nommant Ho-kouei-tsing vice-roi des deux provinces Kiang pour traiter avec les étrangers, à la place de Houang. — Le traité est enfin publié à Canton ; lord Elgin s'embarque pour l'Angleterre (4 mars 1859) ; le baron Gros quitte aussi la Chine . 127

Pages.

CHAPITRE DOUZIÈME

TROISIÈME GUERRE ENTRE LA GRANDE-BRETAGNE (DE CONCERT AVEC LA FRANCE) ET LA CHINE.

Il y a en Chine, depuis 1840, le parti de la paix et le parti de la guerre; après la signature du traité de Tien-tsin, ces deux partis s'agitent fortement à Pékin. — Mémoire que Sang-ko-lin-sin, l'un des princes de la Mongolie, adresse à l'empereur à l'occasion du traité dont les ratifications devaient être échangées à Pékin. — M. Frédéric W. A. Bruce, frère de lord Elgin, est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire pour l'échange des ratifications à Pékin; il arrive à Hong-kong le 1er mai 1859. — M. Bruce apprend, dès son arrivée, que les Chinois ont rebâti les forts de Ta-kou et barré la rivière; on lui assure qu'il ne sera pas reçu par l'empereur, à moins qu'il ne se soumette à la cérémonie du ko-tou; après un séjour de quelques semaines à Hong-kong, il arrive à Chang-haï le 6 juin, un jour avant M. Bourboulon, ministre de France. — Les commissaires impériaux Kouei-liang et Houa-cha-na paraissent à Chang-haï, au lieu de se trouver à Pékin pour l'échange des ratifications qui devait avoir lieu le 26 du même mois; ils écrivent à M. Bruce pour lui demander une entrevue. — MM. Bruce et Bourboulon refusent l'entrevue demandée et partent pour le Peï-ho; ils se trouvent en dehors la barre de cette rivière, le 20 juin 1859, avec une escadre de cinq ou six grands navires et onze petits bateaux à vapeur; l'amiral les y avait devancés. — Après deux tentatives pacifiques pour se faire ouvrir le passage, on se décide, le 24, à employer la force. — Bien que ce lieu parût abandonné des autorités, les cinq forts étaient garnis de nombreuses troupes d'élite commandées par le prince Sang-ko-lin-sin; trois barrières avaient été construites à travers la rivière. — Le 24 juin, les alliés franchissent la première barrière; le lendemain 25, un bateau à vapeur rompt la seconde, et, suivi de deux autres steamers, arrive à la troisième pour en faire autant; un coup de canon lui est tiré par les forts; c'est le signal du combat. — Les alliés sont obligés de se retirer après avoir eu près de cinq cents morts ou blessés sur treize cents hommes qui avaient été engagés. — Description du combat d'après la lettre d'un témoin oculaire. — Retraite des alliés à Chang-haï pour y attendre des ordres et des renforts d'Europe. — Les ministres de Pékin sont effrayés de leur triomphe; continuation du commerce; dépêche amicale à M. Bourbou-

Pages.

lon l'invitant à se rendre à Pékin par Pé-tang; même invitation à M. Bruce. — Relation du voyage à Pékin de M. Ward, l'envoyé américain; indignité du traitement qu'il subit pendant le voyage et à son arrivée à Pékin. — L'empereur était très-désireux de voir M. Ward, mais il insistait sur la cérémonie du ko-tou; refus formel du ministre américain; l'échange des traités se fait à Pé-tang. — Décrets publiés par la *Gazette de Pékin*, dans lesquels l'empereur reconnaît la présence de Sang-ko-lin-sin et de plusieurs autres chefs à Ta-kou, le 25 juin. — Les cabinets de Londres et de Paris envoient des forces en Chine et font partir de nouveau lord Elgin et le baron Gros. — Ultimatum adressé de Chang-haï au premier ministre de l'empereur par MM. Bruce et Bourboulon (8 mars 1860). — Réponse envoyée à M. Bruce sous forme d'un décret du grand conseil adressé au vice-roi des Deux-Kiangs. — Réponse à M. Bourboulon où l'on voit le désir de séparer la France de l'alliance anglaise. — L'archipel du Chuzan est occupé, sans coup férir, par les alliés (21 avril). — Lord Elgin et le baron Gros arrivent ensemble à Hong-kong (21 juin) et de là vont à Chang-haï. — La flotte anglo-française réunie dans la baie de Ta-lien se monte à 260 navires, dont presque le tiers de guerre. — L'armée des alliés forme un total d'environ 30,000. — Débarquement des alliés à Pé-tang (1er août), au nombre de 16,000 hommes de toutes armes; la ville et les forts étaient abandonnés. — Le 3 août un détachement anglo-français fait une reconnaissance vers les forts de Ta-kou et a un court engagement avec un corps de 5,000 cavaliers tartares. — Le 12, les alliés attaquent et prennent un camp retranché qui contenait environ 12,000 cavaliers; le même jour ils prennent possession de la ville de Sin-ho, à mi-chemin entre Pé-tang et Ta-kou. — Suite des opérations, prise des forts de Ta-kou d'après le récit d'un témoin oculaire. — Lord Elgin et le baron Gros vont à Tien-tsin par la rivière, les troupes, par terre en suivant la rive droite. — Arrivée de Kouei-liang et d'un autre haut dignitaire pour entamer des négociations (31 août); ils accèdent à toutes les demandes des ambassadeurs, mais quand il s'agit de signer les stipulations, Kouei-liang déclare qu'il n'est autorisé à rien signer (8 septembre). — Fragment d'un décret à l'encre de vermillon qui explique la conduite de ce mandarin. — Après ce refus de signer, l'armée alliée marche sur Pékin; elle est forte de 12,000 hommes, déduction faite des corps laissés à Tien-tsin et à Ta-kou. — Les troupes arrivent, le 10 septembre,

Pages.

à Young-soung (un tiers du chemin entre Tien-tsin et Pékin). — Deux mandarins se présentent porteurs d'une dépêche du prince de Y et de Mou-yin, président du conseil de guerre, priant les ambassadeurs de s'arrêter; on n'y répond pas, et l'armée continue sa marche. — La ville de Ho-si-vou, qui a fermé ses portes et refusé des vivres, est prise et saccagée. — M. Parkes (consul britannique à Canton) est envoyé par par lord Elgin à Toung-cho avec quelques officiers et une escorte portant drapeau parlementaire. — Son entrevue avec les commissaires impériaux ; convention qu'il fait avec eux. — Ce qui se passait à Pékin pendant la marche des alliés. — Conseil donné à l'empereur par Sang-ko-lin-sin de se retirer en Tartarie ; il adresse un décret aux princes et aux conseils pour en délibérer ; opposition des conseils à cette retraite. — Mémoire signé (9 septembre) par Kia-tching et vingt-cinq hauts mandarins. — Cependant l'armée alliée s'avançant vers Pékin, l'empereur se décide à fuir ; le 12, il adresse un nouveau décret aux princes et aux conseils — Emotion que cette nouvelle cause à Pékin. — Remontrances des mandarins dans différents mémoires qui sont cités. — L'empereur est ébranlé et consent à rester; décret qu'il publie. — De retour à Ho-si-vou, M. Parkes en sort de nouveau, le 17 septembre, de bon matin, portant une réponse de lord Elgin aux plénipotentiaires tartares; il est accompagné de quelques officiers anglais et français et de plusieurs autres personnes des deux nations. — Commencement de la narration officielle de M. Parkes sur l'emprisonnement qu'il eut à subir. — L'avant-garde de l'armée alliée (3,500 hommes) se met en marche de Ho-si-vou, le 18 au matin; elle rencontre l'armée indigène composée de 25,000 cavaliers et 10,000 fantassins et qui cherche à l'envelopper; déroute de l'armée impériale. — Les alliés continuent leur marche, et le 21 septembre nouveau combat; l'action dure cinq heures, et le résultat est le même. — Plus de cent canons, toutes les munitions, les bagages, les tentes, etc., tombent entre les mains des alliés. — Un marché est ouvert à Toung-cho; à cette condition les troupes n'y entrent pas. — Démarches pour réclamer MM. Parkes, Loch, de Norman et vingt-six Anglais et treize Français faits prisonniers dans les lignes chinoises où ils étaient allés en parlementaires. — Koung, frère de l'empereur, s'annonce comme le nouveau commissaire nommé par celui-ci ; les ambassadeurs déclarent qu'ils ne traiteront pas jusqu'à ce que les prisonniers soient rendus. — Fuite de l'empereur, le 28 septembre. — Après

Pages.

l'arrivée de l'artillerie de siége à Toung-cho, l'armée alliée marche sur Pékin (3 octobre). — Le 6, prise du palais d'été appelé *Young-min-youen*; richesses qu'on y trouve — Le 8, MM. Parkes, Loch, d'Escayrac de Lauture et deux soldats indous sont rendus. — Les alliés, après avoir placé leurs batteries, somment la ville de Pékin, qui se rend le 13 à midi. — Les ambassadeurs refusant toujours de traiter de la paix tant que le reste des prisonniers ne sera pas rendu, dix Anglais et sept Français sont rendus vivants, accompagnés de dix-huit cadavres de leurs compagnons de captivité. — Suite du récit de M. Parkes. — Détails sur ce qui concerne les autres prisonniers; noms des victimes; tourments qu'ils eurent à supporter. — Passage du récit de la captivité de M. d'Escayrac de Lauture, publié dans le *Moniteur* des 30 et 31 décembre 1860. — Indignation de l'armée alliée au sujet de la trahison et des cruautés commises envers les prisonniers. — Lord Elgin décide la complète destruction des palais de Youen-ming-youen; l'armée anglaise met deux jours à les brûler (18 et 19 octobre 1860); les Français n'y prennent aucune part. — Le 17, les douze cadavres anglais sont inhumés au cimetières russe, et les six français au cimetière catholique, que les mandarins avaient déjà rendu au baron Gros. — Demandes présentées par lord Elgin au prince Koung, qui adhère à ses exigences ainsi qu'à celles du baron Gros. — Signature (le 24 et le 25 octobre) des conventions anglaise et française avec le prince. — Description de la cérémonie par un correspondant du *Times*. — Plan de Pékin. — Détails, donnés par le *Moniteur* du 30 janvier 1861, sur l'échange des ratifications du traité de paix entre les Français et les Chinois. — Par un article additionnel lord Elgin obtient la cession d'un terrain dans l'île de Kou-loun, tout près et en face de Hong-kong. — Attitude pacifique du peuple de Pékin pendant l'occupation des alliés. — Après la publication des traités par le prince Koung, les alliés évacuent Pékin; MM. Bruce et Bourboulon restent à Tien-tsin avec 3,000 hommes. — Traité signé, le 14 novembre, entre le prince Koung et l'ambassadeur russe, général Ignatieff. — Vers la fin de 1860, après la prise de Pékin et pendant l'occupation de Chang-haï par les alliés, tentative audacieuse du gouverneur de cette dernière ville pour violer les traités; réflexions à ce sujet. — Un décret impérial du 14 décembre 1860 institue une *Surintendance des relations commerciales avec toutes les nations étrangères*; appréciation de l'auteur touchant cette création. — Nomination, par le prince Koung,

Pages.

de M. Lay, ancien consul britannique, à la place d'inspecteur général des douanes de tous les ports ouverts au commerce étranger. — M. Bourboulon se rend à Pékin le 25 mars 1861 ; *Te Deum* chanté à la cathédrale catholique ; le 26, audience que lui donne le prince Kong ; le 27, il reçoit les hommages de tous les Européens présents à Pékin. — Mêmes cérémonies à peu près pour l'arrivée de M. Bruce. — Dernières réflexions de l'auteur. 169

CHAPITRE TREIZIÈME

DES MISSIONS CHRÉTIENNES EN CHINE.

Les missions chrétiennes en Chine ont eu trois époques bien distinctes : la première est celle des Nestoriens, qui furent protégés par les souverains de cet empire, déchurent plus tard et disparurent lors de l'invasion des Tartares-Mongols. — La deuxième époque est celle des missions catholiques qui vinrent par la voie de la Tartarie à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe ; protégées par les empereurs mongols, elles succombèrent quand les Tartares furent chassés en 1367. — La troisième époque est celle de l'établissement des jésuites vers la fin du XVIe siècle ; nombreuses alternatives éprouvées par les missionnaires de cette troisième époque ; ce qui a surtout nui aux missions chrétiennes, c'est la jalousie des mandarins vis-à-vis des Européens, que dès l'origine ils ont toujours soupçonnés de vouloir s'emparer du pays. — Les missionnaires jésuites cependant gagnèrent du terrain ; état de prospérité auquel ils arrivèrent ; cet état est troublé par les missionnaires dominicains. — Histoire des démêlés de ces deux ordres rivaux. — Troubles graves qui amènent enfin la proscription de la religion du Christ en Chine, vers la fin du XVIIIe siècle. — Vue de la cathédrale de Pékin, qui a été remise au baron Gros, en 1860. — Examen des causes qui ont le plus nui à l'établissement du christianisme en Chine. — Livres publiés en chinois par la société des missionnaires de Londres. 277

CHAPITRE QUATORZIÈME

SYSTÈME D'ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT CHINOIS. — POUVOIR PHYSIQUE ET MORAL DES MANDARINS SUR LE PEUPLE.

Le gouvernement de la Chine est essentiellement absolu. — Audiences de l'empereur. — Composition du ministère et orga-

Pages.

nisation des différents bureaux. — Division de la Chine en provinces, départements et districts; les dix-huit provinces forment huit vice-royautés. — Grades universitaires; manière de les acquérir. — Ces grades confèrent la capacité d'entrer dans le service public, mais ne donnent pas le droit à l'emploi. — Il n'y a pas de code civil, mais le code criminel comprend aussi les lois civiles et de procédure. — Le gouvernement est entièrement entre les mains des fonctionnaires civils; les chefs militaires n'ont d'autorité que sur leurs inférieurs. — Centralisation exagérée. — Prestige qui environne les mandarins 325

CHAPITRE QUINZIÈME

INFLUENCE DE CONFUCIUS SUR SA NATION.

— CONSÉQUENCES DE CETTE INFLUENCE. 349

CHAPITRE SEIZIÈME

DE L'OPIUM.

Dans ce chapitre, la question de l'opium est examinée sous tous ses différents aspects 375

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

Commerce général extérieur de la Chine. — Tableaux statistiques exposant les valeurs en taels des importations et des exportations générales; les quantités de livres de thé et de balles de soie exportées, etc. — Commerce entre la Grande-Bretagne et la Chine. — Commerce avec les États-Unis, la France, la Hollande, le Portugal, l'Espagne et l'Amérique du Sud. — Conclusion. 401

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

AVANTAGES POUR LES GOUVERNEMENTS CHRÉTIENS D'UNE POLITIQUE D'UNION ET DE COOPÉRATION DANS LEURS RELATIONS AVEC LA CHINE. 433

NOTES 441

CHAPITRE SEPTIÈME.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE LA CHINE.

Après les événements des temps mythologiques racontés par les historiographes chinois, viennent les faits semi-historiques : ceux-ci commencent par l'empereur Fou-hi, qui vécut l'an 3468 avant J.-C., et se prolongent pendant 770 ans.

Le premier souverain historique est Hoang-ti, vivant l'an 2698 avant notre ère.

1576 ans plus tard, l'empereur légitime fut renversé par un chef qui prit le titre de *Wou-wang*. Dans le but de récompenser les grands qui l'avaient aidé à s'emparer du trône, il divisa l'empire en 22 États feudataires. Il jeta ainsi les fondements des grands troubles qui devaient plus tard déchirer le pays, car ces petites souve-

rainetés vassales devinrent indépendantes et se firent des guerres sanglantes.

Sept siècles avant notre ère, la division géographique établie par Wou-wang avait souffert d'importants changements, quelques-uns des petits États ayant conquis et absorbé les autres. A certaines époques, le nombre d'États indépendants fut porté à 43, à 125 et même à 156.

Il n'y eut alors aucun genre de crime qui ne fût commis. C'étaient des généraux et des ministres qui conspiraient contre leurs rois, qui les détrônaient ou leur donnaient la mort; des frères qui s'empoisonnaient mutuellement, des fils parricides, des pères qui, pour satisfaire leur partialité, ou l'amour jaloux de leurs femmes, sacrifiaient des enfants, sans parler des neveux et parents qui étaient souvent massacrés par douzaines. On vit enfin sur une vaste échelle toutes ces révoltantes horreurs enfantées par l'ambition, qui dans de pareilles circonstances ont souillé d'autres nations dans les temps féodaux.

Cette épouvantable corruption des mœurs fit naître (cinq siècles avant J. C.) deux grands hommes vertueux : les philosophes Lao-tseu et Kong-fou-tseu (Confucius). Ils entreprirent la réforme de la société par leurs principes et leurs écrits.

Lao-tseu fonda une religion sous le nom de *Tao* (la raison). Kong-fou-tseu n'eut pas cette prétention, et se borna à prêcher la concorde et la vertu. Le vœu de son cœur était la réunion de tout l'empire sous la main forte d'un bon souverain tel que Yao ou Chun qui avaient gouverné vingt-trois siècles avant J. C.

Nous reviendrons plus explicitement sur ce célèbre philosophe, qui fut contemporain de Thalès et de Pythagore, et vécut par conséquent un peu avant Socrate et Platon.

Deux siècles et demi environ avant notre ère, le prince d'un État, nommé Tsin, s'empara de l'empire entier et

conquit encore d'autres pays hors de la Chine. Il fit bâtir la *grande muraille* destinée à arrêter les invasions des Tartares-Mandchoux. Ce fut un grand réformateur, et comme tel il eut à subir l'opposition du corps des lettrés, qui dans ce pays dirige l'esprit public et professe un respect religieux et exclusif pour tout ce qui est antique.

Fortement irrité par cette opposition à ses mesures de progrès, il ordonna de brûler tous les livres, excepté ceux d'agriculture et de médecine, et il fit jeter dans les flammes 400 lettrés qui avaient eu la hardiesse de braver sa colère. Nous parlerons ailleurs de ce prince extraordinaire qui, en se faisant empereur, prit le nom de Thsin-chi-Hoang-ti.

La religion de Bouddha ou Fo fut introduite en Chine l'an 73 de J.-C. Il paraît que l'empereur régnant, Ming-ti, eut un songe dans lequel il vit une grande personne ou statue en or. Ayant consulté des sages, on lui dit qu'il y avait dans l'Inde le dieu Fo qui était en or. Il envoya dans cette contrée des ambassadeurs qui lui amenèrent l'image de Fo et des bonzes de cette religion.

Elle se propagea immensément dans la suite, quoique à dire vrai ses adeptes ont compté plutôt parmi le peuple et les femmes que parmi les Mandarins et les lettrés. Il n'y a pas de ville de Chine où on ne trouve des temples bouddhiques, connus généralement sous le nom de pagodes.

Vers l'an 220 de notre ère, l'Empire fut divisé en trois royaumes : celui de *Wei*, de *Han-ou-chou*, et de *Ou*. Le roi Wou-ti réunit de nouveau tout l'Empire soixante et un ans plus tard.

Vers la fin du IVe siècle, l'Empire fut divisé en deux : il y eut le royaume du Sud et le royaume du Nord. Chacun a une histoire sanglante; ils se firent des guerres jusqu'à ce que le prince appelé Wen-ti s'emparât de tout, l'an 589; et sous son sceptre la Chine redevint encore une monarchie puissante.

Cet Empire a toujours eu à se défendre contre les Tartares orientaux et occidentaux. Vers la fin du XIVe siècle, se trouvant harcelé par ces derniers, le gouvernement appela les premiers à son secours. Ils vinrent, en effet, mais ils s'emparèrent du pays. Après sa défaite l'empereur, sa mère et son ministre se jetèrent dans la mer et se noyèrent. Un grand nombre de personnages de la cour se suicidèrent. Ce fut Kubilai-khan, petit-fils du célèbre Tching-gis (Gengis-khan), qui devint le nouvel empereur, et fonda la dynastie dite des *Youans* ou Mongols. La Chine se trouva ainsi dominée par des étrangers.

Kubilai (en chinois Hu-pi-lie) fut un souverain remarquable. Il fit creuser *le grand canal* qui, en traversant les deux premiers fleuves de l'Empire (le Yang-se-kiang et le Hoang-ho), va de Hancheou à Tien-tsin, près de Pékin. C'est le plus grand canal que les hommes aient jamais exécuté.

Pendant le règne de Kubilai, le Lamaïsme du Thibet fut introduit en Chine, et y jouit de beaucoup de faveur tant que dura la dynastie mongole.

L'islamisme y fut aussi propagé, et depuis lors les musulmans ont plusieurs temples et des sectateurs dans cette contrée.

Les rois mongoles successeurs de Kubilai furent bien loin d'être aussi capables et habiles que lui ; ils ne respectèrent pas le système national de conférer les grades littéraires et les fonctions publiques au moyen d'examens. Ils n'employaient que des Mongols, à l'exclusion des indigènes ; ceux-ci se considéraient comme des esclaves et brûlaient du désir de recouvrer leur liberté. Des révoltes survinrent : un jeune homme, fils d'un pauvre laboureur, qui se trouvait dans un couvent de bonzes, se joignit aux révoltés ; bientôt il devint leur chef et parvint à chasser les Tartares. Proclamé empereur, il fonda la dynastie des Mings l'an 1368. Kubilai avait conquis le pays l'an 1279 : la domination étrangère avait donc duré 89 ans.

Les Mings furent à leur tour renversés par les Tartares-Mandchoux au commencement du XVIIe siècle. Voici comment ce fait eut lieu :

De grands troubles avaient éclaté dans tout l'empire. Deux chefs de brigands devinrent si puissants, qu'ils organisèrent des armées formidables, et se rendirent maîtres de plusieurs villes et provinces. L'un d'eux alla jusqu'à attaquer Pékin, qu'il prit. Quand l'empereur vit tout espoir de défense perdu, il amena dans son jardin une fille nubile qu'il avait, la tua d'un coup de sabre et se pendit lui-même à un arbre avec sa ceinture. Avant de se suicider, il se fit une blessure et écrivit de son sang sur le pan de sa robe : « Salut au nouvel empereur. Ne fais pas de mal à mon peuple. » Quelques historiens ont dit qu'il ne réussit pas à tuer sa fille ; qu'elle eut seulement un bras coupé, et qu'elle fut sauvée par ses servantes. Un grand nombre de dames du palais et de hauts dignitaires se donnèrent aussi la mort.

Après cette catastrophe, qui eut lieu dans les derniers jours de 1641, le chef des brigands fut proclamé et reconnu empereur par tout le monde, excepté par le général Ou-san-kouei qui se trouvait avec quelques troupes dans la province de Lia-tong, sur la frontière des Tartares-Mandchoux.

L'usurpateur marcha avec son armée contre Ou-san-kuei qui se renferma dans une forteresse. On amena son vieux père sous les murs et on lui déclara que ce malheureux vieillard serait tué sur-le-champ si la forteresse ne se rendait pas. Ou-san-kouei se mit à genoux sur le mur et pria son père de l'excuser s'il sacrifiait ses devoirs de fils à ses devoirs de loyal citoyen et sujet. Le père excita son fils à persister dans cette noble et courageuse résolution, et subit la mort plein de calme, satisfait d'avoir un tel fils.

Ou-san-kouei demanda à la hâte des secours à Tsoungte, roi des Tartares-Mandchoux : il accourut avec 60,000

hommes, dégagea Ou-san-kouei et entra à Pékin en libérateur. Il y fut proclamé empereur. C'est ainsi que la Chine tomba sous la domination des Tartares-Mandchoux, contre lesquels on avait élevé la fameuse *grande muraille*.

A peine Tsoung-te avait-il été proclamé, qu'il mourut, laissant un fils de six ans. Il nomma régent de l'empire son frère A-ma-vang, homme honnête et très-bon administrateur. Le fils de Tsoung-te, sous le nom de Shounchi, monta au trône en 1644. Après lui vinrent Kang-hi, 1662; Young-ching, 1723; Kien-loung, 1736; Kia-king, 1796; Tao-kouang, 1821; et Hien-fung, 1850.

Ce dernier vient de voir sa capitale prise par les Anglais et les Français.

Peu avant la chute des Mings, vers l'an 1625, on vit un événement qui mérite d'être cité.

Les Tartares-Mandchoux, qui devaient peu de temps après conquérir l'empire, harassaient et déroutaient les troupes chinoises. Il se trouvait alors des missionnaires européens à Pékin : on conseilla aux ministres de faire venir des canonniers portugais de Macao; on les demanda en effet : un corps de 200 hommes fut organisé dans cette ville, et ils arrivèrent en bon état et avec de beaux uniformes à Pékin, ayant chacun un domestique indigène. On les fêta beaucoup dans le trajet et dans la capitale, où ils furent l'objet d'une grande curiosité. C'était cependant au moment où l'empereur venait de remporter une victoire ; et des intrigues étant ourdies contre eux, on les renvoya à Macao, sans éprouver l'utilité de leur secours.

Dans ce précis fait au galop, je n'ai pas mentionné les guerres que l'empire dut soutenir, à plusieurs reprises, contre le Japon, la Corée, les Tartaries, le Tom-kin, Anam ou Cochinchine, Thibet, etc.

Ces pays ont été quelquefois soumis : les armées chinoises ont exécuté de lointaines expéditions, et il y a eu un moment où les rois même de la Perse relevaient du souverain de la Chine.

L'histoire de ce pays ne parle pas du déluge. Il est vrai qu'elle fait mention d'une affreuse et longue inondation au temps de Yao. L'époque à laquelle les écrivains indigènes placent cette grande calamité, et l'époque du déluge, offriraient une divergence de dates d'une cinquantaine d'années seulement.

Nous avons vu que l'empire a été divisé parfois en 2, en 3, en 20, et même en un plus grand nombre d'États indépendants, qui naturellement ont eu leur existence. Les historiens indigènes ont tenu pourtant à reconnaître toujours un seul empereur, de manière à ne pas interrompre la série des dynasties. Ils n'ont donc fait qu'une très-légère mention des rois ou empereurs qu'ils n'admettaient pas comme légitimes.

Cette série non interrompue de dynasties est pour eux une nécessité chronologique. Nous marquons les dates en partant de la base de la naissance de J.-C. : ainsi nous disons l'an 1860 depuis J.-C. ou l'an 250 avant J.-C. Ils disent, au contraire, par exemple : Confucius naquit le 3e jour de la 11e lune de la 21e année de Ling-wang (c'est-à-dire du règne de l'empereur Ling-wang). Il faut indiquer encore qu'ils supputent aussi le temps par cycles de 60 ans, à commencer de trois siècles avant notre ère; mais ils font peu d'usage de ce système.

Ce point bien compris, je dirai qu'ils comptent 26 différentes dynasties depuis Hoang-ti jusqu'à nos jours; et 243 souverains.

CHAPITRE HUITIÈME

RAPPORTS DES EUROPÉENS AVEC LES CHINOIS.

En 1625, à Singan-fu, dans la province de Chen-si, se rencontra une inscription qui établissait, sans laisser le moindre doute, que vers l'année 500 quelques prêtres nestoriens entrèrent en Chine et y propagèrent la religion chrétienne. Cinquante ans après, quelques moines, venant de ce pays, portèrent à Constantinople de la semence de vers à soie. Deux Arabes écrivirent en 850 et 877 les voyages qu'ils y firent. Le dernier rend compte de la destruction de l'établissement de Kan-fou (dans la province de Tche-kiang), où il y avait occupés dans le commerce 120,000 individus, tant musulmans que juifs, chrétiens et Persans. Vers l'année 1274, cet empire fut visité par

deux négociants vénitiens, dont l'un était accompagné de son fils âgé de seize ans (plus tard le fameux Marco Polo). L'empereur Kublaï-khan exprima le désir que ce jeune homme restât près de lui, mais le père ne voulut point y consentir, dans la crainte que la mère ne crût qu'il était mort. Il promit toutefois qu'il reviendrait, ce qui en effet eut lieu. L'empereur le distingua au point de lui confier le gouvernement d'une de ses provinces qu'il conserva jusqu'au moment où il retourna dans son pays.

A cette époque, les voyageurs qui voulaient parcourir la Chine le pouvaient sans aucune difficulté. En 1328, elle fut visitée par un autre musulman nommé Ybn-Batuta, qui écrivit le journal de ses pérégrinations, où il raconte qu'il trouva dans différents ports un grand nombre de commerçants arabes. Divers missionnaires chrétiens allèrent aussi visiter la Chine sur l'ordre du pape. Le premier navire européen qui aborda en Chine, en 1516, fut un vaisseau portugais conduit par Raphaël Perestrello. L'année suivante arriva Ferdinand Andrade avec quatre navires portugais et quatre malais. Il jeta l'ancre près de Macao, dans l'île que nous nommons Saint-John, et y établit des relations pacifiques commerciales avec les autorités de Canton. Mais, un an après, parut son frère Simon Andrade, dont la conduite fut telle qu'il en vint à échanger des coups de canon avec les Chinois, qui le bloquèrent et le forcèrent de s'en aller. D'autres Portugais arrivèrent et formèrent successivement des établissements à Amoy, à Ning-pó, à Lampaçao et à Macao. Sur le second de ces points, ils se querellèrent avec les autorités, pour avoir couru, à ce qu'on raconte, après des femmes; les habitants les assaillirent et exterminèrent les chrétiens au nombre de douze mille, parmi lesquels huit cents Portugais, et brûlèrent trente-cinq navires et deux jonques.

Les Espagnols découvrirent les Philippines en 1543 et

y rencontrèrent des navires chinois. Naturellement ils commencèrent aussitôt à établir des relations directes avec cet empire, auquel elles furent très-profitables, car les Espagnols y ont acheté annuellement, pendant plus de deux siècles, des produits manufacturés de toute espèce (pour une valeur de deux à trois millions de piastres fortes), qu'ils transportaient dans l'Amérique du Sud, d'où ils tiraient en échange de l'argent monnayé; et de là vient que, même aujourd'hui, sur toute la côte et particulièrement à Amoy, Ning-pó et Chang-haï, la monnaie du pays est encore la piastre forte espagnole.

Les premiers Hollandais arrivèrent en Chine dans dix-sept navires de guerre, et en 1622, Macao étant encore sous la domination du gouvernement espagnol, ils l'attaquèrent sans aucun succès, furent repoussés et perdirent dans l'action le général qui commandait les forces de débarquement. Plus tard ils s'emparèrent de l'île de *los Pescadores* (*des Pêcheurs*), et de celle de Formose, où ils édifièrent le fort *Zelandia.*

Un nommé Widdell fut le premier Anglais qui arriva en Chine, en 1637, avec une escadrille, dans le but d'ouvrir des relations commerciales. Mais par suite des intrigues des Portugais qui prétendaient conserver le monopole du commerce de ces mers, ils furent mal reçus, et un coup de canon ayant été tiré d'une forteresse sur un canot, les Anglais firent feu contre elle, la prirent, en portèrent les pièces d'artillerie à leur bord, puis brûlèrent et démolirent tout ce qu'ils purent.

De sorte que ce fut par des hostilités que les Portugais, de même que les Hollandais et les Anglais, s'ouvrirent des relations dans cet empire.

Ajoutons que ces européens, de même que les Espagnols, avaient commencé et continuaient leurs conquêtes dans ces régions : les Anglais étaient dans l'Inde, les Hollandais à Java et à Formose, touchant ainsi à la côte de Foukien; les Portugais dans les détroits de Malacca et les

Moluques, et les Espagnols dans les Philippines et les Marianes. Et à tout cela il faut joindre le mauvais effet que devaient produire sur l'esprit des autorités chinoises les jalousies et les luttes acharnées qu'avaient entre eux ces étrangers turbulents et avides. Aussi, dès le principe, jugèrent-elles à propos de les tenir dans de certaines limites, et les laissaient-elles à peine sortir de Macao (*). Ce ne fut qu'après la guerre et le traité de Nankin qu'il a été permis aux femmes européennes de résider à Canton. Les mandarins jugeaient que, quoique les négociants eussent des comptoirs dans cette capitale, ils ne se considéraient pas comme y étant établis et domiciliés, aussi longtemps que leurs femmes et leurs familles ne vien-

---

(*) Thomas Pirès partit pour Pékin en qualité d'ambassadeur du roi de Portugal. Il arriva dans cette capitale en 1531, s'attendant à trouver la cour bien disposée en faveur de sa nation. Malheureusement il survint à cette époque même des événements qui firent évanouir toutes ses espérances et compromirent cette première ambassade. On apprit de Canton que Simon Andrade, frère de Fernand, y était venu de Malacca avec quatre vaisseaux, qu'il avait élevé une forteresse dans l'île de Tamen, pillé les jonques chinoises, et qu'il s'était abandonné sur la côte, avec ses matelots, à tous les excès du libertinage et de la piraterie. D'un autre côté, un ambassadeur musulman était arrivé à Nankin, de la part du roi de Bantam, pour représenter à l'empereur que son maître avait été injustement dépouillé par les Portugais de la possession de Malacca, et pour demander qu'à titre de vassal de l'empire il pût être placé sous la protection chinoise. Le gouverneur de Nankin avait écouté ces plaintes, et il engageait l'empereur à ne souffrir aucune liaison avec ces Francs avides et entreprenants, dont l'unique affaire était, sous le prétexte du commerce, d'épier le côté faible des pays où ils étaient reçus, d'essayer d'y prendre pied comme marchands, en attendant qu'ils pussent s'en rendre maîtres. On voit que dès cette époque on connaissait assez bien dans les contrées orientales de l'Asie le caractère envahisseur des Européens. (*Le Christianisme en Chine*, par l'abbé Huc, vol. II, p. 30.)

draient point y vivre. Les dames chrétiennes n'ont commencé à résider à Canton que l'an 1845.

Voici ce que dit sir John Davis en parlant des Portugais : « Leur conduite dans les premiers temps ne fut point la plus propre à donner aux Chinois une idée favorable des Européens ; et lorsque, dans le cours du temps, ils furent devenus les compétiteurs des Hollandais et des Anglais, les contestations qu'engendra leur avarice mercantile eurent pour effet de les placer sous un jour encore plus défavorable. Jusqu'à présent le caractère des Européens est représenté dans ces parages comme celui d'une race d'hommes portés exclusivement vers le lucre du trafic commercial, et sans scrupule sur les moyens propres à atteindre leur but. Frappé des hostilités perpétuelles qui existaient parmi ces aventuriers étrangers (assimilés les uns aux autres, sous d'autres rapports, par l'étroite ressemblance que présentaient leurs costumes et leurs mœurs), le gouvernement de ce pays fut porté à les traiter avec une rigueur jalouse et exclusive qu'il n'avait pas jugé nécessaire de montrer envers leurs paisibles et réglés prédécesseurs les Arabes. »

Les Hollandais occupant Formose, où ils furent attaqués par un pirate renommé, durent entreprendre dans ces eaux trois expéditions armées, et se virent à la fin contraints d'abandonner les forts qu'ils avaient construits dans cette île. En 1762 les Anglais attaquèrent et prirent Manille. En 1802, ils occupèrent Macao, de crainte que les Français ne vinssent l'attaquer. Les autorités chinoises réclamèrent ; les Anglais alors, ayant reçu la nouvelle que la paix avait été conclue, évacuèrent l'île. Ils y retournèrent toutefois en 1808 ; les Chinois se plaignirent aussitôt et exigèrent que les Anglais se retirassent. L'amiral anglais voulut remonter jusqu'à Canton avec des barques armées pour traiter avec le vice-roi, mais il fut repoussé, et voyant que le commerce serait interrompu s'il persistait à y rester, il rembarqua sa troupe et

retourna à Calcutta (*). Mais ce qui a inspiré le plus de soupçons aux Chinois, ç'a été la conquête de toute l'Inde et des détroits de Malacca ; et quand lord Macartney alla à Pékin, ils se montrèrent très-alarmés en raison de la proximité dans laquelle les Anglais se trouvaient du Thibet, qui, comme on le sait, est un territoire feudataire de l'empire.

Les Portugais ont envoyé quatre ambassades à Pékin, et les Hollandais également. Il serait trop long d'entrer dans des détails à ce sujet ; elles ne furent pas traitées toujours avec la même distinction, mais le résultat, en résumé, fut nul, car l'empereur de la Chine ne conçoit pas d'autre espèce d'ambassades que celles que lui envoient les États voisins pour lui offrir des tributs : les présents portés par les ambassadeurs chrétiens ont été toujours considérés comme tels. Tous les envoyés des gouvernements portugais et hollandais se soumirent à l'humiliante cérémonie du ko-tou, afin d'être présentés à l'empereur. Cette cérémonie consiste à s'agenouiller trois fois en touchant le sol de la tête, puis à faire quelques pas en avant et à recommencer le même exercice, puis enfin à refaire trois pas et à renouveler les trois génuflexions. Telle est la manière usitée pour s'approcher du céleste empereur. On a toujours remarqué que les Européens ont été traités d'autant plus mal dans cet empire, qu'ils ont montré plus d'humilité. Les membres de la dernière mission hollandaise, disposés à tout sacrifier à leur objet principal qui était l'obtention d'avantages commerciaux, souscrivirent sans hésiter à ce qu'on exigeait d'eux. Il en résulta qu'on leur fit faire non-seulement le ko-tou, mais encore diverses pirouettes ridicules et difficiles à exécuter, qui servaient d'amusement à l'empereur et à ses mandarins. Ils leur

(*) Les autorités célébrèrent cette victoire, et, pour en conserver le souvenir, firent élever un monument et même un fort.

donnaient à manger de la volaille déjà entamée et à laquelle il ne restait plus guère que les os; telle enfin (comme le raconte un des individus faisant partie de cette ambassade) que ces aliments étaient faits plutôt pour être donnés aux chiens qu'à des êtres humains.

En 1792, le roi d'Angleterre envoya à Pékin, comme son ambassadeur, lord Macartney. Ce furent les Chinois de Canton eux-mêmes qui suggérèrent l'idée de cette mission. Ils indiquèrent aux directeurs de la Compagnie anglaise, qui monopolisait alors le commerce dans ce pays, qu'une ambassade du roi d'Angleterre, ayant pour objet de complimenter l'empereur le jour anniversaire de sa naissance, ne pouvait manquer de lui être agréable. En effet, lord Macartney arriva enfin avec sa suite au lieu où se trouvait l'empereur, et il lui présenta, en fléchissant le genou, la lettre du roi d'Angleterre, un jour de fête publique, en présence de beaucoup d'autres ambassades qui étaient venues offrir leurs tributs et de milliers de personnes. En un mot, cela ne servit qu'à augmenter la splendeur de l'anniversaire de la naissance de S. M. I., et à démontrer au peuple que les rois des nations les plus éloignées lui envoyaient des tributs. L'ambassadeur ne put entretenir l'empereur d'aucune sorte d'affaire, et au retour de sa mission il rapporta pour unique résultat quelques présents insignifiants et une lettre de cérémonie cachetée dont il ignorait le contenu. En 1806, arriva en Chine une autre ambassade anglaise à la tête de laquelle était lord Amherst. Elle se composait d'une centaine de personnes. La grande question fut cette fois (comme toujours lorsqu'il s'agit d'une ambassade à Pékin), la prosternation ou, autrement dit, le ko-tou. Il ne suffisait pas aux mandarins que lord Amherst fléchît le genou devant l'empereur, comme l'avait fait lord Macartney (*); ils voulaient qu'il se soumît

(*) Dans cette occasion les mandarins soutinrent que lord Ma-

complétement à l'usage d'adorer l'empereur en exécutant le ko-tou. Il s'ensuivit que peu d'heures après être entré à Pékin, où il fut traité d'une manière grossière et indigne, il dut se retirer sans avoir vu l'empereur, et retourna à Canton. Les Anglais remarquèrent, lors de la première ambassade, de même qu'à l'époque où eut lieu celle de lord Macartney, que les barques qui les conduisaient étaient surmontées de bannières avec cette inscription : *Porteurs de tribut.*

Le roi d'Espagne, Philippe II, ordonna, également d'après les suggestions des Chinois, qu'une ambassade pour Pékin partît de Manille, et elle en sortit en effet ; mais, par suite de divers contre-temps qu'il serait long de détailler, elle n'alla pas plus loin que la côte.

Les Français et les Américains n'ont pas envoyé non plus de tributs à Pékin.

Les Russes ont député en Chine plusieurs ambassades qui ont été traitées avec plus de considération que celles d'Angleterre, de Hollande et de Portugal, différence due probablement à la proximité de l'empire russe et à l'idée que l'on a en Chine de son étendue et de sa puissance. Le dernier de leurs envoyés obtint que quelques ecclésiastiques et laïques russes demeurassent à Pékin, afin d'y acquérir la connaissance de la langue chinoise, comme moyen de poursuivre les relations qui ne peuvent manquer d'exister entre deux pays limitrophes. En conséquence, le gouvernement russe est le seul qui ait eu depuis longtemps à Pékin une mission fixe.

Il serait fastidieux d'énumérer les incidents infinis qui ont eu lieu entre les Européens et les Chinois du jour où les Portugais abordèrent aux côtes de cet empire : en

---

cartney avait exécuté le ko-tou bien complet ; et aussi l'empereur régnant affirma dans un décret, qu'il se rappelait parfaitement d'avoir vu cet ambassadeur accomplir devant son père ladite cérémonie du prosternement. Qui croire ?

général il y a toujours régné une grande méfiance de la part des autorités locales et une persistance à fermer le passage à ceux qui essayaient d'avoir de nouveaux marchés en dehors de celui de Canton; et là même nous n'avons été tolérés qu'à cause des bénéfices que les mandarins de cette capitale ont tirés légalement ou illégalement du commerce extérieur.

Tous les Chinois ne pouvaient pas être en rapport direct avec les étrangers; le monopole de ce trafic était dans les mains de douze individus appelés *hongs* qui formaient une corporation ou compagnie : chacun d'eux, pourtant, achetait et vendait séparément pour son compte, et encore y avait-il entre eux concurrence.

Une compagnie anglaise possédait aussi elle seule le droit de faire le commerce en Chine, en vertu d'une concession de leur souverain, qui se termina en 1834. Depuis cette époque, chaque sujet britannique achetait ou vendait librement; mais du côté des Chinois, leur système continua jusqu'à ce qu'en 1842 la guerre le détruisît.

Lorsque arrivait un navire chargé, il était obligé de se consigner à un de ces commerçants hongs, qui devenait responsable du montant des droits que devaient payer le vaisseau et son chargement, ainsi que de la conduite de l'équipage. Il n'existait de communication entre les Européens et les autorités locales que par l'intermédiaire de ces commerçants hongs. Chaque fois qu'un mandarin avide leur extorquait de l'argent, ils se voyaient forcés pour s'indemniser d'acheter les articles européens à prix plus bas, ou de vendre les articles chinois plus cher, ou d'augmenter le compte des frais.

La position des négociants européens en Chine était très-difficile et très-désagréable. Pour en donner une idée, je copierai ici les paroles d'un témoin oculaire, M. S. Wells Williams, qui n'est ni Anglais ni négociant :

« L'histoire entière du commerce étranger en Chine jusqu'en 1840 est un triste et curieux chapitre des relations internationales; car, après tout, ce sont les intérêts d'un trafic quotidien et permanent, et non des traités et des ambassades qui constituent les manières de procéder respectives des nations avec un tel peuple. Les griefs dont on se plaignait avant cette époque étaient le retardement dans le chargement des navires et le pillage des marchandises dans leur transit vers Canton; les proclamations injurieuses publiées constamment par le gouvernement, et où les étrangers étaient accusés de crimes horribles; les extorsions des employés subalternes et la difficulté d'accès vers les autorités supérieures. Les marchands hongs, à raison de leur position comme commerçants et interprètes entre les deux parties, étaient à même de les tromper sur une très-grande échelle. Toutefois, comme ils étaient responsables des actes des étrangers et des sommes qu'ils avaient à payer, et ne pouvaient exercer sur eux qu'une surveillance incomplète, il s'en fallait de beaucoup que leur situation fût agréable.

« Les règles suivant lesquelles le gouvernement en agissait avec les étrangers ont été traduites par Prémare de la manière suivante : « Les barbares sont tels que des bêtes, et ne doivent pas être gouvernés d'après les mêmes principes que les citoyens. Essayer de les diriger par les grandes maximes de la raison, ce serait ne vouloir aboutir à autre chose qu'à la confusion. Les anciens rois comprenaient bien cela, et en conséquence ils gouvernaient les barbares par l'arbitraire. Donc, gouverner les barbares par l'arbitraire est la vraie et la meilleure manière de les gouverner. » La même règle relative aux négociants étrangers était applicable en Angleterre pendant le règne de Henri VII, et les idées que se forment les Chinois du pouvoir qu'ils ont sur ceux qui visitent leurs rivages ne diffèrent point de celles qui prévalaient en Europe avant la réforme. Les Chinois, d'abord, redoutèrent et

respectèrent ceux qui abordaient leurs côtes, et qu'ils voyaient bien leur être supérieurs dans l'art de la guerre et dans leur esprit d'entreprise; et si l'on eût adopté les moyens dignes de la civilisation de leurs visiteurs pour les éclairer, on peut supposer que de tels efforts n'eussent été ni inutiles ni dédaignés. La crainte des Chinois se transforma par degrés en un orgueilleux mépris, et ils résolurent de tirer tout ce qu'ils purent de ceux qui voulaient quand même trafiquer avec eux, et dont la puissance et l'état réel leur étaient peu, ou pas du tout connus.

« La conduite turbulente des marins fut la cause de nombreux différends entre les Chinois et les Anglais. La haine réciproque des marins français et des marins anglais à Wampoa, en 1754, s'accrut à tel point, qu'ils ne pouvaient pas même, en Chine, faire leur commerce sans se quereller, et un Français ayant tué un marin anglais, les Chinois mirent empêchement au commerce des premiers jusqu'à ce qu'on leur eût livré le coupable.

« Un cas semblable eut lieu à Canton en 1780, lorsqu'un Français tua un marin portugais pendant la nuit, et se réfugia dans la demeure du consul. Les Chinois demandèrent qu'on leur livrât le criminel, qui leur fut en effet livré, et ils l'étranglèrent en public. Il méritait sans doute cette punition, quoique ce fût la première fois qu'ils fussent intervenus dans une affaire de cette sorte entre étrangers, et leur réussite fut regardée comme établissant un mauvais précédent en matière d'intervention pour les cas qui se présenteraient ensuite. En 1784, un indigène fut tué à Wampoa par un boulet laissé dans un canon, lors d'un salut fait à bord du vaisseau anglais *the Lady Hughes*, et les Chinois, d'après le principe qui veut qu'on donne vie pour vie, demandèrent qu'on leur livrât l'homme qui avait tiré le coup de canon. Sachant que les Anglais n'étaient pas disposés à le livrer, la police fit saisir M. Smith, le subrécargue du vaisseau, et le fit conduire

en prison dans la ville, après avoir endormi les soupçons des Anglais en protestant qu'ils ne voulaient pas autre chose que l'examiner relativement à l'affaire. Lors de la saisie du subrécargue, l'ordre fut donné que les barques du vaisseau avec leur équipage armé partissent de Wampoa pour aller défendre les factoreries ; mais les autorités chinoises dépêchèrent un messager pour faire savoir que leur intention, en prenant M. Smith, avait été tout bonnement de lui adresser quelques questions ; ce messager, de la part de M. Smith, requit le capitaine de lui envoyer le canonnier ou quelque autre homme du vaisseau, afin qu'on l'interrogeât, ce qui eut lieu conformément à la demande. Se fiant trop aux promesses des Chinois, on laissa partir le marin, qui entra dans la ville sans être accompagné d'aucun de ses compatriotes. M. Smith fut mis aussitôt en liberté, et l'homme fut étranglé sur les ordres directs de l'empereur, après avoir été enfermé pendant six semaines. Cet homme, probablement, ne fut soumis à aucune forme de procès qu'il pût comprendre, et sa condamnation a été la plus injuste, le Code chinois, section CCXCII, lui donnant le droit de se racheter au moyen d'une amende d'environ 20 piastres.

« Le fâcheux résultat de cette affaire eut pour effet de servir d'avertissement et de gouverne dans les relations ultérieures avec les autorités locales, car les officiers chinois regardaient comme leur incombant, dans tous les cas de ce genre, autant qu'ils le pouvaient, d'appliquer la règle de : vie pour vie.

« En 1822, un détachement de marins du vaisseau de Sa Majesté Britannique *Topaz*, étant allé pour faire de l'eau à Lintin, fut attaqué par un grand nombre d'indigènes, et dans la mêlée deux Chinois furent tués et il y eut beaucoup de blessés de part et d'autre. Les autorités de Canton demandèrent que deux Anglais fussent livrés, ce que le capitaine refusa, expliquant en même temps l'affaire, et démontrant que les habitants de l'île étaient seuls blâ-

mables. Il s'ensuivit entre la Compagnie et les autorités locales une longue discussion qui se termina par l'interruption du commerce, d'après les ordres du comité des directeurs, et se retirant de la rivière pour aller à Macao, jusqu'au moment où le gouverneur consentit à les décharger, en leur qualité de marchands, de toute participation et de responsabilité relativement aux actes des navires de guerre anglais. Tout se termina enfin, et le commerce reprit son cours.

« L'ardeur que montrèrent les Chinois dans cette affaire du *Topaz*, fut sans aucun doute accrue par le succès qu'ils avaient eu l'année d'avant dans un cas d'homicide commis à bord du vaisseau américain *Emily*, dans un moment d'emportement par un marin nommé Francis Terranova, lequel lança contre une femme une cruche qui la renversa par-dessus le bord; bien qu'il eût été reconnu qu'elle était tombée à l'eau en partie par suite de la précipitation qu'elle avait mise à fuir ou de son manque de précaution, le magistrat du district de Pwangu vint dans le navire avec les marchands hongs et les interprètes, et ouvrit à ce sujet un procès contre lequel le comité des marchands américains protesta, le regardant comme une injustice et une pure moquerie, en tant que le magistrat refusa d'accepter les offres de service que lui faisait le docteur Morisson comme interprète, et se contenta de l'entremise de ses mauvais interprètes à lui pour conduire le procès. La faute des Américains consistait d'abord en ce qu'ils avaient permis que le procès s'ouvrît sans l'aide d'un interprète capable, et, en second lieu, en ce qu'ils avaient permis que le marin eût été enlevé du navire avant d'avoir subi un procès régulier.

« On rapporte qu'ils dirent à Howqua : « Nous sommes obligés de nous soumettre à vos lois, quelque injustes qu'elles soient, tant que nous demeurerons dans vos eaux; nous n'avons point l'intention de leur résister. »

Et ce fut d'après ce principe qu'ils souffrirent, sans aucune opposition, que l'on conduisît à Canton le marin, dont le crime n'avait pas été prouvé. Il fut étranglé peu de temps après avoir été mis entre les mains des Chinois, qui passèrent par-dessus les délais et les formes que stipulent même leurs propres lois, aucun étranger n'ayant assisté au procès. Le gouvernement de Washington non-seulement ne fit ni démonstration ni remontrance à propos de cette tragique affaire, mais encore il laissa le commerce, les personnes et les propriétés des citoyens américains en Chine sans protection et à la merci de ses gouvernants.

« Ces différents cas ont été rapportés ici dans le but de mettre au jour la position anormale qui était faite en Chine aux étrangers avant la guerre (de 1842). Ils formaient par eux-mêmes une communauté, relevant principalement des sentiments d'honneur qu'ils apportaient dans leurs procédés; mais leurs rapports avec les Chinois ressemblaient à ce que les légistes nomment « l'état de nature. » Le changement d'un gouverneur général, ou d'un percepteur d'impôts, ou d'un vieux marchand hong, entraînait l'introduction d'un nouveau système de police commerciale, suivant le caractère particulier de ces fonctionnaires. Le comité directeur de la Compagnie des Indes orientales avait un pouvoir considérable sur les sujets anglais, spécialement sur ceux qui demeuraient à Canton, et il pouvait même les renvoyer, si cela lui convenait; mais les consuls des autres nations avaient peu ou point d'autorité sur leurs compatriotes. Les choses du commerce étaient aussi peu déterminées que celles de la juridiction. Le manque d'un tarif reconnu encourageait la contrebande et entretenait constamment un esprit de résistance et de mécontentement entre les indigènes et les marchands étrangers, chaque partie s'efforcant d'obtenir des avantages autant qu'il lui était possible. Et il n'y avait aucun moyen de communicatio

entre eux, car les consuls, n'étant pas accrédités par le gouvernement chinois, allaient et venaient, hissaient ou amenaient leurs pavillons sans que les autorités locales y fissent la moindre attention.

« La mort de l'infortuné canonnier en 1784, et les dettes énormes contractées par les marchands hongs envers les Anglais et dont le payement ne semblait pas probable, portèrent le gouvernement britannique à tourner son attention sur la situation des sujets du roi en Chine, dans le but de rétablir leurs relations sur un meilleur pied. La conduite infâme d'un capitaine, M. Clary, qui saisit un navire hollandais à Wampou, en 1781, ce que Davis raconte, et l'impuissance de la Compagnie à empêcher de tels procédés, contribuèrent à décider la couronne à envoyer une ambassade à Pékin. »

Tant que le commerce anglais en Chine fut entre les mains de la Compagnie des Indes orientales, les sujets de la Grande-Bretagne étaient sous l'autorité du conseil de direction (select committee), ou plutôt de son président. Mais, le privilége de la Compagnie étant expiré en 1834, le gouvernement anglais envoya lord Napier avec le titre de surintendant général (chief superintendent) du commerce britannique; il arriva en Chine avec tout un personnel d'employés, dont les appointements s'élevaient à 18,200 livres sterling, et, après avoir écrit au vice-roi de Canton, il se rendit dans cette capitale, où il reçut, par l'intermédiaire des commerçants hongs, un édit dont voici quelques passages : « Dans cette circonstance, l'*œil* (le surintendant) des barbares, lord Napier, est venu à Canton, sans s'être arrêté à Macao pour y attendre des ordres, et sans avoir ni reçu ni même demandé l'autorisation du chef de la douane, mais il s'est avancé en toute hâte jusqu'à Canton : grave infraction aux lois établies ! Les employés de la douane ou autres, qui ont pris sur eux de le laisser entrer, ont été envoyés avec une communi-

cation demandant leur jugement. Toutefois, par bienveillance et considération pour le susdit *œil* (inspecteur) des barbares, qui, étant nouvellement arrivé, ne connaît pas les lois et ordonnances du Céleste Empire, je ne pousserai pas l'enquête avec rigueur.... Sa venue à Canton a pour objet les affaires du commerce. Or le Céleste Empire établit deux sortes de fonctionnaires, les uns civils pour le gouvernement du peuple, les autres militaires pour la terreur des méchants. Quant aux affaires ordinaires du commerce, elles doivent être réglées par les marchands eux-mêmes; les fonctionnaires n'ont à s'en occuper en aucune sorte.... S'il survient quelque affaire nouvelle, il est indispensable d'attendre qu'un respectueux mémoire ait clairement exposé la chose au grand empereur, et que ses ordres soient arrivés. Les grands officiers du Céleste Empire ne sont autorisés à avoir aucun rapport par lettres avec les barbares du dehors. Si le susdit *œil* (surintendant) des barbares ose écrire des lettres, moi, le gouverneur, je ne les recevrai point, je n'y jetterai même pas les yeux. Les factoreries de la Compagnie, situées en dehors des murs de la ville, sont un lieu de résidence temporaire pour les étrangers que le commerce attire à Canton; il leur est permis d'y manger, d'y dormir, d'y acheter et d'y vendre; mais ils ne doivent ni sortir de ces factoreries, ni circuler à l'entour. »

Cet édit fut porté à lord Napier par les commerçants hongs; mais il refusa de le recevoir, disant qu'il avait ordre de traiter directement avec le vice-roi.

Celui-ci donna avis à la cour de Pékin de tout ce qui s'était passé, et voici quelques passages de son rapport à l'empereur : « Le susdit *œil* (surintendant) des barbares n'a pas voulu recevoir les commerçants hongs; mais aussitôt il est sorti de la ville pour me présenter une lettre à moi Lu, ministre de Votre Majesté. Sur l'enveloppe, il a employé les formes et le style dont on se sert avec un égal, et il y a écrit ces mots absurdes: *Ta ying kwoh* (la

grande nation anglaise). Pour peu qu'on réfléchisse, il est évident que préserver la population de l'empire de tout contact avec les étrangers, est une chose très-importante pour le maintien de la dignité et de la souveraineté. L'inspecteur des barbares a-t-il ou n'a-t-il pas un rang officiel? C'est un fait que nous n'avons pas les moyens de vérifier complétement; mais, quand même il serait un fonctionnaire de ladite nation, il ne pourrait pas pour cela se permettre d'écrire sur le pied de l'égalité aux officiers de la frontière du Céleste Empire. Au point de vue de la dignité nationale, il y aurait de grands inconvénients à autoriser par la plus légère concession cette tendance à opérer des rapprochements, à établir des rapports, qui aurait pour résultat l'amoindrissement de la considération qui nous est due. En conséquence, des ordres ont été donnés au colonel Han Shanking, qui commande les forces militaires de ce département, pour qu'il signifie de la manière la plus formelle à la personne susdite qu'en vertu des lois et règlements du Céleste Empire, il n'y a jamais eu de communication par lettres avec les barbares du dehors; que, pour ce qui a rapport au commerce, on doit adresser des pétitions par l'intermédiaire des marchands *hongs*, et qu'il n'est pas permis d'envoyer ou de présenter des lettres.... Après mûr examen, mon humble opinion est que le commerce des barbares anglais a jusqu'ici été dirigé par les marchands hongs et les taïpans (subrécargues), et qu'il n'y a jamais eu d'inspecteur dont la nomination puisse former précédent. Ainsi cette résolution subite de nommer un officier ou surintendant n'est nullement conforme aux usages reçus. D'ailleurs, si ladite nation désirait prendre ce parti, elle devait exposer dans une pétition la nature des affaires qui seraient attribuées à cet intendant et la manière dont il procéderait, et elle devait faire présenter ce mémoire, en suppliant Votre Majesté de donner des ordres d'après son bon plaisir, afin de s'y conformer avec

une parfaite obéissance, soit que l'objet de sa demand fût concédé, soit qu'il fût refusé. Mais le susdit inspec teur des barbares, lord Napier, au lieu de procéder ains par voie de pétition, est venu à l'improviste s'installe dans les factoreries étrangères qui se trouvent en dehor de la ville, et a affiché la prétention d'échanger des docu ments officiels et des lettres avec les officiers de l'empir fleuri du Milieu; c'est là en vérité s'éloigner singulière ment des limites de la raison. »

Lord Napier fit diverses tentatives pour obtenir que l'o reçût sa lettre, et les commerçants hongs, de leur côté allèrent trois fois chez lui pour le décider à mettre su l'adresse le mot *pin* (*), c'est-à-dire pétition, ce qui au rait suffi pour qu'elle fût reçue. Lord Napier ayant refusé le vice-roi publia un édit ou manifeste dans lequel, aprè avoir reproduit ses observations sur le tort qu'avait e lord Napier de venir à Canton sans permission, il ajou tait : « Supposons qu'un personnage officiel envoyé pa une nation étrangère vînt en Angleterre pour conclur quelques arrangements, pourrait-il se dispenser d'expo ser dans un mémoire adressé au roi de ce pays l'objet d sa mission? pourrait-il se permettre des actes contraire à ce qu'exige la dignité de la nation chez qui il serai venu, et ne suivre que sa propre volonté et son caprice Puisque le susdit inspecteur des barbares déclare qu'i est un personnage officiel, il doit être plus que personn pénétré de ces principes. Avant qu'il m'eût adressé un

(*) Sur l'adresse de tout écrit que l'on présente cacheté à un autorité chinoise, doivent se trouver le nom et les titres de celu qui écrit, le nom et les titres de la personne à qui l'on écrit, et d plus un caractère signifiant, selon les cas, *communication*, *pétition*, etc. Le mot *communication* ne peut être employé que de supérieur à inférieur ou d'égal à égal.

lettre, moi, le gouverneur, j'avais reconnu qu'il ne convenait pas de la recevoir, parce que les lois du Céleste Empire interdisent aux ministres et aux autres autorités toute relation par lettres avec les barbares du dehors. Les affaires commerciales ont été jusqu'ici laissées à la responsabilité des marchands. Si par hasard quelque négociant barbare avait à faire une pétition pour demander l'examen d'une affaire, la loi exige que la pétition soit par le susdit *taipan* rédigée d'une manière régulière et présentée dans les formes d'usage, et que l'on attende la réponse, faite par voie de proclamation. Il n'était jamais arrivé qu'un barbare du dehors se hasardât ainsi à adresser une lettre.

« Les marchands hongs, voyant l'inspecteur barbare refuser de se soumettre aux anciens règlements, ont demandé que le commerce de cette nation fût suspendu, démarche qui indique une profonde connaissance des grands principes de la dignité de l'empire et mérite les plus grands éloges. La coupable opposition de lord Napier exigerait impérieusement que l'on eût recours à ce procédé, et rien ne serait plus juste que de défendre immédiatement aux siens d'acheter et de vendre. Mais, considérant que jusqu'ici le roi de cette nation a été au plus haut degré respectueux et obéissant, je ne puis croire qu'aujourd'hui, en envoyant lord Napier, il ait voulu que celui-ci montrât cette opiniâtre résistance. Les quelques centaines de millions de droits de commerce que nous paye chaque année le susdit pays, si l'on considère leur importance par rapport au Céleste Empire, peuvent à peine se comparer au poids d'une paille ou d'une plume. Avoir ces sommes ou ne les avoir pas est une chose qui ne mérite pas absolument la moindre attention. Leurs draps fins et leurs camelots ont encore moins d'importance et méritent moins qu'on s'en préoccupe. Au contraire, le thé, la rhubarbe, la soie, produits de notre

pays, sont pour ladite nation des sources qu'on ne pou rait intercepter sans occasionner sa ruine. Moi, le go verneur, me souvenant et me pénétrant des sacrées divines volontés du grand empereur, qui sont que no ayons pour tous les étrangers le même amour, les mêm soins que pour nous-mêmes, je sens que je ne puis n faire à la pensée de pareils malheurs. En outre, tous l marchands de ladite nation, pour venir dans ce pay traversent les mers, parcourant des myriades de mill et s'exposant à bien des dangers. L'objet de toutes leu espérances, c'est de réaliser des bénéfices en vendant en achetant. S'ils ne se sont point rendus au meeting (les marchands *hongs* les ont invités afin de délibérer s ce qu'il convenait de faire, c'est qu'ils étaient sous la d rection de lord Napier; ce refus ne provient certaineme point de la libre volonté des marchands eux-même Anéantir en un jour leur commerce, ce serait plong dans le malheur un grand nombre de personnes qu après de longs voyages par terre et par mer, se verraie ruinées par la faute d'un seul homme, de lord Napie Non, je ne puis, pour un pareil motif, les réduire ain au désespoir... Quant à l'inspecteur, on assure que c'e un homme d'un esprit solide et étendu et d'une parc pleine de charme. S'il réfléchit mûrement, il pourra p lui-même distinguer parfaitement le vrai du faux; ma qu'il ne se laisse pas égarer par les hommes qui l'ento rent... Quand le roi de ladite nation aura connaissan de ces ordres répétés et de ces réponses officielles, il sau aussi tous les mensonges de l'inspecteur barbare; mai dans tout ce qui s'est passé, on ne pourra pas reproch au Céleste Empire de n'avoir pas porté aussi loin qu possible les égards pour la vertu et la respectueuse obéi sance pratiquée par le roi de ladite nation. »

Deux semaines après la publication de cet édit, le vic roi en rendit un autre, qui suspendait le commerce ai

glais, et qui en outre défendait absolument à tout indigène d'aider et de servir lord Napier. « L'inspecteur barbare, disait-il, en apprenant ce qui a été décidé à son sujet, s'est trouvé comme un poisson enveloppé dans un filet. C'est véritablement un homme stupide, aveugle et ignorant, à qui il est impossible de faire entendre raison. Si un personnage aussi extravagant demeurait à Canton pour diriger le commerce, il serait désormais impossible que la population commerçante vécût en paix et en bonne harmonie. »

Lord Napier, se sentant malade et voyant qu'il ne pouvait obtenir aucun résultat, partit pour Macao, où il mourut au bout de quinze jours, trois mois après son arrivée en Chine. Par suite de cet événement et du départ des vaisseaux de guerre qui se trouvaient à Whampou, le commerce fut de nouveau ouvert.

Dans les dépêches de Pékin, que l'on reçut à Canton, au sujet de tous ces faits, la conduite du vice-roi était complétement approuvée, et il était ordonné que ceux qui avaient servi les Anglais fussent punis. Quant au cabinet de Londres, il désapprouva l'esprit des dépêches de lord Napier, qui annonçaient des mesures coercitives. Lord Palmerston lui disait « que ce n'était point par la force et la violence que Sa Majesté entendait établir des relations commerciales entre ses sujets et la Chine, mais par des moyens de conciliation. »

M. J. Davis succéda à lord Napier et fut lui-même bientôt remplacé par sir George B. Robinson. Sur ces entrefaites, il s'était formé parmi les négociants une chambre de commerce, qui, lorsqu'il était nécessaire, communiquait officiellement avec les commerçants hongs.

En 1836, le poste de *chief superintendent* (surintendant) fut supprimé, et sir George B. Robinson reçut l'ordre de remettre toutes les pièces à son lieutenant ou secrétaire, le capitaine Elliot. Celui-ci s'adressa au vice-roi par l'intermédiaire des commerçants hongs, comme cela avait

lieu antérieurement, et, en conséquence, il put revenir à Canton avec une permission de l'empereur. En accusant réception du décret souverain, il disait au vice-roi : « Le soussigné proteste respectueusement à Votre Excellence que son devoir, et en même temps son plus ardent désir, est de se conformer en toutes choses au bon plaisir impérial ; aussi apportera-t-il la plus grande attention aux points indiqués dans l'écrit qu'il a sous les yeux. »

Maintenant nous devons entrer dans quelques détails sur l'opium. Il est reconnu que l'usage de le fumer vint aux Chinois par le pays d'Asam, où il existait très-anciennement ; toutefois, jusqu'à la fin du siècle dernier, cet usage dut prendre peu de développements, car les missionnaires catholiques n'en ont fait aucune mention. En 1767, l'importation s'éleva à 1,000 caisses, et elle continua sur ce pied pendant quelques années. En 1791, il entrait librement à titre de *médicament*, moyennant un droit de 7 piastres par quintal. En 1800, l'empereur le défendit en disant que c'était une cause de perte de temps pour son peuple, qui échangeait son argent contre la *vile ordure* des étrangers ; mais comme il était aisé de suborner les mandarins, qui d'ailleurs fumaient eux-mêmes de l'opium, ce trafic continua, surtout à Macao. En 1820, le vice-roi de Canton publia un édit qui défendait ce commerce sous des peines sévères, et les subrécargues de la Compagnie anglaise recommandèrent qu'on n'en apportât point dans les navires de la Compagnie ; ils demandèrent même aux autorités anglaises dans l'Inde de n'en point permettre la culture. Comme les Portugais exigeaient des droits exorbitants pour l'entrée de l'opium à Macao, l'usage s'établit de le tenir dans des embarcations armées qui étaient constamment à l'ancre dans les anses de quelques-uns des îlots voisins de Canton, comme Hong-kong, Linting et autres. Ces magasins flottants ont été appelés *receiving-ships*. Les commerçants propriétaires de l'opium demeuraient généralement à terre dans leur

factorerie : un Chinois allait leur acheter une ou plusieurs caisses d'opium ; il en remetait le prix et recevait un ordre avec lequel il allait, dans un canot, prendre à bord du *receiving-ship* son opium, qu'il introduisait dans le pays par contrebande, soit en trompant la vigilance des employés de la douane, soit, ce qui était beaucoup plus ordinaire, en les achetant.

Cette contrebande alla augmentant toujours d'importance, en sorte que la quantité d'opium introduite annuellement finit par s'élever à une valeur de plusieurs millions de dollars. Les Chinois n'ayant à donner en échange aux Européens d'autres articles importants que le thé et la soie, la balance du commerce leur devint bientôt extrêmement défavorable, et l'exportation de l'argent se fit sur une grande échelle. Il résulta de là que le gouvernement commença à trouver des difficultés dans la perception des impôts, et que le déficit du trésor s'accrut rapidement d'année en année. L'argent devenait chaque jour plus rare, et par suite sa valeur s'élevait. En conséquence, les ministres de Pékin songèrent très-sérieusement à extirper l'habitude de fumer de l'opium, et rendirent pour cela des décrets fulminants. Pendant l'automne de 1836, le vice-roi de Canton condamna à l'exil neuf négociants européens, parce qu'ils étaient les principaux importateurs d'opium ; mais ils ne tinrent aucun compte de cette sentence.

« Durant les années 1837 et 1838, il y eut, le long de la côte, de continuels démêlés entre les employés du gouvernement, les contrebandiers indigènes et les commerçants étrangers : les premiers faisaient quelquefois concurrence aux seconds, souvent s'entendaient avec eux, parfois enfin en arrêtaient quelques-uns ; tandis que les négociants étrangers, évitant toute collision, s'efforçaient d'activer la vente de tout leur pouvoir. En février, le capitaine Elliot écrivit au contre-amiral Capel, dans l'Inde, pour lui demander d'envoyer en Chine un vaisseau

de guerre, afin de visiter les mouillages où se faisait le commerce de l'opium, « ce qui était le meilleur moyen, soit pour obtenir que les autorités provinciales revinssent au système de connivence qui avait jusqu'alors prévalu, soit pour avancer le moment où le gouvernement de Pékin reconnaîtrait comme légal le commerce de l'opium. » En conséquence de cette demande, la corvette *le Raleigh* ne tarda pas à arriver, et elle fut envoyée à Fou-tchaou dans le but d'obtenir la mise en liberté de quelques Indiens qui avaient fait partie de l'équipage du *Fairy*, vaisseau employé au commerce de l'opium, et qui se trouvaient détenus depuis plusieurs mois.

« Le capitaine Elliot, étant alors à Canton le chef reconnu du commerce britannique, reçut, en septembre, des autorités de la province, par l'intermédiaire des marchands hongs, l'ordre d'éloigner de Linting les *receiving-ships*, et de transmettre à son souverain un ordre de l'empereur pour que dorénavant il leur fût défendu de revenir.

« Vers la fin de l'année 1837, le pavillon britannique à Canton fut de nouveau amené, et le surintendant retourna à Macao, parce que le gouverneur avait refusé de recevoir une communication sur laquelle le capitaine Elliot n'avait point voulu écrire le mot *pin*, en vertu d'instructions qu'il venait de recevoir. En juillet 1838, sir Frédéric Maitland arriva sur le vaisseau de Sa Majesté Britannique *le Wellesley*, de soixante-quatorze canons, et entra presque aussitôt en correspondance avec l'amiral chinois Kwang au sujet d'un schooner anglais sur lequel les forts avaient tiré comme il passait le Bogue, et que l'on avait arrêté pour lui demander s'il avait à bord sir Frédéric, ou quelqu'un des hommes de son équipage ou leurs femmes.

« Aussitôt après l'arrivée de sir Frédéric, le capitaine Elliot s'efforça de se remettre en correspondance avec le

gouverneur, en envoyant aux portes de la ville une lettre ouverte, que l'on reçut et que l'on fit parvenir à son adresse; mais le jour même elle fut renvoyée parce qu'elle ne portait pas la suscription exigée.

« Les efforts du gouvernement supérieur pour supprimer la contrebande devinrent en 1838 plus énergiques qu'ils n'avaient jamais été, et ils indiquaient une détermination arrêtée de ne rien épargner pour arriver au résultat. En avril, un indigène, appelé Kwoh-siping, fut étranglé publiquement à Macao, sur l'ordre exprès de l'empereur, pour servir d'exemple aux autres et empêcher de s'engager à exporter de l'argent ou à introduire de l'opium.

« Le nombre des navires composant la petite force étrangère montant et descendant la rivière à cette date était de cinquante, la plupart occupés à faire la contrebande. Quelquefois le gouvernement semblait disposé à exercer son pouvoir, et alors des navires étaient détruits, les contrebandiers saisis et torturés, et la vente de l'opium empêchée. Mais les mêmes manœuvres recommençaient bientôt aussi hardiment que jamais. On s'emparait facilement de ces bateaux, car le gouvernement pouvait exercer un entier contrôle sur ses propres sujets; mais lorsque les schooners étrangers, fortement armés et équipés, montaient et descendaient la rivière, et livraient de l'opium sur ses bords, les croiseurs officiels craignaient de les attaquer.

« Des collisions devinrent de plus en plus fréquentes entre les Chinois et leurs autorités en conséquence de l'accroissement de la rigueur des ordres émanés de la cour. En septembre, dans une rixe près de Wampou, entre les militaires et des villageois, plusieurs furent tués et un grand nombre arrêtés. Les débitants d'opium à Canton furent mis en prison, et ceux que l'on trouva en d'autres lieux, amenés dans cette ville enchaînés. A Hupé, le bruit courut que les officiers avaient puni les fumeurs arrêtés en leur coupant une partie de la lèvre supérieure, afin

de les mettre hors d'état de faire usage de la pipe. D'un autre côté, la vénalité des officiers était telle, que même à cette époque le fils du gouverneur lui-même se livrait à ce trafic, et qu'un grand nombre d'agents subalternes n'opéraient des saisies de la drogue sur les bateaux contrebandiers que pour la revendre eux-mêmes en détail. L'exposé fait au trône par Hivang Fsioh-tsz', où la peine de mort était conseillée, fut promulgué à Canton vers le même temps; et le rescrit de l'empereur, requérant « les commandants en chef des provinces de Moukden (Shing-king), Kirin, Tsi-tsi-har, et les gouverneurs et lieutenants-gouverneurs de toutes les autres provinces d'exprimer, sous forme de règlements, leurs vues personnelles sur ce sujet et de la déposer promptement au pied du trône, provoqua des mesures plus rigoureuses. Ce mémoire demandait les plus fortes pénalités. Dans un rapide examen des effets résultant de l'usage de la drogue, il reconnaît que cet usage s'était étendu jusqu'à la Mandchourie et pénétrait dans tous les rangs de la société du haut en bas. La sortie de l'argent « vers les profondeurs insatiables des régions transmarines » avait eu pour effet d'élever le taux du change de l'argent jusqu'au point d'entraver les affaires du gouvernement. Il passe en revue les divers plans proposés dans le but d'empêcher la contrebande de l'opium, cause de tout ce mal, tels que de faire garder les ports, de supprimer tout le commerce étranger, d'arrêter les contrebandiers et de faire fermer les boutiques.

« En 1838, le vice-roi envoya un officier avec un peloton de cinquante hommes pour exécuter devant les factoreries étrangères un marchand d'opium condamné à mort. L'officier était sur le point de remplir sa mission près du mât du pavillon américain, lorsque les étrangers sortirent de leurs factoreries, renversèrent la tente de bambous que l'officier faisait dresser, la foulèrent aux pieds, et lui signifièrent avec résolution qu'il s'abstînt de faire exécuter là cet homme. L'officier, qui ne s'attendait point à une

opposition de cette sorte, s'empressa de faire enlever son attirail, puis il alla dans une rue voisine où l'homme dont il était question fut étranglé. Sur ces entrefaites, un grand nombre de curieux indigènes s'étant assemblés pour voir cette singulière scène, les étrangers s'efforcèrent de les dissiper, supposant qu'un peu de résolution y suffirait. Contrairement à leur attente, des coups furent portés en retour, et ils se hâtèrent de rentrer dans leurs factoreries, dont les portes furent fermées. Cette réunion de curieux étant devenue une populace nombreuse se mit à assaillir le devant des factoreries et à en briser les fenêtres à coups de pierres et de morceaux de briques. La place était restée en sa possession environ trois heures, et le danger devenait imminent, lorsque le magistrat du district y entra accompagné de trois ou quatre officiers, suivis d'un petit corps d'agents de police. »

La chambre de commerce indignée fit des représentations au vice-roi sur ce qu'il avait voulu transformer le jardin des factoreries en un lieu d'exécution. Le vice-roi répondit entre autres choses que ce jardin faisait partie du territoire chinois aussi bien que tout le reste, et que par cette raison l'autorité locale pouvait en disposer.

« Le capitaine Elliot arriva à Canton le même soir, de Wampou, avec des bateaux armés. Dans une réunion générale il exprima que, dans sa conviction, ces malheureux événements avaient pour cause le trafic de contrebande fait dans les eaux de la rivière, et déclara qu'il avait l'intention de donner l'ordre à tous les vaisseaux anglais de quitter ces parages dans un délai de trois jours. Il exprima l'espoir qu'une démarche ultérieure faite dans le but d'entrer en communication avec les autorités provinciales, afin d'obtenir leur coopération pour expulser ces vaisseaux, serait rendue inutile par le prompt départ de tous les vaisseaux engagés dans ce trafic. Les injonctions et les menaces qu'il adressa à ses propres compatriotes n'eurent, en définitive, aucun succès, et

en conséquence il s'adressa au gouverneur, lui exprimant son désir de le voir coopérer à leur expulsion. Dans un *avis au public* le capitaine Elliot faisait remarquer que ce genre de trafic, dans sa rapide progression, avilissait profondément le caractère anglais et exposait le commerce légal à un danger imminent; il déclarait qu'il avait l'intention de ne reculer devant aucune responsabilité pour y mettre un terme. Le gouverneur, comme on s'y attendait, loua le surintendant de ses offres, mais lui laissa tout le poids de l'œuvre en ajoutant avec cet orgueil caractéristique des mandarins chinois qui arrête si efficacement notre sympathie pour eux dans leurs embarras : « Vous devez concevoir que tous ces bateaux-là ne me donnent pas le moindre souci, » comme s'il n'avait qu'à se lever dans sa majesté pour les faire aussitôt disparaître.

« Cette affaire attira un torrent d'injures sur le capitaine Elliot de la part des journaux anglais, les rédacteurs de ces feuilles lui adressant toutes sortes de grossières épithètes, le présentant sous l'aspect ridicule d'un serviteur de la douane chinoise, et aidant les autorités pusillanimes à mettre leurs ordres à exécution....

« Vers cette époque le gouvernement de Pékin avait pris son parti. »

Le gouverneur de Hon-Kouang, Lin-tse-su, fut nommé commissaire, ayant mission, avec des pouvoirs illimités, de mettre fin au trafic de l'opium.

Les autorités invitèrent les fumeurs à se réformer, et la police fut chargée de pénétrer dans les maisons pour y rechercher la drogue et les pipes.

« De nombreux agents subalternes furent condamnés et punis sommairement, et le 26 février Fung A-ngan fut étranglé devant les factoreries en raison de sa participation au trafic de l'opium; les pavillons anglais, américain, hollandais et français furent tous amenés en conséquence; la suspension du commerce en général devint

imminente, et le gouverneur pressa les étrangers de faire retirer immédiatement des eaux de la Chine les vaisseaux à opium.

De nombreuses exécutions eurent lieu aussi dans les provinces. Un respectable missionnaire catholique me raconta que, dans la ville où il se trouvait, un Chinois opulent fut condamné, parce qu'une petite quantité d'opium fut trouvée chez lui, à avoir les ongles arrachés et puis la tête tranchée, mais que sa famille obtint, moyennant un présent de 3,000 dollars, qu'il aurait seulement la tête tranchée.

Le nouveau vice-roi, *Lin*, arriva à Canton le 10 de mars 1839, et fit détenir dans leurs maisons, sans communication ni vivres, tous les étrangers (au nombre de deux cent soixante-quinze), y compris le représentant du gouvernement anglais, capitaine Elliot. Toutes ces personnes demeurèrent sans aucun de leurs domestiques et sans plus de provisions de bouche que celles qu'ils avaient par hasard, ou celles qu'ils purent introduire au moment où on leur arracha leurs gens. Ils restèrent trois jours dans cet état; quelques-uns durent se charger de balayer, d'autres de puiser de l'eau, et ceux qui possédaient quelque talent culinaire se transformèrent en cuisiniers. Celui-ci pesait le riz qui lui restait, celui-là comptait les olives ou les anchois; et cette tragi-comédie dura jusqu'à ce que le capitaine Elliot, se conformant aux ordres du commissaire impérial Lin, fit distribuer une circulaire où il était ordonné, au nom de son gouvernement, que tout l'opium qui se trouvait dans les navires lui fût remis. En conséquence, on lui livra 20,300 caisses d'opium, dont la valeur était à peu près de 10 millions de dollars (£ 2,000,000), et il les mit à la disposition de Lin, qui les fit détruire entièrement.

Immédiatement après on remit en liberté les étrangers, auxquels on rendit leurs serviteurs, et le capitaine

Elliot partit pour Macao, ordonnant à tous ses compatriotes de quitter Canton.

Si nous devons croire le *Chinese Repository*, le triomphant Lin adressa à la reine d'Angleterre une lettre (*), dont j'extrairai les passages suivants :

« Notre Cour Céleste a pour famille tout ce qui est entre les quatre mers ; la divine bienveillance du grand empereur est si étendue qu'il n'est personne qu'elle ne couvre de son ombre.

« A Kouangtoung, depuis le rappel des interdits mis sur les communications maritimes, il y a eu un courant permanent de relations commerciales. Le peuple de ce pays et ceux qui viennent des autres contrées par navires étrangers ont joui ensemble, dans la paix, de ces avantages pendant des dizaines d'années jusqu'à ce jour. Et quant à la rhubarbe, les thés, la soie écrue, et de tels autres riches produits de la Chine, si les nations étrangères en étaient privées, elles manqueraient des moyens

(*) Ayant cherché à savoir du ministre des affaires étrangères d'Angleterre si cette lettre était vraie ou apocryphe, je reçus la réponse suivante : « Dans les archives de ce ministère il ne se trouve point de lettre telle que celle contenue dans le *Chinese Repository* vol. VIII, page 9. » Il a pu arriver que la lettre, bien qu'elle ait été écrite par Lin, n'ait pas été envoyée à Elliot, ou que, quoique ayant été reçue par lui, elle n'ait pas été envoyée à Londres, ou bien encore que, y ayant été envoyée, elle n'y ait pas été prise au sérieux, et que par conséquent elle n'ait point été conservée dans les archives du gouvernement. Toutefois, l'exigence exprimée diverses fois par les mandarins relativement à la défense à faire par la reine d'Angleterre à ses sujets de produire de l'opium et de l'exporter en Chine, et ce fait, de la part de sir H. Pottinger d'avoir adressé un mémorial à l'empereur céleste relativement à la législation du commerce de l'opium, font présumer qu'il y a eu quelque chose de vrai au sujet de la lettre de Lin.

de continuer à vivre. De sorte que la Cour Céleste, en accordant, dans la spontanéité de sa bienveillance universelle, la permission de vendre et d'exporter ces produits, — et cela sans exception ni réserve, — a, en vérité, répandu ses faveurs dans le cercle le plus étendu (des nations).

« Avec la vigoureuse autorité que la Cour Céleste exerce sur les civilisés aussi bien que sur les barbares, quelle difficulté pourrait-elle trouver à appliquer immédiatement même la peine de mort? Mais comme nous donnons un être substantiel à la plénitude et à l'étendue de la Sacrée Intelligence, il nous convient d'adopter d'abord la voie de l'admonition. Et n'ayant jusqu'à présent envoyé aucune communication à Votre Honorable Souveraineté, si les mesures d'interdiction les plus sévères étaient prises tout d'un coup, il pourrait être dit pour excuse qu'on n'avait pas eu connaissance préalable des faits.

« Nous voudrions donc, maintenant, nous concerter avec Votre Honorable Souveraineté sur les moyens d'en finir à jamais avec cet opium si préjudiciable à l'humanité, nous, en en défendant l'usage dans ce pays, et vous, en en empêchant la fabrication.

« Les moyens puissants par lesquels la Cour Céleste tient dans sa sujétion toutes les nations sont vraiment divins et inspirent le respect au delà de toute supputation. Qu'il ne soit pas dit qu'un avis hâtif n'ait pas été donné de ceci.

« Lorsque Votre Majesté recevra ce document, qu'une prompte dépêche nous soit adressée en réponse, par laquelle il nous soit donné avis des mesures que vous adopterez dans le but d'empêcher l'entrée de l'opium dans un port quelconque.

« N'allez pas, en aucune manière, par des paroles fleuries, éluder ou retarder une solution. Réfléchissez-y sérieusement; observez attentivement ces choses.

« Tao-kouang, 19e année 24e mois, — jour. —

Communication envoyée à la souveraine de la nation anglaise. »

(*Chinese Repository*, vol. VIII, p. 9) (*).

« Le cours des événements pendant la fin de l'année 1839 présente un singulier mélange de trafic et d'hostilités. Les marchands anglais, désirant disposer des cargaisons qui étaient arrivées, dans l'ignorance de tous ces actes, s'efforcèrent de faire quelques arrangements pour les envoyer de Chuenpi à Canton ; mais ce projet ne réussit pas, et l'on eut alors recours aux vaisseaux naviguant sous d'autres pavillons, par lesquels, en effet, le commerce, pour la plus grande part, fut fait pendant cette année-là. La vexation qu'éprouva le commissaire par la distance où se tenait la marine anglaise en dehors des ports chinois fut grande, et il fit placarder des affiches où il exhortait les capitaines à entrer dans le port. Cette mesure amena une réponse du capitaine Elliot, exposant les raisons pour lesquelles il défendait aux navires anglais de se placer sous l'autorité du gouvernement. Dans cette pièce, le capitaine Elliot se plaignait de son injuste emprisonnement, le présentant comme un traitement qu'il ne convenait pas de faire supporter à un officier d'une nation amie, reconnu par l'empereur, et qui avait toujours rempli son devoir d'une manière paisible et irréprochable....

« Une collision entre des gens ivres et quelques matelots anglais eut lieu à Hong-kong, dans laquelle un indigène perdit la vie. Le vice-roi ordonna qu'un examen du corps fût fait et demanda qu'on lui livrât le meurtrier, conformément à la législation chinoise.

(*) A la page 497 du même tome se trouve une seconde lettre, qui, au lieu d'être originale, semble plutôt être une amplification des idées renfermées dans celle-ci, étendue probablement par quelque lettré accoutumé dans les examens à faire les gloses des thèmes de Confucius et de Mencius.

« Un cadavre flottant ayant été vu dans le port de Hong-kong, il profita de cette circonstance pour indiquer qu'il croyait que c'était le corps du coupable ; mais voyant que ce moyen ne lui réussissait pas pour obtenir une satisfaction, il prit d'actives mesures contre les Anglais à Macao, dans l'intention non-seulement de leur nuire, mais aussi en vue de faire éprouver des dommages sérieux à la population portugaise. Il défendit qu'on leur fournît des provisions et ordonna que leurs domestiques s'éloignassent d'eux. Des troupes furent stationnées dans le voisinage, et, afin que personne ne pût s'excuser en prenant prétexte de son ignorance, des crieurs furent envoyés dans les marchés pour y proclamer les ordres de prohibition tels que les portaient les affiches suspendues à leur dos. Grande fut l'irritation de la population étrangère, en apprenant ces procédés : elle augmenta quand on sut que des soldats chinois avaient attaqué le petit schooner *The Black Joke*, qui allait à Hong-kong, affaire dans laquelle cinq hommes de l'équipage furent tués ou blessés, et un passager laissé pour mort, avec ses oreilles coupées et fourrées dans sa bouche. Les sujets anglais, presque sans exception, quittèrent Macao le 20 août, et se retirèrent à bord à Hong-kong, surtout par considération pour les Portugais, que le commissaire menaça de sa colère parce qu'ils les abritaient dans leur port. Ce déplacement eut pour effet de mettre les Anglais hors de l'atteinte du vice-roi, mais ne rendit pas plus efficaces ses efforts pour éloigner les vaisseaux à opium de la côte et engager les négociants non contrebandiers à entrer dans le port. Les ventes d'opium avaient recommencé même avant la destruction de la drogue au *Bogue*, et elles s'accrurent lorsqu'on eut appris que cette immense quantité avait réellement été brûlée. Lin commença alors à voir que son plan pourrait bien ne pas avoir autant de succès qu'il l'avait supposé, car il était forcé de rester à Canton jusqu'à ce qu'il pût annoncer la complète sup-

pression de la contrebande et la possibilité de continuer sans danger le commerce légal. Lui et le gouverneur Fang visitèrent Macao, accompagnés d'un corps nombreux de soldats chinois et escortés par un détachement de troupes portugaises.

« Trouvant que la flotte anglaise à Hong-kong était trop bien défendue pour qu'il pût l'en expulser, il interdit aux habitants de fournir des provisions aux navires. Il en résulta une collision. Le capitaine Elliot envoya une lettre aux officiers locaux à Kaulung, par l'entremise de M. Gutzlaff, qui expliqua aux officiers ayant le commandement de quelques jonques l'état des affaires et les requit de faire parvenir la lettre. Ils s'y refusèrent, mais ils dirent qu'ils exposeraient verbalement l'affaire, quoique en même temps les soldats, voyant deux petits schooners qui s'approchaient, commencèrent à manœuvrer les canons dans une batterie voisine. Le capitaine Elliot envoya à la côte, pour acheter des provisions, une chaloupe que la police arrêta précisément comme elle allait partir ; elle fit feu sur les trois jonques qui lui répondirent immédiatement, ainsi que le fort. Cette escarmouche continua jusqu'à la nuit, et les jonques se retirèrent alors sans avoir éprouvé beaucoup de perte. Le capitaine Elliot ayant donné l'ordre (11 septembre), à tous les vaisseaux anglais engagés dans le commerce de l'opium de quitter le port et la côte, la plupart se dirigèrent vers Namoa. Un vaisseau espagnol, *le Bilbaino*, fut brûlé le jour suivant, étant à l'ancre à *Taypa*, par les Chinois, dans la présomption qu'il était Anglais ; et le gouvernement britannique, en conséquence, arma un petit vaisseau pour croiser autour de l'établissement. Tout l'opium qui se trouvait dans la ville avait été rembarqué, mais les habitants en faisaient encore le commerce.

« Les deux parties furent dès ce moment engagées dans des hostilités ; cependant des négociations à l'effet de continuer le commerce près du *Bogue* furent entamées, en

octobre, entre les marchands anglais et le capitaine Elliot, d'un côté, et les marchands hongs, le sous-préfet et autres officiers, de l'autre. Les détails des arrangements étaient presque complétés, le capitaine Elliot avait donné des garanties pour qu'ils fussent menés facilement à exécution, et le commissaire lui-même avait signé la convention, lorsque l'entrée sans autorisation du vaisseau anglais *le Thomas Coutts* eut pour conséquence la rupture de toutes les négociations. Des mesures coercitives furent prises de nouveau contre les familles anglaises à Macao, et le capitaine Elliot ordonna que tous les vaisseaux anglais se rassemblassent à Fung-ku sous la protection des vaisseaux de guerre *le Volage* et *le Hyacinthe.* Il se rendit aussi au *Bogue* pour exiger que les menaces contre les Anglais fussent retirées et qu'il leur fût possible de résider à Macao, sans crainte d'y être molestés, jusqu'à ce que le gouvernement pût arranger les difficultés, lorsqu'un engagement survint entre l'amiral Kwan, ayant à ses ordres une flotte de seize jonques et les deux vaisseaux de guerre. Trois jonques furent coulées, une sauta, et le reste fut dispersé. Des mesures actives furent prises par les Chinois contre la flotte anglaise à Hong-kong, et les vaisseaux qui y étaient allèrent à Fung-ku. Le vice-roi, de son côté, déclara que le commerce avec la Grande-Bretagne serait discontinué après le 6 du mois de décembre, et défendit que des marchandises de cette nation fussent importées par d'autres vaisseaux. Vers la fin du mois, le capitaine Smith lança une autre notification de blocus qui devait commencer le 15 de janvier; mais ni l'une ni l'autre menace n'eurent d'effet. Les grandes pertes provenant de la détention des chargements à bord poussèrent les Anglais à demander que leurs marchandises pussent être emmagasinées à Macao, mais les Portugais se crurent obligés de le refuser.

« Le clipper *Ariel,* dépêché par le capitaine Elliot lors de son arrivée de Canton, y retourna en 1840, annonçant

la résolution du gouvernement anglais d'en appe armes dans le cas que l'empereur refuserait d'apla difficultés existantes. Les Chinois apparemment pr la collision qui devait avoir lieu et commencèrent à des troupes et à réparer leurs forts; et Lin (vice Kouangtung) acheta le grand vaisseau *le Chesap* établit un intendant de circuit près de Macao pour les côtes. Les résidents anglais, pour la plupart, nèrent à Macao au mois de janvier, et continuè faire leur commerce sous des pavillons neutres. les inquiéta plus; et depuis l'arrêt mis à leur com en décembre, Lin n'éprouvait pas le désir d'accro difficultés par des tentatives inutiles faites dans le les harasser. »

CHAPITRE NEUVIÈME.

PREMIÈRE GUERRE

ENTRE L'ANGLETERRE ET LA CHINE.

Une partie des forces envoyées en Chine par le gouvernement anglais y arriva pendant l'été de 1840, et commença aussitôt à opérer. Le 4 juillet on vit paraître dans l'archipel de Chuzan cinq grands vaisseaux de guerre, trois steamers et vingt et un transports, avec environ trois mille hommes de débarquement. Tinghaï, la principale ville de l'archipel, fut immédiatement prise, et, quoiqu'elle fût fortifiée, il n'y eut presque pas de résistance.

Le capitaine Elliot, plénipotentiaire anglais, se dirigea avec l'escadre vers Tien-tsin, où il se mit en communication avec Ki-shen, gouverneur général de la province de Chi-li, et, après bien des négociations et bien des messages à Pékin, Ki-shen persuada le capitaine Elliot de se transporter à Canton, où il allait lui-même par ordre de

l'empereur, et où l'affaire serait examinée et arrangée. En conséquence l'escadre partit le 15 septembre pour Chuzan.

Le capitaine Elliot et Ki-shen se réunirent en effet à Canton vers le commencement de 1841, et arrêtèrent les préliminaires d'un traité de paix. Mais Lin, qui avait été destitué pour avoir provoqué les hostilités, fit tous ses efforts pour que la guerre continuât, et son parti l'ayant emporté à la cour, l'empereur rendit, le 27 janvier, un décret des plus violents, ordonnant l'extermination de tous les rebelles anglais. 50,000 dollars étaient promis pour les têtes d'Elliot et des autres chefs anglais.

Le séjour de Chuzan avait été funeste aux Anglais; les fièvres leur avaient enlevé quatre cents hommes, et ils en avaient mille dans les hôpitaux. On évacua cet archipel le 24 février 1841. Le 26 du même mois les forts de la rivière de Canton, appelés *Bogue*, furent attaqués et pris par cinq cents hommes soutenus par neuf vaisseaux et deux steamers de guerre. L'amiral Kwan, qui commandait ces forts, ordonna à son fils, avant l'action, de s'en aller près de sa mère, parce qu'il était décidé à mourir à son poste. En effet, bien qu'abandonné de ses soldats et de ses officiers, il combattit jusqu'au dernier moment, et mourut en vendant chèrement sa vie, malgré tous les efforts des Anglais pour le faire prisonnier et le sauver. On permit à ses parents d'emporter son corps, et le vaisseau *le Blenheim* lui rendit les honneurs militaires.

Le lendemain, on s'empara d'une longue batterie située tout près de Canton, et l'on retira du fleuve un grand radeau au moyen duquel on avait essayé d'intercepter la navigation. Dans cette journée, plusieurs Chinois se firent tuer avec un grand courage.

Ki-shen fut dégradé, et d'autres commissaires impériaux furent envoyés du nord avec des renforts. Le plan des nouveaux chefs chinois était de tromper l'ennemi; en conséquence, le 20 mars, on signa une trêve, pendant

que tout se préparait pour attaquer à l'improviste les Anglais par trahison. La plupart des négociants européens étaient retournés aux factoreries de Canton. Mais on eut avis des intentions secrètes des Chinois, et, par ordre d'Elliot, tous les Européens se réfugièrent à bord des navires. Les Chinois, se voyant découverts, essayèrent, pendant la nuit du 21 mars 1841, contre les vaisseaux anglais, une attaque qui fut à peu près sans effet. Alors les Anglais remontèrent vers le port de Canton avec toutes les forces qu'ils purent faire venir de Hong-kong, s'emparèrent, après une vigoureuse lutte, des forts qui le défendaient, et ils se disposaient à entrer dans la ville, lorsque les Chinois demandèrent que les hostilités fussent suspendues, et payèrent immédiatement 6 millions de dollars comme pour racheter Canton; dès lors les troupes n'y entrèrent pas et se retirèrent.

Le 10 août 1841, arriva d'Angleterre un nouveau ministre plénipotentiaire, sir H. Pottinger.

Le 21 du même mois, il partit de Hong-kong avec une expédition composée de neuf vaisseaux de ligne, de quatre steamers, de vingt-trois transports et d'environ trois mille cinq cents hommes de débarquement; il laissa à Canton et à Hong-kong six navires de guerre et quatre cents hommes de troupe. Le 27, Amoy fut enlevé après une faible résistance. Le 1er octobre, Chuzan fut occupé de nouveau, et, cette seconde fois, la résistance fut beaucoup plus grande qu'elle ne l'avait été la première. Les officiers se battirent corps à corps et moururent à leur poste. On établit dans cette île un gouverneur militaire, en y laissant une garnison de quatre cents hommes.

Le 9 octobre on s'empara de la place de Tchiang-haï, située à l'embouchure du fleuve qui conduit à Ning-po. Les Chinois perdirent dans cette affaire environ quinze cents hommes. Le général Yukien, qui commandait dans la place, voyant tout espoir perdu, se jeta dans la rivière afin de se noyer. Ayant été retiré de l'eau, il courut à

Ning-po où il se tua. Le 13, Ning-po fut occupé sans résistance.

Dans la nuit du 10 mars 1842, les Chinois firent preuve de courage en attaquant Ning-po ; mais ils ne réussirent pas, et perdirent six cents hommes. Les Anglais n'éprouvèrent aucune perte.

Le 7 mai, les Anglais évacuèrent Ning-po pour aller s'emparer de Chapou, ville très-fortifiée. Leurs forces se composaient de sept vaisseaux de ligne, de quatre steamers, de plusieurs vaisseaux de transport et de deux mille deux cents hommes de débarquement, auxquels se joignirent deux cent cinquante soldats de marine.

Les fortifications furent enlevées assez facilement; mais trois cents Tartares, s'étant retranchés dans un temple, y firent une résistance désespérée et périrent presque tous. On assura que leur chef, se voyant perdu, s'était assis sur un baril de poudre et y avait mit le feu. Un grand nombre d'autres Tartares qui se trouvaient dans cette ville se coupèrent le cou après avoir tué leurs femmes et leurs enfants. Les Anglais eurent treize morts et cinquante-deux blessés.

L'expédition sortit de Chapou et se dirigea vers Woussoung, à l'embouchure du fleuve qui conduit à Chang-haï. Le 16 juin, la place fut prise après une résistance plus grande qu'à l'ordinaire. Le général Chiu, qui y commandait, tomba percé de coups de baïonnettes comme il combattait vaillamment sur le rempart. Le 19, deux mille hommes entrèrent à Chang-haï, dont les habitants payèrent 300,000 dollars pour se préserver du pillage.

Vers ce même temps, sir H. Pottinger publia en langue chinoise une sorte de manifeste dans lequel il expliquait au peuple les griefs que le gouvernement anglais avait contre celui de la Chine. L'empereur, de son côté, rendit un décret où il récapitulait les événements de la guerre, qu'il attribuait à la question de l'opium, déplorant en même temps les malheurs qui retombaient sur son peu-

ple et exhortant toutes les classes à redoubler d'efforts.

Le 6 juillet, une expédition, composée de quinze navires de guerre, de dix steamers et de cinquante transports, ayant à bord neuf mille hommes de débarquement, partit de Woussoung et remonta le Yang-tse-kiang dans la direction de Nankin. Il n'arriva rien d'important jusqu'à ce qu'on fût parvenu à Tching-kiang-fou, près du grand canal.

Cette ville était une station de Tartares Mandchoux, et l'on y comptait environ deux mille sept cents hommes en état de combattre. La ville, attaquée par trois colonnes, sur trois points différents, fut prise après deux heures d'une vive résistance. Les vaincus, soit par un effet du désespoir, soit qu'ils crussent qu'on allait les passer au fil de l'épée, se tuèrent pour la plupart. Voici comment s'exprime à ce sujet, dans son *Middle Kingdom*, M. S. W. Williams :

« La destruction des vies humaines fut horrible. Quelques Mandchoux s'étaient renfermés dans leurs maisons, mais on pouvait voir, à travers les fentes des portes, des gens coupant précipitamment la gorge à leurs femmes et détruisant leurs enfants en les jetant dans les puits. Un homme fut tué d'un coup de fusil, dans une maison, au moment où il coupait le cou à sa femme qu'il tenait sur un puits où il avait déjà précipité ses enfants.

. . . . . .

Dans une autre maison, on ne découvrit pas moins de quatorze cadavres, principalement de femmes. Telles étaient la terreur et la haine qu'inspiraient les envahisseurs, que tout Mandchou préférait la mort ou le suicide à la soumission. On a estimé que sur une population mandchoue de quatre mille âmes il n'a pas survécu plus de cinq cents individus; la plus grande partie des morts avaient péri par leurs propres mains. »

Le capitaine Loch, qui se trouvait dans cette expédition, raconte en ces termes son entrée dans une vaste maison :

« Après nous être fait une voie à travers les piles d'objets d'ameublement placés là pour barricader la porte, nous entrâmes dans une cour dont le sol était jonché de riches étoffes et couvert de sang caillé. Sur les degrés conduisant à la demeure des ancêtres gisaient les corps, froids et roides, de deux jeunes Tartares qui semblaient être frères. Après être parvenus jusqu'au seuil de leur demeure, ils avaient expiré là où ils étaient tombés par suite de la perte de leur sang. Nous entrâmes dans l'intérieur du bâtiment, et nous nous trouvâmes en face de trois femmes assises, une mère et ses deux filles, et à leurs pieds gisaient deux cadavres d'hommes d'un certain âge, ayant la gorge coupée d'une oreille à l'autre, et dont les têtes posaient sur les pieds de ces dames. A droite étaient deux belles et délicates jeunes filles faisant des efforts pour cacher avec leurs corps un soldat vivant. .

. . . . . .

Je m'arrêtai, frappé d'horreur devant ce que je voyais. Le froid et inexprimable désespoir peint sur le visage de la mère fit place à une expression violente de mépris et de haine, qui finit par éclater en invectives, puis par se répandre en un torrent de pleurs. Elle vint à moi, me saisit le bras, et, les dents serrées et avec un regard horrible, elle me montra les corps morts, ses deux filles, sa demeure splendide et sa personne même ; puis elle fit un pas en arrière, et, les mains crispées et d'une voix rauque, elle parla, à ce que je pus juger par ses gestes, de son infortune, de sa haine et, je n'en saurais douter, de sa vengeance. J'essayai par des signes de me faire comprendre, je lui offris mes services, mais elle me repoussa avec indignation. »

Le chef de l'expédition disait lui-même dans son rapport :

« Trouvant des cadavres de Tartares dans chaque maison où nous entrions, surtout de femmes et d'enfants, jetés dans les puits ou tués d'une autre manière par leurs propres parents, je fus bien aise de retirer les troupes hors de cette scène de destruction, et je les logeai au quartier septentrional. »

A la prise de Tchin-kiang, les Anglais eurent trente-sept morts et cent trente et un blessés.

L'expédition poussa jusqu'à Nankin, et tout était disposé pour commencer l'attaque, lorsque, le 16 août 1842, le commissaire impérial Ki-ying demanda un armistice. Le mauvais succès de la guerre avait effrayé la cour, et l'empereur ratifia le traité que Ki-ying et sir H. Pottinger signèrent le 29. Les points essentiels de ce traité sont : la cession à la Grande-Bretagne de l'île de Hong-kong, l'abolition du monopole des négociants *hongs* à Canton, le payement, au gouvernement anglais, d'une indemnité de 21 millions de dollars, indépendamment des 6 millions déjà perçus devant Canton ; et l'ouverture au commerce étranger des ports d'Amoy, Fou-tchaou, Ning-po et Chang-haï.

Le traité additionnel, qui fut signé au Bogue le 8 octobre, comprenait un nouveau tarif des droits de tonnage, tant pour l'importation que pour l'exportation.

Un des articles de ce traité déclare que les négociants de toutes les nations seront admis, aussi bien que les Anglais, dans les cinq ports ouverts au commerce extérieur.

Sir H. Pottinger publia un ordre qui défendait à tout vaisseau britannique de dépasser le 32e degré de latitude nord, déclarant aux autorités locales qu'elles pouvaient

confisquer toute embarcation et arrêter toute personne qui serait trouvée au delà de cette limite.

En décembre, une grande partie de la flotte partit pour l'Inde, emportant près de 5,000 hommes. A Hong-kong, Coulang-sou et Chuzan, on laissa 4,800 soldats. Les pertes des Anglais pendant toute la durée de la guerre s'étaient élevées à plus de 3,000 hommes, morts soit de blessures, soit de maladies.

CHAPITRE DIXIÈME

CONDUITE DU GOUVERNEMENT CHINOIS

APRÈS LA GUERRE DE 1840.

Il est hors de doute que les concessions faites par les Chinois dans le traité de Nankin n'aient été arrachées par la force : elles ouvraient une brèche dans le mode d'existence de ce peuple et étaient pour le gouvernement embastillé de Pékin le commencement d'une révolution. Il arriva donc une chose assez naturelle : la guerre terminée et la frayeur une fois passée, les mandarins retournèrent sur leurs pas et revinrent autant qu'il leur fut possible à leur ancienne manière de considérer et de traiter les Européens.

Sir J. F. Davis, qui, dès l'époque du traité de Nankin,

fut ministre plénipotentiaire d'Angleterre en Chi
s'exprime ainsi dans ses dernières publications :

« ... Une succession de tentatives les plus harcelant
directes ou indirectes, dans le but d'envahir les dr
résultant de nos traités, occupa les premiers temps
mes fonctions diplomatiques ou administratives. Des
fractions à notre souveraineté furent tentées à Ho
kong, quoique cette île eût été cédée à la Grande-Breta
« pour être gouvernée par telles lois et tels règleme
que Sa Majesté jugerait convenable d'établir. » Un fo
tionnaire chinois eut la hardiesse d'essayer de lever
contributions sur les indigènes dans la partie sud de l'
et comme il était nécessaire de diminuer le goût pour
tels procédés, il fut remorqué par un steamer dans
propre bateau, et mis en prison à Victoria pour trois m

« ... Ki-ying lui-même ne put résister non plus à
tentation d'essayer de retenir à Canton quelque chose
monopole hong, qui avait toujours été si profitable
gouvernement. Il proposa qu'une centaine de marcha
autorisés s'établissent dans cette localité ; mais il lui
répondu que le principe du traité, abolissant entièrem
le système hong, serait aussi bien violé par l'établis
ment de dix que de cent marchands.

« Des batailles de la même sorte furent livrées aux n
veaux consulats. Le vice-roi de Fou-tchaou-fou s'effo
de refuser à nos consuls une résidence, tant dans c
ville qu'à Amoy, précisément sous le même prétexte q
Canton, l'hostilité du peuple. Les mesures les plus fern
et les plus énergiques devinrent nécessaires, et j'eus
satisfaction, après beaucoup de difficultés, d'établir
consuls dans des résidences convenables, à Fou-tchaou-
et à Amoy, vers le commencement de 1845. Les cons
des différents ports signalèrent, dans leurs rapports,
verses infractions au principe de la liberté complète
commerce. Cette intervention indirecte avait pour ob

d'entraver le développement naturel du commerce européen dans les nouveaux ports. On en trouve un exemple dans les empêchements mis au transit des thés du lieu de leur production vers Chang-haï, afin d'essayer par là de les diriger vers leur ancienne destination, Canton. On en vit un autre exemple dans le permis de monopole accordé par les autorités locales de Ning-po à certaines personnes pour faire le commerce du fer. Un monopole semblable ou même pire du commerce de cassia (cannelle) fut accordé à un seul marchand, à Canton, qui, en conséquence, tirait de chaque acheteur de cet article une valeur montant à 50 pour 100 de plus que le droit requis par les tarifs du traité. On découvrit aussi qu'une douane avait été établie dans l'intérieur pour percevoir sur nos manufactures de coton des droits de transit, qui, conformément au traité, ne pouvaient être perçus dans les ports de commerce. Il fut enfin mis arrêt à tous ces dommages, mais ce ne fut qu'au prix de beaucoup de temps et après de nombreuses correspondances. »

L'empereur ordonna qu'on dressât secrètement une liste de tous les Chinois qui avaient trahi leur pays et aidé en quelque chose les Anglais. C'était là manquer à un article du traité de Nankin, par lequel l'empereur s'était engagé à tenir une conduite tout opposée.

Par suite de cette enquête, plusieurs Chinois commencèrent à être inquiétés sous divers prétextes, ce qui donna lieu à de vives réclamations adressées aux autorités locales. Le consul de Ning-po, M. Thom, pour sauver un certain Luming, que les mandarins avaient fait emprisonner, se rendit lui-même à la prison et y arbora le pavillon britannique.

Quelques mandarins civils ou militaires furent condamnés à mort ou exilés, mais un seul fut exécuté : ce fut le vieux général Yu Puyun, qui commandait à Tche-kiang, et qui s'enfuit lors de la prise de Ning-po. Ce général

avait rendu des services signalés en poursuivant et truisant des bandes de voleurs, et il jouissait d'une gra réputation de bravoure et d'habileté. Il fut en conséque envoyé contre les Anglais, et cette distinction eut p résultat de lui faire perdre l'honneur et la vie. On qu'au moment où il allait être décapité, à Pékin, ses a lui administrèrent une substance analogue au chl forme pour le rendre insensible.

Les gouvernements de Belgique, de Hollande, de Su de Prusse et d'Espagne envoyèrent en Chine des ag ayant mission de s'informer de l'importance et de l' nir que présenteraient les ports qui venaient d'être verts au commerce étranger. Les gouvernements de gique et de Suède obtinrent du commissaire impérial copie du traité de Nankin et du traité additionnel, r tue du sceau de l'empereur, et une communicatior même commissaire concédant à ces deux pays les b fices desdits traités.

Le président des États-Unis députa, de son côté, mission assez nombreuse, à la tête de laquelle se trou M. Caleb Cushing, et qui débarqua à Macao le 24 fév 1844. De là, M. Caleb adressa au vice-roi commiss une communication où il lui annonçait qu'il avait o d'aller jusqu'à Pékin. Le vice-roi se rendit aussitôt à cao et parvint à détourner le représentant américai son projet d'aller à la cour. Les deux premières com nications adressées à celui-ci par le vice-roi durent renvoyées, parce qu'en conséquence de l'opiniâtreté laquelle le gouvernement chinois s'attache constamr à rabaisser les autres puissances, les mots *Empire d Chine* étaient placés plus haut que le nom des *É Unis*. Les deux plénipotentiaires conclurent un t conforme en substance à celui de Nankin. Le seul a tage réel qu'il renfermât se rapportait au droit de nage que chaque navire étranger devait payer, d'apr

remier traité, chaque fois qu'il abordait à un des cinq
rts ouverts au commerce, et, d'après le second, chaque
is seulement qu'il arrivait de l'extérieur à la côte de
ine. En conséquence de cette amélioration, les navires
angers peuvent faire le commerce de cabotage entre
i différents ports, concurremment avec les jonques
noises.

'oici ce qui se passa après que ce traité eut été conclu.
sieurs négociants européens se promenant un soir dans
ardin de la Compagnie, à Canton, la populace en força
trée et s'y rua tout à coup. Ces messieurs furent obli-
de fuir au moyen de canots. Dans la soirée du len-
nain la populace s'attroupa de nouveau, mais elle fut
ssée sans opposer beaucoup de résistance. Deux ou
is Américains ayant accompagné un de leurs compa-
ıtes, qui s'en retournait chez lui à travers la foule, fu-
ıt, à leur retour, attaqués à coups de pierres et d'au-
s projectiles; alors un Américain tira un coup de feu
ır forcer la multitude à se retirer, et tua un indigène.
e enquête fut ouverte à ce sujet par le magistrat du
trict, et un rapport adressé par le lieutenant-gouver-
ur à Ki-ying; mais celui-ci ne s'occupa point d'envoyer
e force suffisante pour contenir la populace irritée, et
meura inactif, comme ne sachant que faire. Dans une
mmunication au ministre américain, après avoir de-
andé qu'on lui livrât le meurtrier, il ajoute : « La
population est très-irritée, et il est impossible que des
collisions n'aient pas constamment lieu jusqu'à ce que
la victime soit vengée. »

Un détachement de marins de la corvette *Saint-Louis*
riva à Canton le lendemain, et la tranquillité fut ré-
blie.

Ki-ying s'adressa pour la troisième fois à M. Cushing
our demander que l'Américain qui avait tiré le coup de
u fût livré, et avouant du reste que la populace de Can-
n était une turbulente canaille, mais ayant recours au

subterfuge accoutumé, qui consistait à s'excuser sur l'in possibilité où il était de la maîtriser. Rien ne saurait do ner mieux que ce fait une idée du peu d'importance qu les mandarins attachent aux traités conclus avec les Eu ropéens, car la complète exemption de la juridictio locale, tant au civil qu'au criminel, était parfaiteme stipulée dans le traité qui venait d'être signé avec l Américains aussi bien que dans celui qui avait été fa avec les Anglais. Mais des actes de cette nature étaie pour les Chinois des choses si nouvelles, et ils les con prenaient si peu, qu'en les rédigeant il leur arrivait que quefois de faire des observations risibles; par exempl dans une occasion ils refusaient de mettre aux articl les nos 1°, 2°, 3°, etc., parce qu'ils se figuraient que cet numération désignait une sorte d'ordre hiérarchique; o disaient-ils, un article ne devait pas être supérieur à l'a tre, puisque tous avaient la même valeur.

Je l'ai dit déjà et je le répète, un traité pour les Chino n'est pas autre chose qu'un acte de concession de ce taines grâces en faveur d'un roi d'Europe qui les sollici ou en faveur de ses sujets; et, par conséquent, il n'e pas étrange qu'en certaines occasions ils se figurent avo le droit de retirer des faveurs qu'antérieurement il avaient cru opportun d'accorder.

M. Cushing, dans le but de mettre fin à cet inciden adressa au vice-roi commissaire impérial une réclam tion relative à un Américain nommé Sherry, qui fu tué en mai 1841, parce qu'on l'avait pris pour un An glais, et, quoique cette affaire eût été déjà terminée qu'on eût alloué à la famille une indemnité de 8,000 do lars, M. Cushing la réveilla et obtint ainsi qu'on ne pa lât plus de l'homicide commis à Canton. On ne doit pa oublier que les Américains ont toujours sur les côtes d Chine deux ou trois navires de guerre; il en est de mêm des Français.

Après que M. Cushing eut quitté la Chine, M. J. W. Da

vis arriva pour le remplacer en qualité de commissaire ou ministre résident. Il fut reçu par le vice-roi dans une maison ou magasin particulier hors de Canton.

M. Davis fut remplacé par M. Mac-Lane, qui ne put jamais obtenir une entrevue avec le commissaire impérial, quoiqu'il la sollicitât avec insistance. Il n'eut pas plus de succès dans une visite qu'il fit à Tien-tsin en 1854 (Je reviendrai sur cette visite). Il fut remplacé par le docteur Peter Parker, qui ne trouva pas les mandarins plus traitables qu'ils ne l'avaient été pour ses prédécesseurs Davis et Mac-Lane.

En juillet 1856, une querelle s'engagea à Fou-tchaou-fou entre des Chinois et des Américains. Un de ces derniers, M. Cunningham, négociant, fut tué d'un coup de poignard. Un Chinois qui était à son service succomba également, aussi bien qu'un compatriote de celui-ci.

En août de l'année 1844, M. de Lagrenée arriva à Macao, avec une nombreuse suite, en qualité d'envoyé extraordinaire de France. Le vice-roi commissaire impérial se rendit aussi à Macao, et conclut avec le plénipotentiaire français un traité qui peut être considéré comme la reproduction de celui de M. Cushing.

En dehors du traité, M. de Lagrenée obtint un décret de l'empereur permettant, dans ses États, le libre exercice de la religion chrétienne. Les Français furent très-satisfaits de ce résultat, d'autant plus que c'était à peu près le seul avantage réel qu'ils eussent obtenu ; mais je suis porté à croire qu'en touchant à cette question ils commirent une faute et ne firent que nuire à la propagande chrétienne. Je reviendrai sur ce sujet.

Les missions américaine et française furent traitées avec assez d'égards, parce que les échecs subis dans la guerre contre les Anglais étaient très-récents, au point qu'on n'avait pas encore payé les 21 millions de dollars alloués à titre d'indemnité ; parce qu'on voulait éviter

que ces nouveaux envoyés ne prissent la résolution d'aller à Pékin; parce qu'il ne convenait pas aux orgueilleux mandarins de montrer que ce n'était que par force qu'ils avaient échangé avec les Anglais des visites et des politesses; enfin, parce que ces ambassadeurs ne demandèrent pas (ainsi qu'on l'avait redouté) une île chinoise comme l'avaient fait les Anglais pour Hong-kong, et qu'ils se contentèrent des concessions faites au commerce de la Grande-Bretagne; en quoi le commissaire impérial ne pouvait trouver la moindre difficulté, puisqu'il avait satisfait d'avance à leurs désirs en stipulant, dans un article additionnel au traité conclu avec les Anglais, que tous les étrangers jouiraient des droits accordés aux sujets de la Grande-Bretagne. Au moyen de cette clause, Ki-ying empêchait que ses ennemis triomphants eussent le monopole des quatre nouveaux marchés, et il profitait pour leur nuire du seul moyen qu'il eût alors en son pouvoir.

Après que la mission extraordinaire de M. de Lagrenée fut partie, le baron de Forth-Rouen fut envoyé en Chine en qualité de ministre résident. Le commissaire impérial le reçut comme il avait fait pour le représentant américain, M. J. W. Davis, dans une maison particulière située hors de Canton, et M. de Forth-Rouen ayant sollicité de lui une nouvelle entrevue, il ne l'obtint pas, bien qu'il consentît à ce qu'elle eût lieu d'une manière aussi peu convenable que la première fois. Ainsi, après un séjour de trois ans en Chine, il partit n'ayant vu le commissaire impérial qu'une seule fois.

Le baron de Forth-Rouen fut remplacé par M. Bourboulon, qui ne fut jamais visité ni reçu par le commissaire impérial avant la seconde guerre.

Nonobstant les stipulations du traité conclu avec M. de Lagrenée, et malgré le décret impérial obtenu par ce ministre en faveur de la religion chrétienne, le missionnaire français M. Chapdelaine fut, en juillet 1856, dans la province de Kiang-si, soumis à un martyre de deux

jours et ensuite décapité. Sa tête, suspendue d'abord à un arbre, fut plus tard dévorée par des chiens et des pourceaux. On ouvrit le corps pour en arracher le cœur; on le dépeça ensuite, et il fut, dit-on, cuit et mangé. Deux chrétiens chinois furent décapités en même temps que le missionnaire.

Avant de passer outre, je donnerai la traduction d'un document assez curieux et instructif. Ki-ying signa des traités avec les ministres des États-Unis et de France, mais il savait que ces concessions étaient très-mal vues à la cour, et il craignait une disgrâce. Les événements postérieurs ont prouvé qu'il n'avait que trop raison. Il déposa donc aux pieds de l'empereur l'exposé suivant, dans le but de justifier sa conduite (*) :

« L'esclave Ki-ying présente à genoux un mémoire supplémentaire au trône. Les particularités de son administration des affaires des Barbares et le maniement (**) des envoyés barbares, selon les circonstances, ainsi que de la réception qui leur a été faite (***), ont déjà fourni matière à plusieurs mémoires de votre esclave.

« Les conditions supplémentaires du commerce ayant été également négociées par lui, il a eu l'honneur d'en soumettre les articles au sacré regard de Sa Majesté, qui a chargé le conseil du commerce de l'examiner et d'en faire le rapport. Tout cela est consigné. Il rappelle pourtant que c'est dans la septième lune de la vingt-deuxième année (août 1842) que les barbares anglais ont été paci-

(*) Ce document a été publié par le gouvernement et se trouve inséré en français dans la traduction de *La Chine et le Japon*, par M. Oliphant, précédée d'une introduction par M. Guizot.

(**) *Littéral.*, monter à cheval et tenir en bride.

(***) Leur réception commune des inférieurs en rang.

fiés. Les Américains et les Français ont suivi successivement pendant l'été et l'automne de cette année. Dans cette période de trois années, les affaires des barbares ont subi l'influence de bien des circonstances, et à mesure qu'elles variaient de nature, il a été nécessaire de changer de terrain, et d'apporter des altérations dans la manière de les concilier et de les tenir en bonne humeur (*). Il faut les traiter avec justice naturellement et faire appel à leurs sentiments; mais, pour les tenir en main, il faut avoir recours aux stratagèmes (ou à la diplomatie).

« Dans certains cas, il faut leur donner une direction, mais sans leur dire pourquoi; dans d'autres cas, on ne peut calmer leur agitation que par des démonstrations qui désarment (*litt.* dissolvent) leurs soupçons; parfois, il faut les satisfaire, en leur accordant des rapports sur le pied d'égalité; d'autres fois, avant de pouvoir arriver à un résultat, il faut fermer les yeux sur leurs faussetés et ne pas serrer de trop près leurs estimations des faits.

« Nés et élevés dans les régions étrangères du dehors, il y a dans l'administration du Céleste-Empire beaucoup de choses que les barbares ne peuvent pas comprendre complétement, et ils expliquent sans cesse d'une manière forcée des choses dont il est difficile de leur expliquer la véritable nature. Ainsi la promulgation des décrets impériaux (littéral. *sons de soie*) est dévolue aux membres du grand conseil, mais les barbares les révèrent comme la réponse autographe de Votre Majesté, et si on leur faisait savoir positivement que les décrets ne sont point du tout l'écriture de Votre Majesté, bien loin de les révérer, rien ne leur inspirerait moins de confiance.

« Les barbares appellent ta-tsan (dîner) (**) le repas qu'ils

---

(*) Concilier, (*litt.*) pacifier, comme on calme un animal ou un homme furieux; tenir en bonne humeur, (*litt.*) à l'attache.

(**) Mot employé par nos domestiques de Canton pour dire le dîner, le grand repas.

prennent ensemble. C'est une habitude qui leur est très-chère que de réunir un certain nombre de personnes dans un grand festin pour manger et boire ensemble. Quand votre esclave a fait honneur (donné à dîner) aux barbares de la Bogue ou de Macao, leurs chefs et principaux sont venus ensemble, au nombre de dix, vingt ou trente, et lorsque, dans la suite des temps, votre esclave s'est trouvé admis dans les résidences (*) des barbares, ou dans les vaisseaux des barbares, ils se sont assis à leur tour auprès de lui pour le servir, lutfant pour être le premier à lui offrir à manger et à boire. Pour s'assurer leur bonne volonté, il ne pouvait se dispenser de partager leur tasse et leur cuiller. Autre point. Les barbares ont coutume de faire grand cas de leurs femmes. Toutes les fois que le visiteur est un personnage de distinction, la femme se présente pour le recevoir. Dans le cas du barbare américain Parker et du barbare français Lagrenée, par exemple, tous deux avaient amené leurs femmes étrangères, et quand votre esclave s'est présenté aux résidences des barbares pour affaires, les femmes étrangères ont paru tout d'un coup pour le saluer. Votre esclave était confondu (**) et mal à l'aise, tandis qu'elles étaient ravies au contraire de l'honneur qu'on leur faisait. Le fait est, comme ceci le prouve, qu'il est impossible de régler les coutumes des États occidentaux sur le cérémonial de la Chine, et d'éclater en reproches qui ne serviraient point à les éclairer (*litt.* à fendre leur stupidité), mais qui pourraient donner lieu à des soupçons et à de mauvais sentiments.

(*) Le mot Jan, *étage*, ne s'applique pas à la demeure des Chinois. Les mandarins l'emploient en parlant à leurs compatriotes de nos maisons.

(**) Confondu, presque frappé d'épouvante, comme Confuclus en présence de son chef.

« Depuis le commencement des relations amicales avec eux, les barbares des différents pays ont été reçus sur un pied approchant de l'égalité. Une entrevue avec eux n'est donc plus une nouveauté. Il devient donc plus nécessaire que jamais de les tenir à distance et de leur fermer la porte. A cette fin, toutes les fois qu'on a négocié un traité avec un État barbare, votre esclave a chargé Hwang-an-tung, commissaire des finances, de prévenir l'envoyé qu'un grand fonctionnaire chinois, administrant les affaires étrangères, n'avait pas le droit d'accepter ni de donner quoi que ce soit en son propre nom ; qu'en ce qui regardait les présents, il serait obligé de les refuser péremptoirement ; que s'il les acceptait et que le fait vînt à être connu, les ordonnances de la Dynastie Céleste sur ce sujet sont très-sévères, et que, sans parler du tort qu'il ferait à la dignité de sa charge, il serait fort difficile (au coupable) d'échapper à la vengeance de la loi. Les envoyés barbares ont eu le bon sens de s'y conformer; mais, dans leurs entrevues avec votre esclave, ils lui ont parfois offert des vins étrangers, de la parfumerie et autres petits objets de peu de valeur. Leurs intentions étant plus ou moins bonnes, il lui aurait été difficile de les refuser absolument en face; mais il s'est borné à leur offrir des tabatières, des bourses et autres objets se portant sur la personne, mettant ainsi en pratique le principe chinois de donner beaucoup là où on a peu reçu (*). Votre esclave a également offert une copie de son insignifiant portrait aux Italiens, aux Anglais, aux Américains et aux Français; sur la demande qu'ils en ont faite.

« Pour en revenir à leur gouvernement, quoique chaque État en possède un, il y a des souverains hommes et femmes qui occupent cette charge d'une manière perma-

(*) Telle doit être la règle, d'après le second livre de Confucius, entre le chef et les nobles qui dépendent de lui.

nente leur vie durant. Chez les barbares anglais, par exemple, le souverain est une femme; chez les Français et les Américains, c'est un homme. Les souverains anglais et français règnent à vie; l'Américain est élu par ses compatriotes : on le change tous les quatre ans, et lorsqu'il quitte le trône, il rentre dans les rangs du peuple (les esclaves sans emploi).

Leurs titres officiels diffèrent chez toutes les nations. Pour les représenter, ils s'approprient en général (*litt.* dérobent) des caractères chinois, affectant vaniteusement un style auquel ils n'ont aucun droit et se donnant les airs d'une grande puissance. Ils imaginent sans doute par là faire honneur à leurs souverains; mais cela ne nous regarde pas; tandis que, si l'on prescrivait pour eux les formes prescrites envers les États dépendants, ils ne consentiraient certainement pas à descendre au rang de la Cochinchine ou de Lewchew, puisqu'ils n'adoptent ni le calendrier chinois (*), ni les lettres patentes (de souveraineté) de Votre Majesté. Et avec des gens aussi peu civilisés qu'eux, aussi peu au courant du style, des manières de parler, la ténacité, dans les formes de la correspondance officielle, qui tendraient naturellement à placer le supérieur au premier rang et l'inférieur au second, serait la cause d'une violente altercation (*litt.* d'un soulèvement de la langue et d'un gonflement des lèvres); la seule marche à suivre en ce cas serait d'affecter la surdité (*litt.* d'être comme si le lobe de l'oreille bouchait l'oreille); les rapports personnels deviendraient donc impossibles, et non-seulement cela, mais l'embarras dans

(*) Les premières et les dernières lunes de l'année, comme elles sont comptées en Chine, qui envoie son calendrier en Corée, sinon dans ses autres dépendances. Les souverains de Corée, de Lewchew et de Cochinchine reçoivent l'investiture par un envoyé chinois, et l'empereur leur envoie des lettres patentes en qualité de suzerain.

les relations s'ensuivrait bientôt et ne serait rien moins qu'avantageux à la question essentielle de la conciliation. En conséquence, au lieu d'engager une contestation sur des titres creux qui ne peuvent amener aucun résultat solide, on a cru qu'il valait mieux laisser de côté ces détails insignifiants, afin d'assurer le succès d'une politique importante.

« Tels sont les expédients et les modifications qu'on a cru impossibles à éviter après avoir regardé de près aux affaires des barbares, avoir calculé les exigences de la situation et après avoir soigneusement examiné l'état de la question, ce qui était important ou sans valeur, ce qui permettait les délais ou nécessitait la promptitude. Votre esclave n'a pas osé les présenter l'un après l'autre à l'intelligence sacrée (à l'Empereur), en partie parce qu'ils étaient en eux-mêmes de peu d'importance, en partie parce qu'on n'avait pas le temps (*) de les communiquer. Les affaires des barbares étant maintenant à tout prendre terminées, il donne tous les détails, comme il y est tenu, dans cette dépêche supplémentaire qu'il présente respectueusement à Votre Majesté.

Réponse au crayon vermillon :

« C'était le seul arrangement possible, nous comprenons toute la question. »

On s'est indigné contre Ki-ying après la publication de ce document. Je pense, pourtant, que ceux qui en ont été irrités à cause des idées qu'il y a exprimées, n'ont pas réfléchi à la difficile position dans laquelle ce malheu-

(*) Il était obligé d'agir sur-le-champ.

reux négociateur se trouvait. M. Lavollée (*) l'a très-bien comprise, à mon avis; voici ses paroles à ce sujet :

« Ce rapport a toutes les apparences d'une apologie, d'un plaidoyer de Ki-ying. Compromis par ses relations avec nous, le mandarin s'empresse de nous renier, et pour faire taire ses accusateurs, il enfle la voix contre les barbares. Il ne peut se défendre qu'en nous injuriant, et bien qu'il nous drape à la façon chinoise, nous ne saurions équitablement lui garder rancune. Il faut le plaindre d'en être réduit à ces expédients pour se justifier; il faut surtout plaindre l'empereur qui est condamné à recevoir chaque jour de ses mandarins, qu'ils s'appellent Ki-ying, Yé, Tsoung-lun ou Hiang, de pareils rapports. Quel gouvernement! »

Les Anglais, ainsi que je l'ai déjà dit, ne tardèrent pas à ressentir les effets de la réaction provoquée par les mandarins. Sept mois à peine après la cessation des hostilités de 1842, il arriva à Canton un grave événement qui eût pu devenir fatal à un grand nombre d'étrangers.

La milice irrégulière, que le gouvernement avait licenciée, était un élément de continuels désordres. Quelques malintentionnés commencèrent à faire courir le bruit que les troupes anglaises qui revenaient de la côte septentrionale allaient être cantonnées à Ho-nan, en face de Canton. Sous ce prétexte, on répandit parmi le peuple des manifestes furibonds, dont l'un, en date du 2 décembre (1843), invitait les notables de toute la province à se réunir à Canton pour aviser. Les autorités ne prirent aucune mesure pour arrêter ces manœuvres, jusqu'au 6, où elles publièrent enfin un édit contre ces réunions séditieuses. Mais le langage de cette pièce était si peu énergique qu'elle

(*) *La Chine contemporaine.*

ne servit qu'à encourager les mutins. Le lendemain, sur le soir, une grande multitude se rassembla auprès des factoreries, ouvrit une brèche dans le mur qui entourait le jardin dépendant de ces établissements, s'y précipita, et mit le feu au consulat d'Angleterre. A minuit, trois *hongs* (factoreries), composés chacun de plusieurs maisons, étaient en flammes. Dans l'une d'elles se trouvaient les directeurs d'une maison de commerce américaine; ils se défendirent vigoureusement, tuèrent cinq Chinois et se virent enfin obligés de s'échapper par derrière.

A Chang-haï, le major Balfour, consul anglais, eut de vifs démêlés avec le gouverneur, parce que celui-ci se refusait, dans les communications officielles, à lui donner les titres qui lui étaient dus.

En mars 1845, le vice-consul de Canton, M. Jackson, M. M. Martin, connu par ses écrits sur les colonies, trésorier à Hong-kong, et M. le chapelain de Sa Majesté Britannique dans cette même île, se promenant tranquillement en dehors de l'enceinte de la ville, furent attaqués par un rassemblement, frappés, blessés et volés.

Les autorités chinoises, fidèles à leur usage à peu près invariable en pareil cas, firent tous leurs efforts pour éluder, différer, enfin pour amoindrir le châtiment des coupables. Le magistrat que cette affaire concernait publia un manifeste dans lequel il parlait des personnes offensées comme d'individus qui, se trouvant à bord de vaisseaux marchands, seraient descendus à terre. Son but était de faire entendre au peuple que les mandarins n'attachaient à cette affaire aucune importance, et qu'il ne publiait ce manifeste que pour se délivrer des importunes réclamations des Anglais.

Au mois d'août 1845, on fut obligé d'envoyer la frégate à vapeur *la Méduse* à Fou-tchaou-fou, parce que les Anglais qui y résidaient étaient insultés par la populace, qui allait jusqu'à leur cracher au visage.

En février 1846, le commandant du vapeur de guerre

le Vixen, et quelques officiers et matelots, en tout une dizaine d'hommes, étaient descendus à terre pour tirer des oiseaux; environ 1,000 individus coururent sur eux en poussant des cris et en leur lançant des pierres : ils furent contraints de regagner leurs canots.

Vers la fin de mars de cette même année 1846, des troubles ayant éclaté à Fou-tchaou-fou, il y eut plusieurs blessés, et des maisons de commerce anglaises furent pillées.

Le 23 août 1846, sir J. F. Davis. successeur de Sir H. Pottinger, se plaignait amèrement au commissaire impérial d'une sorte de conjuration organisée parmi les gardes nationaux de Canton, dans le but d'empêcher qu'on ne cédât aux Anglais le terrain indispensable pour construire des maisons et établir des cimetières; il appuyait ses plaintes par des menaces.

En même temps, on affichait à Canton des placards pleins de menaces furieuses contre les Chinois qui céderaient du terrain aux étrangers pour construire des factoreries. Il y a tout lieu de croire que ces écrits avaient pour auteurs les mandarins eux-mêmes; du moins est-il certain que ceux-ci fermaient les yeux.

En juin 1846, à l'occasion d'une querelle qui s'était engagée dans une rue, la foule envahit les factoreries européennes dans l'intention de les piller et de les brûler. Les Anglais et les Américains, s'étant unis pour la défense commune, firent feu, et trois Chinois furent tués. Les mandarins, qui, durant des heures entières, n'avaient pris aucune mesure pour rétablir l'ordre, voulurent ensuite exiger que trois Anglais fussent exécutés afin de calmer le peuple. Or il est à remarquer qu'il était impossible de savoir de quelles mains étaient partis les coups qui avaient tué les trois Chinois, et que, parmi les individus qui avaient fait feu, il y avait un grand nombre d'Américains et probablement des sujets d'autres nations. Par suite de ces événements, les étrangers qui résidaient à Canton s'organisèrent et s'armèrent de manière à for-

mer une sorte de milice nationale, prête à repousse force par la force.

« Vers la fin de 1846, dit le plénipotentiaire anglais J. F. Davis, le point culminant du désordre avait été teint par la populace à Canton. Parmi les actes de lence commis contre les sujets anglais ou tous au étrangers, deux matelots, après avoir été attirés dans rues basses et y avoir été assaillis par la populace, l tus, lapidés et blessés dangereusement, furent porté demi morts au consulat. Le consul adressa des plaint Ki-ying; mais la restitution de Chuzan avait produit changement défavorable. D'autres griefs exigeaient qu adressât une énergique réclamation, appel que Ki-y n'accueillit qu'avec une brusquerie dont il n'avait encore donné d'exemple. Aussi, vers le commencem de mars suivant (1847), une attaque brutale eut lieu tre un officier d'artillerie de grade supérieur et autres personnes respectables, pendant une excur qu'ils faisaient sur la rivière de Canton. »

En mars 1847, la populace de Canton entreprit de truire et d'incendier des hangars qui avaient été c struits pour abriter les canots des vaisseaux, et les a rités ne prirent aucune mesure pour l'empêcher. Si Davis leur adressa un message très-énergique, mena d'appeler la troupe qui était à Hong-kong.

Plus tard, il envoya à Ki-ying copie d'une com nication extrêmement forte qu'il avait reçue de son g vernement; et voyant que le commissaire impérial tenait aucun compte et répondait d'une manière éva à toutes les réclamations qui lui étaient faites, il se gea sur Canton avec toutes les forces de terre et de qu'il put tirer de Hong-kong. L'expédition eut lie 1er avril 1847; on prit les forts dits du *Bogue*, on encl cent vingt-sept canons; trente-six heures suffirent p

obtenir tous ces avantages et pour arriver à Canton.

Sur-le-champ, une convention fut signée dans laquelle on stipula que les Anglais entreraient dans cette capitale au bout de deux ans. En outre, on détermina et on leur concéda les terrains nécessaires pour construire des factoreries et former un cimetière. Ce qu'il y eut de remarquable dans cette circonstance, c'est que les Anglais, après avoir remporté une victoire, firent une concession, puisqu'ils consentirent à n'user que dans deux ans du droit qu'ils avaient d'entrer immédiatement dans Canton. Cette modération ne servit qu'à augmenter l'outrecuidance des Chinois et à les disposer à la résistance qu'ils firent en 1849.

Siu, gouverneur général des provinces de Canton et de Kian-si, adressa à l'empereur, en date du 26 août 1847, un mémoire pour demander des instructions au sujet des réclamations que faisaient les Anglais relativement à leur entrée à Canton, et aux terrains qu'ils demandaient qu'on leur louât pour établir des factoreries et un cimetière. Nous signalerons dans cette communication le passage suivant :

« Toute leur confiance repose dans la contrainte, en vue de nous faire accéder à ce qu'ils veulent, et dans un violent et ingouvernable esprit d'usurpation.

« Lesdits barbares, depuis le temps où Votre Majesté a sanctionné le traité de paix, ont fréquemment montré de hautes prétentions, et lorsqu'ils obtenaient la longueur d'un pouce, ils s'en emparaient d'un autre. »

Le 8 mars 1848, trois respectables missionnaires étaient allés à quelques lieues de Chang-haï pour distribuer des imprimés relatifs à la religion ; ils furent attaqués avec fureur, renversés par terre, grièvement blessés et complétement dépouillés, par une tourbe de matelots qui avaient appartenu aux équipages des embarcations employées à porter du blé à Pékin pour le compte du gou-

vernement. Le consul, M. R. Alcock, demanda à l'instant que les coupables fussent arrêtés et punis ; mais les autorités ne répondirent que par de vaines excuses. M. Alcock, s'étant assuré l'appui de deux vaisseaux de guerre, empêcha la sortie de mille jonques chargées de blé, qui devaient être dirigées sur Pékin, et envoya un des vaisseaux de guerre à Nankin, avec le vice-consul, qui, accompagné d'un interprète, portait une communication dans laquelle le gouverneur général de la province était supplié d'envoyer un employé supérieur pour examiner les faits. Les autorités de Chang-haï produisirent deux individus qu'elles supposaient être les coupables, mais on vit bientôt que ce n'était qu'une supercherie. Elles essayèrent aussi de faire sortir les embarcations chargées de blé en trompant la vigilance de la corvette qui gardait le passage, et elles s'efforcèrent d'empêcher, au moyen de divers prétextes, l'autre vaisseau de guerre d'aller à Nankin. Enfin, voyant qu'ils ne pouvaient s'en tirer autrement, les mandarins firent arrêter les principaux auteurs des violences et les envoyèrent à Chang-haï, où leur identité fut constatée par les trois missionnaires blessés. Et pourtant, même après cela, ils s'efforcèrent de rendre le châtiment illusoire, usant pendant le cours de cette affaire de toute la mauvaise foi et de tout le mauvais vouloir possibles. Dans le manifeste qu'ils publièrent à ce sujet, ils présentaient le fait comme une querelle survenue entre des Anglais et des Chinois.

Dans les premiers jours d'avril 1848, deux Anglais furent attaqués et maltraités à Canton.

Le 31 août de la même année, le vice-consul de Foutchaou-fou, M. Parish, passant à cheval à moins d'un demi-mille du consulat, on le siffla, on lui lança des pierres, et on le frappa à coups de bâton. Le consul lui-même avait été bruyamment insulté par la populace.

Vers cette époque, six paisibles commerçants anglais, qui étaient sortis de Canton pour se promener sur le

fleuve dans un canot, débarquèrent à un petit village situé sur les bords du fleuve et nommé Huang-chu-ki. La populace s'étant ameutée, quelques-uns d'entre eux qui portaient des pistolets firent feu, tuèrent un Chinois et en blessèrent un autre; mais ils furent tous cruellement assassinés, et quelques-uns n'expirèrent qu'après avoir été soumis pendant deux ou trois jours à d'horribles tortures.

Le gouvernement de Hong-kong réclama, et les autorités chinoises, malgré le principe adopté à l'égard des étrangers d'exiger toujours vie pour vie, ordonnèrent que quatre Chinois (au lieu de six) fussent décapités; mais ces criminels exécutés n'appartenaient nullement au village coupable: c'étaient des pirates condamnés à mort, comme il y en a toujours un grand nombre dans les prisons de Canton, où l'on coupe annuellement jusqu'à mille têtes.

Le 27 décembre 1848, M. Meadows, interprète du consulat de Canton, fut attaqué, sur le fleuve du même nom, par des pirates, et ne parvint à sauver sa vie qu'en tuant deux Chinois et en se jetant dans l'eau pour gagner à la nage la rive du fleuve. Le commissaire impérial fit arrêter plusieurs des coupables, et il ne craignit pas de faire savoir officiellement à sir G. Bonham que ceux chez qui on n'avait trouvé d'autre délit que celui d'avoir attaqué et volé M. Meadows, seraient envoyés aux galères, mais que ceux qui, en outre, avaient volé des sujets chinois, seraient décapités.

Le 4 avril 1849 approchant, sir G. Bonham entama la question de l'entrée à Canton. Siu obtint un délai de quarante jours pour écrire à Pékin et demander des instructions à l'empereur. Celui-ci répondit par un décret si laconique et d'une sublimité si nuageuse, qu'on pouvait y voir également l'ordre d'ouvrir la ville aux Anglais et celui de la fermer; la décision de l'affaire était donc laissée à Siu.

Dans le courant de mars 1849, il se forma à Canton un

conseil ou comité de patriotes et de notables, dans le but de prendre des mesures pour empêcher les Anglais d'entrer dans la ville. On organisa parmi ses habitants et ceux des environs une garde nationale, qui atteignit le chiffre de 80 à 100,000 hommes, et on prit des mesures pour s'assurer les fonds nécessaires à son entretien : des amendes furent édictées contre ceux qui se montreraient indifférents ; plusieurs corporations de négociants défendirent par des manifestes à tous leurs membres de faire aucune espèce de commerce avec les Anglais ; enfin on imprima, on afficha aux coins des rues et l'on répandit de tous côtés des placards incendiaires. Le consul anglais de Canton en envoya quelques-uns au commissaire impérial Siu, qui répondit qu'il ne pouvait empêcher ces manifestations de la volonté du peuple.

Les Anglais, à mon avis (et c'était l'avis de tout le monde), avaient dans la rivière de Canton plus de forces navales et de troupes qu'il n'en fallait pour s'emparer de cette ville, et il est très-probable que si Siu eût été convaincu que cette affaire pouvait amener la guerre, il ne se serait point obstiné à la provoquer. La politique des autorités anglaises, à ce moment-là, aurait dû être que Siu fût persuadé qu'on ne reculerait pas. Mais, tout au contraire, la croyance générale était que les Anglais n'en viendraient point à faire usage de la force. Sir J. Bowring, dans une dépêche récente, faisant allusion à ce qui se passa à l'époque dont nous parlons, dit que malheureusement le commissaire impérial put savoir qu'il ne serait pas tiré un coup de canon. Il n'ajoute pas de qui Siu reçut cette information ; je ne le dirai pas non plus. J'ajouterai seulement qu'il est déplorable qu'en Chine les étrangers ne s'unissent pas *de bonne foi* pour traiter avec les mandarins les questions auxquelles tous les étrangers sont intéressés. Plus loin, je reviendrai spécialement sur ce point.

Le jour de la décision arriva enfin, et Siu interpréta le

décret de l'empereur dans le sens opposé à l'ouverture. Les Anglais se désistèrent et se résignèrent pour ne pas entreprendre une nouvelle guerre, quoiqu'il soit constant que la patience des Européens n'a servi et ne servira jamais qu'à rendre les mandarins plus orgueilleux et plus insolents.

La sortie des vaisseaux anglais de la rivière de Canton fut regardée par les Chinois comme une victoire ; on éleva des arcs de triomphe, on distribua des tablettes d'honneur, et l'on en suspendit une dans le temple d'une certaine idole, auprès de Canton, à la protection de laquelle on disait qu'était dû en grande partie le triomphe obtenu sur les barbares.

En se refusant à ouvrir les portes de Canton, Siu offrit de recevoir sir G. Bonham et le consul Dr J. Bowring hors de la ville, dans la maison de campagne du négociant How-kua. Pendant la durée de la correspondance qui s'engagea à ce sujet, Siu envoya une fois un décret de l'empereur à sir G. Bonham, en lui disant : « Obéissez respectueusement. »

Il y a toujours en Chine des personnes naïves qui se sont laissé convaincre par les astucieux mandarins, lesquels ont constamment voulu excuser leur politique d'exclusion par l'aversion naturelle et spontanée des indigènes pour les étrangers. Sir G. Bonham, qui a un peu partagé l'erreur de ces personnes-là, disait dans sa dépêche du 23 avril 1849 :

« L'argument de l'aversion des habitants est sans nul doute fondé jusqu'à un certain point. Je ne suis pas aussi fixé sur le pouvoir des autorités à contenir la populace en cette occurrence, tout en étant convaincu que sir J. F. Davis ne se trompait pas en attribuant une grande partie de l'animosité du peuple à l'encouragement qu'il reçoit à ce sujet de la part de ses mandarins. »

Dans un décret de l'empereur en date du 7 mai 1849, il était dit :

« Le gouverneur général (Siu) et le gouverneur en question (Yé), en tranquillisant le peuple et en gouvernant les barbares, ont sur tous les points fait converger leurs mesures sur la racine et l'origine de l'affaire ; ce qui a eu pour effet de rendre lesdits barbares traitables et soumis. Il m'est impossible d'exprimer complétement le plaisir que nous en éprouvons ; et afin d'encourager des services d'une haute valeur, il est convenable que des récompenses libérales soient accordées. »

L'empereur accordait ensuite de grandes récompenses à Siu, Yé, etc. Au commencement de juin 1849, Siu adressa à l'empereur un rapport dans lequel il lui recommandait ceux qui s'étaient distingués *en dirigeant, sous l'action des autorités, les mesures de protection.*

Le 9 août 1849, l'empereur disait dans un décret :

« En conséquence des mesures prises par les grands officiers des provinces de Kouang-toung, le peuple a été exercé aux manœuvres militaires, et les braves ont été animés par de hauts principes. C'est à cause de cela que les barbares anglais n'ont point osé agiter de nouveau la question d'entrer dans la ville. »

Dans le courant de cette même année 1849, le commandant (Johnston) et le second de la frégate de guerre *Scout*, et l'élève consul Parish, se promenant tranquillement, furent assaillis avec de grands cris et à coups de pierres. Les autorités chinoises se refusèrent à faire châtier les coupables en présence d'un fonctionnaire anglais.

M. le docteur Bowring (plus tard sir John Bowring) arriva à Canton en qualité de consul général. Il sollicita

ne entrevue avec le vice-roi commissaire impérial, et, uoiqu'il n'exigeât pas que ce fût dans son palais, à l'intéieur de la ville, mais qu'il se contentât d'être reçu dans .ne maison de campagne quelconque, comme l'avaient té quelques fonctionnaires européens, entre autres le onsul de France comte de Ratti-Menton, il ne put rien btenir.

Le gouvernement de Londres ne voulut pas recourir à a voie des armes pour refréner le mauvais vouloir des nandarins et obtenir la sincère exécution du traité de Nankin ; mais il prit le parti d'envoyer le vapeur de guerre *Reinard* à Tien-tsin (port très-voisin de Pékin), afin probablement de donner connaissance à la cour de ce qui se passait, et de se mettre, s'il était possible, en communication directe avec elle.

Sur la mission pour laquelle ce navire fut envoyé à Tien-tsin, durant le printemps de 1850, le gouvernement anglais a observé une réserve complète, même envers le parlement; car ayant fait imprimer, pour en donner communication aux membres de cette assemblée, plusieurs cahiers de la correspondance relative aux affaires de Chine, il a entièrement laissé de côté cet incident. Ce que j'ouïs dire alors, ce fut que le gouvernement de Londres avait envoyé à son ministre plénipotentiaire une lettre autographe écrite par la reine Victoria à l'empereur de la Chine, lettre conçue dans des termes d'une grande énergie, et qu'ordre avait été donné de la faire parvenir à Pékin, de la manière la plus convenable. Dans tous les cas, il est certain qu'on n'obtint aucun résultat satisfaisant.

Peu de temps après, la copie d'un décret impérial que je vais rapporter circula parmi les habitants. Les autorités de Hong-kong demandèrent officiellement à Siu si ce décret était authentique; il répondit qu'on ne lui en avait pas donné communication, et qu'il ne l'avait point vu dans la gazette de Pékin. Il est superflu d'observer que

son assertion ne prouvait rien ; car les mandarins, dans leurs rapports avec nous, mentent jusqu'à la dernière impudence, même sans nécessité et sans aucun motif plausible. Voici ce décret :

« Vers la fin de la quatrième lune de l'année 30 de Tao-
« kouang, trois steamers anglais grands et petits arrivèrent
« à Tien-tsin, sous le prétexte de venir offrir leurs félici-
« tations, mais réellement avec l'intention de reconnaître
« secrètement le pays. Arrivés à Tien-tsin, ils envoyèrent
« immédiatement deux lettres aux ministres Ki-ying et
« Mouchanga. L'autorité principale de Tien-tsin les reçut
« et en fit part à ses supérieurs, et ceux-ci, de même que
« les ministres, en donnèrent connaissance à la cou-
« ronne.

« Sa Majesté répondit :

« Le gouvernement a déjà expédié ses instructions à
« toutes les autorités, afin qu'elles s'acquittent de leur
« devoir et ne fassent point usage de paroles trompeuses,
« car elles feraient naître par là des troubles. Elles doi-
« vent permettre auxdits barbares de faire le commerce;
« telle est la bienveillance sans bornes de la nation. Mes
« ancêtres ont toujours montré de l'affection au peuple et
« lui ont toujours prodigué toutes sortes de soins ; lesdits
« barbares devraient être reconnaissants à l'extrême et
« se tenir en paix ; c'est la première fois qu'ils sont venus
« ouvertement à Tien-tsin, présentant des lettres aux
« grands ministres, ce qui est irrévérencieux à l'extrême.
« Il a été ordonné auxdits ministres de ne faire aucune
« réponse, cette réponse cessant d'être nécessaire depuis
« que les barbares se sont vantés qu'ils dépasseraient
« les limites et viendraient présenter les lettres eux-
« mêmes.

« C'est donner la plus singulière excuse que de parler « de la fatigue résultant du voyage depuis les ports de « mer de Kouan-toung, Fou-kien, Tche-kiang, Kiang-sou, « Chan-toung et Tien-tsin. Ma dignité me dicte d'informer « les ministres qu'il serait très-inconvenant que je fisse « une réponse afin d'expliquer le vide d'une telle décep- « tion. Siu, le gouverneur général des Deux-Kouangs, qui « a traité si souvent ces sortes d'affaires, doit certainement « savoir que les barbares sont comme le diable ou les « fruits du Yi (sorte de monstre marin). Ceux qui sont à « Canton doivent dorénavant écrire de cette ville, et « toutes leurs transactions se feront par l'entremise du « gouverneur Siu, et toutes les autorités du littoral doi- « vent éviter de communiquer avec les barbares, car ils « occasionneraient par là des troubles. Observez avec soin « ces instructions.

« Respectez cela!... »

Encouragés par ce succès, les mandarins marchèrent à grands pas dans la voie de la réaction, et, au commencement de juin 1850, les autorités de Canton établirent un nouveau système pour le commerce du thé, dans le but avoué de retirer de ce commerce des sommes au moyen desquelles le trésor impérial pût rentrer dans ce que lui devait la corporation des anciens négociants hongs. Il faut remarquer que cette dette consistait tout simplement dans une somme de 5 millions de dollars, que le gouvernement avait demandée aux négociants hongs, pour contribuer à parfaire celle de 28 millions qu'il fut obligé de payer aux Anglais après la guerre de 1840. Les commerçants hongs ne voulant ni ne pouvant payer une si forte somme, finirent par en fournir une partie (1,700,000 dollars). Voici en quoi consistait le nouveau système : Tout propriétaire de thés devait, en arrivant à Canton, les déposer dans l'un des entrepôts du gouvernement, c'est-à-dire dans les magasins de certains individus au-

torisés et patentés à cet effet. Aucun négociant ne pouvait acheter des thés sans avoir obtenu, dans un de ces entrepôts, une autorisation spécifiant la quantité, la qualité, etc. Les propriétaires des thés étaient tenus de payer aux entrepôts, pour chaque quintal, un demi-tael d'argent (le tael vaut environ 6 francs 50 centimes) comme droit d'emmagasinage, et un cinquième de tael, qui devait être remis par les entrepôts à la corporation des anciens négociants hongs, d'où, en fin de compte, il devait passer dans les caisses de l'État. Le décret ordonnait encore que, sur les payements, il fût ajouté, en faveur des entrepôts, 2 p. 100 pour la perte que pouvaient causer les monnaies; que ces monnaies seraient pesées avec la balance de l'intendant des finances, et non avec celles qu'emploient les négociants; enfin que les appoints seraient, non de 100 catis, mais de 90. Toutes ces dispositions, comme il est aisé de le reconnaître, tendaient à accroître le produit de la contribution, en sorte que, par exemple, l'année 1856 l'exportation du thé s'étant élevée à environ 140 millions de livres, le bénéfice que le gouvernement impérial retira de cette exportation ne fut pas moins de 500,000 dollars Cet impôt fit naturellement renchérir la marchandise, et par conséquent ce furent en réalité les consommateurs étrangers qui le payèrent. C'est ainsi que le gouvernement chinois avait trouvé moyen de rentrer peu à peu dans les 28 millions de dollars qu'il avait payés aux Anglais pour le rachat de Canton et pour le remboursement des frais de la guerre. Cet établissement de magasins privilégiés pour le thé, et le système de contributions que nous venons d'exposer, constituaient une violation flagrante du traité de Nankin; car il en résultait la destruction de la liberté du commerce stipulée dans ce traité, et le rétablissement de la corporation des commerçants hongs, à laquelle les mandarins tenaient tant, parce que leur rapacité y trouvait une mine inépuisable; enfin une brèche se trouvait ainsi faite au tarif lui-même. A tous ces in-

convénients il faut en ajouter un autre fort grand : le précédent que cette mesure établissait. Car si l'on reconnaît aux mandarins le droit de grever l'exportation du thé d'un cinquième de tael par quintal, ne doit-on pas s'attendre à les voir plus tard augmenter ce chiffre, ou grever la soie et les autres articles ? A quoi servait donc le traité obtenu au prix de tant de sang? Les Anglais réclamèrent et protestèrent, mais sans rien obtenir.

A la fin de l'année 1850, mourut l'empereur Tao-Kouang, prince doué d'excellentes qualités, mais qui n'avait qu'une très-médiocre capacité. Il eut pour successeur un de ses fils, âgé d'un peu plus de vingt ans. Le parti réactionnaire s'empara aussitôt de lui, et voici le décret que publia ce prince :

« *Décret écrit à l'encre de vermillon, déclarant le délit commis par Mu-Changa et Ki-ying.*

« Le premier devoir d'un monarque est, sans aucun doute, d'employer les bons et d'éloigner de son service les méchants; et l'administration ne peut être formée exclusivement d'hommes dignes, aussi longtemps que les indignes ne sont point écartés. Aujourd'hui l'état de ruine où l'empire a été conduit par une trop grande faiblesse est arrivé, on peut le dire, à l'extrême. Certainement c'est à nous que doit être imputée la faute de la rétrogradation quotidienne du gouvernement et de la démoralisation progressive du peuple; mais il est du devoir de deux ou trois employés supérieurs (les ministres) de nous proposer ce qui est juste et de nous avertir de ce qui ne l'est pas, nous venant ainsi en aide lorsque nous n'atteignons pas le but que nous devrions atteindre.

« Mu-Changa a été pendant plus d'un règne favorisé de l'emploi de premier ministre de notre cabinet, mais il n'a pas tenu compte des difficultés, de l'attention diligente qu'il devait y porter, et de l'obligation qu'il avait de s'i-

dentifier avec la vertu et les bons conseils de son souv rain. Au contraire, tandis qu'il conservait sa position jouissait de la considération qui y était attachée, il a ter éloignés des hommes dignes, au détriment de l'État. Sa loyauté et sans foi, dissimulant ses pensées et ses ter dances complaisantes, il a fait passer inaperçue sa trah son. Faisant usage d'abord de ses talents et de ses co naissances, il est parvenu à amalgamer ses idées avec l vues de son maître. La manière dont il traitait, lorsq pour la première fois se posa la question des barbare ceux qui ne pensaient pas comme lui, est un sujet fi pour exciter la plus grande indignation.

« Dans le cas, par exemple, de Talcungah et Yan-yun dont l'extrême loyauté et l'énergie l'embarrassaient, il n dut tendre qu'à amener leur chute; tandis qu'il fit to son possible pour établir Ki-ying, parce que dans c homme sans pudeur et sans vertu il trouvait un compli qui partageait son iniquité. Il y a eu beaucoup de ces c où il a eu des préférences dans le but de s'arroger indé ment une partie du pouvoir. Ces cas sont trop nombreu pour qu'on puisse les énumérer. Sa Majesté notre derni empereur était trop noble pour pouvoir en agir autreme qu'avec honneur envers les hommes, et il en résulta qu Mu-Changa eut toute latitude pour pousser en avant sa crainte ses procédés déloyaux. Si la lumière de la sain intelligence était tombée sur sa trahison, il aurait été ch tié sévèrement. Certainement on ne lui eût montré au cune miséricorde; mais (n'ayant pas été découvert) il m à profit la faveur qui lui était accordée pour se livrer une plus grande licence, et il a continué ainsi jusqu'à l fin sans s'être amendé.

« Dans le commencement de notre règne, qui date d premier mois de l'année courante, toutes les fois que j'eu l'occasion de lui demander de m'exprimer son opinion ou il me la donnait d'une manière ambiguë, ou il garda le silence; mais après plusieurs mois il commença

mettre en pratique ses artifices. Ainsi, lorsque le vaisseau des barbares anglais arriva à Tien-tsin, il voulut mettre en avant Ki-ying comme son confident, afin qu'il soutînt sa propre politique, et il eût voulu exposer une seconde fois la population aux cheveux noirs de l'empire aux calamités passées. Il serait impossible de dire ce que ses intentions renferment de dangereux. Quand Shi-ngan recommanda Lin-tsi-su pour qu'il fût employé, Mu-Changa, à plusieurs reprises, exposa que sa santé faible et ses infirmités le rendaient impropre au service, et quand nous lui ordonnâmes d'aller à Kouang-si pour exterminer les rebelles de cette province, Mu-Changa exprima plusieurs fois le doute qu'il pût exécuter cet ordre (*). Il a obscurci notre vertu par ses faussetés, afin que nous ne vissions pas ce qui se passait dehors, et c'est en cela réellement que consiste son délit.

« Les tendances antipatriotiques de Ki-ying, sa lâcheté et son incapacité sont tout à fait surprenantes. Lorsqu'il était Canton, il ne fit qu'opprimer le peuple pour plaire aux barbares, sans prendre jamais souci des intérêts de l'État. On en eut alors la preuve évidente, si on ne l'avait déjà eue dans d'autres occasions, lors de la discussion qui surgit à propos de l'entrée dans la ville. D'un côté il faussa le divin principe de la justice, et de l'autre il outragea les sentiments naturels de l'homme au point qu'il manqua d'occasionner une rupture quand il n'y avait nul motif pour qu'il en survînt. Le dernier empereur, bien informé de sa duplicité, lui ordonna de revenir promptement dans la capitale, et quoiqu'il ne l'ait point dégradé immédiatement, il l'eût certainement fait plus tard.

« Souvent, durant mon règne, Ki-ying, toutes les fois qu'il fut appelé devant nous, a recommandé de cultiver

(*) Lin mourut en route, alors qu'il se dirigeait vers Kouang-si.

des relations amicales avec les barbares anglais, exposant les divers services qu'ils pouvaient rendre; il pensait que nous ne nous apercevions pas de sa déloyauté. Mais, tandis qu'il travaillait à consolider son emploi et ses émoluments, plus il déclamait et plus il apparaisait clairement qu'il était dénué de tout principe de probité; sa parole avait comme de la rage d'un chien; mais il était, plus que l'animal, un objet de compassion.

« Les vues de Mu-Changa étaient occultes et difficiles à découvrir; celles de Ki-ying évidentes et faciles à connaître; mais le crime de tous les deux, en tant qu'il devait porter préjudice à l'État, est égal.

« Par conséquent, si la loi n'était pas satisfaite, comment se feraient respecter les règles du devoir, de manière qu'elles conservent la rectitude dans le cœur des hommes? ou comment ne serions-nous pas ingrats et ne manquerions-nous pas à l'importante charge que le dernier monarque nous a confiée? Toutefois, considérant que Mu-Changa a été ministre sous trois règnes, nous ne pouvons nous résoudre à le condamner en un jour à subir le sévère châtiment qu'il mérite; qu'il soit donc, par un effet de grande miséricorde, privé de son rang, et à jamais écarté de remplir un emploi quelconque.

« L'insuffisance de Ki-ying a été extrême; mais comme il a été accablé par les difficultés de sa position, que la plus grande miséricorde possible s'étende aussi jusqu'à lui; qu'il soit dégradé, et reste en disponibilité, aspirant à un emploi de yuen-vai-lang dans un des six conseils.

« La conduite intéressée de ces deux hommes et l'oubli qu'ils ont fait de leur souverain sont chose notoire dans tout l'empire. *Ne faisant rien avec excès*, nous ne les avons point condamnés à la dernière peine. En prenant une décision sur ce cas, notre sentence a été rendue après une mûre délibération, après l'avoir longtemps considéré. Notre sensibilité, comme nos sujets peuvent se l'imaginer,

est réellement émue d'avoir à faire ce qui est inévitable.

« Dorénavant tout employé, grand ou petit, civil ou militaire, ayant une fonction dans la capitale ou partout ailleurs, doit régler sa conduite sur de bons principes et servir loyalement l'État. Que les maux accumulés pendant le long espace de temps qu'ont prévalu la paresse et l'artifice soient un motif de repentir et de réformes accompagnés de crainte et de tremblement; on ne doit point reculer devant les difficultés ni se laisser dominer par la paresse, et si quelqu'un est en position de proposer quelque mesure qui puisse avoir de l'importance pour le gouvernement de l'État et le bien-être du peuple, qu'il l'exprime avec droiture et sans réserve.

« Que personne n'agisse dorénavant par affection pour son maître en politique, ou sous l'influence de ces sentiments envers qui le favorise; mais que tous s'attachent, comme nous espérons qu'ils le feront, à ce qui est chose de raison, sans s'en écarter le moins du monde, remplissant avec modération ses fonctions respectives.

« Que cela soit promulgué spécialement dans la capitale et hors de ses murs, pour que notre volonté soit rendue publique.

« Décret spécial du 18e jour de la 10e lune de l'an 30 de Tao-kouang (21 novembre 1850).

« Que ceci soit respecté ! »

On voit par ce décret que le fameux exposé de Ki-ying à l'empereur, parlant avec dédain des étrangers, ne le sauva pas de la disgrâce.

Au commencement de 1851, un Chinois, né à Singapour (territoire anglais) d'une mère malaise, et qui était employé à bord d'un des vaisseaux qui font le commerce de l'opium, fut arrêté par les autorités chinoises, bien qu'il se trouvât inscrit au consulat anglais comme sujet de la Grande-Bretagne. Le consul le réclama; mais les mandarins, avant de le remettre, le firent fouetter, et cela

d'une manière si cruelle que, lorsqu'on l'envoya au consulat dans une chaise à porteurs, les employés, au moment où ils voulurent le retirer de la chaise, n'y trouvèrent plus que le cadavre dudit Chinois, qui s'appelait Tan-chin-chin. A cette vue, les porteurs, laissant la chaise à la porte du consulat, prirent la fuite. Les mandarins accusaient ce malheureux d'appartenir à la société secrète *San-ho-huei*.

A la fin de 1851, Leu-ke-yu, gouverneur de la province de Fou-kien, fut dégradé. Ce mandarin était coupable d'avoir publié, quelques années auparavant, une intéressante géographie universelle en six volumes, dans laquelle il donnait sur les pays étrangers des renseignements assez exacts, que par conséquent on jugea n'avoir été écrits que pour favoriser ces pays. Les cartes qui accompagnaient cet ouvrage étaient copiées sur des atlas publiés en Europe.

En avril 1852, les autorités chinoises de Fou-tchaou arrêtèrent deux copistes qu'employait dans son école un missionnaire anglais appelé M. Wetton, et les traitèrent avec la dernière inhumanité. Le consul Walker adressa, à ce sujet, un message très-énergique au gouverneur général de la province, lequel ne daigna pas même répondre.

Le 25 avril 1852, Siu écrivait au plénipotentiaire anglais qu'il ne pouvait pas, faute de temps, avoir une entrevue avec lui, et il proposait de la différer jusqu'à ce que les hostilités contre les rebelles fussent terminées.

En novembre 1852, le lieutenant de vaisseau M. de Lisle et un autre officier nommé Cushing furent volés et blessés à Kowloun, vis-à-vis Hong-kong. Le second put s'échapper; mais le premier étant demeuré à terre, le commodore de l'escadre anglaise, accompagné d'employés et d'interprètes de Hong-kong, alla à sa recherche avec la frégate *la Cléopâtre*. Ils se rendirent auprès du mandarin de Kowloun; mais il se cacha dans l'intérieur de ses appartements, faisant dire qu'il était absent, et les

Anglais furent reçus par des officiers tout à fait subalternes, qui se montrèrent fort grossiers. Voici un passage du rapport officiel fait à cette occasion :

« Chaque fois que nous dûmes aller voir le mandarin, on nous laissa exposés aux ardeurs du soleil jusqu'à ce qu'il parût, et après cela on nous tint assis dans la salle extérieure de son tribunal, où l'on juge les criminels; ces deux modes de réception étant complétement opposés aux idées de politesse chinoise. »

Sir J. Bowring écrivait le 25 avril 1854 que le ministre américain M. Mac-Lane n'avait pu obtenir une audience du commissaire impérial, bien qu'il l'eût sollicitée avec beaucoup d'instances; il ajoutait que M. Bourboulon se montrait on ne peut plus mécontent des procédés dont on usait à son égard.

Le 22 mai 1854, le commissaire impérial Yé écrivait à sir J. Bowring qu'en 1849 sir G. Bonham avait renoncé pour toujours à entrer à Canton, et citait le passage suivant de la dépêche : « Désormais cette affaire ne doit plus être discutée. » Or tout cela était une pure invention du mandarin. En 1849, Siu disait à sir G. Bonham que la convention en vertu de laquelle l'entrée de Canton devait être ouverte au mois d'avril de cette même année avait été signée en 1847 avec sir J. F. Davis, et que celui-ci étant retourné en Angleterre avant l'expiration du délai, la convention se trouvait par là annulée. Voilà ce que c'est qu'une correspondance officielle avec les mandarins chinois. Tant qu'il ne s'agit que d'échanger des communications, il n'y a point d'argument ni d'engagement qui les arrête, et ils ne se gênent pas pour se tirer d'embarras en débitant avec un merveilleux aplomb un mensonge ou une absurdité; mais quand ils voient arriver des vaisseaux de guerre et des soldats, alors c'est autre chose; ils écrivent sur un ton plus sérieux.

Dans la communication que nous avons mentionnée un peu plus haut, Yé se refusait à recevoir sir J. Bowring (devenu ministre plénipotentiaire en remplacement de M. Bonham) dans le palais où il faisait sa résidence ; mais il lui offrait une entrevue hors de la ville, dans le magasin du commerçant Howkua.

Les traités anglais et américains portaient qu'après douze ans ils pourraient être revus. En conséquence, le représentant des États-Unis, M. Mac-Lane, se rendit à Changhaï en juin 1854, et eut une conférence près de cette ville avec Iliang, le vice-roi des deux provinces Kiang. Il le pria d'obtenir que l'empereur nommât un plénipotentiaire pour reviser le traité, en menaçant, dans le cas contraire, d'aller à Tien-tsin. Iliang lui répondit qu'il devait s'adresser à Yé, vice-roi de Canton, commissaire impérial pour traiter avec les étrangers. Iliang fit aussitôt son rapport à l'empereur, lequel approuva sa conduite par un décret du 15 juillet (1854). Voici quelques passages de ces documents (*) :

Négociations anglo-américaines en 1854.

Mémoire d'Iliang, gouverneur général des Deux-Kiang, rendant compte de la visite de M. Mac-lane, envoyé des États-Unis.

24 juin 1854.

« Votre esclave Iliang, gouverneur général des Deux-Kiang, s'adresse au Trône, agenouillé devant lui. . . . .

. . . . . .

« Votre esclave, ayant avec lui Ping-han, préfet de Soutchaou-fou, longtemps employé dans ce département et tout

(*) La traduction de ces documents relatifs aux négociations de 1854 est empruntée aux *Archives diplomatiques* de M. Amyot, tome 3e, II. nos 5 et 6.

à fait versé dans l'affaire, est parti de Sou-tchaou le 19 juin, et, arrivé à Kwan-shan le 20 juin, il a réuni les fonctionnaires présents dans la maison publique de Kwan-shan. Il a sommé alors le chef américain de venir lui rendre ses respects. Les manières du chef, il faut en convenir, étaient respectueuses. Il dit : « Grâce à la faveur de Sa « Céleste Majesté, qui a ouvert les cinq ports au commerce, « nous avons été mis en état de nous plonger dans le gain. « Depuis l'année dernière, cependant, les communications « sur le fleuve sont devenues impossibles, et les pertes « supportées par les négociants, à ce sujet, nous ont dé- « terminé à présenter à Sa Majesté la prière de nous per- « mettre gracieusement de trafiquer le long du Yang-tse- « kiang. Nous escorterons et protégerons nous-mêmes les « marchandises que nous introduirons sur le cours du « fleuve. Si Votre Excellence refuse de faire pour moi, « auprès du trône, une représentation dans ce sens, je « serai obligé de me rendre à Tien-tsin. »

« Votre esclave lui dit avec autorité que le traité qui ouvre les cinq ports au commerce étant celui auquel l'empereur a donné son consentement, il était du devoir de tous de l'observer avec obéissance à jamais. Il était, du reste, clairement exprimé dans le traité qu'aucun État n'aurait le droit d'envoyer dans la suite un ministre en Chine pour soulever des discussions particulières. La demande présentée maintenant étant en désaccord avec le traité, ne pouvait être soumise à Votre Majesté. Et cela d'autant moins que les rebelles de Canton, ayant poussé jusqu'à la frontière du Chih-li, la population de Tien-tsin est devenue semblable à un mur par l'unanimité de sa résolution, et, combattant hardiment du côté du gouvernement, elle a discipliné plus de 100,000 hommes. Les rebelles ont tenté plusieurs fois de reconnaître les positions de ces derniers, mais ils n'ont jamais pu venir à bout de leur dessein. . . . . .

« Le chef répondit qu'une des clauses du traité per-

mettait la révision de celui-ci après une période de douze années, dont le terme n'était pas éloigné. . . . . .

. . . . . .

« Le 27 juin, il envoya un duplicata de la lettre de son gouvernement. Cette lettre était conçue à peu près dans le même sens que celle de Marschall, l'année dernière. .

. . . . . .

« C'est l'opinion très-humble de votre esclave, que les Américains, jusqu'ici considérés comme si soumis, ont voulu tirer avantage des conjonctures présentes pour imposer leurs demandes. On ne peut donc se reposer sur leur coopération, bien qu'ils l'aient promise pour le rétablissement de l'ordre. . . . . .

« D'un autre côté, les barbares anglais ont, en plusieurs occasions récentes, cherché querelle à nos troupes. Il court surtout le bruit que les rebelles de Nanking auraient poussé jusqu'à Pung-pa et troublé le voisinage. Les oreilles et les yeux des hommes ne sont pas bouchés (*). Ce serait pousser ce chef à bout que de refuser de transmettre ses demandes au commissaire impérial, après avoir décliné de faire de sa requête l'objet d'un mémoire. . . . . .

« Ayant trois fois et plus réfléchi à ce moyen, votre esclave ne voit pas d'autre alternative que d'ordonner au chef de retourner à Canton et d'y attendre la décision de Yé-min-ching. »

Décret impérial approuvant la conduite d'Iliang, le 15 juillet 1854.

(*Extrait.*)

« En apprenant avec quelle faiblesse s'est conduit Wu-nai-chan lorsque les chefs anglais ont voulu le contraindre à faire ce que bon leur semblait, nous avons publié un décret transférant le cas à Yé, en lui donnant pour in-

(*) C'est-à-dire les étrangers comprendront ceci.

struction d'ordonner aux chefs barbares à Canton d'observer le traité, et d'empêcher les négociants étrangers de pénétrer dans l'intérieur de la ville.

« Maintenant Iliang nous rapporte que le chef américain Robert Maclane lui a rendu ses respects à Kwan-chan et qu'il a présenté une lettre de son gouvernement et fait lui-même une communication, qu'il persiste avec ténacité sur la révision du traité dans les douze années, qu'il désire trafiquer sur le Yang-tse-kiang, et qu'il allègue en même temps comme motif de plainte le transport de la douane de Chang-haï à Wousoung, et qu'il demande un changement à ce sujet. Sa propre communication contient des demandes qui ne se trouvent pas dans la lettre de son gouvernement, et sa conduite a été encore autrement présomptueuse.

« Iliang lui a répondu d'une manière conforme aux principes ; il n'a rien fait, il faut l'avouer, d'aussi indigne que Wu-nai-chan. C'est d'ailleurs au gouverneur des Deux-Kouangs qu'a toujours appartenu l'administration de toutes les relations commerciales avec les étrangers. Qu'en conséquence Iliang, maintenant qu'il a transmis à Yé des copies de la lettre du gouvernement du chef barbare et de sa correspondance avec lui, prie le chef de se rendre immédiatement de Kwan-chan à Canton et de ne pas faire un long séjour à Kiang-sou, de peur d'entraver par là l'enquête et la décision. C'est le devoir de Yé de prévenir sa malice en se tenant fermement au traité et en lui parlant péremptoirement et avec autorité.

« La maladresse et la faiblesse de Wu-nai-chan, dans sa conduite avec les rebelles et les chefs anglais à Chang-haï ressortent de plus en plus de la suite de ses mémoires. Il rapporte que le chef a fixé un jour pour une entrevue avec lui et « qu'assurément il n'est pas à présumer qu'il « s'en tienne aux préjugés existants dans toutes les me- « sures qui seront d'un bénéfice positif pour la Chine. » Ce qui équivaut à dire qu'il a été préparé depuis long-

temps à faire des concessions. Nous avons déjà dégradé ce gouverneur et nous ordonnons à Iliang et à Kir-hanga, pour le cas où il se serait laissé entraîner par les barbares dans quelque engagement extravagant ou illégitime, de le répudier entièrement et expressément, et de ne pas se laisser égarer par son absurdité. Qu'ils prient en même temps les barbares de se rendre à Canton et d'y attendre la décision de Yé-min-ching. »

Mémoire d'Iliang, gouverneur général des deux Kiang, le 20 août 1854.

« Le 15 juillet, Wu-kien-chang a rapporté que le consul des barbares anglais, Alcock, avait transmis une dépêche de Bowring à l'effet de demander une entrevue. Wu m'a expédié la dépêche. Bowring disait que si Votre Majesté lui faisait l'honneur de désigner un haut fonctionnaire pour discuter des affaires d'un égal intérêt pour la Chine et pour les étrangers, cela fortifierait la paix et l'amitié entre eux. La lettre ne contenait pas la requête d'une entrevue avec votre esclave.

« Votre esclave lui a écrit en réponse que le commissaire impérial chargé de l'administration des affaires des barbares à Canton étant le ministre effectivement désigné dans ce but par Votre Majesté, il ne serait pas conforme aux principes (*correct*) de déranger le trône par des demandes additionnelles à cet égard. . . . . .

« Cette lettre avait été expédiée, lorsque Wu-kien-chang en envoya une seconde du chef américain Robert Maclane, annonçant que puisque votre esclave ne lui avait pas fait l'honneur de soumettre à Votre Majesté sa demande au sujet de la nomination d'un haut fonctionnaire dans le but de conférer avec lui sur des questions intéressant également la Chine et les États-Unis, il avait résolu d'accompagner le chef anglais à Tien-tsin et de communiquer de là ses désirs à Votre Majesté. . . . . .

« Votre esclave a écrit à Maclane de se désister de son projet. . . . . .

« C'est d'ailleurs une manœuvre ordinaire des barbares de prendre pour prétexte de leurs démarches des circonstances particulières. Quoi que les chefs puissent insinuer (ou chuchoter) contre Yé-min-ching, il est évident qu'ils ont coutume de craindre Yé-min-ching. Ils disent qu'ils vont aller à Tien-tsin. C'est peut-être cependant une assertion faite pour nous obliger à consentir à leurs demandes. Votre esclave les a conjurés avec une sérieuse bienveillance de rester, et les vaisseaux de leur chef ne sont pas encore partis. Cependant il n'y a point de sécurité, tant le caractère des barbares est inconstant et capricieux, qu'après tout ils ne partiront pas pour le nord et qu'ils ne chercheront pas à contraindre l'autorité impériale et les grandes autorités provinciales des juridictions de la côte.

« Votre esclave a écrit à Kweiliang, gouverneur général de Chi-li, d'être sur ses gardes, et de faire avec sang-froid et en secret des préparatifs de défense. Il a aussi écrit à Yé-min-ching. »

Décret impérial adressé à Yé, le 6 août 1854.

« En apprenant il y a quelque temps que les chefs des barbares anglais et américains demandaient une entrevue avec les hauts dignitaires de Kiang-sou, et qu'ils tentaient de les contraindre à agir selon leur convenance, nous avons envoyé des ordres à Yé-min-ching pour commander à ces chefs d'obéir au traité, afin de les mettre à même d'arrêter dans le bourgeon leurs desseins malicieux.

« Iliang nous annonce maintenant qu'il a reçu une note du chef anglais Bowring se plaignant de ce que lorsqu'il s'est rendu à Canton le commissaire impérial a répondu impoliment à ses avances, et une autre note du chef américain Robert Maclane, dans le but de l'aviser

qu'il s'est décidé à accompagner le chef anglais à Tientsin.

« Il est dans la nature des barbares d'être rusés et malicieux. Ils savent parfaitement que toute l'administration du commerce étranger est concentrée à Canton, et cependant ils se précipitent contre les ports, insistant avec une déraisonnable extravagance pour qu'on leur accorde leurs demandes.

« Nous avons prié les chefs de se rendre à Canton et d'y attendre une décision. Que Yé-min-ching, conformément à notre précédent décret, avise aux moyens de les guider dans la voie qu'ils doivent suivre, et qu'il leur ordonne d'observer fermement le traité. Que sous aucun prétexte il ne leur permette d'agir illégalement et de s'amuser à espionner sous prétexte que des modifications au traité doivent être admises au bout de douze ans. Qu'il leur apprenne qu'à la suite des arrangements pris maintenant pour la défense contre les rebelles, une force aussi nombreuse que les nuages est assemblée à Tientsin, et que si les barbares étaient assez malavisés pour s'y rendre, leurs vaisseaux pourraient être maltraités, dans lequel cas, loin de tirer avantage de leur visite, ils auraient attiré le malheur sur eux-mêmes.

« Quant aux formes à suivre par le gouverneur général Yé lorsqu'il recevra les chefs barbares, qu'il s'en tienne religieusement aux anciens usages. Il ne doit pas, en vue de la demande de ces barbares d'être traités plus libéralement, leur faire aucune concession, quelque légère qu'elle soit, de peur qu'elle ne diminue leurs craintes.

« Yé-min-ching a été informé, il y a quelque temps, que les barbares russes ont déclaré la guerre aux barbares anglais, et qu'ils leur ont enlevé des navires marchands à Hong-Kong : ceci devrait conduire les Anglais à tourner leurs regards sur eux-mêmes. Comment se fait-il au contraire qu'ils élèvent des difficultés contre la Chine ? Le bruit parvenu aux oreilles de Yé était probablement faux

en grande partie. Yé doit apporter encore plus de soin dans sa manière de traiter cette affaire. La querelle qui a lieu entre ces barbares ne doit le mettre dans aucun cas hors de ses gardes. Qu'il envoie par la poste le résultat de ses dernières investigations et qu'il prenne des mesures à ce sujet. »

Sir John Bowring se présenta aussi à Chang-haï vers la même époque que M. Maclane, et n'obtenant pas une audience d'Iliang, il se dirigea vers Tien-tsin, où M. Maclane le suivit. Ils arrivèrent à l'entrée du Pei-ho le 15 octobre, et furent, jusqu'au 10 novembre, en correspondance avec quelques hauts mandarins. Voici un extrait de leurs mémoires et de la réponse de l'empereur.

Mémoire de Wan-kien et Shang-jui, du 20 octobre.

« Le 28 octobre votre esclave Wau-kien et ses collègues ont eu devant le fort une entrevue avec les barbares. . .

« Ils demandent maintenant qu'il soit adressé à S. M. l'empereur la demande de permettre à Bowring et Maclane, les envoyés des deux nations, de conférer avec les ministres de S. M. à Pékin. afin d'établir les changements nécessaires. . . . . .

« Bref, les traités de paix qui devaient durer dix mille ans ne seraient donc plus qu'un chiffon de papier.

« Votre esclave leur a répondu..... que le traité de paix étant fait pour dix mille années, c'était un devoir de témoigner la déférence qui lui était due à jamais. Comment donc pouvait-on demander des modifications ? . . . . . .

« Qu'était-il besoin de venir à Tien-tsin pour y présenter importunément leurs demandes ? La requête de Bowring et Maclane de se rendre à Pékin pour y exposer leur affaire était non-seulement hors de question, mais une mesure telle que les mémorialistes ne pouvaient convenablement la soumettre au trône. . . . . .

« Vos esclaves ont exhorté les barbares pendant plusieurs heures, en employant tous les moyens pour les remettre dans le bon chemin, et usant à leur égard dans une égale proportion de la sévérité et de la douceur. Les barbares ont persisté avec ténacité et mauvaise foi dans leur demande qu'une représentation fût faite au trône. A moins que l'on n'allonge la corde et que cette représentation au trône ne soit indulgemment concédée, il faut craindre, bien qu'il ne soit pas présumable qu'ils remonteront la rivière, qu'ils ne fassent voile vers le sud et ne cherchent dans leur renvoi un sujet de plainte. Avec la responsabilité qui pèse sur eux dans une affaire aussi importante, vos esclaves n'osent pas s'en tenir aux préjugés existants contre toute concession. Le caractère des barbares est si malicieux, qu'il est toujours indispensable de prendre des précautions contre d'autres prétentions irrégulières de leur part.

« Il ne reste à vos esclaves qu'à exposer franchement la vérité, et qu'à prier à genoux Votre Majesté de leur déclarer pour leur gouverne si un haut dignitaire sera ou non envoyé par Votre Majesté; ou si le gouverneur général Kweiliang se rendra à Tien-tsin pour prier les barbares de repartir, leur indiquer le lieu où ils doivent se rendre pour y attendre l'examen et la décision de leur affaire, afin que les barbares avec une respectueuse obéissance retournent promptement dans le sud. »

Mémoire de Wan-kien et Chang-jui du 24 octobre.

« Vos esclaves ont eu une entrevue les 17 et 18 octobre avec les interprètes anglais et américain Medhurst et Parker. . . . . .

« Sur la demande quelle était la cause réelle de leur venue, Medhurst a présenté une copie de ses propositions, et Parker deux manuscrits dont l'un était iden-

tique à celui déjà présenté à Iliang, gouverneur général des Deux-Kiangs. Trouvant ces propositions en général conçues dans des termes aussi outrageants qu'absurdes, vos esclaves les ont blâmées comme inconvenantes, ainsi que c'était leur devoir, et les ont immédiatement renvoyées, ne pouvant prendre sur eux de les recevoir. . . .

« Le conseil a transmis hier à vos esclaves un décret impérial conçu en ces termes : « Dans leur entrevue avec les barbares, Wau-kien et ses collègues doivent déconcerter leur ruse et leur arrogance et déjouer leurs malicieux sophismes. »

« Le 21 octobre vos esclaves ont eu une autre entrevue avec Medhurst et son collègue, dans laquelle ils les ont priés de leur expliquer la cause réelle et véritable de leur venue. Les barbares ont derechef assuré qu'ils étaient vraiment venus pour demander une modification du traité, les marchandises étant difficiles à acheter à cause de l'état de trouble du pays, et ils ont de nouveau présenté leur papier contenant des propositions dans ce sens.

« Vos esclaves l'ont parcouru ensemble et ont fait des objections article par article. . . . . .

« Quant à la proposition d'envoyer un plénipotentiaire résider dans la capitale de la Chine pour y conduire la correspondance avec le gouvernement, vos esclaves ont observé avec autorité que le traité original ne permettait à aucun État d'envoyer des fonctionnaires à Pékin. Pour une chose aussi insignifiante que le commerce, quelle correspondance pouvait-il y avoir? Bien plus, l'enceinte réservée à la dynastie céleste est un sol sacré. Comment pourrait-on tolérer qu'il fût profané par leur présence?

« Toutes les requêtes ci-dessus étaient outrageuses et impertinentes, tout à fait impraticables ; il ne convenait pas de les discuter. Quant aux autres changements réclamés au traité, ils se rapportaient pour la plupart au commerce sur le Yang-tse-kiang.

« Vos esclaves, conformément au mémoire d'Iliang, mirent péremptoirement et avec autorité toutes ces demandes à néant, déclarant que le traité original ne faisait aucune mention de l'autorisation de trafiquer sur le Yang-tse-kiang, et que la contravention à cette condition du traité était sévèrement punissable. . . . . .

« Ils ont parlé de se rendre à Toung-cho, à dix milles de Pékin. A ce sujet nous leur avons dit avec autorité que s'ils s'y aventuraient les autorités n'interviendraient pas, mais qu'il y avait à Tien-tsin 100,000 volontaires, unis de cœur, et que dans le cas probable où dans le voyage il leur arriverait un malheur, ce dernier ne concernerait en rien les autorités. . . . . .

« En vérité il faut, selon les termes du décret de Votre Majesté, leur faire de fausses assertions pour les intimider.

. . . . . .

« Il reste à ajouter que votre esclave Wau-kien a annoncé confidentiellement au haut commissaire San-ko-lin-tsin l'arrivée des vaisseaux barbares dans le port, et hier nous avons reçu une lettre de lui disant qu'il avait envoyé Chang-Tien-Yuen, général en chef de l'armée du Chi-li à Tien-tsin avec 3,000 hommes, pour aider la garnison à défendre la place. »

MM. Bowring et Maclane continuant à exiger la nomination d'un haut commissaire plénipotentiaire, l'empereur envoya le haut fonctionnaire Tsoung-loun en le chargeant d'aller les voir (et les renvoyer).

Décret impérial.

« Nous avons lu le mémoire.

« Les fausses et bruyantes fanfaronnades des barbares sont assez transparentes ; elles ne sont pas très-habiles. Dès que Tsoung-loun sera arrivé, vous tiendrez amicalement conseil avec lui, et vous aviserez à quelque arrangement satisfaisant de l'affaire. Vous ne perdrez pas de

temps à rendre compte des vaisseaux barbares qui pourront arriver encore, ainsi que de tous les mouvements des barbares. »

Mémoire confidentiel de Tsoung-loun, Wan-kien, et Chang-jui du 4 novembre.

« Vos esclaves ont eu le 3 novembre une entrevue avec les chefs barbares, Maclane et Bowring. Ceux-ci, ainsi que leurs interprètes, Medhurst et Parker, ont débarqué accompagnés de 167 hommes, tous armés. Les chefs barbares Maclane et Bowring avaient certainement des manières respectueuses. Ils dirent qu'ils élevaient vers Sa Majesté l'empereur un regard rempli de gratitude pour avoir envoyé un ministre au fort de Tien-tsin, et qu'ils avaient un plaisir inexprimable à se rencontrer avec lui.

« Sur ce, votre esclave Tsoung-loun leur dit que Tien-tsin n'était pas proprement un endroit auquel les étrangers eussent accès. Eu égard toutefois à leur voyage par mer, votre esclave avait consenti à se réunir à eux ; ils devaient maintenant déclarer en toute vérité les points qu'ils voulaient faire débattre, et si l'affaire rentrait dans le but du traité et était quelque peu raisonnable, votre esclave les suivrait sur ce terrain.

« Maclane répondit le premier. Un long temps s'est écoulé depuis la conclusion du traité ; l'état actuel des choses appelle des changements urgents. Il avait été à Canton, mais Yé avait refusé de le recevoir ; il était donc venu à Tien-tsin pour prier que des démarches fussent faites dans cette affaire. Il a présenté en même temps le papier contenant les propositions déjà communiquées ; elles tendent au même but que celui rapporté à réitérées fois à Votre Majesté par votre esclave Wau-kien.

« Votre esclave Tsoung-loun a immédiatement, clairement et positivement refusé les demandes relatives à la location de maisons d'habitation, l'achat de terrains, l'établissement d'entrepôts à l'intérieur, ainsi que la rési-

dence d'une mission barbare à Pékin chargée de diriger la correspondance, soit d'entretenir les rapports officiels. Le barbare Maclane dit que « si le ministre envoyé par Votre Majesté a des pouvoirs suffisants, il entrera dans les détails du traité contenant les articles dont les États-Unis implorent la concession avec une si grande anxiété. Si votre esclave Tsoung-loun n'a pas les grands pouvoirs nécessaires, il est inutile de continuer la négociation. »

« Votre esclave Tsoung-loun a répété plusieurs fois avec autorité que dans notre État les serviteurs publics ne peuvent prétendre aux pouvoirs de plénipotentiaire ; qu'en toutes choses ils attendent les ordres de leur souverain avant d'agir, et que la dénomination de plénipotentiaire n'a jamais existé pour aucun fonctionnaire. Si les choses que vos États-Unis demandent si instamment sont à l'avantage des deux parties ou bien avantageuses aux étrangers et non préjudiciables à la Chine, nous pourrons sans aucun doute les discuter, et des arrangements pourront être pris après avoir été exposés à Sa Majesté ; mais si moi son ministre je m'oubliais au point de soumettre de votre part des conditions nuisibles à la Chine, notre empereur ne manquerait pas de me punir pour cette irrévérente importunité. Il n'y aura du reste aucune objection à ce que vos propositions soient produites. Quand nous les aurons lues, nous les discuterons dans un esprit d'équité.

« Le chef barbare Maclane eut là-dessus une longue consultation avec Bowring, Medhurst et Parker. Ensuite chaque chef produisit une copie des modifications proposées. Vos esclaves Tsoung-loun et Wau-kien les lurent, et y trouvant des articles très-préjudiciables aux grands intérêts du pays et entraînant des conséquences calamiteuses à un haut degré, ils sentirent que pour plier le cœur des barbares à la soumission ils devaient les désapprouver et les rejeter avec force. D'ailleurs Medhurst, l'interprète anglais, est si singulièrement mal disposé que l'on pouvait

craindre qu'il ne rendît pas tout ce qui serait dit. Il parut dès lors utile de leur dire avec autorité que plusieurs des articles contenus dans leur papier étaient en désaccord avec le traité original, et ne concernaient pas les cinq ports; que leurs demandes étaient outrageuses et impertinentes, mais que les objections à ce sujet ne pouvaient pas encore leur être présentées, et qu'ils devaient attendre jusqu'à ce que Tsoung-loun, qui allait examiner ces papiers chez lui, leur eût fait une réponse écrite et négative sur chaque article inadmissible. . . . . .

« Les chefs barbares se sont informés du jour où ils pourraient attendre une réponse aux propositions transmises.

« Vos esclaves leur ont dit que le traité proposé serait examiné soigneusement article par article, et qu'il leur serait renvoyé pour le 3 novembre. Les barbares ont exprimé leur contentement, et, se rendant au rivage avec leur suite, ils sont remontés sur leurs vaisseaux.

« La plupart des propositions des chefs Maclane et Bowring sont, selon l'avis de vos esclaves, tout à fait déraisonnables et ne peuvent, à juste titre, être admises par votre intelligence sacrée. D'un autre côté vos esclaves n'osant pas, dans une affaire de si grande importance, agir autrement qu'en vous exposant franchement la vérité, ils envoient à Votre Majesté une copie des pièces présentées par les Américains et les Anglais. Quant aux diverses demandes outrageuses mises en avant par les barbares selon leur bon plaisir, il serait du devoir de vos esclaves de donner toute leur attention à la décision définitive qui sera prise à leur sujet, et de mettre fin à cette indiscrète curiosité et à ces désirs insatiables en enjoignant aux barbares d'être justes, en désapprouvant, en rejetant leurs propositions une par une et en les refusant péremptoirement.

« Vos esclaves ne croient pas de leur devoir de troubler de nouveau à ce sujet votre sacrée intelligence. Cepen-

dant dans le papier remis par les barbares se trouvent diverses propositions qui, bien que discutables, touchent néanmoins à la dignité de l'État. Ainsi en est-il de la requête de correspondre avec les hautes autorités provinciales, des demandes que les entrevues officielles aient lieu aux résidences officielles des autorités, qu'en cas de collision entre Chinois et étrangers les deux parties soient entendues par les autorités des deux pays siégeant conjointement, et que chaque partie soit punie par son propre gouvernement; que les gouverneurs généraux reçoivent les barbares sur un pied d'égalité, que la Chine aide à débarrasser les mers de la piraterie, que des mesures soient immédiatement prises pour recouvrer la propriété dont plusieurs Anglais ont été frauduleusement frustrés par les Chinois. . . . . .

« Il est facile de reconnaître aux paroles et aux regards des barbares qu'ils ont été touchés et qu'ils sont reconnaissants de la nomination d'un dignitaire pour examiner leur affaire. Sans doute plusieurs de leurs propositions sont outrées et impertinentes; toutefois, si l'on oppose des refus à toutes, ils retourneront certainement chez eux humiliés et offensés, et bien qu'ils n'oseront recourir immédiatement à la violence ouverte, il faut considérer que le nuage du sud (*) n'est pas encore dissipé, et que si les barbares se livraient à des machinations secrètes, il serait plus difficile d'en venir à bout qu'aujourd'hui. . . . . .

« Il est naturellement du devoir de vos esclaves de déclarer avec franchise leurs vues, quelle que soit d'ailleurs la lourdeur de leur intelligence.

« Ils suggéreraient donc qu'un choix, aussi raisonnable que possible, fût fait parmi les articles contenus dans le papier remis par les barbares, que ces articles fussent transmis aux autorités supérieures des provinces char-

(*) La rébellion.

gées de régler les affaires des barbares, avec l'instruction de mettre toute leur attention à les examiner et d'amener par leurs recherches un résultat satisfaisant et conforme à ce qu'ils trouveront dans le traité original. Qu'un esprit de bienveillance se manifeste. » . . . . . .

Mémoire supplémentaire des mêmes, le 5 novembre 1854.

. . . . . .

« Les barbares anglais sont pleins de projets insidieux, et ils sont violents et impétueux au delà de toute autorité. La nation américaine ne fait que suivre leur exemple. Tous les mouvements sont de l'invention des Anglais. La liste des propositions qu'ils ont présentées prouve qu'ils agissent, en général, en vue de leurs propres intérêts. Ils ne s'inquiètent ni des bons sentiments ni des bons principes; on leur a adressé de douces remontrances, mais ils sont d'un caractère si rusé et si adroit, qu'il est difficile de leur représenter la vérité.

« Vos esclaves, après s'être concertés, ont résolu de leur indiquer quels sont les articles de leur liste sujets à discussion, et de les référer à l'un des cinq ports libres pour la discussion de ces questions importantes ou non. Vos esclaves feraient savoir au trône l'endroit qu'ils choisiraient, les grandes autorités de la province pourraient recevoir des instructions de Votre Majesté pour se consulter.....; on obligerait les barbares à revenir attendre l'issue, on rejetterait en entier le reste de leurs propositions, et on leur écrirait une autre lettre pour leur instruction, et on leur rendrait (*litt.* on leur jetterait) leur liste de questions. S'ils refusaient obstinément d'y faire attention, il faudrait être plus actif que jamais dans les préparatifs secrets de défense, et attendre la lance à la main, avec le bon droit de notre côté et les torts du leur. Il ne semble pas qu'ils puissent avoir ainsi quelque chose à alléguer contre nous. Il est dans la nature des Mwan et

des I (*) de craindre les forts et d'insulter les faibles. On ne pourra peut-être pas, sans quelque déploiement de forces, les détourner de leurs intentions de ruses et d'espionnage. (*Litt.* leur cœur d'espion ne sera pas terrifié.)

« On propose de témoigner, en leur répondant, un certain degré d'indifférence, afin de rehausser ainsi la dignité de l'État et de réduire à néant leurs perfides projets. Il est inutile d'apprendre aux barbares que la liste de propositions apportée par eux a été déposée devant le trône. On leur a dit, au premier abord, qu'on la gardait pour l'examiner plus sérieusement, et qu'on demanderait à Votre Majesté, après mûr examen, quel serait son bon plaisir sur tous les articles qui pourraient être avantageux aux deux parties, sans nuire à l'une ou à l'autre; qu'on rejetterait tous les autres articles un à un, comme nuisibles et impraticables d'après leur impertinence et leur présomption, et qu'on leur rendrait leur papier le 8 novembre. Les barbares n'ont pas su qu'on avait soumis une copie de cette liste à l'attention de Votre Majesté. Comme c'est leur devoir, vos esclaves ajoutent ce supplément aux détails précédents.

Décret impérial du 5 novembre 1854.

« Le ton pris par Tsoung-loun et ses collègues, dans leur entrevue avec les chefs Bowring et Maclane, a été digne et les suggestions contenues dans leur mémoire supplémentaire sont tout à fait acceptables. Les demandes de modifications présentées par ces barbares sont outrageantes et impertinentes et doivent être rejetées comme

(*) Les quatres races barbares entourant l'ancienne Chine proprement dite étaient les Mwan, les I, les Jung, et les Tith. Le second nom sert de terme générique pour toutes les races non chinoises.

inconvenantes, article par article, de façon à mettre fin à leurs prétentions insatiables. . . . . .

« Le Yang-tse-kiang n'est pas ouvert aux navires des barbares, et le commerce étranger n'a, de même, que peu de rapport avec les pêcheries et le travail des mines sur la côte. Ce qu'ils veulent, c'est de pouvoir espionner et se fixer en d'autres lieux que les cinq ports désignés.

. . . . . .

« Une plus grande folie encore est la demande des barbares de résider à Pékin (ville sainte, puisque cette capitale contient l'enceinte impériale); et celle de trafiquer à Tien-tsin, qui touche au territoire de la métropole. La proposition de Bowring de soumettre l'opium à un droit tarifé et de pouvoir pénétrer dans la ville de Canton est d'une déplorable inconséquence. . . . . .

« Quant aux autres clauses réclamées, celles du chef américain sont sujettes aux plus sérieuses objections. Elles doivent être expressément refusées, afin de mettre un terme à ces demandes irrégulières. . . . . .

« Nous portons un sentiment de bienveillance aux hommes du dehors; une réduction des droits n'offre donc pas de difficultés, mais les propositions pour ces réductions doivent être examinées et décidées par le gouverneur général que cela concerne, après élucidation des faits. . . . . .

« Que Tsoung-loun et ses collègues leur montrent le droit chemin, en ayant l'air d'agir par leur propre initiative, et qu'ils engagent en leur nom les barbares à retourner à Canton; qu'ils le leur ordonnent. . . . . .

« Si par inconséquence et désobéissance ils revenaient dans quelque temps à Tien-tsin, on ne leur témoignera certainement pas la même courtoisie que dans la présente occasion. Le papier contenant leurs propositions doit leur être rendu.

« Que Tsoung-loun et ses collègues ne perdent pas de temps pour nous annoncer ce qui aura suivi l'annonce

faite aux barbares du rejet de leurs propositions, et qu'ils prennent soigneusement et secrètement leurs précautions contre tout événement malencontreux. »

« *Note.* — Un décret adressé à Yé pour lui apprendre les démarches de sir John Bowring et de M. Maclane dans le nord, complète et explique le présent décret. Les plénipotentiaires étrangers ont présenté un certain nombre de requêtes; plusieurs sont impossibles à admettre à cause de leur présomption et de leur impertinence. Nous avons donné des instructions confidentielles à Tsoung et à ses collègues, leur ordonnant de désapprouver et de refuser le tout, mais d'écrire une réponse pour promettre comme de leur propre mouvement qu'on examinerait et qu'on réglerait trois questions : celle de la mésintelligence entre la population et les barbares, celle des arrérages des droits à Chang-hai et celle des droits sur le thé à Canton. »

Mémoire de Tsoung-loun, du 10 novembre.

« Comme c'était leur devoir, vos esclaves ont immédiatement, après la lecture du décret, tenu conseil et écrit une lettre pour rejeter comme inconvenantes, une par une, toutes les demandes extravagantes que les barbares avaient présentées; vos esclaves ne se sont pas aventurés, tout en autorisant l'examen des trois derniers articles, à faire aucune promesse inconsidérée. Ils ont seulement dit que la discussion pourrait être ouverte.

. . . . . .

« Selon l'opinion de vos esclaves, le principal objet de la venue des barbares était d'obtenir la remise des arrérages des droits de Chang-haï, la suppression de l'augmentation sur le thé à Canton, et de pouvoir trafiquer sur le Yang-tse-kiang. Les autres articles n'étaient que des paroles ayant pour but de produire de l'effet (*). Néan-

(*) Au nombre de ces articles figurait la demande de résidence à Pékin pour les ambassadeurs. Dès que sir John Bowring et

oins les barbares sont si inconséquents et si malicieux
ı'il est indispensable de prendre des mesures contre
urs insidieux projets, et il est du devoir de vos esclaves
: prier Votre Majesté d'ordonner au gouverneur général
es Deux-Kouangs, à celui des Deux-Kiangs et au gouver-
eur de Kiang-sou, pour le cas où les vaisseaux de Bow-
ing et Maclane arriveraient dans les limites de leur ju-
idiction, d'augmenter, d'un côté, leur vigilance, de
'autre, d'examiner avec eux les trois questions au sujet
lesquelles la discussion est autorisée, en rendant compte
ıu trône des décisions prises. En même temps ils infor-
meront les barbares que lorsque vos esclaves, après leur
venue à Tien-tsin, sont convenus d'ouvrir la discussion,
il a été par eux représenté au trône qu'ils avaient fait
comprendre aux barbares que Tien-tsin n'était point une
ville où les affaires des barbares se fussent jamais trai-
tées, et que l'on prendrait des mesures, à l'avenir, contre
le retour d'une ingérence aussi déplacée (*). »

« A cette visite des ministres d'Angleterre et des États-Unis se rattache un incident qui nous intéresse plus directement. Le secrétaire de la légation française, M. Klecszkowski, avait accompagné à Tien-tsin MM. Mac-Lane et Bowring. — « Lors de notre entrevue, écrit le ponctuel Tsoung-loun, nous avons vu tout à coup apparaître un autre barbare qui nous a présenté sa carte de visite, c'était Klecszkowski, envoyé français. Il comprenait le chi-

---

M. Maclane eurent quitté le nord et consenti à des négociations de détails dans le sud, des instructions furent envoyées à Yé pour lui enjoindre d'être aussi net dans ses refus que l'avait été Tsoung-loun. Par-dessus tout : « Il faut refuser positivement leur proposition de faire le commerce sur le Yang-tse-kiang, et les barbares ne doivent pas supposer qu'on nous ait jamais communiqué cette idée. »

(*) *Archives diplomatiques*, tome II.

nois et le parlait couramment. On a fixé un jour pou
donner audience... Ces barbares sont si perfides que r
n'étions pas bien sûrs que celui-ci fût réellement
Français; il n'était peut-être qu'un compère déguisé d
quelque intention perverse... » — Le mandarin aj
que M. Klecszkowski avait présenté une dépêche adre
aux ministre de Pékin, mais qu'on la lui avait renv
en l'invitant à s'expliquer verbalement sur l'objet d
visite; qu'enfin il réclamait par écrit la mise en lib
d'un Français arrêté dans la province du Chen-si; c
de sa lettre était placée sous les yeux de l'empereu
Il s'agissait sans doute de la mise en liberté d'un de
missionnaires.

« Dès que MM. Mac-Lane et Bowring furent parti
Tien-tsin, le conseil de l'empire s'empressa d'adre
aux gouverneurs du littoral une circulaire confident
pour les tenir au courant de la situation, et pour les
gager à examiner impartialement, sans faiblesse, les
sures de détail sur lesquelles le mandarin Tsoung-l
avait promis une décision. « Les barbares, disait cette
culaire, ne songent qu'à une chose : gagner de l'arg
Tout ce qu'ils demandent en courant ainsi de côt
d'autre, c'est d'augmenter leur commerce et de voi
minuer les droits de douane. En leur faisant quel
petites concessions, on leur fermera la bouche. »
reste, les gouverneurs recevaient l'ordre de bien vei
de tenir l'empereur informé de toutes les manœuvres
étrangers, et d'avoir l'œil sur M. Klecszkowski. (

En décembre de la même année 1854, Canton fut v
ment menacé par les insurgés, et Yé descendit jus
l'humiliation de demander à sir J. Bowring (le 7 déc
bre) que les vaisseaux de guerre anglais aidassent

(*) *Chine contemporaine*, par M. Lavollée.

troupes impériales à repousser les rebelles, qui amenaient avec eux un grand nombre de bateaux, servant de transports et de magasins. Sir J. Bowring profita de cette circonstance pour demander de nouveau à être admis à une entrevue dans le palais du gouvernement, à l'intérieur de la ville; mais Yé, malgré ses embarras, répondit négativement.

Le 11 juin 1855, sir J. Bowring sollicita de nouveau une entrevue, disant qu'il avait à présenter au commissaire impérial M. Alcock, nouveau consul de Canton; que si cela présentait quelque difficulté, il priait le commissaire impérial de recevoir M. Alcock en tel endroit qu'il jugerait convenable; enfin que, si cela ne pouvait être, il désignât pour le recevoir une personne d'un rang convenable, par exemple le trésorier de la province.

Yé répondit qu'une entrevue avec le consul Alcock serait sans motif; car pendant que lui (sir J. Bowring) avait occupé le poste de consul à Canton, aucune cérémonie de ce genre n'avait eu lieu.

En février 1856, les ministres d'Angleterre et des États-Unis annoncèrent qu'ils allaient se rendre à Chang-haï pour demander de nouveau la révision des traités. Le gouvernement de Pékin donna, en date du 24 mars, aux autorités du littoral, des instructions dont je citerai quelques lignes :

« Les demandes que ces barbares ont apportées il y a deux ans à Chang-haï et à Tien-tsin étaient tellement inadmissibles que nous les avons repoussées avec dédain. Les ministres étrangers eux-mêmes, convaincus de leur déraison, n'ont point cherché à prolonger le débat. Les voici maintenant qui vont à Chang-haï sous le prétexte que les façons d'agir du gouverneur de Canton ne leur paraissent plus tolérables; mais les autorités de Chang-haï ne sont à aucun titre compétentes pour s'occuper de ces affaires : elles ne peuvent rien accorder, et leur refus

aura pour résultat de pousser les barbares vers Tientsin, ce qui serait une violation plus grande encore du droit et des convenances. Il faut donc que Yé prenne connaissance de tous les détails de cet incident et qu'il retienne les barbares. Si les changements que ceux-ci désirent ne portent que sur des points peu essentiels, il pourra les examiner avec eux, puis nous en référer pour que ces changements soient adoptés. Si l'on reproduit les extravagantes demandes présentées déjà il y a deux ans, il devra parler net, tout repousser et rompre les négociations. C'est à lui qu'il appartient de faire évanouir ces projets de voyage vers le nord; il procédera adroitement, par un égal mélange de bienveillance et de menace (*). »

A la fin de juin 1856, on imprima à Canton et l'on répandit à profusion un factum chinois d'une extrême violence, dans lequel on menaçait de mort tous les Européens qui oseraient sortir de leurs factoreries pour se promener dans la campagne.

Sir J. Bowring ayant adressé à ce sujet une réclamation au commissaire impérial, celui-ci répondit que la publication de ce factum pouvait provenir de ce que les Anglais avaient pris l'habitude d'aller de Canton à Hong-kong par la voie de terre, au lieu de faire le trajet par mer, et que cette manière d'agir était contraire aux traités. Nous voyons dans cette réponse une preuve de ce fait, que les mandarins, pour éviter d'entrer dans ce qui est véritablement en question, disent n'importe quoi, et vont jusqu'à paraître se moquer des autorités européennes. Hong-kong étant une île, comment le commissaire impérial pouvait-il dire que les Anglais avaient pris l'habitude d'y aller par terre ?

Le factum dont nous avons parlé tout à l'heure produisit son effet. Le 2 juillet, deux négociants anglais,

(*) Traduction de M. Lavollée.

MM. Johnson et Wittall, se promenant à cheval (sans pouvoir déranger personne, car ils allaient au pas), furent poursuivis avec des sifflets et à coups de pierres, jusqu'à ce qu'ils parvinrent à se réfugier dans les factoreries.

Le gouvernement portugais nomma, en 1844, ministre plénipotentiaire en Chine, M. A. da Silveira Pinto, qui avait été gouverneur de Macao; mais le vice-roi refusa de le reconnaître, disant que, pour les rapports avec les Portugais, il suffisait du *procurador* (sorte de ministre d'État ou de secrétaire du gouvernement de Macao). Ce fonctionnaire ou employé civil de la colonie avait jusque-là été chargé de la correspondance avec les autorités chinoises.

En 1849, le gouverneur de ladite colonie, M. J. M. F. Amaral, ayant eu avec les mandarins quelques difficultés, qu'il serait trop long de rapporter ici, on sut qu'à Canton une bonne somme avait été promise à qui livrerait sa tête.

Cette circonstance n'était pas un mystère pour M. Amaral, et lui-même m'en parla deux jours avant sa mort, m'exprimant formellement sa conviction qu'il finirait par être assassiné. En effet, se promenant à cheval avec son aide-de-camp, il fut attaqué, tout près de la ville, par huit ou neuf Chinois, qui les renversèrent tous les deux, blessèrent l'aide de camp et coupèrent au gouverneur la tête et une main qu'ils emportèrent dans un petit sac.

Les Portugais s'emparèrent alors de la porte du mur qui sépare leur territoire de celui des indigènes et qu'avaient occupée jusqu'à ce moment trois ou quatre soldats chinois. Il s'ensuivit qu'un fort, qui était à portée de canon, commença à envoyer des boulets contre la porte. On se trouva alors dans la nécessité ou d'abandonner la porte, ou de prendre le fort; on adopta ce dernier parti, et la chose fut immédiatement exécutée, grâce à l'intrépidité d'un jeune officier qui, sans avoir l'habitude de la

guerre, s'offrit à prendre d'assaut le fort défendu pa vingt pièces de canon de 18 : suivi de vingt hommes qu'i choisit et de douze autres qui sortirent volontairemen de leurs rangs pour l'accompagner, il enleva le fort ave autant de promptitude que d'intrépidité. Ce vaillant jeun homme, qui, je crois, n'a pas reçu de récompense proportionnée au service qu'il rendit, se nomme V. N. d Mesquita.

Le représentant de la Grande-Bretagne adressa directement au vice-roi une réclamation relativement à l'assassinat de l'infortuné Amaral; en même temps nous lui adressâmes de Macao, le ministre de France, celui des États-Unis et moi, un réclamation collective.

Après cela nous continuâmes séparément la correspondance à ce sujet; et pour être bref, je dirai seulement qu'il résultait assez clairement des communications faites par le commissaire impérial lui-même (comme je l'ai raconté au chapitre deuxième), qu'il n'était pas resté étranger à ce fait tragique. Il avoua sans difficulté que la tête et la main du malheureux Amaral se trouvaient en sa possession, ajoutant qu'il ne les remettrait point, si l'on ne lui renvoyait pas les trois soldats chinois qui se trouvaient à la porte de la limite de Macao, (non loin de laquelle le gouverneur avait été assassiné), et par où avaient passé les assasins avec la tête. Le gouvernement de Macao avait fait arrêter ces soldats afin d'obtenir par eux des renseignements sur les circonstances du crime. Dans ces tristes moments j'allai à Canton avec le steamer espagnol *Magallanes*, et après avoir réussi à faire venir à bord un envoyé du vice-roi, je promis que si on me livrait la tête du malheureux Amaral les trois soldats chinois seraient bientôt relâchés. Le vice-roi offrit de me la remettre à l'instant même, si je promettais par écrit que les soldats seraient mis en liberté, en fixant le jour. Les Portugais ne voulaient point consentir à l'échange des Chinois contre la tête du feu gouverneur, et comme

la promesse *par écrit* qu'il exigeait de moi, une fois approuvée par le gouvernement de Macao, eût eu la même force qu'un échange immédiat, je rompis la négociation et je retournai à Macao.

Enfin le très-digne évêque E. Y. S. G. J. da Matta, qui pendant tous ces temps difficiles fut, par bonheur, à la tête du gouvernement de Macao, persuada au conseil qu'il présidait de mettre les prisonniers en liberté, ayant compris par les négociations entamées par moi que le vice-roi ne gardait la tête que comme une garantie de la reddition des Chinois, lesquels auraient fait peut-être des révélations si l'on se fût décidé à les mettre à mort.

Ces hommes une fois mis en liberté, le vice-roi envoya à Macao, par l'intermédiaire d'un estafier de bas étage et dans un misérable bateau de louage, la main et la tête parfaitement conservées.

Il affichait tout le mépris possible envers une nation que les mandarins croyaient être hors d'état de se venger, et malheureusement ils voyaient juste; mais je ne puis m'empêcher de dire qu'à mon avis ce fut et ce sera toujours une honte pour toutes les puissances chrétiennes qui ont des intérêts et des représentants en Chine d'avoir laissé sans châtiment un attentat aussi inique et commis avec tant de perfidie. Un tel acte de scélératesse aurait dû être puni par toutes les puissances civilisées. Je reviendrai plus loin sur ce sujet.

Maintenant, je rapporterai brièvement ce qui m'est arrivé à moi-même en ma qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Espagne.

Je dois dire avant tout que mon gouvernement n'a jamais eu de différends avec la Chine depuis que des relations se sont établies entre les deux pays, ce qui eut lieu après la découverte et la conquête des Philippines. Jusqu'à l'année 1815, l'empire recevait annuellement de Manille de douze à quinze millions de francs en échange

de soieries et d'autres articles qui étaient transportés au Mexique et aux autres colonies espagnoles d'Amérique. La somme totale depuis 1565 ne saurait être portée au-dessous de deux à trois milliards. Aussi les piastres espagnoles sont-elles encore aujourd'hui la monnaie courante sur toutes les côtes de Chine. Indépendamment de l'argent, le seul article de quelque importance que l'on reçoive des Philippines, c'est le riz, dont les mandarins favorisent avec sollicitude l'importation, afin que la première subsistance du peuple ne lui manque pas.

Les vice-rois, commissaires impériaux, Lin et Ki-ying, ont fait des sollicitations pour obtenir que le gouvernement anglais prohibât dans l'Inde la culture de l'opium : or cette culture a été défendue aux îles Philippines, le gouvernement espagnol craignant que les indigènes ne contractent l'habitude de le fumer, et ne deviennent plus paresseux encore qu'ils ne le sont. Cependant les îles Philippines produiraient de l'opium aussi bon, sinon meilleur, que celui de Patna, de Malwa ou de Benarès.

En abordant en Chine sur le steamer *la Reine de Castille*, j'annonçai mon arrivée à Siu, vice-roi et commissaire impérial, et je signalai à son attention la prohibition dont je viens de parler, mais je lui laissais entendre qu'on avait agi ainsi dans le but de faire plaisir au gouvernement chinois (*). Je ne faisais point mention du fâcheux événement du brick espagnol *el Bilbaino*, et je lui de-

(*) L'attention que Siu mit à cette particularité prouve la justesse de ce que sir J. Bowring écrivait à lord Clarendon, en date 8 janvier 1856 : « It may well be doubted whether a declaration on the part of the East India Company, that they were willing to stop the growth and the export of opium, would influence in the slightest degree the repulsive policy of China or obtain for us, as lord Shaftesbury assures your Lordship it *could not fail* to do, commercial concessions from the Chinese government in any shape whatever. »

mandais, de la part de ma souveraine, des nouvelles de la santé de l'empereur.

Le lecteur se rappellera que j'ai mentionné, dans le chapitre précédent, un navire espagnol brûlé pendant la guerre. Un petit mandarin de la marine impériale était allé à bord du brick *el Bilbaino*, qui, complétement déchargé et son pavillon déployé, était mouillé à *Taïpa* en vue de Macao. Il emmena enchaînés un pilote et quatre matelots qui se trouvaient à bord et brûla le navire, annonçant aussitôt, dans un rapport pompeux, qu'il avait détruit une barque anglaise chargée d'opium.

Pour réclamer contre cet outrage, le gouverneur général des Philippines expédia en Chine le capitaine de vaisseau (aujourd'hui amiral) don José M. Halcon.

Celui-ci envoya une communication, qui lui fut renvoyée parce que la suscription ne portait pas le mot *pin* (pétition) ; et aucun mandarin ne voulut le recevoir.

Bientôt après, lorsque les Chinois durent payer aux Anglais les 6 millions de dollars stipulés pour la rançon de Canton et pour indemnité des pertes éprouvées par les sujets britanniques, le capitaine Elliot eut la bonté d'ajouter sur son reçu une somme de 30,000 dollars pour *le Bilbaino*, et les Chinois lui remirent cette somme, qu'il fit passer à don José M. Halcon. Les cinq hommes de l'équipage furent envoyés à Macao et remis au *procurador* de cette colonie, dont le gouverneur avait fait des réclamations à l'occasion de l'attentat ci-dessus rapporté.

Les mandarins avaient traité notre envoyé avec le dernier mépris, quoique ses qualités personnelles lui eussent mérité partout une grande considération. Remplissant en Chine une mission toute pacifique, et me conformant aux intentions formelles de mon gouvernement, je m'abstins de faire la moindre allusion à cet événement.

Je reçus du commissaire impérial une lettre de style très-fleuri, mais dans laquelle il ne répondait point à mes questions sur l'état de la santé de l'empereur.

Il me disait qu'il savait bien que c'était son devoir d'aller me faire une visite, mais qu'il était très-occupé, et que mon séjour à Macao devant être de longue durée, il irait me voir quand cela lui serait possible. Sur l'enveloppe de sa réponse, il avait mis les titres que moi-même je m'étais donnés; mais son nom et ses titres étaient placés plus haut que les miens, ce qui signifiait qu'il se considérait au-dessus de moi.

Afin qu'on se fasse une idée plus exacte de ces détails de l'étiquette chinoise, je donne ci-joint un fac-simile de l'adresse : à droite est le nom de celui qui écrit, à gauche celui de la personne à laquelle est adressée la dépêche. Il m'envoyait incluses dans la sienne des copies des traités faits avec l'Angleterre, la France et les États-Unis, en me disant qu'ils renfermaient toutes les règles par lesquelles devaient se conduire les négociants étrangers.

Du reste, cette communication ne me fut ni apportée par un employé ni remise par l'intermédiaire du mandarin résidant à Macao; on se contenta de me l'envoyer par un des patrons qui portent des marchandises de Canton à Macao, et qui, moyennant rétribution, se chargent des lettres qu'on leur confie.

Toutefois, désirant éviter des difficultés, et sachant que mon gouvernement n'était pas disposé à me soutenir s'il en survenait, je fermai les yeux sur tout cela; seulement, lorsque j'eus à écrire de nouveau au vice-roi, je plaçai mon nom plus haut et le sien plus bas, de la même manière qu'il l'avait fait à mon égard (*).

(*) Des Européens qui n'ont vu que trop légèrement la Chine ont fait des railleries sur les diplomates et les interprètes qui attachent de l'importance au lieu où les indigènes placent les noms propres, et aux autres cérémonies qui surviennent dans leurs rapports officiels avec les mandarins. Je répondrai à ces critiques par la reproduction des paroles suivantes de M. Harry Parks, adressées, lors de sa captivité à Pékin, à l'un des hauts fonction-

FAC-SIMILE

me enveloppe de dépêche adressée par Siu, *vice-roi de Canton, Commissaire impérial pour traiter avec les agents diplomatiques rangers, à* Don Siniebaldo de Mas *Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la reine d'Espagne en Chine.*

Titres et nom de M. de Mas.

Titres et nom du Commissaire impérial Siu.

Ce Fac-Simile est réduit au 25e de l'original.

Les lignes en petits points, V B B V indiquent les ouvertures de l'enveloppe. Les deux lignes parallèles, B B sont des bandes de papier pelure collées sur les endroits où il y a des fermetures. On ne peut ouvrir l'enveloppe sans déchirer quelqu'une de ces bandes.

Les carrés longs rouges ↄ sont des empreintes du sceau du plénipotentiaire chinois, apposées sur les fermetures.

TYPOGRAPHIE ERNEST MEYER, A PARIS.

Je compris aussitôt que Siu n'avait nullement l'intention de venir me voir, et qu'il ne le ferait qu'autant qu'il y serait contraint. C'est ce que j'écrivis à Madrid, en ajoutant que le seul moyen de le forcer était de le menacer que j'irais à Tien-tsin, dans le but de me rendre à Pékin; mais que pour cela il était nécessaire que l'on m'envoyât deux ou trois navires de guerre, afin qu'il prît ma menace au sérieux.

Le ministre, à Madrid, satisfait du style fleuri de la communication chinoise, me répondit qu'il ne voyait pas un motif pour se méfier de ses paroles; qu'il trouvait intempestive ma demande touchant les navires de guerre, et craignait que leur présence ne produisît un mauvais effet; enfin il m'enjoignait de conclure promptement un traité avantageux.

Il serait trop long de raconter les démarches officielles et particulières que je fis toujours sans résultat. Siu, après m'avoir écrit qu'il savait que c'était une obligation pour lui de venir me voir, se refusa constamment à le faire sous toutes sortes de prétextes, et finit par se renfermer dans l'offre de *se rencontrer avec moi* à un des magasins ou maisons de campagne des commerçants chinois.

J'essayai de conclure un traité par l'intermédiaire de secrétaires. En effet les miens eurent des entrevues avec

---

taires qui allèrent le visiter dans sa prison. Ces paroles valent tout un chapitre :

« Le refus du gouvernement de Chine à admettre le principe d'égalité dans ses relations avec les nations étrangères, est l'origine de toutes les difficultés qui sont tombées sur lui du côté des étrangers. Sans ces prétentions déraisonnables auxquelles les puissances chrétiennes ne se soumettront plus, la Chine n'aurait pas eu des armées européennes dans ses territoires, et elle aurait épargné les grandes sommes qu'elle a dû payer comme indemnités. »

quelques mandarins que Siu envoya, mais on ne pu obtenir qu'ils ajoutassent rien aux stipulations contenue dans les traités antérieurs; car, disaient-ils, tout ce qu l'on nous concéderait à nous autres Espagnols serait pa le fait accordé aux Anglais.

A la fin je me résignai à ce que nous fissions un traité copié à la lettre sur le traité français, avec cette seul différence qu'au lieu de mettre : *le roi de France*, on met trait : *la reine d'Espagne*, etc.; mais il s'y refusa aussi.

Je fis encore plus : voyant que Siu tenait *à se rencon trer avec moi*, comme il disait, dans une maison parti culière (certainement en vue d'établir un précédent pou la manière de traiter avec les plénipotentiaires étrangers), je lui offris d'aller à l'endroit qu'il m'indiquerait, si cette démarche avait positivement pour objet de signer le traité rédigé comme il serait convenu en dernie lieu; mais il s'y refusa également.

La raison qu'il donnait était que « les règles suivant « lesquelles doit se faire le commerce étranger en Chine « sont déjà fixées dans les traités signés avec les trois « grandes puissances, et que l'empereur ne peut faire un « nouveau traité particulier avec chacune des petites na- « tions étrangères. »

C'était dire que l'Espagne était une petite nation, et qu'elle ne pouvait être considérée et traitée de la même manière que l'Angleterre, la France et les États-Unis.

Un jour je reçus une communication du gouverneur de *Casablanca*, ville chinoise voisine de Macao. Par ordre du vice-roi, commissaire impérial, il m'envoyait enchaînés deux naturels de Manille qui avaient tué un Chinois. La communication renfermait quelques dépositions des témoins qui avaient été présents lors de l'événement. L'adresse de la dépêche était rédigée de telle sorte que je devais refuser de l'ouvrir; car on m'y nommait *taïpan*, c'est-à-dire consul ou subrécargue, et l'on ne m'y donnait point les titres qui m'étaient dus.

L'affaire était cependant sérieuse, les Chinois ne m'envoyaient si spontanément les coupables qu'afin de ne pas laisser comprendre que, quand ils procèdent de la même manière avec les Anglais, ils ne le font que par force; mais si je me refusais à recevoir le pli, et par conséquent les prisonniers, on pouvait se faire un prétexte de mon refus pour leur couper la tête.

Quant à la négociation concernant le traité, les concessions auxquelles je me prêtais ne servirent de rien, comme je l'avais trop bien prévu; je n'avais, du reste, offert de les faire que pour sortir de la situation désagréable où je me trouvais.

Mon gouvernement, impatient de me voir obtenir un arrangement avantageux, ne cessait de me harceler, et allait jusqu'à me dire que je perdais mon temps; mais il exigeait que l'on procédât par voie de conciliation et de bons procédés, voulant absolument me persuader que le gouvernement de la Chine a pour celui de l'Espagne une grande considération, quoiqu'il n'en ait pas donné bien des preuves.

Quant à moi, je m'impatientais en voyant que je ne pouvais faire comprendre au ministre des affaires étrangères ce qu'était le pays où j'avais à négocier, et dans quelles circonstances difficiles je me trouvais. J'exposais que les Chinois étaient à une époque de réaction, qu'ils avaient été encore plus inconvenants envers les Anglais qu'envers nous-mêmes, malgré les forces de terre et de mer que la Grande-Bretagne entretenait dans ces parages; que nous pouvions attendre des temps meilleurs comme faisaient les Anglais, et comme ils avaient fait surtout lorsque l'ambassadeur, lord Amersth, avait été maltraité et qu'on avait refusé de le recevoir à Pékin; qu'une révolte très-grave avait éclaté contre le gouvernement tartare et pouvait amener un bouleversement complet; qu'une nouvelle guerre avec les Anglais s'allumerait infailliblement avant peu, et ne manquerait

pas de rendre les mandarins plus traitables. Enfin j'écrivis plus d'une fois que, si le gouvernement ne voulait ni attendre ni mettre à ma disposition deux ou trois vaisseaux, afin d'inspirer quelque respect à ces gens-là, il n'avait qu'à envoyer en Chine un autre ministre pour voir s'il serait plus habile ou plus heureux que moi, ou bien qu'il n'avait qu'à rappeler la mission.

J'ajoutais que, dans ce dernier cas, on devrait laisser en Chine et confier aux soins de notre vice-consul, dans le port portugais de Macao, deux élèves qui se trouvaient attachés à la légation pour étudier le chinois, car il était évident qu'en raison de la proximité de notre colonie des Philippines, nous aurions toujours des affaires en Chine.

Je conseillais également que l'on ne nommât pas d'autre agent espagnol outre le vice-consul qui était déjà à Macao, accrédité près du gouvernement portugais ; car les mandarins, pour se refuser à faire un traité avec nous, ayant prétexté que l'Espagne était une petite nation et qu'elle ne devait pas être traitée comme l'Angleterre, la France et les États-Unis, retirer la légation (sans demander aucune sorte de satisfaction pour le mauvais accueil qui lui avait été fait), et envoyer un consul, c'était évidemment donner raison aux mandarins.

Je demandai instamment, à plusieurs reprises, qu'on me déclarât d'une manière catégorique si je devais accéder aux propositions, ou, pour mieux dire, aux prétentions du commissaire impérial, qui voulait me recevoir dans une des maisons de campagne ou magasins des commerçants chinois, au lieu de venir me visiter comme son prédécesseur avait visité les envoyés d'Angleterre, de France et des États-Unis, et comme lui-même m'avait écrit dans le commencement que c'était pour lui un devoir ; je ne pus jamais obtenir, à ces demandes réitérées, que des réponses vagues où l'on me répétait, sous des phrases emphatiques, la nécessité de conserver intacte la dignité de la nation, et en même temps la né-

cessité non moins grande de maintenir la bonne harmonie, finissant toujours par laisser à mon jugement la décision à prendre.

A la fin le ministre des affaires étrangères se décida pour la dernière de mes propositions, et la mission fut rappelée précisément dans les termes que j'avais indiqués.

Je dirai, pour clore cette partie de l'histoire que j'ai entrepris d'exposer, qu'après mon arrivée à Madrid, un nouveau ministre, le marquis de Miraflores, résolut d'envoyer en Chine un consul général, et quoique j'essayasse de lui faire comprendre que cette mesure n'aurait pour nous d'autre résultat que de nous humilier davantage encore aux yeux des mandarins, qui nous avaient déjà témoigné tant de mépris, je ne pus parvenir à le dissuader. Ne serait-il pas superflu d'ajouter que ce consul, bien que tout à fait digne et honorable, n'a jamais été en présence d'aucune autorité chinoise?

Depuis le 17 février 1849 jusqu'au 4 janvier 1858 (époque de l'arrestation de Yé) (*) le vice-roi de Canton n'avait conféré personnellement avec aucun représentant étranger. Cette longue interruption dans les relations de bonne harmonie, cette aveugle persistance dans une voie rétrograde, n'annonçaient-elles pas assez clairement une tourmente prochaine?

Le 8 octobre 1856, les autorités chinoises, ayant appris que deux indigènes qu'elles voulaient arrêter se trouvaient à bord de la gabare *Arrow*, mouillée dans les eaux de Canton, envoyèrent des gens armés qui emmenèrent prisonnier tout l'équipage. Cette barque avait été construite à Hong-kong, elle portait patente et pavillon britanniques, et était commandée par un patron an-

(*) Comme nous le verrons tout à l'heure, Canton fut pris par les Anglo-Français le 28 décembre 1857 et le vice-roi Yé tomba au pouvoir des alliés.

glais; les matelots seuls étaient Chinois. Le consul anglais réclama les individus arrêtés et demanda satisfaction pour l'insulte faite au pavillon.

Les hommes furent rendus, mais non de la manière solennelle qui avait été exigée, et aucune satisfaction ne fut obtenue. Les autorités anglaises firent prisonnière une jonque de guerre, et envoyèrent des troupes, tirées de Hong-kong, qui s'emparèrent de plusieurs forts dans la rivière. L'un d'eux est celui qui porte le nom de *Macao*, montant 86 canons et construit sur une petite île au milieu de la rivière. Le vice-roi ne fléchissant pas, un corps de soldats de marine fut débarqué pour protéger les factoreries étrangères, et un autre corps occupa les rues extrêmes de la ville. Le fort montant 50 canons, appelé par les étrangers *Dutch Folly*, et construit sur une petite île en face de la ville, fut pris également.

Après ces mesures, on fit de nouvelles réclamations au vice-roi ; il y répondit par une proclamation offrant 30 dollars pour la tête de chaque Anglais qu'on lui apporterait. (Plus tard la somme fut augmentée jusqu'à 100 dollars par tête.) Tous les domestiques chinois furent obligés de quitter les factoreries.

On porta quelques obus de 32 au fort *Dutch Folly*, avec lesquels on ouvrit un feu dirigé contre le grand hôtel officiel du vice-roi, qui était tout voisin du rempart. Quelques vaisseaux de guerre coopéraient à l'attaque. Une brèche fut ouverte, et l'amiral anglais entra dans l'hôtel du vice-roi ; mais au coucher du soleil il se retira, ses forces ne pouvant servir qu'à un coup de main.

Au milieu de ces hostilités entre les indigènes et les Anglais, l'un des forts tira sur un navire des États-Unis qui portait son pavillon, bien différent du pavillon britannique. Par suite de cette insulte, les deux ou trois vaisseaux de guerre américains qui se trouvaient dans ces eaux, attaquèrent le fort et en démolirent les batteries. Le ministre des États-Unis fit en même temps débarquer et

loger cent cinquante hommes armés dans les factoreries, pour protéger ses nationaux. Yé leur présenta des excuses.

De nouvelles réclamations furent adressées par l'amiral anglais à Yé, mais il ne fléchit pas. L'amiral fit alors recommencer le feu avec un obus de 68 placé au fort *Dutch Folly*. Quelques jours après, une flottille de 23 jonques de guerre fut détruite. On prit ensuite un fort de 150 canons, quoique très-bien défendu pendant 35 minutes. Puis on attaqua (13 novembre) et l'on prit les forts qui portent le nom de *Bogue*, montant plus de 200 canons. Peu de jours plus tard, d'autres forts avec 210 canons, placés de l'autre côté de l'embouchure du Bogue, tombèrent au pouvoir des Anglais, qui furent alors maîtres de la rivière.

Le vice-roi, pourtant, resta inébranlable, et les Anglais, manquant de forces suffisantes pour attaquer et occuper Canton, durent se résigner à attendre de Londres des instructions et des renforts.

Cette inaction encouragea les Chinois, et le 12 décembre 1856, le feu fut mis de plusieurs côtés aux factoreries étrangères, pendant la nuit. Tout fut réduit en cendres excepté l'église protestante et une bâtisse où l'on construisait des bateaux. Une flottille de jonques de guerre attaqua un petit bateau à vapeur qui remorquait une gabare ; il se sauva avec difficulté et perdit la gabare. Deux petits paquebots à vapeur le *Queen* et le *Tistle*, qui faisaient le trajet entre Macao, Canton et Hong-kong, furent pris par des Chinois qui, entrés comme des passagers, se soulevèrent tout à coup et massacrèrent les Européens. Dans l'une de ces tragédies un vice-consul d'Espagne perdit la vie. On attaquait les navires de guerre anglais avec des brûlots, et les forts avec des batteries. A Hong-kong, le boulanger chinois empoisonnait le pain (*). Les

(*) Une circonstance remarquable eut lieu à cette occasion : le premier Européen qui s'aperçut de l'infamie du boulanger fut

indigènes, excités par Yé, devenaient tous les jours plus hardis. Un vieux capitaine Cowper, qui était à bord de son vaisseau, fut enlevé de la manière suivante : un canot chinois approcha, le patron dit qu'il avait un billet pour remettre au capitaine Cowper. Celui-ci parut sur le pont et dit aux Chinois qu'on lui montrât le billet. Un homme monta et le lui remit dans les mains. Pendant qu'il était à le lire, ce Chinois le fit tomber dans le canot où il se lança lui-même. On fit force rames, et le malheureux capitaine fut ensuite mis à mort par l'ordre des mandarins.

Les Anglais tinrent enfin un conseil de guerre : il y fut décidé de se retirer, conservant seulement le fort appelé *Macao*, qui est sur une île au milieu de la rivière et non loin de Canton. Le brave capitaine de la marine, Bate, s'y renferma avec 300 hommes et y resta pendant cinq mois, au bout desquels il fallut aussi abandonner ce point d'appui.

Il va sans dire qu'après la retraite des Anglais de Canton, l'église fut complétement détruite.

Vers le printemps, quelques renforts étaient arrivés à Hong-kong ; mais à cause de l'insurrection de l'Inde il était nécessaire d'envoyer à Calcutta toutes les troupes non indispensables en Chine.

Plusieurs escadrilles de jonques de guerre étaient rassemblées dans le filet des rivières avoisinant Canton, et dont on peut se faire une idée par ce dessin :

---

le docteur anglais de la colonie. Il envoya immédiatement une circulaire à tous les principaux habitants ; elle commençait par ces mots : *le pain est empoisonné*, et donnait une courte prescription. Eh bien! le porteur de cette circulaire était un domestique chinois (couli) du docteur.

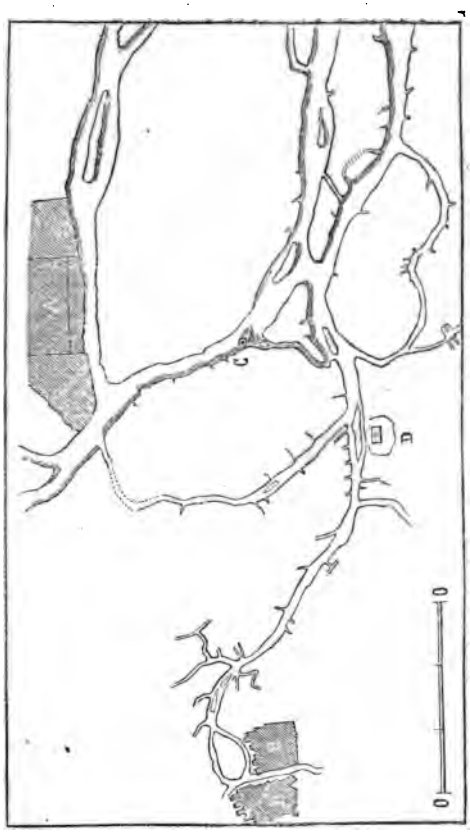

A Canton. C Fort Macao. BB Fa-chan. D Forteresse. OO Échelle de trois milles maritimes.

L'amiral Seymour voulut les détruire et il alla à leur cherche avec une vingtaine de bateaux à vapeur. Il eut es engagements avec elles les 25, 26 et 27 mai, et surut le 1er juin, près la ville de Fachan. Mes lecteurs, en néral, ne connaissant pas les lieux, je ne m'arrêterai is à donner des détails sur ces combats : il suffit de dire ie 180 jonques furent détruites, et que les Chinois se

battirent à Fachan beaucoup mieux qu'on n'aurait p prévoir. C'est à cette occasion que l'amiral écrivit à gouvernement ces mots que j'ai déjà cités : « Cet enga ment ouvre une nouvelle ère dans la guerre de Chine : Chinois se sont défendus avec beaucoup d'habileté e courage. » Les Anglais eurent 84 morts ou blessés.

CHAPITRE ONZIÈME

SECONDE GUERRE ENTRE L'ANGLETERRE (DE CONCERT AVEC LA FRANCE) ET LA CHINE.

En recevant la nouvelle des faits que je viens de raconter, le public anglais fut en émoi. Plusieurs membres du parlement, peu au courant des singularités du Céleste Empire, se demandaient si la faute des différends arrivés ne venait pas du côté des fonctionnaires britanniques. Quelle a donc été la cause des hostilités ? disaient-ils. Le vice-roi de Canton a fait arrêter douze matelots chinois, sujets de son souverain, lesquels ont été relâchés sur la demande d'un consul anglais. Une satisfaction était de plus exigée, et elle n'a pas été obtenue ; mais est-ce que cela vaut la

peine de faire une guerre avec l'empire chinois ? Cette prévalut, et la majorité de la chambre des commune prononça en faveur de la paix. Lord Palmerston, au de se retirer, conseilla à la reine de dissoudre le parlem et Sa Majesté adopta cette mesure violente, si peu u en Angleterre. Ce fut dans cette circonstance que je décidai à écrire une brochure (*) pour contribuer à éclai la question chinoise, si mal comprise en Europe.

Le gouvernement anglais envoya des forces de m de terre à Canton, et nomma Lord Elgin ambassa extraordinaire. Il invita en même temps le gouvernen français à coopérer à l'expédition. Celui-ci hésita d'al et se contenta d'envoyer le baron Gros en qualité d' bassadeur extraordinaire; plus tard il se décida po coopération, et les forces de France agirent de con avec celles d'Angleterre dans les eaux de Canton. renforts furent aussi expédiés.

Lord Elgin arriva à Singapore le 3 juin 1857 et tr des dépêches pour lui du gouverneur général de l'I dans lesquelles celui-ci le suppliait de lui expédier to les forces navales et militaires dont il pourrait disp afin de faire face à l'insurrection de l'armée indigène

Lord Elgin laissa des ordres enjoignant aux vaiss de guerre et aux transports qui arriveraient avec troupes, de partir sur-le-champ pour Calcutta, et il tinua son voyage à Hong-kong, où il débarqua le 1er let 1857.

Il tâcha d'obtenir la coopération des ministre France et des États-Unis; mais le premier lui répo qu'il était remplacé par le baron Gros (qui se rendai Chine par le cap de Bonne-Espérance), et le second, n'avait pas d'instructions. Lord Elgin se convainquit serait inutile d'entamer des négociations avec la

(*) *L'Angleterre, la Chine et l'Inde.*

en de telles circonstances, et il s'embarqua
utta, où il arriva le 8 août.
: retour à Hong-kong le 20 septembre. Le baron
ırriva que le 14 du mois suivant.
t ce temps, le comte russe Poutiatine, am-
extraordinaire nommé pour aller à Pékin,
ı pénétrer dans l'empire par la voie de Kiakta,
ı à l'embouchure du Peï-ho. Il eut à souffrir
de difficultés et de délais avant de faire parve-
ttre au bureau des affaires coloniales à Pékin.
'épondu que l'empereur ne pouvait pas le rece-
ıe dans tous les cas il ne serait nullement dis-
la cérémonie du ko-tou.
e Poutiatine arriva à Hong-kong le 14 novembre,
ıa de sa disposition à unir ses efforts diploma-
ux des ministres d'Angleterre et de France, pour
ɜs concessions de la cour de Pékin. Deux ou
s auparavant, le nouveau ministre des États-
arrivé et avait fait les mêmes déclarations.
'ection de l'Inde ayant été vaincue, des forces
terrestres arrivèrent à Hong-kong, et il fut dé-
quer Canton si le vice-roi n'accédait aux de-
es ambassadeurs. Elles se réduisaient à ces
ɜ traité de Nankin devait être exécuté dans
parties, sans en excepter la libre entrée des
ɜ dans la ville de Canton. Une indemnité serait
: propriétaires qui avaient souffert de l'incen-
:toreries.
extrême modération de ces demandes, le vice-
ucune concession. La ville fut attaquée de bon
8 décembre (1857). Le total des forces de terre
s principalement de matelots et de soldats de
ontait à 5,700 hommes, dont 900 Français. On
us un corps de 900 à 1,000 coulis (hommes de
gènes et Malais, pour le service de l'artillerie
issariat. Les flottilles se composaient de 8 vais-

seaux, 9 bateaux à vapeur et 19 canonnières; ces
ments, joints aux batteries construites sur l'île de H
portaient ensemble 400 mortiers, obus ou canons d
calibre. Le bombardement commença le 28 à la
du jour. Vers midi, la force qui devait agir à terre
qua à l'est de la ville, au crique qui porte le nom d
par. Cette force fut divisée en quatre colonnes :
qui devait opérer vers la gauche, était composé
900 Français. Une autre, composée de marins a
resta en réserve. Le plan était de s'emparer avan
du fort appelé *Lin*, situé au nord-ouest de la ville, e
d'autres forts qui sont bâtis sur des éminences a
nord.

Pendant la nuit on vit, par les incendies dans la
les terribles effets du bombardement. Le 29, à dix l
du matin, un corps de troupes indigènes qui déf
l'approche du fort *Lin*, était battu; en conséque
fort fut abandonné. On s'empara aussi sans résista
fort *Cough*, qui domine Canton et qui avait été tr
dommagé par le feu de l'escadre. Les autres forts de
nences se rendirent après plus ou moins de défe
tous étaient au pouvoir des alliés avant midi.

Quant aux remparts, une brèche avait été ouvert
demi-mille au nord de la porte de l'est, et un dé
ment de Français et d'Anglais montèrent sur l
raille. A neuf heures du matin, les Français y parv
les premiers. Des écrivains anglais les ont accusés
devancé de vingt minutes le moment fixé pour l'assa
fort Lin, les Français furent aussi les premiers
rempart; il est vrai qu'ils le trouvèrent abandon
même temps que s'accomplissait l'assaut de l'es
autre détachement d'Anglais, avec lequel se trouv
miral et le capitaine de vaisseau Bate, escaladait l
raille à 200 mètres au sud de la porte du nord-oue
mur ici avait 20 pieds de hauteur. Le brave Bate m
dans cette escalade.

te totale de l'armée assaillante fut de 96 Anglais
Français, morts ou blessés.
aux indigènes, militaires et bourgeois, il paraît
eut en tout que 200 morts environ, dont plusieurs

une pagode, sur le rempart, qui avait contenu
ion de troupes, on trouva pendu à la porte le
e corps. Il s'était suicidé.
is maîtres du rempart et des forts qui défen-
. ville, les alliés crurent que l'on viendrait leur
r merci; mais point, personne ne parut. L'armée
romenade triomphale tout autour de la muraille;
produisit pas plus de résultat. En attendant, la
des officiers et soldats dormaient à la belle étoile,
pluie qui dura plus de deux jours rendit cette
ı plus que désagréable.
nvier (1858), le riche négociant How-koua, avec
s autres notables de la ville, vint à bord des vais-
niraux.
oua assura que Yé avait agi pour son propre
et n'avait fait part à aucune autorité de sa corres-
e avec les alliés. Il suggéra que le gouverneur
ovince, Pi-kouei, pourrait arranger les différends
avec les Anglo-Français. Plusieurs citoyens de
e plaignirent du désordre qui y régnait.
décida bientôt à descendre dans les rues, d'autant
on avait su, par les notables venus à bord des vais-
ue les autorités y résidaient encore et y fonction-
omme si rien n'était arrivé. On assura même que le
avait ordonné plusieurs exécutions et fait exposer

janvier, trois détachements, dont l'un était fran-
nétrèrent à travers les étroites rues de Canton et
ent à s'emparer sans résistance du vice-roi Yé, du
ıeur de la province de Canton, Pi-kouei, et du gé-
n chef des troupes tartares. Chacun d'eux était

dans une différente résidence officielle. Pi-kouei fut qui montra le plus de courage. Quand les Anglais trèrent dans l'hôtel, il vint à la porte, leva la porti demanda par des gestes ce qu'on voulait de lui. Le' ral tartare, à l'arrivée des soldats français qui le prisonnier, se sauva de chambre en chambre, et pris dans des lieux d'aisance. Quant au vice-roi Yé, (vantait d'avoir fait couper plus de cent mille têtes, il e à la vue des soldats anglais, de se sauver par un (dor, pendant qu'un mandarin se présentait à la po salon en disant : *je suis Yé.* Quand on le saisit, il blait.

L'hôtel du trésor public fut aussi occupé. (trouva 52 caisses, dont aucune n'aurait pu être levée par un homme seul ; 68 paquets de lingots gent et tout une chambre remplie de sapèques lées. (J'ai déjà expliqué au chapitre premier que pèque est une monnaie ronde de cuivre qui a un carré au centre : on les enfile par 1,000 avec un à chaque cent.) Les Anglais se trouvaient un pe barrassés pour emporter tous ces métaux; ils s' çurent qu'une foule de curieux du bas peuple en brait l'avenue de l'hôtel. Une heureuse idée leur l'esprit; ils offrirent un cordon de 1,000 sapèques à c homme qui voudrait charger cet argent. La foule se di sur-le-champ, et au bout de quelques minutes un nombre de portefaix se présentèrent avec les longs bous dont ils se servent pour colporter des poids. O autour du cou de chacun un cordon de sapèques, et il tirent, escortés par des soldats britanniques, très-con et portant à bord des vaisseaux étrangers la cais leur pays.

Après ce fait on ne s'étonnera pas d'apprendre pendant le bombardement du 28 décembre, des c chinois allèrent de l'un à l'autre des vaisseaux allié leur offrant pour un prix modique des fruits de la sa

tres canots indigènes portaient des Anglais ou des
çais là où on le leur commandait.
l'on rapproche ces faits de celui de la prise de Can-
où le peuple ne fit aucun effort pour défendre la ville
s mandarins, on ne pourra pas douter que la
le haine des Cantonais contre les Européens a tou-
été factice et seulement excitée par les mandarins.
n des personnes pourraient penser que la population
re de Canton était démoralisée par la terreur. Il n'en
en; on admira au contraire le sang-froid montré par
illiers d'individus. Les bancs de la rivière étaient
rts de gens qui regardaient voler les bombes,
la plupart passaient sur leurs têtes. Des bateaux
reux montaient et descendaient le fleuve, faisant
service ordinaire. Pendant tout le temps du bom-
ment, on transportait à l'île d'Honan, vis-à-vis Can-
les poutres des maisons qui avaient brûlé sur le
de la rivière, et cela se faisait sous le feu des batte-
t de l'escadre. Il serait bien long de raconter nombre
res faits qui furent observés avec assez d'étonne-
par les Européens.
corps des *coulis* (hommes de peine indigènes) se con-
t admirablement bien. Ils furent très-utiles à l'armée
. Plusieurs d'entre eux eurent la tête emportée par
oulets. Ceci ne fit pas broncher les autres; il y en
même qui se prirent à rire.
ne saurait vanter le courage des soldats qui défen-
t la ville, quoique dans quelques endroits ils se bat-
t bien. Le nombre de la garnison, d'après les listes
elles du général tartare, était de 7,000 hommes; mais
t connu que les mandarins militaires portent sur
listes des hommes qui n'existent pas, afin d'aug-
ter leurs propres revenus (*). Puis il faut avouer que

Un mémoire sur le district de Sinoan fut lu dans une séance
Société asiatique de Hong-kong. Il y était assuré que les man-

devant 400 grosses bouches à feu (lançant pendant vingt-sept heures des projectiles contre une place qui ne connaissait ni les bombes, ni les obus), et l'élan des soldats français et anglais il n'était pas facile de résister. L'artillerie de la place était d'un petit calibre et les affûts vieux et sans mobilité : il fallait passer juste devant le canon au moment du feu pour être atteint. Ajoutons à ces circonstances que le général commandant des forces militaires était un homme complétement nul et lâche. Dans cet empire on attache beaucoup d'importance à la taille pour les avancements dans l'armée. Ce Tartare était très-gros et gigantesque : il mesurait deux mètres : c'est probablement à ces qualités qu'il devait son grade de général et le commandement des forces qui avaient à sauver Canton.

Outre les Tartares défenseurs de la ville, on vit sur les hauteurs lointaines 14 ou 15,000 hommes, peut-être des gardes nationaux, qui n'osèrent pas s'approcher. Nulle part on n'aperçut de chefs militaires.

Le vice-roi Yé fut conduit dans sa chaise à porteurs à l'hôtel où se trouvaient les deux amiraux et le général anglais. La première frayeur passée et se croyant déjà sauf, il avait repris son insolent air de dignité. On lui demanda si M. Cooper était vivant. A cette question il se mit à rire (probablement en se rappelant les circonstances de son enlèvement), et puis répondit : « Je ne me rappelle pas de cet homme-là. Je ferai demain des investigations, et si on le trouve vous l'aurez. » On lui demanda s'il avait d'autres prisonniers vivants. Il paraît qu'il ne comprit pas bien la question, car il répondit :

---

darins, dans le littoral de Sinoan louaient les jonques de guerre aux négociants pour s'en servir commes de navires marchands, et que parmi les vaisseaux pirates pris dernièrement, il s'en était trouvé un qui appartenait à la marine impériale ! » (*Twelve years in China*, par M. Scarth.)

Ces 18 hommes-là étaient mes prisonniers de guerre. us tout le soin possible de les faire enterrer convenament. Je puis vous indiquer leurs sépultures (*). » els étaient ces 18 hommes? demanda l'amiral anglais, furent-ils pris? — « Comment puis-je savoir, répon- le vice-roi, qui ils étaient et me souvenir où ils furent s? Vous nous fîtes la guerre depuis le mois d'octobre qu'en janvier, époque à laquelle vous fûtes battus et ulsés, et vos navires de guerre prirent la fuite. C'é- pendant ce temps-là. »

es amiraux et le général, ne voulant plus prolonger si désagréable entretien, firent savoir à cet orgueil- x et entêté mandarin, qu'il allait être transporté sur vaisseau de guerre où il ne manquerait de rien. « Je vois pas le besoin, dit Yé, d'aller à bord d'un vaisseau guerre ; je puis très-bien faire ici tout ce qui sera né- saire. » Mais voyant que les chefs anglais ne fléchis- ent pas, il regarda autour de la chambre avec terreur, ll ajouta : « Eh bien! j'accepte votre invitation. Au t, je serai content d'avoir l'occasion de voir un de vos isseaux. » Il chercha pourtant à retarder autant que ssible, et sous de futiles prétextes, sa translation à rd. En montant sur le navire il trembla de nouveau : pensait probablement que c'était sur son pont qu'il rait la tête tranchée.

On a trouvé extraordinaire que les autorités de Canton se fussent pas mises à l'abri, ayant eu la porte du Sud la ville ouverte et libre pendant six jours. On a estimé tte conduite tout au moins stupide ; elle est pourtant cile à expliquer : si le vice-roi et les autres chefs pre- tient la fuite, ils étaient presque sûrs d'avoir la tête nchée par ordre de l'empereur, surtout Yé, qui avait

(*) Elles étaient au cimetière des criminels.

causé la guerre. En restant ils pouvaient dire : « Nous sommes restés à notre poste ; ce n'est pas notre faute si ces diables étrangers ont des canons plus grands et meilleurs que les nôtres, et si les soldats ont tourné le dos et nous ont abandonnés. »

On pourra objecter que *Yé* et *Mou*, le général tartare, ont voulu se sauver au moment d'être arrêtés. Je reconnais le fait, mais pour moi il prouve seulement que, malgré la résolution de ces messieurs de ne pas quitter leur poste, quand le moment de l'épreuve est arrivé, la nature a pris le dessus et le courage leur a manqué. Seul, Pik-ouei eut le sang-froid de se présenter aux soldats anglais armés, comme s'il disait : « Me voilà ! Tuez-moi si vous voulez ! »

Les alliés, maîtres de Canton et ayant très-peu d'interprètes, résolurent de réinstaller le gouverneur de la province de Canton, Pik-ouei et le général tartare, dans leurs fonctions. Ils établirent près de Pik-ouei un comité composé de deux officiers anglais et un français, pour juger dans tous les cas où un Européen serait en cause. Les soldats indigènes furent désarmés, et la ville occupée militairement par les alliés. Une police de deux cents hommes fut aussi organisée par les Européens.

Aucun mandarin inférieur n'entra dans la ville, et tous à commencer par Pik-ouei, essayèrent d'ennuyer les alliés par mille moyens ; quelques-uns furent assassinés. Un comité de guerre appelé Tsoun-touk et composé de trois chefs nommés Loung, Lo et Sou, s'établit dans la ville de Fachan : il cherchait à armer une espèce de garde nationale dans les quatre-vingt-seize villages du district de Canton, et récoltait des souscriptions d'argent.

Le 20 février (1858), des officiers avec vingt-cinq soldats qui étaient allés faire une excursion à cinq milles de la ville, furent attaqués par une bande de ces *volontaires* et eurent de la peine à opérer leur retraite.

L'idée que la présence de Yé dans les eaux de Canton

contribuait à cet état de choses, fit décider de l'envoyer à Calcutta. Il partit le 20 février (1858) et y arriva en bonne santé; mais après quelque temps de résidence dans cette capitale, il y succomba de mort naturelle.

Je me suis proposé de raconter sans commentaires les faits; pourtant je ne puis m'empêcher ici de dire qu'à mon avis, l'idée d'envoyer Yé à Calcutta ne fut pas heureuse. La politique répulsive des Chinois envers les Européens a surtout pour origine la crainte d'une conquête; leur intolérance pour la religion chrétienne vient de la même source : ceci n'est pas étonnant, puisqu'ils ont l'exemple de l'Inde, de Ceylan, des détroits de Malaca, de Java, des îles Philippines, etc., pays qui ont été envahis par nous. Surtout dans l'Inde, Yé et les autres Chinois de sa suite pouvaient étudier à leur aise l'histoire de la domination britannique, et reconnaître qu'elle avait commencé par les négociants qui s'étaient d'abord présentés sans rien demander qu'à faire librement le commerce. Ils pouvaient encore être témoins des derniers combats de cette rébellion dans laquelle tant de Cipayes furent pendus ou mis aux bouches des canons, pour avoir essayé de recouvrer l'indépendance de leur patrie. Pourquoi ne pas avoir envoyé Yé en Europe? Ne valait-il pas mieux qu'il vît Londres et Paris, et non les Anglais en seigneurs traînés dans des palanquins par des Indous assujettis?

Les ambassadeurs alliés résolurent d'adresser au premier ministre de l'empereur, des dépêches auxquelles était jointe copie de toute la correspondance avec Yé; ils lui déclaraient qu'ils garderaient Canton jusqu'à la conclusion de quelque arrangement favorable, et demandaient que des commissaires impériaux fussent envoyés avant la fin de mars à Chang-haï où ils allaient se rendre eux-mêmes.

Ces dépêches furent portées par le secrétaire de lord Elgin et celui du baron Gros. Ils devaient les remettre au

gouverneur de Chang-haï, mais ne l'ayant pas t dans cette ville, ils poussèrent jusqu'à Sou-tchaou, furent reçus par le gouverneur général des pro Kiang, le 26 février 1858.

Les représentants de Russie et des États-Unis é rent aussi des dépêches pour la cour de Pékin, et le fièrent aux soins des secrétaires anglais et fra

Ceux-ci remirent donc au haut fonctionnaire les mations des quatre puissances. Elles n'en restère moins sans réponse directe. Le gouvernement éc Ho-kuei-tsing, gouverneur général des provinces l qu'il eût à faire savoir au comte russe Poutiatine qu vait aller à l'embouchure du fleuve Amour où il trou un commissaire impérial; et qu'il annonçât aux trois ambassadeurs que le commissaire impérial H avait été nommé en remplacement de Yé, qu'il était Canton pour faire des investigations et régler les af et que, par conséquent, c'était là que les questions péennes devaient se traiter.

Voici un passage de la dépêche du premier m à *Ho :*

« Chaque individu officiel ayant ses devoirs sp dans l'administration de l'Empire céleste, et le pr qu'entre eux et les étrangers il n'y a point de com cation, étant observé religieusement par tous les teurs du gouvernement, il ne serait pas convenab je répondisse personnellement. Que votre Excellen conséquent, lui fasse communication (à l'Ambass de tout ce que j'ai dit plus haut. »

D'après ce document il paraîtrait que le gouvern Pékin ne connaissait pas exactement ce qui se pa Canton ; Pik-ouei continuait à y résider et à admin probablement il avait tâché de déguiser sa po L'Empereur nommait Houang à la place de Yé, et

aux ambassadeurs de retourner à Canton. La
de Houang paraissait celle d'un juge qui allait
r à qui était le tort dans les hostilités survenues
, et il devait tâcher d'arranger le différend, en
t surtout comme une question locale qui n'in-
pas le reste de l'Empire.
rappeler que lors de l'arrivée de lord Elgin à
ng, Yé l'avait annoncé à la cour comme un
du Bengale, qui devait la vie aux Français (*).
inventé ou accueilli une histoire absurde pour
plénipotentiaire anglais un personnage mépri-
x yeux de l'empereur.
eil entêté, les préjugés invétérés et les préten-
sensées de supériorité sur tout le reste des peu-
urris par les mandarins de Pékin, empêchent
se trouvent au littoral de parler sincèrement et
sidération des Européens. Pour que leurs rap-
ient bien reçus à Pékin, il leur faut y traiter avec
es barbares étrangers. Ceux qui se sont écartés
peu de ce système ont été dégradés. D'un autre
st à ces rapports que les ministres puisent leurs
tions; et, par suite, ils donnent aux chefs des
es des ordres (que ceux-ci ont jusqu'à un certain
ovoqués), pour qu'ils tiennent bon et détruisent
lles occidentaux. C'est un cercle vicieux dont les
ences sont funestes à tous.
cine de ce mal si grave se trouve dans l'igno-
es hauts personnages de Pékin au sujet des choses
rope. C'est pour cela que j'ai beaucoup recom-
t que je recommanderai toujours la politique de
nir dans les capitales des nations chrétiennes, le
sible de Chinois lettrés.

uatre ambassadeurs arrivèrent à Chang-haï au

---

r ce curieux document au chapitre III.

commencement d'avril, et adressèrent de nouvelles à la cour, en annonçant leur départ pour le Peï-ho. plaignirent de ne pas avoir reçu de réponse du leurs premières dépêches. Ils rappelèrent que, d'ap stipulations du traité de Nankin, les représentan puissances chrétiennes ont le droit de commu directement avec les hauts fonctionnaires des pro ou avec la cour ; et que par conséquent le refus d mier ministre sur ce point, constituait une infract traité.

Le 24 avril ils envoyèrent de nouvelles dépêches, du golfe de Pi-chi-li. Le 30, le gouverneur de l vince, Taou, et deux autres fonctionnaires arrivé Ta-kou et écrivirent aux ambassadeurs qu'ils étaient en qualité de plénipotentiaires ; mais les dépêche furent rendues parce qu'ils y avaient placé le no rois d'Europe plus bas que celui de l'empereur.

Vers le 15 mai, le comte Poutiatine fut inform l'empereur se refusait à recevoir des ambassad Pékin. C'est la première fois qu'un refus si catég ait été notifié.

Les ambassadeurs alliés déclarèrent ne voulo traiter avec Taou et ses adjoints, parce qu'ils ne montrer des pleins pouvoirs de l'empereur. Après l'é de plusieurs communications qui n'aboutirent à résultat favorable, il fut décidé de s'emparer de bâtis à droite et à gauche de la rivière, à l'endroit situé le village de Ta-kou.

Le 20 mai (1858), à 8 heures du matin, on som forts de se rendre, et à 10 heures une vingtaine de nières à vapeur anglaises et françaises firent leur m ment en avant. Les forts ouvrirent le feu les pre Ils montaient en tout environ 150 canons. L'esc riposta, et au bout de cinq quarts d'heure, les fe forts étaient presque éteints. Des troupes débarquè les garnisons des forteresses prirent la fuite. Le

ıt en avant et s'emparèrent, après une forte
ı, d'une grande batterie construite au premier
la rivière sur le rivage du nord. Ils s'emparè-
i de plusieurs campements protégés par des
qui les flanquaient.
t le combat, une cinquantaine de brûlots en
nt été lancés vers les canonnières des alliés;
ınt étant contraire, ils échouèrent.
. de Ta-kou plusieurs lignes de jonques à l'an-
ıchées par des chaînes, barraient le passage de
: les alliés en prirent possession.
t ces combats, les Français au nombre de 500
officiers morts et une trentaine de matelots
ılessés. De plus, un accident déplorable, l'in-
ne poudrière dans l'un des forts, en mit d'autres
mbat; il y eut en tout 7 hommes tués et 59 bles-
ertes des Anglais furent moins considérables :
7 blessés.
ouchure du Peï-ho, avant d'arriver à Ta-kou,
ı barre d'environ un mille de largeur; on y
narée haute neuf à dix pieds d'eau, et à peine
s à marée basse.
:ou à Tien-tsin il y a dix lieues par terre et
ı par la rivière, tant elle fait de détours.
ıassadeurs d'Angleterre, de France, de Russie et
Unis, se dirigèrent vers la grande ville de Tien-
ı mouillèrent le 30 mai à l'endroit où le grand
e dans le fleuve Peï-ho. C'était une bonne posi-
pouvoir arrêter les jonques qui y arrivent char-
ıins pour la capitale : on peut dire que Tien-tsin
ort.
.pes avaient devancé les ambassadeurs (*). Les

ıre qu'ils montaient ce fleuve, les amiraux ordon-
jonques de commerce qui occupaient les berges, de
voile et de se diriger vers la mer, afin de laisser le

premiers jours de l'occupation il n'y avait que 2,000 Ar glais et moins de 600 Français, mais des renforts, arriv de l'escadre mouillée au golfe de Pe-chi-li et de Canto portèrent les forces de terre dans Tien-tsin à 5,000 hom mes.

Deux hauts mandarins, Kouei-liang, le second d quatre ministres qui forment le cabinet de Pékin, Houa-cha-na, furent envoyés à Tien-tsin pour trait avec les représentants des nations européennes.

L'ambassadeur britannique demanda la résidence d'u ministre à Pékin, l'ouverture du fleuve Yang-se-kia jusqu'à Hang-kóu (à 600 milles de la mer) et de quelqu nouveaux ports, l'un d'eux dans la Mandchourie; la lib pour les Européens de voyager par toute la Chine av un passe-port; la tolérance complète de la religion chr tienne, l'usage de la langue anglaise par les autorit britanniques, et une indemnité de 2,000,000 de tai pour les pertes subies par les sujets anglais à Canton,

---

passage libre. Ils ne rencontraient d'ailleurs, de la part de la p pulation, aucune difficulté. Loin de là, les Chinois aidaient naiv ment les alliés à dégager les navires échoués dans la vase; quand on passait à proximité d'un village, les habitants, effra d'abord, puis rassurés par l'attitude bienveillante de ces Eu péens qu'ils voyaient pour la première fois, montaient dans barques et venaient offrir aux matelots des fruits, des légum des fleurs, des oiseaux, etc. Les mêmes incidents s'étaient pas lors du bombardement de Canton. (*La Chine contemporaine*, Ch. Lavollée.)

Quand les canonnières anglo-françaises se trouvaient dans l'e barras et ne pouvaient sortir de la vase, elles jetaient un ca sur le rivage, et les Chinois, pleins de stupéfaction à la vue monstres flottants, se mettaient après et s'empressaient de les l ler. Ces pauvres gens ne voulaient point accepter de sapèqu de peur des mandarins; mais ils prenaient avec joie le biscuit leur donnaient les matelots. (*Souvenir d'une ambassade en Ch et au Japon*. par le marquis de Moges.)

2,000,000 de taëls en sus pour les frais de la guerre.

Je passe sur tous les incidents des négociations. Les mandarins, cela va sans dire, firent les plus grands efforts pour s'opposer à chacune de ces prétentions, mais surtout à celle de la résidence d'un ministre à Pékin. A la fin, force leur fut de céder, désirant coûte que coûte éloigner les Européens de la capitale, sur laquelle ils menaçaient de marcher.

L'ambassadeur de France n'exigea pas comme condition première la résidence d'un ministre à Pékin, et les envoyés russe et américain furent encore moins exigeants que l'anglais et le français : ils savaient qu'ils auraient l'avantage de tout ce qui serait obtenu par ces derniers. Aussi le traité russe fut signé le 13 juin et l'américain le 18, tandis que l'anglais ne le fut que le 26, et le français le 27.

Il y a peu de différence entre les concessions obtenues par ces différents traités. Une indemnité de 2 millions de taëls fut accordée à la France et 500,000 aux États-Unis. Le gouvernement chinois s'obligea à rendre aux missionnaires français toutes les églises qu'ils avaient possédées jadis et qui leur avaient été enlevées.

Le comte Poutiatine conseilla à lord Elgin de ne pas trop insister sur la question de la résidence d'un ministre à Pékin ; peut-être fit-il cette démarche pour contenter les commissaires impériaux : ceux-ci avaient adressé les plus pressantes suppliques à tous les membres de la mission britannique pour obtenir de faire désister lord Elgin de cette prétention ; ils assuraient que s'ils y acquiesçaient, ils seraient dégradés et perdus. Les Russes ayant depuis longtemps une espèce d'ambassade résidant à Pékin, le comte Poutiatine ne perdait rien en recommandant la modération à lord Elgin à propos d'un droit semblable.

Lord Elgin et le baron Gros ne voulurent partir qu'après avoir reçu communication du décret par lequel

l'empereur approuvait le traité conclu par ses p
tentiaires : ceci souleva de nouvelles difficultés,
régiment anglais n° 59 étant arrivé au golfe de l
le 1er juillet, un décret d'approbation du traité fu
le 4. En conséquence les ambassadeurs sortirent
tsin le 6 du même mois, suivis des forces de ter
mer.

Il faut rendre compte d'un incident survenu
la négociation : la cour se rappela du vieux
négociateur de plusieurs traités avec les Européen
avait été dégradé pour cette cause : elle l'envoya
tsin, mais les ambassadeurs se refusèrent à trait
lui, parce qu'il ne venait pas revêtu du caractère
missaire impérial : la cour lui rendit ce titre. E
dant, on observa à Tien-tsin des signes de mauvais
de la part du peuple, signes qui n'avaient pas été
qu'alors. On insulta les Européens dans les rues;
jeta même des pierres. Les ambassadeurs attri
toutes ces menées à Ki-ying. Il voulait sans doute
le même procédé qui avait si bien réussi à Canto
permettait aux mandarins de dire : « Nous voudri
vous laisser entrer dans notre pays, mais le pe
oppose. » Les interprètes des ambassadeurs fire
Kouei-liang et Houa-cha-na, devant Ki-ying, la
document si offensif pour les Européens, que
avait adressé à l'empereur et qu'on avait trouvé
chives de Canton. Les deux hauts commissaire
ying lui-même comprirent qu'après cela les ambas
ne traiteraient pas volontiers avec cet ancien vic
Canton.

Le malheureux Ki-ying avait annoncé en a
presque les larmes aux yeux, que s'il ne réussis
à concilier les différends avec les Européens, il
la vie. Il avait supplié, pour ce motif, les interpr
mener les ambassadeurs à se retirer de Tien-tsin,
tant qu'ensuite il serait facile d'arranger tout l

Quand il fut persuadé qu'il n'obtiendrait rien, il quitta subitement Tien-tsin pour retourner à Pékin.

Il adressa en même temps un mémoire à l'empereur annonçant qu'il se rendrait à la cour et qu'il avait à dire des choses importantes à Sa Majesté. Un ordre l'atteignit à Toung-cho qui lui mandait de retourner à Tien-tsin. Il persista pourtant à ne pas y aller. Alors il fut arrêté, conduit à Pékin, mis en jugement et condamné à mourir. L'empereur publia un décret dans lequel, tout en blâmant durement la conduite officielle passée et présente de Ki-ying, il commuait la peine capitale prononcée par la cour en un suicide forcé. Il nomma une commission de trois grands mandarins chargés de lui annoncer cette décision : « Nous commandons, disait l'empereur à Siu-chaou, etc., de se rendre dans la prison de Ki-ying et de lui faire entendre que notre désir est qu'il se suicide, afin que notre extrême désir d'être à la fois juste et miséricordieux puisse être manifesté. »

Cet infortuné ex-ministre avala un verre de poison en présence des trois envoyés de l'empereur !

Il avait été convenu qu'une commission de mandarins serait nommée pour aller, à Chang-haï, régler les nouveaux tarifs avec les représentants européens. L'empereur voulut que les mêmes Kouei-liang et Houa-cha-na, accompagnés de deux autres grands fonctionnaires et de Ho, le vice-roi des deux provinces de Kiang, se rendissent dans la ville indiquée pour conclure cette affaire. Ils se firent pourtant attendre longtemps, et les ambassadeurs s'en allèrent au Japon, où les envoyés russe et américain les avaient devancés et conclu des traités. Lord Elgin était encore à Chang-haï le 30 juillet : il alla au Japon, entra à Yeddo, fit un traité avantageux, remit en cadeau à l'empereur de ces îles un yacht à vapeur, construit en Angleterre dans ce but, et se trouvait de retour à Chang-haï le 3 septembre.

Le baron Gros partit de Chang-haï le 6 septembre revint le 25 octobre, après avoir conclu au Japo traité semblable à celui obtenu par lord Elgin.

Un des articles du traité signé à Tien-tsin le 26 stipulait que le mot *i* (barbare) ne serait plus em pour désigner un Européen. Dans la *Gazette de Pékı* 25 juillet, un décret de l'empereur parut, dans le l'arrivée et le départ de Tien-tsin des forces anglo-f çaises était ainsi raconté : « les barbares étaient mo avec leurs vaisseaux jusqu'à Tien-tsin ; mais à la des ordres que Kouei-liang et son collègue leur com niquèrent avec une affectueuse sévérité, ils levè l'ancre et s'en allèrent dans la haute mer. »

Lord Elgin se plaignit de ce que l'encre du traité à p sèche, l'empereur violait l'article 51 qui abolissait toujours l'usage du mot *barbare*. Il ne devait pas ta à apprendre que le gouvernement chinois, en accep le traité de Tien-tsin, n'avait eu en vue que d'éloigne escadres et les troupes européennes qui menaçaie capitale.

Les cinq hauts commissaires impériaux arrivè enfin à Chang-haï le 4 octobre, avec une grande suite : se composait d'au moins six cents personnes.

Lord Elgin écrivait à son gouvernement que le choi si grands personnages pour régler le tarif était une pr de la résolution de l'empereur d'exécuter toutes les cla du traité ; il devait pourtant savoir ce qui se passait au de l'empire.

J'ai déjà dit qu'après la prise de Canton et aussitôt le gros des forces anglo-françaises quittèrent le sud p se diriger vers Tien-tsin, un comité de guerre compos trois mandarins entreprit l'organisation d'une garde tionale mobilisée dans les 96 villages du district de Ca et imposa des taxes et des souscriptions volontaires ou cées, pour parer aux frais de ces armements. L'emper dans un de ses décrets communiqués à lord Elgi

reconnu que ce comité agissait d'après ses ordres, *pour détruire les rebelles*). Il publia plusieurs proclamations contre les Européens, et offrit une somme d'argent pour leurs têtes. Houang, le nouveau vice-roi nommé en remplacement de Yé, n'entra jamais à Canton, et dans ses édits il soutint le comité. Voici quelques passages d'un de ces édits :

« Les Anglais en ont profité (des troubles causés par les rebelles) pour se livrer aux plus grandes violences sous un prétexte imaginaire et des plus frivoles (l'affaire de la lorcha *Arrow*), ne prenant en aucune considération les bienfaits que nous leur avons accordés en leur permettant d'habiter parmi nous.

« En dépit du traité d'amitié qu'ils ont fait avec nous et du respect qu'ils doivent à notre autorité, ils sont entrés par violence dans ma ville, détruit mes forteresses et massacré mes habitants, divisant les familles et portant le deuil et la désolation partout.

« Les paroles sont impuissantes pour en faire la description. L'aspect seul de la ville de Canton a rempli mon âme de tristesse ; depuis ce temps le sommeil a abandonné mes paupières, et je ne saurais prendre la moindre nourriture. . . . . .

« Pourquoi ne commercent-ils pas en paix, pour pouvoir en retirer le gain et la nourriture dont ils ont tous besoin ? . . . . . .

Qu'avaient-ils besoin de faire un traité d'amitié avec nous pour avoir recours aussitôt après à la violence ? Ils ont été jusqu'à en concevoir de l'orgueil, et, s'étant cru ennoblis, ils se sont vantés d'avoir été victorieux. . . . . .

« Les demandes de ces Anglais n'ont jamais de fin ; . . . . . et toutes n'ont pas d'autres résultats que celui de nous tromper. Il n'y a ni Dieux ni hommes qui n'aient ces gens en exécration ! . . . . . .

Bien plus, nous sommes les maîtres et eux les hôtes ; leur

nombre est très-limité, tandis que nous sommes innom brables. Il leur faut aussi, pour arriver jusqu'à nous, tra verser des mers de plusieurs milliers de lieues d'étendu ce qui les empêche de venir en grand nombre chez nou

« De vrais Européens, combien en est-il entré dans Can ton?... Quelques milliers à peine. (Il fait allusion au cipayes, que les mandarins ne mettent pas au niveau de Européens, et qui sont en majorité.)

« Nos routes, à nous, sont bordées de villes et de vil lages; au premier appel, cent voix répondront aussitôt, e des milliers d'habitants accourront même si le besoin s'e fait sentir. Il leur sera alors bien aisé de faire la différenc de l'hôte et du maître.

. . . . . .

« Pourquoi ces étrangers n'ont-ils pas été choisir de pré férence des parages plus tranquilles, plutôt que de veni dans notre ville s'entourer de dangers de toute espèce, o ils vivent dans la plus grande inquiétude et tremblen pour leurs jours?

« Ils devaient bien savoir qu'ils ont bien peu à compte sur l'appui de ceux qui ont embrassé leur cause, et qu'il les abandonneront aussitôt qu'ils n'auront plus rien espérer d'eux. Tout le monde, depuis le plus stupide connaît leur méchanceté incurable.

. . . . . .

« Anciennement ils étaient les plus grands ennemi des Français. Voulant obtenir leur aide pour entrer dan Canton, ils se sont réconciliés avec eux. Maintenant qu'il ont obtenu ce qu'ils désiraient, ils renieront tous les en gagements qu'ils ont pris vis-à-vis d'eux.

« Jusqu'à présent même, les Français ne se sont pa aperçus qu'ils ont été grossièrement trompés.

. . . . . .

« Combien il est à regretter que je ne puisse faire com prendre à ces Anglais la différence qu'il y a entre le droi et la violence, la propriété et le vol! . . . . . .

« En venant ici, j'avais reçu l'ordre de l'empereur de rassembler les plus braves de nos troupes et de les diriger jour et nuit sur Canton, afin que les Anglais, à la nouvelle seule de leur approche, fussent saisis de crainte et vinssent faire leur soumission. Et si, en changeant de conduite, ils avaient aussi purifié leur cœur, nous aurions encore pu, à ces conditions, oublier le passé et les laisser continuer à commercer.

« Mais puisque depuis le commencement jusqu'à la fin ils ont été si pervers, que la force imposante de Canton et ma présence même au milieu de vous ne les a pas fait changer de conduite, je les exterminerai tous en expiation de leur faute; j'irai avec mon peuple les anéantir, et nous reviendrons ensuite prendre notre repas du matin.

« Après avoir montré la puissance de l'empereur, je veux encore que les barbares lui fassent acte de soumission.

. . . . . .

« Maintenant il sera tenu une liste exacte de tous ceux qui auront souscrit au fonds patriotique ou auront levé des soldats. Cette liste sera présentée à l'empereur, pour qu'il les récompense. . . . . .

« Si quelqu'un de vous parvient aussi à tuer un des rebelles étrangers, il sera de même récompensé et son nom présenté à l'empereur. . . . . .

« La première chose que je veux faire à présent, c'est que j'entre dans Canton, c'est de chasser les barbares; car je la regarde comme la plus importante, pour que mon peuple puisse jouir de la paix.

« C'est dans ce but que j'ai publié le présent édit, afin que les nobles et les habitants de la province de Canton soient avertis.

« Qu'à partir du présent édit, les habitants de chaque district se préparent aussi de leur côté à l'attaque et me viennent en aide : car la peau de la main tient à celle des doigts.

« Unissez vos forces et vos ressources, montrez votre

courage en ne faisant pas de quartier, afin que les récompenses qui vous attendent égalent votre valeur.

. . . . . .

« Réfléchissez aussi que Hien-foung est entouré dans son palais des plus grands ministres du royaume qui vous ordonnent, dans le plus grand secret, d'unir toutes vos forces pour combattre, afin que votre courage seul puisse servir de rempart à vos villes. »

Dans une proclamation qui portait sa signature et son sceau, Houang offrit 30,000 piastres (près de 170,000 fr.) pour la tête du consul britannique M. Parkes. Depuis le mois d'avril, le général qui commandait la garnison de Canton en avait fait fermer les portes à l'exception de trois, et ordonné la destruction de plusieurs maisons voisines des remparts, qui obstruaient les défenses. On fouillait tous les indigènes qui entraient dans la ville, et l'on prit d'autres mesures de précaution. On s'attendait à une attaque de la part des gardes nationaux des quatre-vingt-seize villages, et Pik-ouei lui-même, le gouverneur chinois, avoua que les rassemblements de troupes hors de la ville n'avaient pas d'autre but. Voici ce qui est rapporté dans le *China mail* du 5 juillet 1858 :

« L'état de Canton empire de jour en jour ; toutes les nuits des fusées sont lancées dans les positions des alliés, et tous les faubourgs sont remplis de *braves* (volontaires) dont un grand nombre, à ce que l'on croit, rôde tout au plus à quelques centaines de yards de nos sentinelles. La ville, même dans les rues principales et pendant le jour, est peu sûre pour les étrangers, si ce n'est en bandes armées. Lundi passé, M. Lowis, missionnaire allemand, fut attaqué en descendant la rue du Nord-Est ; il reçut une blessure à la tête, mais se sauva en courant. La nuit précédente une patrouille anglaise, composée de six hommes de police, fut attaquée en dehors à peine de la

porte de l'Est. Deux sacs de poudre et un pot à feu la mèche allumée leur furent lancés, mais aucune blessure ne leur fut faite ; et les *braves* s'enfuirent immédiatement. Les corps sans têtes de deux d'entre les trois étrangers saisis près de Whampou, ont été trouvés flottant dans la rivière. Mardi dernier, dans les faubourgs occidentaux, deux hommes que l'on suppose être des matelots étrangers, ont été abattus à coups de sabre, puis emportés par les *braves*. Plusieurs Chinois furent fusillés par la colonne sortie à la poursuite des *braves*, et les Chinois quittent les faubourgs en foule emportant avec eux leurs effets. On espère que cette fusillade fera du bien ; mais de tels actes occasionnels de sévérité ne font qu'irriter et effrayer les Chinois, et ne leur persuaderont pas que la proclamation des chefs alliés, avec toutes ses menaces, ne soit pas de l'exagération. Des affiches hostiles remplies du plus violent langage contre les démons étrangers sont continuellement placardées partout; une d'elles était particulièrement dirigée contre le barbare à cheveux roux, Harry Parkes, et une autre recommande aux barbares amis de retourner chez eux jusqu'à ce que l'extermination soit complète, après quoi ils recevront la permission de revenir.

« L'authenticité de la proclamation de Houang saisie par la police est à présent hors de doute. »

Plusieurs soldats furent assassinés ou emportés ; il y eut même des assassinats dans l'intérieur de la ville. Il ne fut plus possible de sortir hors des portes, excepté en grands détachements. Toutes les familles riches indigènes quittèrent la ville. Les fusées incendiaires tombaient dans les quartiers des Anglo-Français lancées de dehors et par-dessus les murs. Cet état de choses empêcha l'amiral Seymour, obligé d'aller au secours de Canton, d'accompagner lord Elgin au Japon. Même à la date du 23 août (cinquante-huit jours après la signature du

traité de paix), le vice-roi Houang publiait une proclamation pour appuyer une demande de fonds.

Il disait que, nonobstant qu'un traité eût été signé à Tien-tsin, il n'en avait pas reçu communication, et qu'il était plus urgent que jamais de se préparer contre les rebelles brigands et contre les étrangers. Encore au commencement de janvier (1859), des détachements européens, sortis hors des murs pour faire l'exercice, eurent à souffrir le feu des volontaires indigènes. En conséquence, la garnison étant augmentée par les troupes arrivées de Tien-tsin, les Anglo-Français firent plusieurs expéditions armées dans l'intérieur de la province, surtout vers les villages où il y avait des dépôts de volontaires. La dernière de ces expéditions fut faite au mois d'avril.

Cet état de choses au Sud, pendant que la paix était signée à Tien-tsin, s'explique par le décret secret de l'empereur dont je donne ici traduction :

« Jetant les yeux sur les événements passés depuis notre avénement au trône, en un temps où nous étions encore jeune, nous rappelons à notre esprit nos craintes continuelles que, malgré notre sollicitude incessante pour les affaires d'État, nous manquions à remplir le devoir à nous confié par notre illustre prédécesseur.

« Contrairement à toute attente, depuis le commencement de mon règne, il y a maintenant huit ans, les rebelles à longs cheveux ont continué, sur les deux rives du fleuve (Yang-tsze) leurs excès extravagants, et dans les provinces de l'Est et de l'Ouest de Yueh (Kouang-toung et Kouang-si), les voleurs à turbans rouges ne cessent de causer des troubles, l'empire tout entier est dans la confusion, et les brigands se montrent de tous côtés.

« Et au moment même où quelque amélioration avait lieu dans l'état des choses, et où nous commencions à être témoins d'un rétablissement partiel de l'ordre dans

e pays, les barbares anglais se révoltèrent encore subiement, prirent possession de la capitale de la Yueh orienale (Canton), attaquèrent et détruisirent les forts de Tien-tsin, et même osèrent pénétrer dans l'intérieur du pays. Leur violence éveille l'indignation et des Dieux et des hommes, la terre elle-même élève la voix contre eux pour les maux qu'ils occasionnent. Des myriades suffiraient-elles pour compter les maisons qu'ils ont détruites? Des millions suffiraient-ils pour couvrir le montant des revenus qu'ils ont fait dépenser inutilement?

« En recherchant l'origine de ces troubles, nous voyons d'une manière concluante qu'ils ont été causés par l'emploi que nous avons fait d'hommes impropres à leurs charges, incapables soit de guider, soit d'entraver les actions (des étrangers), et qui ont ainsi amené la ruine sur le pays. Nos larmes coulent au récit de ces malheurs.

« Pourquoi donc avons-nous cédé aux circonstances, et avons-nous souffert qu'on acceptât des conditions de paix de ces barbares? Ce n'a été, en effet, que parce que la guerre avait atteint les barrières de nos domaines impériaux; l'ennemi était aux portes de notre capitale, et dans le cortége de la guerre suivent toujours l'alarme et le désordre; le peuple est dispersé et rendu sans asile. Comment pouvions-nous supporter que notre peuple fût dans la souffrance? Notre repos était troublé, et nous ne pouvions manger en paix. Aucun autre moyen ne se présentait donc à nous, pour mettre fin à la détresse du moment, que de concéder ce qu'ils demandaient.

« Maintenant, toutefois, nous avons commandé à Leang-Tung-sin de se rendre en toute diligence à Toung-cho et d'acheter une grande provision de pieux, qu'il doit fixer solidement à Tien-tsin ou sur les côtes voisines, dans les positions qu'il jugera convenables, afin de préparer une défense si sûre, une barrière si efficace, que les vaisseaux barbares ne pourront plus jamais entrer dans les eaux intérieures. C'est là une mesure de la plus haute impor-

« Pour ce qui concerne la province de Kouang-toung, qui, jusqu'à présent, a été renommée pour sa loyauté et son patriotisme, et qui, dans une occasion précédente, reçut de feu Sa Majesté l'inscription monumentale : « Récompense d'un roi au dévouement d'un peuple ! » et un édit spécial dans lequel l'empereur exprimait à cette province une haute approbation de sa conduite et la satisfaction qu'il en avait ressentie, je m'en remets à ces grands ministres Lo-Tung-yen et autres (c'est-à-dire les trois membres du comité de guerre de Kouang-toung) pour exécuter mes désirs. C'est sur eux que repose le devoir de faire en secret tous les arrangements nécessaires, d'organiser les populations rurales sans attirer l'attention, d'établir partout des compagnies de milice, et en formant entre elles des ligues aussi bien qu'en les excitant à agir et à conserver leurs moyens de communication partout complets, de faire en sorte qu'elles présentent aux barbares du dehors un déploiement des forces de la Chine tel, qu'il leur fera abandonner les positions qu'ils ont prises.

« Afin d'assurer le secret de leurs mesures et pour empêcher toute intelligence de ces desseins de se répandre, les autorités ne doivent pas plus longtemps paraître agir d'une manière hostile (envers les étrangers), mais doivent simplement ordonner au peuple de leur faire de l'opposition ; et il n'est pas besoin qu'aucune communication à ce sujet soit adressée aux fonctionnaires locaux, ni même au gouverneur général ou au gouverneur de la province.

« De cette sorte, si la victoire nous accompagne, nous pouvons être certains que nous faisons ce que demande le ciel ; mais, si nous sommes vaincus, nous éviterons toujours d'être entraînés dans une guerre. Et il n'est pas impossible que nous voyions, comme résultat de ce système, la paix prendre peu à peu la place de ces troubles et de ces attaques des étrangers que nous éprouvons

depuis quelques années ; et que nous puissions voir un terme mis aux empiétements barbares, et la gloire descendre encore sur la civilisation de Hea (la Chine).

« Que vos efforts à vous, mes ministres (les membres du comité de guerre), soient dirigés vers ce but, et ne trompez pas les espérances de votre souverain. Quand vous aurez reçu cet édit secret, hâtez-vous de préparer un exposé minutieux des mesures que vous croyez nécessaires pour l'exécution de ces projets, et envoyez-le-nous par un *exprès* volant (qui doit voler) ; qu'il n'y ait aucun retard et que cet édit important, qui est pour l'instruction (des membres du comité), leur soit porté par un exprès faisant six cents *lis* par jour. »

Lord Elgin avait exigé, depuis le commencement d'octobre, que le vice-roi Houang fût rappelé de Canton, et que le comité de guerre fût dissous ainsi que les corps de volontaires. Il avait déclaré aux commissaires impériaux qu'il n'entrerait avec eux ni dans l'arrangement de la question des tarifs ni d'aucune autre affaire, tant que ces demandes ne seraient pas satisfaites. Les commissaires lui avaient exprimé leur indignation contre la conduite de Houang et promis qu'ils demanderaient avec instance à l'empereur son rappel. Sur ces promesses, lord Elgin entra en négociations pour le nouveau tarif, qui fut arrangé d'accord avec les réprésentants de la France et des Etats-Unis. Les points importants de ce tarif furent la légalisation de l'introduction de l'opium, moyennant le droit de 30 dollars par caisse, et la fixation d'un maximum de 2 1/2 pour 100 pour les droits à percevoir dans les douanes intérieures de l'empire sur les articles étrangers.

L'arrangement du nouveau tarif touchant à son terme, les commissaires impériaux ouvrirent la bataille pour laquelle ils étaient venus à Chang-haï. Leur mission est bien expliquée dans la lettre qu'on va lire, et qui fut

trouvée dans un des villages environnant Canton, lors des expéditions militaires dont j'ai parlé.

C'était évidemment une communication écrite par un agent envoyé à Chang-haï par Houang (le vice-roi de Canton), afin d'être informé de ce qui s'y passait. La lettre était adressée à un mandarin supérieur, mais ce supérieur n'était pas le vice-roi lui-même, à ce que les interprètes ont assuré. »

« Les administrateurs des affaires barbares dans la capitale sont les trois princes Houi, Koung et Ching (*).

« Lorsque les quatre commissaires impériaux (**) eurent leur audience de congé, Sa Majesté leur signifia que c'était son bon plaisir de ne pas permettre que la paix fût faite de cette façon (***), et que tous les cinquante-six articles du traité de Tien-tsin devaient être annulés. Ho, gouverneur général des deux Kiang, les reçut à Chang-chóu, dans la huitième lune (août, septembre), et maintint résolûment qu'il ne fallait parler d'aucun changement. Ils restèrent donc indécis jusqu'à leur arrivée à Chang-haï, où, grâce au chaleureux appui que le trésorier Wang donna aux représentations de Ho, les commissaires commencèrent à pencher vers un compromis. Plusieurs mémoires, au nom de tous les cinq, furent adressés au trône, en réponse à chacun desquels ils continuèrent à recevoir les injonctions péremptoires de Sa Majesté (de persister dans la conduite prescrite), jusqu'à ce que, dans son dernier décret, Sa Majesté déclara que son bon plaisir était que

(*) Le prince Houi est Mien-yü, seul frère vivant de feu l'empereur; Koung c'est Yili-su, frère du présent empereur; Ching est un prince du second ordre de la noblesse impériale.

(**) Koueiliang, Houashana, Mingsheu et Taou Ching-shih.

(***) Littéralement, un tel mode de paix ou de telles mesures de paix.

si la paix était faite avec les barbares, on devait insister sur quatre conditions :

« 1° Il ne permettrait, en aucune manière, le commerce depuis Han-kóu jusqu'à Nankin.

« 2° (Cette condition est omise, sans doute par erreur, car le texte montre plus bas qu'il était question de la résidence d'un ministre à Pékin.)

« 3° Il ne permettrait pas (aux étrangers) de circuler dans les différentes provinces.

« 4° Il voulait que le chef-lieu de province, Canton, fût évacué à une date très-peu éloignée.

« A la réception des ordres ci-dessus de Sa Majesté, les commissaires eurent avec les barbares plusieurs consultations. Ceux-ci, hélas ! ne voulurent céder que sur un point, à savoir l'évacuation de Canton ; sur les trois autres points, ils tinrent pour ce qui avait été proposé à Tien-tsin.

« Les commissaires et le gouverneur général Ho dressèrent (*) en conséquence un autre mémoire à cet effet : que les barbares avaient promis d'évacuer Canton ; que pour ce qui concernait l'admission dans Pékin, il ne leur serait pas permis d'aller et venir en grand nombre, ni d'y bâtir des églises, mais qu'on ne devait pas refuser l'admission de quatre ou cinq étrangers quand ils auraient des affaires importantes à traiter dans quelque occasion future. Quant à la circulation dans les provinces, personne ne devrait voyager si ce n'est avec un passe-port livré sous les sceaux des autorités locales et des consuls barbares ; de sorte que, comme il serait toujours dans le pouvoir des autorités locales, quand l'occasion se présenterait (**), de donner ou de refuser un passe-port, ce point pouvait, à leur avis, être concédé. Il ne restait que la question de la navigation du fleuve jusqu'à Han-kóu où

(*) Dressèrent, brassèrent ; quelque fraude est signifiée.
(**) Quand une demande serait faite.

il serait réellement difficile d'empêcher les barbares d'arriver.

« A ces représentations ils reçurent pour réponse de l'empereur : « Essayez de nouveau de toutes vos forces, et vous réussirez encore. »

« Les commissaires et Ho, après avoir reçu cette réponse, mirent encore leurs sceaux aux traités, et, ceux-ci conclus, firent un échange des copies, et il fut convenu que pendant la troisième lune (avril, mai), les barbares entreraient dans la capitale pour échanger de nouveau des lettres nationales (lettres entre les gouvernements). Le gouverneur général Ho retourna le même jour à Souchaou ; le trésorier Wang y retourna aussi le 5. Le chef anglais, Elgin, était parti le 3, remontant le grand fleuve avec cinq bateaux à vapeur, pour Han-kóu. Avant son départ il dit : « Pourvu que les autorités provinciales se conduisent bien à mon égard, je n'insisterai pas sur de l'argent comptant (ou un payement immédiat) (*) à Changhaï, et j'écrirai à Canton, que je ferai évacuer sur-le-champ ; mais si des hostilités ont lieu encore pendant mon voyage, il me faudra ajourner toute action (sur ces points). » Les commissaires répondirent : « Nous écrirons pour empêcher que personne ne vous donne sujet d'offense ; mais en même temps il y a plusieurs points sur votre chemin qui sont entre les mains des rebelles, et nous ne sommes responsables d'aucun embarras qu'ils peuvent vous causer ; et ce ne sera pas non plus notre affaire si vos vaisseaux viennent à s'endommager en s'engravant sur les nombreux bas-fonds du grand fleuve. — Cela ne vous regarde pas, évidemment, dit-il, je puis prendre soin de moi-même. » Ainsi donc il partit. Le lendemain il échoua près de Vu-shan, et après avoir, le 5, transbordé ses canons, etc., sur un vaisseau plus petit,

(*) Un payement immédiat, à savoir : de l'indemnité.

8, grâce à de grands efforts, il remit son bâtiment à t, et l'on rapportait qu'il avait passé Nankin le 11.

« Il fut dit aussi que les hommes à longues chevelures ebelles) avaient tiré sur lui, quoique cela ne soit pas nstaté. Le 10, cependant, un certain nombre de démons rent rapportés atteints, disaient les barbares, de la petite vérole, mais selon le peuple, blessés par les rebelles. uelle est la vérité? Je n'en sais rien.

« Enfin, je puis remarquer que tout ce qui a rapport aux arbares est tenu tellement secret, qu'il est difficile de saoir à quoi s'en tenir. Pour en donner un exemple : depuis que les commissaires sont arrivés ici, toutes les conférences qu'ils ont eues avec les chefs pour discuter les questions d'affaires ont été tenues soit à bord d'un bateau à vapeur, soit dans quelque endroit retiré, et, leurs arrangements convenus (les personnes qui ont assisté à la conférence), ils sont retournés chez eux les mettre à exécution. Tout cela, c'est par crainte d'être entendus par les domestiques indigènes, employés dans les différentes maisons de commerce et qui comprennent la langue des démons.

« On a engagé l'empereur à abolir les restrictions sur l'opium, et à l'admettre dans les ports à un droit d'entrée de 30 taels par picul, et dans l'intérieur à un droit de transit de 15 taels. Le tarif est réglé, toutes les marchandises payent 5 p. 100 de leur valeur. Cela est proposé comme droit d'entrée. Si des barbares vont dans l'intérieur vendre des marchandises, ils devront payer 2 1/2 p. 100 (comme droit de transit), soit qu'ils passent huit ou dix barrières. Les règlements sont déjà formulés, et aussitôt que le sceau y aura été apposé, on vous en enverra copie.

« Quant au payement à faire aux barbares (aux Anglais), 6 millions de dollars, et aux Américains 600,000; ces barbares ont plusieurs fois pressé les commissaires, de toutes leurs forces, à dénoncer le gouverneur général

(Houang), et les trois messieurs Lo, Lung et Su (les membres du comité de guerre), comme condition de paix (ou avant de vouloir traiter la paix). . . . . .

« Les commissaires, je le suppose humblement, ne peuvent guère avoir été assez stupides pour céder de cette manière sur tous les points (*). Peut-être emploient-ils un tel langage comme moyen de tenir les barbares en échec (**). Il est impossible de le savoir. S'ils avaient persuadé l'empereur, comme on le proposait, Sa Majesté sacrée n'aurait certainement pas accepté leurs vues sur ce point. Jamais, depuis le commencement du monde, il n'y a eu de doctrine admettant que le fonctionnaire, au lieu de punir le voleur de son vol, doive chercher à lui complaire en faisant tout ce que sa méchanceté peut lui dicter contre la personne qu'il a volée (***). (Mes remarques, je le sens, sont présomptueuses.) Comment un employé d'un rang aussi infime et de talents si bornés que les miens pourrait-il s'aventurer à faire des propositions au hasard ? Il est de notre devoir d'attendre la décision de Sa Majesté.

« Un autre rapport dit que Ho presse fortement la demande à l'empereur de transférer de Canton à Kiang-sou le sceau du grand commissaire des cinq ports, et que les commissaires vont bientôt présenter à l'empereur une adresse à cet effet. Après son retour à Sou-tchaou, le gouverneur général Ho a adressé successivement à l'empereur deux mémoires exposant : combien il était difficile de négocier la paix ; qu'après toutes les peines du monde il

---

(*) Littéralement : mille consentements et cent complaisances.

(**) Plus littéralement : emploient ce (langage) dans le dessein de leur mettre des entraves (expression favorite de Ki-ying et autres en parlant de la manière de gouverner les étrangers.)

(***) Le barbare est le voleur ; Houang, gouverneur général des deux Kouang, est le maître de la maison, auquel le voleur a fait tort ; le gouvernement s'oubliera-t-il jusqu'à transiger avec le barbare en persécutant Houang ?

ıvait pas pu en faire davantage; que les barbares, ıand ils avaient un pied, voulaient toujours un pouce › plus; qu'ils étaient tout prêts à ajouter aux cinquante-x articles qu'ils avaient déjà, mais ne voulaient en re-ancher une seule lettre. De plus, il a dit qu'il savait que ı direction générale était entre les mains des trois prin-es, et si Sa Majesté ne voulait consentir (à ce que lui Ho ecommandait), il lui faudrait prier Sa Majeté d'envoyer es trois princes pour arranger eux-mêmes les affaires. ı cela l'empereur répondit dans son rescrit (*) autogra-phe : « En vérité, aucune chance ne peut accompagner ıne telle perversité et une telle opiniâtreté (**). »

« Le trésorier Wang reçut, en même temps, l'ordre de revenir en toute hâte à Sou-chaou; l'empereur ne voulait pas lui permettre de rester à Chang-haï, s'immiscer dans les affaires barbares.

« Il fut ensuite affirmé que le gouverneur général Ho avait été dépouillé de son bouton, et que cinq commis-saires avaient reçu l'ordre de quitter la capitale pour se rendre à Tsing-kiang-pu (***), mais il n'était pas sûr que ce fût pour cette affaire ou quelque autre. Ces deux der-

(*) Les dépêches à l'empereur sont renvoyées aux grands em-ployés, autorisés à les adresser, avec quelque légère observation écrite à l'encre rouge par l'empereur. Si sa réponse est d'une grande longueur ou demande de la réflexion, il écrit simplement : Notre réponse sera donnée séparément. Dans ce dernier cas il envoie ce que nous appelons un décret impérial au grand conseil qui le transmet à l'employé ou aux employés intéressés.

(**) Littéralement : où il y a un penchant et un amour de son opinion si résolus il n'y a en effet pas de mot tel que bonheur (ou chance).

(***) Ville près du fleuve Jaune, où le gouverneur général Ho devait rencontrer les commissaires venant de Pékin. La rumeur à laquelle on fait ici allusion est probablement un renouvellement de celle mentionnée plus haut, et qui était en circulation pendant les mois d'août et septembre.

niers rapports ne sont que des bruits dont je n'affirmerais pas, n'ayant pas vu les documents, la vérité. J'ai l'intention, dès que j'aurai dépêché cette lettre (*) (littéralement pétition), d'aller moi-même à Sou-tchaou pour voir le trésorier Wang et tirer (**) de lui la vérité. Je lui demanderai des copies de quelques-unes des dépêches, et je vous les expédierai sous un autre pli.

« Les Français étaient le mois dernier au Japon et dans l'Annam. Ils n'étaient pas présents aux négociations de l'Angleterre et de l'autre nation. Depuis son retour à Chang-haï leur chef voulut aller à Pékin pour y bâtir des églises, — proposition qui causa beaucoup de discussions sans résultat satisfaisant (***). Les marchands (ou Chinois commerçants) sont d'avis qu'il n'en viendra pas de mal; que c'est une nécessité pour eux (les Français) de parler ainsi, et que, au retour (****) du chef anglais, tout, en général et en particulier, sera réglé.

« Les Russes ne sont pas à Chang-haï et n'ont pris aucune part (à ce qui s'est passé).

« Les commissaires reçoivent tous les jours, ou posent pour leurs portraits (*****), ou rendent des visites aux démons, se donnant du plaisir à cœur joie avec rien du tout à faire.

« Pwan-si-ching (Pontinqua) arriva le 12 de cette lune à Hang-tcheou, mais il n'est pas encore parvenu jusqu'ici.

(*) Forme suivant laquelle le fonctionnaire s'adresse à son supérieur.

(**) Plutôt, découvrir.

(***) Le baron Gros ne signa le tarif, etc., que quelques jours après le départ de lord Elgin pour Han-kóu. Son Excellence et les commissaires discutaient, disait-on, quelque question concernant les missionnaires.

(****) A son retour de Han-kóu.

(*****) Les commissaires se laissèrent photographier plusieurs fois au consulat britannique par l'honorable N. Jocelyn.

homme qu'il faudrait réellement aux commissaires et aux barbares, c'est Howqua (*). Que Pontinqua vienne ou non, leur est parfaitement indifférent; à son arrivée, je m'imagine qu'il ne lui restera plus rien à faire.

« Une autre rumeur est que le commandant en chef Tang a repris Nang-king (**). Le préfet Wu prétend qu'il a mandé à Chang, le Han-lin (***), des détails circonstanciés de tout ce qui est rapporté dans cette lettre, et me donne conséquemment à entendre que je n'ai pas besoin de vous en fatiguer les oreilles par une répétition.

« J'ai donc l'honneur de vous transmettre ce sommaire. »

Les commissaires impériaux avaient retardé, sous différents prétextes, pendant plus de trois mois, leur arrivée à Chang-haï; c'était évidemment pour donner le temps aux troupes alliées de se retirer de la Chine, et pour laisser passer l'époque où les opérations militaires au Peï-ho sont possibles. Ils avaient sans doute l'intention de contenter l'empereur et de revenir sur les concessions faites; mais ils furent découragés par le ton ferme et roide de lord Elgin à propos des affaires de Canton : Sa Seigneurie parla plusieurs fois de faire revenir les troupes vers Tien-tsin. Les commissaires n'osèrent toucher, du moins pour commencer, à d'autre article qu'à celui de la résidence d'un ministre à Pékin.

(*) Howqua et quelques autres ex-membres du Hong avaient été attendus à Sou-tchaou pour conseiller les commissaires sur la réforme du tarif.

(**) Cette rumeur doit probablement son origine à la rencontre des rebelles de Nan-kin avec l'escadre servant d'escorte à lord Elgin, de l'approche duquel, à en juger par les apparences, les troupes impériales s'efforcèrent de tirer quelque avantage.

(***) Il y a dans Canton plus d'un docteur Han-lin de ce nom.

Le 22 octobre, ils adressèrent à lord Elgin la dépêche suivante :

« L'objet d'un traité est de maintenir la paix entre deux nations par un mutuel échange de bons procédés, de telle sorte que l'une des parties ne soit pas avantagée au détriment de l'autre : à cette condition, la bonne harmonie est durable.

« Lorsque nous avons conclu à Tien-tsin un traité avec Votre Excellence, des navires de guerre anglais étaient mouillés dans le port ; nous étions sous la pression de la force et en proie aux plus vives alarmes. Il fallait signer le traité sur l'heure, sans le moindre délai. Il n'y avait pas à délibérer; nous n'avions qu'à accepter les conditions qui nous étaient imposées. Dans le nombre, il s'en trouvait quelques-unes qui causaient à la Chine un tort réel, et que le gouvernement de Votre Excellence aurait pu abandonner sans inconvénient; mais, pressés comme nous l'étions alors, nous n'avons point eu l'occasion favorable pour nous en expliquer franchement.

« A notre retour dans la capitale, l'empereur nous a ordonné de venir à Chang-haï pour nous entendre avec vous et discuter mûrement une question qui intéresse les deux pays. . . . . .

Il fait ici l'énumération des grandes difficultés que produirait la résidence d'un ministre à Pékin et puis il continue :

. . . . . .

« Chacun des articles du traité vous confère des avantages considérables, et l'empressement avec lequel Sa Majesté l'empereur a donné son assentiment atteste un extrême désir de bienveillance. Parmi ces articles, il en est un, concernant la résidence à Pékin, qui est très-

ènible pour la Chine, et comme il s'agit d'un privilége ui n'a été accordé ni aux Français ni aux Américains, et ui n'est concédé qu'à votre pays, nous venons prier Votre Excellence d'examiner avec nous un mode de transaction qui permette de ne point exécuter cette clause. Si vous accueillez notre ouverture, l'empereur déléguera l'un des principaux secrétaires d'État ou un ministre pour résider dans les provinces, au lieu qu'il plaira au représentant de votre gouvernement de choisir pour résidence habituelle. Lorsque Nankin sera repris sur les rebelles, votre ambassadeur pourra, s'il le désire, faire choix de cette ville. Les différentes dispositions du traité doivent être fidèlement et à toujours observées ; en cas de violation de l'une d'elles, votre ambassadeur irait s'établir à titre permanent dans la capitale. »

Les commissaires impériaux écrivaient de nouveau les 28 octobre :

« La justice et la droiture de Votre Excellence, ses intentions bienveillantes et amicales nous inspirent l'entière conviction qu'en exigeant la résidence de l'ambassadeur anglais à Pékin, vous n'avez nullement songé à porter préjudice à la Chine; cependant nous répétons que la résidence permanente des ministres étrangers dans la capitale aurait pour la Chine des conséquences tellement désastreuses, que les expressions nous manquent pour les qualifier En résumé, dans l'état de trouble et de crise où se trouve aujourd'hui plongé notre pays, l'exécution de cette clause aurait pour résultat, nous le craignons, de faire perdre au gouvernement le respect du peuple, résultat dont nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de signaler avec plus de détails l'extrême gravité. Nous insistons donc de nouveau, et par note spéciale, sur ce sujet... Votre souveraine ne voudrait pas, en se montrant trop exigeante sur un point qui nous lèse si

durement, augmenter nos embarras, et la C serait très-reconnaissante de sa modération.

« Nous sommes animés de la plus entière bonn s'il existe un moyen quelconque par lequel no sions, selon vous, marquer particulièrement not rité, nous prions Votre Excellence de vouloir bi l'indiquer franchement : il n'est point de tra équitable à laquelle nous ne soyons prêts à sousc

Lord Elgin fut touché cette fois, et promit aux saires impériaux que si le ministre britannique à Pékin pour la ratification du traité, était bie la cour et si toutes ses clauses étaient exécutée ment, lui (lord Elgin) prierait Sa Majesté Bri d'ordonner à son représentant en Chine de fixe dence ailleurs qu'à Pékin. (Quelques mois plus savoir aux commissaires que la reine d'Anglete accédé à ses prières.)

Il partit alors (le 8 novembre) avec cinq b vapeur par le fleuve Yang-se-kiang jusqu'à H (à six cents milles de la mer), un des nouvea ouverts au commerce étranger par le traité de T et fut de retour à Chang-haï le 1er janvier 1859.

Aussitôt après son arrivée, il demanda aux saires impériaux si Houang, le vice-roi de Cant été destitué, selon leurs promesses. Les com lui envoyèrent (13 janvier 1859) copie d'un d l'empereur daté du 21 octobre, dans lequel S disait que le comité de guerre avait agi d'aprè structions pour anéantir les rebelles et les brig que quant à Houang, il n'avait pas besoin des (des cinq commissaires résidant à Chang-haï avaient demandé de le destituer). Houang resta sa place.

(*) Traduction de M. de Lavollée.

Lord Elgin adressa aux commissaires copie du *décret* *ecret* qu'on lui avait envoyé de Canton. Il lui fut répondu ue c'était faux. Plus tard un décret parut dans *la Gazette* *e Pékin*, désavouant Houang et lui retirant les pleins ouvoirs (pour traiter avec les étrangers), lesquels étaient onférés à Ho-kouei-sing, vice-roi des deux provinces iang. En même temps mention était faite du *décret se-et* qu'on avait *forgé*, et ordre donné à Houang de décou-ir les faussaires et de les punir.

Il est pourtant permis de croire qu'il n'y avait ici en alité qu'une manœuvre pour tromper les Européens les induire à retirer leurs forces des côtes de l'empire. ı ne peut qu'être frappé de la coïncidence des faits avec ı paroles du *décret secret;* et dans tous les cas il est ident que des instructions dans l'esprit de ce décret ıient parties de la cour pour les autorités de la province ı Canton.

Le traité fut enfin publié à Canton par les autorités inoises, et les corps de volontaires déjà disparus, lord lgin s'embarqua pour l'Angleterre le 4 mars (1859). Le ıron Gros quitta aussi la Chine.

CHAPITRE DOUZIÈME

TROISIÈME GUERRE ENTRE LA GRANDE-BRETAGNE (DE CONCERT AVEC LA FRANCE) ET LA CHINE.

Depuis 1840 il y a eu dans cet empire ce qu'on a appelé le parti de la paix et le parti de la guerre. Des mandarins ont cru très-dangereux de provoquer les Européens aux hostilités, dans la crainte de les voir toujours vainqueurs, et ils ont recommandé les concessions; d'autres mandarins n'ont pu se persuader qu'un empire aussi colossal que la Chine dût fléchir devant une poignée d'étrangers, et ils ont recommandé la résistance, les mesures de rigueur et, s'il devenait nécessaire, d'extermination même.

Les partisans des concessions ont compté généralement

parmi ceux qui, ayant été au littoral, avaient vu de près les Européens et leurs moyens de guerre. A Pékin, loin du danger, l'orgueil aveugle, l'entêtement, les préjugés séculaires, soutenaient les idées de ceux qui persistaient à mépriser les étrangers.

Les fonctionnaires inférieurs, qui appréciaient mieux les Européens, n'osaient pas témoigner une opinion plus juste à leurs supérieurs de Pékin. Quelques-uns, pour avoir été obligés de le faire jusqu'à un certain point, ont été dégradés, et il en est même qui ont perdu non-seulement leur place, mais encore la vie.

Lord Elgin, dans sa dépêche du 2 mai 1858, attire l'attention de lord Palmerston sur ces particularités malheureuses du gouvernement tartare. Il cite le mémoire de Hu-nai-chau, que nous avons déjà vu, dans lequel ce mandarin (parlant de l'entrevue qu'il devait avoir prochainement avec sir J. Bowring) disait à l'empereur :

« S'il y avait une mesure positivement utile pour la Chine et en même temps praticable sans violation de la loi, votre esclave ne voudrait pas s'arrêter assurément aux préjugés existants. (*) »

Ces paroles avaient fait dire à Sa Majesté, dans un décret adressé à Iliang, vice-roi des Deux-Kiangs, ce qui suit, et que nous avons également vu :

« D'après une succession de mémoires reçus de Hu-nai-chau, concernant les rebelles et le chef anglais à Chang-haï, la maladresse et la faiblesse de sa conduite deviennent de plus en plus évidentes. Il dit que le chef avait fixé un jour pour avoir une entrevue avec lui, et que dans n'importe quelle mesure qui pourrait être d'un avantage positif pour la Chine il ne voudrait en aucune manière s'arrêter aux préjugés existants : ce qui, en réalité, veut

(*) Aux principes de politique adoptés envers les étrangers.

dire qu'il est depuis long-temps parfaitement préparé à faire des concessions. Nous avons déjà dégradé ce gouverneur, et nous commandons à Iliang et à Kirhanga, dans le cas où il aurait été induit par les barbares à prendre quelque engagement insensé (ou illégal), de le répudier entièrement dans un langage clair, et de ne pas se laisser égarer par l'absurdité des barbares; qu'ils leur ordonnent en même temps de poursuivre leur route vers Kouang-toung, et là, de s'en tenir à la décision de Yé-ming-chin.»

« Il serait difficile, je crois (ajoute lord Elgin), de trouver le signe d'une quantité suffisamment infinitésimale pour représenter le montant de la chance qu'un négociateur a, soit par des arguments, soit par l'appel à la raison, d'obtenir quelque chose d'un gouvernement qui condamne un officier parce qu'il a osé dire qu'il ne s'arrêterait pas à des préjugés, quand c'est pour l'avantage manifeste de son pays qu'il n'en tient pas compte. »

Après la signature du traité à Tien-tsin en 1858 et de l'arrangement du tarif à Chang-haï, où Kouei-liang et Houa-cha-na échouèrent malgré leurs efforts pour annuler, par des négociations, la convention qu'ils avaient faite sous la pression, disaient-ils, des baïonnettes, les partis de la paix et de la guerre s'agitèrent fortement à Pékin.

Il y a dans la Mongolie quarante-huit princes ou petits rois qui possèdent des États sous la souveraineté de l'empereur de Chine. Les uns sont plus puissants et plus riches que les autres. Un de ces chefs, nommé San-ko-lin-sin, souverain du pays de Khorchin, se trouvait depuis quelques années à Pékin. Il avait défendu Tien-tsin contre les Tae-pings en 1853, et réussi à les faire retirer. Des indigènes ont soupçonné ce prince de vouloir acquérir de l'influence pour arriver à détrôner l'empereur et à lui succéder.

A l'occasion du traité de Tien-tsin, dont la ratification devait être échangée à Pékin par un ministre anglais, il adressa à Sa Majesté Impériale le mémoire suivant :

« Les relations des Chinois avec les étrangers font tre bien des troubles :

« 1. Les rebelles étrangers sont sans raison et co des brutes. Ils agissent comme s'ils n'avaient ni par ni lois. Ayant dévoré les nations étrangères moins p santes, ils veulent maintenant faire leur proie d Chine, et nous ne pouvons voir où ils s'arrêteront.

« 2. Pourquoi veulent-ils nous dévorer? C'est p que nous sommes faibles. Depuis l'avénement de la dy tie Ta-tsing, l'art militaire et l'usage du cheval ont été gligés, et le peuple est maintenant lâche et sans défe Dans les temps passés les insurgés étaient facilemen primés par les soldats, et c'est pour cette raison que le devint paisible et sûr, que le peuple oublia l'art d guerre. Les empereurs aussi devinrent des lettrés pl que des soldats, et voilà trois cents ans qu'il en ainsi.

« 3. Dans la vingt-troisième année de Taou-kouang rebelles étrangers envoyèrent en Chine des soldats et quèrent les villes et les garnisons, qu'une longue in avaient rendues incapables de résister. A ce momen gagna quelques avantages sur les étrangers à Canton, que Chin à Kwinsoo, tandis que Lin brûlait leur opiu qui prouve que les étrangers n'étaient pas invinci Néanmoins ils eurent tant de succès dans d'autres end qu'ils devinrent bientôt d'une arrogance extrême.

« 4. Puis Kishen, corrompu par les étrangers, leu vrit la porte et les laissa entrer ; de sorte que Sü ne plus longtemps les tenir dehors. Au nord, Ngakam se laissa corrompre et livra les forts, causant ain défaite et la mort de Chin. Kishen persuada aussi à l pereur que Lin, en brûlant l'opium, avait poussé les é gers à se battre et avait été cause des troubles, de que Lin fut banni.

« Alors Kishen et Ki-ying, chargés d'arranger les res avec les étrangers, convinrent de les laisser entr

plusieurs endroits (les cinq ports), et la Chine fut par là gravement exposée.

« 5. Puis les étrangers arrivèrent à Chang-haï et échangèrent leur opium, plus inutile que la boue, contre le bon argent de l'empire ; de manière que les étrangers devinrent riches et les Chinois pauvres. Même à cette époque ces démons voulaient nous dévorer, mais ils avaient encore quelques craintes : par ce motif, pendant plus de dix ans, tout resta donc tranquille.

« Puis les étrangers virent que le pays était déchiré par les rebelles, et que Choy, le général envoyé pour disperser les rebelles, agit timidement ; ils en conclurent que la Chine n'avait pas de bons soldats.

« Lok, le gouverneur de Kiang-nan, voyant les rebelles marcher sur Nanking, prit la fuite lorsqu'ils étaient encore loin ; les étrangers pensèrent que les gouverneurs aussi étaient des lâches. Le prince Yeck-ghan donna quelque 5,000 *lis* du fleuve Amour à une autre nation, ce qui fit croire aux étrangers que les princes de l'empire étaient des poltrons. A Canton, Yé, un des plus grands dignitaires (Tsaoke) de l'empire, se laissa prendre et emmener en captivité, donnant ainsi à penser aux étrangers que les Tsaokes eux-mêmes ne sont bons à rien.

« Enfin Kouei-liang et Houa-cha-na, nommés commissaires à Tien-tsin, souffrirent que les étrangers entrassent dans leurs yamuns, et non-seulement se laissèrent insulter (tirer la barbe) par eux, mais les laissèrent même censurer les paroles de l'empereur sans se fâcher, se contentant de fermer les yeux et les oreilles. Alors les étrangers apprirent à n'avoir aucune crainte des ministres du cabinet ; et pendant près d'un an Kouei-liang et Houa-cha-na ne purent rien arranger.

« 6. C'est ainsi que les étrangers vinrent à regarder les fonctionnaires chinois comme des hommes inférieurs et incapables, c'est ainsi qu'ils s'affermirent dans leurs intentions voraces.

« Maintenant Votre Majesté prête l'oreille aux arguments de ces hommes timides et faibles qui proposent d'arranger toutes les disputes avec les étrangers, disant que l'intérieur du pays est troublé par les rebelles, etc., etc. Mais je soutiens que ces hommes n'ont en vue que leurs propres intérêts ; ils craignent pour leur argent, pour leurs femmes et pour leurs foyers ; ils n'ont pas à cœur les intérêts de la patrie.

« 7. Mais si Votre Majesté essaye d'arranger les affaires avec les étrangers, il lui faut accepter le traité (le traité avec l'Angleterre) qui leur donne le droit d'avoir un représentant à Pékin. Ils prétendent que ce représentant doit discuter et arranger les affaires avec les ministres. Mais la vérité est que ce représentant se mêlera de nos affaires intérieures, et il en résultera (comme à Changhaï) qu'il devra être consulté sur tout, que sa décision sera suprême et le cabinet de Votre Majesté tout à fait inutile.

« Bien plus, en permettant aux étrangers de faire le commerce partout où ils voudront, ils acquerront toutes les bonnes sapèques, le bon argent et les biens du peuple, et laisseront les Chinois dans la plus grande pauvreté.

« Et encore il faut que la douane soit remise entre les mains des étrangers ; de sorte que leurs vaisseaux seront soustraits à l'examen des employés chinois. Des cartes de l'intérieur du pays seront dressées, des munitions de guerre introduites, et de là bien des dangers.

« En outre les étrangers insistent pour apporter leur religion, attirer les sots, convertir les coquins, bâtir des églises, etc. ; en sorte que les préceptes de Confucius pourraient un jour être méprisés et la foi haïssable des étrangers devenir triomphante. Les Chinois seront ainsi esclaves des étrangers.

« Et puis le roi des étrangers demande à être traité comme l'égal de l'empereur, rabaissant ainsi la dignité de Votre Majesté.

« Bref, les étrangers veulent abaisser les Chinois pour s'élever eux-mêmes.

« 8. A présent les grands officiers de l'empire ne font guère que manger et dormir, et si quelqu'un dit que les étrangers approchent, ils sont remplis de terreur et envoient immédiatement des pétitions à l'empereur pour traiter avec les étrangers, prouvant ainsi qu'ils n'ont à cœur que leurs propres intérêts, la sûreté de leurs femmes et de leur argent; et moi, Sang-ouang, je ne puis retenir l'indignation que de tels hommes éveillent en moi.

« Or j'apprends que Votre Majesté réunit journellement son conseil, et que ses conseillers lui recommandent tous de traiter avec les étrangers. Je pense pourtant que Votre Majesté, dans cette affaire, agit de ruse; qu'elle ne goûte pas les avis du conseil, mais qu'elle craint d'inquiéter le peuple, et doute d'avoir assez de soldats et d'argent.

« Toutefois la crainte est inutile; Kouei-liang n'est qu'un hâbleur. A mesure que les Chinois deviennent plus timides, les étrangers deviennent plus hardis; mais ils sont déjà trop audacieux : le moment est venu de les châtier. Donc, si Votre Majesté n'a pas d'argent, j'en ai et je le dépenserai pour sa cause. Si elle n'a pas de soldats, j'en ai et ils combattront pour elle; et quand le peuple nous verra résister, il nous aidera; ainsi sera épargnée à l'empire la honte de voir son grand souverain s'humilier devant les étrangers.

« 9. Je prie donc l'empereur de ne pas prêter l'oreille à Kouei-liang et Houa-cha-na, mais de donner à tous les gouverneurs et à tous les officiers l'ordre de préparer les forts et les canons, et de se tenir prêts à résister aux étrangers.

« 10. Je ne puis ni manger ni dormir dans cet état de choses; c'est pourquoi j'adresse ma pétition, etc., etc. »

Le gouvernement impérial adopta pour règle de conduite

un juste milieu : on résolut d'annuler par des moye indirects les clauses insupportables du traité de Tie tsin ; dans le cas de non-réussite, on ferait appel a armes. Encore, dans l'exécution des mesures de rés tance, agirait-on de manière à pouvoir désavouer, en c d'échec, les mandarins qui les auraient dirigées.

Dans un mémoire contre le système des concessio adressé vers ce temps à l'empereur par l'un de ses ce seurs, et publié dans la *Gazette de Pékin*, on trouve l lignes suivantes, qui prouvent combien la cour désir se soustraire aux engagements des traités signés avec l Européens :

« Les conseillers de Votre Majesté offrent l'excuse qu n'y a d'autre moyen que de leur permettre, pour le m ment, de faire le commerce et de propager leur religio jusqu'au jour où nos préparatifs militaires seront term nés ; et qu'alors nous pourrons commencer les opératio hostiles. »

M. Frédéric W. A. Bruce, frère de lord Elgin, fut nomm envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, po aller à Pékin échanger les ratifications du traité de Tie tsin. Il arriva à Hong-kong le 1er mai 1859. M. Bourbo lon fut nommé en la même qualité et pour le mêm objet, de la part de la France.

M. Bruce apprit, dès son arrivée, que les Chino avaient rebâti les forts de Takou et barré la rivière. O lui assura qu'il ne serait pas reçu par l'empereur, à moi qu'il ne se soumît à la cérémonie du ko-tou (prosterna tion). Il dut s'arrêter quelques semaines à Hong-kong, cause de M. Bourboulon (tous les navires de guerre fran çais étant en Cochinchine), et il n'arriva à Chang-haï qu le 6 juin, un jour avant M. Bourboulon.

Les commissaires impériaux Kouei-liang et Houa-cha-n parurent à Chang-haï au lieu de se trouver à Pékin pou

l'échange des ratifications, qui devait avoir lieu le 26 du même mois. Ils écrivirent à M. Bruce qu'ils avaient plusieurs points à régler et demandaient une entrevue. Ils disaient avoir été convenu que la visite que les ministres alliés allaient faire à Pékin était exceptionnelle et ne devait plus se répéter.

Un des attachés à la commission impériale sonda l'interprète, M. Lay, sur l'idée d'échanger les ratifications à Chang-haï; il désirait savoir si les ministres alliés se refuseraient à aller par terre à Pékin, en partant de Chang-haï. C'est la route des ambassades des États tributaires.

Il était évident que les commissaires avaient des instructions pour gagner du temps et pour revenir autant que possible sur le traité de Tien-tsin. MM. Bruce et Bourboulon leur répondirent, à propos de l'entrevue demandée, qu'ils n'avaient pas de temps à perdre, l'échange des ratifications devant se faire à Pékin le 26 du même mois; qu'ils n'avaient aucune affaire à traiter et ne pouvaient pas avoir d'entrevue. Les commissaires impériaux opposèrent que les ratifications ne s'échangeraient point sans leur présence, et que leur voyage jusqu'à Pékin ne saurait durer moins de deux mois. On leur répondit qu'ils n'avaient qu'à prendre un des bateaux à vapeur en rade et s'en aller par la voie de Tien-tsin ; mais ils répliquèrent qu'ils n'étaient pas autorisés par l'empereur à faire leur voyage par mer.

Les ministres alliés partirent pour le Peï-ho et se trouvèrent hors la barre de cette rivière le 20 juin (1859) avec une escadre de cinq ou six grands navires et onze petits bateaux à vapeur de quarante à soixante-dix chevaux.

L'amiral Hope avait devancé les ministres, et depuis le 17 il avait envoyé un officier à Ta-kou pour annoncer l'arrivée des représentants de France et d'Angleterre. Une populace armée vint sur le rivage et ne permit pas à l'officier de débarquer. On lui dit qu'il ne se trouvait là, ni dans les forts, aucune autorité; qu'ils étaient

des volontaires auxquels la défense de la rivière était confiée ; qu'elle avait été barrée par la seule volonté et aux dépens du peuple, comme précaution contre les rebelles et les pirates. Sur les remparts des forts on ne voyait aucun drapeau, ni soldats ni canons. Les embrasures étaient couvertes avec des nattes. Cependant l'indigène qui portait la parole se chargea d'une lettre pour le gouverneur de Tien-tsin et promit une réponse. Il va sans dire qu'on demanda à ces gens d'ouvrir un passage pour les ministres qui devaient se rendre à Tien-tsin et à Pékin.

Ces efforts pacifiques ayant été renouvelés deux fois encore avec des résultats semblables, il fut résolu, le 24, de s'ouvrir un passage par la force, d'autant plus que ce lieu paraissait complétement abandonné des autorités.

Il n'en était pourtant pas ainsi ; bien au contraire : les cinq forts se trouvaient garnis par de nombreuses troupes d'élite commandées par le prince Sang-ko-lin-sin, qui s'était distingué en défendant Tien-tsin contre les rebelles. Le gouvernement de Pékin agissait de la sorte pour parer aux éventualités. En cas de revers, il aurait assuré que le peuple seul, et non les fonctionnaires publics, s'était opposé au passage des Européens.

On avait construit, là où sont situés les forts de Ta-kou, trois barrières à travers la rivière. La première que les alliés avaient à franchir se composait de grosses poutres (reliées entre elles par une chaîne) enclouées dans le fond ; les deux autres étaient composées de barres de fer, également rattachées par des chaînes.

Le 24 juin, les alliés travaillèrent à renverser la première barrière de poutres, et l'on parvint à y pratiquer un passage. Le lendemain 25, à deux heures après-midi, un bateau à vapeur s'avança jusqu'à la seconde barrière, s'attacha à deux ou trois des barres de fer, et, faisant force vapeur, les emporta avec lui. Il revint ensuite suivi de deux autres steamers, et arriva jusqu'à la troisième bar-

rière dans le but de faire la même opération. Mais, lorsqu'il allait commencer, un coup de canon fut tiré de l'un des forts sur le bateau à vapeur : ce fut le signal du combat.

Avant d'en faire la description, il faut rendre compte d'un incident important : dans la même journée du 25, un peu avant midi, M. Bruce reçut une dépêche datée du 23 et écrite par le gouverneur général de la province de Pi-chi-li. Il lui disait que Kouei-liang et Houa-cha-na avaient reçu ordre de retourner à Pékin pour y faire l'échange des ratifications ; qu'il fallait leur donner le temps d'arriver ; que lui (le gouverneur général), était allé, par ordre de l'empereur, à Pé-tang (l'embouchure d'une petite rivière à dix milles de celle du Peï-ho) où M. Bruce devrait se rendre aussi pour y débarquer et aller par terre à Pékin, accompagné de lui (le gouverneur général). Il ajoutait qu'il allait renvoyer les troupes composant la garnison des forts de Pé-tang, et qu'aussitôt qu'elles seraient parties il irait lui-même prendre M. Bruce dans une jonque pour le conduire à Pé-tang.

Dans cette lettre le nom de la reine d'Angleterre n'était pas placé à la même hauteur que celui de l'empereur de Chine, et par cette raison elle fut renvoyée. M. Bruce se trouvait à bord de *la Magicienne*, hors de la barre, et à neuf milles de l'amiral Hope ; celui-ci avait déjà engagé le feu avec les forts avant d'avoir communication de la dépêche reçue par M. Bruce.

Il est remarquable que les ministres des États-Unis et de France se trouvaient en compagnie de M. Bruce, et que cependant il n'y eut que celui-ci qui reçut une dépêche du gouverneur général. Le représentant français n'avait avec lui qu'une corvette, et l'Américain un petit bateau à vapeur ; par conséquent on ne les craignait pas, on ne se souciait pas d'eux.

J'ai dit que les onze petits bateaux à vapeur anglais entraient par la brèche faite dans la seconde barrière et se dirigeaient vers la troisième, quand les forts ouvrirent le

feu sur eux. Les bateaux, tout en souffrant immensément, ripostèrent, et, après deux courtes heures de combat, les batteries des forts parurent se taire. L'ordre fut alors donné pour débarquer et escalader les remparts. Quand les hommes sautèrent à terre, le feu des forts redevint plus terrible qu'il ne l'avait été auparavant. Après de vains efforts, les alliés durent se retirer avec des pertes plus qu'ordinaires. Les hommes engagés, tant à terre qu'à bord de l'escadrille, ne dépassaient pas le nombre de treize cents, et ils eurent près de cinq cents morts ou blessés.

Voici la description du combat, d'après la lettre d'un témoin oculaire, publiée dans le *China-Mail* de Hong-kong du 22 juillet (1859) :

« Ils n'y arrivèrent pas plutôt que tout à coup, et comme par enchantement, les nattes qui masquaient les canons de toutes les batteries rasantes furent enlevées en un clin d'œil, et tous les canons ouvrirent le feu! Nos vaisseaux étant bien préparés, cependant, on riposta immédiatement et le combat devint général.

« Il fut tout d'abord évident, néanmoins, que nous n'avions pas affaire à de l'artillerie chinoise ordinaire. Leur feu, tant pour le poids des projectiles que pour la précision du tir, était tel que peu d'hommes, et, j'en suis certain, aucun de ceux qui avaient fait les campagnes de la Chine, n'en avaient éprouvé un pareil auparavant. En très-peu de minutes l'*Opossum* eut plusieurs hommes de son équipage tués ou blessés. Sur le *Plover*, l'amiral était grièvement blessé; son vaillant commandant, Rason, et le capitaine Mc Kenna, du 1er régiment d'infanterie (qui remplissait son service dans l'état-major de l'amiral), furent tués, et presque tous les hommes de l'équipage étaient hors de combat, tandis que le *Haughty*, le *Lee*, le *Kestrel* et le *Cormorant* avaient éprouvé de si graves avaries qu'ils étaient près de couler. Le *Lee*, en effet, aurait coulé tout de suite, si le lieutenant Broad, sur le

Haughty, n'eût volé à son secours, et ne l'eût remorqué à l'écart en essuyant un feu bien nourri. Néanmoins le bombardement continua avec la même vigueur, et en deux heures environ le feu de l'ennemi commença à se ralentir d'une manière sensible, et (bien qu'il appréciât si exactement la distance que presque tous ses coups portaient, tandis que les nôtres, quoique admirablement dirigés, ne faisaient comparativement que peu de dégâts dans ses murs de terre) il cessa presque entièrement un peu après quatre heures.

« Vers cinq heures environ, le signal attendu avec impatience de débarquer et de donner l'assaut fut fait aux troupes, qui y répondirent vivement, chacune des embarcations qui les contenaient s'efforçant d'arriver la première à la côte. Pas une âme dans l'escadre, je crois, ne doutait en ce moment que nous n'obtinssions une prompte victoire. Juste au moment où le premier canot touchait la côte, cependant, pan! un coup de canon partit encore des forts et fut immédiatement suivi d'une véritable tempête de boulets, d'obus, de balles de *gingol* et de fusées, tirés de toutes les batteries du Sud, qui firent tomber nos hommes par dizaines aussitôt qu'ils étaient débarqués. Néanmoins, ils sautaient tous des canots sans que leur ardeur en diminuât. (Beaucoup d'entre eux dans une eau si profonde qu'ils devaient nager jusqu'à la côte, et se précipitaient en avant à travers la boue, tandis que les vaisseaux les protégeaient par un feu aussi bien nourri qu'il leur était possible.)

« Le feu de l'ennemi, cependant, continua à être si meurtrier, et la boue se trouva si profonde (dans beaucoup d'endroits elle atteignit jusqu'aux genoux des hommes, souvent jusqu'à la ceinture), que sur mille hommes qui débarquèrent, cent seulement arrivèrent jusqu'au premier des trois fossés larges et profonds, qui, après une marche pénible de quelque cinq cents pas dans la boue, se présentèrent devant le petit nombre de braves qui avaient pu

parvenir jusque-là ; et de ce petit nombre, vingt
avaient été capables de conserver à sec leurs f
leurs munitions. Néanmoins, ils firent hardimen
ces nouvelles difficultés, et une cinquantaine d'en
avec une foule d'officiers (parmi lesquels se faisa
marquer l'officier commandant du contingent
Tricault, les commandants Commerell et Heat
marine royale, le major Parke et le lieutenant
des soldats de marine, le major Fisher et le lie
Maitland, du génie), réussirent à atteindre jusqu'
le plus reculé du troisième fossé, d'où ils aurai
tainement fait un effort vigoureux pour escalader l
s'il y avait eu des échelles ; mais toutes celles débs
excepté une seule, avaient été brisées par les bo
s'étaient enfoncées dans la boue. Avec l'unique qui
cependant, dix hommes dévoués s'élancèrent e
sur lesquels trois furent immédiatement tués
balles et cinq grièvement blessés.

« Une décharge verticale de flèches, aussi bien
constante fusillade, fut entretenue contre la tro
lite, qui se blottit alors dans le fossé, attendant,
vain, des renforts ; et c'est un miracle qu'aucun
ensuite échappé vivant.

« Voyant quelles insurmontables difficultés se
taient, l'ordre fut enfin donné de se retirer ; l'i
commandant des troupes, le colonel Lemon, des
de marine (qui avait été un des premiers dans le
plus avancé), le capitaine Vansittart, de *la Mag*
et le capitaine Shadwell, du *Highflier*, ayant
gravement blessés. Le dernier avait reçu une ba
le pied peu après le débarquement, mais était
rageusement en avant, jusqu'au fossé le plus

marine, avaient tous été tués tandis qu'ils exci-
avement leurs hommes à marcher en avant; et
quarts au moins des officiers qui étaient débar-
nt plus ou moins grièvement blessés. En effec-
straite on perdit plus de monde, peut-être, qu'en
, parce que les Chinois, en allumant des feux de
étaient à même de reconnaître la position exacte
mmes chancelants alors et tout à fait épuisés,
abattre comme des oiseaux. Même lorsqu'on ar-
ord de l'eau, la position ne fut pas meilleure,
que tant d'embarcations avaient été mises en
r les boulets qu'il n'en restait pas assez pour
tous les survivants. Plusieurs se noyèrent en
d'échapper, tandis que beaucoup durent rester
e heure dans l'eau jusqu'au cou avant d'obtenir
dans un canot. Et même alors tout danger ne
assé pour eux, car le feu des forts continuait à
, que plusieurs canots remplis de blessés furent
et coulés tandis qu'ils ramaient vers les vais-
Coromandel fut transformé temporairement en
hôpital, et la scène que présentait le second pont
ment horrible. Une heure du matin allait sonner
dernière embarcation chargée de blessés les lui
longtemps avant cette heure il était encombré
s mutilés et de mourants. »

e petits bateaux à vapeur anglais qui se battirent
forts souffrirent tous beaucoup, et trois d'entre
rmorant, le *Lee* et le *Plover*), durent être aban-
ux Chinois.
t bateau à vapeur des États-Unis qui avait porté
re de cette nation, M. Ward, remorqua plusieurs
s chargés de blessés qui se retiraient de l'assaut
et les conduisit à bord du navire anglais le *Co-*
, sauvant ainsi beaucoup de vies.
e désastre, les alliés n'eurent qu'à battre en re-

traite sur Chang-haï et attendre les ordres et les renfo d'Europe.

Les ministres de Pékin furent effrayés de leur triomp Au lieu de harasser les Anglais dans les ports ouverts commerce, ils cherchèrent à faire oublier l'affaire de T kou. *Ho*, le vice-roi des deux provinces Kiang, écrivi M. Bourboulon une dépêche très-amicale dans laquel paraissant ignorer que des Français se trouvaient à cé des Anglais le jour de l'assaut des forts, il l'invitait à rendre à Pé-tang pour être conduit à Pékin afin d'écha ger les ratifications du traité. En même temps il pri M. Bourboulon de faire à M. Bruce la proposition de l'a compagner dans le même but, l'assurant que M. Bru serait très-bien reçu. Après quelques jours, Ho s'adres directement à M. Bruce et lui proposa d'aller à Pékı échanger les ratifications en même temps que le minist de France et M. Ward, représentant des États-Unis, lequ était déjà en route pour Pékin.

Non-seulement le commerce anglais continua à se fai paisiblement dans les ports du littoral comme auparavant, mais il obtint de plus une concession assez importante. Voici les faits :

La mission américaine n'avait stipulé dans son trai ni la résidence d'un ministre à Pékin, ni l'ouverture d Yang-tse-kiang, ni la liberté pour les Américains d'alle dans l'intérieur de l'empire avec des passe-ports ; mai elle avait obtenu que les navires de commerce, au lie de payer à la douane cinq *maces* d'argent par tonnea (d'accord avec le traité de Nankin), n'en payeraient qu quatre. M. Bruce réclama cet avantage pour les navire britanniques en s'appuyant sur l'article du traité de Nan kin qui assure à l'Angleterre tout ce qui serait accord à la nation la plus favorisée. Les autorités impériale mirent tout de suite le commerce anglais en possessio de cette faveur.

Après le malheureux événement de Ta-kou, le ministr

es États-Unis écrivit au gouverneur général des Kiangs, u'il était venu pour échanger les ratifications du traité méricain et pour présenter à l'empereur une lettre du résident des États-Unis. Il lui fut répondu de se rendre Pé-tang, d'où il serait conduit à Pékin. M. Ward se onforma à ces dispositions. Ceci enhardit le gouvernement chinois qui tâcha d'obtenir, comme je l'ai déjà dit, ue les ministres de France et d'Angleterre imitassent 'exemple de M. Ward.

On aurait cru qu'il serait reçu très-honorifiquement à Pékin, ne fût-ce que pour prouver que MM. Bruce et Bourboulon avaient eu tort de ne pas vouloir se soumettre aux exigences des mandarins. Il en fut néanmoins autrement. Je donne ici traduction d'une dépêche que M. Bruce écrivit à son gouvernement après s'être entretenu avec M. Ward :

« M. Ward, le ministre américain, est revenu ici le 21 août; je vous envoie ci-inclus le récit, publié par les officiers américains qui l'ont accompagné, des principaux incidents qui ont marqué son voyage, et du traitement que la mission a éprouvé pendant les quinze jours de son séjour à Pékin.

« L'examen de ce récit montre que le gouvernement chinois est encore loin de reconnaître ou de respecter les droits des envoyés étrangers ; que, quelque concession apparente qu'il ait faite sur le papier, il refuse dans la pratique d'admettre les rapports diplomatiques sur un pied d'égalité nationale, et qu'une visite à la capitale n'est ici acceptée qu'autant qu'elle peut être convertie en un moyen de flatter l'orgueil de l'empereur de la Chine et de reconnaître sa supériorité.

« Jamais mission purement pacifique ne pouvait être allée à Pékin dans des circonstances plus favorables que celle de M. Ward. La peur des conséquences qui peuvent résulter de la collision à l'embouchure de la rivière Tien-

tsin, l'occasion favorable d'établir un précédent par l
trevue personnelle avec l'empereur, au moyen de n
ciations, conduites avec un envoyé isolé et qu'auc
force n'appuie, et le poids qu'une telle réception au
donné à leurs remontrances sur la conduite de M.
Bourboulon et la mienne comme dure et arrogante,
concourait à démontrer la convenance de faire une
ception honorable et amicale à la mission américa
Mais loin de là, la comparaison avec ce qui eut lieu p
de précédentes ambassades anglaises en Chine mont
que la position de l'envoyé américain a été notoirem
inférieure; qu'il y eut une intention méditée de re
la visite si fatigante, physiquement, à cause des mo
de transports, et si accablante, moralement, par la
veillance et les restrictions imposées, que le désir d
renouveler deviendrait improbable, et que, quand la
meté de M. Ward eut déçu le gouvernement chinois
son espérance de lui extorquer des concessions su
question du cérémonial, il couronna son insultante
duite en exigeant de lui qu'il retournât à Pé-tang écl
ger les traités, bien qu'il eût été invité, par un dé
impérial, à accomplir cette cérémonie à Pékin. M. W
m'a informé qu'il retourne plus convaincu que jam
de la sagesse de notre détermination de nous dir
vers Tien-tsin avec nos drapeaux, et de l'exactitude
informations que nous avions obtenues à Chang-
aussi bien que de la déraison de la cour et de l'influe
que le parti anti-étranger a dans les conseils de l'em
reur. Son opinion est que, à moins que le gouvernem
impérial ne soit entièrement éclairé sur l'impossibilt
résister, il ne consentira pas à établir des relations
le pied où, d'après mes instructions, je dois demar
qu'elles soient placées. Il décrit le contraste remarqu
qui existe entre le ton de confiance à Pékin et les a
mes des autorités de la côte, sur les conséquences d
dernière collision.

« Pour continuer le récit de la visite de M. Ward, je rappelle à Votre Excellence, qu après un certain délai, Hang-fuh, gouverneur général de Chi-li, lui écrivit, disant qu'il avait reçu le décret de l'empereur autorisant M. Ward à s'avancer, après le 19 de juillet, par la route de Pé-tang, vers la capitale, et là, d'y attendre les commissaires impériaux, à l'arrivée desquels les ratifications seraient échangées.

« Fort de cette invitation, M. Ward débarqua à Pé-tang le 20, et fut informé qu'il devait faire le voyage, jusqu'à un certain point situé dix milles au-dessus de Tien-tsin, dans un des véhicules couverts du pays. Ces voitures sont tirées par un mulet, quelquefois accouplé avec un cheval, quelquefois avec un âne; elles n'ont ni ressorts, la caisse reposant sur l'essieu, ni ouverture pour recevoir l'air, et M. Ward a décrit les souffrances et l'épuisement de cette manière de voyager comme intenses. En effet, une personne jouissant de la plus robuste santé pourrait seule supporter un tel voyage.

« Dans un pays où chaque détail de la vie est matière à un règlement précis, les moyens de transport qui servent à un voyageur indiquent son rang et sa position aux yeux de la population. Votre Excellence verra dans les extraits ci-inclus du récit fait par Staunton, de l'ambassade de lord Macartney, que des trois manières de voyager, en chaise, à cheval et en voiture, la dernière est la moins honorable. Lord Macartney lui-même et les trois principaux membres de sa suite voyagèrent en chaises, de Toung-cho à Pékin, les autres personnes, à cheval, avec des mandarins; les serviteurs et les soldats de son escorte anglaise, dans des chars couverts. Des chaises furent pareillement fournies pour le service de l'ambassade de lord Amherst à son retour à Toung-cho, même après qu'il eut brusquement reçu son congé de l'empereur, irrité contre lui.

« Les autorités chinoises, en proposant à M. Ward ce

moyen de transport, avaient pour but de l'abaisse
que sa nation, aux yeux des populations; résult
ensemble agréable à la vanité personnelle des hau
torités provinciales, et conséquent avec la politiq
noise. Je n'ai aucun doute que M. Ward aurait ref
arrangement si l'intention des Chinois, en faisa
proposition, lui avait été clairement expliquée; ma
de telles matières, un ministre fraîchement ar
l'ouest est entièrement entre les mains de ceux
fait une étude du langage et des mœurs des Chi
est vrai, sans doute, comme on l'a affirmé, que ce
sieurs sont quelquefois, sans nécessité, susceptib
certains points de l'étiquette; mais leur éducation
sive produit dans d'autres cas un effet exactement
et les dispose plutôt à consulter les préjugés chino
insister sur ce que leur propre dignité nationale e

« En quittant la rivière à Toung-cho, des mo
transport de la même espèce furent fournis, et l
étant pavée en dalles de granit et n'étant point
entretenue, les cahots devinrent si intolérabl
M. Ward fut obligé de descendre et de se mettre
cher sous un soleil brûlant, des chevaux lui ay
refusés pour faire cette dernière partie du voyag
l'officier chinois qui commandait l'escorte mit pied
et lui prêta son propre cheval; mais il le reprit en
chant de Pékin, et en conséquence M. Ward rent
la voiture. J'ai vu une lettre adressée aux missio
catholiques au sujet de l'effet produit, par son ent
la foule chinoise amassée pour en être témoin
lettre parle du cortége comme étant si modeste,
Chinois ne croyaient pas que le ministre améric
y être. « *Humillime intravit*, » voilà les mots lat
décrivent cette entrée. Il fut logé dans un vaste b
appelé le *Palais des Princes*. On dit à M. Ward
forte somme avait été allouée pour mettre ce pa
état de le recevoir, bien qu'il ne lui ait pas sem

l'argent eût été employé à sa destination légitime. Un grand nombre de soldats ou d'agents de police furent placés tout autour, comme marque d'honneur; mais on s'aperçut bientôt que c'était aussi bien pour empêcher de sortir ceux qui étaient dedans que pour tenir en dehors les curieux et les impertinents. M. Ward lui-même fut arrêté en voulant sortir dans la rue, et ce fut seulement en menaçant de ne plus s'occuper de transaction d'affaires qu'il obtint l'autorisation, pour les membres de sa mission, de sortir à pied. On lui refusa nettement sa demande de chevaux et de guides pour mettre ceux de sa suite en état de parcourir la ville et d'y trouver leur chemin. Un étranger à Pékin auquel on permet de sortir à pied, mais privé de chevaux et de guides, est tout à fait un prisonnier, sauf le nom. Les autorités chinoises ayant su que le maître d'hôtel chinois (comprador) avait procuré aux Américains des éventails de papier sur lesquels le plan de la ville était imprimé, le menacèrent de la mort, dans le cas où il achèterait encore quelque chose à leur insu et sans leur permission.

« Quand on leur fit des remontrances sur cette contrainte, les Chinois répondirent qu'aussitôt que les affaires seraient conclues, les Américains pourraient aller librement où il leur plairait. Mais il semble que cette contrainte fut imposée, non-seulement comme un moyen d'amener les Américains à se prêter aux cérémonies du ko-tou, mais aussi pour les empêcher d'avoir aucune communication avec la mission russe. Il paraît qu'un officier russe essaya de forcer le passage jusqu'à leur résidence, mais sans succès; une lettre même fut retenue six jours avant d'être délivrée. En attendant, on faisait toutes sortes d'efforts, tantôt par des flatteries, tantôt par d'aigres remontrances, pour obtenir que M. Ward consentît à une entrevue avec l'empereur. L'espoir de l'amener à se prêter à une cérémonie, assez différente de celle qui a lieu quand des envoyés étrangers se présentent aux

souverains européens, pour impliquer la reconnaissance d'une certaine supériorité dans l'empereur de Chine, avait été, je n'en doute pas, le motif qui avait déterminé le gouvernement chinois à l'admettre à Pékin. Car déçu dans ce espoir par la fermeté de M. Ward, Kouei-liang, sans tenir aucun compte de ce fait, que M. Ward était allé à Pékin en conséquence de l'invitation de l'empereur à venir échanger les ratifications, écrivit à M. Ward pour lui demander pourquoi il était venu à Pékin, puisqu'il était si obstinément résolu à s'en tenir à sa propre opinion.

« Dans sa réponse, M. Ward rappela l'invitation qu'il avait reçue et fit mention de la lettre du président pour l'empereur de la Chine, dont il était chargé. Le gouvernement chinois, qui persiste à regarder les engagements qu'il prend avec des nations commerçantes comme affaires de commerce faites pour être arrangées par le commissaire chargé d'administrer les ports ouverts, mais ne tombant pas dans les attributions du cabinet impérial, saisit le prétexte donné par l'allusion de M. Ward à la lettre du président pour y voir la cause unique de la visite à Pékin. Le gouvernement refusa cependant de l'accepter, à moins que M. Ward ne déclarât préalablement par écrit que son refus de se conformer à la cérémonie exigée ne venait d'aucun manque de respect de sa part, ni de celle du président envers l'empereur.

« Après avoir écrit une dépêche dans ce sens, M. Ward fut informé par un décret impérial que le langage de ses lettres étant respectueux, il était autorisé à la présenter à Kouei-liang et à ses collègues. Quant à l'échange du traité, on lui dit qu'il aurait dû strictement retourner à Chang-haï et l'échanger dans cette ville, mais qu'en considération de son long voyage le sceau y serait apposé, et que Hung-fuh, gouverneur général de Chi-li le lui délivrerait en échange. M. Ward fut alors reconduit à Pétang, le point d'où il était parti, et la cérémonie de l'échange des ratifications fut faite par Hung. Votre Excel-

lence se rappellera que lorsqu'il était dans leurs vues de nous retenir à Chang-haï, Kouei-liang déclarait que lui et ses collègues étaient les seules personnes par lesquelles l'échange des ratifications pût être effectué.

« Le gouvernement chinois, dans ce décret, lequel a été depuis publié dans la *Gazette de Pékin*, déclare pour la première fois qu'il y avait une ferme intention de sa part de ne pas me permettre de remonter la rivière, et que Takou avait été fortifiée par les ordres de l'empereur. Il affirme que cette décision avait été communiquée aux envoyés étrangers par Kouei-liang et par Houa-chang à Chang-haï et qu'on leur avait dit qu'ils devaient aller par Pé-tang. Ces assertions sont positivement contraires à la vérité, bien que je ne croie pas impossible que les commissaires aient présenté l'affaire de cette manière à l'empereur. »

Extrait de la relation dont parle M. Bruce, dans la dépêche précédente, publiée par des officiers américains qui accompagnaient M. Ward à Pékin.

« Ils firent d'abord quarante-cinq milles à travers le pays dans des charrettes couvertes, et arrivèrent au Peï-ho, à un village appelé Pei-tsang, quelques milles au-dessus de Tien-tsin; de là ils continuèrent leur voyage dans des jonques jusqu'à Toung-cho, à une distance de douze milles de Pékin, dont elle est le port. Ils prirent là de nouveau des charrettes jusqu'à la capitale.

« Le voyage entier dura huit jours et demi, dont cinq furent passés sur la rivière. Ils franchirent non moins de six ou sept barrières entre Pei-tsang et Toung-cho; aucune d'elles néanmoins n'était en bon état ni défendue par des forts. Les bateliers disaient que c'était en partie pour arrêter les Anglais, et en partie pour donner abri aux jonques, lorsque la glace était en débâcle.

« Les membres de la légation restèrent à Pékin quinze jours, pendant lesquels ils furent confinés dans leurs logements; non pas cependant comme prisonniers, car ils avaient la liberté de sortir à pied à toute heure. Mais les commissaires refusèrent des chevaux et des guides, laissant au choix de M. Ward de leur acorder la permission de sortir à pied ou non, comme il le jugerait convenable. Ils auraient sans aucun doute fermé complétement les portes, si M. Ward n'avait pris une attitude ferme à la première entrevue, informant Kouei-liang qu'aussitôt que ses mouvements seraient le moins du monde contraints, il cesserait toute négociation, et demanderait son escorte de congé.

« Il paraît que l'empereur était très-désireux de voir M. Ward, mais qu'il insistait aussi pour qu'il accomplît le « ko-tou » ; cette cérémonie étant contre les principes de Son Excellence fut positivement refusée. Le résultat de ceci fut que le quatorzième jour du séjour de la mission américaine, on décida enfin que l'on recevrait la lettre du président à Pékin et que l'on renverrait Son Excellence à Pé-tang échanger le traité; et le jour suivant ils s'en retournèrent en effet.

« Pendant leur séjour à Pékin ils ne virent aucun des membres de l'ambassade russe, mais en reçurent plusieurs lettres. La première mit six jours à aller d'un bout à l'autre de la ville, ayant été évidemment détenue par les autorités.

« Quand ils furent arrivés à Pé-tang le 16, on échangea les traités, et un prisonnier anglais du nom de John Pawell fut rendu. »

La cour désirait que M. Ward se rendît à la présence de l'empereur comme question de dignité. On ne connaît dans ce pays d'autres ambassadeurs que ceux qui viennent offrir des tributs de la part des princes qui se reconnaissent inférieurs. Sous ce point de vue, l'empereur

n'est pas fâché de recevoir des ambassades lointaines. J'ai dit ailleurs que celle de lord Amherst eut son origine dans l'invitation des Chinois eux-mêmes, faite aux chefs de la compagnie anglaise de Canton. Tous les ambassadeurs européens ont été qualifiés de porteurs de tributs, dénomination à laquelle se prêtait la circonstance des présents dont les envoyés étaient chargés pour l'empereur.

M. Ward étant arrivé à Pékin, et n'allant pas présenter ses hommages au Fils du ciel, un commentaire général du public devait en être la suite, et l'empereur perdait son prestige. Aussi, sur le refus de M. Ward de se rendre à une audience de Sa Majesté, à moins d'être dispensé de la cérémonie du ko-tou, Kouei-liang lui demandait officiellement « pourquoi faire était-il donc venu à Pékin? »

Voici une partie d'un décret que l'empereur rendit à cette occasion :

« Nous avons lu aujourd'hui la réponse des barbares américains à la communication de Kouei-liang et de ses collègues.

« Elle montre que pour ce qui concerne leur présentation à la cour, on ne peut rien faire de plus pour les ramener à la raison (*). Du reste, en déclarant que leur respect pour Sa Majesté l'empereur est le même que celui qu'ils ont pour leur Pih-li-si-tien-teh (président), ces barbares placent tout simplement la Chine de pair avec les barbares du Sud et de l'Est (**), ce qui est d'une arrogance trop ridicule.

(*) *Litt.* il ne peut plus y avoir de bons moyens de les ramener (dans le bon chemin). Les arguments sont épuisés ; que la question de l'audience soit mise de côté.

(**) Les Mivang, anciens barbares du Sud ; les I, barbares de l'Est.

« La proposition faite hier, de leur accorder un trevue avec les princes, ne peut pas être prise en c dération. »

Quoique M. Ward fût allé à Pékin du consent des hauts mandarins, dans le seul but d'échanger l tifications du traité, n'ayant pas voulu se soumettr cérémonie du ko-tou, on l'obligea de retourner à Pé pour effectuer l'échange mentionné, et il y consen

A Pékin, Kouei-liang parla à M. Ward de l'affa Ta-kou ; il se plaignit amèrement de ce que, à Chan les ministres alliés n'avaient pas voulu le recevoir, second ministre de l'empereur. Il chercha à savo M. Ward ce que les Anglais allaient faire, et lui in d'offrir sa médiation.

J'ai dit que lors du désastreux engagement d kou, il n'y avait sur les remparts aucun drapeau bannières impériales n'y reparurent que cinq o jours après l'affaire. Peu à peu l'empereur reco dans des décrets publiés par la *Gazette de Pékin*, q prince Sang-ko-lin-sin et plusieurs autres chefs é à Ta-kou le 25 juin, et qu'ils avaient empêché, p ordres, le passage de l'escadrille anglo-française. la traduction de l'un de ces décrets :

« Sang-ko-lin-sin et ses collègues ont présenté rapport sur certains détails de la (dernière) actio tails dont ils assurent avoir vérifié l'exactitude.

« Le 25 de la lune, les vaisseaux des barbares an ne tenant aucun compte des injonctions raisonn qui leur avaient été faites, ont forcé l'entrée de la r et ont ouvert sur nos troupes un feu, auquel cel ont riposté.

« Les vaisseaux barbares, bien qu'endommagés, pas voulu se retirer, et ont continué le combat à

de leur infanterie jusqu'à ce que nos soldats leur aient tué plusieurs centaines d'hommes et fait deux prisonniers. Alors le reste s'est enfui et caché dans leurs vaisseaux. Les bâtiments barbares entrés dans la rivière étaient au nombre de treize en tout; un seul a pu franchir la barre, mais les autres ont tellement eu à souffrir de notre feu qu'ils ont été mis hors de service. Le chef barbare Li (?) a été si grièvement blessé à la cuisse, qu'il lui était impossible de se remuer.

« Les barbares anglais, violents, rebelles et déraisonnables comme ils le sont, ont, dans cette occasion, reçu un châtiment qui ne manquera pas de leur faire comprendre le danger (littéralement, la difficulté) que l'on court à porter atteinte à l'honneur militaire de la Chine. Les officiers et les soldats, qui, avec un zèle égal, ont réuni leurs forces pour achever cette grande victoire, ont certainement montré un courage plus qu'ordinaire, et nous ordonnons à Sang-ko-lin-sin de s'assurer des noms de tous ceux qui se sont signalés dans cette occasion et de les recommander à notre faveur. Nous l'autorisons, en même temps, à leur distribuer 5,000 taels, qu'il peut prendre sur les fonds de la souscription. Shih-Tung-chun, commandant en chef de l'armée chinoise de Chi-li, et le brigadier Lung-yu-yen, commandant de Ta-kou, qui étaient en personne à la tête des troupes, ont vaillamment dédaigné de penser à leur propre sûreté, et ont été tués dans le bombardement : leur perte est vraiment regrettable. Que leurs noms soient portés au conseil dû, afin que des honneurs posthumes leur soient largement rendus et que des monuments leur soient élevés à Tien-tsin et dans leur ville natale. Que le major Tsitanpu, ainsi que Takshin, subalterne des mousquetaires dans la division de la bannière blanche, le lieutenant Wang Shi-yang et l'enseigne Chang Wan-ping, qui sont tombés en même temps, reçoivent chacun les honneurs posthumes auxquels les rè-

glements leur donnent droit, afin que leurs âmes l en soient consolées!

« Respectez ceci. »

Vers le mois d'août, les Anglais reçurent de Ca de Sou-tchaou des copies d'un décret impérial don la traduction :

« Le 6 de la sixième lune de la neuvième année d fung (le 5 juillet 1859), a été reçu le décret suivant

« Dans un second mémoire présenté aujourd'h Sang-ko-lin-sin et Tsai-hang (*), ils représenten instance que les barbares anglais s'étant révoltés, les barbares français s'étant alliés avec eux pour s leurs mauvais desseins, le crime de ces deux peu tel que la mort ne serait pas une punition suffis qu'il faudrait profiter de l'occasion présente pour s notre dignité et tirer sur les rênes assez fort p primer efficacement leur perversité sauvage.

« Depuis la vingt et unième année de Tao-kouan ces barbares nous ont constamment cherché qu ils ont sans cesse méconnu la dignité du ciel (**).

« Malgré cela, Sa feue Majesté, canonisée sous l du « Parfait », n'a pas pu se décider (telle était dresse qu'il ressentait pour tous les hommes ve loin) à punir leurs infractions, conformément aux exigences de la loi. Il leur permit même de faire l merce dans cinq ports; il leur donna de l'argent trésor pour les calmer et les satisfaire (***). Les bi

(*) Un des proches parents de la famille impériale. On *Mien* la famille du dernier empereur. La famille actuelle nom de *Yih*. La famille qui vient après, prend celui d d'après une loi qui règle ces matières.

(**) Le ciel, c'est-à-dire l'empire céleste, la Chine.

(***) Il fait ici allusion aux 27 millions de dollars payés

dont ces nations étrangères ont été ainsi comblées ne furent pas de peu de valeur. Et si elles avaient eu quelque conscience, elles auraient été sans aucun doute remplies de gratitude pour la bienveillance de Sa Majesté impériale; elles auraient poursuivi en paix leurs travaux et gagné leur vie, et si un sujet de mécontentement se fût élevé pendant qu'elles étaient ainsi occupées, rien ne les empêchait, dans ce cas, d'en référer aux autorités locales, et de s'arranger avec elles. Pourquoi donc cette insubordination, cette conduite féroce, cette constante parade de leurs prouesses guerrières?

Ces gens ont été un poison funeste pour notre peuple. Ils ont envahi séditieusement nos frontières, et par d'intolérables atrocités de tout genre ils ont montré leur extrême ingratitude. Si nous mettions nos forces en mouvement, qui empêcherait l'extermination immédiate de ces marionnettes? Toutefois, nous n'oublions pas que c'est par l'humanité et la droiture que nos ancêtres ont établi leur vaste empire; que c'est par leur libéralité et leur bienveillance qu'ils ont adouci et enrichi les nations sauvages. . . . . .

« Si donc les chefs barbares changent de conduite et font de loyales avances pour une soumission pacifique, comme nous avons hérité des maximes de nos ancêtres, et de leur politique traditionnelle, avec leurs vastes domaines, nous y conformant respectueusement, nous ne nous montrons rigoureux envers aucun homme; mais s'ils s'obstinent dans leur perversité et s'ils insistent sur des demandes qu'ils n'ont pas le droit de faire, alors nous les anéantirons au même instant, et nous jurons que pas un rejeton de leur race ne restera.

« La loyauté et le courage des princes dont le mémoire est sous nos yeux sont vraiment dignes d'éloges, et assu-

---

glais en 1842 pour la rançon de Canton et l'indemnité de l'opium et des frais de la guerre.

rément il ne serait pas facile de trouver parmi
nistres et nos serviteurs, dans la capitale ou aille
zèle égal au leur pour la politique de l'État et l
être du peuple. Nous en sommes hautement sati
charmé, mais quant à ce qui concerne les mesure
proposent pour la répression immédiate des barb
leur serrant le frein, nous sommes d'avis que c
un tort de prendre l'initiative d'un acte de vi
Nous ordonnons donc qu'on ne se règle pas pour a
ce mémoire, mais qu'il soit rendu . Respectez cec

Par l'article 29 du traité américain, tolérance
plète est stipulée pour la religion chrétienne, *cat*
ou protestante. Eh bien! trois mois après l'échange
tifications, (près de Hang-cheu), un haut mandarin
mesures violentes contre des chrétiens (6 décembre
Des indigènes convertis furent arrêtés et condu
tribunaux (31 déc.) dans le village de Hai-chi
d'Amoy, sous de fausses accusations, pour des délit
n'avaient point commis. Déjà le 11 octobre (1859) le
de Lon-ling, dans la province de Kiang-si, avait
un édit furibond contre la religion chrétienne,
nant aux indigènes qui suivent cette foi de se prés
la Cour de justice et de marcher sur la croix afin
les punitions qu'il allait lancer contre eux. Il y tr
vait copie de la loi de Kia-king qui porte la p
strangulation immédiate contre ceux qui prêchen
doctrine.

Vers cette époque, parut dans la *Gazette de Pé*
mémoire à l'empereur, de Yin-chaou-young, dans
ce censeur blâmait les concessions accordées aux
gers par les traités de Tien-tsin. On y trouve ces
quables paroles (que j'ai déjà citées à propos de la
vaise foi des mandarins) : « Les ministres s'excus
« disant qu'ils ont seulement l'intention de leur
« faire le commerce et propage leur religion jus

« que nos préparatifs militaires soient finis, et qu'alors « nous recommencerons les hostilités..... »

Aussitôt que la nouvelle du désastre de Ta-kou arriva en Europe, les cabinets de Londres et de Paris envoyèrent des forces en Chine, et firent partir de nouveau lord Elgin et le baron Gros.

En attendant, MM. Bruce et Bourboulon adressèrent au premier ministre de l'Empereur, en date de Chang-haï 8 mars (1860), une réclamation à propos de l'affaire de Ta-kou; M. Bruce exigeait comme ultimatum les concessions suivantes :

CONDITIONS IMPOSÉES.

« 1. Que d'amples et satisfaisantes excuses soient adressées pour le fait des troupes qui ont tiré des forts de Ta-kou sur les vaisseaux de Sa Majesté Britannique en juin dernier, et que tous les canons et le matériel, aussi bien que les vaisseaux abandonnés en cette occasion soient restitués

« 2. Que les ratifications du traité de Tien-tsin soient échangées sans délai à Pékin ; que lorsque le ministre de Sa Majesté Britannique s'avancera vers Pékin dans ce but, il lui soit permis de remonter la rivière en passant par Ta-kou jusqu'à la ville de Tien-tsin, dans un vaisseau anglais; et que des préparatifs soient faits par les autorités chinoises pour le transporter lui et sa suite avec tous les honneurs qui lui sont dus de cette ville jusqu'à Pékin.

« 3. Que plein effet soit donné aux dispositions desdits traités, comprenant un arrangement satisfaisant à faire pour le prompt payement de l'indemnité de 4 millions de taels, comme il est stipulé dans le traité, pour les pertes et dépenses militaires imposées au gouvernement britannique par la mauvaise conduite des autorités de Canton.

« Le soussigné a de plus reçu l'ordre de signifier que,

en conséquence de la tentative pour empêche
cès du soussigné à Pékin, la convention faite e
comte d'Elgin et les commissaires impériaux en c
1858, en ce qui concerne la résidence du ministre
en Chine, est annulée, et qu'à l'avenir il dépendra
sivement de Sa Majesté Britannique, suivant les
de l'article II du traité de Tien-tsin, de décider
donnera ou non des instructions à son ministr
établir sa résidence à Pékin d'une manière perma

« Le soussigné doit en outre faire observer qu
trage du Peï-ho a forcé le gouvernement de Sa Ma
augmenter ses forces en Chine avec des frais con
bles, et que la contribution qui pourra être exi
gouvernement chinois pour payer cette dépense
plus ou moins forte suivant la promptitude avec la
il sera satisfait pleinement par le gouvernement
rial aux demandes ci-dessus spécifiées.

« Le soussigné n'a plus qu'à ajouter qu'à moins
cevoir, dans un intervalle de trente jours après l
de cette communication, une réponse, etc., etc.

« Signé : FRÉDÉRICK W. A. B

La réclamation de M. Bourboulon était rédigée
près dans les mêmes termes que celle de M. Bruce

Ces *ultimatum* des représentants de la France e
Grande-Bretagne, adressés au premier ministre de l
reur, furent transmis *cachetés* à Ho-kouei-tsing, v
des deux provinces Kiang et commissaire impéri
traiter avec les ministres chrétiens. Il ne se gê
pour les décacheter.

« N'osant pas s'arrêter à des cérémonies, dit-il à
pereur, votre humble serviteur ouvrit sur-le-cha
dépêches dont il trouva le langage d'une extravag
d'une insubordination des plus détestables. »

Il fait ensuite des commentaires sur ces *ultim*

et transmet les nouvelles politiques qu'il a pu acquérir.

« Des canards de cette espèce (*) concernant l'appropriation de territoires, l'interception des approvisionnements de blés et choses semblables, courent tous les jours à Chang-haï. Cependant, quoiqu'il ne faille pas à la légère attacher une trop grande importance à ces rapports, Bruce et Bourboulon n'en sont pas moins deux inséparables (**) dans la déloyauté (ou méchanceté) et leur caractère est vraiment sanguinaire et traître. »

Le premier ministre de Pékin ne répondit pas aux dépêches de MM. Bruce et Bourboulon, mais une réponse leur fut envoyée en forme de décret du grand conseil adressé à Ho, le vice-roi des Deux-Kiangs, afin qu'il le leur transmît.

Il est opportun de remarquer que toutes les communications du grand conseil sont basées sur un décret autographe reçu de l'empereur; mais dans cette occasion aucun écrit impérial n'est mentionné. Le grand conseil voulut par là faire entendre que ces *ultimatum* français et britannique n'avaient pas même été soumis à Sa Majesté Chinoise.

Voici les paragraphes les plus importants du décret adressé à M. Bruce :

« Les défenses préparées à Ta-kou ne sont pas non plus comme il suppose) préparées pour éloigner les Anglais. Supposons que des vaisseaux de guerre de quelque autre nation allassent jusqu'à se présenter sous les couleurs

(*) Ho-kouei-tsing fait ici allusion à des traductions de quelques articles des journaux anglais de Hong-kong qu'il envoyait à l'empereur dans ce mémoire.

(**) Le mot chinois traduit par *inséparables* est un groupe composé des noms de deux bêtes fauves (dont l'une est le loup) qui se trouvent toujours ensemble.

anglaises, pourrait-on leur permettre de con
toute violation des convenances qu'il leur plair
bien donc, les défenses de Ta-kou ne peuvent
supprimées, alors même que le traité aura été é

« (Ensuite la demande d') indemnité sous di
chefs, et de la restitution de canons, d'armes et
seaux, est encore plus contre notre dignité. Les
guerre de la Chine ont été énormes. La dépen
défendre la côte depuis Canton et Fouh-kien
Tien-tsin, du commencement à la fin, n'a pas été
dre de plusieurs millions d'argent. Si elle en den
le remboursement à l'Angleterre, l'Angleterre re
trait que ses dépenses ne s'élèvent pas à la m
celles de la Chine.

« Quant à restituer des vaisseaux et des can
vant-dernière année l'Angleterre détruisit les f
Ta-kou, et prit possession d'un nombre de canons
tenant à la Chine : ne devrait-elle donc pas de s
penser à tenir compte de ceux-ci? Mais, en o
moitié des vaisseaux et des canons anglais (den
furent coulés dans la mer; ils ne sont donc pas
en la possession de la Chine. En conséquence la q
peut être également écartée par les deux parties.

« Ensuite il y a (la déclaration que) l'arrangem
lequel, les traités une fois échangés, (le ministre)
dû résider quelque autre part (que Pékin), a cessé
ter. L'arrangement par lequel une fois que les tra
raient échangés, (le ministre) devait ou choisir
autre place de résidence, ou visiter (la capitale,
les fois qu'il pourrait y avoir des affaires import
traiter, fut définitivement réglé par le ministre
Elgin, dans la négociation avec le commissaire i
Kouei-liang et ses collègues. La révocation de cet a
ment maintenant (annoncé) est même plus déraisc
(que toutes les autres propositions).

« L'année dernière, quand, après que les Amé

eurent échangé leur traité, il y eut une modification dans le tarif des droits de tonnage, et que les ports de Tai-ouan et Chang-cho (Soua-to) furent ouverts au commerce, le ministre anglais sollicita vivement un semblable arrangement (en sa faveur). Les Anglais n'avaient pas échangé leur traité, mais Sa Majesté l'empereur, libéral envers les nations étrangères, et plein d'une indulgente considération pour les intérêts du commerce, sanctionna gracieusement une extension du bienfait envers les Anglais, pour lequel ils devraient être également reconnaissants. Mais si l'arrangement dûment négocié doit être annulé, il n'y aura pas d'inconvenance de la part de la Chine si elle annule l'arrangement par lequel elle a accordé aux Anglais (le même avantage des) les améliorations dans les droits de tonnage qui résultent pour les Américains de leur traité.

« Pour en venir à la demande (du ministre anglais) d'être traité avec courtoisie quand il viendra vers le nord pour échanger les traités : s'il est sincère dans son désir de la paix, que le commissaire (chinois), après avoir médité sur tous les détails du traité, ceux auxquels il sera convenable de donner effet, et ceux à l'égard desquels un compromis (ou arrangement) doit être fait (*), que le commissaire négocie (avec le ministre anglais), et, quand les deux parties seront parfaitement d'accord, s'il vient vers le nord sans vaisseaux de guerre, et avec une suite modérée, et qu'il veuille attendre à Pé-tang pour échanger les traités, la Chine ne le prendra pas à partie pour ce qui est passé. Il faut lui faire prendre connaissance des règles (observées ou prescrites) pour l'échange des traités américains, et la marche à suivre sera ultérieurement discutée avec lui (par le commissaire). Mais s'il est résolu à amener un nombre de vaisseaux de guerre,

(*) Ici l'empereur exige bien clairement une révision du traité de 1858, afin d'annuler toutes les concessions qui y avaient été faites.

et s'il persiste à s'avancer par la route de Ta-kou, cel démontrera que son véritable but n'est pas l'échange d traités, et ce sera au grand officier qui est chargé des dé fenses de la côte (ou du port) à prendre telles mesure qui seront par là rendues nécessaires (*littéralement*, qu s'accorderont avec la raison).

« La dépêche écrite à cette occasion (par le ministre an glais) est, dans une grande partie de son langage, tro insubordonnée et extravagante (envers le conseil) pou en discuter les propositions plus que superficiellemen (*littér.*, pour entrer à fond dans la discussion). A l'avenir il ne faut pas qu'il manque ainsi au décorum.

« Les remarques ci-dessus devront être communiquée par le commissaire au ministre anglais, à qui il con viendra de ne pas adhérer obstinément à sa propre opi nion, vu qu'en agissant ainsi, il causera beaucoup d'em barras par la suite.

« Communication nécessaire. »

M. Bourboulon, comme il a été indiqué, avait adress au premier ministre de Pékin un ultimatum semblable à celui de M. Bruce. Voici la réponse qu'il reçut; on y trouve toujours le désir de séparer la France de l'alliance anglaise :

« Pékin, fin mars 1860.

« Le grand conseil a reçu hier la dépêche de Votre Ex cellence, transmettant une lettre officielle de l'envoy français qui, ayant été, à ce qu'il dit, empêché par les au torités chinoises de se rendre à la capitale lorsque, dan l'intention de venir y échanger les ratifications du traité il se rendit à l'embouchure du Peï-ho, dans le courant d la cinquième lune de l'année dernière, demande le rem boursement des frais de la guerre et une indemnité pou l'attaque dont un de ses navires aurait été l'objet. L grand conseil trouve que ce n'est pas la Chine qui s'es

ontrée déloyale en cette occasion; car ce sont les An-
ais qui, au mépris des ordres que nous avions le droit
leur donner, vinrent avec une armée à l'entrée du fleuve
Tien-tsin pour y détruire les obstacles préparés pour
défense.

« Les Français et les Américains ne se sont pas joints à
x; aussi les autorités du port se sont-elles empressées
envoyer auprès d'eux demander des informations et
joindre à leurs navires de prendre la route de Pé-tang
ur se rendre à la capitale; mais, comme le navire
nçais était déjà parti, ce furent les Américains seuls
i vinrent à Pé-tang échanger leur traité; la raison en
ait que les Français avaient négligé de nous notifier
ficiellement qu'ils étaient arrivés *à la suite des Améri-
ains*. D'ailleurs, après le départ des Français, Votre Ex-
llence leur a fait savoir, par une dépêche adressée à
ang-haï, que, puisqu'ils ne s'étaient pas joints à l'at-
que, ils pouvaient échanger leur traité, pourvu qu'ils
exprimassent le désir et se rendissent, à l'instar des
néricains, à Pé-tang. Les archives en font foi.

« Quant au paragraphe concernant le payement des
mmages et intérêts pour l'attaque et la destruction d'un
vire, ainsi que d'une indemnité pour les frais de la
erre, puisque les Français n'ont pas aidé les Anglais
ns leurs hostilités contre les Chinois, comment aurions-
ous pu attaquer ou détruire leurs navires? Et si l'on
rle dommages et intérêts ou indemnités de guerre, la
ine a dépensé assurément, ces dernières années, mil-
ns sur millions en vue de la guerre, et s'il s'agissait de
mboursements réciproques, ce qu'on pourrait réclamer
la Chine n'atteindrait certes pas à la moitié de ce qui
serait dû à elle-même.

« D'ailleurs la France ayant sollicité l'année dernière,
ec instance, l'assimilation, pour le payement des droits
'aï-ouan et autres ports, de son commerce, à celui des
néricains, le grand empereur, toujours plein de com-

passion pour les étrangers, ne les traitant qu'a
libérale humanité et n'ayant que de la sollicitu
le commerce, n'a pas voulu tenir compte de ce
traité français n'avait pas été échangé, et a daign
dre aux Français les avantages concédés aux Amé

« N'était-ce pas les traiter avec générosité ? Et v
les Français, au lieu d'en être reconnaissants, pa
contraire excuses, attaques, dommages et intérêt
demnité de guerre, s'avisant encore de fixer da
dépêche des délais à cet effet, toutes choses assu
aussi extravagantes qu'inouïes et déraisonnables.

« Pour ce qui regarde le paragraphe relatif à la ré
permanente à Pékin, le conseil trouve que le trai
çais n'en dit pas un mot, car l'article 2 stipule se
que « dans le cas où une autre puissance inscrir
son traité qu'elle enverrait des ambassadeurs ou
dans notre capitale, la France pourrait également
autant. Or l'Angleterre ayant fait l'année dernière
stances les plus pressantes à ce sujet, il lui fut r
catégoriquement par les commissaires impériau
et autres que cela était impossible. Les Françai
donc en aucune façon à s'occuper de cette affaire.

« Reste leur demande d'être autorisés à venir
pour échanger les ratifications de leur traité. Et
dire à cet égard que si les Français veulent se so
à ce que Votre Excellence entre en négociations a
à Chang-haï, au sujet de ce qui, dans le traité, d
son plein et entier effet, ils pourront évidemmen
autorisés après que tout aura été convenu et
aura plus d'objection de part ni d'autre, n'amena
entendu, avec eux, aux termes du traité, que peu de
et pas de bâtiments de guerre. Dans ce cas, la C
manquera pas de les traiter convenablement, pou
tore qu'ils prennent la route de Pé-tang. Mais s'ils v
avec des navires de guerre et s'ils se présentent

ıanger les ratifications de leur traité, mais seront mus, ı contraire, par de mauvais sentiments.

« Aussi, pour éviter que cela ne donne lieu à des soup-ms, à de l'inimitié et à d'autres inconvénients sem-lables, est-il nécessaire que Votre Excellence fasse plei-ement connaître ce qui précède à l'envoyé de France. »

Le grand conseil adressa le 27 mars un décret impérial Sang-ko-lin-sing, en le mettant au courant de ce qui passait : on lui envoyait copie du mémoire de Ho-ouei-tsing et des traductions d'articles de journaux de ong-kong. Quant aux *ultimatum* des ambassadeurs, empereur disait :

« Leur langage étant extravagant et rebelle à l'extrême, grand conseil a mandé à Ho-kouei-tsing de répondre à es barbares. »

Il était naturellement recommandé à Sang-ko-lin-sing e se tenir prêt à la défense. On lui enjoignait de veiller l'approche des navires russes, même dans le cas où ils pporteraient des canons et des armes pour le gouverne-ıent chinois : il fallait leur faire jeter l'ancre à distance envoyer des bateaux indigènes pour recevoir les armes. eci prouve que des négociations avaient eu lieu entre s autorités russes et tartares pour l'acquisition par ces ernières d'effets de guerre européens.

En raison des hautaines réponses du gouvernement im-rial, l'archipel de Chuzan fut occupé, sans coup férir, 21 avril, par une force de 4 à 5,000 alliés.

Lord Elgin et le baron Gros arrivèrent ensemble à ong-kong le 21 juin (1860), et ne tardèrent pas à se ren-e à Chang-haï. Des forces terrestres et maritimes arri-rent également et furent envoyées vers la baie de ı-lien, près du golfe de Pi-chi-li. Les Anglais fixèrent ur rendez-vous au village de Ta-lien, à droite de la baie

en entrant; et les Français se placèrent à gaucl
un endroit appelé Tche-fou. Les vaisseaux britai
de guerre ou de transports, à la baie de Ta-lien, ét
nombre de 170, et les Français en avaient 90, forı
semble une flotte de 260 navires, dont presque le
guerre.

Après la prise de Sou-tchaou par les Tae-ping
1860), les autorités chinoises supplièrent, comm
dit, les ministres alliés de faire débarquer des
dans la ville de Chang-haï, pour la mettre à cou
rebelles. Cette prière fut exaucée, et 1,500 homn
glais et Français, occupèrent militairement la
qui l'empêcha de tomber au pouvoir des Tae-pi
incident diminua la petite armée qui était en
vers le nord.

L'armée anglaise de terre, envoyée en Chine i
sion de la défaite de Ta-kou, se composait de 12,0
mes environ, et la française de 8,000; ce qui fais
les troupes existant déjà dans le pays à la fin
un total de 30,000 hommes environ.

Le 26 juillet, les escadres alliées quittèrent la
Ta-lien et se rendirent à une île (à 20 milles de
du Peï-ho) qui était le rendez-vous général. De
se dirigèrent ensemble sur Pé-tang, entrée d'
fleuve, située à 10 milles au nord de l'embouchur
ho. Les alliés débarquèrent le 1er août, au no
16,000 environ et de toutes armes. Le reste des
avait été laissé à Canton, Hong-kong, Chang-haï,
Ta-lien et Tche-fou.

reur, avaient occupé la ville jusqu'à l'arrivée de l'escadre alliée.

Dans le fort du sud il y avait huit à dix canons en bois, entourés de bandes de cuir et de cercles de fer.

On découvrit à Pé-tang des machines infernales. Des bombes chargées de poudre étaient enterrées; elles se communiquaient par une ficelle avec une espèce de bouton couvert d'un peu de terre. En mettant le pied sur ce bouton, la ficelle devait éprouver une tension et faire partir une clef de fusil qui mettait le feu à la bombe.

Pas une de ces machines ne fit de mal aux alliés. Il paraît qu'ils en furent avertis par quelques indigènes restés sur les lieux.

Le 3 août, un détachement anglo-français pratiqua une reconnaissance vers les forts de Ta-kou : il rencontra un corps de 5,000 cavaliers tartares avec lesquels il eut un court engagement. Le 9 on répéta la même opération, et l'on s'assura de l'existence d'un camp retranché entre Pé-tang et Ta-kou, qui contenait douze mille cavaliers environ.

Ce camp fut attaqué et pris par les alliés le 12 avant midi, après un combat dans lequel les tartares montrèrent du courage, vu l'infériorité de leurs chevaux et de leurs armes, surtout en artillerie.

A la suite de cette victoire, le même jour, dans l'après-midi, les alliés prirent possession de la ville de Sin-ho, à mi-chemin entre Pé-tang et Ta-kou.

Pour la continuation des opérations, je laisserai parler un témoin oculaire dont je trouve la correspondance dans le *China-mail* de Hong-kong, du 12 septembre 1860 :

« Dans l'après-midi du 12, un corps français s'avança vers Tang-kou, ville fortifiée sur la rive septentrionale de Peï-ho, à environ trois milles des forts de Ta-kou, et ouvrit le feu. Les Chinois ripostèrent vigoureusement, et quelque temps après les Français se retirèrent, trouvant

que la route ne leur permettait pas d'approcher suf
ment de la place pour mettre leur artillerie lég
position de rendre un bon service. »

« Le 13, des dispositions furent prises pour un n
ment général sur Tang-kou, par une route longea
plaine, sur la rive septentrionale du Peï-ho; et au p
jour, le lendemain, les troupes alliées étaient en
marche vers la place; tandis qu'elles avançaient,
très-vif fut dirigé contre elles par deux batteries
au côté sud de la rivière: la position de l'une d'ell
indiquée par quelques jonques mouillées en fa
batteries furent, après quelque peine, réduites au
par l'artillerie royale, et vers neuf heures toute l'ar
des alliés était en ligne, bombardant furieuseme
fortifications de Tang-kou, qui furent défendues p
quelque temps avec beaucoup de vigueur. Le
cependant, ne faisait pas grand mal aux troup
étaient alors engagées, mais il allait tomber plu
celles qui composaient l'arrière-garde, particuliè
sur le corps des médecins, parmi les bagages et l
lies qui y étaient attachés. Un boulet passa tout
entre les docteurs Woodroffe et Birnie du 1er ré
d'infanterie, qui se tenaient à deux pieds de distan
de l'autre.

« Vers onze heures du matin, le feu des Chinois
peu près éteint, et des détachements du 60e de caral
et du 1er régiment d'infanterie, désignés pour
l'assaut, escaladaient la muraille, et chassaient
place ce qui restait de la garnison Vers le même
une des batteries au côté sud de la rivière, qu
croyait avoir réduite au silence dans la matinée,
le feu sur l'ambulance et envoyait quelques boule
détachement de marins sous le commandement d
taine Willis, de la marine royale, traversait le Peï-h
une barque grande comme une coquille de noi

les canons-de la batterie rasante et faisait saute
ues.

s la prise de Tang-kou, la deuxième division y
ée avec deux batteries d'artillerie, et la première
retourna au camp de Sin-ho.

7, un petit corps de troupes françaises traversa
o et s'établit dans un village sur la rive méridio-
uelque distance au-dessus de Sin-ho. Le 18, il
xcursion dans le pays, mais fut arrêté par des
upérieures tartares. Des renforts furent envoyés
l'artillerie, et la cavalerie tartare fut bientôt
de la position qu'elle avait prise et qui était dé-
ar quelques petites pièces de canon.

rès-midi du même jour une affaire eut lieu entre
s canons Armstrong de la batterie du colonel
t la batterie du côté méridional du Peï-ho, qui
né de la peine le jour de l'attaque de Tang-kou.
tterie tirait sur quelques barques auxquelles on
monter la rivière, afin d'établir un pont à tra-
Peï-ho, pour le passage de la première division
et du corps principal des Français sur la rive
ale, avant de faire l'attaque projetée contre les
s des forts au sud de Ta-kou. Les canons Arm-
nvoyèrent quelque boulets bien dirigés par-des-
arapet de la batterie, à quelque 2,000 mètres,
ue les Chinois rendaient le compliment en en-
eurs coups bien alignés, droit par-dessus la tête
leurs, mais beaucoup mieux pointés que d'habi-
r, évidemment, ils avaient presque réussi à ob-
bon tir. Après environ une douzaine de boulets
les canons Armstrong, les Chinois cessèrent le
es canons retournèrent au camp.

0, des ordres furent donnés pour l'attaque des
nord par des forces composées de 1,500 Anglais
me nombre de troupes françaises, avec un train
ses pièces de siége, comprenant plusieurs mor-

et s'il persiste à s'avancer par la route de Ta-k démontrera que son véritable but n'est pas l'éch traités, et ce sera au grand officier qui est chargé fenses de la côte (ou du port) à prendre telles qui seront par là rendues nécessaires (*littéralem* s'accorderont avec la raison).

« La dépêche écrite à cette occasion (par le mini glais) est, dans une grande partie de son langa insubordonnée et extravagante (envers le conse en discuter les propositions plus que superficie (*littér.*, pour entrer à fond dans la discussion). A l il ne faut pas qu'il manque ainsi au décorum.

« Les remarques ci-dessus devront être commu par le commissaire au ministre anglais, à qui viendra de ne pas adhérer obstinément à sa pro nion, vu qu'en agissant ainsi, il causera beaucou barras par la suite.

« Communication nécessaire. »

M. Bourboulon, comme il a été indiqué, avait au premier ministre de Pékin un ultimatum seml celui de M. Bruce. Voici la réponse qu'il reçut trouve toujours le désir de séparer la France de l' anglaise :

« Pékin, fin mars 1

« Le grand conseil a reçu hier la dépêche de V cellence, transmettant une lettre officielle de l français qui, ayant été, à ce qu'il dit, empêché par torités chinoises de se rendre à la capitale lorsqu l'intention de venir y échanger les ratifications d il se rendit à l'embouchure du Peï-ho, dans le cou la cinquième lune de l'année dernière, demande boursement des frais de la guerre et une indemni l'attaque dont un de ses navires aurait été l'ob grand conseil trouve que ce n'est pas la Chine q

montrée déloyale en cette occasion; car ce sont les Anglais qui, au mépris des ordres que nous avions le droit de leur donner, vinrent avec une armée à l'entrée du fleuve de Tien-tsin pour y détruire les obstacles préparés pour la défense.

« Les Français et les Américains ne se sont pas joints à eux; aussi les autorités du port se sont-elles empressées d'envoyer auprès d'eux demander des informations et enjoindre à leurs navires de prendre la route de Pé-tang pour se rendre à la capitale; mais, comme le navire français était déjà parti, ce furent les Américains seuls qui vinrent à Pé-tang échanger leur traité; la raison en était que les Français avaient négligé de nous notifier officiellement qu'ils étaient arrivés *à la suite des Américains*. D'ailleurs, après le départ des Français, Votre Excellence leur a fait savoir, par une dépêche adressée à Chang-haï, que, puisqu'ils ne s'étaient pas joints à l'attaque, ils pouvaient échanger leur traité, pourvu qu'ils en exprimassent le désir et se rendissent, à l'instar des Américains, à Pé-tang. Les archives en font foi.

« Quant au paragraphe concernant le payement des dommages et intérêts pour l'attaque et la destruction d'un navire, ainsi que d'une indemnité pour les frais de la guerre, puisque les Français n'ont pas aidé les Anglais dans leurs hostilités contre les Chinois, comment aurions-nous pu attaquer ou détruire leurs navires? Et si l'on parle dommages et intérêts ou indemnités de guerre, la Chine a dépensé assurément, ces dernières années, millions sur millions en vue de la guerre, et s'il s'agissait de remboursements réciproques, ce qu'on pourrait réclamer de la Chine n'atteindrait certes pas à la moitié de ce qui lui serait dû à elle-même.

« D'ailleurs la France ayant sollicité l'année dernière, avec instance, l'assimilation, pour le payement des droits à Taï-ouan et autres ports, de son commerce, à celui des Américains, le grand empereur, toujours plein de com-

passion pour les étrangers, ne les traitant qu'av libérale humanité et n'ayant que de la sollicitud le commerce, n'a pas voulu tenir compte de ce traité français n'avait pas été échangé, et a daign dre aux Français les avantages concédés aux Amé

« N'était-ce pas les traiter avec générosité ? Et v les Français, au lieu d'en être reconnaissants, par contraire excuses, attaques, dommages et intérêt demnité de guerre, s'avisant encore de fixer da dépêche des délais à cet effet, toutes choses assu aussi extravagantes qu'inouïes et déraisonnables.

« Pour ce qui regarde le paragraphe relatif à la ré permanente à Pékin, le conseil trouve que le trai çais n'en dit pas un mot, car l'article 2 stipule seu que « dans le cas où une autre puissance inscrira son traité qu'elle enverrait des ambassadeurs ou e dans notre capitale, la France pourrait également autant. Or l'Angleterre ayant fait l'année dernière stances les plus pressantes à ce sujet, il lui fut r catégoriquement par les commissaires impériaux et autres que cela était impossible. Les Françai donc en aucune façon à s'occuper de cette affaire.

« Reste leur demande d'être autorisés à venir a pour échanger les ratifications de leur traité. Et dire à cet égard que si les Français veulent se sou à ce que Votre Excellence entre en négociations a à Chang-haï, au sujet de ce qui, dans le traité, do son plein et entier effet, ils pourront évidemment autorisés après que tout aura été convenu et q aura plus d'objection de part ni d'autre, n'amenar entendu, avec eux, aux termes du traité, que peu de et pas de bâtiments de guerre. Dans ce cas, la C manquera pas de les traiter convenablement, pou core qu'ils prennent la route de Pé-tang. Mais s'ils ve avec des navires de guerre et s'ils se présentent Ta-kou, c'est qu'ils n'auront pas l'intention sincè

changer les ratifications de leur traité, mais seront mus, au contraire, par de mauvais sentiments.

« Aussi, pour éviter que cela ne donne lieu à des soupçons, à de l'inimitié et à d'autres inconvénients semblables, est-il nécessaire que Votre Excellence fasse pleinement connaître ce qui précède à l'envoyé de France. »

Le grand conseil adressa le 27 mars un décret impérial à Sang-ko-lin-sing, en le mettant au courant de ce qui se passait : on lui envoyait copie du mémoire de Ho-kouei-tsing et des traductions d'articles de journaux de Hong-kong. Quant aux *ultimatum* des ambassadeurs, l'empereur disait :

« Leur langage étant extravagant et rebelle à l'extrême, le grand conseil a mandé à Ho-kouei-tsing de répondre à ces barbares. »

Il était naturellement recommandé à Sang-ko-lin-sing de se tenir prêt à la défense. On lui enjoignait de veiller à l'approche des navires russes, même dans le cas où ils apporteraient des canons et des armes pour le gouvernement chinois : il fallait leur faire jeter l'ancre à distance et envoyer des bateaux indigènes pour recevoir les armes. Ceci prouve que des négociations avaient eu lieu entre les autorités russes et tartares pour l'acquisition par ces dernières d'effets de guerre européens.

En raison des hautaines réponses du gouvernement impérial, l'archipel de Chuzan fut occupé, sans coup férir, le 21 avril, par une force de 4 à 5,000 alliés.

Lord Elgin et le baron Gros arrivèrent ensemble à Hong-kong le 21 juin (1860), et ne tardèrent pas à se rendre à Chang-haï. Des forces terrestres et maritimes arrivèrent également et furent envoyées vers la baie de Ta-lien, près du golfe de Pi-chi-li. Les Anglais fixèrent leur rendez-vous au village de Ta-lien, à droite de la baie

en entrant; et les Français se placèrent à gauche un endroit appelé Tche-fou. Les vaisseaux britanı de guerre ou de transports, à la baie de Ta-lien, étai nombre de 170, et les Français en avaient 90, form semble une flotte de 260 navires, dont presque le t guerre.

Après la prise de Sou-tchaou par les Tae-pings 1860), les autorités chinoises supplièrent, comme i dit, les ministres alliés de faire débarquer des t dans la ville de Chang-haï, pour la mettre à couv rebelles. Cette prière fut exaucée, et 1,500 homm glais et Français, occupèrent militairement la vi qui l'empêcha de tomber au pouvoir des Tae-pin incident diminua la petite armée qui était en r vers le nord.

L'armée anglaise de terre, envoyée en Chine à sion de la défaite de Ta-kou, se composait de 12,00 mes environ, et la française de 8,000; ce qui faisai les troupes existant déjà dans le pays à la fin d un total de 30,000 hommes environ.

Le 26 juillet, les escadres alliées quittèrent la l Ta-lien et se rendirent à une île (à 20 milles de l du Peï-ho) qui était le rendez-vous général. De l se dirigèrent ensemble sur Pé-tang, entrée d'u fleuve, située à 10 milles au nord de l'embouchure ho. Les alliés débarquèrent le 1er août, au non 16,000 environ et de toutes armes. Le reste des t avait été laissé à Canton, Hong-kong, Chang-haï, C Ta-lien et Tche-fou.

A Pé-tang, il y a une ville comptant 20,000 âmes pulation, et trois petits forts; deux du côté sud et un nord. Les forts comme la ville, tout fut trouvé vi femmes s'étaient suicidées; il est vrai qu'on assur c'était un corps de cavalerie mongole, et non pas l des Européens, qui en avait été la cause; ces sa cavaliers mongols, pour lesquels les Chinois ont d

reur, avaient occupé la ville jusqu'à l'arrivée de l'escadre alliée.

Dans le fort du sud il y avait huit à dix canons en bois, entourés de bandes de cuir et de cercles de fer.

On découvrit à Pé-tang des machines infernales. Des bombes chargées de poudre étaient enterrées; elles se communiquaient par une ficelle avec une espèce de bouton couvert d'un peu de terre. En mettant le pied sur ce bouton, la ficelle devait éprouver une tension et faire partir une clef de fusil qui mettait le feu à la bombe.

Pas une de ces machines ne fit de mal aux alliés. Il paraît qu'ils en furent avertis par quelques indigènes restés sur les lieux.

Le 3 août, un détachement anglo-français pratiqua une reconnaissance vers les forts de Ta-kou : il rencontra un corps de 5,000 cavaliers tartares avec lesquels il eut un court engagement. Le 9 on répéta la même opération, et l'on s'assura de l'existence d'un camp retranché entre Pé-tang et Ta-kou, qui contenait douze mille cavaliers environ.

Ce camp fut attaqué et pris par les alliés le 12 avant midi, après un combat dans lequel les tartares montrèrent du courage, vu l'infériorité de leurs chevaux et de leurs armes, surtout en artillerie.

A la suite de cette victoire, le même jour, dans l'après-midi, les alliés prirent possession de la ville de Sin-ho, à mi-chemin entre Pé-tang et Ta-kou.

Pour la continuation des opérations, je laisserai parler un témoin oculaire dont je trouve la correspondance dans le *China-mail* de Hong-kong, du 12 septembre 1860 :

« Dans l'après-midi du 12, un corps français s'avança vers Tang-kou, ville fortifiée sur la rive septentrionale de Peï-ho, à environ trois milles des forts de Ta-kou, et ouvrit le feu. Les Chinois ripostèrent vigoureusement, et quelque temps après les Français se retirèrent, trouvant

que la route ne leur permettait pas d'approcher suffi ment de la place pour mettre leur artillerie légè position de rendre un bon service. »

« Le 13, des dispositions furent prises pour un m ment général sur Tang-kou, par une route longeai plaine, sur la rive septentrionale du Peï-ho ; et au po jour, le lendemain, les troupes alliées étaient en marche vers la place ; tandis qu'elles avançaient, t très-vif fut dirigé contre elles par deux batteries s au côté sud de la rivière : la position de l'une d'elle indiquée par quelques jonques mouillées en fac batteries furent, après quelque peine, réduites au s par l'artillerie royale, et vers neuf heures toute l'art des alliés était en ligne, bombardant furieuseme fortifications de Tang-kou, qui furent défendues pe quelque temps avec beaucoup de vigueur. Leu cependant, ne faisait pas grand mal aux troupe étaient alors engagées, mais il allait tomber plut celles qui composaient l'arrière-garde, particulièr sur le corps des médecins, parmi les bagages et le lies qui y étaient attachés. Un boulet passa tout entre les docteurs Woodroffe et Birnie du 1er rég d'infanterie, qui se tenaient à deux pieds de distanc de l'autre.

« Vers onze heures du matin, le feu des Chinois peu près éteint, et des détachements du 60e de carab et du 1er régiment d'infanterie, désignés pour d l'assaut, escaladaient la muraille, et chassaient place ce qui restait de la garnison Vers le même t une des batteries au côté sud de la rivière, qu croyait avoir réduite au silence dans la matinée, o le feu sur l'ambulance et envoyait quelques boulet détachement de marins sous le commandement du taine Willis, de la marine royale, traversait le Peï-ho une barque grande comme une coquille de noix

clouait les canons de la batterie rasante et faisait saute les jonques.

« Après la prise de Tang-kou, la deuxième division y fut laissée avec deux batteries d'artillerie, et la première division retourna au camp de Sin-ho.

« Le 17, un petit corps de troupes françaises traversa le Peï-ho et s'établit dans un village sur la rive méridionale, à quelque distance au-dessus de Sin-ho. Le 18, il fit une excursion dans le pays, mais fut arrêté par des forces supérieures tartares. Des renforts furent envoyés avec de l'artillerie, et la cavalerie tartare fut bientôt chassée de la position qu'elle avait prise et qui était défendue par quelques petites pièces de canon.

« L'après-midi du même jour une affaire eut lieu entre quelques canons Armstrong de la batterie du colonel Barry, et la batterie du côté méridional du Peï-ho, qui avait donné de la peine le jour de l'attaque de Tang-kou. Cette batterie tirait sur quelques barques auxquelles on faisait remonter la rivière, afin d'établir un pont à travers le Peï-ho, pour le passage de la première division anglaise et du corps principal des Français sur la rive méridionale, avant de faire l'attaque projetée contre les derrières des forts au sud de Ta-kou. Les canons Armstrong envoyèrent quelque boulets bien dirigés par-dessus le parapet de la batterie, à quelque 2,000 mètres, tandis que les Chinois rendaient le compliment en envoyant leurs coups bien alignés, droit par-dessus la tête des artilleurs, mais beaucoup mieux pointés que d'habitude; car, évidemment, ils avaient presque réussi à obtenir un bon tir. Après environ une douzaine de boulets tirés par les canons Armstrong, les Chinois cessèrent le feu, et les canons retournèrent au camp.

« Le 20, des ordres furent donnés pour l'attaque des forts du nord par des forces composées de 1,500 Anglais et du même nombre de troupes françaises, avec un train de grosses pièces de siége, comprenant plusieurs mor-

tiers de 8 pouces, et deux batteries de six canons strong chacune. Les régiments choisis appartenaie deuxième division et étaient le 44e, le 67e et les sold marine, commandés par le major général sir I Napier.

« Les troupes se mirent en marche de Tang-kou, à travers une plaine plate et boueuse, entrecoup des canaux et des fossés, et prirent position à un environ en arrière du fort du nord, le plus éloign mer. La nuit fut employée à élever des batterie creuser des tranchées pour mettre à couvert l'infa comme aussi à construire des ponts et à perfection approches du fort. Le même soir, les canonnièr glaises et françaises se placèrent à environ 1,400 de l'embouchure de la rivière, et tout était prêt p taquer le lendemain au point du jour.

« Vers cinq heures du matin, les canons du for mencèrent à tirer sur les troupes, et en peu de tem tillerie française et l'artillerie anglaise prirent posi ouvrirent un terrible bombardement contre le fort, que les canonnières s'approchaient autant qu'elles le risquer, et lançaient des obus et des fusées dans du nord, que nous n'attaquions pas, mais qui di sur les lignes françaises et anglaises un feu bien comme l'était aussi celui du fort du sud, dont les et les obus arrivaient jusque sur nos derrières. heures notre artillerie réussit à mettre le feu au magasin du fort, qui sauta avec une terrible explos garnison néanmoins ne se découragea pas, et la continua vaillamment jusqu'à huit heures du quand les détachements désignés pour l'assaut composant du 44e et du 67e, suivis des soldats de avec les pontons, ayant graduellement tourné p rière, ouvrirent alors un feu très-vif sur le parape embrasures, et conjointement avec les Français rent, après beaucoup de difficultés, à s'établir

murs, et finalement chassèrent du fort ses vaillants défenseurs à la pointe de la baïonnette, mais non sans qu'ils eussent disputé le terrain pouce à pouce. Les coulies chinois se comportèrent admirablement ; rien de plus courageux que leur conduite en général : ils portèrent les échelles de siége des Français jusqu'à l'assaut, et lorsque faute de pontons il y avait difficulté à traverser les formidables canaux et fossés qui entouraient le fort, les coulies sautaient dans l'eau où ils en avaient jusqu'au cou et supportaient les échelles sur leurs épaules, de manière à en faire des ponts sur lesquels pussent traverser les assaillants. Ce fut par cette ingénieuse manœuvre que les premiers Français et le 67e purent pénétrer dans le fort à droite. Le 44e se distingua hautement à la gauche, et le total de ses pertes fut plus élevé que celui des autres troupes, car il eut 14 hommes tués et 47 blessés, lesdites pertes tombant surtout sur une aile qui couvrait la marche des soldats de marine avec les pontons.

« Notre perte totale en tués et blessés fut de 22 officiers et 180 soldats, tandis que les Français en perdirent environ 130. De plus, il faut ajouter un nombre considérable de tués et blessés dans le corps des coulies. »

Une demi-heure après la prise du fort mentionné qui dominait tous les autres, on vit sur ceux-ci des drapeaux de trêve. On leur donna quatre heures de temps pour se rendre. Les forts du côté du nord ouvrirent leurs portes à trois heures après midi, et le gouverneur général de Pi-chi-li rendit les forts du côté sud et même la province entière, après le coucher du soleil, les alliés ayant promis une suspension d'hostilités et autorisé les garnisons des forts à sortir sans armes.

Dans tous ces forts, il y avait cinq cents canons montés, dont plusieurs d'un très-gros calibre.

Dans le fort pris d'assaut, on trouva plusieurs centaines

de morts empilés les uns sur les autres; beaucoı ficiers y perdirent la vie, entre autres un général cond commandant en chef. Des témoins de ce fait (assurèrent qu'aucune troupe européenne ne se mieux battue avec les armes dont ces Tartares saient.

La joie que les alliés éprouvèrent de cette viot affaiblie par la nouvelle qu'ils reçurent presque er temps de la présence des rebelles à Chang-haï. Ils détacher un corps de six cents fantassins et une l d'artillerie pour aller au secours de cette ville, qu aussi un renfort de cinq cents hommes de Ch huit cents de Canton.

Lord Elgin se dirigea par la rivière vers Tien-tsi atteignit le 25 août (1860). Le baron Gros y arriva demain. Les troupes y allèrent par terre, en march la rive droite. De Ta-kou à Tien-tsin on compte 35 C'est à cette dernière ville que le grand canal a venant de Hang-cheou.

Le 27, les ambassadeurs reçurent des dépêc Kouei-liang, annonçant sa prochaine arrivée pou mer des négociations; et en effet, il parut le 31, pagné d'un autre haut dignitaire.

Ils accédèrent, après de longues discussions, à les demandes des ambassadeurs, et leur inspirèr telle confiance, qu'on prenait déjà des mesures p renvoi des troupes; mais quand le moment ar signer les stipulations, Kouei-liang déclara qu'il autorisé à rien signer. Ceci eut lieu le 8 sept Les alliés avaient perdu quinze jours de la me saison de l'année pour faire la guerre dans ces ré le gouvernement impérial avait gagné un répit une partie des renforts demandés par lui en tou aux chefs des provinces et aux princes de la T mongole.

On crut généralement alors que Kouei-liang av

pendant ces quinze jours avec une profonde ruse, sans nourrir d'autre intention que celle de gagner du temps. Plus tard la minute d'un décret à l'encre de vermillon, trouvée au palais impérial d'été, expliqua ces faits. Le décret fut adressé au grand conseil de l'État, le 7 septembre, à dix heures du soir; les négociations de Koueiliang à Tien-tsin y sont commentées. L'empereur le blâme surtout d'avoir stipulé le payement, dans l'espace de deux mois, de 2 millions de taels (environ 14 millions de francs); il dit que *même quand il serait possible d'exécuter cette clause*, elle humilierait trop la Chine. L'empereur est indigné aussi de ce que Koueiliang ait accordé aux ambassadeurs, pour aller échanger à Pékin les ratifications des traités, d'emmener mille hommes chacun. Voici un passage de ce décret :

« Si Kouei-liang et ses collègues se sont assez follement perdus pour oser de leur propre autorité concéder ces deux derniers points (*), non-seulement ils ont désobéi à nos ordres écrits et montré qu'ils ont peur des barbares, mais ils ont tout simplement remis l'empire entre leurs mains; nous allons sur-le-champ venger la loi en faisant exécuter ces ministres, et après nous combattrons les barbares jusqu'à la fin.

« Quant à l'admission du chef Pa (M. Parkes) dans la capitale, la paix une fois négociée entre les deux pays, ordre sera, bien entendu, donné à qui cela pourra concerner, de faire des arrangements convenables pour fournir tout ce qui sera nécessaire. Quel besoin y aura-t-il alors de l'inspection personnelle (de Pa)? En outre, ce chef rebelle glapissant sans but, aboyant avec frénésie, est sûr de demander quelques nouvelles conditions restrictives, et une fois venu il ne voudra plus s'en aller. (Son admis-

(*) Dans la minute originale trouvée au palais impérial d'été tout ce paragraphe est souligné.

sion) serait (donc) aussi impolitique qu'il le ser permettre une escorte de troupes (aux barbares ils viendront) échanger les traités. Cela ne peut ment être accordé ; certainement non. »

Il est facile de voir que quand ce décret fut écrit, pereur ne savait pas si Kouei-liang et ses coll avaient signé ou non le traité arrangé entre eux ambassadeurs. Dans le premier cas il n'avait décid moins que de faire couper la tête à ses plénipotenti Ceux-ci, pourtant, ne s'étaient pas hasardés à signe connaître les vues de leur maître, et le 8 septemb reçurent sans doute de Pékin des nouvelles s'acc avec l'esprit du décret lancé le 7 au soir. Ce fut alo Kouei-liang déclara qu'il n'était pas autorisé à sig

Aussitôt qu'il eut exprimé ce refus, on fit parti division anglaise pour Pékin ; le lendemain, 9 septe la division française suivit le mouvement, et le re l'armée partit le 13. On laissa mille hommes à Ta-l mille à Tien-tsin. La force entière qui marchai l'intérieur d'un empire de 500 millions d'habitants conquérir sa capitale, se composait donc de douze hommes !

Il y a de Tien-tsin à Pékin une distance de 68 n mais la route est coupé de rivières et de canaux. les premiers trois milles, les alliés eurent sept p traverser. On ne les avait pas détruits !

Le fleuve Peï-ho, sur lequel est bâtie Tien-tsin, co à être navigable jusqu'à Toung-cho, pour des ba tirant très-peu d'eau ; ceux pourtant qui ne calen deux pieds peuvent toujours passer.

De Toung-cho à Pékin il n'y a pas de rivière navi il faut y aller par terre en tournant à droite ; la dis entre ces deux points est de 10 milles. Toung-cho e ville de 500,000 habitants. Entre Tien-tsin et Pé trouve plus de soixante-dix villes ou villages.

ıssi bien à Ta-kou qu'à Tien-tsin, dès la première eur passée, les indigènes avaient apporté aux alliés fruits et des vivres en abondance à des prix raisonles. A Tien-tsin on forma une brigade de chariots du s pour traîner le gros des bagages de l'armée vers térieur.

e 10, les troupes arrivèrent à Young-soung (un tiers chemin, entre Tien-tsin et Pékin). Elles eurent une ie torrentielle qui dura sept heures. Pendant la nuit, s les muletiers, conducteurs des chariots, se sauvèrent emmenant leurs chevaux. Il fallut se procurer des ques plates pour conduire les bagages et les munitions la rivière.

ans ce village deux mandarins, venant de Toung-cho, résentèrent aux ambassadeurs et leur remirent une èche de Tsa, prince de Y et de Mou-yin, président du seil de la guerre, dans laquelle ceux-ci leur annonent que, ayant été nommés plénipotentiaires de l'emeur, ils venaient les trouver et les priaient de s'arrê- Les ambassadeurs ne répondirent point, et l'armée tinua sa marche.

n arrivant dans la ville de Ho-si-vou, à 7 milles de ıng-cho, les portes furent fermées et on leur refusa vivres. Alors la ville fut prise et saccagée. Probableıt il y avait à Ho-si-vou des mandarins qui ordonent le refus.

ord Elgin envoya de cette ville M. H. Parkes (conbritannique à Canton) faisant fonctions d'interprète l'ambassade; il alla à Toung-cho avec quelques offis et une escorte portant drapeau parlementaire. Il la aux commissaires impériaux, le prince de Y et adjoint, pour savoir s'ils étaient disposés à accepter conditions de lord Elgin. Par suite de cette entre-, il fut convenu que l'armée alliée s'arrêterait et camait à côté d'une ville appelée Chang-kia-ouang, à ıilles de Toung-cho; que les ambassadeurs se ren-

draient à Toung-cho, avec une escorte de deu hommes, pour arranger la convention qui devai fin à la guerre, et qu'ensuite les ambassadeurs accompagnés de la même escorte, à Pékin, po l'échange des ratifications des traités. Les plé tiaires chinois confièrent à M. Parkes une dépêc lord Elgin, dans laquelle ces points étaient mer et concédés.

Laissons un moment le camp anglo-françai considérer ce qui se passait dans Pékin.

Le prince Sang-ko-lin-sin, qui avait vu à la p forts de Ta-kou la manière de se battre des Eur n'était nullement sûr de les vaincre en rase can malgré l'énorme différence du nombre, et il avait le 26 août, un mémoire à l'empereur, dans lequ donnait à entendre que si son armée était battue, jesté pourrait bien tomber dans les mains des étr il la priait donc de se retirer en Tartarie.

Quelques personnes ont vu dans ce conseil de projets d'ambition.

Le 9 septembre, l'empereur envoya un décret à princes et aux conseils de la cour, pour leur f voir que les négociations de Tien-tsin étaient ro qu'il avait décidé d'aller se mettre lui-même à la l'armée, afin d'anéantir les exécrables rebelles ang çais, et que Sang-ko-lin-sin l'engageait, au cont aller faire un tour de chasse dans la Tartarie Man L'empereur voulait qu'on délibérât sur ces p qu'on lui transmît le résultat des conférences

out était déjà confusion, qu'elle arriverait au comble dans le cas de son départ; que les rebelles indigènes redoubleraient d'audace et les troupes impériales seraient découragées. Quant aux moyens de conjurer le danger, les plans indiqués étaient des lieux communs, et au fond se réduisaient à ceci : « Tout n'est pas encore perdu; les « Anglo-Français comptent à peine dix mille combat- « tants; nous sommes très-nombreux, et nous attendons « des renforts des provinces et de la Mongolie, etc. Redou- « blons d'efforts, et nous pouvons encore vaincre. »

Il est à remarquer qu'aucun de ces mémoires ne suggère l'idée de remplacer Sang-ko-lin-sin dans le commandement de l'armée. Il paraît que, malgré la complète défaite qu'il avait essuyée à Ta-kou, on continuait à le croire le seul homme capable de défendre la capitale.

Un mémoire signé (9 septembre) par Kia-tching, premier secrétaire d'État, et *vingt-cinq autres* hauts mandarins, se prononçait contre l'idée émise par l'empereur de prendre lui-même le commandement de l'armée, et encore plus contre l'avis de Sang-ko-lin-sin, qui conseillait l'éloignement ou la fuite de l'empereur vers la Tartarie. Ce mémoire recommandait à Sa Majesté de publier un décret pour rassurer les populations et pour les exciter, elles et les troupes, contre les Européens, en offrant en même temps des récompenses aux plus méritants. Il contenait ce passage :

« La proposition faite par Sang-ko-lin-sin concernant une partie de chasse est regardée par vos ministres comme plus sujette encore à objection. Si la capitale, entourée qu'elle est d'une ligne forte et non interrompue de fortifications, n'est pas sûre, à quel abri faut-il s'attendre dans un pays de chasse, ouvert et sans palissades? En outre, le départ de Votre Majesté exciterait dans l'esprit du peuple la plus grande agitation. (Ici est inséré un ren-

voi à l'histoire de Chine, impliquant que l'emp après avoir passé la grande muraille, pourrait tro retour impossible.) Puisque les barbares ont pu att Tien-tsin, quel obstacle pourra les empêcher de trer de la même façon jusqu'à la rivière Loau (à Je

Cependant l'armée alliée s'avançait vers Pek l'empereur se décida à fuir. Le 12, il envoya un n décret aux princes et aux conseils de la cour po faire savoir que si les Anglo-Français dépassai ville de Ma-to en s'approchant de Toung-cho, *de chasse servirait de préparatif pour entrer en cam et qu'il se dirigerait, avec une division, vers le no y prendre une forte position.* Il nommait son oncle tsin-ouang pour gouverner pendant son absence. primait la conviction que les barbares, étant à pe nombre dix mille, ne pouvaient pas manquer d'ê truits par l'armée impériale. Sa Majesté croyait sem mystifier ainsi le public et dissimuler la frayeur inspirait cette *poignée* (ce sont ses mots) *de barb* facile à anéantir.

La nouvelle du prochain départ de l'empere tout Pékin en émoi. Le président de la cour civi nen-king, répondit à Sa Majesté le même jour, mémoire que quarante autres grands mandarins sig avec lui. Ils lui exposaient que son voyage nécessit suite d'au moins 10,000 personnes, que la multit voitures qui allaient encombrer les routes serait l de beaucoup d'inconvénients; que ce serait le signa fuite générale; que quand l'empereur va chasser tarie, les princes mongols viennent le visiter, cette occasion il a toujours été d'usage de leur riches cadeaux; or, dans l'état actuel du trésor, il possible de pourvoir à ces dépenses; que Sang-ko- a 30,000 hommes avec lui; enfin (et ceci est très- quable) que les barbares n'ont jamais eu d'autre o

vue que de faire le commerce, et n'ont nullement témoigné l'intention de conquérir le pays. Dans ce mémoire se trouvent les lignes suivantes :

« La partie de chasse d'automne a jusqu'à ce jour été entreprise, quand l'occasion était favorable, seulement dans les moments de tranquillité, et ainsi comprise, elle est une institution de notre auguste dynastie. Mais à présent que les barbares soulèvent partout des commotions, que les rebelles s'étendent dans le pays entier, tout le peuple, et dans la capitale et dans la province, regarde Votre Majesté, en ce moment au siége du gouvernement, comme le centre d'où doivent émaner tous les plans de défense, et comme le soutien de l'autorité et de l'ordre. Ce départ subit et sans raison plausible, quoique appelé une partie de chasse, aura toutes les apparences d'une fuite ; et non-seulement il viendra ébranler la résolution des soldats et des officiers dans le voisinage de la capitale, mais même les généraux commandant les corps d'armée éloignés seront pleins de doutes et d'alarmes. Et l'on ne peut affirmer que la hardiesse des rebelles ne sera pas accrue par la nouvelle de ce départ. Ainsi tous les grands intérêts de l'empire seront mis en péril, et peut-être au delà de tout remède. . . . . .

« La résidence impériale est sûrement gardée et elle est le siége honorable de la Majesté. Un moment comme celui-ci, où il est surtout du devoir de l'empereur d'y rester, est le moins convenable pour proposer subitement une excursion de chasse. »

Voici quelques passages d'un autre mémoire signé par vingt-quatre grands fonctionnaires :

« Le départ de Votre Majesté pour un endroit au nord de Pékin doit créer une grande agitation dans la métro-

pole. Pour Votre Majesté, le meilleur moyen de maintenir la tranquillité et d'affermir l'esprit de l'armée, serait de rester à Pékin.

« A une époque de tribulation publique, l'homme d'un caractère héroïque est prêt à mourir à son poste, et en un pareil moment la plus parfaite sincérité et la loyauté la plus complète deviennent un devoir pour les hommes de tous les rangs. Vos ministres ont lu aujourd'hui le décret vermillon (*) annonçant que les dispositions prises pour votre expédition de chasse doivent servir de préparatif pour une entrée personnelle en campagne, et que si l'ennemi se présente dans le voisinage de Ma-to ou Toung-cho, Votre Majesté, à la tête d'une forte division, se dirigera, conformément au premier projet imaginé, vers quelque lieu au nord de Pékin pour y prendre position. Ils admirent la conduite imposante et l'habile plan stratégique ainsi déployé par Votre Majesté. Mais le peuple vulgaire a la compréhension très-lente; il soupçonne aisément et n'apprécie qu'avec difficulté; il dira que les barbares étant au sud-est de Pékin, le changement de plan en vertu duquel votre partie de chasse devient une expédition de guerre, devrait induire Votre Majesté à rester à Toung-cho, pour soutenir Sang-ko-lin-sin; il dira qu'aller occuper une position au nord de la capitale serait s'éloigner du siége de la guerre.

« Si défense et résistance en paroles ne signifient en fait que fuite et dispersion, vos ministres ne veulent pas faire valoir auprès de Votre Majesté qu'ainsi les temples de vos ancêtres et les autels des dieux tutélaires seront abandonnés (c'est-à-dire que l'empire sera perdu); mais ils demandent en quel endroit la sûreté personnelle de Sa Majesté peut-elle être mieux assurée que dans la capitale?

. . . . . .

(*) Écrit à l'encre de vermillon, c'est-à-dire écrit par la main de l'empereur.

« Cette maxime que le prince a le devoir de se sacrifier pour son peuple est très-familière à Votre Majesté. . . »

Deux mémoires en date du 12 et du 13, signés par le censeur Ai-jin et soixante-seize autres notables, disent que depuis 1820 il n'y a pas eu de chasse impériale dans la Tartarie, et rappellent que pendant celle de 1813, la conspiration dirigée par Sin-tsing éclata. (Ce fut la révolte des Pé-lan-kiaos dont mention a été faite ailleurs.) Ils rappellent aussi des régences qui ont eu de très-mauvais résultats par suite de l'ambition humaine, et insinuent que les princes que Sa Majesté laissera à sa place pourraient bien s'emparer du trône. (Probablement on faisait ici allusion à Sang-ko-lin-sin.) Ils assurent, et ceci est à remarquer, que l'alarme éprouvée à Pékin en 1853 lors de l'approche des rebelles tae-ping, fut plusieurs fois plus grande que celle causée maintenant par la présence des Anglo-Français. Voici quelques lignes de ce mémoire :

« Nos troupes sont maintenant plusieurs fois plus nombreuses que celles des barbares; mais si Votre Majesté venait à quitter la cour, tout le monde serait découragé, une panique pourrait envahir les esprits : les barbares saisiraient cette occasion pour s'emparer de la ville. . . . . »

Le censeur Tsao-tang-young, dans un mémoire belliqueux, dit que Sang-ko-lin-sin a sous ses ordres plusieurs dizaines de milliers de soldats mongols qui ont apporté leurs provisions avec eux et qui ne dépensent rien du trésor impérial. Il recommande de mettre toutes les affaires de la guerre sous la direction de ce prince. Selon lui on devrait gagner au moyen d'argent les Chinois qui se trouvent au service des Européens : chose facile, vu que ces individus sont de la canaille mercenaire, qui n'a d'autre mobile que le gain. Il excite Hieng-foung à la guerre, et lui dit : « Feu Sa Majesté Impériale parle dans

son testament avec honte et contrition de la paix qu'elle fit avec les barbares anglais. »

Je donne quelques autres passages de ce mémoire :

« Les barbares se portant en avant, et les plans concernant la paix ayant été trouvés difficiles à exécuter, il prie avec instance Votre Majesté de retourner dans sa capitale (l'empereur était au palais d'été, à 5 kilomètres de Pékin), et ainsi de céder aux désirs des hommes, de maintenir la dignité du trône et d'apaiser les mânes de vos ancêtres et les divinités tutélaires.

. . . . . .

« La confusion et l'alarme sont indescriptibles; mais il n'y a rien de si étrange que le bruit qui court en ce moment, de l'intention où serait Votre Majesté de faire un tour à Jehol. Ce bruit a causé la plus grande consternation; mais votre ministre n'y croit pas. Cependant, comme beaucoup de fonctionnaires ont prié, à plusieurs reprises, Votre Majesté de revenir à son palais sans obtenir de réponse favorable, on ne peut se préserver d'une crainte indéfinissable. Si ce bruit se vérifie, l'effet produit sera comme une convulsion de la nature, et le mal en sera irréparable. Comment Votre Majesté considère-t-elle son peuple? Comment considère-t-elle les tombeaux de ses prédécesseurs et les autels des dieux tutélaires? Jettera-t-elle l'héritage de ses ancêtres comme une vieille chaussure? L'histoire, que dira-t-elle de Votre Majesté pendant mille générations à venir? Il n'y a pas d'exemple qu'un souverain ait choisi un moment de péril et de détresse pour faire une excursion de chasse, s'imaginant par là détourner le danger. . . . . »

Le censeur Tsao-tang-young met un post-scriptum à son mémoire pour dire qu'il vient de lire à l'instant le

décret vermillon du 13, qu'il copie en entier, et puis il continue :

« Il paraît ainsi que le voyage de Votre Majesté dans le nord est positivement résolu. Notre empereur ne fait-il donc aucun cas de son peuple, des temples de ses ancêtres et des autels des dieux tutélaires? Si réellement il a l'intention de commander les troupes en personne, pourquoi parle-t-il de se diriger vers le nord pour prendre position avec une forte division? Le peuple n'ajoutera pas la moindre foi à un pareil langage. . . . . »

La résolution de l'empereur Hieng-foung fut ébranlée par ces énergiques représentations, et il consentit à rester. Se rendant aux conseils qui lui avaient été donnés dans quelques-uns de ces mémoires, il publia un décret dont nous ne connaissons pas la date, mais qui dut être édicté la veille de la bataille de Chang-kia-ouang (18 septembre), ou peut-être le même jour de bonne heure. Voici les principaux passages de ce document :

« Soit apaisant les habitants des mers du monde, soit leur tenant la bride (c'est-à-dire que nous ayons été en paix comme un père ou en guerre avec.....), nous avons toujours eu pour eux le même sentiment de bienveillance, et nous n'avons pas frappé d'interdit le commerce avec les nations d'outre-mer. Mais après plusieurs années de paix avec la Chine et sans qu'aucune cause de querelle se soit élevée depuis longtemps, les Anglais et les Français, pendant la septième année de mon règne, portèrent la guerre dans le Kouang-toung, entrèrent de force dans sa capitale, surprirent (ou dressèrent une embûche pour) les autorités et les firent prisonnières. Pensant encore que le gouverneur général Yé-ming-chin avait, par son inflexibilité et son indépendance excessives, provoqué cette querelle, nous ne fîmes pas im-

médiatement avancer des troupes pour les châtier; et quand, dans la huitième année, le chef barbare Elgin et d'autres se présentèrent (sur les côtes) de Tien-tsin pour faire entendre leurs plaintes, nous ordonnâmes au gouverneur général Tau-tsing-siang de s'y rendre pour examiner leur affaire et l'arranger. Cependant les barbares profitèrent de ce que nous n'étions pas préparés; ils s'emparèrent des forts et remontèrent le fleuve jusqu'à Tien-tsin. Craignant que l'âme de la vie ne fût empoisonnée par l'influence pernicieuse (de la guerre), nous ne perdîmes pas de temps à discuter avec eux par correspondance, nous envoyâmes sur-le-champ le secrétaire en chef Kouei-liang et son collègue pour conférer avec eux, apaiser ce trouble et mettre fin aux hostilités. Le traité qu'ils nous demandaient de sanctionner, contenant beaucoup de choses qui avaient été extorquées, avec ou sans raison (*litt.* exigées de force), nous chargeâmes encore Kouei-liang et son collègue de se rendre à Chang-haï pour discuter et arrêter un tarif des droits de douane, et ainsi revenir avec eux sur le traité, de manière à le rendre clair, satisfaisant, et tel enfin qu'on pût y ajouter foi (*).

« Néanmoins, dans la huitième année (neuvième année?) le barbare Bruce et d'autres, féroces et arrogants, sans aucune docilité, s'approchèrent encore avec des vaisseaux et, remontant directement jusqu'à Ta-kou, détruisirent nos appareils de défense, et ne se retirèrent que lorsque Sang-ko-lin-sin, le général commandant en chef, leur eut infligé, avec son artillerie et ses autres armes, un châtiment terrible.

« Tout cela, les barbares l'avaient attiré sur leurs têtes; la Chine, comme tout l'empire le sait, n'avait commis envers eux aucun manque de foi.

(*) C'est-à-dire qu'il nous fût possible de l'exécuter.

« Et cette année, quand les chefs Elgin et Gros parurent encore une fois sur les côtes, la Chine, pour ne pas en user trop durement à leur égard, les autorisa à débarquer à Pé-tang et à se rendre par cette voie à la capitale pour échanger (les ratifications de) leurs traités. Mais ces barbares, le cœur gros de dangers, amenaient avec eux des canons montés sur des chars, avec des corps de cavalerie et d'infanterie; ils tournèrent les forts de Ta-kou, et quand nos troupes se furent retirées ils s'avancèrent encore jusqu'à Tien-tsin.

« Comme Kouei-liang était celui qui avait négocié le traité de Tien-tsin il y a deux ans, nous lui ordonnâmes encore de se rendre auprès des barbares pour leur porter des ordres raisonnables (ou leur indiquer avec autorité ce qui était juste). Nous espérions encore que les barbares avaient quelques sentiments de décence et de justice, et certainement nous aurions eu la libéralité d'accéder à n'importe laquelle de leurs demandes, pourvu que ce fût une concession que l'on pût faire convenablement. Mais pas du tout, Elgin nous fit des demandes extravagantes; dans sa convoitise il nous aurait extorqué une indemnité pour les frais de la guerre, il nous aurait forcé à ouvrir de nouveaux ports; il voulait encombrer d'une grande armée les alentours de notre capitale (*); il se montra au dernier point fourbe et tracassier.

« Sur ce, nous envoyâmes Tsai-yuen le prince d'Y, accompagné de Mou-yin, président du conseil de la guerre, pour leur mettre encore une fois devant les yeux le véritable chemin, et pour discuter avec eux et arranger d'une manière satisfaisante les différentes concessions qu'ils demandaient. Cependant ces barbares rebelles osèrent encore satisfaire à leur férocité, s'avancèrent vers Toung-cho avec leurs troupes, et déclarèrent qu'ils

(*) Allusion est faite ici à l'escorte de mille hommes que chacun des deux ambassadeurs demandaient à conduire à Pékin.

les amèneraient même jusqu'en notre présence qu'ils viendraient même avec elles pour avoir une dience de nous).

« Comment pourrions-nous nous présenter de l'empire, si nous avions supporté plus longtemps cela en silence? Nous avons donné les ordres les précis, aux grands officiers commandant les troupes, faire venir de tous les côtés cavalerie et infanterie combattre les barbares jusqu'à la mort; tandis que lettrés et le peuple des districts environnant la c tale doivent rassembler les milices, qui, unies pa même sentiment, prendront part à la guerre, ou ils vent former des troupes de volontaires pour arrête obstruer leurs mouvements (des barbares).

« Tout individu, soit officier, soldat ou autre, qui pera la tête à un barbare nègre, recevra 50 taels de compense; celui qui coupera la tête à un barbare bl recevra 100 taels; si quelqu'un fait prisonnier un barbare de distinction, il recevra une récompens 500 taels; enfin celui qui mettra le feu à un vais barbare, recevra 5,000 taels. Toutes les richesses que possédons serviront à les payer.

« Les habitants de Tien-tsin ont de tout temps été putés patriotiques et vaillants. Ils ressentiront certa ment l'indignation que nous avons conçue, ils partage notre haine; ils combattront aussi bien dans la pl découverte que dans l'embuscade secrète, jusqu'à ce l'esprit pestilentiel de la rebellion ait été détruit.

. . . . . .

« Pour ce qui concerne les indigènes de Fou-kie Kouang-toung, que les barbares ont fait prisonniers ils sont tous aussi nos enfants; et si quelqu'un d'e

(*) L'empereur fait ici allusion aux *coulis* chinois qui étaient service de l'armée alliée.

eux peut réussir à échapper et revenir à nous, ou nous présenter la tête d'un chef barbare, il sera, comme les autres, magnifiquement récompensé. Ces barbares se sont éloignés de dix mille *li* de leur pays pour vendre leurs marchandises . . . . . .

« Il est en outre de notre devoir d'ordonner que tous les ports (*) soient fermés et leur commerce supprimé.

. . . . . .

« Et si ces mêmes barbares, à la publication de cette exhortation sérieuse et de cet ordre précis, sont capables de revenir à un sentiment de leur faute, de s'en repentir et de faire offre de leur foi (c'est-à-dire rentrer dans l'obéissance), comme preuve de l'étendue de notre bienveillance nous leur continuerons notre permission de faire le commerce dans tous les ports ouverts jusqu'à présent. Mais si, s'attachant toujours à leur idée, ils ne veulent pas apercevoir; si, oubliant tout sentiment de justice, ils persistent dans leurs violences (ou à faire le mal), nos généraux et nos guerriers, et nos volontaires sortis du peuple, n'ont plus qu'à faire tous leurs efforts pour les exterminer, en jurant que cette race haïssable sera complétement annihilée. Que la sagesse leur vienne à temps (*littéralement*, il n'y aura plus de regrets (possibles) après).

« Respectez ceci. »

Revenons au camp anglo-français. Nous avons laissé M. Parkes en route, de Toung-cho à Ho-si-vou, pour remettre à lord Elgin une dépêche du prince de Y et de Mou-yin. Après s'être acquitté de cette commission, il sortit de nouveau de Ho-si-vou le 17 septembre, de bon matin, portant une réponse de lord Elgin pour les plénipotentiaires tartares, et se rendit à Toung-cho avec

(*) C'est-à-dire les ports ouverts au commerce étranger.

plusieurs officiers et M. Bowlby, le correspondan
culier du *Times*. Quelques officiers français, sur
l'administration militaire, y allèrent aussi, accom
de l'abbé Duluc, qui parlait chinois, et de M. d'Es
correspondant de l'Académie des sciences de Pa
considérait déjà la paix comme conclue.

Je place ici le commencement de la narration e
que fit M. Parkes de l'emprisonnement qu'il eut à

« Je quittai Ho-si-vou à quatre heures dans la n
du lundi, le 17 de septembre, accompagné par M.
secrétaire particulier de Votre Excellence, de M.
man, premier attaché à la légation de Sa Majes
tannique, du colonel Walker, de M. Thompson,
commissaire général, et de M. T. W. Bowlby. L'
était composée de cinq soldats des gardes des drag
roi et de vingt sowars de la cavalerie de Fane,
lieutenant Anderson.

« Peu de temps après avoir dépassé Ma-tou, nous
rencontrés par un colonel et trois autres officiers
qui avaient été envoyés, dirent-ils, par les commi
impériaux pour nous escorter jusqu'à Toung-c
approchant de Chang-kia-ouan, je montrai au
Walker le point, à 5 *li* au sud de cet endroit, prop
les commissaires impériaux et accepté par Votre
lence, pour être la position avancée de notre arr
pendant que nous parcourions une partie du
nous ne vîmes aucune indication qui marquât
eût des forces chinoises dans ce voisinage. Après
passé néanmoins Chang-kia-ouan, nous observâm
corps de cavalerie tartare entre cette place et
cho, et nous fûmes informés par leur chef Tih-
(le lieutenant général commandant à Sin-ho lorsqu
ville fut prise le 12 août), qui s'avança à cheval
rencontre, de la manière la plus courtoise, que c
quelques-unes des troupes qui avaient dernièrem

cupé le pays entre Toung-cho et Ho-si-vou, et qui venaient d'être rappelées par l'ordre des commissaires impériaux. Il nous félicita, avec une chaleur apparente, sur la conclusion de la paix, et d'une façon toute militaire fit cette observation de lui-même : « Oublions que nous « avons été ennemis, et à l'avenir reconnaissons-nous « mutuellement comme amis. »

« Écrivant après l'événement, je vois maintenant une signification sérieuse dans l'enlèvement de plusieurs petits ponts placés à travers le petit canal ou ruisseau qui coule, passé Chang-kia-ouan, à un point que j'ai su ensuite, par une triste expérience, être la place de laquelle Sang-ko-lin-sin dirigea en personne les mouvements de la journée suivante. J'avais remarqué ces ponts à l'occasion de ma précédente visite à Toung-cho ; mais en l'absence de toute cause de soupçon, nous n'attachâmes naturellement alors aucune signification importante à cette circonstance de leur enlèvement.

« En arrivant à Toung-cho, vers dix heures trente minutes du matin, nous allâmes sur-le-champ au temple désigné par les officiers chinois, comme l'endroit choisi à la fois pour notre installation et pour la rencontre avec les commissaires impériaux. On pourvut promptement à tous nos besoins personnels, et vers une heure du matin je fus admis à une entrevue avec les commissaires impériaux Tsaï, prince de Y, et Mou-yin, qui étaient assistés, dans cette occasion, par Hang-ki, commissaire, naguère assistant à Tien-tsin, et bien connu de moi quand il avait occupé autrefois la position de surintendant des douanes à Canton.

« Après que j'eus remis aux commissaires, qui me reçurent courtoisement, la dépêche de Votre Excellence à la date du 16 septembre, ils élevèrent une discussion sur trois points, savoir : l'escorte, l'éloignement immédiat des troupes et la présentation d'une lettre autographe de Sa Majesté à l'empereur. Ils s'opposèrent à ce que l'escorte

fût prise par Votre Excel e de Toung-c
sistèrent pour que les for ssent à se
aussitôt que la convent serait signée, et appelé
remise de la lettre, une nouvelle demande dont
tendaient parler pour la première fois. A ces obje
je répliquai qu'il avait déjà été arrangé à Tien-t
Votre Excellence devait prendre l'escorte jusqu'à
qu'on ne pouvait s'attendre à ce que les forces
rassent avant que Votre Excellence eût conclu to
affaires relatives à l'échange des ratifications d
de 1858, et aussi que ce n'était pas la première fo
eût fait mention de la remise d'une lettre de la
Votre Excellence ayant déjà eu des communications
à ce sujet avec les commissaires à Tien-tsin.

« Comme la discussion continuait, les commi
cessèrent leurs objections sur les deux premiers
mais persistèrent à s'opposer fortement à la prés
de la lettre en personne par Votre Excellence. El
vait être reçue, disaient-ils, d'une manière qui d
dans leur opinion, d'un haut respect, et une
autographe pouvait être donnée, mais la cérémonie
devait être dirigée par un prince ou un comm
impérial nommé exprès; et il ne pouvait y exister
sion pour Votre Excellence d'avoir une audience d
pereur à ce sujet. J'expliquai l'objet de la lettre
c'était une preuve du respect et de l'amitié que l
entretenait pour l'empereur, mais que l'honneur
reine ne permettait pas que la lettre fût présentée
autre manière que par son propre ambassadeur, e
tendu que Votre Excellence était venue de très-l
vue d'établir des relations amicales avec le gou
ment chinois, ce serait un malheur que ce der
montrât toujours opposé à une intimité plus étr
mal disposé à répondre à la cordialité et aux bons
mens dont témoignait Sa Majesté. M'apercevant
dant que ces arguments avaient peu de poids aupr

commissaires, j'essayai d'éviter la question, laquelle, dis-je, pouvait être examinée par eux et Votre Excellence dans une autre occasion, et je tâchai d'attirer leur attention sur les autres affaires que j'avais à traiter; mais comme ils insistèrent pour y revenir, je déclinai nettement une discussion plus longue, exposant que je n'étais pas autorisé à parler sur ce sujet, mais que je ne manquerais pas de faire à Votre Excellence le rapport de tout ce qu'ils avaient objecté.

« La conférence fut interrompue à quatre heures par l'arrivée de l'ambassade française, qui fut reçue par les commissaires conformément au rendez-vous. J'avais été auparavant invité et par les officiers français et par les commissaires à assister à cette entrevue; et vers six heures, je fus de nouveau laissé seul avec les commissaires, qui ramenèrent encore la question de l'audience et me pressèrent déraisonnablement de la décider, sans en référer préalablement à Votre Excellence. Les ayant enfin convaincus, comme je le croyais, que cela était impossible, j'obtins de leur part de procéder à l'examen des autres sujets. Les termes de la proclamation par laquelle Votre Excellence proposait que le cabinet impérial fît connaître au peuple les circonstances dans lesquelles les alliés renonçaient à prolonger les hostilités furent discutés, et ils acceptèrent avec une approbation complète, en apparence, la copie que M. Wade m'en avait donnée. Je demandai donc qu'elle fût remise entre les mains des imprimeurs cette nuit même; et pendant qu'ils donnaient ou affectaient de donner des ordres sur ce sujet, leurs secrétaires arrangèrent avec moi certains détails sur la forme du document. Les commissaires nommèrent ensuite les officiers qui devaient accompagner le colonel Walker et moi, au point du jour, le lendemain matin, pour marquer la position du camp anglais aux cinq *li* au sud de Chang-kia-ouan; d'autres officiers furent aussi chargés d'agir de concert

avec moi pour former un dépôt de vivres dans la dernière ville, et les mêmes personnes reçurent l'ordre de fournir les voitures requises par M. Loch pour le bagage de Votre Excellence à Toung-cho. Je quittai les commissaires vers huit heures du soir, et tel était leur ton pendant la dernière partie de l'entrevue, que je n'avais aucune raison de supposer que la satisfaction qu'ils exprimaient, lorsque je les félicitais sur la conclusion de la paix, ne fût pas le moins du monde sincère; et je fus ensuite occupé avec Hang-ki, jusqu'à une heure avancée dans la soirée, à arranger les détails nécessaires pour mettre à exécution les mesures qu'ils avaient acceptées.

« Au point du jour, le mardi suivant, 18 septembre, l'officier chinois chargé d'agir de concert avec le colonel Walker et moi pour marquer la position du camp était prêt, et nous allâmes à cheval ensemble à Chang-kia-ouan. Comme nous passions le dernier endroit, en arrivant au lieu distant de 5 *li*, nous fûmes surpris de trouver que le terrain des deux côtés de la route était occupé par des corps considérables d'infanterie et de cavalerie et que la longue hauteur qui formait, comme je l'avais compris, la ligne principale de l'endroit destiné pour le camp anglais, était occupée par des hommes armés de fusils à mèche, pendant que la cavalerie était distribuée bien loin au delà, en ordre d'escarmouche, que des canons étaient rapidement portés dans cette position, nous-mêmes étant sans intention entrés dans une batterie masquée de douze pièces, à la construction de laquelle des hommes travaillaient encore, et enfin des forces considérables étaient en actif mouvement tout autour de nous. Ce fut en vain que je demandai à être conduit vers quelque officier supérieur qui pût me donner une explication de ce mouvemenent; les officiers auxquels je parlai ne me firent que de vagues réponses, telles que celle-ci : « Leur général pouvait être à 10 ou 20 *li* de distance, ou ils ne savaient pas où il était. »

« Mes soupçons étant pleinement éveillés par ce que je voyais, je résolus de hâter mon retour vers Toungcho (distant d'à peu près 5 milles) dans le but d'abord d'apprendre si les commissaires impériaux voulaient empêcher une collision en ordonnant l'éloignement des forces, et aussi d'emmener le reste de mes compagnons qui étaient dans la ville au nombre de vingt, si les commissaires refusaient de satisfaire à ma demande. Je priai en même temps M. Loch d'aller en avant, informer le général Grant de l'état des affaires, ainsi que de mon intention de revenir avec d'autres informations aussitôt que possible, pendant que le colonel Walker, avec la petite portion de l'escorte que nous avions amenée, resterait sur notre terrain de campement faisant les observations qu'il jugerait à propos.

« Sur ma route vers Toung-cho, je rencontrai Hang-ki qui me dit qu'il allait, d'après les ordres des commissaires impériaux, voir Votre Excellence—instruction qui, si elle a été donnée, n'a pas été exécutée, et il exprima sa surprise du mouvement que les troupes opéraient, et qu'il ne comprenait pas, disait-il. Je rencontrai aussi le secrétaire de l'ambassade française, et deux autres groupes d'officiers français et je leur conseillai de rentrer à leur quartier général sans perdre de temps.

« En arrivant à Toung-cho, j'envoyai à la recherche de ceux des nôtres qui étaient hors de la ville, et ensuite j'allai chercher les commissaires. Comme personne dans le temple ne voulait me dire où ils étaient, j'allai trouver le magistrat principal de la ville, qui, après quelque hésitation, me conduisit vers eux dans un temple à peu près à 3 milles de distance de celui dans lequel on nous avait logés. Ils ne parurent qu'après quelque délai, et j'observai à l'instant un changement marqué à la fois dans leurs manières et dans celles de la foule d'officiers qui les entouraient. Je les informai d'un ton grave et respectueux de ce que j'avais vu ce même matin, et leur

demandai s'ils savaient qu'un nombre considérable troupes chinoises avaient occupé le terrain même qu avaient désigné pour le campement des alliés. La c versation suivante en résulta alors :

COMMISSAIRES.

« Nous ne sommes pas des autorités militaires, et n n'avons aucun contrôle sur les troupes.

M. PARKES.

« Mais Vos Excellences, comme commissaires im riaux, ont certainement le pouvoir d'instruire vos gé raux qu'ils aient à cesser les hostilités, et une collis est maintenant imminente entre les troupes dont je p et la colonne alliée, laquelle doit sous peu arriver i même place. Voulez-vous ordonner l'éloignement imm diat des troupes chinoises ?

COMMISSAIRES.

« Nous ne pouvons commander à nos troupes de retirer que lorsque la paix aura été décidée.

M. PARKES.

« Je croyais que la paix avait été décidée par vo mêmes aussi bien que par les alliés. Tous les prélim naires n'ont-ils pas été discutés et conclus dans nos f férentes entrevues ?

COMMISSAIRES.

« Nous ne le croyons pas. Vous avez laissé un po très-essentiel dans l'incertitude : celui de l'audience.

M. PARKES.

« J'ai informé Vos Excellences que je n'avais aucu instruction sur ce point ; mais, en même temps, je vo ai assurés qu'on pouvait l'arranger à une autre époq et le fait que je n'étais pas autorisé à le discuter pro vait que ce n'était pas une question dont la paix ou guerre dépendît.

COMMISSAIRES.

« Nous avons une manière de voir différente, et no

maintenons qu'il ne peut y avoir de paix jusqu'à ce que ce point soit définitivement arrangé. Jusqu'à ce que la paix soit faite, nos troupes ne peuvent se retirer.

M. PARKES.

« Je suis fâché d'entendre Vos Excellences parler sur ce ton. Vous auriez dû au moins me faire cette déclaration hier. Je ne puis que m'en retourner et rapporter ce que vous dites maintenant à lord Elgin.

COMMISSAIRES.

« Vous pouvez faire beaucoup plus si vous le voulez. Vous pouvez arranger vous-même, sur-le-champ, le point en discussion ; mais vous ne voudrez pas le faire.

M. PARKES.

« Je ne puis que répéter que je n'ai pas le pouvoir de faire rien de semblable, et que tout ce que je puis maintenant, c'est de retourner vers lord Elgin.

« Pendant que cette conversation avait lieu, je fus constamment interrompu par les mandarins, qui, entourant les commissaires, croyaient bien faire d'essayer d'étouffer ma voix, en répétant d'un ton élevé, avec des additions variées de leur cru, les remarques de leurs supérieurs ; et les commissaires ne faisaient rien pour mettre un frein à leur grossièreté. Je notai brièvement dans mon portefeuille les réponses des commissaires, leur expliquant que je faisais cela afin de me mettre à même de rapporter avec exactitude à Votre Excellence tout ce qu'ils avaient dit; et prenant alors respectueusement congé d'eux, je retournai sans perdre de temps vers les miens.

« Je trouvai tout le monde rassemblé; on m'avait attendu environ vingt minutes. M. Loch, accompagné du major Brabazon, était venu, de la part du général Grant, dire qu'il ne nous fallait pas perdre de temps pour revenir, et nous tînmes le plus grand compte de cette injonction.

« Nous venions de passer Chang-kia-[illegible]uan, et nous périons être en dix minutes hors [illegible]ignes indiq quand le feu de l'artillerie des Chinois s'ouvrit su front et montra que l'engagement était commencé. sitôt que nous fûmes aperçus, un certain nombre valiers tartares s'avancèrent pour nous couper la et, faisant faire halte à mes compagnons, je dis à ce cier qui nous étions, et lui demandai de nous perm de passer outre. Il nous pria de ne pas continuer que des ordres ne fussent arrivés d'un officier sup qui était tout près de là; à quoi je répondis qu'on rait épargner du temps si je visitais cet officier même. Il y consentit; je m'avançai donc vers l'en accompagné de M. Loch et d'un sowar portant un peau blanc. Mes autres compagnons, c'est-à-dire le Brabazon, le lieutenant Anderson, MM. de Norm Bowlby, un dragon et, je crois, dix-huit sowars, res sur la route, ayant aussi un drapeau blanc.

« En passant un champ de cannes élevées, qui cachaient à la vue des nôtres, nous arrivâmes sou ment sur un corps d'infanterie que l'on empêcha peine de faire feu sur nous, et l'on nous dirigea ve mandarin à cheval, évidemment d'un rang élevé, e tant un bouton rouge, qui était du côté opposé du mentionné dans la première partie de ce rapport, de l'endroit où l'un des ponts avait été enlevé. La des soldats nous cria de descendre de cheval et de le canal dans un bateau. J'essayai d'éviter cela comme le mandarin mentionné ne voulait pas me à moins que je ne fisse ainsi, et m'apercevant que étions entourés de soldats grossiers et surexcités nous considéraient évidemment comme leurs prison je conseillai à M. Loch et aux sowars de se confor l'ordre. Pendant ce temps, un autre mandarin était trouver le premier, et entendant, comme il appro le cri de : le prince! le prince! je m'enquis près

officier quel prince c'était. Il me dit : Le prince Sang (Sang-ko-lin-sin), et j'espérais alors que l'usage que ce personnage avait lui-même fait dans les dernières hostilités des drapeaux parlementaires, l'engagerait à respecter celui sous lequel nous agissions en ce moment. Nous mîmes donc pied à terre, afin de traverser le canal vers lui ; et, à peine descendus de cheval, les soldats tombèrent sur nous, arrachèrent plusieurs des vêtements que nous portions, nous traînèrent à travers le canal et nous jetèrent, étendus sur le sol, devant le prince.

« Dès que le prince m'eut donné l'occasion de parler, ce qu'il fit en me demandant mon nom, je lui appris qui j'étais et je l'informai sur-le-champ clairement du caractère de ma mission à Toung-cho, ajoutant que je retournais vers mon ambassadeur lorsque j'avais été arrêté par ses troupes. Je continuais, me plaignant du mauvais traitement que je recevais, lorsque le prince m'interrompit, me disant : « Pourquoi n'avez-vous pas consenti hier à arranger la question de l'audience?

« — Parce que je n'étais pas autorisé à le faire, » répliquai-je.

« Le prince alors continua d'un ton très-aigre : « Ecoutez ! Vous pouvez parler raison : vous avez gagné deux victoires contre nous, qui n'en avons remporté qu'une. Deux fois, vous avez osé prendre les forts du Peï-ho; pourquoi cela ne vous satisfait-il pas ? Et à présent vous osez proclamer (le prince ici faisait allusion à la proclamation du commandant en chef) que vous attaquerez n'importe quelles forces qui arrêteront votre marche sur Toung-cho. C'est ce que je fais maintenant. Vous dites que vous ne dirigez pas ces mouvements militaires, mais je connais votre nom, et je sais que vous êtes l'instigateur de tous les crimes que votre nation commet. Vous vous êtes aussi servi d'un langage hardi, en présence du prince de Y ; et il est temps que les étrangers apprennent à respecter les nobles chinois et les ministres. »

« Nous venions de passer Chang-kia-ouan, et n
périons être en dix minutes hors des lignes in
quand le feu de l'artillerie des Chinois s'ouvrit
front et montra que l'engagement était commen
sitôt que nous fûmes aperçus, un certain nombr
valiers tartares s'avancèrent pour nous couper l
et, faisant faire halte à mes compagnons, je dis à
cier qui nous étions, et lui demandai de nous pe
de passer outre. Il nous pria de ne pas continu
que des ordres ne fussent arrivés d'un officier su
qui était tout près de là; à quoi je répondis qu'o
rait épargner du temps si je visitais cet offici
même. Il y consentit; je m'avançai donc vers l'
accompagné de M. Loch et d'un sowar portant
peau blanc. Mes autres compagnons, c'est-à-dire l
Brabazon, le lieutenant Anderson, MM. de Nor
Bowlby, un dragon et, je crois, dix-huit sowars, r
sur la route, ayant aussi un drapeau blanc.

« En passant un champ de cannes élevées, c
cachaient à la vue des nôtres, nous arrivâmes so
ment sur un corps d'infanterie que l'on empêcl
peine de faire feu sur nous, et l'on nous dirigea
mandarin à cheval, évidemment d'un rang élevé
tant un bouton rouge, qui était du côté opposé
mentionné dans la première partie de ce rapport
de l'endroit où l'un des ponts avait été enlevé.
des soldats nous cria de descendre de cheval et d
le canal dans un bateau. J'essayai d'éviter ce
comme le mandarin mentionné ne voulait pas m
à moins que je ne fisse ainsi, et m'apercevant q
étions entourés de soldats grossiers et surexci
nous considéraient évidemment comme leurs pris
je conseillai à M. Loch et aux sowars de se conf
l'ordre. Pendant ce temps, un autre mandarin ét
trouver le premier, et entendant, comme il app
le cri de : le prince! le prince! je m'enquis pr

officier quel prince c'était. Il me dit : Le prince Sang (Sang-ko-lin-sin), et j'espérais alors que l'usage que ce personnage avait lui-même fait dans les dernières hostilités des drapeaux parlementaires, l'engagerait à respecter celui sous lequel nous agissions en ce moment. Nous mîmes donc pied à terre, afin de traverser le canal vers lui; et, à peine descendus de cheval, les soldats tombèrent sur nous, arrachèrent plusieurs des vêtements que nous portions, nous traînèrent à travers le canal et nous jetèrent, étendus sur le sol, devant le prince.

« Dès que le prince m'eut donné l'occasion de parler, ce qu'il fit en me demandant mon nom, je lui appris qui j'étais et je l'informai sur-le-champ clairement du caractère de ma mission à Toung-cho, ajoutant que je retournais vers mon ambassadeur lorsque j'avais été arrêté par ses troupes. Je continuais, me plaignant du mauvais traitement que je recevais, lorsque le prince m'interrompit, me disant : « Pourquoi n'avez-vous pas consenti hier à arranger la question de l'audience?

« — Parce que je n'étais pas autorisé à le faire, » répliquai-je.

« Le prince alors continua d'un ton très-aigre : « Ecoutez! Vous pouvez parler raison: vous avez gagné deux victoires contre nous, qui n'en avons remporté qu'une. Deux fois, vous avez osé prendre les forts du Peï-ho; pourquoi cela ne vous satisfait-il pas ? Et à présent vous osez proclamer (le prince ici faisait allusion à la proclamation du commandant en chef) que vous attaquerez n'importe quelles forces qui arrêteront votre marche sur Toung-cho. C'est ce que je fais maintenant. Vous dites que vous ne dirigez pas ces mouvements militaires, mais je connais votre nom, et je sais que vous êtes l'instigateur de tous les crimes que votre nation commet. Vous vous êtes aussi servi d'un langage hardi, en présence du prince de Y ; et il est temps que les étrangers apprennent à respecter les nobles chinois et les ministres. »

« J'essayai d'expliquer au prince ses erreurs; je lui dis distinctement quelles étaient mes fonctions; que j'étais venu à Toung-cho avec le consentement exprès des commissaires impériaux, et seulement dans l'intérêt de la paix, et je le priai de nouveau de montrer pour un drapeau anglais parlementaire un respect pareil à celui que nous avions constamment montré pour les drapeaux envoyés, à tant de reprises, par les Chinois.

« Mais le prince ne fit que rire de tout cela, et s'avançant vers une maison tout près de là, il commanda aux soldats de m'amener derrière lui.

« En arrivant à la maison je fus de nouveau jeté à genoux devant lui, et le prince me demanda si je voulais écrire pour lui.

« Ayant demandé ce qu'il voulait que j'écrivisse : — Écrivez à vos gens, dit-il, et dites-leur d'arrêter l'attaque.

— « Il serait inutile que je fisse cela, répliquai-je, car je ne puis ni contrôler ni influencer les mouvements militaires d'aucune manière. Je ne veux pas tromper Votre Altesse en lui laissant supposer que ce que je pourrais écrire aurait un tel effet.

— « Je vois que vous persistez dans votre obstination, dit-il, et que vous ne me serez d'aucune utilité. »

« Je l'entendis ensuite donner des ordres de mener M. Loch, le sowar et moi au prince de Y, mais de conduire l'escorte à Chiang-kia-ouan. Pendant que l'on faisait les préparatifs nécessaires, deux officiers supérieurs de sa suite, portant des boutons rouges, me prirent à l'écart dans une tente, et me dirent de m'asseoir pour causer avec eux. « Suivez nos conseils, dirent-ils, et n'essayez pas de nier que vous pouvez faire ceci ou cela, ou sinon vous vous mettrez dans l'embarras. »

« Je leur expliquai de nouveau qui j'étais, et jusqu'où s'étendaient mes pouvoirs; mais ils me répondirent qu'ils ne me croyaient pas.

« Ayant exprimé ma surprise de l'engagement qui

avait eu lieu et demandé comment il avait commencé, ils dirent : « Peu importe ! peut-être est-ce vous, peut-être est-ce nous qui l'avons commencé ; mais vous avez été trop loin, et vous aurez à présent ce que vous méritez.

— « Mais nous n'avons pas été trop loin, répliquai-je, il a été convenu entre nos ambassadeurs et vos commissaires que nous devons occuper le terrain jusqu'à cinq *li* au sud de Chang-kia-ouan.

— « Oh ! peu importe quelques *li* de plus ou de moins, dirent les officiers. C'eût été absolument la même chose si vous étiez venus à cinq, à dix ou à vingt *li* de notre armée. Vous avez été trop loin, nous vous le disons. »

« La canonnade devenait plus forte, et les deux officiers eurent à suivre le prince Sang, qui était à cheval en avant. M. Loch, le sowar et moi recûmes l'ordre de monter dans une charette découverte, de la plus grossière construction ; et deux soldats français, que nous n'avions pas encore vus, furent mis avec nous. Quelques instants auparavant, j'avais remarqué qu'un officier français, que je savais être l'intendant du commissariat, était conduit à la maison ; il avait évidemment été maltraité, mais je ne pus voir jusqu'à quel point, et je n'eus pas l'occasion de causer avec lui. »

En effet, la partie de l'armée alliée qui se trouvait à Ho-si-vou (trois mille cinq cents hommes), et qui s'était mise en marche le 18 au matin pour se rendre au campement de Chang-kia-ouan, rencontra les postes avancés des Tartares, qui ouvrirent le feu sur elle.

L'armée indigène, composée de vingt-cinq mille cavaliers et dix mille fantassins, soutenue par quelques batteries et retranchements, formait un grand demi-cercle de plusieurs kilomètres. Évidemment, le plan de Sang-ko-lin-sin était de faire ployer les ailes de cette ligne jusqu'à former le cercle entier, laissant les alliés enfer-

més au milieu : opération qui lui paraissait très-facile à cause de leur petit nombre.

Les alliés, rompant la ligne ennemie, coupèrent en deux l'armée impériale, que la mitraille mit bientôt en déroute. Quinze cents Chinois restèrent sur le champ de bataille.

Les alliés continuèrent leur marche, et le 21 septembre Sang-ko-lin-sin leur présenta de nouveau le combat, à quelques milles à l'ouest de Toung-cho. Le lieu était bien choisi et défendu par plusieurs tranchées et batteries. L'action dura cinq heures ; l'armée indigène avait encore été placée en demi-cercle : le résultat final fut semblable à celui du 18.

Dans ces deux combats les alliés n'eurent aucun mort, et seulement vingt-cinq blessés environ en tout, dont l'un mourut de ses blessures.

Les Tartares laissèrent aux mains des alliés plus de cent canons, avec toutes leurs munitions, bagages et tentes, et d'énormes quantités de fourrages, d'avoine et de thé.

Après ces faciles victoires un interprète anglais alla à Toung-cho, et obtint qu'on ouvrirait un marché où les alliés achèteraient tous les vivres dont ils auraient besoin, et qu'à cette condition les troupes n'entreraient pas dans la ville.

On se mit sur-le-champ en communication avec les chefs indigènes pour réclamer MM. Parkes, Loch, de Norman et tous les autres Anglais au nombre de vingt-six, et treize Français ; tous avaient été faits prisonniers pendant qu'ils étaient allés dans les lignes chinoises comme parlementaires, pour suivre des négociations entamées par les mêmes commissaires impériaux.

Bientôt les ambassadeurs reçurent des communications de Koung, frère de l'empereur, s'annonçant comme le nouveau commissaire plénipotentiaire nommé par Sa Majesté Impériale. On ne tarda pas à voir qu'il avait l'intention de garder les prisonniers dans l'espoir d'obtenir

les concessions. Les ambassadeurs déclarèrent à plusieurs reprises qu'ils n'entreraient dans aucune négociation de paix jusqu'à ce que les prisonniers eussent été rendus.

Après les déroutes des 18 et 21 septembre aucune considération ne put plus retenir l'empereur, et le 28 il partit. Le lendemain, son frère Koung écrivait aux ambassadeurs de France et d'Angleterre que Sa Majesté était allée faire un tour de chasse en Tartarie.

Ainsi ce souverain, qui a la prétention d'être le seigneur de tous les rois du monde et qui exige de leurs représentants l'adoration du prosternement, abandonnait sa capitale devant une division de dix mille étrangers venus de l'Occident! Il est vrai que la santé lui faisait défaut et qu'il marchait sur des béquilles, ne pouvant pas se servir de ses jambes.

Les chefs alliés étaient décidés à attaquer Pékin, mais ils durent attendre l'arrivée de l'artillerie de siége, qui ne parvint à Toung-cho que le 2 octobre, portée par une flottille de barques.

Le 3, on se mit en mouvement sur la capitale, en se dirigeant du côté nord, par où l'on croyait avoir aperçu quelques corps de cavalerie tartare. Le 6, le général Montauban, ayant avec lui la division française et un régiment de cavalerie anglaise, se trouva tout à coup devant le fameux palais d'été appelé Youen-ming-youen. C'était la résidence habituelle de l'empereur, et il y avait très-peu de jours, comme nous l'avons dit, que Hien-foung l'avait quittée.

Trois cents eunuques et vingt gardes du jardin, armés, qui occupaient le palais, voulurent faire quelque résistance, par suite de laquelle deux officiers français furent blessés.

On trouva dans ce palais de grandes richesses en objets précieux de tout genre, et de l'or en lingots pour 100,000 francs environ.

Le 8, MM. Parkes, Loch, le comte d'Escayrac de Lau-

ture et deux soldats indous furent mis en liberté, et vinrent au camp allié, à la grande joie de leurs compatriotes. On espéra avoir les autres, quoique ceux-ci n'en eussent pourtant aucune nouvelle. On attribua la mise en liberté de ces prisonniers à l'attaque du 6 contre le palais de Youen-ming-youen; et l'on redoubla les réclamations en faveur du reste des prisonniers, en menaçant de prendre et de détruire la capitale.

Les alliés mirent leurs batteries de brèche près la porte An-ting, au nord-est de la ville, et annoncèrent qu'ils ouvriraient le feu le 13 à midi, si la ville ne se rendait pas. Dix minutes avant l'heure fixée, la porte leur fut ouverte : une partie des alliés montèrent sur les remparts et ils y portèrent quelques-uns de leurs canons.

Les alliés avaient promis que la capitale ne serait pas saccagée, qu'ils n'entreraient pas dans la ville intérieure qui, entourée d'un mur, se trouve dans Pékin, et que les Chinois appelés *coulis* (hommes de peine), formant un corps au service des alliés, resteraient hors des remparts.

Les généraux anglais et français avaient dû laisser un détachement de 1,000 hommes à Toung-cho pour garder possession de la rivière, et une force pareille dans un camp retranché à quelques milles de Pékin, où ils avaient leurs munitions, bagages et hôpitaux. C'était donc à une armée de 10,000 étrangers que la grande capitale du colossal Empire céleste s'était rendue, sans tenter de se défendre!

Les ambassadeurs, se refusant toujours à entamer des négociations de paix tant que le reste des prisonniers ne serait pas rendu, on vit paraître, pendant les journées des 14 et 15, dix sujets anglais et sept français; ils arrivèrent vivants, accompagnés de dix-huit cadavres de leurs compagnons de captivité, lesquels, dirent les Chinois, étaient morts de maladie.

Je reprends ici le récit que M. Parkes a fait de son emprisonnement :

« Nous fûmes envoyés à Toung-cho, sans rien voir de notre escorte sur la route, et nous fûmes conduits à travers la ville au temple, dans le faubourg de l'Ouest, où j'avais vu les commissaires, le matin. Ils étaient partis, et notre garde (consistant en cinquante cavaliers) suivit la route de Pékin, demandant après les commissaires tout le long du chemin, et se réjouissant des souffrances que les cahots affreux nous occasionnaient, lorsque la voiture roulait rapidement le long de la chaussée délabrée. Après être revenus sur leurs pas dans plusieurs sens, les soldats nous conduisirent enfin dans un campement, et nous jetèrent à genoux devant un mandarin, qu'ils me dirent être le général et le ministre d'État Juy-lin. Afin d'éviter un autre douloureux et inutile examen, je feignis de m'évanouir, et en réponse à ses questions, je demandai de l'eau. Il commanda alors que l'on nous conduisît à l'air; mais nous étions tellement pressés par une cohue de soldats en désordre, que nous dûmes être emmenés dans une maison, où nous fûmes visités par un officier du rang de Ta-jin (Excellence), et tout ce que nous avions en notre possession nous fut enlevé. De nouveau, nous fûmes emmenés dans un temple, et un mandarin de la suite du prince Y, appelé Tsing-tajin, qui s'était comporté envers moi, dans l'entrevue du matin, avec une grossièreté notable, arriva et ordonna que nous fussions conduits devant lui pour être examinés. Il nous demanda nos noms et qui nous étions, et insista ensuite pour que je lui disse où j'avais obtenu un papier qui avait été trouvé dans ma poche; le hasard voulut qu'il s'y trouvât une longue mention de plusieurs princes et d'autres personnages importants qui passaient pour être parmi les principaux avocats de la politique guerrière. Dans la crainte de compromettre l'écrivain chinois du *memorandum* (qui n'était du reste qu'une liste de noms), je répondis que je l'avais trouvé dans un yamoun de Canton. Il déclara

que cela était faux, demanda pourquoi j'osais faire des enquêtes sur les princes chinois, et dit que l'on emploierait la force pour me faire avouer de qui je recevais mes informations.

« A ce moment il fut soudainement appelé; nous entendîmes du mouvement en dehors de la maison, et une troupe de soldats, l'épée nue, s'élança, nous traîna tous en dehors, et nous lia fortement les poignets derrière le dos. Ils étaient très-surexcités, et ils s'écrièrent que la mort n'était que ce que nous méritions, puisque nos soldats avaient tué les leurs. Après un délai très-court, pendant lequel M. Loch et moi nous nous fîmes mutuellement des adieux que nous pensions être les derniers, nous fûmes saisis par les soldats et emportés rapidement de la maison, tout à fait de la même manière que j'avais vu les Chinois conduire leurs prisonniers au supplice. Nous nous retrouvâmes de nouveau ensemble sous quelques arbres, et nous fûmes une autre fois mis tous les cinq dans une voiture. Tout était confusion autour de nous ; on levait le camp que nous avions précédemment observé, et je pus voir qu'un mouvement en avant de la part des forces alliées occasionnait évidemment une retraite des Chinois. Nous nous trouvâmes bientôt de nouveau sur la route de Pékin, et souffrant bien plus qu'auparavant des cahots de la voiture, parce que nous ne pouvions pas alors nous servir de nos mains ou de nos bras pour parer les secousses. La voiture étant trop pesamment chargée pour continuer de marcher au pas voulu, une autre fut appelée, et le sikh et l'un des Français y furent transférés. Nous passâmes devant des corps nombreux d'infanterie placés le long de la route, et nous fûmes rencontrés par des troupes considérables de cavalerie allant dans la direction de Toung-cho. La route était tellement barrée par des hommes et des véhicules qui se retiraient pendant que d'autres s'avançaient, que nous étions souvent obligés de faire halte. Le prince d'Y.

Mou-yin, commissaire impérial adjoint, et Hang-ki, nous dépassèrent dans de grandes chaises à porteur, mais ne daignèrent pas faire attention à nous. Nous pouvions nous apercevoir que nous étions confiés à Tsing-tajin, l'officier déjà décrit comme étant de la suite du prince d'Y; et la première sollicitation que nous lui adressâmes pour qu'il allégeât nos souffrances et apaisât notre soif, lui causa un si vif plaisir, que nous ne fîmes pas un second appel à son humanité. Heureusement un des quatre soldats qui se trouvaient dans la voiture avec nous pour nous garder fut moins dur et nous donna un peu d'eau. Il était à peu près deux heures et demie quand nous fûmes mis dans la voiture, et le soleil se couchait lorsque nous arrivâmes à la Chaou-yang, c'est-à-dire la porte orientale de la ville. Les rues étaient pleines de monde, et ceux qui nous avaient pris firent le meilleur usage qu'ils purent de nous, afin de donner à leur retour le caractère d'un triomphe. Nous continuâmes à être menés de rue en rue, passant par les quartiers est et sud de la ville, puis dans celui de l'ouest, et enfin nous entrâmes, vers huit heures du soir, dans une large cour, et je vis avec effroi que nous étions dans les mains du tribunal des châtiments.

« Après nous avoir fait attendre au milieu d'une foule épaisse, une demi-heure encore, on me fit sortir de la voiture et l'on m'amena devant une cour composée de juges d'un rang inférieur, qui me firent mettre à genoux, et après m'avoir traité d'une manière très-tyrannique et questionné sur quelques points de peu d'importance, ils me chargèrent de chaînes et me remirent aux mains d'une troupe de geôliers à l'air brutal. Ces hommes me conduisirent à travers plusieurs longues cours, et nous arrêtant par hasard (pour je ne sais quelle raison), je reconnus, au bruit des chaînes, qu'un autre prisonnier approchait. C'était M. Loch; mais on ne voulut pas nous permettre de causer ensemble, et l'on nous conduisit sur-le-champ dans des directions opposées. Enfin nous nous

trouvâmes devant un bâtiment que je vis ê prison ordinaire. Quand la porte massive se fut et puis fermée sur moi, je me trouvai au milie foule de soixante-dix ou quatre-vingts prisonnie farouche; la plupart sentaient très-mauvais, com l'habitude dans les prisons chinoises, par suite d dies et de la malpropreté; ils étaient naturellem reux de contempler le nouveau venu.

« Je fus encore attentivement examiné et vi les geôliers, qui s'assurèrent aussi que mes ch naient suffisamment, et ils me lièrent les bras avec velles cordes, non pas assez comprimés, cependa empêcher la circulation ou pour occasionner de inconvénients. En même temps ils ôtèrent, à mo allégement, les cordes de mes poignets; elles av tellement serrées qu'elles avaient fait enfler m le double de leur grosseur, et me causaient a forte douleur. Ils me mirent sur la planche él laquelle les prisonniers couchent, et m'attachè une autre grande chaîne à une poutre, au-dessu tête. Mes liens consistaient en une longue et lourd qui s'étendait du cou jusqu'aux pieds, et les r rattachaient par deux chaînes croisées et des m j'avais les pieds liés de la même manière.

« Épuisé de fatigue et de faim, car j'étais privé riture depuis plus de vingt-quatre heures, je tomb mi; mais je fus bientôt rendu au sentiment de tion en m'entendant appeler pour être ramené de devant le même tribunal d'inquisiteurs. Il était à minuit, mais l'heure n'empêcha pas la réuni foule composée, il est vrai, dans cette occasion, de police, de geôliers, de licteurs et des autres n mirmidons de la justice chinoise. Les mandarins je fus placé à genoux devant eux, m'avertirent forceraient à dire la vérité, si je ne la disais pa gré, et comme preuve du sérieux de leurs pa

commandèrent à quatre bourreaux, avant qu'ils n'eussent commencé leurs questions, de me saisir par les oreilles, par les cheveux de la tête et par la figure. Ils me demandèrent d'abord si j'étais Chinois. Je leur dis qu'ils n'avaient qu'à regarder ma figure et mes cheveux pour voir que je ne l'étais pas. Les questions suivantes eurent rapport à mon âge, au temps de ma résidence en Chine, comment et où j'avais été employé, etc. Ils continuèrent alors comme il suit :

INQUISITEURS.

« Dites-moi le nom de votre chef?

RÉPONSE.

« Lequel voulez-vous dire : l'ambassadeur, le général ou l'amiral ?

INQUISITEURS (*d'un ton fâché*).

« Vous n'avez pas de tels fonctionnaires. N'ayez pas l'audace de vous servir de ces titres.

« Ici les bourreaux appropprièrent leur action au ton des mandarins, en tirant simultanément mes cheveux et mes oreilles.

INQUISITEURS.

« A présent, dites-moi le nom de votre chef?

RÉPONSE.

« Lequel ?

INQUISITEURS.

« Le chef de vos soldats?

RÉPONSE (*en anglais*).

« Le lieutenant général sir Hope Grant.

INQUISITEURS.

« Quoi ?

RÉPONSE (*en anglais*).

« Le lieutenant général sir Hope Grant.

INQUISITEURS.

« Dites quelque chose que nous puissions comp

RÉPONSE.

« Je suis obligé de me servir des termes angla que vous ne voulez pas me laisser vous les do chinois.

« Ils essayèrent d'inscrire, d'après les sons ch *lieutenant général sir Hope Grant*, mais ne réu pas, ils me demandèrent le nom d'un autre chef.

RÉPONSE (*en anglais*).

« Ambassadeur extraordinaire : the Earl of Elg

« Trouvant qu'il leur était également impossil scrire ces mots en chinois ou de continuer l'exa me dirent que je pouvais reprendre les noms et l chinois, et je leur donnai alors ceux de l'ambass des commandants en chef.

INQUISITEURS.

« Combien de soldats avez-vous ?

RÉPONSE.

« Non moins de vingt mille hommes en ét battre.

INQUISITEURS.

« C'est faux ! (les bourreaux me saisirent comm ravant) Répétez combien ?

RÉPONSE.

« Non moins de vingt mille hommes en état d tre, parmi lesquels je ne compte pas la suite de etc. Je vous l'ai déclaré une fois, et je n'ai aucu réponse à faire.

« Ici je fus menacé et par les mandarins e

ıx; mais jugeant dangereux de dévier le moins
.e des réponses une fois faites, je m'en tins à
e je leur avais déjà données, et ce fut inscrit.

INQUISITEURS.

ɔien les Français ont-ils de soldats?

RÉPONSE.

ınnais moins bien leurs forces; mais ils ne peu-
r moins de dix mille hommes en état de se battre.

INQUISITEURS.

mentez de nouveau.

ème question fut répétée et appuyée par les
ɪ; je recommençai la même réponse, et elle fut
leur expliquai que, comme j'étais un fonction-
l, on ne pouvait pas s'attendre à me trouver
vec les matières militaires, ni bien informé de
étails d'une armée aussi grande que les troupes

INQUISITEURS.

ɜi grande armée, dites-vous? Que sont trente
ımes? une simple bagatelle, un rien.

ıtinuèrent à m'examiner, dans le même ton,
nbre de notre cavalerie, de notre artillerie, de
eaux, de nos steamers, de nos chevaux, des
nois, etc., et en particulier sur la portée de no-
ie de campagne et de siége, que je leur dis être
ıille et plus, et j'ajoutai d'autres détails sur leur
estruction. Entendant dire que les chevaux de
ɜnaient de l'Inde, ils me questionnèrent sur les
ɜ de ce pays, et furent désagréablement affectés
ɔnse, qu'il n'était qu'à vingt jours de naviga-
Chine, et qu'il avait une armée de plus de trois
ɜ hommes et une population de plus de cent

millions. Ils furent également mécontents du chi quel j'estimai la population de la Grande-Bretag je mis à environ trente millions d'habitants. Mais l vation qui leur déplut le plus, et qui me fit tortu les bourreaux, fut un terme que j'employai pour d Sa Majesté, qui marquait égalité de rang avec l'emp Ils m'avaient interrogé sur notre prince, à quoi je dis que nous avions plusieurs princes, et en Anglet dans les Indes, mais qu'ils étaient tous sous un se verain, comme dans l'empire chinois.

« Que voulez-vous donc dire en vous servant d' langage? dirent-ils; vous avez vous-même mon vous avez été longtemps en Chine, que vous pouvez notre langue et lire nos livres; vous devez donc qu'il n'y a qu'un seul empereur qui gouverne t pays. Il est de votre devoir de faire part de vos co sances supérieures sur ce sujet à vos compatrio lieu de les encourager dans leurs idées extravaga

« Ils insistèrent alors sur ce que j'avais été sou Pékin, que j'y avais des complices et qu'ils me forc à révéler leurs noms. Je niai tout cela, et leur dis ne connaissais que trois personnes à Pékin.

INQUISITEURS.

« Nommez-les.

RÉPONSE.

« Les deux commissaires impériaux le prince Mou-yin, et le commissaire adjoint Hang-ki.

« Je fis cette réponse dans l'espoir de désarmer soupçons, qui étaient, je le voyais, très-prononcés point; et l'idée que par nos coulis chinois, ou par que autre moyen, nous avions tramé la trahison da térieur des murs de la capitale, leur causait évider une appréhension sérieuse. Ils demandèrent aus ticulièrement le nombre et les noms de nos int tes. Je les satisfis en leur donnant les noms de ba

l de famille de plusieurs de ces messieurs, tout au long, achant, comme l'événement l'a prouvé, qu'il leur serait npossible d'inscrire d'une manière intelligible les longs ıots anglais, et ils cessèrent bientôt leur enquête. Ils ersistèrent néanmoins dans leurs questions sur M. Lay, lorsque je leur eus dit qu'il était alors chargé, d'après nvitation des autorités chinoises, de la gestion de leur venu étranger, lequel était presque doublé depuis que lte recette avait eté mise dans ses mains, ils me répri- ndèrent de me servir d'un tel langage, et s'écrièrent e M. Lay n'était qu'un traître indigène (chinois). Vers fin de l'examen, pendant la durée entière duquel j'avais forcé de rester à genoux sur la même dalle, j'obtins permission de prendre la parole pour mon propre npte. Je leur dis pourquoi mes compatriotes et moi ons venus à Toung-cho ; que nous étions tous dans ıtérêt de la paix et non de la guerre ; mais quoique ıverts par un drapeau parlementaire et admis à des revues avec les commissaires impériaux, nous avions saisis et maintenant traités, non pas même comme prisonniers de guerre, mais comme des malfaiteurs gaires et des délinquants aux lois chinoises. Je de- ndai avec instance qu'on ne persistât pas dans cette nde et, selon moi, inexplicable erreur, quand ils m'in- rompirent disant : « C'est votre récit ; nous en avons un re. Mais si, comme vous le dites, vous n'appartenez pas armée et n'avez rien à faire avec les soldats ou leurs uvements, pourquoi vous voit-on toujours aux postes ncés? » A quoi je répondis que nous avions toujours interprète en avant, pour être prêt à recevoir les ou- tures et les communications des autorités chinoises et ır veiller aux intérêts du peuple. L'examen fini, on me nmanda de retourner en prison.

Je vous ai ainsi donné, milord, une relation détaillée événements du 18 septembre, jour où nous fûmes êtés. Mais j'essayerai d'éviter de semblables détails

dans le récit que j'ai maintenant à ajouter des v
jours d'emprisonnement qui suivirent. Le 19 et le
un grand nombre de mandarins visitèrent la prison
ceux qui par leur position officielle en avaient le d
commandèrent que je fusse amené devant eux, afin q
eussent la satisfaction de me voir à genoux. Parmi ce
ci étaient les plus hautes autorités du conseil des cl
ments, sans en excepter, comme je le sais à présen
président lui-même, qui m'insulta d'un ton amer, ri
mes paroles, et parut aussi ignorant de ce qui conc
les étrangers et aussi plein de préjugés contre eux,
ses subordonnés qui avaient conduit l'interrogatoire
laté plus haut. Plusieurs censeurs et vice-présidents
autres cinq conseils me furent aussi désignés par
geôliers, comme étant parmi les visiteurs. Toutes les
que j'étais conduit devant des mandarins de rang, j
perdais pas l'occasion de protester contre le traitem
que je subissais, et de leur démontrer qu'en agissan
cruellement envers moi ils se faisaient tort à eux-mêm
puisqu'il était impossible que la paix pût se faire,
saisissaient et emprisonnaient les instruments des n
ciations.

« Mais ce ne fut que parmi les prisonniers que j'ob
de la sympathie, ou que je me fis écouter. Beaucou
ces malheureux étaient contents, quand on le leur
mettait, de s'assembler autour de moi, d'entendre
histoire ou les descriptions que je voulais bien leur
des usages des pays étrangers. Au lieu de suivre l'exem
donné par leurs autorités et de m'insulter ou de
tourner en ridicule, ils me manquaient rarement de
pect, s'adressaient à moi par mon titre et souvent évita
de me déranger quand il était en leur pouvoir de le fa
La plupart étaient des hommes de la plus basse class
du dernier ordre de criminels, tels qu'assassins, vol
qualifiés, etc. Ceux qui n'avaient pas d'argent à
étaient réduits par la saleté et la diète de la prison à

état affreux de décharnement et de maladie; mais ceux qui avaient les moyens de payer les geôliers et d'acheter ce dont ils avaient besoin, vivaient dans une abondance et un confort relatifs.

« Ils m'expliquèrent que leur système de prison ne coûte au gouvernement que la paye des geôliers et la fourniture de deux bassins de maïs par jour, pour chaque prisonnier. Toutes les autres dépenses, telles que l'eau, l'éclairage, le feu, le thé, le sel, les légumes pour les prisonniers et les bons repas pour les geôliers, sont défrayées par celui qui se charge volontairement de ce service, comme rachat d'une certaine portion de son temps d'emprisonnement.

« Les mandarins et le conseil ayant ordonné que l'on me fournît des vivres que je pusse manger, ma subsistance qui coûtait, me dit-on, un schelling par jour, dut être payée par l'homme qui avait pris sur lui cette charge; mais au lieu de me prendre en aversion, à cause du surcroît de dépenses que je lui occasionnais, il était un des premiers à me montrer de la sympathie et de la considération. Ma nourriture consistait en deux repas par jour, de riz bouilli ou d'une sorte de macaroni, assaisonné d'une portion très-mesurée de légumes ou de viande; il y avait aussi des gâteaux ou du pain du pays, un peu de thé et du tabac.

« Sur le rôle de la prison, qui était suspendu à la muraille, je me trouvais qualifié de rebelle; l'on disait que j'étais un des cinq rebelles sur un total de soixante-treize, qui étaient condamnés à porter les chaînes les plus lourdes.

« Comme je devenais plus intime avec les habitants de la prison, j'essayai avec précaution d'obtenir d'eux ou par eux des renseignements sur les mouvements des alliés, ou sur les intentions des autorités chinoises; mais les geôliers étaient toujours aux aguets pour empêcher toute communication entre moi et les prisonniers sur

trouvâmes devant un bâtiment que je vis être
prison ordinaire. Quand la porte massive se fut ouv
et puis fermée sur moi, je me trouvai au milieu d
foule de soixante-dix ou quatre-vingts prisonniers à
farouche; la plupart sentaient très-mauvais, comme
l'habitude dans les prisons chinoises, par suite des m
dies et de la malpropreté; ils étaient naturellement d
reux de contempler le nouveau venu.

« Je fus encore attentivement examiné et visité
les geôliers, qui s'assurèrent aussi que mes chaîne
naient suffisamment, et ils me lièrent les bras avec de n
velles cordes, non pas assez comprimés, cependant, p
empêcher la circulation ou pour occasionner de séri
inconvénients. En même temps ils ôtèrent, à mon gr
allégement, les cordes de mes poignets; elles avaient
tellement serrées qu'elles avaient fait enfler mes m
le double de leur grosseur, et me causaient alors
forte douleur. Ils me mirent sur la planche élevée
laquelle les prisonniers couchent, et m'attachèrent
une autre grande chaîne à une poutre, au-dessus de
tête. Mes liens consistaient en une longue et lourde ch
qui s'étendait du cou jusqu'aux pieds, et les main
rattachaient par deux chaînes croisées et des menot
j'avais les pieds liés de la même manière.

« Épuisé de fatigue et de faim, car j'étais privé de n
riture depuis plus de vingt-quatre heures, je tombai en
mi; mais je fus bientôt rendu au sentiment de ma
tion en m'entendant appeler pour être ramené de nou
devant le même tribunal d'inquisiteurs. Il était à peu
minuit, mais l'heure n'empêcha pas la réunion d
foule composée, il est vrai, dans cette occasion, d'ag
de police, de geôliers, de licteurs et des autres nomb
mirmidons de la justice chinoise. Les mandarins, lor
je fus placé à genoux devant eux, m'avertirent qu'il
forceraient à dire la vérité, si je ne la disais pas de
gré, et comme preuve du sérieux de leurs paroles

commandèrent à quatre bourreaux, avant qu'ils n'eussent commencé leurs questions, de me saisir par les oreilles, par les cheveux de la tête et par la figure. Ils me demandèrent d'abord si j'étais Chinois. Je leur dis qu'ils n'avaient qu'à regarder ma figure et mes cheveux pour voir que je ne l'étais pas. Les questions suivantes eurent rapport à mon âge, au temps de ma résidence en Chine, comment et où j'avais été employé, etc. Ils continuèrent alors comme il suit :

INQUISITEURS.

« Dites-moi le nom de votre chef?

RÉPONSE.

« Lequel voulez-vous dire : l'ambassadeur, le général ou l'amiral ?

INQUISITEURS (*d'un ton fâché*).

« Vous n'avez pas de tels fonctionnaires. N'ayez pas l'audace de vous servir de ces titres.

« Ici les bourreaux approprièrent leur action au ton des mandarins, en tirant simultanément mes cheveux et mes oreilles.

INQUISITEURS.

« A présent, dites-moi le nom de votre chef?

RÉPONSE.

« Lequel ?

INQUISITEURS.

« Le chef de vos soldats?

RÉPONSE (*en anglais*).

« Le lieutenant général sir Hope Grant.

INQUISITEURS.

« Quoi ?

RÉPONSE (*en anglais*).

« Le lieutenant général sir Hope Grant.

INQUISITEURS.

« Dites quelque chose que nous puissions compren

RÉPONSE.

« Je suis obligé de me servir des termes anglais, p que vous ne voulez pas me laisser vous les donn chinois.

« Ils essayèrent d'inscrire, d'après les sons chinoi *lieutenant général sir Hope Grant*, mais ne réussir pas, ils me demandèrent le nom d'un autre chef.

RÉPONSE (*en anglais*).

« Ambassadeur extraordinaire : the Earl of Elgin.

« Trouvant qu'il leur était également impossible scrire ces mots en chinois ou de continuer l'examen me dirent que je pouvais reprendre les noms et les t chinois, et je leur donnai alors ceux de l'ambassade des commandants en chef.

INQUISITEURS.

« Combien de soldats avez-vous ?

RÉPONSE.

« Non moins de vingt mille hommes en état d battre.

INQUISITEURS.

« C'est faux ! (les bourreaux me saisirent comme a ravant) Répétez combien ?

RÉPONSE.

« Non moins de vingt mille hommes en état de se tre, parmi lesquels je ne compte pas la suite de l'ar etc. Je vous l'ai déclaré une fois, et je n'ai aucune réponse à faire.

« Ici je fus menacé et par les mandarins et pa

bourreaux; mais jugeant dangereux de dévier le moins du monde des réponses une fois faites, je m'en tins à celles que je leur avais déjà données, et ce fut inscrit.

INQUISITEURS.

« Combien les Français ont-ils de soldats?

RÉPONSE.

« Je connais moins bien leurs forces; mais ils ne peu-'ent avoir moins de dix mille hommes en état de se battre.

INQUISITEURS.

« Vous mentez de nouveau.

« La même question fut répétée et appuyée par les ourreaux; je recommençai la même réponse, et elle fut otée. Je leur expliquai que, comme j'étais un fonction-aire civil, on ne pouvait pas s'attendre à me trouver milier avec les matières militaires, ni bien informé de us les détails d'une armée aussi grande que les troupes liées.

INQUISITEURS.

« Une si grande armée, dites-vous? Que sont trente ille hommes? une simple bagatelle, un rien.

« Ils continuèrent à m'examiner, dans le même ton, r le nombre de notre cavalerie, de notre artillerie, de s vaisseaux, de nos steamers, de nos chevaux, des ilis chinois, etc., et en particulier sur la portée de no-artillerie de campagne et de siége, que je leur dis être trois mille et plus, et j'ajoutai d'autres détails sur leur ce de destruction. Entendant dire que les chevaux de 'mée venaient de l'Inde, ils me questionnèrent sur les sources de ce pays, et furent désagréablement affectés ma réponse, qu'il n'était qu'à vingt jours de naviga-a de la Chine, et qu'il avait une armée de plus de trois it mille hommes et une population de plus de cent

millions. Ils furent également mécontents du chi quel j'estimai la population de la Grande-Bretag je mis à environ trente millions d'habitants. Mais vation qui leur déplut le plus, et qui me fit tortu les bourreaux, fut un terme que j'employai pour d Sa Majesté, qui marquait égalité de rang avec l'em Ils m'avaient interrogé sur notre prince, à quoi je dis que nous avions plusieurs princes, et en Angle dans les Indes, mais qu'ils étaient tous sous un se verain, comme dans l'empire chinois.

« Que voulez-vous donc dire en vous servant d langage? dirent-ils; vous avez vous-même mon vous avez été longtemps en Chine, que vous pouve notre langue et lire nos livres; vous devez donc qu'il n'y a qu'un seul empereur qui gouverne t pays. Il est de votre devoir de faire part de vos co sances supérieures sur ce sujet à vos compatrio lieu de les encourager dans leurs idées extravaga

« Ils insistèrent alors sur ce que j'avais été sou Pékin, que j'y avais des complices et qu'ils me forc à révéler leurs noms. Je niai tout cela, et leur dis ne connaissais que trois personnes à Pékin.

INQUISITEURS.

« Nommez-les.

RÉPONSE.

« Les deux commissaires impériaux le prince Mou-yin, et le commissaire adjoint Hang-ki.

« Je fis cette réponse dans l'espoir de désarme soupçons, qui étaient, je le voyais, très-prononcés point; et l'idée que par nos coulis chinois, ou pa que autre moyen, nous avions tramé la trahison da térieur des murs de la capitale, leur causait évide une appréhension sérieuse. Ils demandèrent aus ticulièrement le nombre et les noms de nos int tes. Je les satisfis en leur donnant les noms de ba

e famille de plusieurs de ces messieurs, tout au long, ıant, comme l'événement l'a prouvé, qu'il leur serait ossible d'inscrire d'une manière intelligible les longs s anglais, et ils cessèrent bientôt leur enquête. Ils sistèrent néanmoins dans leurs questions sur M. Lay, orsque je leur eus dit qu'il était alors chargé, d'après vitation des autorités chinoises, de la gestion de leur enu étranger, lequel était presque doublé depuis que e recette avait eté mise dans ses mains, ils me répri-ndèrent de me servir d'un tel langage, et s'écrièrent M. Lay n'était qu'un traître indigène (chinois). Vers in de l'examen, pendant la durée entière duquel j'avais forcé de rester à genoux sur la même dalle, j'obtins permission de prendre la parole pour mon propre npte. Je leur dis pourquoi mes compatriotes et moi ıns venus à Toung-cho ; que nous étions tous dans térêt de la paix et non de la guerre ; mais quoique ıverts par un drapeau parlementaire et admis à des revues avec les commissaires impériaux, nous avions saisis et maintenant traités, non pas même comme prisonniers de guerre, mais comme des malfaiteurs gaires et des délinquants aux lois chinoises. Je de-ndai avec instance qu'on ne persistât pas dans cette nde et, selon moi, inexplicable erreur, quand ils m'in-ompirent disant : « C'est votre récit ; nous en avons un re. Mais si, comme vous le dites, vous n'appartenez pas armée et n'avez rien à faire avec les soldats ou leurs ıvements, pourquoi vous voit-on toujours aux postes ncés ? » A quoi je répondis que nous avions toujours interprète en avant, pour être prêt à recevoir les ou-ures et les communications des autorités chinoises et r veiller aux intérêts du peuple. L'examen fini, on me manda de retourner en prison.

Je vous ai ainsi donné, milord, une relation détaillée événements du 18 septembre, jour où nous fûmes tés. Mais j'essayerai d'éviter de semblables détails

dans le récit que j'ai mai à aj ıter des ving jours d'emprisonnement qui suivirent. Le 19 et le 2 un grand nombre de mandarins visitèrent la prison, ceux qui par leur p ion officielle en avaient le droi commandèrent que je fı mené devant eux, afin qu'il eussent la satisfaction me voir à genoux. Parmi ceux-ci étaient les plus haut ıutorités du conseil des châtiments, sans en excepter, co nme je le sais à présent, le président lui-même, qui m ınsulta d'un ton amer, rit de mes paroles, et parut a ignorant de ce qui concerne les étrangers et aussi plein de préjugés contre eux, que ses subordonnés qui avaient conduit l'interrogatoire relaté plus haut. Plusieurs censeurs et vice-présidents des autres cinq conseils me furent aussi désignés par les geôliers, comme étant parmi les visiteurs. Toutes les fois que j'étais conduit devant (ɜs mandarins de rang, je ne perdais pas l'occasion de ·otester contre le traitement que je subissais, et de leur démontrer qu'en agissant si cruellement envers moi ils se faisaient tort à eux-mêmes, puisqu'il était impossible que la paix pût se faire, s'ils saisissaient et emprisonnaient les instruments des négociations.

« Mais ce ne fut que parmi les prisonniers que j'obtins de la sympathie, ou que je me fis écouter. Beaucoup de ces malheureux étaient contents, quand on le leur permettait, de s'assembler autour de moi, d'entendre mon histoire ou les descriptions que je voulais bien leur faire des usages des pays étrangers. Au lieu de suivre l'exemple donné par leurs autorités et de m'insulter ou de me tourner en ridicule, ils me manquaient rarement de respect, s'adressaient à moi par mon titre et souvent évitaient de me déranger quand il était en leur pouvoir de le faire. La plupart étaient des hommes de la plus basse classe et du dernier ordre de criminels, tels qu'assassins, voleurs qualifiés, etc. Ceux qui n'avaient pas d'argent à eux étaient réduits par la saleté et la diète de la prison à un

état affreux de décharnement et de maladie; mais ceux qui avaient les moyens de payer les geôliers et d'acheter ce dont ils avaient besoin, vivaient dans une abondance et un confort relatifs.

« Ils m'expliquèrent que leur système de prison ne coûte au gouvernement que la paye des geôliers et la fourniture de deux bassins de maïs par jour, pour chaque prisonnier. Toutes les autres dépenses, telles que l'eau, l'éclairage, le feu, le thé, le sel, les légumes pour les prisonniers et les bons repas pour les geôliers, sont défrayées par celui qui se charge volontairement de ce service, comme rachat d'une certaine portion de son temps d'emprisonnement.

« Les mandarins et le conseil ayant ordonné que l'on me fournît des vivres que je pusse manger, ma subsistance qui coûtait, me dit-on, un schelling par jour, dut être payée par l'homme qui avait pris sur lui cette charge; mais au lieu de me prendre en aversion, à cause du surcroît de dépenses que je lui occasionnais, il était un des premiers à me montrer de la sympathie et de la considération. Ma nourriture consistait en deux repas par jour, de riz bouilli ou d'une sorte de macaroni, assaisonné d'une portion très-mesurée de légumes ou de viande; il y avait aussi des gâteaux ou du pain du pays, un peu de thé et du tabac.

« Sur le rôle de la prison, qui était suspendu à la muraille, je me trouvais qualifié de rebelle; l'on disait que j'étais un des cinq rebelles sur un total de soixante-treize, qui étaient condamnés à porter les chaînes les plus lourdes.

« Comme je devenais plus intime avec les habitants de la prison, j'essayai avec précaution d'obtenir d'eux ou par eux des renseignements sur les mouvements des alliés, ou sur les intentions des autorités chinoises; mais les geôliers étaient toujours aux aguets pour empêcher toute communication entre moi et les prisonniers sur

ces sujets, et ils ne voulaient pas me permettre de amener eux-mêmes à causer sur ces matières. Deu ces hommes étaient constamment à côté de moi, jou nuit, et bien que de temps en temps ils répondisse mes questions sur M. Loch et mes compagnons de son, ils déjouèrent toutes les tentatives que je fis p leur envoyer un message ou un billet. »

Les autres prisonniers furent conduits au palais Youen-ming-youen, où l'empereur était encore. On l attacha les pieds et les mains derrière le dos, et on mit par terre, la bouche en bas. On les abandonna a sans leur donner ni à boire ni à manger, et probablem ils étaient condamnés à mourir; mais, après la dér du 21 septembre, ils furent dirigés et conduits dans tre lieux différents, à quelques milles, vers les haut voisines. Cette mesure fut sans doute prise au mon où l'empereur quitta le palais pour se sauver en tarie.

Ces malheureux prisonniers, dirigés en quatre d rents groupes, furent torturés et privés de nourrit Quelques-uns succombèrent en peu de jours, d'au résistèrent davantage et leur vie ne fut sauvée que g à la fermeté des ambassadeurs qui ne voulaient tr de la paix qu'après leur reddition.

Le lieutenant-colonel d'artillerie anglaise Brabazo l'abbé Duluc, Français, eurent la tête tranchée et rent jetés dans la rivière pendant l'action du 21 étaient entre les mains d'un général tartare qui fut b sé; soit par la rage que cet accident lui occasionna, par la retraite précipitée qu'il était obligé d'opére assassina ses prisonniers parlementaires.

Les autres victimes furent M. de Norman, premie taché à l'ambassade anglaise; le lieutenant de caval Anderson; le correspondant du *Times*, M. Bowlby; qu officiers français et quelques soldats.

Les survivants donnèrent des détails navrants sur leurs propres souffrances et sur la mort de leurs compagnons. Parfois, celui qui s'avisa de demander de la nourriture, reçut de la boue dans la bouche. Non-seulement on leur avait attaché les poignets avec des cordes le plus serrées possible, mais on avait mouillé les cordes afin que par l'effet du retrait elles devinssent plus serrées encore. Les doigts des mains de M. de Norman s'enflèrent jusqu'à crever, et ses souffrances furent telles, qu'il en devint fou et expira au milieu du délire.

M. le comte d'Escayrac de Lauture, chargé d'une mission scientifique, ne fut pas enchaîné, mais ses mains furent constamment attachées; voici un passage du récit de sa captivité, publié dans le *Moniteur* des 30 et 31 décembre 1860 :

« Pendant les quatre premiers jours, je ne pus manger que quelques fruits offerts par les prisonniers. C'est au bout d'une dizaine de jours seulement que je pus faire quelques pas sans être soutenu.

« Dès le second jour, mes mains me causèrent une douleur insupportable; j'avais quelques autres blessures assez légères, mais je ne me les rappelais que lorsqu'elles étaient atteintes par quelque choc. J'avais bien dormi la première nuit; mais pendant les vingt jours et les vingt nuits qui suivirent, mes mains me permirent peu de sommeil. Je passais la nuit comme le jour, sur mon lit de camp, tantôt accroupi, les mains appuyées sur les genoux, tantôt couché et les mains au-dessus de la tête. Mes vêtements, mon visage étaient couverts d'un pus infect. Les phlyctènes tombèrent, mais bientôt mes mains ne furent plus qu'une plaie. Assiégé par les mouches, les vers s'y mirent.

« Un médecin chinois, petit vieillard à l'œil fin et spirituel, qui était venu me voir par curiosité, mit sur mes plaies une poudre qui paraissait contenir de la myrrhe. Cette poudre fit disparaître les vers. Il écrivit une petite

ordonnance et laissa quelques sapèques à l'aide d
on acheta un peu d'huile épaisse et jaunâtre
hoang-yeou-kao, avec laquelle les prisonniers pu
faire deux pansements. Malheureusement, je n'a
un morceau de toile pour couvrir mes plaies.
sonnier m'apporta une petite loque bleue, que p
quinze jours je promenai d'une main à l'autre. I
sonniers étaient, en général, pleins d'attention
moi; sans leur assistance, je n'aurais pu ni bo
manger, ni faire un pas. De jour et de nuit, je le
vais disposés à me rendre tous les services.

« La nourriture qui m'était allouée était aussi mi
qu'insuffisante. C'était une tasse de riz détestable
ques queues d'oignons salées, le matin et le s
souffrais continuellement de la faim. Quelques
bien sages dont ma vue était la récompense, des vi
musulmans, avec lesquels j'avais parlé du Coran
portèrent des fruits et des gâteaux. Les prisonnie
donnaient aussi de temps à autre, ou partageaie
moi leur pitance. »

Il convient de remarquer en passant la sympat
les victimes de la félonie de Sang-ko-lin-sin
rent chez tous leurs compagnons de prison, qui
de l'écume du peuple. Ce fait vient à l'appui de l'
que j'ai émise plusieurs fois, sur la favorable disp
de la population envers les étrangers, malgré les
réitérés du gouvernement mandchou, qui voud
voir méprisés et détestés.

L'armée entière fut indignée au dernier point
trahison et des cruautés commises envers les
niers.

Les chefs désiraient punir cette infamie, mais la m
n'en était pas facile. On ne pouvait en rendre le peu
ponsable. Sang-ko-lin-sin, le vrai criminel, se trouv
tête de ses cavaliers mongoles; il n'était au pouvoir
sonne de le saisir et de le mettre à la disposition

liés. D'une autre part, les commandants des troupes déclaraient qu'il fallait se mettre en retraite pour le 1er novembre au plus tard. Le fleuve Peï-ho gèle à cette époque, et les chefs militaires craignaient probablement de rester sans communication avec l'escadre.

Dans ces circonstances, lord Elgin décida la complète destruction des palais de Youen-ming-youen, où se conservaient les *tablettes* de la dynastie impériale. Cette résidence royale était d'une telle splendeur, que tous les Européens qui l'ont vue se sont accordés pour dire que rien en Europe ne pouvait s'y comparer. Elle avait plusieurs lieues de circuit, et contenait plus de cent magnifiques palais (*). L'armée anglaise mit deux jours à les brûler (18 et 19 octobre 1860).

Beaucoup de personnes ont qualifié cette mesure d'acte barbare, de vandalisme. Dans tous les cas, une telle accusation ne saurait peser sur les Français; ils n'y prirent aucune part.

Le 17, les douze cadavres anglais furent inhumés au cimetière russe, et les six français au cimetière catholique, que les mandarins avaient déjà rendu au baron Gros, ainsi que la cathédrale bâtie autrefois par les Portugais.

Lord Elgin présenta les demandes suivantes au prince Koung :

« Ce qui reste du palais de Youen-ming-youen, qui paraît être l'endroit dans lequel plusieurs des captifs anglais ont été exposés aux plus grossières indignités, sera sur-le-

(*) « Il m'est impossible, Monsieur le Maréchal, de vous dire ici toutes les merveilles de cette habitation impériale; rien dans notre Europe ne peut donner l'idée d'un luxe pareil; je n'essayerai pas d'en décrire les splendeurs. » (Lettre du général de Montauban à M. le Maréchal Ministre de la Guerre, en date de Pékin, 8 octobre 1860.)

champ rasé au niveau du sol : cette condition ne d
pas l'assentiment de Son Altesse, parce qu'elle s
de suite mise à exécution par le commandant en

« Une somme de 300,000 taëls doit être payé
diatement aux officiers désignés par le soussigné,
recevoir; laquelle somme sera appropriée, à la di
du gouvernement de Sa Majesté, à ceux qui ont
et aux familles des hommes tués.

« La signature immédiate de la convention d
Tien-tsin restera comme elle est, avec le simple
ment qu'il sera permis aux armées de France et
terre de demeurer à Tien-tsin, jusqu'à ce que les
nités entières mentionnées dans la susdite con
soient payées, si les gouvernements de France et
terre jugent à propos d'adopter cette mesure.

« La démolition de Youen-ming-youen aura lie
champ. A moins que, avant dix heures du matin
le Prince n'informe le soussigné par écrit que la
demandée comme compensation pour les sujets
été massacrés ou maltraités sera prête à être pay
et qu'il sera disposé à signer la convention et à é
les ratifications du traité de Tien-tsin le 23, le so
demandera de nouveau au commandant en chef
parer du Palais impérial à Pékin et de prendre to
tres mesures nécessaires, pour forcer le gouve
chinois à accéder aux demandes que celui de la
Bretagne jugera convenable de faire. Il est bon ce
qu'il informe le Prince que si l'opiniâtreté des Chi
blige à adopter cette marche, il s'adressera au comm
en chef des forces navales de Sa Majesté, aussi bi
commandant en chef des forces de terre de Sa Ma
prie le Prince de se rappeler que les revenus de la
de Canton sont encaissés au profit du suprême go
ment de la Chine, bien que cette cité soit occup
tairement par les alliés; que c'est la force milit
alliés qui a depuis quelque temps empêché Chan

tomber entre les mains des rebelles; et que les jonques portant du riz et des tributs à Pékin ont pu passer et repasser sans être molestées, bien que les flottes des alliés commandent à la fois les mers et les rivières de Chine. »

Le prince Koung accéda à ces exigences ainsi qu'à celles du baron Gros, qui demanda la restitution de toutes les églises qui avaient appartenu aux missionnaires, et une indemnité de 1,500,000 francs pour les prisonniers torturés, ou pour leurs familles.

Les difficultés ainsi aplanies, lord Elgin et le prince Koung signèrent la convention anglaise, le 24 octobre (1860). La convention française fut signée le lendemain.

Voici la description que fit de la cérémonie un correspondant du *Times*:

« Dans la matinée du 24, lord Elgin et sir Hope Grant entrèrent par la porte d'An-ting, avec une escorte de six cents hommes et cent officiers des régiments qui occupaient Pékin. Le commandant en chef, avec l'état-major général et ses aides de camp, allait à cheval un peu en avant de lord Elgin, qui était porté dans sa grande chaise officielle par seize Chinois habillés d'écarlate; son cheval, tout sellé, était conduit derrière lui, et les membres de l'ambassade étaient à cheval de chaque côté.

« La deuxième division, sous les ordres de sir Robert Napier, faisait la haie dans les rues et, après le passage de lord Elgin, suivait par intervalles, prenant des positions stratégiques sur toute la ligne, de peur que les Chinois ne projetassent quelque perfidie. Une foule considérable garnissait les deux côtés de la route; elle était extrêmement paisible, ne manifestant qu'une grande curiosité pour entrevoir le *grand barbare*, en s'efforçant de jeter un regard dans sa chaise comme il passait.

« Le conseil des cérémonies est situé à environ trois mille et demi de la porte d'An-ting, et il était trois heures

passées quand le cortége y arriva. Une foule compac entourait l'entrée et remplissait les rues et la place qui : trouve devant et tous les abords. La garde était rang des deux côtés de la cour, où l'on découvrait le dais so lequel devait avoir lieu la cérémonie. Les officiers eur péens se placèrent à la gauche du dais, qui est la pla d'honneur, et à la droite étaient réunis un certain nor bre de mandarins. Au fond du dais il y avait deux petit tables et des chaises, celle de gauche pour lord Elgin, celle de droite pour le prince Koung. Tout près de chaise de lord Elgin s'en trouvait une autre pour le com mandant en chef; des deux côtés, à angles droits, étaie dix petites tables et chaises pour les officiers supérieu des deux nations; en arrière de celle-ci il y en av encore une autre rangée destinée aux autres officiers.

« Au moment où la chaise à porteurs de lord Elg arriva à la porte, les troupes présentèrent les armes et musique joua le *God save the queen*. Sa chaise fut port jusqu'en face du dais, et alors le prince Koung s'avan pour le recevoir, accompagné par tous les mandarin Après un salut froid de la part de lord Elgin, et un sal plein d'anxiété et d'hésitation de la part du prince Koun lord Elgin s'avança immédiatement vers son siége s'assit en faisant signe à Koung de prendre celui de droi qui est considéré comme étant inférieur. Entre eux de se trouvait une table, sur le devant de laquelle étaie placées les boîtes qui contenaient la convention et traité.

« Lord Elgin entra aussitôt en matière en disan M. Wade de donner à Koung la traduction de ses plei pouvoirs et de lui demander par réciprocité à voir l siens. Le prince Koung dit que les siens n'étaient p aussi étendus, mais tout aussi amples en tant que po voirs, et remit à lord Elgin le décret de l'empereur q lui conférait des pleins pouvoirs pour négocier et co re la paix, et pour apposer le grand sceau de l'empir

comme ratification du traité. La convention fut signée, et chaque plénipotentiaire y apposa son cachet.

« Les copies du traité furent ensuite échangées, Koung y apposant le grand sceau de l'empire, et certifiant sous son propre sceau et sa signature que la ratification du traité avait été dûment accomplie, et que l'apposition du grand sceau de l'empire impliquait l'acceptation par l'empereur de toutes les conditions et obligations contenues dans le traité.

« Lord Elgin et le prince Koung échangèrent entre eux quelques souhaits convenables sur le résultat du traité et exprimèrent l'espérance qu'il amènerait un bon accord entre les deux gouvernements; le prince faisant observer que beaucoup de fautes avaient été commises jusque-là dans leurs relations avec les étrangers et que les affaires avaient été très-mal dirigées, mais que maintenant qu'il les avait prises entre ses mains, il espérait qu'un nouvel état de choses allait commencer.

« Ensuite lord Elgin se leva; Koung fit quelques pas à travers la plate-forme, puis s'arrêta; lord Elgin fit de même, et ce ne fut qu'après des signes énergiques de la part des mandarins de la suite de Koung et quand lord Elgin se fut arrêté que Koung fut amené, après quelques moments d'hésitation, à accompagner le premier jusqu'au bord du dais.

« Le prince Koung a environ vingt-huit ans, mais paraît plus vieux; sa figure ne manque pas d'intelligence, mais elle avait une expression de souci inquiet et nerveux, comme si la crainte luttait avec la colère, sans doute en se trouvant dans une position si différente de celle qu'il avait été accoutumé d'occuper en présence des hauts fonctionnaires du gouvernement; cependant il y avait un singulier mélange de familiarité et de respect dans les manières des mandarins à son égard . . . . . .

. . . . . .

En somme il éprouvait une très-grande crainte. Il la sur-

monta tant soit peu le j ans son ent
avec le baron Gros, et l'on l montra com
tivement gracieux . . . . . .
. . . . . .

« Les manières de lord Elgin furent calmes et p
de dignité . . . . . .
. . . . . .

« Une des scènes les pl s intéressantes de cette jo
fut de voir l'attenti ieuse avec laquelle les g
princes et les ministres l'empire surveillaient le
nières de lord Elgin, comme s'ils étaient pénétrés
crise dangereuse qu'ils aversaient, mais attentif
dangers qui les çaient et les environnaient e

« Le retour de sadeur et du commanda
chef s'accomplit dans le même ordre qu'à l'aller, m
rues étaient occupées sur différents points par les t
de sir Robert Napier, qui les avait placées ave
grande habileté, en so e que les forces britan
étaient alors maîtresses de la capitale de l'empire chi

PLAN DE PÉKIN.

N° 1. Ville sacrée ou interdite, entourée d'un mur, où se le palais de l'empereur.
2. Ville impériale, entourée d'un mur, où se trouvent part des bureaux officiels.
3. Ville intérieure, entourée de remparts, où se trouve pulation.
4. Ville extérieure entourée de remparts.
A. Porte *An-ting*, remise aux mains des alliés le 13 octob
V. Église russe.
X. Église française (elle n'existe plus).
Z. Église portugaise de S. Joseph, appelée par les in tung-tang (elle n'existe plus).
C. Cathédrale portugaise remise à M. le baron Gros, a d'octobre 1860.
L. Li-pou ou bureau des rites, où les Ambassadeur signèrent la convention de Pékin, les 24 et 25 octob
S. Jardins et palais de Youen-ming-youen.
00. Échelle de 5 kilomètres.

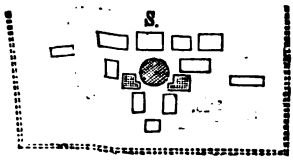
S.

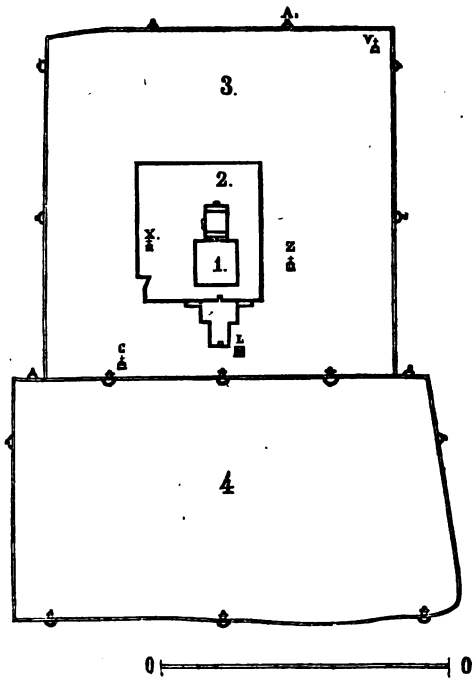
A.
V.
3.
2.
X.
Z.
1.
L.
C.
4
0
0

Je trouve, dans une correspondance publiée par *Moniteur* du 30 janvier 1861, les détails qui suivent s l'échange solennel des ratifications du traité de paix ent les Français et les Chinois :

« On doit pourtant savoir gré au prince Koung de que ques frais qui avaient été faits pour nous recevoir. I larges pièces de feutre gris qui, dans le Nord, servent la fois de matelas et de couverture, étaient étendues su les dalles en manière de tapis. Des tables rangées à droit et à gauche et recouvertes d'un magnifique calicot roug divisaient la salle de la cérémonie dans sa largeur e trois compartiments. L'un, celui de gauche, le côt d'honneur chez les Chinois, destiné aux officiers eur péens ; l'autre, celui de droite, aux mandarins de tou grades ; et enfin celui du milieu, où figuraient au fond devant une tenture du même calicot rouge trois tabl garnies de tapis brodés et entourées de fauteuils, rése vées aux plénipotentiaires et à leurs attachés. Quat lanternes valant bien 20 sous pièce se balançaient dan l'espace. Tel était l'ameublement apporté sans doute à l hâte et pour parer aux éventualités.

« Dès notre arrivée, la cour, déjà remplie de nous mêmes, s'est encombrée encore de tous les Chinois de l rue qui ont pu pénétrer et prendre place dans les jamb et sous les pieds des chevaux confiés à la garde de deu pelotons d'artillerie et de chasseurs d'Afrique. Le prin Koung, assisté de Hang-ki et de plusieurs hauts fonctio naires, s'est approché jusque sous le péristyle au-deva du baron Gros et du général en chef.

« Après échange de salutations selon les rites européen notre ambassadeur est allé prendre place à la table gauche et le général s'est assis près de lui, tandis que plénipotentiaire chinois s'installait à la table de droit A la suite, tout le personnel des états-majors et les of ciers sans troupe se sont massés dans l'espace qui le

avait été réservé; quelques-uns, les premiers, trouvant place dans les fauteuils disposés sur une seule ligne auprès des tables. En face, dans le compartiment de droite, se tenaient réunis, graves et compassés comme il convient à tous Chinois sachant les lois de l'étiquette, une centaine au moins de mandarins, le plus grand nombre appartenant à la classe élevée, ainsi qu'on en pouvait juger par les boutons rouges des deux premiers grades et les boutons bleus des deux seconds, qui surmontaient les bonnets.

« Ceux principalement qui occupaient des siéges en avant du groupe étaient, dit-on, de hauts dignitaires, magnifiques vieillards à longues moustaches grises, blancs de visage, et de physionomie très-douce. La tenue n'était pas celle des plus grandes cérémonies. Tous étaient uniformément vêtus d'une longue robe de soie bleu foncé doublée de fourrure et ornée sur la poitrine et sur le dos d'une plaque carrée, sorte de blason richement brodé en or et en soie dans l'étoffe de la robe et dont le sujet de la broderie indique, ainsi que la couleur du bouton ou globule, le degré du grade.

« Dès le début de la séance, le prince fit remarquer à l'ambassadeur que, dans les mandarins présents, aucun n'appartenait à la noblesse militaire. En effet, sur les plastrons aux couleurs étincelantes on voyait des cigognes, des faisans, des paons, des perdrix ou des cailles, tous insignes de grades mandariniques civils. Tandis que les licornes, les lions, les léopards, les ours, les rhinocéros ou les chevaux marins, attributs des guerriers, ne se rencontraient sur aucune poitrine.

« Le prince Koung, lui, portait une robe semblable à celle des autres mandarins, à cette exception près, que le blason de forme ronde représentait les trois dragons à cinq griffes, signe caractéristique d'une origine impériale. Sur les épaules figurait la même broderie. Sa coiffure était aussi celle des mandarins : espèce de calotte garnie

champ rasé au niveau du sol : cette condition ne d
pas l'assentiment de Son Altesse, parce qu'elle s
de suite mise à exécution par le commandant en

« Une somme de 300,000 taëls doit être payé
diatement aux officiers désignés par le soussigné,
recevoir; laquelle somme sera appropriée, à la di
du gouvernement de Sa Majesté, à ceux qui ont
et aux familles des hommes tués.

« La signature immédiate de la convention d
Tien-tsin restera comme elle est, avec le simple
ment qu'il sera permis aux armées de France et
terre de demeurer à Tien-tsin, jusqu'à ce que les
nités entières mentionnées dans la susdite con
soient payées, si les gouvernements de France et
terre jugent à propos d'adopter cette mesure.

« La démolition de Youen-ming-youen aura lie
champ. A moins que, avant dix heures du matin
le Prince n'informe le soussigné par écrit que la
demandée comme compensation pour les sujets
été massacrés ou maltraités sera prête à être pay
et qu'il sera disposé à signer la convention et à é
les ratifications du traité de Tien-tsin le 23, le s
demandera de nouveau au commandant en chef
parer du Palais impérial à Pékin et de prendre to
tres mesures nécessaires, pour forcer le gouve
chinois à accéder aux demandes que celui de la
Bretagne jugera convenable de faire. Il est bon ce
qu'il informe le Prince que si l'opiniâtreté des Chi
blige à adopter cette marche, il s'adressera au com
en chef des forces navales de Sa Majesté, aussi bi
commandant en chef des forces de terre de Sa Ma
prie le Prince de se rappeler que les revenus de la
de Canton sont encaissés au profit du suprême go

tomber entre les mains des rebelles; et que les jonques portant du riz et des tributs à Pékin ont pu passer et repasser sans être molestées, bien que les flottes des alliés commandent à la fois les mers et les rivières de Chine. »

Le prince Koung accéda à ces exigences ainsi qu'à celles du baron Gros, qui demanda la restitution de toutes les églises qui avaient appartenu aux missionnaires, et une indemnité de 1,500,000 francs pour les prisonniers torturés, ou pour leurs familles.

Les difficultés ainsi aplanies, lord Elgin et le prince Koung signèrent la convention anglaise, le 24 octobre (1860). La convention française fut signée le lendemain.

Voici la description que fit de la cérémonie un correspondant du *Times*:

« Dans la matinée du 24, lord Elgin et sir Hope Grant entrèrent par la porte d'An-ting, avec une escorte de six cents hommes et cent officiers des régiments qui occupaient Pékin. Le commandant en chef, avec l'état-major général et ses aides de camp, allait à cheval un peu en avant de lord Elgin, qui était porté dans sa grande chaise officielle par seize Chinois habillés d'écarlate; son cheval, tout sellé, était conduit derrière lui, et les membres de l'ambassade étaient à cheval de chaque côté.

« La deuxième division, sous les ordres de sir Robert Napier, faisait la haie dans les rues et, après le passage de lord Elgin, suivait par intervalles, prenant des positions stratégiques sur toute la ligne, de peur que les Chinois ne projetassent quelque perfidie. Une foule considérable garnissait les deux côtés de la route; elle était extrêmement paisible, ne manifestant qu'une grande curiosité pour entrevoir le *grand barbare*, en s'efforçant de jeter un regard dans sa chaise comme il passait.

« Le conseil des cérémonies est situé à environ trois mille et demi de la porte d'An-ting, et il était trois heures

passées quand le co y arriva. Une foule entourait l'entrée et remp s rues et la p trouve devant et tous les abords. La garde ét des deux côtés de la cour, où l'on découvrait le lequel devait avoir lieu la cérémonie. Les offic péens se placèrent à la gauche du dais, qui e d'honneur, et à la oite étaient réunis un cer bre de mandarins. A fond du dais il y avait de tables et des chaises, celle de gauche pour lor celle de droite pour le prince Koung. Tout chaise de lord Elgin s'en trouvait une autre po mandant en chef; d deux côtés, à angles droi dix petites tables et chaises pour les officiers des deux nations; en arrière de celle-ci il y encore une autre rangée destinée aux autres o

« Au moment où la chaise à porteurs de l arriva à la porte, l roupes présentèrent les a musique joua le d *ave the queen*. Sa chaise jusqu'en face du d et alors le prince Koun pour le recevoir, accompagné par tous les m Après un salut froid de la part de lord Elgin, e plein d'anxiété et d'hésitation de la part du prin lord Elgin s'avança immédiatement vers son s'assit en faisant signe à Koung de prendre celui qui est considéré comme étant inférieur. Entre se trouvait une table, sur le devant de laquel placées les boîtes qui contenaient la convent traité.

« Lord Elgin entra aussitôt en matière en M. Wade de donner à Koung la traduction de pouvoirs et de lui demander par réciprocité siens. Le prince Koung dit que les siens n'ét aussi étendus, mais tout aussi amples en tant voirs, et remit à lord Elgin le décret de l'emp lui conférait des pleins pouvoirs pour négoci clure la paix, et pour apposer le grand sceau de

comme ratification du traité. La convention fut signée, et chaque plénipotentiaire y apposa son cachet.

« Les copies du traité furent ensuite échangées, Koung y apposant le grand sceau de l'empire, et certifiant sous son propre sceau et sa signature que la ratification du traité avait été dûment accomplie, et que l'apposition du grand sceau de l'empire impliquait l'acceptation par l'empereur de toutes les conditions et obligations contenues dans le traité.

« Lord Elgin et le prince Koung échangèrent entre eux quelques souhaits convenables sur le résultat du traité et exprimèrent l'espérance qu'il amènerait un bon accord entre les deux gouvernements; le prince faisant observer que beaucoup de fautes avaient été commises jusque-là dans leurs relations avec les étrangers et que les affaires avaient été très-mal dirigées, mais que maintenant qu'il les avait prises entre ses mains, il espérait qu'un nouvel état de choses allait commencer.

« Ensuite lord Elgin se leva; Koung fit quelques pas à travers la plate-forme, puis s'arrêta; lord Elgin fit de même, et ce ne fut qu'après des signes énergiques de la part des mandarins de la suite de Koung et quand lord Elgin se fut arrêté que Koung fut amené, après quelques moments d'hésitation, à accompagner le premier jusqu'au bord du dais.

« Le prince Koung a environ vingt-huit ans, mais paraît plus vieux; sa figure ne manque pas d'intelligence, mais elle avait une expression de souci inquiet et nerveux, comme si la crainte luttait avec la colère, sans doute en se trouvant dans une position si différente de celle qu'il avait été accoutumé d'occuper en présence des hauts fonctionnaires du gouvernement; cependant il y avait un singulier mélange de familiarité et de respect dans les manières des mandarins à son égard . . . . . .

. . . . . .

En somme il éprouvait une très-grande crainte. Il la sur-

monta tant soit peu le jour suivant, dans son en
avec le baron Gros, et l'on dit qu'il s'y montra con
tivement gracieux . . . . . .

. . . . . .

« Les manières de lord Elgin furent calmes et p
de dignité . . . . . .

. . . . . .

« Une des scènes les plus intéressantes de cette jo
fut de voir l'attention sérieuse avec laquelle les g
princes et les ministres de l'empire surveillaient le
nières de lord Elgin, comme s'ils étaient pénétré
crise dangereuse qu'ils traversaient, mais attenti
dangers qui les menaçaient et les environnaient e

« Le retour de l'ambassadeur et du commanda
chef s'accomplit dans le même ordre qu'à l'aller, m
rues étaient occupées sur différents points par les t
de sir Robert Napier, qui les avait placées ave
grande habileté, en sorte que les forces britan
étaient alors maîtresses de la capitale de l'empire chi

PLAN DE PÉKIN.

N° 1. Ville sacrée ou interdite, entourée d'un mur, où se
le palais de l'empereur.
2. Ville impériale, entourée d'un mur, où se trouvent
part des bureaux officiels.
3. Ville intérieure, entourée de remparts, où se trouve
pulation.
4. Ville extérieure entourée de remparts.
A. Porte *An-ting*, remise aux mains des alliés le 13 octob
V. Église russe.
X. Église française (elle n'existe plus).
Z. Église portugaise de S. Joseph, appelée par les in
tung-tang (elle n'existe plus).
C. Cathédrale portugaise remise à M. le baron Gros,
d'octobre 1860.
L. Li-pou ou bureau des rites, où les Ambassadeur
signèrent la convention de Pékin, les 24 et 25 octob
S. Jardins et palais de Youen-ming-youen.
00. Échelle de 5 kilomètres.

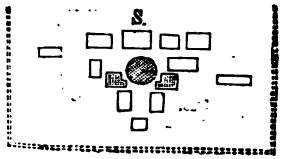
S.

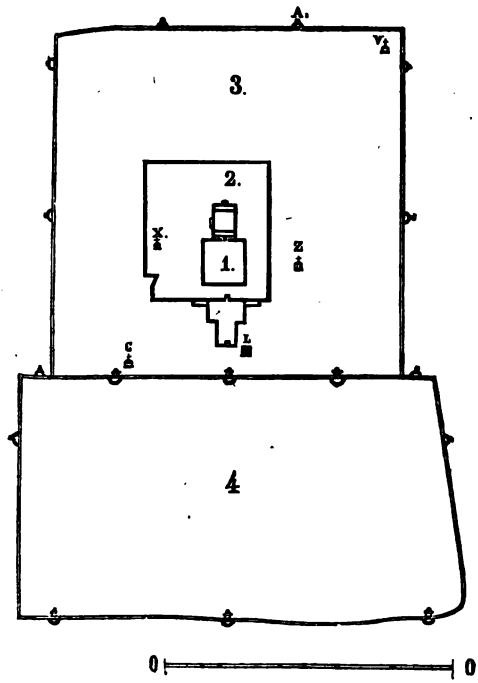
A.
V.
3.
2.
X.
1.
Z.
L.
C.
4
0
0

Je trouve, dans une correspondance publiée par l *Moniteur* du 30 janvier 1861, les détails qui suivent su l'échange solennel des ratifications du traité de paix entr les Français et les Chinois :

« On doit pourtant savoir gré au prince Koung de quel ques frais qui avaient été faits pour nous recevoir. D larges pièces de feutre gris qui, dans le Nord, servent la fois de matelas et de couverture, étaient étendues su les dalles en manière de tapis. Des tables rangées à droit et à gauche et recouvertes d'un magnifique calicot roug divisaient la salle de la cérémonie dans sa largeur e trois compartiments. L'un, celui de gauche, le côt d'honneur chez les Chinois, destiné aux officiers euro péens; l'autre, celui de droite, aux mandarins de tou grades; et enfin celui du milieu, où figuraient au fond e devant une tenture du même calicot rouge trois table garnies de tapis brodés et entourées de fauteuils, réser vées aux plénipotentiaires et à leurs attachés. Quatr lanternes valant bien 20 sous pièce se balançaient dan l'espace. Tel était l'ameublement apporté sans doute à l hâte et pour parer aux éventualités.

« Dès notre arrivée, la cour, déjà remplie de nous mêmes, s'est encombrée encore de tous les Chinois de l rue qui ont pu pénétrer et prendre place dans les jamb et sous les pieds des chevaux confiés à la garde de deu pelotons d'artillerie et de chasseurs d'Afrique. Le prin Koung, assisté de Hang-ki et de plusieurs hauts fonctio naires, s'est approché jusque sous le péristyle au-deva du baron Gros et du général en chef.

« Après échange de salutations selon les rites européen notre ambassadeur est allé prendre place à la table d gauche et le général s'est assis près de lui, tandis que l plénipotentiaire chinois s'installait à la table de droit A la suite, tout le personnel des états-majors et les of ciers sans troupe se sont massés dans l'espace qui le

avait été réservé; quelques-uns, les premiers, trouvant place dans les fauteuils disposés sur une seule ligne auprès des tables. En face, dans le compartiment de droite, se tenaient réunis, graves et compassés comme il convient à tous Chinois sachant les lois de l'étiquette, une centaine au moins de mandarins, le plus grand nombre appartenant à la classe élevée, ainsi qu'on en pouvait juger par les boutons rouges des deux premiers grades et les boutons bleus des deux seconds, qui surmontaient les bonnets.

« Ceux principalement qui occupaient des siéges en avant du groupe étaient, dit-on, de hauts dignitaires, magnifiques vieillards à longues moustaches grises, blancs de visage, et de physionomie très-douce. La tenue n'était pas celle des plus grandes cérémonies. Tous étaient uniformément vêtus d'une longue robe de soie bleu foncé doublée de fourrure et ornée sur la poitrine et sur le dos d'une plaque carrée, sorte de blason richement brodé en or et en soie dans l'étoffe de la robe et dont le sujet de la broderie indique, ainsi que la couleur du bouton ou globule, le degré du grade.

« Dès le début de la séance, le prince fit remarquer à l'ambassadeur que, dans les mandarins présents, aucun n'appartenait à la noblesse militaire. En effet, sur les plastrons aux couleurs étincelantes on voyait des cigognes, des faisans, des paons, des perdrix ou des cailles, tous insignes de grades mandariniques civils. Tandis que les licornes, les lions, les léopards, les ours, les rhinocéros ou les chevaux marins, attributs des guerriers, ne se rencontraient sur aucune poitrine.

« Le prince Koung, lui, portait une robe semblable à celle des autres mandarins, à cette exception près, que le blason de forme ronde représentait les trois dragons à cinq griffes, signe caractéristique d'une origine impériale. Sur les épaules figurait la même broderie. Sa coiffure était aussi celle des mandarins : espèce de calotte garnie

d'une bordure circulaire en velours, retroussée en forme de vasque autour de la tête. Ce bonnet était surmonté d'un bouton de fantaisie en soie rouge. Son pantalon, en soie grise écrue, était contenu, aux extrémités, dans des bottes de satin noir montant jusqu'au-dessous des genoux.

« Il avait au cou un long collier fait de boules d'ambre gris. Tous les dignitaires chinois portent, dans les cérémonies d'apparat, un de ces colliers ou chapelets descendant jusqu'à la ceinture, et dont quelques-uns sont d'une grande richesse : jade vert transparent, lapis-lazuli, malachite, et souvent même perles fines. Le nombre des grains, alternés de dix en dix par un grain plus fort et d'une pierre de nature différente, est déterminé et n'excède ordinairement point le chiffre de 108.

« La physionomie du prince est intelligente. Il est d'une extrême jeunesse, vingt-deux ans à peine. Son air est souverainement aristocratique. L'œil noir, profond, légèrement bridé, s'abrite sous d'épais sourcils et a parfois de vifs éclairs. Le nez est long, un peu busqué, comme chez presque tous les Tartares. La bouche, sans être grande, est épaisse, sensuelle. Tout l'ensemble des traits, lorsqu'ils sont animés, révèle la finesse et la distinction; mais lorsque le jeune prince oublie un instant de s'observer, on surprend sur son visage les traces d'une grande fatigue, déterminée sans doute par l'excès des jouissances de la vie chinoise.

« L'opium, assurément, ne doit pas être étranger à la prostration des muscles de la face et à l'atonie du regard, si communes partout l'empire, surtout chez les gens appartenant aux classes élevées. Les mains sont admirables, de la forme la plus élégante et la plus pure, et d'une blancheur si exagérée, qu'elle ferait douter de la présence du sang sous le tissu. Au reste, cette perfection est particulière à presque toute la race, et il est rare de rencontrer un Chinois aux extrémités gros-

sières. Les pieds et les mains, chez eux, sont toujours d'une beauté et d'une exiguïté remarquables.

« Durant toute la cérémonie qui a consisté à examiner de part et d'autres de longs grimoires, que les deux attachés des deux nations portaient d'une table à l'autre sous les yeux des plénipotentiaires, le prince Koung a peu souri. Son allure même trahissait d'abord une légère inquiétude et une contrainte pénible ; mais peu à peu il a retrouvé une contenance, et à la fin il paraissait être parfaitement rassuré. Il a eu pourtant quelques regards assez profondément haineux dirigés contre l'abbé Delamarre qui, mis à la disposition de notre ambassadeur, remplissait auprès de lui les fonctions d'interprète. Quelques minutes avant le moment solennel, on a servi le thé, concession faite aux coutumes chinoises. Les ambassadeurs ont bu *officiellement*, se regardant l'un l'autre du coin de l'œil. Puis, à la suite de quelques pourparlers encore, les traités ont été échangés : le nôtre sur très-beau parchemin, celui des Chinois gravé sur des plaques d'or. Le baron Gros a offert en même temps une série de fort belles photographies. En une seconde, elles ont attiré autour de la table du prince un encombrement de tous les mandarins qui, oubliant un peu la dignité de leur rôle, se poussaient et se grimpaient sur les épaules les uns des autres, comme des enfants à un feu d'artifice. Dans la cour, les agents de police avaient toutes les peines imaginables à contenir à grands coups de fouet la curiosité de la foule.

« Lorsqu'on s'est séparé, le prince Koung et tous les hauts fonctionnaires, si graves jusque-là, étaient souriants, et leurs physionomies témoignaient de la satisfaction la plus vive. Pour nos nouveaux alliés, qui sont formalistes à l'excès, rien n'était encore terminé ni certain, tant que les parchemins d'une part, et les plaques d'or de l'autre, n'avaient pas été échangés.

« Cette consécration de si haute importance venait en-

fin de s'accomplir. Ils n'en étaient arrivés là, il est vrai, qu'en sacrifiant quelques-unes de leurs chères coutumes; il leur avait fallu subir de graves irrégularités dans l'exécution du cérémonial prescrit par leur fameux code de l'étiquette. Il n'avait été question ni des trois agenouillements ni des trois prosternements. Mais somme toute, et en dépit de l'observation de quelques vieux rites, la paix était faite et bien faite, je crois, si l'on en juge par la joie avec laquelle ils semblaient en accueillir la manifestation sacramentelle.

« Le prince Koung, en serrant affectueusement et tout à fait *à la française* les mains de notre ambassadeur, lui a demandé la permission de venir le visiter en ami, ce qui, bien entendu, a été accordé sans réserves.

« Sortis du palais des Rites, nous nous sommes alors débandés, et chacun, obéissant au caprice de son cheval, a visité la grande métropole. »

Par un article additionnel, lord Elgin obtint la cession à la Grande-Bretagne d'un terrain dans l'île de Kouloun, tout près et en face de Hong-kong. Ce terrain était déjà en possession des Anglais, le vice-roi de Canton le leur ayant loué pour toujours. Il mesure environ 2 ou 3 milles carrés.

Pendant les jours que les alliés furent maîtres de Pékin, on n'observa sur les visages aucun autre sentiment que celui de la curiosité. Les officiers firent mettre une corde à quelques douzaines de mètres de la porte Anting, comme limite d'où les soldats ne pouvaient passer dans la ville. Un grand nombre d'indigènes venaient dans cet espace, et offraient en vente, aux Européens, toute espèce d'objets; la plupart n'étaient que des curieux.

Quelques officiers d'artillerie, voulant faire porter au camp allié, à une certaine distance des remparts, plusieurs canons que les mandarins militaires avaient abandonnés, il leur vint à l'esprit, pour s'amuser peut-être, de

prendre un nombre de ces curieux et de leur faire traîner les canons. Ils ne s'en fâchèrent pas; au contraire, ils se mirent à l'œuvre de bonne volonté et en riant.

Le traité de Tien-tsin et la convention de Pékin ayant été publiés par le prince Koung, les troupes françaises quittèrent Pékin le 1er novembre. Les Anglais durent rester pour attendre l'arrivée de M. Bruce, que lord Elgin présenta au prince Koung le 8 du même mois. Le lendemain tous les alliés partaient de Pékin, où il ne resta qu'un employé de la légation anglaise pour préparer une demeure convenable au ministre résident, M. Bruce, qui devait revenir à la capitale vers le printemps. En attendant, il resta à Tien-tsin, aussi bien que M. Bourboulon, avec 3,000 hommes.

Le 14 novembre, un traité fut signé par le prince Koung et l'ambassadeur russe, général Ignatieff. Par cette convention, la Russie obtint l'établissement d'un consulat à Kou-lon (entre Kiakta et Pékin), et la cession du littoral entre les embouchures de l'Amour et du Tou-men : territoire long de 900 milles environ et de 150 à 200 de large. Les sujets russes peuvent aller partout en Chine avec des passe-ports, mais ils ne peuvent dépasser le nombre de deux cents dans un même lieu.

A la fin de 1860, quand Pékin avait déjà été pris par les Anglo-Français, et que Chang-haï était occupé par eux, le gouverneur chinois de cette ville eut la hardiesse d'essayer la plus ouverte infraction des traités. L'opium, en débarquant, doit payer selon le tarif annexé au traité de Tien-tsin, ratifié à Pékin, 30 dollars par caisse. Le gouverneur voulut qu'il payât, au moment de passer aux mains des négociants indigènes, une somme égale en plus. Il établit aussi le droit d'un tael (7 francs) par piétal sur d'autres marchandises.

Pour réaliser cette exaction, il nomma un comité (tunsou) composé de trois personnes, chargé de le percevoir. On défendit aux commerçants indigènes d'acheter des

articles chez les négociants étrangers établis à terre. On leur enjoignit d'aller à bord des vaisseaux, accompagnés d'un employé du kounsou, qui devait mettre son sceau sur les ballots achetés.

Les *compradores* des maisons étrangères reçurent l'ordre de fournir au gouverneur une note de tout l'opium que leurs maîtres vendraient chaque jour, et une note aussi des existences en magasin. Une récompense pécuniaire leur était promise pour ce service, et on les menaçait eux et *leurs familles* s'ils n'obéissaient pas à cet ordre. Le kounsou mit des gardes pour épier les maisons des négociants étrangers. Un Chinois qui sortait d'une de ces maisons avec quelques caisses d'opium qu'il avait achetées fut arrêté par les gardes, mais il se défendit lui et ses caisses, et parvint à les porter jusque chez lui. Le lendemain la police s'empara de cet homme et de tout l'argent qu'elle trouva dans sa demeure.

Le consul anglais prostesta sur-le-champ, et le gouverneur décida la dissolution du kounsou, ou du moins son éloignement de Chang-haï.

Quand on considère que cette ville était sous l'occupation des Anglais et des Français par suite d'une pétition des mandarins qui ne pouvaient la défendre contre les rebelles, et que Tien-tsin, le port de Pékin, était aussi encore occupé par les alliés, on est vraiment étonné de l'insolente audace de ces autorités chinoises. Il faut qu'elles se soient trouvées dans une grande détresse de fonds pour se livrer à de telles tentatives.

Un décret impérial du 14 décembre 1860 a institué une *surintendance des relations commerciales avec toutes les nations étrangères*, composée d'un président, de trois chefs de bureau et de huit sous-chefs. Un sceau a été créé pour ce ministère. Le prince Koung, frère puîné de l'empereur, a été nommé président, et parmi les chefs de bureau se trouve Kouei-liang, jadis vice-roi de la pro-

vince de Pichi-li et commissaire impérial qui signa la paix à Tien-tsin en 1858.

Les journaux anglais et tous les résidents européens en Chine ont annoncé que l'empereur s'était enfin décidé à instituer un ministère des affaires étrangères à imitation de ceux des pays chrétiens, La vérité est qu'on désiré trouver un moyen de *sauver la dignité de Sa Majesté céleste* par rapport à la question des audiences et des prosternements. Il y avait eu jusqu'ici un commissaire impérial à Canton ou à Chang-haï : eh bien ! l'empereur en a créé un dont la résidence est à Pékin ; et pour remplir cette charge il a nommé son propre frère. Maintenant on dira aux envoyés des souverains chrétiens : « Si vous avez à traiter d'affaires, adressez-vous au prince Koung, qui est spécialement chargé de s'entendre avec vous; quant à l'empereur, il serait parfaitement inutile de le voir. » La *surintendance*, donc, qui vient d'être créée est plus qu'un ministère des affaires étrangères; les chefs de bureau eux-mêmes ont le rang de ministres de la couronne.

Qu'on n'oublie pas, cependant, qu'il est naturellement dans l'esprit des Mandchoux de revenir, autant qu'ils le peuvent, sur les concessions faites par la force. Ainsi, si on les laissait agir à leur manière, bientôt il serait difficile ou impossible de voir le prince Koung, et puis il en adviendrait de même pour les chefs de bureau. Nous avons l'exemple de ce qui a eu lieu pour le commissaire impérial résidant à Canton : des envoyés des gouvernements chrétiens ont passé quelquefois plusieurs années sans pouvoir parler avec lui, et il y en a eu même qui sont arrivés en Chine et sont repartis sans en avoir obtenu une seule audience.

Il est utile de signaler un autre fait qui est peut-être plus important que la création de la *surintendance des relations commerciales*, et qui marque un progrès plus positif vers l'entente cordiale que nous désirons voir éta-

blie entre les gouvernements chrétiens et chinois ; prince Koung, en sa qualité de vice-roi pour la géra des affaires commerciales, a nommé (21 janvier 1 M. Lay (ancien consul britannique) inspecteur général douanes de tous les ports ouverts au commerce étran avec l'autorisation de renvoyer des employés ou recevoir de nouveaux, et de leur assigner des appoi ments selon qu'il le jugera convenable et juste. M. reçut avec son brevet une invitation pour se rend Pékin.

A la fin de janvier 1861, 4,800 hommes de l'expédi anglaise, dont 900 cavaliers avec leurs chevaux et de 3,500 domestiques indiens ou chinois, furent emb qués à Hong-kong à bord de quarante-huit transports firent voile pour l'Angleterre et l'Inde.

M. Bourboulon se rendit à Pékin le 25 mars, et il se rigea immédiatement vers la cathédrale catholique où *Te Deum* fut chanté. Le même jour au soir, il reçu visite de Kouei-liang. Le 26, une audience lui fut d née par le prince Koung. Tous les Européens présen Pékin offrirent, le 27, leurs hommages au représent de la France.

Les mêmes cérémonies à peu près eurent lieu p M. F. Bruce, ministre plénipotentiaire de la Grande B tagne.

La guerre est donc heureusement finie, et les gou nements anglais et français doivent s'en féliciter. l'empereur Hien-foung n'avait pas été infirme ou q eût fait preuve de plus d'énergie, la lutte aurait pu prolongée pendant quelques semaines de plus. On souvient que les généraux anglais et français déclarè indispensable la retraite des troupes après le 1er nov bre, à cause de la gelée du fleuve Peï-ho. L'armée allié serait donc vue forcée d'abandonner Pékin, et elle n'y rait pu retourner que vers le milieu de mars. Pend ces quatre mois les Chinois auraient reçu des renfort

la Tartarie et d'autres parties de l'empire, ils auraient détruit les ponts et multiplié leurs défenses. Dès lors la petite armée européenne qui se trouvait à Ta-kou ne suffisait plus pour attaquer Pékin, et il eût fallu attendre des renforts d'Europe.

Si les Anglo-Français restaient à Pékin au nombre de 10,000 hommes pendant quatre mois, sans communication avec l'escadre, n'en pouvant recevoir ni vivres ni munitions, ils couraient une bien dangereuse aventure : aussi les généraux ne voulaient point s'y exposer.

Heureusement pour les intérêts chrétiens l'empereur Hien-foung fut obligé, à cause de ses infirmités, d'abandonner sa capitale; les hauts mandarins, l'armée et le peuple en furent démoralisés ; les portes de la fameuse Pékin s'ouvrirent aux étrangers sans qu'il fût tiré pour la défendre un seul coup de canon !

Je termine ce chapitre par une observation qu'il m'est doux de faire. Dans ces guerres avec les Chinois, que j'ai rapidement relatées, le principe a été adopté, pour la première fois, de respecter la marine marchande : seuls, les vaisseaux impériaux ont été attaqués. Ce système humain et habile a conquis aux alliés le bon vouloir des populations, tandis que les *prises sur mer* auraient soulevé les haines et provoqué les vengeances.

Pourquoi n'agirait-on pas toujours de même? Quand une armée ennemie entre dans un pays, elle attaque seulement les troupes ou les hommes armés qui lui font résistance, elle conquiert peut-être l'État, mais elle ne dépouille pas les particuliers de leurs propriétés. Quelle raison y a-t-il donc pour qu'il en soit autrement sur mer?

CHAPITRE TREIZIÈME.

DES MISSIONS CHRÉTIENNES EN CHINE.

Je n'irai pas plus loin sans parler des missions chrétiennes. Elles ont eu en Chine trois époques bien distinctes.

Les nestoriens, ainsi qu'il conste par le monument déjà cité de Sing-nang-fu et par d'autres données, loin de trouver de l'opposition, furent protégés par les souverains de la Chine; mais ils déchurent plus tard, et disparurent enfin lors de l'invasion des Tartares-Mongols, avec lesquels s'introduisit en Chine l'islamisme. Toutefois il n'y eut pas de persécution contre le christianisme considéré comme secte religieuse; Marco Polo n'eût pas manqué d'en faire mention, puisqu'il parle des nestoriens et de quatre de leurs églises qu'il visita. Il raconte en outre que, contre Kublaï-khan, se souleva un prince ap-

pelé Nayan, lequel était chrétien baptisé, et avait dans son armée beaucoup de chrétiens ; que dans cette circonstance les bouddhistes et les musulmans se moquaient des chrétiens, parce que leur Dieu ne les avait pas aidés ; que ceux-ci étant allés s'en plaindre à Kublaï-khan, ce prince les consola en leur disant que leur Dieu n'avait pas aidé Nayan parce que son entreprise était criminelle, et il défendit aux musulmans et aux bouddhistes de molester désormais les chrétiens. Il est à croire que les nestoriens de Chine, ne pouvant communiquer avec leurs chefs spirituels de Mésopotamie, à cause des guerres que la famille de Tchinguis alluma dans toute l'Asie, déclinèrent d'eux-mêmes et allèrent perdant le terrain qu'ils avaient gagné, jusqu'au point de s'éteindre entièrement.

A ce résultat contribua sans doute l'arrivée de diverses missions catholiques, qui vinrent par la voie de la Tartarie, et qui furent très-bien accueillies par les empereurs mongols de la Chine. Peut-être le terrain leur avait-il été préparé par Marco Polo, qui alla en Chine en 1260, fut chargé de plusieurs affaires importantes, et inspira une telle affection à Kublaï-khan, qu'il eut beaucoup de peine à obtenir de lui la permission de revenir en Europe.

Jean de Monte-Corvino fut le premier missionnaire catholique qui arriva à Pékin, en 1290, et, malgré la guerre que lui firent les moines nestoriens, il s'établit solidement, éleva deux églises et convertit plusieurs Tartares et quelques nestoriens haut placés. En 1308, il reçut un renfort par l'arrivée de trois religieux franciscains qui lui furent envoyés de Rome, et qui le sacrèrent évêque de Pékin. Parmi les personnes qu'il convertit, se trouvait une riche dame arménienne, qui bâtit à ses frais, à Hancheu-fu, une magnifique église, à laquelle l'évêque Monte-Corvino donna le titre de cathédrale. Plusieurs autres missionnaires arrivèrent successivement à la cour des empereurs mongols, qui, non contents de les protéger constamment, leur accordaient tous les mois un secours

d'argent. Cet état de choses si favorable se modifia lorsqu'un Chinois, en 1367, leva une armée, chassa les Tartares et fonda la dynastie des Mings. Sa politique fut de couper toute communication avec la Tartarie, qui était la route par laquelle les missionnaires se rendaient alors en Chine. Cette circonstance, jointe à ce fait que les souverains mongols avaient toujours protégé les chrétiens, fut cause de la complète ruine des missions en Chine. Celles de Tartarie éprouvèrent plus tard le même sort, quand l'Asie devint la conquête du fameux Timour (Tamerlan), qui était un musulman fanatique.

Nous venons de voir la lumière de l'Évangile s'allumer deux fois et s'éteindre deux fois en Chine; le christianisme devait y être apporté une troisième fois, mais par la voie de mer et non plus par celle de terre.

En 1498, les Portugais doublent le cap de Bonne-Espérance, et bientôt après, quelques-uns d'entre eux arrivent jusqu'en Chine. Vers 1550, saint François-Xavier fait des efforts pour entrer dans l'empire, et meurt (1552) dans l'île de Sancian, appelée aujourd'hui par les Anglais S. John. D'autres missionnaires plus heureux, les jésuites Michel Rogerio, Jean Barradas, Diégo Pantoja, Gaspar Ferreira et Matthieu Ricci, parviennent, en 1580, à établir une mission dans l'intérieur, et, plus tard, pénètrent jusqu'à Pékin, où le dernier, grâce à son habileté comme horloger, comme musicien, comme constructeur de cartes géographiques, se fit une position importante.

Marco Polo, l'évêque Monte-Corvino et tous les missionnaires qui avaient passé par le pays des Tartares-Mongols pour aller en Chine, donnaient à cet empire le nom de *Cathay*, et à Pékin celui de *Kanbalik*, c'est-à-dire *résidence du khan*. Lorsque les Portugais arrivèrent à Macao et à Canton, ils appelèrent le pays entier *Chine*, et sa capitale *Pékin*, mot qui, en chinois, veut dire *capitale* ou *cour du Nord*, comme Nankin signifie *capitale du Sud*. Quant au mot *Chine*, on n'en sait pas exactement

prononcent le nom de cette ville, qui s'appelle
fou, ils font entendre exactement le mot *china*,
les Portugais le prononcent pour désigner la Chi

Matthieu Ricci, dès qu'il eut résidé quelque t
Pékin, commença à soupçonner qu'il était dans
que Marco Polo et Monte-Corvino appelaient Ka
et par conséquent dans le pays qu'ils nommaient
Une polémique s'engagea sur ce point, et voici le
que l'on prit pour découvrir la vérité. Il partit d
doustan une expédition de missionnaires qui, tra
l'Afghanistan, devaient aller se placer sur la r
anciens missionnaires qui allaient de Rome au C
à Kanbalik, et puis continuer leur route par la T
De toute l'expédition, il n'y eut qu'un seul missio
le P. Goes, Portugais qui, accompagné d'un fidèle c
arriva au Cathay, lequel se trouva être en effet l
des missionnaires de Macao; il envoya à Kanb
message auquel répondirent ses collaborateurs
liques de Pékin, et à peine avait-il goûté le pl
voir positivement résolu le grand problème qui l
fait entreprendre un si gigantesque voyage, qu'il

intimes avec les Portugais et les autres commerçants européens leur étaient on ne peu plus nuisibles; car ceux-ci portaient singulièrement ombrage au gouvernement impérial à cause de leurs conquêtes dans l'Indo-Chine, et plusieurs mandarins ne considéraient les missionnaires que comme des agents et des espions politiques. C'est ce qu'on peut voir dans l'important ouvrage *le Christianisme en Chine.* « Dès l'origine, dit l'auteur (*), ils (les mandarins) ont été persuadés que le but bien arrêté des Européens, en venant en Chine, était de s'emparer du pays; » et, à ce sujet, il fait un récit que je vais reproduire, récit qui ne sera pas sans intérêt pour le lecteur :

« A l'époque où le christianisme pénétrait jusque dans les rangs de la famille impériale, il se formait à Macao un sombre orage qui menaçait de ruiner la colonie portugaise et les missions catholiques de la Chine. Les Hollandais, jaloux des hardies et glorieuses expéditions des Portugais dans les Indes, envieux surtout des richesses qu'ils amassaient, avaient armé de nombreux navires pour exercer la piraterie dans les mers de l'extrême Orient. Ces forbans audacieux portaient la désolation dans les Moluques et dans les îles du détroit de la Sonde. Non contents de ces riches pillages, ils équipèrent une flottille et tentèrent de s'emparer de l'île de Formose. Ayant été vigoureusement repoussés par les Chinois, ils jetèrent les yeux sur la petite colonie de Macao. Les Portugais, qui avaient connaissance de leurs projets hostiles, songèrent à se fortifier. Ils construisirent avec ardeur une épaisse muraille sur les bords escarpés de la mer, afin de repousser plus facilement les attaques des pirates hollandais, s'ils se présentaient.

« Les Chinois, toujours ennemis des étrangers, profi-

(*) Tome II, page 82.

tèrent de cette occasion pour se soulever. Ils prétendaient que les Portugais voulaient s'emparer de l'empire; qu'ils avaient déjà élevé plusieurs citadelles, car ils appelaient ainsi les églises récemment construites, et que maintenant ils se fortifiaient du côté de la mer. Ils allaient jusqu'à dire que le P. Cataneo avait été désigné pour être empereur. Ce missionnaire, qui depuis quelque temps était retourné à Macao, avait conservé le costume chinois, et l'on en concluait qu'il se tenait prêt à se mettre en campagne. Ses capitaines et ses nombreux partisans étaient déjà dans l'intérieur et occupaient des points stratégiques d'une grande importance. On voulait parler des résidences chrétiennes de Tchao-tcheou et de Nan-tchan-fou, de Nankin et de Pékin. Ces bruits ridicules ayant été malicieusement répandus de tous côtés, la populace s'insurgea, s'arma de piques et de bambous, et courut assiéger l'église portugaise, que les Chinois s'obstinaient à considérer comme une forteresse. On y mit le feu et on la pilla. Un Portugais, ayant arraché à un Chinois un tableau de la Vierge qui avait été mis en lambeaux, en fit une sorte d'étendard et parcourut la ville pour exciter ses compatriotes à la vengeance. Les Portugais, les nègres surtout, à la vue de la sainte image, se formèrent en bataillon, et le zèle religieux exaltant leur énergie et leur courage, ils se précipitèrent sur les païens et les mirent en fuite. Usant ensuite de représailles, ils allèrent saccager le palais des mandarins, et se saisirent du principal agent de la sédition, qu'ils emprisonnèrent dans le collége, après l'avoir accablé de coups de bambou. Les magistrats de la ville voisine, nommée Hian-chan, Montagne des Parfums, se concertèrent avec l'autorité portugaise, et l'ordre fut rétabli.

« Cependant le feu couvait toujours sous la cendre, et un lettré trouva moyen de rallumer l'incendie. Il publia un écrit sur la future invasion des étrangers. Dans ce

oman plein de fiel et de malice, le P. Cataneo était tou-
ours représenté comme prétendant à l'empire. Il avait
isité à dessein les principales villes de la Chine, depuis
acao jusqu'à Pékin. Les routes par terre et par eau lui
aient parfaitement connues, il savait la langue chi-
oise, et durant plusieurs années il s'était habitué aux
œurs et aux usages du pays. Il avait déjà dans l'inté-
eur un grand nombre de partisans, et il n'attendait
lus pour agir que l'arrivée d'une flotte considérable
artie depuis longtemps de l'Occident. Les Japonais et
s Malais de la Sonde devaient être ses auxiliaires. Ces
rmées formidables allaient arriver au premier jour, et
en était fait des pauvres Chinois de Macao; le peuple
ux cheveux noirs serait réduit en servitude et le royaume
es Fleurs tomberait entre les mains des barbares. Ce
vre, répandu avec profusion et dévoré par la multitude,
rcita une terreur panique parmi la population de Macao.
hacun fit ses malles et ses paquets, et bientôt toutes les
milles chinoises, hommes, femmes et enfants, tout
isparut et se sauva à Canton. La mer était sillonnée de
onques faisant le sauvetage de ce malheureux peuple.
n se pressait, on criait, le rivage était encombré de
eubles de toute sorte; on eût dit que la fameuse flotte
ait en vue et qu'on n'avait plus le temps de se mettre à
bri. En quelques jours il ne resta plus à Macao que
s Portugais et leurs esclaves nègres.

« Lorsque ces bandes de fuyards arrivèrent à Canton,
les communiquèrent à la ville entière l'épouvante dont
les étaient bouleversées. Les magistrats, les mandarins
terre et de mer, le peuple, tous les habitants de la
lle, depuis le vice-roi jusqu'au dernier des portefaix,
ut le monde fut convaincu qu'on allait bientôt devenir
proie des diables occidentaux. On convoqua la milice,
arma les jonques de guerre, on renforça les corps de
rde qui veillent jour et nuit au haut des remparts, et,
n de mieux se préparer à la défense, on fit abattre tou-

tes les maisons bâties en dehors des murailles du côté du fleuve. Il y en eut, dit-on, plus de mille qui furent démolies de fond en comble. Pour plus de sûreté on fit murer à granit et à chaux les portes de cette partie de la ville, et l'on publia dans tous les quartiers un édit par lequel il était expressément défendu à tout citoyen de recevoir dans sa maison aucun habitant de Macao, « parce que, « ajoutait l'édit, l'un d'eux, nommé Ko-ti-niou (Catanéo), « veut s'emparer de l'empire. » Le vice-roi, ne se contentant pas de ces formidables précautions, expédia une estafette à Pékin, pour avertir l'empereur du danger qui le menaçait. Les missionnaires de la capitale eurent beaucoup à souffrir de cette étonnante affaire, qui fut sur le point d'anéantir toutes les missions de la Chine.

« Les Portugais de Macao étaient dans la situation la plus critique. Non-seulement leur commerce avec les Chinois avait cessé, mais ils étaient encore menacés de mourir de faim, car Macao étant un rocher stérile, les habitants de la colonie n'ont pour s'alimenter d'autres ressources que les provisions apportées par les Chinois de Hian-chan et de Canton. Les autorités portugaises prirent donc le parti d'envoyer à Canton une très-humble ambassade pour exposer au vice-roi combien ils étaient éloignés des vues ambitieuses qu'on leur supposait. Il ne leur fut pas difficile de prouver qu'une poignée de marchands ne pouvait s'emparer de l'Empire Céleste. Il y eut dès lors un rapprochement, et il fut permis à quelques Chinois de retourner à Macao à titre d'essai et pour examiner les affaires sur les lieux mêmes.

« Aussitôt que la nouvelle de cette réconciliation circula dans la ville de Canton, il y eut parmi le peuple un mouvement séditieux, car on se plaignait amèrement que, sur un vain prétexte, le haï-teou, ou grand chef maritime, eût fait abattre tant de maisons. On réclamait à grands cris des indemnités, on voulait enchaîner le haï-teou et l'envoyer à Pékin pour y être jugé et condamné.

Celui-ci soutenait, pour se tirer d'embarras, qu'on n'avait pas cédé à une vaine terreur, et que les étrangers avaient réellement le projet de bouleverser l'empire et de renverser la dynastie.

« Sur ces entrefaites arrive à Canton le frère Martinez de la mission de Nan-tchang-fou. Ce jeune Chinois, natif de Macao, avait fait ses études au collége pour entrer dans l'état ecclésiastique. Après avoir reçu les premiers ordres, il avait été envoyé dans l'intérieur, afin de se former, en la compagnie des missionnaires, à la vie apostolique. Le recteur de Macao l'ayant rappelé depuis quelque temps, il arrivait à Canton au milieu de l'affreux désordre que nous venons de raconter. Martinez était tourmenté par une fièvre violente. Au lieu de continuer sa route jusqu'à Macao, il voulut s'arrêter un peu chez les chrétiens de Canton pour se reposer et attendre que les affaires prissent une tournure plus pacifique.

« Un néophyte devenu apostat, et par conséquent furieux ennemi des chrétiens, ayant appris l'arrivée du frère Martinez, alla le dénoncer au grand chef maritime, en disant que ce Martinez était le lieutenant et l'espion du P. Cataneo, le prétendant à l'empire, qu'il avait été préparer l'insurrection dans l'intérieur, et qu'il arrivait pour tracer la route aux armées étrangères attendues à Macao. Le grand chef maritime, qui cherchait à se disculper aux yeux du peuple de la démolition des faubourgs, fut enchanté de recevoir une semblable accusation, et envoya ses satellites s'emparer, pendant la nuit, du frère Martinez. Ce pauvre conspirateur était dans son lit, accablé par un violent accès de fièvre. Il fut contraint de se lever, ainsi que les autres chrétiens de la maison. On leur lia les mains derrière le dos, et on les conduisit, à la lueur des torches et avec d'horribles vociférations, jusqu'au tribunal du haï-teou. Aussitôt qu'ils furent arrivés, on les appliqua tous à la torture, c'est-à-dire qu'on leur pressa étroitement les pieds entre deux poutres et qu'à

chaque question les bourreaux frappaient sur les poutres à coups de gros maillets. Le frère Martinez endura héroïquement cet horrible supplice, et ne cessa de protester de son innocence.

« Le juge était sur le point de le renvoyer absous, lorsque son accusateur, le néophyte apostat, se présenta et dit que Martinez était réellement un dangereux conspirateur; qu'à son arrivée à Canton il s'était empressé d'acheter de la poudre, et qu'un enfant de la maison où il logeait pouvait en témoigner. Cette nouvelle accusation ranima la colère du magistrat. On fit venir l'enfant et on l'interrogea. Dans la langue chinoise, le même caractère, *yo*, peut signifier à la fois poudre à canon ou poudre de médecine, il suffit pour exprimer l'un ou l'autre d'une légère différence dans l'intonation. Le juge demande à l'enfant ce que Martinez a acheté en arrivant à Canton. Il répond naïvement qu'il a acheté du *yo* (de la poudre de médecine). Vous l'entendez, s'écrie l'accusateur, il a acheté du *yo* (de la poudre à canon). Martinez se défend et explique qu'il avait en effet acheté des médicaments pour se délivrer de la fièvre. Le témoin, interrogé de nouveau, confirme ce que vient de dire l'accusé ; mais le juge ayant fait serrer les doigts de l'enfant entre deux bambous et le menaçant des plus cruelles tortures, le força de déclarer que le *yo* en question était effectivement de la poudre à canon. L'accusé fut alors soumis à une cruelle flagellation et condamné à mort. Avant de subir le dernier supplice, il devait être encore interrogé et torturé par le vice-roi. Mais son corps avait été si impitoyablement déchiré qu'il ne présentait qu'une seule grande plaie tout ensanglantée. Pendant qu'on le traînait au tribunal du vice-roi, il expira sur la voie publique, le 31 mars 1606, à l'heure même où le Sauveur des hommes était mort sur la croix pour le salut du monde.

« Les craintes d'une invasion étrangère ne s'étaient pas encore apaisées. Le vice-roi commanda au généralissime

des troupes de la province de mettre sur pied son armée et d'aller faire le siége de Macao. Le prudent généralissime, avant de se mettre en campagne, jugea à propos d'envoyer un de ses lieutenants visiter officiellement la colonie portugaise et examiner l'état des affaires. Ce haut fonctionnaire, homme sage et modéré, s'acquitta sincèrement de sa mission. En arrivant à Macao, il se rendit au collège des jésuites, où il demanda à voir ce redoutable Koti-niou qui aspirait à devenir empereur du Céleste Empire. Le P. Cataneo, qui avait une physionomie assez débonnaire, lui fit visiter la maison, afin de bien le convaincre que ce n'était pas un arsenal rempli de munitions et de machines de guerre.... Voilà, dit-il en lui montrant les livres de la bibliothèque, les armes avec lesquelles j'ai le projet de soumettre l'empire.—Le mandarin sourit et ne parut pas très-effrayé. L'ayant ensuite introduit dans la salle d'étude, où il y avait quelques séminaristes silencieusement occupés à lire et à écrire : Voilà, dit-il, l'armée qui doit combattre sous mes ordres et m'aider à monter sur le trône impérial. — Le lieutenant fut tout à fait rassuré. Après avoir visité les églises, les monastères et les divers établissements de Macao, il s'en retourna à Canton, bien convaincu que l'histoire de cette formidable et prochaine invasion n'était qu'un roman. Ayant rendu compte de sa mission aux autorités de Canton, le désarmement s'effectua peu à peu, la paix se rétablit, et les relations commerciales entre les Chinois et les Portugais reprirent leur cours habituel. »

Il est juste de remarquer en faveur des Chinois que leurs craintes n'étaient pas aussi ridicules qu'on pourrait le croire au premier abord. Ce qu'on vient de lire arriva lorsque le Portugal et l'Espagne étaient réunis sous le sceptre de Philippe II, formant ainsi une puissance unique, qui possédait toute l'Amérique du Sud, y compris le Brésil, plusieurs points dans l'Inde et sur le détroit de Malacca, les Philippines, les Mariannes, etc.

Trois ou quatre ans avant l'incident que rapporte l'abbé Huc, vingt-trois mille Chinois avaient été passés au fil de l'épée, aux Philippines, pour s'être soulevés, avoir massacré beaucoup d'Espagnols et assiégé la capitale, Manille, même avec assaut, bien que sans succès. On était généralement convaincu aux Philippines que cette insurrection avait été tramée et disposée par quelques mandarins venus peu de temps auparavant à Manille, et qui, à la faveur d'un prétexte, avaient obtenu de visiter les fortifications, spécialement le fort défendant l'entrée de la baie appelée *Cavite*. Les chroniques contemporaines rapportent que les autorités de Canton tenaient toute prête une expédition de cent mille hommes pour aller s'emparer des Philippines. Peu de temps après, le gouverneur général de cette colonie, ayant reçu des renforts d'Amérique, équipa une grande flotte pour aller conquérir les Moluques, comme il les conquit en effet, y laissant des garnisons et faisant prisonnier le roi, qu'il amena à Manille. Cette expédition, qui dut être très-considérable, sortit de Manille en 1606 (même année de l'affaire du P. Cataneo), et il est évident que les autorités de Canton crurent qu'elle était preparée contre la Chine, et qu'elles allaient la voir paraître d'un moment à l'autre. Il n'est donc pas étonnant qu'elles s'alarmassent facilement, persuadées, comme elles devaient l'être, que la disposition de ces puissants étrangers, déjà solidement établis à Macao, était de poursuivre la conquête universelle. A cette époque, Macao possédait déjà la forteresse dite *du Mont* (del Monte) et trois autres forts.

Ce n'est pas seulement en Chine que les missionnaires apostoliques ont été soupçonnés d'agir pour le compte des rois ambitieux de l'Europe; on a eu d'eux la même idée dans tout l'extrême Orient. Un ouvrage publié à Lisbonne, en 1700, sous le titre de *Notices sur les persécutions de la mission de Cochinchine*, est très-instructif sous ce rapport: il contient, d'un bout à l'autre, des faits qui prouvent la

méfiance des mandarins à l'endroit des missionnaires. Voici la substance de quelques passages de ce livre :

« Le roi s'obstinait à ne pas permettre aux Pères de résider en Cochinchine, dans la crainte qu'à leur instigation les chrétiens indigènes ne voulussent s'emparer de tout le royaume. . . . . .

. . . . . .

« Cette haine que le roi avait conçue contre la loi de Dieu, provenait de la crainte qu'il avait que les Portugais, aidés par les chrétiens indigènes, ne se rendissent un jour maîtres de son royaume. . . . . .

. . . . . .

« Que les Pères allaient d'abord prêcher la loi des chrétiens, dans le but de se soulever après qu'ils auauraient baptisé un grand nombre d'indigènes, et d'appeler les rois chrétiens d'Europe pour les gouverner. . .

. . . . . .

« Craignant que plus le nombre des chrétiens croîtrait, moins il serait en sûreté dans son royaume. . . . . .

. . . . . .

« Ces Pères venaient former des chrétiens dans l'espoir que, quand ceux-ci seraient assez nombreux, les Portugais pourraient facilement faire la conquête du royaume. . . . . .

. . . . . .

« On accusait les Pères de trahison, assurant qu'ils parcouraient les barres et les ports de Cochinchine, faisant les démarcations, et observant tout ; et pour preuve de cette assertion, on assurait que le P. Joseph Candone visitait les frontières muni d'une boussole. (C'était un cadran solaire.) »

Mais le chapitre le plus curieux de cet ouvrage est celui qui raconte l'ambassade que la ville de Macao en-

voya au roi de Cochinchine en 1652, pour le prier de permettre à deux missionnaires de s'établir et de résider dans son royaume. Ce passage est d'autant plus intéressant, qu'il parle beaucoup des difficultés que la propagation de la foi avait rencontrées au Japon. Voici la partie la plus importante de ce récit :

« Les pieux habitants de cette noble ville (Macao), voyant que les obstacles opposés par le démon à la conversion de la Cochinchine s'appuyaient sur la fausse crainte que les Portugais ne parvinssent à conquérir des royaumes étrangers par la prédication de l'Évangile, résolurent, en 1652, de lui envoyer (au roi de Cochinchine) comme ambassadeur, Jean Vieira, personnage noble et intelligent, pour dissiper les soupçons du roi et de ses ministres. A cet effet, deux vaisseaux furent appareillés, l'un pour l'ambassadeur, et l'autre pour sa suite, et un Père de la compagnie de Jésus monta sur chacun de ces vaisseaux. . . . . .

. . . . . .

« Le roi reçut l'ambassadeur très-gracieusement. . . .

. . . . . .

« L'ambassadeur se plaignit amèrement des fausses imputations que les ennemis de sa nation propageaient contre elle. Ces imputations tendaient à faire croire que les Portugais, par l'influence de leurs missionnaires qui enseignaient la loi du Seigneur du ciel, s'emparaient des royaumes étrangers ; ce qui évidemment était aussi faux qu'outrageant pour la nation portugaise qui a adopté pour sa devise la loyauté, dont elle se fait gloire. . . .

« Il fit observer que, depuis plus de cent ans que les Portugais faisaient le commerce avec presque tous les ports de ce littoral, on n'avait jamais ouï dire qu'ils eussent tenté ou favorisé aucune trahison ;

« Qu'à la vérité, il se trouvait dans ces régions plusieurs contrées soumises au roi de Portugal, mais que

ceci avait eu lieu par suite des hostilités que l
gènes, manquant à la bonne foi, avaient exercée
les Portugais, ou parce que c'étaient des pays hal
des Maures, ennemis déclarés de tous les chrétien

« Que toutefois ces terres n'avaient point été conq
après que les missionnaires y eussent prêché la relig
des Portugais, mais bien dès le commencement, par la
force des armes, quoique après leur soumission, les religieux se fussent mis en devoir de montrer à leurs habitants le chemin du ciel;

« Que la résolution prise par l'empereur du Japon sur de semblables soupçons, bannissant de son empire, non-seulement les religieux missionnaires, mais encore tous les Portugais qui s'y trouvaient, était la plus lâche des actions que ce peuple, d'ailleurs si glorieux, eût jamais commise, faisant preuve en cela de légèreté et de peur;

« De légèreté, parce qu'avant de se livrer à de vaines craintes, on aurait dû savoir quels étaient les royaumes dont les Portugais s'étaient emparés par la prédication des religieux, ce qu'on n'aurait jamais pu prouver, les calomniateurs eux-mêmes ne pouvant pas indiquer une seule province conquise par ce moyen;

« Qu'il ne suffisait pas que les Japonais voulussent s'excuser en disant que les Hollandais le leur avaient assuré, excuse qui prouverait doublement leur légèreté, parce qu'aucun tribunal, fût-il composé de barbares, ne dicte une sentence et n'impose un châtiment sur les rapports d'un ennemi déclaré de l'accusé;

« Que l'empereur et ses ministres savaient bien que les Hollandais étaient les ennemis, non-seulement du roi, mais encore de la loi des Portugais, et que pour cela même on permettait aux Hollandais la résidence au Japon, tandis qu'on en chassait les Pères religieux et tous les Portugais;

« Que cette expulsion démontrait plus de crainte encore que de légèreté, parce que la nation japonaise étant

si nombreuse et réputée par sa bravoure, on avait appréhendé néanmoins qu'un petit nombre de Portugais relégués dans une extrémité de l'empire ne pût assaillir et soumettre plus de soixante provinces, comme si tous les Japonais ne fussent point des soldats, et ne sussent se servir de leurs épées, de leurs mousquets et autres armes à feu;

« Qu'enfin, par ce fait, ils s'étaient montrés, non forts et courageux comme des hommes, mais faibles et craintifs comme des femmes;

« Qu'on ne pouvait pas non plus admettre comme excuse la crainte que les indigènes baptisés par les missionnaires ne prêtassent main-forte aux Portugais, si ceux-ci prenaient les armes pour conquérir l'empire parce qu'il n'est point de nation au monde qui préfère être gouvernée par des étrangers plutôt que par son roi naturel; mais que même dans le cas où la nature eût doué les Japonais d'instincts contraires à ceux du reste des hommes, les chrétiens indigènes ne sauraient nullement seconder l'insurrection des Portugais, et qu'au contraire ils seraient les premiers à s'opposer à d'injustes prétentions, parce que le quatrième précepte de la loi de Dieu prescrit, sous peine du feu éternel de l'enfer, l'obéissance et la fidélité au roi naturel comme à Dieu lui-même;

« Que telle était la doctrine qu'enseignaient les Pères missionnaires par leurs paroles et dans les livres écrits et imprimés dans la langue chinoise, la japonaise et l'annamite, ce dont il était facile de s'assurer;

« Qu'en résumé, par l'expulsion des Pères religieux et des autres Portugais, l'empereur du Japon et ses ministres avaient fait preuve de grande légèreté et d'une crainte excessive, ce qui ternissait l'opinion de sagesse et de bravoure dont ils avaient joui jusqu'alors.

« L'ambassadeur termina son discours en disant: « Je « ne voudrais pas que la nation cochinchinoise, si intel-

« ligente et guerrière, s'exposât à un pareil affront à la « face du monde entier (*). »

La méfiance politique était donc un grand obstacle pour la propagation de la foi à l'époque où les rois de Portugal faisaient de dispendieux efforts pour l'introduire en Chine.

Cependant, malgré ces contrariétés, qui se reproduisirent souvent sous diverses formes, les missionnaires gagnèrent du terrain, et finirent par arriver à un degré de prospérité qui dépassa toutes leurs espérances. D'un côté, plusieurs hauts mandarins, pleins de l'idée qu'ils se faisaient de la grandeur de leur pays, et n'ayant qu'un souverain mépris pour ces nations étrangères, si insignifiantes à leurs yeux, ne daignaient pas s'arrêter à des pensées de crainte pour des projets de conquête de la part des Portugais ou des autres Européens ; d'un autre côté, la plupart des missionnaires qui, vers cette époque, arrivèrent en Chine, étaient des hommes remarquables et très-versés dans les sciences, ce qui leur attira beaucoup de considération et de respect. Lorsque les Tartares Mandchoux envahirent l'empire, plusieurs missionnaires habitaient l'intérieur du pays et y voyageaient ostensiblement; on sait même que le premier ministre du dernier empereur de la dynastie des Mings était chrétien. Les deux premiers souverains mandchoux, qui furent Amavang et Song-chi, les traitèrent avec la plus grande distinction. Ce dernier avait une véritable amitié pour le chef des missions de Pékin, le P. Schall ; il le combla d'honneurs, et il allait souvent chez lui passer des heures entières. Le P. Schall eut ainsi occasion de faire quelque-

(*) Le souverain actuel de Cochinchine, qui s'est trouvé attaqué par l'armée franco-espagnole et qui verra sans doute bientôt son royaume gouverné par un général français, dira probablement que son prédécesseur de 1652 n'était pas aussi naïf que le jugeait l'ambassadeur macaïste, J. Vieira.

fois beaucoup de bien au peuple chinois; car il disait la vérité au monarque, ce que ses ministres n'osaient pas toujours faire. Le successeur de ces princes, Kang-hi, ne traita pas les missionnaires avec moins de distinction dans les commencements de son règne; ce fut même là, à tous les points de vue, l'époque la plus brillante des missions catholiques en Chine. Quelques jésuites exécutèrent une triangulation générale et dressèrent la grande carte de toute la Chine; ils apprirent aux Chinois à fondre des canons de bronze de gros calibre, et ils réglèrent le calendrier d'après les règles de la science. Voyant les jésuites en si grande faveur auprès du prince, beaucoup d'indigènes recherchèrent la faveur des jésuites et se firent chrétiens.

L'évêché de Macao avait été créé depuis 1575 avec juridiction spirituelle sur toute la Chine et la Tartarie.

En 1650, les Portugais obtinrent concession de l'empereur Kang-hi d'un terrain pour bâtir une église, et il y contribua même avec ses fonds. Ils élevèrent un temple dédié à Notre-Dame de l'Assomption, qui fut converti en cathédrale cent ans plus tard : il est encore debout. C'est le même qui a été rendu en 1860 au baron Gros. Sur la façade étaient sculptés les mots *kin-kou*, signifiant *don impérial*. Les indigènes appelaient cette église *Nam-tam* (temple du Sud), par opposition à d'autres églises élevées plus tard et dont nous parlerons.

En 1690, les évêchés de Nankin et de Pékin furent créés avec juridiction sur la Tartarie.

Les premiers missionnaires qui entrèrent en Chine étaient jésuites. Connaissant à fond la langue et les idées du peuple au sein duquel ils vivaient, ces religieux virent qu'il serait impossible d'implanter solidement en Chine une religion, une secte quelconque, qui condamnerait le principe, si sacré pour les Chinois, d'honorer la mémoire des parents, des ancêtres et de Confucius. Cet usage, en effet, forme une partie essentielle du grand système de la piété

filiale, sur lequel reposent la morale, la politique et l'administration de l'empire. Mais des missionnaires dominicains parvinrent à troubler l'œuvre si prospère des jésuites; voyant les Chinois chrétiens s'agenouiller devant les tombeaux de leurs parents et y brûler de l'encens, ils taxèrent ces pratiques d'idolâtrie, et déclarèrent qu'on ne pouvait les permettre à aucun catholique. La question était fort grave: non-seulement on condamnait comme coupable un usage que les Chinois considèrent comme le devoir le plus naturel et le plus sacré, mais encore on mettait tout chrétien dans l'impossibilité d'être mandarin ou même lettré; car on sait que quiconque dépend du gouvernement est tenu de rendre officiellement les honneurs funèbres à Confucius. Il en résultait qu'aucun Chinois d'une condition élevée, ou même de la classe moyenne, ne pouvait embrasser la foi catholique sans renoncer au commandement et aux honneurs; or c'était là un bien grand sacrifice dans un pays où les fonctions publiques sont le rêve doré de tout homme ayant quelque fortune, quelques talents, quelque noble ambition. Nous le disons dans un autre chapitre : en Chine, l'unique aristocratie, c'est le corps des mandarins, et ce corps est ouvert aux hommes de toutes les classes. Comment donc propager une religion qui fermait tout avenir, excluait toute espérance et défendait d'aspirer à ce que peut obtenir même l'homme qui se trouve dans la position la plus modeste? Les Jésuites pensaient que ce qui importait avant tout à la religion, c'était qu'elle fût professée par de hauts personnages, parce que leur exemple entraînerait les autres, et qu'ils pourraient aider de toutes les manières. Ils essayèrent donc de persuader au pape que les coutumes condamnées par les Dominicains étaient des cérémonies purement civiles et dans lesquelles n'entrait aucune idée religieuse; pour penser le contraire, il faudrait se figurer que les Chinois croient que leurs parents et leurs ancêtres se tranforment tous en dieux. Les disputes que les Jésuites

et les Dominicains eurent sur ce point de doctrine furent très-orageuses, et l'empereur Kang-hi voulut une fois assister lui-même à une discussion, qui se termina par un grand scandale, car ne pouvant se convaincre par des paroles, ils eurent recours à des arguments plus violents.

La propagande de Rome s'était déclarée contre la doctrine des Jésuites, et la sentence avait été approuvée par Innocent X, en 1645. Les Jésuites travaillèrent à la faire révoquer, et le tribunal de l'inquisition déclara que les rites des Chinois n'avaient qu'un caractère purement civil. Cette sentence fut approuvée, en 1656, par Alexandre VII; mais, en 1693, le vicaire apostolique Maigrot rendit, en Chine, un décret diamétralement opposé à la décision du tribunal de l'inquisition, et le pape Clément XI confirma, en 1704, le décret de l'évêque Maigrot.

Le saint-siége envoya expressément en Chine le cardinal Tournon. Il arriva à Pékin en 1705, et après avoir étudié la question des rites en dispute, condamna la doctrine des Jésuites.

Cependant Kang-hi déclara que les missionnaires qui suivraient la doctrine de Ricci seraient autorisés, et que tous les autres devraient quitter la Chine; le pape, de son côté, ordonna que tout missionnaire qui irait en Chine jurerait de n'obéir qu'aux ordres et instructions provenant du souverain pontife.

Par suite de ces nouvelles difficultés, le pape envoya le patriarche d'Antioche, Mazzebarba, qui arriva à Pékin en 1721. Il approuva, sauf de certaines restrictions, les doctrines que le cardinal Tournon avait condamnées. Le triomphe des Jésuites ne fut pourtant pas bien long, et Rome revint à la prohibition de leur tolérance des rites indigènes.

Cette fluctuation dans les décisions romaines entretint plus vif le feu de la discorde entre les pasteurs apostoliques; elle devint la cause de beaucoup de scandales et fut on ne peut plus fatale à la propagation de la foi.

même temps ces querelles déplurent singulièrement
ıg-hi, très-blessé d'ailleurs de voir qu'un prince
e prétendait commander dans ses États. Ce même
reur, qui avait tant protégé les missionnaires, or-
ı que tous eussent à quitter les provinces de l'em-
our se rendre, soit à Pékin, soit à Canton, d'où ils
rneraient en Europe. Un des résultats les plus fu-
ı des dissidences des missionnaires, ce fut de mettre
ute leur propre doctrine. On leur disait alors sou-
« Comment pouvez-vous assurer que vous prêchez
ité, quand vous-mêmes n'êtes pas d'accord sur vos
nces? »

te dispute acharnée à propos des rites chinois ne fut
ı seule bourrasque qui agita la chrétienté de l'em-
Une autre lutte plus prolongée, sinon plus violente,
agea de bonne heure entre ceux qui avaient tous,
doute, le plus grand zèle à convertir les Chinois.
les faits.

sait que les Portugais furent les premiers Européens
oublèrent le cap de Bonne-Espérance et qui eurent
tablissements dans l'Inde, dans les détroits de Ma-
et en Chine. Ils furent aussi les premiers à fonder
nissions religieuses et à bâtir des églises dans ces
ns.

vue de ces faits, les papes concédèrent aux rois de
ıgal, par de très-honorifiques et explicites bulles, le
de patronage spirituel sur tous ces pays, comme
taient sous le gouvernement direct du Portugal. Sa
té Très-Fidèle nommait les évêques et autres prélats
toutes ces contrées, sauf la confirmation du Saint-
, et elle avait la gérance de toutes les missions apos-
ues. Des prêtres français, allemands, italiens et es-
ols, allaient en Chine et dans l'Inde, mais là ils
nt sous la juridiction des évêques nommés par le
e Portugal. Celui-ci choisit souvent pour gouverner

les missions des religieux qui n'étaient pas Portugais.

Il arriva pourtant que l'empire des Portugais dans l'Orient fut éphémère; les Anglais et les Hollandais y vinrent bientôt leur faire concurrence et ne tardèrent pas à les remplacer en grande partie.

En même temps fut créée, à Rome, la congrégation *de propaganda fide* (1662); et dès sa naissance elle commença à faire la guerre au patronage religieux des rois de Portugal dans l'Indo-Chine. Elle soutenait que ce royaume n'avait ni les missionnaires, ni les moyens nécessaires pour subvenir convenablement aux besoins des missions. Elle disait en substance : « Le Portugal ne fait pas et ne nous laisse pas faire. » C'était, sans doute, user d'ingratitude envers un peuple qui avait tant sacrifié au désir de propager la religion dans l'extrême Orient, à une époque où Rome ne donnait pas signe d'y songer. Si la propagande était riche en argent et en missionnaires, pourquoi ne pas aller en aide aux Portugais dont on ne pouvait méconnaître la gloire d'avoir fondé les missions? Pourquoi ne pas se ranger tranquillement dans l'Indo-Chine sous la juridiction des évêques portugais? Pourquoi vouloir déposséder la couronne de Portugal du patronage que les anciens papes lui avaient concédé, avec cette clause *qu'aucun pape, dans l'avenir, ne pourrait l'en priver.*

Les rois de France désiraient aussi, au XVIIe siècle, avoir en Chine des missionnaires indépendants des prélats portugais. Louis XIV obtint de Kang-hi l'admission de six lazaristes français qui arrivèrent à Ning-po en 1688. L'empereur leur fit don d'un terrain où ils bâtirent une église à laquelle on donna le nom de *Pe-tang* (temple du nord), par opposition à l'église portugaise qui fut nommée *Nan-tang* (temple du sud). Appuyés sur cet exemple, les prêtres italiens propagandistes, qui étaient arrivés à Pékin avec les cardinaux Tournon et Mazzebarba, obtinrent aussi un terrain, construisirent une église qu'ils appelèrent *Si-tang* (temple occidental) et se déclarèrent

indépendants des Portugais et des Français. Les Portugais, pour compléter le carré, élevèrent une église à saint Joseph, qui, par sa position, fut connue des indigènes sous le nom de *Toung-tang* (temple oriental).

Une fois les missionnaires apostoliques divisés en trois groupes rivaux, ce fut à qui attirerait à soi la plus grande partie des sept mille chrétiens environ qui existaient à Pékin. Les jalousies, les intrigues, les querelles qui s'ensuivirent causèrent les troubles les plus graves.

Cette anarchie arriva à son comble lors de la mort de l'évêque de Pékin, Souza. L'archevêque portugais, de Goa, institua, en qualité de vicaire général, le jésuite portugais Espinha, mais la propagande fit nommer, pour remplir cette place, l'italien Santa-Teresa. Cette compétition de juridictions mit en feu toute la congrégation chrétienne, au point qu'un mari tua sa femme, ces époux appartenant à deux partis opposés.

Plus tard l'italien Damasceno fut nommé évêque de Pékin. Avant que les bulles ne fussent arrivées dans la capitale, un vicaire apostolique, appartenant à la propagande, le consacra. Les jésuites portugais ne voulurent pas reconnaître cette consécration, mais monseigneur Damasceno les suspendit de la juridiction spirituelle, et fit imprimer et distribuer à tous les chrétiens des brochures dans lesquelles il déclarait que les sacrements administrés par les missionnaires portugais seraient aussi nuls que s'ils étaient administrés par les bonzes de Bouddha.

En 1785, le Portugais Gouvea fut nommé et confirmé évêque de Pékin. Il fit une division des quartiers et faubourgs qui devaient être sous la juridiction des missionnaires portugais, français et propagandistes. Ceci recommença encore d'ardentes polémiques et d'aussi vives protestations.

L'un des propagandistes fut nommé secrètement délégué apostolique *vel quid simile*, lequel, pour envoyer à Rome une explication plus facile à comprendre de ces

misérables disputes, dressa une carte où on voyait les territoires appartenant à chacune des trois missions différentes.

Un chrétien indigène, qui portait à Macao le paquet contenant cette carte et quelques lettres des missionnaires, fut arrêté en route par la police et conduit à Pékin. Un interprète russe fut prié de traduire ces papiers. Il s'y trouvait une lettre en latin de deux prêtres indigènes, qui se plaignaient de ne pas avoir reçu depuis longtemps leur *congrua*. Ce mot fut traduit par celui de *fom-lou*, employé dans le pays pour signifier l'appointement qu'un serviteur du gouvernement reçoit du trésor public.

Ces faits confirmèrent les mandarins dans leurs anciens soupçons. Voilà que les missionnaires envoyaient des cartes de l'empire en Europe; voilà qu'ils se disputaient à propos de la juridiction qu'ils prétendaient avoir sur les territoires de la Chine, et en référaient à leurs chefs en Europe; voilà que les sujets de l'empereur étaient soudoyés avec de l'argent envoyé par les monarques chrétiens!

Il en résulta que la religion du Christ fut sévèrement défendue. Un décret, inséré dans le Code des lois, édicta que tout chrétien indigène qui persisterait à suivre cette religion, serait exilé dans l'Illy et vendu comme esclave aux musulmans.

Quant aux missionnaires européens, ils furent tous renvoyés à Macao, sauf deux Portugais qui étaient employés au bureau des mathématiques pour la confection des calendriers : la continuation de l'œuvre sainte leur fut toutefois interdite. Ces malheurs eurent lieu en 18[illegible]

L'un de ces savants (M. Serra) fut nommé, en 18[illegible] évêque de Pékin par le roi de Portugal, mais le pape ne voulut pas le confirmer, toujours à cause des difficultés sur le patronage. Alors, Mgr Serra vendit les propriétés de la mission portugaise, excepté la cathédrale, et apporta à Lisbonne 450.000 francs environ.

En 1838 mourut l'autre missionnaire, Mgr Pereira, évêque de Nankin. Ce fut le dernier religieux européen qui vécut à Pékin, autorisé par le gouvernement. A cette occasion les portes de la cathédrale furent closes avec des pierres et du mortier; et l'archimandrite russe vendit les maisons contiguës, demeure des missionnaires, et fit parvenir à Lisbonne, par la voie de l'ambassade de Russie, le produit de la vente montant à 60,000 francs environ.

Cette cathédrale est la même qui a été remise à M. le baron Gros, en 1860. Voici le dessin de la façade :

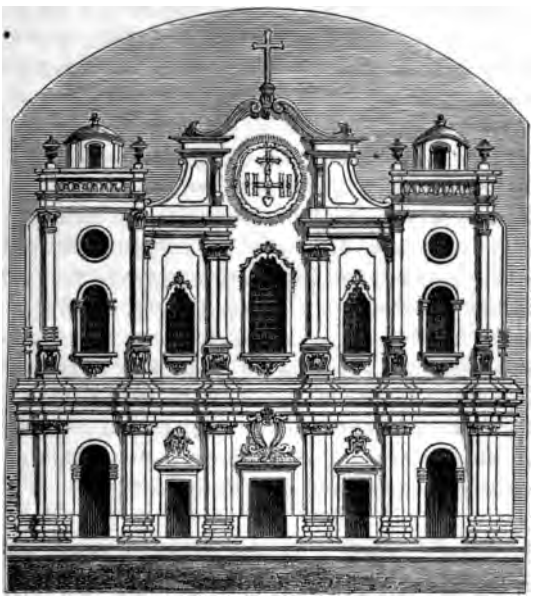

Cathédrale de Pékin bâtie par les missionnaires portugais en 1650.

A cause de cette malheureuse question du patronage dont j'ai fait mention, une espèce de schisme a existé pendant plusieurs années dans l'extrême Orient. Quelques catholiques ne reconnaissaient que les prélats appointés par le Pape, tandis que d'autres persistaient à obéir seulement à ceux qui avaient été présentés par le roi de Portugal. A Calcutta, Bombay, Malacca, Singapor, et dans presque toutes les colonies de cette région, il y avait une église de Rome ou française et une autre portugaise. Les deux églises se répudiaient mutuellement.

Pour remédier à cet état de choses, le gouvernement de Portugal fit un concordat avec le Saint-Siége le 21 février 1857: S. M. T F. sacrifia, pour l'amour de la paix, une grande partie de ses droits. Cependant le gouvernement de Rome n'en fut encore, il paraît, qu'à demi satisfait, et il met une inconcevable lenteur à exécuter les clauses du concordat: plus de trois années lui ont été nécessaires pour expédier les bulles à l'archevêque de Goa (colonie portugaise), et il n'a pas encore nommé les commissaires qui, d'accord avec ceux du roi de Portugal, doivent marquer dans l'Inde les limites du patronage de Portugal et de celui de Rome. En attendant, les prêtres de la Propagande ont de fait envahi presque toutes ces missions dont plusieurs, soit dit en passant, possèdent des terres et des maisons. Quant à la Chine, il n'est resté que l'évêché de Macao, réduit en réalité au diocèse de la ville: c'est ce qui a déterminé l'excellent et très-digne évêque D. G. J. da Matta à donner la démission de son poste; il s'est retiré dans le pays de sa naissance, petit village où un grand mérite reste perdu pour l'humanité.

La conduite observée dès les premiers temps par le gouvernement impérial envers notre esprit de prosélytisme persistant est, pour dire la vérité, assez facile à comprendre. A mesure que l'on voyait les conquêtes des Européens dans l'Indo-Chine, ainsi que les discussions

et les guerres entre eux, les mandarins devenaient plus défiants à l'endroit des missionnaires catholiques, qu'ils soupçonnaient toujours être des espions et des agents des rois de l'Europe; et il n'y a pas tant lieu de s'étonner qu'ayant vu ces rois s'avancer jusqu'aux frontières de la Chine, ils leur aient supposé le désir de s'emparer, s'ils le pouvaient, de la Chine elle-même. Un empereur disait à des missionnaires : « Ce que vous désirez, c'est de convertir tous mes sujets à votre foi, n'est-ce pas? — Oui, grand prince. — Et, si vous y parveniez, à qui obéiraient-ils ensuite, à moi ou à vous ? »

Les missionnaires se plaignent de ce que les négociants leur ont fait et leur font beaucoup de tort, au point de vue de leur objet, qui est de s'établir solidement en Chine et d'y propager la foi. Les commerçants, de leur côté, disent que l'obstination des missionnaires à vouloir introduire en Chine une religion qui déplaît au gouvernement oblige celui-ci à repousser tous les Européens ; il est probable que les uns et les autres ont raison.

Déjà saint François-Xavier, lorsqu'il voulut entrer en Chine, eut à lutter avec les négociants portugais établis dans l'île de Sancian, et enfin il mourut dans cette île sans avoir réalisé son ardent désir. Pareillement, les premiers gouverneurs des Philippines, dans l'intérêt du commerce, défendirent aux missionnaires d'aller en Chine ; cependant six à huit franciscains exaltés s'échappèrent un jour dans une embarcation chinoise qu'ils avaient frétée, en convenant avec le capitaine qu'il les déposerait sur la côte, à Canton. La chose eut lieu ainsi; mais avant qu'ils fussent arrivés aux portes de la ville, une grande foule s'était attroupée autour d'eux pour voir ces étranges figures. Arrêtés à la porte et conduits devant le magistrat, ils dirent qu'ils étaient venus prêcher la religion chrétienne et mourir pour elle. Comme personne ne les comprenait, le patron du navire qui les avait apportés déclara qu'une tempête l'avait forcé d'aborder avec

ces gens-là. Le magistrat les fit enfermer dans une maison, et, quelques jours après, les envoya à Manille, par un des vaisseaux de la ligne des Philippines.

Les missionnaires nestoriens arrivèrent au septième siècle par la Tartarie et seuls ; voilà pourquoi ils ne soulevèrent aucun soupçon et furent parfaitement accueillis. Il en arriva de même pour les prêtres catholiques que le pape envoya aussi par la Tartarie, aux douzième et treizième siècles; et les bonzes bouddhistes venant de l'Inde furent également bien reçus par les mêmes raisons. Si les missionnaires chrétiens de la troisième époque fussent aussi arrivés seuls, ils auraient obtenu la même protection ; mais ils se présentèrent, au seizième siècle, en même temps qu'on vit sur les côtes de l'empire des navires de guerre portugais, anglais, espagnols et hollandais. Sans cette circonstance ils auraient sûrement joui de la même tolérance et de la même liberté qui ont toujours été accordées aux sectaires de Mahomet, de Bouddha et de Lao-tseu. Mais il est probable aussi que la crainte qu'a toujours causée dans ces contrées l'approche des Européens s'est accrue par l'infatigable insistance des missionnaires à s'introduire dans l'intérieur du pays. Je me suis quelquefois entretenu avec des Chinois au sujet des missions chrétiennes, et je les ai toujours trouvés pénétrés de cette idée que tous les secours d'argent que reçoivent les missionnaires leur sont envoyés par les souverains européens. Voici à très-peu près le dialogue qui s'établissait invariablement : —« Les missionnaires viennent de très-loin, et ce voyage leur coûte fort cher; et ensuite ils vivent ici de ce qu'on leur envoie de leur pays. Qui donc peut envoyer des sommes si considérables, sinon les rois de l'Europe? — Vous êtes complétement dans l'erreur; ce ne sont pas les rois qui envoient ces sommes; ils n'y sont pour rien. — Mais, dans ce cas, d'où sort donc tant d'argent? — Je vais vous l'expliquer : il y a

dans différentes villes d'Europe des associations de personnes excellentes et pleines de religion, qui s'engagent volontairement à payer chaque mois ou chaque semaine une petite somme, et, comme les personnes qui souscrivent sont en très-grand nombre, on finit par réunir ainsi des sommes considérables, que l'on envoie ici et dans d'autres pays pour l'entretien des missionnaires. Car il faut que vous sachiez que ce n'est pas seulement en Chine qu'il y a des missionnaires, mais aussi dans beaucoup d'autres contrées. — Bien ; j'admets qu'il en soit ainsi. Mais quel est le motif qui peut porter ces gens-là à donner volontairement leur argent pour que des missionnaires viennent ici nous engager à nous faire chrétiens ? Ils doivent en attendre quelque avantage, quelque profit ; car il n'y a nul homme assez insensé pour donner son argent sans quelque intérêt. — Ils n'attendent aucun profit. Il n'y a en tout cela que générosité, bonté de cœur, vertu, pur désir de vous voir devenir chrétiens comme eux. — Mais, je le demande de nouveau, pourquoi veulent-ils que nous soyons chrétiens ? Que leur importe à eux ? — Je vais vous le dire : vous savez que notre religion enseigne qu'il y a un ciel où va notre esprit après que notre corps est mort ; dans le ciel, on jouit d'une grande félicité. Mais il y a aussi un enfer, c'est-à-dire un abîme rempli de flammes, un lieu de tourments, où l'esprit de celui qui a été malfaisant va, pour n'en sortir jamais. Continuez à m'écouter avec attention. — Je vous écoute. — Vous savez aussi qu'il y a dans notre religion une cérémonie appelée le *baptême*. Pour qu'un homme soit chrétien, il est indispensable qu'il soit baptisé, ou pour mieux dire, c'est le baptême qui le constitue chrétien. C'est aussi un dogme de notre religion que celui qui n'est pas baptisé ne peut entrer au ciel, et, par conséquent, doit aller en enfer. Voilà l'explication de tout ce qui vous semblait si difficile à comprendre. Ceux qui donnent leur argent ne sont ni des niais ni des gens qui es-

pèrent faire un bénéfice. Seulement ils désirent que vous soyez baptisés et que vous reconnaissiez le vrai Dieu, afin que vous n'alliez pas en enfer. Vous voyez que, dans tout cela, il n'y a que bonne volonté et compassion pour vous. — Mais, monsieur, est-ce sérieusement que vous parlez? — Je vous assure que tout ce que je vous dis est la pure vérité. — Vous m'étonnez; car je vous ai toujours tenu pour un homme d'une raison parfaite, et tous les Européens que j'ai connus je les ai aussi trouvés très-intelligents; mais les choses que vous me dites me paraissent singulières et incompréhensibles. Comment un homme jouissant de sa saine raison peut-il croire qu'un Chinois, quelque vertueux qu'il puisse être, doive, par cela seul qu'il n'est pas chrétien, être précipité pour toujours dans ce lieu dont vous parlez, plein de flammes et de tourments? J'ai ouï dire que votre religion enseigne des choses fort singulières, par exemple qu'une femme, tout en étant positivement vierge, enfanta un Dieu; qu'il y a un autre Dieu qui, sous un point de vue, est une seule personne, et, sous un autre point de vue, trois distinctes personnes. Il va sans dire que tout cela me semble absurde; mais enfin, vous, chrétiens, vous le comprenez sans doute. Ce que je ne puis digérer, c'est que quelqu'un se figure et se persuade sérieusement que tout ce qu'il y a et tout ce qu'il y a eu au monde de Chinois, et d'autres hommes, bons ou méchants, seulement pour n'être pas devenus chrétiens, doivent brûler éternellement. En supposant que cela soit ainsi, il y a plusieurs millions de Chinois qui ne savent même pas qu'il existe une religion dite du *Seigneur du ciel* (le christianisme). Et ceux-là aussi doivent brûler? Y a-t-il de leur faute à ne pas connaître cette religion? Et s'il n'y a pas de faute, peut-il y avoir châtiment? — Mon cher monsieur, vous vous êtes éloigné de la question. Rappelez-vous que je ne suis pas missionnaire et que je ne prétends pas vous imposer une croyance quelconque. Je vous expliquais la provenance de l'argent

que les missionnaires chrétiens reçoivent d'Europe, et je vous répète ce que je vous ai déjà dit : Il y a une infinité d'Européens très-dévots, très-enthousiastes en matière de religion ; auprès de cela, tout le reste leur semble insignifiant. Ce sont en vérité des personnes remplies d'excellents sentiments et d'amour pour l'humanité. Elles pensent que, si vous ne vous faites pas chrétiens, vous irez en enfer. Je ne veux pas entrer ici avec vous dans la discussion de savoir si elles se trompent, comme vous le prétendez; mais telle est leur croyance. Elles sont convaincues, je vous l'assure, que le plus grand bien qu'elles puissent faire à un peuple ou à un homme, c'est de le convertir au christianisme; de là cet esprit de prosélytisme, cette ardeur pour la propagande religieuse ; de là ces souscriptions volontaires, de là enfin la venue de ces missionnaires que vous prenez pour des espions et des agents des rois de l'Europe. »

L'abbé Huc, que j'ai déjà cité, fit, comme tout le monde sait, un voyage au Thibet en compagnie d'un autre missionnaire, et tous les deux jouissaient dans ce pays d'une grande estime. Kishen, qui avait été commissaire impérial à Canton lors de la guerre contre les Anglais, et qui se trouvait alors au Thibet comme ambassadeur de Chine, obligea le gouvernement local à les faire partir, bien qu'il fût lui-même avec eux dans de bons rapports et les traitât avec beaucoup de considération. Kishen connaissait toute l'histoire des missionnaires en Chine et savait les services qu'ils y avaient rendus. J'exprimai donc mon étonnement à l'abbé Huc de ce que c'était un homme aussi éclairé que Kishen qui les avait fait sortir du Thibet, et je lui demandai s'il savait quel motif il avait pu avoir d'agir ainsi : « Voyez-vous, me répondit-il, à ces mandarins, quelque éclairés qu'ils soient, il n'y a pas moyen de leur ôter de la tête que nous sommes un peu agents politiques. »

Dans ces derniers temps un haut mandarin, Ying-chan-young, dans un mémoire qu'il adressait à l'empereur à

propos des Européens, disait : « Quant à la propaga
« de leur religion, ils aspirent à corrompre l'esprit pu
« et, de cette manière, arriver secrètement à opérer
« révolution. *S'il n'en était pas ainsi, ils se contenterc*
« *de pratiquer leur foi dans leur propre pays.* Ils font
« charités aux pauvres, mais ce n'est qu'un stratag
« pour gagner le cœur du peuple. Ces rebelles barb
« ont toujours absorbé, par ces moyens, les États ét
« gers plus faibles qu'eux. »

Le prince Sang-ko-lin-sin disait dans un autre mémo
« Ils emploient les fausses doctrines de Jésus pour
« poisonner les esprits des jobards, et l'or et l'argent p
« corrompre le cœur des intelligents. Si on les laisse fa
« dans quelques années d'ici la population entière emb
« sera la fausse religion de Jésus ; et alors, est-ce qu
« peuple chinois ne deviendra pas la dupe des barbare

Ces idées des mandarins chinois sur notre prosélyti
religieux m'ont toujours fait penser que les démarc
des ministres et consuls européens pour favoriser la p
pagation de la foi en Chine ont été très-préjudiciable
cette même propagation, car elles ont servi à confirm
les mandarins dans leurs soupçons. Si les missionnai
eussent été abandonnés à eux-mêmes, sans que person
s'occupât de les délivrer quand ils se trouvaient pou
suivis ou emprisonnés, ils seraient loin de faire ombra
comme ils le font maintenant. Sans doute quelques-u
de ceux qu'on a sauvés au moyen de réclamations et
menaces eussent été victimes, mais la cause de la prop
gande y eût gagné.

Pourquoi voit-on jouir d'une si complète tolérance
Chine les bouddhistes et les musulmans ? Parce que
gouvernement n'attache pas la moindre importance à c
sectes, qu'il pourrait anéantir le jour qu'il lui plairait,
dont les membres ne sont point en relation avec d
étrangers puissants, en sorte que personne ne l'inquiè
à leur occasion.

J'ai exprimé ces mêmes idées à plusieurs missionnaires; mais il en est peu que je sois parvenu à persuader. En général, leur désir est que les gouvernements de l'Europe obligent les mandarins à les tolérer. Ceci laisse croire qu'ils ont peu de confiance en leurs propres ressources.

A Chang-haï, en 1845, on mit en prison, pour je ne sais quel délit commun, un Chinois qui se trouvait être chrétien. Dans les environs demeurait un évêque italien, monseigneur Besi, lequel, cédant aux larmes des parents du prisonnier, se rendit à la ville et pria le consul anglais d'intercéder auprès du gouverneur chinois pour qu'on le mît en liberté. Le consul accéda à sa demande, et le prévenu fut élargi. Dans cette circonstance, je dis franchement à l'évêque qu'à mon avis il avait mal fait; que, si le chrétien était tombé en faute, on devait laisser la justice du pays suivre son cours, et que je regardais comme très-préjudiciable à la propagation de la foi qu'il eût fait intervenir dans cette affaire un consul étranger et surtout le consul anglais.

Ceux qui ont marché le plus dans cette voie, à mon avis erronée, sont les Français. Toute l'ambassade de M. de Lagrenée était triomphante parce qu'on avait obtenu de Ki-ying un décret impérial en faveur du christianisme, et quelques attachés répétaient avec emphase que « la France est l'épée de la religion. » Mais ce décret ne fut qu'un expédient pour renvoyer content M. de Lagrenée, et la situation des chrétiens ne s'améliora en rien, si même elle n'a pas empiré.

Le baron de Forth-Rouen me raconta lui-même qu'à Chang-haï, il fit saluer d'une salve, par la corvette de guerre qui le portait, un évêque venu à bord, et cela afin de l'honorer et de lui donner de l'importance aux yeux des autorités chinoises. Il me raconta aussi qu'à Ning-po, après avoir visité la ville, il s'était mis à descendre le fleuve et était déjà près de l'embouchure,

lorsque, le gouverneur chinois passant dans la rue, un individu se prit de querelle avec un des hommes de sa suite, et se montra sans doute insolent. Le gouverneur lui fit administrer quelques coups de bâton. Il se trouvait que cet homme était chrétien, et il est probable que sa hardiesse provenait en partie de cette circonstance, et de ce que le ministre de France venait de visiter Ning-po avec la corvette de guerre. Le missionnaire français qui résidait dans cette ville donna aussitôt avis de ce qui s'était passé au baron de Forth-Rouen, et celui-ci, remontant jusqu'à la ville avec sa corvette, exigea que le gouverneur donnât au Chinois deux cents dollars comme dédommagement des coups qu'il avait reçus, et la chose eut lieu ainsi. Je dis franchement à M. de Forth-Rouen que, d'après ma manière de considérer cette question, il ne faudrait pas beaucoup de faits de cette espèce pour en finir avec le peu de tolérance dont notre religion jouissait encore en Chine. En effet, le gouverneur chinois à qui était arrivé ce qui vient d'être raconté dut nécessairement se dire : « Si j'ai eu ce désagrément, si j'ai subi cette humiliation à l'occasion de ce chrétien, à quoi devrais-je m'attendre le jour où il y aurait des milliers de chrétiens? Nous serait-il alors possible de gouverner? »

En 1844, la corvette de guerre *l'Héroïne* fit en Cochinchine beaucoup de menaces et fut sur le point d'ouvrir le feu de ses canons pour qu'on lui livrât cinq missionnaires catholiques qui étaient arrêtés par les autorités locales. Quatre ans plus tard, dans le même lieu, la corvette *la Victorieuse* et la frégate *la Gloire*, pour obtenir la mise en liberté d'un missionnaire également arrêté à terre, firent plus que des menaces : elles coulèrent à fond plusieurs navires cochinchinois, et tuèrent plus de mille hommes! Quel habile moyen d'introduire le christianisme dans ces nations que nous appelons barbares!

C'est une erreur de croire que les mandarins ne pou-

aient pas empêcher l'entrée clandestine de mission-
naires chrétiens en Chine. Le plus souvent, ils savaient
très-bien où ils se trouvaient, mais ils ne portaient point
leur attention sur eux, les tenant pour des imbéciles ou
des fous. En règle générale, le mandarin ne s'occupe que
des affaires qui lui sont déférées par les parties intéres-
sées, et un Chinois ne se présente devant le tribunal d'un
magistrat que lorsqu'il se voit dans la nécessité de le
faire. Plusieurs missionnaires m'ont eux-mêmes avoué
que les mandarins des localités où ils avaient leurs
églises étaient informés de tout, et qu'il ne pouvait en
être autrement, puisque dans ces églises il se réunissait
beaucoup de monde les dimanches, les jours de fête, etc.;
les Chinois non chrétiens m'ont assuré la même chose. Ces
mandarins n'attachaient aucune importance à la présence
de ces missionnaires cachés, sachant parfaitement qu'ils
prêchaient une doctrine bonne au fond, avec des mystères
incompréhensibles, comme la Conception et la Trinité,
qu'ils ne s'occupaient qu'à chanter des prières (la messe)
en une langue incomprise (en latin) à certains jours, en
se revêtant d'un costume singulier, etc. : toutes choses
plus ridicules à leurs yeux que coupables ou redoutables.
Si ce mépris était général, comme il l'est pour les boud-
dhistes, la Chine serait couverte d'églises chrétiennes.

Lorsque j'étais à Chang-haï, un évêque italien, qui
avait sa résidence à quelques lieues, venait quelquefois
chez moi habillé en chinois. Un domestique ayant ma
confiance fut instruit de tout; il alla même plusieurs fois,
avec des commissions de ma part, dans la maison où se
cachait l'évêque, et fut sur le point de se faire baptiser.
Renvoyé, ce domestique, pour se venger, alla dénoncer au
gouverneur général du département mon ami l'évêque,
en assurant qu'il connaissait exactement sa demeure
et qu'il y conduirait directement les agents de police. Il
croyait sans doute recevoir une récompense; mais, à sa

grande surprise, on le renvoya sans faire attention à sa déposition.

Toutefois, s'il venait à être reçu comme chose avérée parmi les Chinois qu'il existe des relations intimes entre les souverains étrangers et les missionnaires apostoliques, il serait bien difficile à ceux-ci de faire le moindre progrès et même de maintenir ce qui existe. Ce ne seraient plus seulement les mandarins, ce seraient les convertis qui regarderaient avec méfiance les missionnaires. Il y aurait peu d'indigènes qui voudraient être ou paraître traîtres. L'amour de l'indépendance est de tous les pays.

A moins donc que je ne m'abuse grandement, peut-il y avoir quelque chose de plus nuisible aux intérêts de la religion en Chine que les démarches que font les gouvernements étrangers pour l'y introduire et l'y soutenir par la contrainte.

Cependant, je ne blâme pas en ceci les agents diplomatiques; ils ne font que suivre leurs instructions. Moi-même j'ai eu aussi, parmi les miennes, celle de donner aux missionnaires toute la protection possible, quoique rien ne fût plus contraire à mes idées et à ce que m'avaient appris mes observations. Les intéressés eux-mêmes, comprenant mal leur position et leurs intérêts, sollicitent leurs gouvernements pour les protéger d'une manière effective et directe.

Les premiers missionnaires européens qui arrivèrent en Chine au XVIe siècle étaient des hommes éminents et des savants distingués : par là, ils obtinrent la faveur des personnages qui gouvernaient. Les Chinois, n'ayant aucune religion, sont naturellement d'une extrême tolérance. Protégés par le gouvernement, les jésuites firent beaucoup de prosélytes, et sans les inquiétudes qu'inspirèrent aux mandarins les conquêtes des Européens, et surtout sans la lutte si funeste qu'engagèrent avec eux les dominicains, soutenus à la fin par le pape, et les fatales dissi-

dences à propos du patronage portugais, je regarde comme très-probable qu'à cette heure la Chine entière serait chrétienne. Il n'y a pas d'homme plus disposé à se convertir qu'un Chinois, par cela même que, généralement, on le trouve libre de toute croyance préalable.

Les sociétés de propagande devraient veiller à ce qu'il n'allât en Chine que des hommes d'élite, et possédant quelques arts ou quelques sciences. Il y a présentement en ce pays des missionnaires catholiques français, italiens et espagnols ; la plupart ne savent guère que le latin et les connaissances nécessaires pour remplir le ministère sacerdotal. Pourtant les Français sont généralement plus instruits que les autres; les Espagnols, au contraire, se distinguent par leur infériorité; en sorte que ces trois catégories d'ouvriers évangéliques représentent l'état de civilisation de leur patrie respective.

L'évêque de Pékin, Mgr de Gouvea, en envoyant à la reine Dª Maria I un plan que S. M. F. lui avait demandé pour bien organiser les missions de Chine, lui disait : « Les missionnaires doivent être mathématiciens, méde- « cins, chirurgiens, pharmaciens, horlogers, ingénieurs, « machinistes ou peintres. N'importe laquelle de ces qua- « lités leur ouvrira facilement les portes de Pékin. »

Les chefs des sociétés qui s'occupent de la propagation de la foi devraient au moins obliger tout nouveau missionnaire à lire ce que leurs prédécesseurs ont écrit sur la Chine, et leur faire subir un examen sur ces matières. Ainsi les missionnaires arriveraient possédant au moins quelque connaissance du champ dans lequel ils doivent travailler, ce qui, sous beaucoup de points de vue, leur serait d'une immense utilité.

Voici un fait à l'appui de cette idée. Comme j'étais à Ning-po, en 1845, un missionnaire français, qui résidait à Chuzan, vint loger chez moi. L'objet de son voyage à Ning-po était de parler au gouverneur du district, au sujet d'affaires concernant sa mission. C'était un homme intel-

ligent et excellent, mais qui ne connaissait nullement la Chine. A peine arrivé, il va droit au palais du gouverneur, comme en France il aurait pu aller à la mairie, et il dit aux domestiques de l'annoncer, en leur remettant sa carte, qui portait ces mots *Danicourt loya* (le seigneur Danicourt). Des employés du gouverneur vinrent aussitôt lui demander s'il était consul ou commandant d'un vaisseau de guerre, ou enfin s'il était revêtu de quelque autre emploi. Le missionnaire répondit qu'il n'était rien de tout cela, mais bien prêtre de la religion chrétienne; sur quoi le gouverneur refusa de le recevoir. M. Danicourt s'en revint fort irrité contre le gouverneur, et me raconta ce qui venait de lui arriver. Je lui fis remarquer qu'il n'y avait en cela rien de bien extraordinaire, qu'en Chine on ne va pas voir une personne de quelque importance, et surtout le gouverneur du pays, sans lui en donner avis quelques heures à l'avance, et que quand on veut employer les formes d'une rigoureuse étiquette, l'avis doit précéder d'un, de deux et même de trois jours; que quant à lui avoir demandé s'il était consul ou commandant d'un vaisseau de guerre récemment arrivé, cela provenait du titre de *loya* (seigneur), qu'il s'était lui-même donné, et qui n'appartient qu'aux véritables mandarins d'un rang assez élevé. M. Danicourt me répondit qu'en Chine on donne à tous les Européens le titre de *loya*. Je lui répliquai qu'il était dans l'erreur; que j'entendais nommer tous les jours les principaux négociants européens, et que jamais on ne leur appliquait d'autre titre que celui de *sien-sen* (monsieur); qu'on ne donne celui de *loya* qu'aux consuls. Ce missionnaire résidait à cette époque dans l'île de Chuzan, qui avait été occupée par les Anglais, et où les petits gamins, quand ils voyaient un Européen, couraient après pour lui demander de l'argent en criant : *Loya! loya!* de même qu'en Italie les garçons de café et les décrotteurs traitent tout le monde d'*excellence*. M. Danicourt, malgré mes remarques, écrivit au gouverneur pour se plaindre

de n'avoir pas été reçu par lui, et il terminait sa lettre en rappelant que M. de Lagrenée était à Macao avec l'escadre française, et qu'il allait lui rendre compte de tout ce qui s'était passé. Alors le gouverneur envoya un de ses employés chargé de lui demander ce qu'il voulait et de satisfaire à ses désirs, pour qu'il s'en retournât content à Chuzan.

Afin qu'on puisse avoir une juste idée de l'effet que devait produire sur l'esprit du gouverneur la prétention de M. Danicourt au titre de *loya*, je vais entrer dans quelques explications. En Chine, on ne connaît d'autres prêtres que ceux qui desservent les temples de Tao et de Bouddha. Les indigènes appellent ces prêtres *hochan*, et les Européens *bonzes*. On a pour ces temples très-peu de respect, peut-être par suite des commandements de Kang-hi, que je cite au chapitre XV du présent ouvrage. Lorsque les mandarins sont en voyage, ils logent dans les pagodes avec tous leurs domestiques, et beaucoup de particuliers en font autant. J'ai moi-même une fois, avec d'autres Européens, logé plusieurs jours dans un de ces temples, et cela non pas dans des pièces séparées, mais dans celle même où se trouvaient les idoles. Nous avions nos lits à côté des autels, qui nous servaient de tables, et sur lesquels, en nous déshabillant, nous déposions non-seulement nos vêtements et nos chaussures, mais encore tout ce que bon nous semblait. Quant aux bonzes, on les traite avec le dernier mépris. On peut voir dans le chapitre XIV les représentations faites par des censeurs, qui se plaignaient de ce qu'en conséquence de la vente des emplois, on en était venu à voir décorer du titre de mandarins jusqu'à *des bonzes et des voleurs de grands chemins*. En effet les bonzes, ainsi que les comédiens, sont exclus par les lois d'entrer jamais dans le corps des fonctionnaires publics. J'ajouterai un fait qui m'est arrivé : Je demeurais à Chang-haï, dans le centre de la ville, et j'étais souvent visité par des voisins et par d'autres

Chinois qui, par curiosité, se faisaient présenter pour voir de près des objets d'Europe. Je recevais tout le monde avec bienveillance, désirant me créer des relations qui me donnassent le moyen d'arriver à bien connaître ce vaste port, entreprise nullement facile. Un jour il vint un bonze : je le priai de s'asseoir, et j'ordonnai qu'on apportât le thé et la pipe; mes domestiques n'en firent rien. Au bout de quelque temps, croyant qu'ils avaient oublié mon ordre, je le réitérai, en demandant encore le thé et la pipe, mais ce fut en vain comme la première fois. J'allais appeler de nouveau quand le bonze se leva et prit congé. Dès qu'il fut sorti, je demandai, assez mécontent, à mes domestiques, pourquoi ils avaient tant tardé à apporter le thé. Alors mon maître de chinois, qui remplissait en même temps les fonctions de maître d'hôtel, me dit que c'était lui qui avait empêché de l'apporter; que les bonzes ne devaient pas prétendre à me faire visite, que je ne devais pas les recevoir, les faire asseoir, et bien moins encore leur faire l'honneur du thé et de la pipe. Or, comme il n'existe en Chine d'autres prêtres que les bonzes, il n'y a pas d'autre moyen pour désigner un missionnaire que de l'appeler *bonze chrétien*.

On trouve en Chine un grand nombre de familles véritablement chrétiennes, dont les ancêtres furent baptisés par les Ricci, les Schall, les Verbiest. Quant aux missionnaires actuels, je crois que tout ce à quoi ils peuvent aspirer, c'est à conserver ce qui reste des travaux des anciens.

Ce qu'ils obtiennent, c'est de baptiser un grand nombre d'enfants, et voici comment : lorsqu'ils savent que quelque enfant est en danger de mort, ils envoient dans la maison une femme chrétienne qui apporte une petite provision d'eau bénite. Elle demande aux parents la permission d'appliquer un remède au petit malade. Les parents, convaincus que l'enfant va mourir, ne font pas de difficulté de la laisser essayer son remède. La femme verse

sur lui l'eau bénite, et ainsi l'enfant est baptisé et son âme est sauvée. Les missionnaires recueillent aussi et font élever beaucoup de ces petites filles que leurs parents abandonnent et vouent à la mort; telle est l'origine de la société charitable dite de *la Sainte Enfance.*

Les difficultés contre lesquelles les missionnaires ont à lutter seraient fort grandes même pour des hommes plus éminents. A ces difficultés est venue s'en ajouter une qui n'est pas peu considérable. Les sociétés bibliques anglaises et américaines se sont mises à envoyer des missionnaires en Chine; et, pendant les dernières années, une centaine de ces apôtres s'étaient fixés sur les différents points de la côte, ayant chacun avec lui sa famille plus ou moins nombreuse. Si la différence de doctrines entre les jésuites et les dominicains amena une si grande perturbation dans l'œuvre de la propagation de la foi et fut cause de sa ruine presque totale, il est aisé de se faire une idée des résultats funestes que doit avoir la lutte entre le principe catholique et le principe protestant, entre le moine cénobite et le missionnaire anglican ayant femme et enfants. Quelle confusion ces différences ne doivent-elles pas jeter dans l'esprit hésitant des Chinois !

Sir J. Bowring, dans son livre sur le royaume de Siam, parlant des missionnaires catholiques et protestants qui s'y trouvent, raconte que les indigènes lui disaient: « Ils ne s'entendent pas entre eux. Quand ils seront d'accord sur ce que nous devons croire et faire, nous serons plus disposés à les écouter sérieusement. »

Dans ce moment il se forme un autre orage bien menaçant pour les missions apostoliques. Les rebelles qui aspirent à renverser la dynastie Tsing, proclament Jésus-Christ; mais il est évident que, dans le cas où ils viendraient à triompher, ils formeraient une nouvelle secte dissidente de Rome, et que s'ils se laissaient dominer par l'esprit d'intolérance qui caractérise trop souvent les

sectes chrétiennes, le catholicisme serait destiné à
terribles dangers.

Les missionnaires protestants ne pouvaient, avant 186
pénétrer dans l'intérieur du pays, parce qu'ils n'avaie
pas comme les catholiques des coreligionnaires pour l
cacher : ils ont demeuré jusqu'à présent dans les ports
la côte, où ils se sont occupés à faire imprimer
Chinois des grammaires, des dictionnaires et des extra
de la Bible (*tracts*) ; en outre, ils y ont entretenu d
écoles et des hôpitaux.

A l'époque où je résidais à Ning-po, le missionnai
américain Dr Mac Cartee, un des hommes les plus agré
bles que j'aie connus, ouvrit dans cette ville un hôpita
Pour cela il loua un grand local faisant partie d'u
vaste pagode. Comme il soignait les malades gratuit
ment, il commença à en venir chaque jour par centaine
Mais il va sans dire que les médicaments n'étaie
qu'un appât pour attirer du monde et distribuer d
extraits. Or, comme l'excellent Dr Mac Cartee ne pouva
à lui seul suffire à tout, il fut obligé de recourir à l'obl
geance des bonzes bouddhistes de la pagode, lesquels l
secondaient très-activement, veillant surtout à ce qu'au
cun Chinois ne se retirât sans sa Bible ou son *tract*. J
fus plus d'une fois témoin de cette distribution de Bibles,
faite avec beaucoup de gravité par des prêtres bouddhistes, et je ne pus m'empêcher de faire des réflexions que le lecteur comprendra aisément.

« Le révérend W. Muirhead, de la société des missionnaires de Londres, à Chang-haï, entreprit la préparation d'un traité sur la géographie. Deux volumes furent publiés de 1853 à 1854 ; le premier, sur la géographie politique et descriptive ; le second, sur la géographie physique et mathématique ; tous deux étaient illustrés de cartes et de planches et supérieurement imprimés par les presses

de la Mission de Londres, avec les types métalliques de M. Dyer. » . . . . . .

« Le second volume, sur la géographie physique, contient trois sections : la première traite de la géologie, de la composition des roches avec leurs séries et leurs fossiles, des veines métalliques, et donne un aperçu général de la science, le contour de la terre, les continents, les îles, les montagnes, les vallées, les volcans, les tremblements de terre, etc. *Hydrographie :* eau, sources, rivières, lacs, océans, marées, courants, etc. *Météorologie :* atmosphère, vents, nuages, brouillards, pluie, neige, grésil, rosée, température, climat, phénomènes électriques et magnétiques. *Lumière :* nature de la lumière, de la couleur, de l'arc-en-ciel, du halo, des brouillards secs, des feux follets. *Botanique :* plantes, croissance, nourriture, classes, âge des arbres, formes de la végétation, végétation marine. *Zoologie :* arrangement, distribution des espèces, insectes, poissons, reptiles, oiseaux, mammifères, etc. La seconde partie du volume ou *Section mathématique :* forme sphérique de la terre, grosseur de la terre, espaces, forces de l'univers, mouvements des planètes, système solaire, jour et nuit, saisons, temps, zones et climats, latitude et longitude, cartes, etc. La troisième partie du volume ou *Section historique* expose la géographie des anciens, celle du moyen âge et celle des temps modernes. La distribution de l'ouvrage ressemble beaucoup au plan de la *Géographie physique* de madame Somerville, avec des additions tirées des ouvrages du révérend T. Milner et de M. Hugo Reid. . . . . .

« Ces volumes ont été répandus fort au loin, et l'on a fait des demandes de toutes parts et venant de gens de tout rang. Les mandarins ont fréquemment demandé qu'on leur en envoyât des exemplaires, et au Japon le livre est aussi bien connu et très-apprécié. Les marchands chinois venant de ce pays ont souvent été voir M. Muirhead, lui faisant connaître qu'ils avaient reçu des commissions

particulières de la part des autorités japonaises pour en rapporter à leur retour autant d'exemplaires qu'ils pourraient s'en procurer.

« En 1856, M. Muirhead a également publié une traduction de l'*Histoire d'Angleterre*, par le révérend T. Milner. . . . . .

« On y trouve, en appendice, un chapitre sur la constitution et les ressources de l'empire britannique, extrait de l'*Instruction pour le peuple*, de Chambers. . . . . .

. . . . . .

« L'ouvrage a obtenu une circulation considérable, et de même que le *Traité de géographie*, il a été avidement recherché et porté dans les différentes parties de l'empire.

« Des revues chinoises ont été publiées à diverses époques ; une à Hong-kong, éditée par le Rév. docteur Legge et par MM. W. H. Medhurst jeune, et Charles Hillier ; et une autre à Chang-haï, par M. A. Wylie. Ces publications ont été utiles pour instruire les Chinois sur différentes branches de connaissances et sur les questions politiques, bien que celles-ci ne touchassent en rien aux affaires de leur gouvernement. Ces livres se publiaient périodiquement, et ils étaient très-recherchés et achetés par le peuple.

« En 1854, M. Alexandre Wylie, surveillant de l'imprimerie de la Mission de Londres, a publié un petit précis d'arithmétique. . . . . .

« L'aptitude des Chinois à traiter des vérités mathématiques est évidente d'après le nombre des ouvrages publiés sur ce sujet par des auteurs indigènes. Ces ouvrages placent tout de suite dans une position très-favorable l'étranger qui désire s'assurer de l'état actuel de la science en Chine. Il trouve là toute prête sous sa main une nomenclature technique bien comprise, dont l'absence dans quelques autres branches des connaissances n'a pas laissé que d'être un obstacle sérieux pour ceux qui ont

souhaité donner une place à ces connaissances dans la littérature de leur pays. . . . . .

« Les diverses règles élémentaires de ces livres ont été adoptées dans l'ouvrage de M. Wylie, de manière à préparer l'élève à l'étude des branches supérieures de la science européenne. . . . . .

« En 1857, M. Wylie a encore publié une traduction d'Euclide, depuis le septième jusqu'au quinzième livre. Les six premiers livres avaient été donnés, en l'année 1608, par Mat. Ricci, qui avait été aidé par un indigène converti par lui, Seu-kouong-ke (appelé Paul Seu ou le Père Paul). . . . . .

Ce livre a obtenu une plus grande célébrité qu'aucun autre publié par les Européens en Chine. . . . . .

Sept éditions ont été imprimées, sans compter un grand nombre d'exemplaires copiés à la main par ceux qui ne pouvaient se procurer le livre ou qui n'avaient pas les moyens de l'acheter. . . . . .

« La traduction actuelle des neuf derniers livres d'Euclide a été entreprise d'après le désir ardent d'un lettré indigène, Li-shen-lan, qui a aidé matériellement à ladite traduction, et qui a disposé l'ouvrage sous sa présente forme. Ses capacités éminentes pour une telle tâche furent un encouragement à poursuivre l'œuvre. . . . . .

« Le premier brouillon était à peine plus d'à moitié terminé, quand Hang-ying-pi, *kou-jin* (maître ès arts) de Sung-Kiang, demanda la permission de publier l'ouvrage à ses frais. En conséquence le manuscrit terminé lui fut confié, et il le fit imprimer avec grand soin (*) . . . . . .

(*) Ces assertions ne s'accordent pas avec les lignes suivantes d'une lettre de M. d'Escayrac de Lauture : « Les Chinois sont loin d'être mathématiciens; leur esprit paraît même se refuser à saisir les abstractions d'un ordre un peu élevé, et l'on peut dire que l'algèbre est de toutes les sciences celle qu'ils peuvent le moins entendre. »

« Cet ouvrage fut suivi, en 1859, de la traductio M. Wylie de la « Géométrie algébrique ou analytiq du calcul différentiel et intégral de Loomis. ». . . .

« La promptitude avec laquelle les Chinois ont i les éléments de géométrie d'Euclide, le calcul par rithmes et d'autres nouveautés d'importation europé ne saurait être oubliée. Un esprit de recherche se r parmi les Chinois, et une classe considérable d'éto reçoit avec avidité l'instruction sur des sujets si fiques venant de l'Occident. De simples essais super et des résumés populaires sont loin de suffire à i indigènes désireux d'apprendre. . . . . .

« Le livre (*Géométrie de Loomis*) est un beau men d'impression à la manière chinoise, avec des de bois; les figures et les illustrations sont d'un excellent.

« Le Rév. A. Williamson, de la société des Mission de Londres, a publié, en 1858, un excellent petit sur les *Eléments de botanique*, qui explique la stru la physiologie, les habitudes et le caractère génér plantes, leur mode de floraison, la production graine, et aussi le système de classification du règn gétal. Le livre est admirablement illustré, et, qu concis, fournit un enseignement précieux; il sera utile pour initier les Chinois à la connaissance de science. Les Japonais, à ce qu'il paraît, ayant re exemplaires de cet ouvrage et des autres ci-dessus mées, les ont traduits dans la langue du Japon, ont publiés comme étant leurs propres productions

« De 1859 à 1860, les *Éléments d'astronomie* de sir Herschel ont été publiés en chinois par M. Wylie, e série de volumes admirablement imprimés et orn figures. . . . . .

« En 1849, le docteur Hobson écrivit un traité a de la science astronomique, auquel il a été déjà allusion.

« Cet ouvrage, qui est une traduction de l'édition augmentée des *Esquisses d'astronomie* d'Herschel, est l'exposé le plus complet de cette science, au point où elle est aujourd'hui en Europe, qui ait été jusqu'ici présenté aux Chinois (*). »

Le missionnaire des Etats-Unis, le révérend M. Macgowan, a publié aussi, à Ningpo, une série de brochures en langue chinoise sur des sujets scientifiques.

Je pense que les missionnaires, tant catholiques que protestants, auraient fait un grand bien et gagné beaucoup plus de terrain, s'ils se fussent toujours occupés de publier en chinois des livres illustrés, présentant un exposé de l'histoire ancienne et moderne, de la géographie, de la statistique, de la constitution, des usages des peuples chrétiens, enfin de nos sciences et de notre civilisation.

Un journal en langue chinoise, qui, outre les nouvelles étrangères, donnerait les nouvelles du pays et tout ce qui serait de nature à intéresser les habitants de l'empire, produirait probablement d'excellents résultats, d'autant plus que la langue écrite étant la même dans toutes les provinces, le nombre des abonnés pourrait être immense.

Les missionnaires catholiques entretiennent depuis longtemps dans l'intérieur de la Chine des séminaires où l'on élève des jeunes gens indigènes. Mais, dans ces écoles, quelles connaissances les élèves acquièrent-ils qui puissent leur être utiles pour devenir des hommes instruits et pour avancer la civilisation parmi leurs concitoyens ? Le lecteur aura de la peine à le croire : ce que ces pauvres Chinois apprennent à force d'années, c'est.... le latin ! L'Europe n'a donc rien

(*) *The medical missionary in China*, par M. Lockart.

de mieux à enseigner à la Chine ! En vérité, c'est pitoyable. Encore si nos livres sacrés avaient été originairement écrits en latin, il y aurait une raison ; mais puisqu'ils le furent en hébreu et en grec, et que la *Vulgate* n'est pas autre chose qu'une traduction, d'où a pu venir l'idée d'abêtir les Chinois, déjà si ignorants, par l'étude du latin (*) ? Si l'on veut qu'ils apprennent une langue, ne vaudrait-il pas mieux choisir le français, qui serait pour eux plus facile et leur ouvrirait la porte de toutes les sciences de l'Europe ?

Car il y aura une immense difficulté à enseigner en Chine nos sciences dans la langue du pays. On sera forcé pour cela, ou bien d'inventer, pour les nomenclatures, des milliers de caractères que personne ne comprendra, ou bien d'introduire l'élément purement phonétique, et alors on pourrait adopter la nomenclature latine, peut être même la française.

Ce second moyen est le plus aisé. J'ai appris à un Chinois notre alphabet : il le sut parfaitement en deux ou trois jours ; je lui écrivais avec nos lettres des mots et des phrases de sa langue qu'il lisait et comprenait à l'instant. Cela l'intéressait beaucoup, et il était dans l'admiration en voyant combien notre système d'écriture est ingénieux et facile. Toutefois nos lettres ne sont pas faciles à intercaler parmi les caractères chinois ; il faudrait en adopter d'autres qui se lussent comme le chinois verticalement, de haut en bas. L'alphabet tartare-mandchou, avec quelques compléments, serait celui qui conviendrait le mieux.

(*) Voyez la note A, à la fin de ce volume.

CHAPITRE QUATORZIÈME

SYSTÈME D'ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT CHINOIS

POUVOIR PHYSIQUE ET MORAL

DES MANDARINS SUR LE PEUPLE.

Quelques lecteurs trouveront de la contradiction entre ces pages et les faits qu'on a lus dans les chapitres racontant les guerres et les insurrections qui dans ces dernières années ont bouleversé l'empire. Je prie de ne pas oublier que de tels événements sont exceptionnels et ne sauraient donner l'idée exacte d'un pays dans son état normal.

Cet empire colossal est soumis à un gouvernement essentiellement absolu. Il est vrai que cette dictature est tempérée par de sages institutions établies dans les temps

anciens par de bons souverains pour éviter les ma que pourraient occasionner le despotisme ou l'inept des mauvais princes.

L'empereur se présente tous les jours, excepté en c d'indisposition ou d'occupation particulière, vers les ne heures du matin, dans son salon d'audience. Là se re dent tous ceux qui désirent lui parler; mais ceux-là seu peuvent entrer qui ont un bouton bleu transparent. Ava de passer outre, je dirai, pour ceux qui l'ignorent, q tout employé du gouvernement chinois, civil ou mil taire, porte au haut de son chapeau ou bonnet d'un forme une petite boule de la grosseur d'une noix q marque le rang de la personne. Voici l'ordre de ces boule première, rubis ou rouge transparent; deuxième, cora ou rouge opaque; troisième, saphir ou bleu transparent quatrième, bleu opaque; cinquième, blanc transparent sixième, blanc opaque; septième, huitième et neuvième doré uni et ciselé.

Tous ceux qui vont à l'audience se placent autour d salon; si l'empereur en connaît quelqu'un particulièrement et veut lui faire honneur, il l'appelle pour qu'il n'attende pas; les autres s'approchent chacun à leur tour, exécutent le *kotu* (qui consiste à faire trois fois trois prosternations); ils disent ce qu'ils désirent et donnent leur pétition, qu'ils portent toujours écrite. Cette pièce passe des mains de l'empereur à celles des ministres et de ceux-ci à quelqu'un des principaux bureaux de l'administration, pour être examinée et renvoyée à la décision du souverain avec les éclaircissements nécessaires.

Le cabinet se compose de quatre ministres principaux et de deux de second ordre; la moitié d'entre eux sont Tartares. Au-dessous des ministres il y a six grands bureaux généraux analogues à ceux de nos ministères. Il y a en outre un bureau pour les colonies et les affaires extérieures (Li-fan-yuen); le censorat (Tu-chah-yuen); une cour d'appel à l'empereur (Tung-ching-tz) et une cour suprême de jus-

tice (Ta-li-tz). L'Académie impériale est aussi un rouage du gouvernement. L'empereur a en outre un grand conseil d'État. Le nombre de ses membres n'est pas fixe; on y voit différents princes de la maison impériale, d'anciens vice-rois et des ministres, etc. Ils délibèrent souvent sous la présidence du souverain.

De ces bureaux généraux mentionnés ci-dessus, l'un représente l'empereur dans les appels que l'on suppose adressés directement à sa personne, appels qui s'effectuent en frappant sur un tambour. Cette cérémonie se pratique en mémoire de l'empereur Yao, qui avait dans son palais une tablette à côté d'un tambour. Le premier venu allait y écrire ce qu'il désirait, puis, en partant, il donnait un coup sur le tambour, et à ce bruit l'empereur allait voir ce qu'on avait écrit. Un autre de ces bureaux, c'est le *censorat:* il est chargé de surveiller les opérations des autres bureaux généraux, la conduite de tous les employés de la maison impériale et celle du souverain lui-même. Les censeurs lui adressent souvent séparément des représentations qui, en des termes plus ou moins explicites, blâment les actes de sa vie publique ou privée; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ces documents ou du moins une partie s'impriment dans la publication que les Européens appellent la *Gazette de Pékin*, et parviennent ainsi à la connaissance du public.

En 1822, deux censeurs firent conjointement à l'empereur des représentations sur l'abus de vendre les charges pour subvenir aux besoins de l'État, et cela au préjudice d'une foule de gradués des universités qui se trouvaient sans emploi, en lui faisant toucher du doigt les grands maux qui en résultaient; et ils lui suggérèrent, comme moyen d'y remédier, une réduction dans les dépenses de la maison impériale. Dans les différents articles qu'ils citent figurent 100,000 *taels* d'argent (le *tael* vaut à peu près 6 francs 50 c.) pour des fleurs et du fard consommés par les femmes du harem; 120,000 pour le salaire des

enfants voués au service de la maison; 200,000 avaient été employés dans les jardins de Yueu-ming, et près d'un demi-million de taels dans le domaine de Je-hol; et les salaires des domestiques avec les présents faits aux femmes de Yueu-ming en avaient coûté 400,000. « Si l'on supprimait ces dépenses, disaient les censeurs, on économiserait plus de 1 million de taels qui se gaspillent inutilement, le talent serait employé au bénéfice du pays, et la richesse du peuple garantie. » Il y a à Pékin de quarante à cinquante censeurs qui ont le droit de faire des représentations directes à l'empereur toutes les fois qu'ils le jugent opportun; et il est d'usage que S. M. ne se présente jamais en cérémonie sans être accompagnée de quelques-uns d'entre eux. Les censeurs terminent ordinairement leurs observations écrites à l'empereur en le priant de les faire décapiter ou écarteler s'ils n'ont pas raison; et l'on sait en effet qu'en plus d'une occasion la haute prérogative dont ils sont en possession leur a coûté cher. Aucun empereur n'a osé cependant, et il serait difficile de l'oser sans se perdre, détruire ces institutions, œuvre de leurs ancêtres, et justement sanctifiées par les siècles. Il faudrait pour cela sur le trône un homme révolutionnaire doué de grandes qualités personnelles.

La Chine proprement dite est divisée en dix-huit provinces, dont chacune a un gouverneur; chaque province est divisée en différents départements, et chaque département en plusieurs districts, chacun avec son chef. Les dix-huit provinces se réduisent à huit vice-royautés, avec autant de chefs supérieurs appelés *sun-to*.

Chacun de ces chefs supérieurs communique directement avec l'empereur ou avec ses ministres. Outre ces dix-huit provinces dont l'administration est très-centralisée, le vaste empire de la Chine possède la Mandchourie, la Mongolie, l'Yli, le Khoukhou-noor, le Thibet, etc., gouvernés en dehors de la centralisation et par des princes particuliers qui en général reçoivent de l'empereur des

honoraires fixes. De là il est facile de comprendre que les dix-huit provinces, formant la Chine ancienne et véritable, sont celles qui fournissent les ressources pécuniaires indispensables pour gouverner.

Bien que l'on connaisse en Chine certains titres honorifiques et héréditaires que l'on confère à des princes et à de grands dignitaires, titres que l'on compare chez nous à ceux de duc, comte, marquis et baron, et quoique l'on y confère aussi d'autres distinctions semblables à nos ordres et décorations, ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucun de ces honneurs n'est attaché à la propriété ou à tout autre espèce de richesse. Il n'y a pas la moindre idée des majorats, ni par conséquent d'aristocratie à la manière d'Europe, excepté dans la maison impériale ; et encore dans celle-ci il n'y a pas de succession en ligne directe et forcée, car le successeur est celui qui est nommé par élection libre ou par testament du dernier empereur.

Qu'on ne croie pas cependant qu'il n'existe point d'aristocratie en Chine ; il y en a une, très-fière. Les serviteurs du gouvernement ou les mandarins, comme nous les appelons, forment la classe noble. Le mandarin ne se marie qu'avec la fille d'un autre mandarin, et n'a de relations privées qu'avec ses pareils. En effet, une ligne très-marquée sépare en Chine ceux qui obéissent de ceux qui commandent. Il ne viendrait jamais à l'idée d'aucun de ceux qui obéissent d'aller, par exemple, faire une visite particulière à celui qui commande : s'il a besoin de le voir, il doit aller à son bureau, au salon d'audience ; ce qui est, en petit, une représentation de la réception que fait l'empeur, et dont nous avons parlé. Pour riche que soit un particulier, et pour si petit que soit un mandarin, le premier doit, en s'approchant du second, commencer par mettre les genoux en terre. Aussi les Chinois s'étonnent-ils de voir que les ministres et les consuls d'Europe, qui ont dans cet empire la juridiction civile et criminelle,

vivent familièrement avec les négociants. Plus d'un m'a adressé ces questions : — « Vous êtes ici le chef des Espagnols ? — Oui, monsieur. — Et vous pouvez les mettre en prison, les forcer à payer une dette, ou statuer dans un procès ou une dispute qui éclate entre eux ? — Oui, monsieur. — Et cependant vous leur serrez la main, vous fumez, dînez et plaisantez avec eux ; vous les recevez familièrement chez vous, et vous allez chez eux ! Voilà une chose que je ne comprends guère. »

Mais on n'entre pas dans le cadre des employés du gouvernement aussi facilement qu'en Europe. Il y a quatre grades universitaires appelés *siut-sai*, *kujin*, *tsinz* et *hamlin*, que l'on pourrait traduire par bachelier, licencié, docteur et professeur ; il est indispensable pour occuper un emploi public d'être *kujin* au moins. Les examens pour obtenir ces grades sont, en Chine, une affaire très-importante ; il y a des individus qui ne s'occupent d'autre chose pendant toute leur vie, et ce ne sont pas seulement des jeunes gens, mais aussi des hommes mûrs et même d'un âge avancé, qui se présentent.

Il n'y a point d'universités semblables aux nôtres ; chacun étudie seul ou avec des maîtres particuliers. Quand arrive l'époque des examens, tous les aspirants se rendent au chef-lieu du district, dans un vaste local destiné à cet objet. A la porte, on les fouille rigoureusement pour qu'ils n'apportent pas de livres dans leurs poches ; et pour le même motif, il est défendu aux imprimeurs de faire des éditions des auteurs classiques en petits caractères. On leur donne des sujets tirés de ces auteurs et sur lesquels ils font leurs compositions, qu'ils remettent immédiatement aux censeurs. Cet exercice se répète trois fois, après quoi ceux qui ont le mieux réussi sont admis et les autres éliminés. Les premiers font d'autres exercices semblables aux précédents, et par suite de cette seconde épreuve on réduit le nombre de ceux qui sont admis ou déclarés aptes à se rendre au chef-lieu du département

pour soutenir un troisième concours devant le chef de la province, lequel à cet effet, assisté de quelques mandarins d'un talent supérieur, parcourt tous les trois ans les divers départements de son ressort. Ceux qui sont admis après ce troisième concours reçoivent le titre de *siut-sai* et le diplôme correspondant.

Le plus grand mérite que puisse avoir une de ces compositions que présentent les aspirants aux titres universitaires, est celui de contenir le plus grand nombre possible de citations des auteurs réputés classiques. Celui qui en sait de longs morceaux par cœur est un savant. Au fait, il n'y a guère d'autre science à apprendre en Chine. Aussi les citations sont indispensables à tout écrit de quelque prétention. Au mois de septembre 1860, quand Pékin était en grande consternation et que la cour se sauvait en Tartarie, les plus hauts dignitaires de l'empire adressaient à Sa Majesté, en ces moments critiques, des mémoires tout à fait exceptionnels ; mais pourtant de nombreuses citations n'y manquaient pas.

J'étais à Ning-po, chef-lieu de département, à l'époque où se faisaient les examens ; il se présenta plus de trois mille aspirants, et trente-sept seulement obtinrent le grade. Je me trouvais un jour dans une pagode bouddhiste, que je visitais souvent, quand j'entendis un grand bruit et vis venir beaucoup de monde : on conduisait un homme bien vêtu qui s'était jeté dans le fleuve pour se noyer, et que l'on en avait retiré avant qu'il eût pu consommer son suicide. C'était un des aspirants refusés qui, d'après ce qu'il me dit lui-même, avait déjà éprouvé le même sort dans sept examens consécutifs ; il était profondément affligé, mais il ne m'exprima aucune plainte contre la justice des censeurs ; il avait de trente-cinq à quarante ans ; on le porta au temple, parce qu'il y demeurait. (Les bonzes ainsi que les religieuses bouddhistes ont presque toujours des appartements qu'ils louent ; de sorte

que les pagodes sont des espèces d'hôtels pour les personnes aisées.)

Ceux qui sont déjà *siut-sai* peuvent se présenter à la capitale de la province pour obtenir le grade de *kujin*. Les examens ne diffèrent pas beaucoup des précédents et s'en distinguent principalement par une plus grande sévérité. Chaque aspirant est enfermé et séquestré dans une petite chambre de trois pieds de large sur quatre de long, et là on lui donne ses thèmes. Les édifices où ces épreuves ont lieu sont très-vastes et bâtis exprès. Ils contiennent de six mille jusqu'à dix mille petites chambres. Dans les cours on place des surveillants et des soldats, afin que nul ne sorte de sa cellule.

Les *kujins* peuvent aspirer au grade de *tsinz*, qui s'obtient à Pékin, et les *tsinz* à celui de *hamlin*. Les titres universitaires, depuis celui de *kujin* jusqu'aux plus élevés, donnent aux Chinois la capacité d'entrer dans le service public, mais ne donnent pas le droit à l'emploi. Le gradué obtient une place s'il a des protections ou s'il fait des largesses. Une fois admis dans la carrière du commandement, on n'a pas besoin pour monter aux postes les plus élevés d'être *tsinz* ou *hamlin;* mais il est certain aussi qu'à celui qui se trouve revêtu de ces hauts titres on ne donnera jamais une position qui ne soit de quelque importance.

Il serait long d'énumérer les précautions que l'on a imaginées pour assurer la légalité des examens et la justice des censeurs. Entre autres, les examinateurs sont changés à chaque exercice, et dans un examen quelconque l'aspirant peut perdre tous les avantages acquis par les épreuves antérieures : par exemple, si, en se présentant au grade de *tsinz*, qui se confère à Pékin, il donne des preuves d'incapacité et d'ignorance, non-seulement il n'obtient pas le titre auquel il prétendait, mais encore on lui retire les diplômes de *kujin* et de *siut-sai* qu'il avait gagnés précédemment. Toutefois, il paraît que l'on obtient

assez de titres de *siut-sai* et quelques-uns de *kujin* par la ruse et la corruption. Mais je pense que l'abus n'est pas aussi fréquent que certaines personnes le prétendent; car, dans ce cas, il n'y aurait pas un aussi grand nombre d'étudiants qui perdissent leur temps à se rendre à ces rigoureux examens. En persévérant, les jeunes gens doués d'un véritable talent réussissent toujours, malgré leur pauvreté.

Un bon nombre de gradués attendent constamment pour être employés. Ceux qui sont pauvres se livrent à l'enseignement, au barreau et au service particulier des mandarins. Ces gradués, vraie pépinière d'où sort la haute aristocratie du pays, forment une espèce de noblesse dans toutes les villes, et dirigent l'opinion publique par l'influence qu'ils exercent sur les mandarins et par le respect qu'ils inspirent au peuple. Dans une circonstance, je m'entretenais avec un Chinois d'un riche propriétaire que nous connaissions tous deux, et il me disait que la plus grande partie des biens-fonds qu'il possédait avaient été usurpés sur des mineurs. Je lui demandai où étaient ces mineurs. Il me dit qu'ils avaient grandi et se trouvaient dans la plus triste misère. Je lui demandai encore pour quel motif ils ne réclamaient pas contre l'usurpateur; et il me répondit: « Hélas! monsieur, il n'y a pas de remède, il a un fils *kujin!* » C'est-à-dire que le riche propriétaire n'était pas puissant par ses biens, mais parce que son fils se trouvait apte à être mandarin.

J'ai déjà dit qu'on ne connaît pas dans ce pays de carrières spéciales; chaque mandarin peut occuper n'importe quelle place de l'administration. Ce système a un seul bon côté: tous les employés connaissent les lois du pays.

Il existe un Code criminel, mais pas un Code civil. Les lois civiles ainsi que celles de procédure se trouvent entremêlées dans le Code criminel et aussi dans les *statuts de l'empire*.

Il n'y a ni avocats ni notaires. Chacun plaide pour soi-même. Naturellement celui qui n'a pas la connaissance pratique des bureaux se procure les conseils et l'aide d'un lettré.

Dans les procès criminels l'accusé écoute les dépositions des témoins : les réponses ou observations qu'il fait constituent sa défense. Il peut se présenter au tribunal accompagné d'un parent ou d'un ami auquel il est permis de parler.

Quelques riches propriétaires ou négociants payent au gouvernement une somme assez considérable pour obtenir le rang de mandarin et le droit de porter les boules d'uniforme dont nous avons parlé ; mais cela leur donne seulement cet avantage que, s'ils viennent à avoir affaire à la justice, ils ne peuvent être jugés que par un mandarin d'un bouton supérieur. J'ai connu à Chang-haï un jeune propriétaire qui avait un bouton bleu transparent; on disait qu'il l'avait payé plus de 600,000 francs ; mais il ne jouissait pas d'une grande considération, et quand on le nommait on disait : *monsieur Lou*, comme on aurait dit d'un particulier quelconque, et l'on ne disait pas : le *seigneur Lou* ou *le grand seigneur Lou*, comme on l'aurait dit d'un véritable mandarin de son rang.

La manière de donner l'argent en pareille circonstance consiste à souscrire volontairement pour la construction de quelques travaux d'utilité publique, ou pour subvenir aux dépenses de la guerre, quoique la somme se règle d'avance et qu'il y ait une espèce de tarif établi.

Dans ces dernières années, on a acheté ces honneurs pour très-peu de chose, par suite des désastreuses circonstances toutes spéciales qui ont accablé le gouvernement.

On obtient aussi par le même moyen sus-mentionné de véritables emplois, ce qui entraîne de grands inconvénients, parce que celui qui a payé une forte somme dans ce but doit bientôt la rattraper sur le pays où il commande. Les deux censeurs qui, en 1822, firent des repré-

sentations à l'empereur contre cet abus, disaient que par l'argent on avait vu arriver à la dignité de mandarin des prêtres (bonzes) et des voleurs de grand chemin; qu'il y avait plus de 5,000 *tsinz* et plus de 27,000 *kujins* qui attendaient des places, et que quelques-uns d'entre eux avaient obtenu leurs grades depuis plus de trente ans. En effet, cette pratique produit des résultats funestes, et a contribué probablement à l'état d'anarchie où se trouve aujourd'hui cet empire. N'oublions pas cependant que celui qui entre dans le service public en donnant une forte somme appartient à une famille riche, et ne rabaisse pas toujours la hauteur aristocratique du corps des employés.

Cette aristocratie, nous l'avons dit, est beaucoup plus hautaine et pointilleuse que celle d'Europe; mais il faut observer qu'elle est ouverte au peuple. Il y a peu d'années que l'on vit un *sun-to* (vice-roi de deux ou trois provinces) qui était fils d'un portefaix.

En Chine le gouvernement est toujours, et sans exception, entre les mains des employés civils; les officiers et chefs militaires n'ont d'autorité que sur leurs inférieurs et sur les soldats. Les troupes sont généralement cantonnées loin des grandes villes, et elles accourent seulement quand elles sont appelées par le mandarin civil du pays où elles sont. Dans aucune des villes de la Chine où je suis allé je n'ai vu de soldats, pas même aux portes de la ville ni au palais du gouverneur. Quand un mandarin sort dans les rues, il est escorté de bourreaux et de gens armés de haches et de lances de différentes formes; mais toutes ces armes sont de bois peint et doré. Il est dans un palanquin, porté par quatre ou six hommes, et suivi de différents secrétaires ou commis, portés aussi en palanquin.

Devant toute cette escorte marche un homme portant une grande plaque de cuivre ronde et concave, et avec un maillet il frappe de temps en temps cinq coups, ou sept, ou

neuf, etc., indiquant ainsi le rang du mandarin. Le peu
ne le voit jamais que dans ce appareil ou dans son sa
officiel d'audience. Quand il passe dans une rue, ceux
sont assis se lèvent, ceux qui marchent ou travaillent s
rêtent et osent à peine le regarder. En un mot, il impose s
comparaison plus de respect qu'un souverain d'Eur
S'il arrivait à un mandarin de paraître seul et à pied d
les rues, on croirait assurément qu'il a perdu la rais

Il est vrai que les employés du gouvernement ne s
pas, à beaucoup près, aussi nombreux qu'en Eur
Il y a, par exemple, un gouverneur, ou un magist
ou un trésorier; et celui-ci a besoin de commis, n
il se les procure, les paye et les renvoie comme il
convient ou comme il lui plaît. Et voilà pourquo
n'y a pas de mandarin, si peu élevé qu'il soit, qui ne
çoive *légalement* au moins 5 ou 6,000 francs par an, ce
représente plus de 20 ou 25,000 francs à Paris. Le gou
neur d'une seule province ne touche pas *légalement* m
de 300,000 francs, et chacun des huit *sun-tos* (chefs de d
ou trois provinces) 500,000 francs.

Il y a aussi une grande centralisation dans les di
rentes branches de l'administration, à laquelle contri
le défaut de carrières civiles spéciales; de manière
tel qui est aujourd'hui magistrat est le lendemain
cepteur, un autre jour directeur de quelque travail
blic, ou tout cela en même temps. Par exemple, à Ch
haï et à Ning-po, où se trouvent des douanes importan
il n'y a aucun employé salarié du trésor impérial pou
douane. Le *tautai* lui-même, autrement dit gouvern
du département, en est le chef.

Dans toute la ville de Chang-haï, qui renferme plu
300,000 âmes, et est l'un des ports ouverts aux étrang
il n'y avait à l'époque où je la visitai que le tautai et d
autres mandarins; il est vrai qu'ils occupaient des e
ployés particuliers dont le nombre montait peut-êtr
deux ou trois cents.

De cette manière, le fonctionnaire public, possédant le triple prestige de la science (de celle que l'on connaît en Chine), de la richesse et du commandement, complétement isolé de la population qui obéit, a rarement besoin de recourir à la force pour exercer son autorité.

Pour donner d'un seul trait une idée de ce qu'elle peut, je vais raconter un fait dont je puis presque garantir l'exactitude :

Vers l'année 1843, un navire portugais fit naufrage sur la côte de l'île de Hai-nan ; il y avait dans ce navire trois Européens, quelques Américains du Sud, un Chinois et des naturels de Macao. On les transporta sur le continent, et là, comme dans la capitale de l'île, on leur refusa la nourriture jusqu'à ce qu'ils se fussent mis à genoux devant les mandarins. On les envoya par terre à Canton. Ils employèrent dans ce voyage quarante-cinq jours, traversant un pays que n'avait vu aucune des ambassades qui étaient allées à Pékin. Un jour ils rencontrèrent sur la grande route un homme vêtu de rouge qui marchait seul d'un air triste. Son costume excita leur attention, et, à la première ville où ils firent halte, ils demandèrent de quel pays il venait. On leur dit que c'était un condamné à mort, et qu'il se rendait, pour y avoir la tête tranchée, dans la localité où il avait commis ses crimes. Les naufragés répondirent qu'il ne pouvait en être ainsi de l'individu objet de leur question, puisqu'il marchait seul et les mains et les pieds libres. Il ne voyageait pas seul, dirent les Chinois, mais il devait être accompagné d'un soldat. Alors les naufragés se rappelèrent qu'en effet, à un mille à peu près de l'homme vêtu de rouge, ils avaient rencontré un soldat qui probablement était resté en arrière, retenu par quelque nécessité. Le criminel savait bien que, par le seul fait de porter le costume que dans ce pays on met aux condamnés, il ne trouverait d'asile nulle part, et que tout essai d'évasion était complétement inutile ; par conséquent il suivait seul le grand chemin pour aller se faire trancher

la tête. Ce fait me fut affirmé par un capitaine marchand nommé *Cucullo*, homme sérieux et d'esprit exact. Il faisait partie des naufragés.

Dans un empire aussi vaste que la Chine, la première nécessité est l'ordre, et le gouvernement de Pékin non-seulement donne à ses agents toute la force morale possible, mais encore il fait en sorte qu'ils aient aussi un intérêt personnel au maintien de la tranquillité publique. Dans ce but, on observe la règle suivante : Lorsque sur un point quelconque vient à éclater un mouvement populaire, le chef qui y commande doit pour toujours renoncer à sa carrière. Dans ces circonstances, le gouvernement suprême raisonne ainsi : Le peuple est naturellement paisible, et il ne se soulève pas sans de graves motifs. Ce gouverneur doit avoir commis des extorsions, des injustices, qui auront exaspéré ses administrés, et quelle que soit d'ailleurs la cause de leur mécontentement, le gouverneur devait savoir ce qui se préparait et devait l'éviter. En tout cas, cet homme n'est pas bon pour le commandement.

Quand j'étais à Ning-pó, il survint des troubles dans une localité du département, à cause des extorsions commises par les employés du monopole du sel ; deux gardes y perdirent la vie. Le gouverneur du département parvint à arranger l'affaire à l'amiable, sans arrêter ni punir personne. Comme j'en exprimais mon étonnement à quelques habitants du pays, ils me dirent : « Monsieur, s'il est forcé de faire un rapport à ses supérieurs, il est perdu. — Comment cela peut-il être, leur dis-je, puisqu'il n'est pas coupable de ce que faisaient les employés de la régie dans cette localité? — Sans doute, me répondirent-ils, mais le fait s'est passé dans les limites de son gouvernement, et si la nouvelle en arrive à Pékin il est perdu à jamais. Pour le moment, il calme tout bonnement les choses, mais le jour viendra où il trouvera l'occasion de punir ceux qui ont tué les deux gardes. »

Et qu'on ne croie pas que les gouverneurs soient indépendants dans leurs actes; au contraire, ils en doivent un compte minutieux qui se transmet à Pékin même. Dans aucun pays du monde il n'y a de centralisation aussi exagérée qu'en Chine : c'est une conséquence forcée de la nécessité de maintenir l'ordre (*). Je rapporterai, pour plus de précision, un fait dont j'ai été témoin, et qui arriva sous le même gouverneur de Ning-po dont je viens de parler.

De 1812 à 1843, il y eut quatre navires caboteurs du Japon qui, entraînés par les vents alizés, furent jetés sur la côte sud de l'Amérique. Leurs équipages se rendirent, à mesure qu'ils le purent, à Manille ou en Chine, afin de passer à Chapu, port destiné aux Japonais pour le commerce. M. Thom, consul anglais à Ning-po, avait pour intendant l'un des premiers arrivés de ces marins japonais. Vers la fin de 1844, deux d'entre eux vinrent à Ning-po, se présentèrent au gouverneur, lui disant qu'ils désiraient être renvoyés dans leur patrie; celui-ci leur ordonna d'attendre l'époque où il y aurait les moyens de le faire. Ces gens, ayant appris qu'un de leurs compatriotes était intendant dans la maison du consul, s'y rendirent et y demeurèrent jusqu'à ce que le gouverneur les fît appeler pour les envoyer à Chapu. L'un d'eux avait déjà changé d'avis et dit qu'il ne voulait pas partir, préférant

(*) Il y a bien dans les villages, en Chine, certaines autorités municipales élues par les chefs de famille, mais on ne saurait voir dans cette institution une émancipation du gouvernement central; ce sont, pour le Tchi-hien (gouverneur) du district, des moyens de distribuer les impôts et de faire la police. De telles municipalités ont toujours existé en Turquie, en Espagne, aux époques du plus fort despotisme, et elles existent aujourd'hui à Cuba et aux îles Philippines. Dans ce dernier pays le système des municipalités ressemble assez au système chinois, avec cette différence que dans la colonie espagnole les élections sont annuelles.

rester avec M. Thom. Le gouverneur alla voir exprès le consul et lui fit connaître qu'il avait transmis au vice-roi la demande du marin japonais, que le vice-roi l'avait transmise à Pékin, d'où était venu l'ordre d'envoyer ce marin dans sa patrie par Chapu; que maintenant c'était un ordre de l'empereur et qu'on ne pouvait se dispenser de l'exécuter. M. Thom eut avec lui une longue altercation, et finit par lui dire que cet homme était sous la protection du pavillon britannique, qu'il ne le livrerait pas, et qu'il en informât le vice-roi. Le hasard fit que, peu de jours après, un navire anglais arriva de Hong-kong. Il amenait quatre Japonais de plus, portant de vieux habits européens et parlant espagnol; tous désiraient retourner dans leur patrie. Alors M. Thom se rendit chez le gouverneur et lui dit : « J'ai arrangé l'affaire du Japonais. — Comment cela? — Vous vouliez un Japonais, je vais vous en envoyer quatre. — Je ne comprends pas. — Il vient d'arriver un navire qui m'a apporté quatre Japonais, et l'un d'eux peut remplacer Láburo. — Cela ne nous tire pas de difficulté, parce qu'il faudrait qu'à la place de Láburo j'en misse un autre qui s'appelât, par exemple, Lebeski, ce qui serait tromper l'empereur. Láburo est Láburo, et Lebeski est Lebeski. » Alors M. Thom lui répondit qu'il fît comme il voudrait, mais qu'il ne livrerait pas cet homme (*).

(*) Des écrivains ont soupçonné que de nombreuses migrations du Japon avaient peuplé, à des époques reculées, l'Amérique du Sud. Cette opinion est corroborée par le fait de ces quatre navires entraînés dans un si court espace de temps par les moussons vers les côtes de cette région-là. Je citerai à ce propos une circonstance curieuse. L'usage du tabac, ainsi que le mot *tabaco*, nous est venu de l'Amérique. Eh bien, *tabaco* 旦八姑 était le nom qu'on employait anciennement en Chine pour exprimer l'idée du tabac. On le trouve écrit ainsi dans un livre qui existe depuis plus

On sait cependant que dans les affaires qui concernent les Européens ils ont souvent déguisé la vérité, et ils y étaient du reste forcés par le caractère orgueilleux du gouvernement de Pékin. En 1850, un commodore anglais, allant à la recherche d'une escadre de pirates, invita un commodore chinois à l'accompagner; ce que fit celui-ci avec quatre ou cinq misérables jonques. On trouva les pirates, ils furent promptement détruits par les steamers anglais. Le commodore chinois, qui n'avait rien fait, annonça à ses supérieurs la grande victoire remportée par sa division; le commodore anglais ne fut pas même remercié officiellement. Un indigène intelligent à qui je parlais de ce fait me dit : « N'en soyez pas surpris; s'il eût fait un rapport exact en racontant avec franchise et simplicité ce qui était arrivé, il eût été dégradé. »

Mais revenons à notre sujet. Je répète que tout conspire pour que le mandarin exerce sur le peuple une force physique et morale dont on n'a point d'idée en Europe. Il est presque à l'abri de toute poursuite, même dans ses injustices, parce que hors de Pékin il n'y a pas, comme chez nous, de tribunaux composés de différentes personnes. Contre la sentence d'un homme on fait appel à un autre homme, à moins de recourir à la cour; et les mandarins ont organisé un système de présents, d'inférieur à supérieur, particulièrement pour le premier jour de l'an. C'est

---

de mille ans, et le passage où se trouve le mot *tabaco* a été copié dans un recueil de morceaux littéraires, dont le titre est 子史精華.

Dans la Tartarie mongole, aujourd'hui, il n'y a pas d'autre manière de nommer le tabac. Je n'ai pas eu l'occasion de vérifier s'il en est de même au Japon, comme je le crois. De nos jours les Chinois appellent le tabac *fumée*.

un des plus longs chapitres du budget des dépenses d
petits mandarins et du budget des recettes des gran
La corruption des juges paraît y être très-fréquente.

D'après tout ce que je viens d'indiquer sommaireme
je pense que l'on me croira, quand j'assurerai que
sentiments d'inimitié et de mépris que le peuple de Ca
ton a toujours manifestés à l'égard des Anglais et d
Européens en général, proviennent seulement (comme
l'ai dit plusieurs fois) de la politique des mandarins q
lui inspirent ces idées. Ils soupçonnent toujours q
nous cachons le projet de continuer les conquêtes q
nous avons déjà faites dans l'Inde, dans les détroits
Malacca, à Java, dans les îles Philippines, Mariannes
Macao et à Hong-kong. Ils sont effrayés par la perspecti
de voir les Européens entrer, ne fût-ce que pour le
commerce, dans la Chine, et la parcourir librement sa
manifester pour les autorités locales cette vénérati
qu'ils regardent comme indispensable pour gouvern

Quant à la race chinoise elle-même, il est incontestal
qu'elle n'éprouve aucune antipathie envers les Eu
péens (*). Les habitants de la côte du Nord, malgré
guerre de 1840, qui leur fit tant de mal, ne montrent a
cune mauvaise volonté, soit dans les villes, soit dans
environs, quand on y fait quelque partie de chasse ou
plaisir. Moi-même je suis allé, accompagné de mes d
mestiques, en quelques endroits jusqu'à trente ou quaran
milles dans l'intérieur, vêtus de notre costume europée
Je me suis arrêté pour causer avec différentes personn
dans la campagne ou avec des passants quelquefois, sa
que personne sût qui j'étais, et je n'ai jamais reconnu
moindre signe de mauvaise volonté. A Canton, le peuple

(*) Tout ce chapitre tel qu'il est maintenant fut publié en 185
dans mon livre *L'Angleterre, la Chine et l'Inde*. Les faits survenu
depuis lors prouvent que je n'étais pas dans l'erreur.

tous les degrés n'a retiré que des avantages de son commerce avec les Européens, surtout jusqu'à la guerre de 1840, et par conséquent cette hostilité serait inconcevable, si on ne l'expliquait par la politique des mandarins et par la facilité qu'ils ont de faire que le peuple n'agisse et ne respire que d'après leurs inspirations. Il est entièrement faux que le peuple de Canton s'oppose par lui-même à l'entrée des Européens. Si les mandarins n'eussent point travaillé à inspirer cette hostilité, elle n'existerait point, et aujourd'hui même, s'ils le voulaient, elle disparaîtrait bientôt complétement. Les mandarins, après avoir toléré ou provoqué les manifestations hostiles de la populace et les placards furibonds *dont on ignore l'origine*, ont adressé des communications aux représentants européens, déclarant publiquement qu'il ne leur était pas possible d'observer le traité de Nankin, relativement à l'entrée à Canton, parce que le peuple s'y opposait, et qu'ils ne pouvaient le dominer. Jamais un mandarin chinois ne dirait cela sérieusement sans se regarder comme dégradé et perdu. C'est comme si chez nous un directeur général des douanes avouait publiquement qu'il est incapable de remplir la place qui lui est confiée et qu'il ignore même les premières règles de l'arithmétique. Pour moi, le seul fait d'un tel aveu en prouve la fausseté; ce qui m'étonne, c'est que des personnes qui ont approché des Chinois, et qui pourraient les connaître, croient qu'ils sont sincères en disant cela. Ce n'est pas seulement la logique qui me fait parler ainsi, mais des faits et des actes qui ne laissent aucun doute.

Les vice-rois de Canton n'ont jamais voulu recevoir les représentants de l'Angleterre dans leur palais, bien qu'il se trouve très-près des portes de la ville, et qu'ils puissent conduire avec eux une bonne escorte de troupes et de soldats de marine, qui, joints à la garnison chinoise, formeraient une force si imposante qu'il est ridicule et absurde de croire que le peuple désarmé de Canton songeât même à s'opposer à l'entrevue.

Le consul général à Canton, le docteur Bowring, ne put jamais obtenir du vice-roi qu'il le reçût dans une maison de campagne où d'autres Européens, et parmi eux le consul français, comte de Ratti-Menton, avaient été reçus. Il est clair que dans cette circonstance ce n'était pas le peuple de Canton qui s'opposait à l'entrevue.

En 1849, les Anglais semblaient se disposer à exiger l'exécution de l'article du traité de Nankin et celle d'une convention particulière qui les autorisait à entrer dans Canton.

A cette occasion on organisa et on arma dans cette ville une espèce de milice ou garde nationale dont le nombre monta, disait-on, à 90,000 hommes. Je demande si un tel fait aurait pu avoir lieu sans le consentement des autorités.

Mais ce que je vais raconter est plus concluant encore. Je suis allé deux fois en Chine : la première, surtout, avec l'intention de visiter les nouveaux ports ouverts au commerce extérieur et d'en informer mon gouvernement ; toutefois je n'étais pas convenablement pourvu pour me présenter aux autorités, et je voyageais comme simple particulier. J'arrivai à Chang-haï en 1844, et la première difficulté qui me survint fut celle de trouver une maison à louer. Il n'y avait alors que cinq ou six Européens, pauvrement et étroitement logés dans un faubourg de la ville. Pour chaque Européen nouvellement arrivé, c'était une grande affaire que de trouver une maison : en général il était obligé d'avoir recours au consul anglais, qui alors faisait des démarches auprès du gouvernement, lequel avait l'air de forcer quelque propriétaire à louer sa maison, en tout ou en partie, bien qu'on la lui payât pourtant huit ou dix fois plus qu'elle ne valait. C'est par ce même moyen que le consul s'était procuré celle qu'il occupait. Pour apprendre la langue du pays, j'avais avec moi un Chinois de Nankin,

homme très-actif et fort adroit. Il se fit bientôt des amis dans la ville, et me vint dire qu'il avait trouvé une maison très-grande et à très-bon marché; j'allai la voir, elle me parut fort convenable. Cependant, prévoyant que je pourrais avoir des difficultés avec les mandarins (que je ne voulais pas voir), je fis part au consul anglais, major G. Balfour, de l'occasion qui s'offrait à moi de louer une maison dans l'intérieur de la ville, et je lui demandai si je pourrais avoir recours à lui dans le cas où les autorités viendraient à me molester. Il me répondit que c'était une question qui intéressait également tous les Européens, puisque nous avions tous le droit d'habiter dans l'intérieur de la ville, et que, si je parvenais à y pénétrer, il viendrait à mon aide dans le cas où on voudrait me tracasser.

Ce point assuré, je payai au propriétaire de la maison trois mois d'avance; je pris son reçu, fis venir un nombre suffisant de portefaix pour mes bagages et ceux de mes domestiques, et nous nous transportâmes d'un seul coup à ma nouvelle demeure. Le lendemain matin je vis arriver tout tremblant le vieux propriétaire de la maison, qui me dit que le mandarin le faisait appeler, que ce magistrat était fort irrité parce qu'il m'avait loué sa maison, qu'il n'osait se présenter lui-même et qu'il me suppliait d'y aller, car par ce moyen tout s'arrangerait. Je m'y refusai tout court, quoiqu'il revînt deux ou trois fois à la charge et qu'il m'envoyât d'autres personnes pour me persuader. Il me dit qu'ayant passé quelque temps à la campagne, il ignorait qu'un bruit avait couru dans la ville se rapportant à l'opposition que faisaient les autorités à ce que les Chinois louassent des maisons aux Européens : il était presque sûr qu'on allait l'arrêter. Je lui répondis que puisque l'autorité l'avait appelé il devait se présenter, et que si on l'arrêtait je ferais alors les démarches pour le tirer d'embarras. Il va sans dire qu'il m'offrit de me rendre l'argent et même de m'indemniser, si je voulais vider le local.

Pour abréger, je dirai que le gouverneur alla trouv consul anglais, et lui dit qu'un Anglais appelé *Mas* un logement dans la ville et qu'il fallait que lui, co l'en fît sortir. Aussitôt le consul lui répondit que la manifestation d'une telle prétention l'étonnait, devait savoir que, d'après le traité, tous les Anglais av le droit de demeurer dans la ville. « Mais ce mons répliqua le gouverneur, n'est pas Anglais, je crois. — autre chose, dit le major Balfour; en effet, il n'es Anglais, mais Espagnol. — Dans ce cas, répliqua le verneur, je le chasserai moi-même. » Puis le dial continua à peu près de la manière suivante : « Vous ferez rien, parce qu'alors ce sera à moi de le défend vous n'aurez pas affaire avec lui, mais avec moi. — ment cela ?... Puisqu'il n'est pas Anglais, que vous porte ? — Parce qu'il s'agit d'un point qui intéress Anglais, comme tous les autres Européens. — Mais autres Anglais, vous avez été en guerre avec les Espagn — Nous avons eu des guerres contre toutes les nat du monde, mais cela n'a aucun rapport avec l'affaire nous occupe. — Voulez-vous me faire le plaisir de dire, en qualité d'ami, quel est cet Espagnol, s'il est né ciant, ou dans quel but il est venu ? — Ce n'est pas négociant, mais un agent de son gouvernement, qui chargé de lui fournir des informations sur le comme et les autres particularités de ce port, ainsi que des tres récemment ouverts au commerce étranger. — Do rester ici longtemps ? — Je crois que deux ou trois m lui suffiront, et qu'ensuite il partira ; il me l'a dit moins. » En définitive le gouverneur se résigna à laisser dans l'intérieur de la ville, et il est clair qu signifia au maître de la maison de ne pas retomber d de pareilles fautes.

Après quelques semaines, quand je pus m'exprimer peu en langue chinoise, je nouai des relations avec di rents habitants et d'autres personnes recommandabl

et comme je n'étais ni négociant ni Anglais, on me traitait avec considération et avec un certain degré de franchise et d'amitié. Quelques-uns d'entre eux me dirent : « Les difficultés que vous autres Européens trouvez à louer des maisons proviennent de l'opposition des mandarins; il est complétement faux que les propriétaires aient de la répugnance à vous les céder; bien au contraire, nous aimerions mieux les louer aux Européens qu'aux Chinois, parce que vous les payez plus cher. »

Je ne veux pas dire toutefois qu'après les 6 millions de dollars payés pour la rançon de Canton en 1841, et surtout depuis que des bombes leur furent lancées à la fin de 1856 et de 1857, il n'y ait pas eu, dans une partie de la ville, des sentiments de haine et de vengeance contre les Anglais et les Français, ainsi que de malveillance contre les Européens. Mais, je le répète, si les mandarins le voulaient, les habitants de Canton ne bougeraient pas le moins du monde, quoiqu'il n'y eût dans la ville aucun soldat allié; il serait facile aux mandarins de leur faire bientôt comprendre que les Anglais n'ont pas provoqué les hostilités, qu'ils ne nourrissent aucun projet de conquête, qu'ils désirent seulement continuer le commerce, et que nul n'en retire plus de bénéfice que la population même de Canton, qui serait ruinée le jour où ce commerce viendrait à cesser.

CHAPITRE QUINZIÈME

NFLUENCE DE CONFUCIUS SUR SA NATION

CONSÉQUENCES DE CETTE INFLUENCE.

Pour bien comprendre la nation chinoise, il faut d'a-
d se pénétrer des écrits de Confucius; en effet, l'in-
ence qu'ils ont eue sur les idées et sur les mœurs de ce
ple est si grande, qu'on peut dire que ses œuvres ont
le moule qui a donné à cette nation une forme et une
sionomie aussi spéciales qu'ineffaçables.
et homme extraordinaire naquit 551 ans avant Jésus-
ist et mourut à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.
lès et Pythagore, Xerxès, celui qui envahit la Grèce,
Léonidas qui mourut aux Thermopyles, furent ses
temporains. Socrate ne vint au monde que neuf ans
ès sa mort.

Son père fut gouverneur d'une ville de troisième classe; cependant Confucius ne fut point élevé sous sa direction, mais sous celle de sa mère, qui devint veuve à la fleur de son âge. Le jeune Confucius, parvenu à l'adolescence, obtint un emploi dans lequel il se distingua par son talent et sa probité. Bientôt il fut nommé surintendant pour la direction de la campagne et des troupeaux. Sa réputation allait croissant, quand il perdit tout à coup sa mère. Alors se conformant à un ancien usage qui s'observe encore, il se retira des affaires publiques, et porta durant trois ans un deuil rigoureux. Pendant ce temps il se livra avec ardeur à l'étude de l'antiquité, et particulièrement à celle des livres appelés *King* ou classiques.

Le deuil terminé, les ministres de son pays voulurent le rappeler au service public, mais la science étant devenue pour lui une passion, il s'y refusa, et se livra à des voyages dans les différents royaumes dont se composait alors la Chine. Il cheminait sur un char traîné par un bœuf, et plusieurs disciples le suivaient à pied. Dans ces excursions il ne se bornait pas à apprendre tout ce qu'il pouvait, il profitait encore de toutes les occasions qui se présentaient à lui pour donner de bons conseils aux gouvernants dans l'intérêt du bonheur des peuples. Par exemple, il demanda à un roi qui avait un oiseau en cage s'il ne le mangerait pas cuit : « En aucune manière », dit celui-ci. Confucius lui fit observer qu'il mangeait bien journellement d'autres oiseaux, et le roi lui répondit qu'il n'avait jamais vu ces oiseaux qu'on servait sur sa table, tandis qu'il était accoutumé à son petit oiseau qu'il voyait de près et qu'il aimait pour ce motif. « Ceci vous apprend, seigneur, jusqu'à quel point il vous convient de connaître vos sujets et de vous informer de leurs besoins, car de cette manière vous les aimerez et vous désirerez les rendre heureux. » A un roi qui lui avait demandé, entre autres puérilités, comment un philosophe doit se vêtir : « De la même manière que

les gens des pays où il se trouve, » répondit-il. Ce roi lui demanda ensuite quel devait être le genre de vie d'un sage, et Confucius lui dit :

« Le vrai philosophe ne se produit pas de lui-même dans les festins de parade pour avoir occasion de briller, mais il attend qu'on l'y invite. S'il est du nombre des invités, il s'y rend, et fait exactement, et sans ostentation, tout ce qui est d'étiquette. Parût-on ne pas faire attention à lui, il ne s'en offense pas, et ne donne aucun signe de mécontentement.

« Il n'est occupé du matin au soir que de ce qui peut lui procurer l'acquisition de quelque vertu ou augmenter le nombre de ses connaissances.

« S'il sent qu'il a assez de droiture et de fermeté pour remplir les grands emplois, il ne les refuse point quand on les lui offre; il fait tous ses efforts pour les remplir dignement. Il n'ambitionne point les honneurs, et ne cherche point à amasser des trésors, l'acquisition de la sagesse est le seul trésor après lequel il soupire; mériter le nom de sage est le seul honneur auquel il prétende.

« Il n'emploie pour traiter les affaires que des hommes sincères et droits; il ne donne sa confiance qu'à des hommes fidèles et sûrs. Il ne rampe pas devant ceux qui sont au-dessus de lui, il ne s'enorgueillit pas devant ses inférieurs; il respecte les premiers, il est affable envers les autres, il rend à tous ce qui leur est dû. S'il s'agit de reprendre quelqu'un de ses défauts ou de lui reprocher ses fautes, il ne fait l'un et l'autre qu'avec une extrême réserve.

« Il estime les gens de lettres, mais il ne mendie pas leurs suffrages; il ne s'abaisse ni ne s'élève devant eux. Il est au-dessus de toute crainte, quand il fait ce qui est de son devoir; une conduite irréprochable, jointe à des intentions pures et droites, lui sert de bouclier contre tous les traits qu'on pourrait lui lancer; la justice

et les lois sont les armes dont il se sert pour se défendre ou pour attaquer. L'amour qu'il porte à tous les hommes le met en droit de n'en craindre aucun; l'exactitude scrupuleuse avec laquelle il pratique les cérémonies, obéit aux lois, et s'astreint à l'observation des usages reçus, fait sa sûreté, même parmi les tyrans. Quelle que soit l'étendue de son savoir, il travaille toujours à l'agrandir; il étudie sans cesse, mais non pas jusqu'à s'épuiser.

« Quelque ferme qu'il soit dans le bien, il veille continuellement sur lui-même, pour ne pas se négliger. Dans tout ce qui est honnête et bon, il ne voit rien de petit; les plus minutieuses pratiques tournent chez lui au profit de la vertu.

« Il est grave quand il représente ; affable et bon avec chacun, gai et d'humeur toujours égale avec ses amis.

« Il se plaît de préférence dans la compagnie des sages, mais il ne rebute point ceux qui ne le sont pas.

« Dans son intérieur il ne témoigne aucune prédilection pour un membre de sa famille plutôt que pour l'autre; à l'extérieur ou en public, il traite également tous les hommes. L'eût-on grièvement offensé, ou par des paroles injurieuses, ou par des actions insultantes, il ne donne aucun signe de colère ou de haine; et son extérieur serein et tranquille est une preuve non équivoque de la tranquillité d'âme dont il jouit.

« Le vrai philosophe cherche à se rendre utile à l'État, n'importe de quelle manière. Si par quelque action éclatante, ou par quelque ouvrage important, il mérite bien de la patrie, il ne fait pas valoir ses services dans la vue d'en être récompensé, il attend modestement et avec patience qu'on lui fasse justice, et s'il arrive que dans la distribution des récompenses on l'ait oublié, il ne s'en plaint point, il n'en murmure point.

« Le suffrage des hommes honnêtes, l'honneur d'avoir contribué en quelque chose à l'avantage de ses compa-

triotes, et la satisfaction dont il jouit intérieurement, d'*avoir fait le bien pour le bien*, sont pour lui la plus flatteuse des récompenses. Si, au contraire, en vue de son mérite, on le place au faîte des honneurs, il n'a garde de s'en enorgueillir; il ne perd rien de sa modestie ordinaire, et n'est pas moins accessible à ceux qui vont à lui pour le consulter ou s'instruire, qu'il le serait si la fortune adverse lui faisait éprouver des malheurs. Le changement de fortune, soit en bien, soit en mal, ne change rien dans ses mœurs ni dans sa conduite; il est le même en tout temps.

« Uniquement occupé de remplir sa tâche dans ce monde et de la remplir de son mieux, content de la place qu'il occupe parmi ses semblables, il n'ambitionne point d'être ce qu'il n'est pas; il ne porte point envie à ceux dont le mérite, la sagesse, la science et les talents sont égaux ou supérieurs dans l'opinion des hommes à ceux qu'il possède lui-même. Il n'a pas de mépris pour ceux qui manquent de ces qualités, de ces talents; il vit en bonne harmonie avec les uns et les autres; il s'accommode de tout avec tous, et les respecte également comme étant ses semblables dans l'ordre de la nature. Le respect et la bonne harmonie font naître la bienveillance; les manières douces, décemment complaisantes, affectueuses, en sont les fruits; les éloges fondés sur la vérité, donnés libéralement, mais sans affectation, les services rendus à propos et sans être sollicités, sont le comble de la perfection. C'est de tout cela réuni que se forme sans efforts cette charité universelle, qui ne fait exception de personne, et qui embrasse tout le genre humain; et c'est de cette vertu, source féconde d'où découlent toutes les autres, que le vrai philosophe cherche à se pourvoir avant tout; c'est par elle qu'il se distingue de l'homme ordinaire; c'est elle qui dirige toute sa conduite, et qui vivifie, pour ainsi dire, toutes ses actions (*). »

(1) Ces lignes, ainsi que les autres pensées de Confucius que je

Ce discours causa une vive impression au roi, et il dit que désormais il traiterait les philosophes avec la plus grande distinction et qu'il vénérerait leurs conseils. Confucius lui répondit :

« Cela est très-bien, mais un grand roi doit se proposer quelque chose de mieux encore. Il doit avoir un amour tendre pour tous ses sujets; faire en sorte qu'ils soient heureux et contents, et qu'ils se félicitent de vivre sous son règne. »

On lui demanda dans une autre occasion quelle règle devait suivre celui qui voudrait agir toujours conformément à la justice; il répondit : « Ne faites à personne ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. »

A un autre qui voulait savoir ce que devait faire celui qui désirerait être sage et vertueux, il dit :

« Faites le bien en tout temps, en tout lieu, dans toutes les circonstances où vous pouvez le faire; vous serez, n'en doutez pas, vertueux et sage.

« Faites le bien pour lui-même, sans aucun motif d'intérêt personnel; on vous rendra la justice que vous méritez, et vous jouirez, sans contestation, de la réputation de vertu et de sagesse qui se fait d'elle-même en faveur de ceux qui se conduisent ainsi sans paraître l'ambitionner.

« Soyez sévères envers vous-mêmes quand il s'agira de vos propres défauts, mais indulgents envers les défauts des autres; ne dites jamais du mal de personne, et ne faites point cas du mal qu'on pourra dire de vous; gardez-vous bien surtout de rechercher ou de mépriser l'appro-

---

copie dans ce chapitre, ont été traduites du chinois par le sinologue bien connu, M. Th. Pauthier.

bation des hommes, mais recevez les louanges ou le mépris avec une égale indifférence. Si vous ne contentez pas tout le monde, personne du moins ne vous trahira. Je n'ai pas d'autre réponse à vous faire pour le moment.»

Qui pourra lire sans en être touché les paroles suivantes, qu'il adressa, alors qu'il était déjà très-avancé en âge, à son disciple favori Yeh-hoeï, en présence de ses autres disciples :

« Mon cher Yeh-hoeï, j'avance à grands pas vers la fin de ma carrière, et le temps de ma dissolution n'est pas éloigné. Vous avez été témoin de tout ce que j'ai fait pour tâcher d'inspirer aux hommes l'amour de la vertu, et vous n'ignorez pas combien j'ai eu peu de succès. Il y a peut-être de ma faute si je n'ai pas réussi : dans ce cas vous la réparerez, et vous viendrez à bout de ce que j'ai tenté inutilement. La connaissance que j'ai de votre bon naturel, et les progrès que vous avez faits dans l'étude de la sagesse, me font fonder sur vous les plus douces espérances.

« Vous aimez les hommes, je vous ai vu compatir à leur faiblesse, excuser leurs défauts, ne pas vous offenser de leur ingratitude, ni de leurs autres vices; je vous ai vu leur faire tout le bien que vous avez pu, et leur souhaiter tout celui que vous auriez voulu pour vous-même; en un mot, je me suis convaincu, en observant de près toute votre conduite, que vous avez l'*humanité* (jin) gravée dans votre cœur en caractères ineffaçables. Continuez à faire de cette vertu votre vertu favorite, et puisque vous savez parfaitement en quoi elle consiste, et ce qu'elle exige de ceux qui veulent l'acquérir, faites tous vos efforts pour en faire connaître l'excellence, et prenez sur vous d'en expliquer la doctrine quand je ne serai plus. C'est ce que je vous recommande par-dessus tout.»

Ce discours causa une vive impression au roi, et il dit que désormais il traiterait les philosophes avec la plus grande distinction et qu'il vénérerait leurs conseils. Confucius lui répondit :

« Cela est très-bien, mais un grand roi doit se proposer quelque chose de mieux encore. Il doit avoir un amour tendre pour tous ses sujets; faire en sorte qu'ils soient heureux et contents, et qu'ils se félicitent de vivre sous son règne. »

On lui demanda dans une autre occasion quelle règle devait suivre celui qui voudrait agir toujours conformément à la justice; il répondit : « Ne faites à personne ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. »

A un autre qui voulait savoir ce que devait faire celui qui désirerait être sage et vertueux, il dit :

« Faites le bien en tout temps, en tout lieu, dans toutes les circonstances où vous pouvez le faire; vous serez, n'en doutez pas, vertueux et sage.

« Faites le bien pour lui-même, sans aucun motif d'intérêt personnel; on vous rendra la justice que vous méritez, et vous jouirez, sans contestation, de la réputation de vertu et de sagesse qui se fait d'elle-même en faveur de ceux qui se conduisent ainsi sans paraître l'ambitionner.

« Soyez sévères envers vous-mêmes quand il s'agira de vos propres défauts, mais indulgents envers les défauts des autres; ne dites jamais du mal de personne, et ne faites point cas du mal qu'on pourra dire de vous; gardez-vous bien surtout de rechercher ou de mépriser l'appro-

---

copie dans ce chapitre, ont été traduites du chinois par le sinologue bien connu, M. Th. Pauthier.

ation des hommes, mais recevez les louanges ou le mépris avec une égale indifférence. Si vous ne contentez pas tout le monde, personne du moins ne vous trahira. Je n'ai pas d'autre réponse à vous faire pour le moment.»

Qui pourra lire sans en être touché les paroles suivantes, qu'il adressa, alors qu'il était déjà très-avancé en âge, à son disciple favori Yeh-hoeï, en présence de ses autres disciples :

« Mon cher Yeh-hoeï, j'avance à grands pas vers la fin de ma carrière, et le temps de ma dissolution n'est pas éloigné. Vous avez été témoin de tout ce que j'ai fait pour tâcher d'inspirer aux hommes l'amour de la vertu, et vous n'ignorez pas combien j'ai eu peu de succès. Il y a peut-être de ma faute si je n'ai pas réussi : dans ce cas vous la réparerez, et vous viendrez à bout de ce que j'ai tenté inutilement. La connaissance que j'ai de votre bon naturel, et les progrès que vous avez faits dans l'étude de la sagesse, me font fonder sur vous les plus douces espérances.

« Vous aimez les hommes, je vous ai vu compatir à leur faiblesse, excuser leurs défauts, ne pas vous offenser de leur ingratitude, ni de leurs autres vices; je vous ai vu leur faire tout le bien que vous avez pu, et leur souhaiter tout celui que vous auriez voulu pour vous-même; en un mot, je me suis convaincu, en observant de près toute votre conduite, que vous avez l'*humanité* (jin) gravée dans votre cœur en caractères ineffaçables. Continuez à faire de cette vertu votre vertu favorite, et puisque vous savez parfaitement en quoi elle consiste, et ce qu'elle exige de ceux qui veulent l'acquérir, faites tous vos efforts pour en faire connaître l'excellence, et prenez sur vous d'en expliquer la doctrine quand je ne serai plus. C'est ce que je vous recommande par-dessus tout. »

Confucius prescrivait sans cesse les usages et les coutumes de l'antiquité, et particulièrement ceux du temps des rois Yao et Chun ; cette époque est l'âge d'or des Chinois. Suivant les chroniques et les traditions, Yao, qui vécut treize siècles avant Jésus-Christ, fut un souverain patriarcal, et l'idole de son peuple. Entre autres choses, on rapporte de lui qu'il avait un endroit de son palais accessible à tout le monde, une tablette où l'on pouvait écrire, et un tambour. Le premier venu entrait et écrivait ce qu'il lui plaisait, puis il donnait un coup sur le tambour; à ce bruit le roi accourait pour lire ce qu'on avait écrit. Avant de mourir, Yao choisit pour successeur l'homme le plus vertueux qu'il connût dans son royaume et l'associa à son autorité. Après sa mort cet homme, appelé *Chun*, continua le gouvernement paternel de Yao. Quand on demandait à Confucius d'expliquer sa doctrine, il répondait :

« Ma doctrine est celle que tous les hommes doivent suivre; c'est la doctrine de Yao et de Chun. Quant à ma manière d'enseigner, elle est toute simple : je cite en exemple la conduite des anciens; je conseille la lecture des livres sacrés (King), et j'exige qu'on s'accoutume à réfléchir sur les maximes qu'on y trouve. »

En effet, l'antiquité était pour Confucius le moyen le plus puissant, soit pour inculquer les maximes qu'il en tirait, soit pour donner de l'autorité aux siennes propres; et il poussait son système jusqu'à l'exagération, donnant une grande importance à la musique, parce que les anciens la cultivaient; recommandant avec ardeur l'exercice de la chasse, parce que, du temps de Yao, le pays se trouvant peu habité, il était nécessaire de tuer les animaux qui se multipliaient en trop grande quantité; et discutant même avec les rois sur la question de savoir s'ils mangeaient le grain avant les fruits ou les fruits

avant le grain, ou s'ils faisaient certaines cérémonies de telle ou telle autre manière, voulant ainsi rétablir dans toute leur pureté les usages anciens.

Confucius vécut à une époque où la Chine, qui auparavant avait formé un seul royaume, se trouvait divisée en plusieurs États distincts, d'où résultaient, par une conséquence naturelle, l'anarchie et les guerres. Soit à cause de ces circonstances, soit par suite de la bonté naturelle qui formait le trait principal de son caractère, il est positif qu'il éprouva une grande horreur pour la guerre, et s'efforça de graver dans le cœur de ses innombrables disciples l'amour de la paix. Voici la leçon qu'il leur donna un jour. Étant allé se promener avec eux sur une montagne, il en descendit tout mélancolique, et leur dit que de ces hauteurs il avait promené ses regards de tous côtés et fait cette triste réflexion, que de toutes parts on voyait surgir des ambitieux turbulents, et que les hommes se détruisaient mutuellement. Il invita ensuite les plus distingués de la réunion à manifester leur opinion et à exposer les moyens qui, à leur avis, étaient plus propres à remédier à de tels maux.

Plusieurs exposèrent leurs vues, après quoi Yen-hoeï dit :

« Si j'avais quelque souhait à former pour pouvoir travailler efficacement au bonheur des hommes, je désirerais vivre sous un roi qui fût vertueux et éclairé ; je souhaiterais que ce roi jetât les yeux sur moi pour tirer parti de mes faibles talents et m'engager à concourir avec lui à la bonne administration du royaume.

« Les plantes *hiun* et *yeou* (la plus odorante et la plus fétide des plantes), lui dirais-je, ne peuvent croître dans un même champ : Yao et Kie n'auraient pas pu gouverner ensemble. Commençons donc par écarter loin de nous les flatteurs et les hommes vicieux, et substituons-leur des hommes sincères et pleins de vertu ; chargeons ces

hommes vertueux et sincères d'instruire le peuple des cinq devoirs capitaux (*l'humanité, la justice, l'amour de l'ordre, la fidélité, la bonne foi*), et de lui apprendre à les remplir. Après cela, n'ayant plus d'ennemis à craindre, nous n'aurons pas besoin d'avoir des troupes sur pied, ni de fortifier nos villes par des remparts et des fossés. Nous sèmerons des grains dans nos fossés; les matériaux de nos remparts serviront pour élever des édifices à l'usage des citoyens, et les armes seront employées à faire des instruments aratoires. Voilà ce qui me paraît le plus propre à procurer aux hommes le plus grand bonheur dont ils puissent jouir. Si je suis dans l'erreur, je prie notre maître de m'en tirer.

« — Vous êtes un sage », répondit Confucius.

Les voyages de Confucius dans les différents États de la Chine et les leçons de philosophie qu'il donnait, augmentèrent beaucoup sa réputation, et à son retour dans le royaume de *Lou*, sa patrie, le souverain le nomma premier ministre, emploi qu'il accepta parce qu'il lui procurait les moyens de faire du bien et de mettre en pratique ses principes de morale et de gouvernement. Il s'acquitta de ces hautes fonctions au grand avantage du pays pendant quelques années, jusqu'à la mort du roi qui l'avait élu, et dont le successeur le destitua, ne pouvant se plier au système rigoureux du sévère philosophe.

Rentré dans la vie privée, il ouvrit une école où ne tardèrent pas à se réunir trois mille disciples; il passa le reste de ses jours à rédiger et à expliquer ces livres qui devaient être si célèbres sous le nom de *U-king* (les cinq livres classiques ou les cinq livres sacrés).

Les fondements de la morale de Confucius, relativement à l'individu, s'appuient sur le perfectionnement de soi-même, sur la piété filiale et sur la charité.

Quant à la politique, il regarde les gouvernants comme les pères des gouvernés, et par conséquent le souverain

comme le père de tous. D'où il résulte, suivant son grand système de la piété filiale, que tout ce que possède le sujet appartient au prince, et que celui-ci est maître absolu des biens et de la vie de ses sujets. Mais en donnant au prince une telle autorité, il exige de celui-ci la vertu, et déclare que c'est pour lui une obligation imposée par le ciel de bien gouverner et d'aimer ses sujets. Il va même jusqu'à admettre ce principe que le peuple peut détrôner le roi quand il est mauvais souverain.

L'idée fixe de Confucius était le bien-être du peuple plutôt que la perfection spéculative de l'homme ; mais jamais il ne songea à lui procurer des droits et des garanties. D'un côté, obéissance aveugle du peuple, et de l'autre, souveraineté absolue mais sage du prince : voilà la théorie gouvernementale.

Il consacra toute sa vie à acquérir la sagesse et à prêcher la vertu ; mais en réalité c'était un homme d'un savoir très-restreint, soit à cause de l'époque où il vécut, soit à cause de l'isolement de la Chine. Enfoncé dans les régions sublimes de la morale, il ne s'abaissa jamais à considérer les phénomènes de la production et de la consommation des richesses ; il ne se douta pas de l'importance de procurer des débouchés aux produits naturels de son pays, d'encourager l'industrie et de protéger le commerce. S'il recommandait la culture assidue des champs et la facilité des communications, il n'avait en vue que l'abondance, et par conséquent le *bon marché* des subsistances et nullement la pensée de l'*exportation* au bénéfice des propriétaires. Et quant au commerce, on peut comprendre ses idées d'un seul coup par le fait suivant. A l'époque où il était à la tête du gouvernement de sa patrie, il y avait un spéculateur qui, personnellement et par l'entremise de ses agents, accaparait le bétail dans la campagne et le vendait ensuite dans la capitale, avec tout le bénéfice possible ; par ce moyen il était parvenu à acquérir de grandes richesses, de sorte que personne

ne pouvait lui faire concurrence dans ce commerce. Confucius le fit venir et lui dit d'un ton sévère :

« J'ai appris que vous étiez l'un des plus riches citoyens de la ville : je souhaiterais que ces richesses fussent le fruit de votre travail ou d'une honnête industrie, je m'en réjouirais avec vous; mais il n'est malheureusement que trop vrai que la fortune dont vous jouissez n'est due qu'à un monopole dont vous devriez être sévèrement puni. Je vous fais grâce, à condition néanmoins que vous vous corrigerez et que *vous restituerez au public ce qui a été volé par vous au public.* La manière dont je veux que cette restitution se fasse mettra votre honneur à couvert. De toutes vos richesses, ne réservez pour vous que ce qu'il faut pour vivre dans une honnête aisance; vous laisserez le surplus à ma disposition pour les besoins de l'État. N'entreprenez pas de vous justifier, encore moins de me donner le change ou de me tromper. Vous n'y réussirez pas. Je vous donne quelques jours pour faire vos dispositions; pensez sérieusement à ce que vous ferez; je n'ai pas autre chose à vous dire : retirez-vous. »

En conséquence le commerçant dut se laisser dépouiller de la plus grande partie de sa fortune.

Mais le plus grand défaut de Confucius, comme homme d'État, ce n'est pas son ignorance absolue de ce que nous appelons aujourd'hui l'*économie politique*, mais son culte aveugle pour tout ce qui est ancien. D'après ses maximes, point de changement, point de progrès, point d'importation des sciences étrangères; son beau idéal s'arrête à la civilisation des temps de Yao et de Chun, qui vivaient il y a quatre mille ans !!!

Confucius n'a rien écrit en fait de religion, et il n'est pas même facile de déduire de ses ouvrages s'il croyait ou non à l'immortalité de l'âme (*).

(*) « The remarks of Confucius upon religious subjects were very

Sa renommée, comme celle des autres grands hommes, s'est accrue par la suite des siècles. Différents empereurs l'ont honoré des titres de *grand sage*, *grand saint*, *maître de la nation*, *prédicateur impérial*, *le plus sage et le plus vertueux de tous les instituteurs des hommes*, etc.

La collection de ses œuvres est pour les Chinois ce qu'est le Koran pour les musulmans et l'Évangile pour les chrétiens; elle est la source des coutumes et des lois de l'empire. Par exemple, l'empereur Kang-hi, homme éclairé, fit une ordonnance composée de seize articles, qui résume tous les devoirs du bon citoyen, et commanda que les autorités la lussent une fois par mois au peuple.

Cette loi provint des conseils suivants, que Confucius donna à un de ses disciples, qui, ayant obtenu un gouvernement, était venu lui demander des règles pour sa conduite :

« Soyez diligent à traiter les affaires; informez-vous exactement de toutes les circonstances qui peuvent contribuer à vous les faire connaître, à démêler le vrai d'avec ce qui n'en a que l'apparence, et à vous faciliter les moyens de les terminer agréablement.

« Soyez juste, désintéressé, toujours égal à vous-même. La justice ne fait acception de personne, elle rend à chacun ce qui lui est dû. Le *désintéressement conduit à l'é-*

---

few; he never taught the duty of man to any higher power than the head of the state or family, though he supposed himself commissioned by heaven to restore the doctrine and usages of the ancient Kings. He admitted that he did not understand much about the gods, that they were beyond and above the comprehension of man, and that the obligations of man lay rather in doing his duty to his relatives and society than in worshipping spirits unknown. « Not knowing even life, said he, how can we know death? »

(*The Middle Kingdom*, by S. Wells Williams, vol. II, p. 236.)

quité; quand on est intéressé, l'on cesse bientôt d'être juste, Tout ce qu'on reçoit de ses inférieurs, sous quelque titre que ce puisse être, est un véritable vol qu'on leur fait. L'égalité d'humeur dans un homme en place lui attire la confiance; elle le fait aimer des bons, craindre des méchants et respecter de tout le monde.

« Soyez d'un abord facile; ne montrez un front sévère à qui que ce soit, et recevez avec bonté, sans aucune exception, tous ceux qui s'adresseront à vous. Vous devez vous regarder comme le père commun.

« S'il faut traiter les affaires avec toute la diligence possible, il faut être extrêmement sur vos gardes pour ne pas les terminer avec précipitation. Ne portez de jugement qu'après que la vérité vous sera parfaitement connue.

« Dans chacune des quatre saisons de l'année, *assemblez le peuple au moins une fois pour lui expliquer vous-même ses devoirs.* Faites en sorte qu'il ne manque d'instruction dans aucun temps; car *s'il ignore ce qu'il doit faire, comment pourrait-il être coupable en ne le faisant pas?*

« Ne l'occupez jamais à des ouvrages de corvée, lorsque les travaux de la campagne et ceux qui sont de nécessité pour lui-même doivent l'occuper. »

Dans les préceptes de Kang-hi mentionnés plus haut, on inculque principalement l'amour filial et le devoir d'honorer d'abord la littérature, qui est la source de la sagesse, et en second lieu l'agriculture, qui procure aux hommes leur subsistance; tout ceci conformément aux maximes de Confucius. On y rabaisse aussi toutes les religions, mais on ne les prohibe pas.

On trouve une autre preuve de l'influence de Confucius, dans le système fiscal qui régit encore la Chine de nos jours. Si l'on y a établi des droits de douane, on l'a fait seulement pour en tirer des revenus, et non pour protéger

agriculture et l'industrie nationales. Aucun article, ucune marchandise n'ont jamais été prohibés dans ce ut, et les droits n'ont pas été excessifs. On dirait que es Asiatiques ont adopté avant nous le principe de la berté du commerce ; mais la vérité est que Confucius 'attacha aucune importance au trafic ni à l'industrie (*). e riz, qui est le froment des Chinois, a toujours été bre de tout droit, même aux époques où il s'est exercé ne plus grande oppression sur les négociants étrangers. t non-seulement le riz était exempt de tout droit, mais e plus le navire qui en était chargé, ne fût-ce qu'à ioitié, était aussi exempté (avant les derniers traités) u droit exorbitant de tonnage auquel étaient soumis ous les autres navires. Si l'on a mis des obstacles au ommerce étranger, s'il a subi des extorsions, on doit s attribuer à la méfiance du gouvernement ou à la ipacité de ses agents.

Quand on fait un traité avec les diplomates chinois, ils e songent pas même au principe de la *réciprocité*. Ils ne emandent rien, ne veulent rien ; pour eux, le traité est ne concession de certains avantages faits aux Euroéens, et voilà pourquoi ils évitent autant qu'ils le peuent d'en conclure ; et quand ils ne peuvent l'éviter, ur habileté s'exerce à accorder le moins possible. Ils ne préoccupent jamais de faciliter l'exportation de leurs roduits naturels, et encore moins de protéger leurs ijets qui vont en d'autres pays. A Manille, dans les preiers temps de la domination espagnole, les Chinois ccoururent par milliers ; il s'ensuivit qu'ils s'enhardirent

(*) Lors des négociations qui ont eu lieu pour le traité de Tien-tsin 1858, quelques mandarins ont mentionné les intérêts des négoants et des industriels indigènes; mais c'était seulement pour ouver des prétextes afin de s'opposer à la libre entrée des Euroéens dans l'intérieur de l'empire.

et se soulevèrent à trois différentes reprises. Une fois, ils assiégèrent les Espagnols dans la capitale et allèrent jusqu'à donner l'assaut; mais ils finirent toujours par être vaincus: le massacre fut horrible.

Lors du dernier soulèvement qui eut lieu en 1762, le gouverneur général de la colonie publia un décret qui ordonnait que dans toutes les îles de l'Archipel, en quelque lieu que l'on prît un Chinois, on le pendît immédiatement, sans nulle forme de procédure. Dans aucune de ces circonstances il n'est jamais venu à l'esprit du gouvernement chinois de faire ni réclamation ni recherche. Si l'on eût dit à quelque mandarin que plusieurs milliers de Chinois avaient été massacrés sans raison aux îles Philippines, il aurait répondu : « Pourquoi y vont-ils ? »

Les gouvernants anglais maintiennent avec une extrême rigueur le principe de l'indépendance absolue de leurs sujets en Chine vis-à-vis de l'autorité du pays; et cependant, à Hong-kong, il y a des milliers de Chinois entièrement soumis aux lois et à la justice de la Grande-Bretagne, sans que les mandarins réclament pour leurs sujets l'exemption de la juridiction locale dont les Européens jouissent sur le territoire chinois.

Après Confucius d'autres philosophes ont écrit, et quelques-uns ont commenté ses maximes. Parmi eux se distingue Meng-tseu, quoique, à vrai dire, on ne trouve chez lui rien d'original et rien de nouveau ; au contraire, ses écrits, généralement dialogués avec vigueur, semblent être plutôt une confirmation et une amplification des maximes de Confucius. Toujours la piété filiale d'un côté et le prince parfait de l'autre. S'il offre quelque différence, c'est dans la plus grande énergie de ses expressions. Par exemple, il raconte qu'il fit cette question à un roi : « Croyez vous que ce soit la même chose de tuer un homme avec un sabre ou avec un bâton ? » Le roi répondit : « C'est la même chose. » — « Et n'est-ce pas la

chose, répliqua Meng-tseu, de le tuer au moyen
:ton ou d'un mauvais gouvernement ? »
›porte aussi qu'un roi lui parla de Tching-tong,
rôna Kié et le bannit, et de Wou-wang qui tua le
ou, et lui demanda : « Est-ce qu'il est permis aux
le détrôner et de mettre à mort leur souverain ? »
:osophe répondit :
ui qui fait un vol à l'humanité est appelé voleur,
ıi fait un vol à la justice est appelé tyran ; or un
et un tyran sont des hommes, et l'on doit les
›r comme tels (de quelque dignité qu'ils soient
). J'ai toujours entendu dire que l'homme nommé
avait été mis à mort, et non pas que Wou-wang
son prince. »
: remarquable que dans un pays aussi essentielle-
espotique que la Chine, les livres où l'on admet
licite le détrônement des mauvais rois, soient
s par le même gouvernement à servir à l'instruc-
à l'éducation de ceux qui se livrent à l'étude et à
ique.
s ces faits, on doit avoir compris que les écrivains
tirent de l'école de Confucius ne firent par leurs
que canoniser ses maximes, exalter les temps de
de Chun et fermer la voie à toute idée de progrès.
asse élevée de la noblesse, si l'on peut employer
à propos de la Chine, se compose des mandarins
gradués dans les universités, entièrement absorbés
›s livres de leurs philosophes, ce qui fait qu'ils
›s ennemis naturels de la moindre innovation ou
e.
troisième siècle avant Jésus-Christ, l'empereur
chi-hoang-ti réunit sous son sceptre les diffé-
tats suzerains entre lesquels la Chine était alors
, ce qui occasionnait des guerres continuelles ; il
›ir de grandes routes ; il parcourut tout son em-
l fit exécuter sur plusieurs points des travaux

d'utilité publique ; il réforma le calendrier, et réduisit en un seul les cinq caractères jusqu'alors en usage pour l'écriture : ce caractère est celui qui s'emploie encore aujourd'hui. Il fit orner la capitale de monuments d'une somptuosité telle, que l'imagination aurait peine à se les figurer. Ayant reçu de la nature un caractère très-indépendant, il ne tolérait de remontrances d'aucune espèce.

Avisé des désordres dans lesquels vivait sa mère, il l'exila. Quelques lettrés ayant osé le rappeler à ses devoirs de piété filiale, il défendit sous peine de mort de lui parler de sa mère ; mais comme ils ne tinrent pas compte de cette défense, il en fit mettre à mort jusqu'à vingt-sept, et ordonna de leur couper les pieds et les mains, qui furent exposés en public. Néanmoins il finit par rappeler sa mère. L'animosité entre lui et les lettrés ne fit que s'accroître. Une discussion s'étant élevée sur le mode du gouvernement de l'empereur, il en fut tellement irrité que tous les livres furent brûlés par son ordre, et quatre cent soixante lettrés qui avaient osé lui faire une opposition ouverte perdirent la vie dans une grande fosse où on les jeta.

Cette mesure violente fut suggérée à l'empereur par son premier ministre, lequel lui tint un discours dont j'extrais les passages suivants :

« Il faut avouer que les gens de lettres sont, en général, bien peu au fait de ce qui concerne le gouvernement.... de pratique, qui consiste à retenir les hommes dans les bornes de leurs devoirs réciproques. Avec toute leur prétendue science, ils ne sont, en ce genre, que des ignorants : ils savent par cœur tout ce qui s'est passé dans les temps les plus reculés, et ils ignorent ou font semblant d'ignorer ce qui se passe même sous leurs yeux. — Prévenus en faveur de l'antiquité, ils en admirent jusqu'aux sottises, et sont pleins de mépris pour tout ce qui n'est pas exactement calqué sur des modèles que le temps a

presque entièrement effacés de la mémoire des hommes. — Incapables de discerner ce qui était convenable autrefois d'avec ce qui ne convient nullement aujourd'hui, ce qui était alors utile et peut-être même nécessaire, de ce qui serait très-certainement préjudiciable dans le temps où nous vivons, ils voudraient que tout se fît conformément à ce qu'ils lisent dans leurs livres. — A les entendre, on ne doit vous regarder que comme un prince bouffi d'orgueil qui se préfère sans pudeur à tout ce que l'antiquité a eu de plus respectable; que comme un prince d'un esprit futile, d'un caractère inquiet et remuant, qui bouleverse tout, qui renverse tout dans l'empire; si vous publiez quelque édit, ils croient y découvrir de l'injustice ou tout au moins de l'inutilité; si vous donnez quelque ordre, ils l'éludent, ils en critiquent jusqu'aux termes dans lesquels il est conçu, ils font tous leurs efforts pour le rendre méprisable; si vous faites travailler à quelque ouvrage public, vous grevez, disent-ils, le peuple, vous opprimez vos sujets, vous en faites les malheureuses victimes de vos caprices... — De pareils discours, répétés sans cesse, éteignent dans le cœur de vos sujets toute affection pour vous. Ce sont des semences de révolte qui germent insensiblement, qui poussent de profondes racines, et qui ne tarderont pas, si vous n'y mettez bon ordre, de prendre tout leur accroissement au dehors. — Les lettrés forment dans l'empire une classe d'hommes à part. Pleins d'eux-mêmes, infatués de leur prétendu mérite, ils ne voient de bien que ce qui se fait conformément à leurs idées; ils ne voient le beau que dans les usages surannés, que dans les cérémonies antiques, qui ne peuvent avoir lieu de nos jours; ils ne trouvent de véritablement utile que cette vaine science qui les élève si fort à leurs propres yeux, et qui, dans la réalité, les rend inutiles à tout le reste du genre humain. Oserai-je, seigneur, vous proposer ici sans détour ce qu'il me paraît que vous devriez faire... Ce sont les livres qui inspirent à vos orgueilleux

lettrés les sentiments dont ils se glorifient; ôtons-leur les livres... A l'exception des livres qui traitent de médecine et d'agriculture, de ceux qui expliquent la divination par la *Koua*, ou lignes de Fou-hi, et des mémoires historiques de votre glorieuse dynastie..., ordonnez, seigneur, qu'on brûle généralement tout ce fatras d'écrits pernicieux et inutiles dont nous sommes inondés; ceux surtout où les mœurs, les actions et les coutumes des anciens sont exposées en détail. »

Cette période de l'histoire de la Chine, dont nous devons surtout la connaissance aux investigations faites par le Père Amyot, offre un grand intérêt. On y voit quelles sont les difficultés qu'aurait à vaincre quiconque voudrait opérer des réformes en Chine, et de quelle mission se croient chargés les lettrés : chacun d'eux se prend pour un petit Confucius. J'entends ceux qui sont honnêtes et dont le caractère est indépendant. Le tombeau du roi Thsin-chi-hoang-ti fut détruit et pillé après sa mort, et le pays continua et continue d'être ce qu'il était auparavant. Mais les paroles que nous venons de copier, prononcées il y a deux mille cent ans par le ministre de ce remarquable souverain, ne seraient-elles pas applicables aujourd'hui même et ne devront-elles pas être répétées par ceux qui ont à régénérer ce grand empire?

Le missionnaire français M. Huc, bien connu en Europe par les très-remarquables voyages qu'il a faits en Chine, en Tartarie et au Thibet, eut d'étroites relations dans ce dernier pays avec le célèbre Kishen, un des commissaires impériaux établis à Canton pendant la guerre de 1840, et qui avait été aussi ministre d'État. Par suite du peu de succès qu'il eut dans ses fonctions lors de la susdite période, il fut envoyé au Thibet en qualité d'ambassadeur, et eut indirectement ce pays à gouverner.

Dans une de ses conversations familières avec le missionnaire Huc, il lui parla des événements ci-dessus

rapportés et lui dit (selon ce que me raconta le même M. Huc) à peu de chose près ce qui suit :

« Si on me laissait faire, j'aurais battu les Anglais avant que six mois se fussent écoulés. Nos armes sont bonnes pour lutter avec les soldats du Thibet, de la Corée et des autres pays qui nous entourent, parce que les leurs sont encore plus arriérées, mais les nôtres ne servent à rien pour combattre contre les Anglais.

« J'aurais en peu de temps des bateaux à vapeur, des fusils à percussion, de l'artillerie et des régiments disciplinés à l'européenne, et j'expulserais des côtes de Chine jusqu'au dernier Anglais; mais si je disais de telles choses à Pékin, on me ferait couper la tête. »

Peu avant la guerre précitée, un commerçant de Canton qui, ayant navigué par navires étrangers, connaissait tout l'avantage de la forme de leur gouvernail sur celui des jonques, en fit fabriquer une à laquelle il fit poser seulement un gouvernail à l'européenne. Avant même qu'il eût pris la mer, il fut dénoncé au mandarin, qui ordonna de détruire ou de brûler la barque, frappant en même temps le novateur d'une amende pour avoir tenté de se soustraire aux prescriptions de la loi établie.

Dans la maison d'un riche négociant de Macao, nommé J.-V. Jorge, se passa ce que je vais raconter et dont je tiens le détail de sa propre bouche. Dans cette ville les planchers des habitations sont en bois, et on a coutume de les couvrir de couleurs qui forment des dessins imitant un tapis ou une toile cirée.

Cette sorte d'ornements s'opère au moyen de force coups de pinceau, prend beaucoup de temps aux artistes chinois, et ne laisse voir qu'une œuvre bien imparfaite. Le sieur Jorge suggéra à son peintre-décorateur l'idée d'employer les cartons percés à jour dont on fait usage en Europe. Le décorateur chinois adopta cette idée im-

médiatement, et se mit à peindre la spacieuse et jolie maison dudit seigneur, en tirant parti de cet expédient. — Tout le monde aurait cru que ce mode d'ornementation allait être adopté par les autres peintres, mais ce fut tout le contraire qui arriva. L'innovateur ayant été accusé pardevant les chefs de sa corporation (chaque art ou métier ayant la sienne avec ses règlements), fut contraint de détruire tout ce qu'il avait commencé et à rétablir les choses suivant le mode de peinture antérieurement usité. L'affaire se termina par un repas payé par lui à tous ceux de sa profession : conclusion qu'il regarda comme très-heureuse.

Tel est donc le résultat des maximes de Confucius. C'est à cet homme extraordinaire qu'on doit, sans aucun doute, qu'un si vaste empire se soit maintenu compacte et sur pied jusqu'à nos jours, mais c'est aussi jusqu'à lui qu'il faut faire remonter la cause des obstacles qui s'opposent à ce que ce pays se régénère et parvienne à jouir des bienfaits de la civilisation moderne.

Il ne manquera pas de gens qui, aujourd'hui même, soutiendront qu'il vaudrait mieux pour les habitants de la Chine qu'ils ignorassent ce qui se passe dans les autres parties du monde, qu'ils s'en tinssent pour vivre à leurs propres ressources, et qu'ils conservassent autant que possible le mode de vie le plus conforme à celui des époques patriarcales de Yao et de Chun, au lieu d'avoir des bateaux à vapeur, des chemins de fer, des télégraphes électriques, et les sciences et les machines européennes. Peut-être serait-ce mieux pour eux. Je ne veux pas le nier ; mais se rencontrera-t-il quelqu'un qui croie que ce soit possible?

Je pense que le lecteur aura compris de reste le motif par lequel la Chine, si elle a été précoce, est demeurée stationnaire. Il ne lui sera pas plus difficile de se rendre compte du mépris qu'inspirent dans cet empire les

commerçants en général et les Européens en particulier.

Les négociants indigènes sont considérés comme parmi nous l'étaient il n'y a pas encore longtemps les usuriers, et comme aujourd'hui le sont les boutiquiers. En Europe même nous n'avons pas été exempts de ces idées erronées. On rapporte que le grand Napoléon appelait les commerçants : le *brigandage organisé.*

En ce qui regarde les étrangers, les circonstances sont plus défavorables. Tous les Chinois sont tenus, comme je l'ai dit, d'honorer les tombes de leurs pères et de leurs aïeux. A cet effet, les lois défendent aux citoyens de changer de domicile et, bien plus, de sortir du pays. Abandonner les ossements de ses pères est une des choses les plus déshonnêtes qui se puissent faire en Chine. — Il est vrai que, malgré tout, la surabondance de population contraint un très-grand nombre d'habitants d'émigrer, et que le gouvernement, fatigué de couper des têtes de pirates et de larrons, tolère l'émigration. Mais il n'est point sorti de Chine, que l'on sache, pour passer à l'étranger, un Chinois ayant un titre universitaire, pas même celui de siut-sai.

Ceux qui émigrent appartiennent à la classe la plus abjecte. Il n'emportent pas avec eux d'autre équipement que les haillons qui les couvrent. Ils se mettent dans une barque de transport pour Manille, Singapor, etc. A leur arrivée là, se présente à bord quelqu'un d'entre les Chinois établis dans le pays, qui paye alors le montant du prix de passage d'un ou de plusieurs des nouveaux venus; ceux-ci s'engagent à le servir, pour tout ce qu'il leur commandera, durant deux ou trois années, en échange seulement de la nourriture.

Telle est la classe de Chinois qui sortent de leur patrie pour chercher fortune.

Après cela, comment voudrait-on qu'un disciple de Confucius pût voir un homme respectable dans un Anglais ou un Français qui entreprend de naviguer, rien

moins que de l'Océan jusque vers les bouches du Yan-se-kiang, dans le but de *tirer de l'argent des Chinois?*

Volney a dit que les musulmans ne se civiliseront point aussi longtemps qu'ils n'auront pas abjuré la loi du Coran. — On peut observer la même chose relativement aux Chinois et à leur Confucius. Heureusement ici il n'y a pas de préjugés religieux qui s'opposent à la révolution d'idées qu'il est nécessaire d'opérer.

Ce que nous avons dit touchant les vues politiques de Confucius et de son influence sur la nation chinoise, explique encore l'état arriéré où elle se trouve relativement à l'art militaire. On n'y a jamais accordé de l'importance aux talents guerriers; on n'y a point travaillé au perfectionnement des armes et des navires de guerre; les officiers et les généraux reçoivent de faibles rétributions et ne jouent qu'un rôle secondaire près des employés civils, qui, eux, exercent seuls le commandement. Si l'on compare les armes que fabriquent les Chinois à presque tous les autres produits industriels, on est frappé infailliblement de leur grande infériorité, et il faut reconnaître alors que cet effet doit avoir sa cause. Il n'en a point d'autre que l'horreur que les Chinois ont pour la guerre. Confucius a tout fait pour exalter les bienfaits de la paix.

En terminant ces considérations sur Confucius, et afin que personne ne soit tenté de mépriser le peuple qui a pour lui une vénération si grande, je donne copie des principes de sagesse qui vont suivre.

Il raconte (Confucius) qu'il les trouva gravés au dos d'une statue d'or dont les lèvres étaient traversées et jointes par trois aiguilles. Cette statue, qu'il vit dans le sépulcre d'un ancien souverain chinois, devait avoir été faite onze cents ans avant Jésus-Christ. Mais on connaît la propension qu'avait le philosophe chinois à corroborer ses principes par l'autorité de l'ancienneté, et il est permis de soupçonner que ces maximes, en tout ou en

partie, sont bien plutôt siennes qu'elles n'appartiennent à la statue :

« Anciennement les hommes étaient très-circonspects dans leurs discours : il faut les imiter. Ne parlez pas trop, car lorsqu'on parle beaucoup on dit presque toujours quelque chose qu'il ne faudrait pas dire.

« Ne vous chargez pas de trop d'affaires ; beaucoup d'affaires entraînent avec elles beaucoup de chagrins, ou tout au moins de soucis sans nombre. Ne vous embarrassez que de celles qui sont de votre devoir.

« Ne cherchez pas à vous procurer trop de joie, ni une trop grande tranquillité ; la recherche que vous en feriez est elle-même une peine et un obstacle au repos.

« Gardez-vous de jamais rien faire dont tôt ou tard vous puissiez avoir sujet de vous repentir.

« Ne négligez pas de remédier au mal, quelque petit qu'il vous paraisse ; un petit mal négligé s'accroît peu à peu, et devient très-grand.

« En parlant ou en agissant, ne pensez pas, quoique vous soyez seul, que vous n'êtes ni vu ni entendu : les esprits sont témoins de tout.

« C'est ressembler à des brigands que de haïr ses maîtres légitimes ; c'est se mettre au niveau de la ville populace que de murmurer contre ceux qui gouvernent justement. On ne résiste au souverain que lorsqu'il exige trop ; on lui obéit sans peine lorsqu'il se contente de peu.

« Les hommes du commun, et même le commun des hommes, ne sont pas des premiers à faire ce qui ne s'est pas encore fait, ni à former des projets pour une entreprise ; ils ne font que ce qu'ils voient faire : il leur faut des modèles. En voyant souvent des hommes circonspects et respectueux, des hommes vertueux et instruits, ils deviendront eux-mêmes tels, et seront à leur tour imités par d'autres.

« J'ai la bouche fermée, je ne puis parler; c'est en v
qu'on me proposerait des doutes, je ne les résoud
point.

« Le ciel n'a point de parents; il traite également t
les hommes. »

CHAPITRE SEIZIÈME.

DE L'OPIUM.

Je reproduis ici ce que j'ai dit sur cette question dans ton livre *l'Angleterre, la Chine et l'Inde*, imprimé en 1857. Depuis lors un changement important a eu lieu : l'opium est devenu, par le traité de Tien-tsin, un article de commerce légal, moyennant le droit de 30 dollars par caisse à son importation. Cependant je ne crois pas superflu de copier maintenant ce que j'exposais avant la légalisation de ce commerce; ce seront du moins des pages d'un intérêt historique.

« L'opium a été incontestablement la cause de la guerre de 1840, dont celles qui ont eu lieu plus tard ne furent que la conséquence; il a donc trop d'importance pour

que nous n'en fassions pas l'objet d'un chapitre spécial. Je n'ai jamais, ni comme particulier, ni comme homme public, été intéressé dans ce commerce ; car les vaisseaux espagnols (et ils sont peut-être les seuls dont on puisse en dire autant) n'ont jamais introduit en Chine une seule caisse d'opium. De plus, j'ai vu les Chinois à Calcutta, Singapour, Pinang, Malacca, Manille, puis dans diverses localités de la Chine, où je suis parvenu à parler la langue du pays de manière à pouvoir converser avec les habitants. Je crois donc connaître la matière et me trouver en position d'être regardé comme entièrement impartial.

On a beaucoup déclamé contre l'opium, le dénonçant comme un véritable poison, et l'on a trouvé par conséquent qu'il y avait iniquité à en faire un objet de commerce et de lucre. Un mémoire rédigé dans ce sens, signé par plusieurs missionnaires et appuyé par le comte de Chichester, a été présenté à la reine Victoria ; on a vu à Londres un meeting de philanthropes anti-opistes, qui ont aussi adressé une pétition conçue dans le même sens que celle des missionnaires, et présentée par le président du comité formé dans le but de faire cesser ce commerce. Ce président est le comte de Shaftsbury, dont j'examinerai tout à l'heure le mémoire. Enfin, dans le parlement, un certain nombre de députés et de lords se sont élevés contre l'opium. D'un autre côté, les commerçants chrétiens établis en Chine, quelques écrivains, tels que sir J. F. Davis, et d'autres personnes respectables, ont soutenu que l'usage de cette substance n'a pas plus d'inconvénients, en a même moins que celui des liqueurs spiritueuses (*). Je

(*) « Je ne puis admettre en aucune manière l'idée adoptée par un grand nombre de personnes que l'introduction de l'opium est pour la Chine une source de maux de tout genre et une cause de misère. Il ne m'a pas été possible, personnellement, de voir un seul cas de ces effets désastreux qu'on raconte, quoique je reconnaisse

vais éclaircir la question avec impartialité et bonne foi. Dans l'Inde, dans la presqu'île de Malacca, à Java, aux Philippines, à Bornéo, à Soulou, les Chinois fument l'opium en toute liberté, et l'achètent à meilleur marché qu'à Canton ou à Chang-haï, pour ne point parler des villes situées à l'intérieur de l'empire et loin des côtes. Il est constant néanmoins que dans tous ces pays, malgré la rigueur du climat, les Chinois sont remarquablement sains et robustes, et que ce sont eux qui, comme cultivateurs, maçons, portefaix, etc., exécutent les travaux les plus pénibles. Ils jouissent d'une telle réputation d'excellents colons, qu'on a fait, depuis quelques années, de grands efforts pour transporter des individus de cette nation à Lima et à Cuba. Dans les colonies chinoises, la mortalité ne dépasse pas le chiffre ordinaire, et je dois déclarer qu'ayant connu un grand nombre de ces émigrants dans les diverses localités que je viens d'énumérer, je n'ai jamais ouï dire qu'aucun d'eux fût mort ou eût été gravement malade pour avoir fumé de l'opium. Ce ne fut qu'en arrivant en Chine que j'appris les funestes effets de ce narcotique, et que j'entendis qualifier de poison la vapeur qu'aspirent ceux qui le fument. Je dois ajouter que,

---

que lorsque l'abus est excessif il peut être extrêmement nuisible. Du reste, la même observation est applicable à tout autre jouissance portée à l'excès; mais, d'après ce que j'ai vu depuis que je suis arrivé en Chine, d'après les recherches que j'ai faites sur tous les points, enfin d'après ce qu'avouent les hauts mandarins eux-mêmes, je suis depuis longtemps convaincu que la démoralisation et la ruine que quelques personnes attribuent à l'opium sont, probablement par suite d'informations imparfaites, fort exagérées, et qu'elles n'équivalent pas à la centième partie des tristes et déplorables conséquences que l'on voit quotidiennement découler de l'usage excessif des liqueurs spiritueuses et d'autres stimulants largement et constamment consommés, tant en Angleterre qu'aux Indes. » (Dépêche de sir H. Pottinger, gouverneur général et ministre plénipotentiaire de S. M. B. en Chine.)

dans aucune des diverses localités de la Chine que j'ai visitées, je n'ai eu connaissance d'un décès positivement produit par l'opium ; et qu'ayant demandé à plusieurs indigènes dignes de foi s'il était vrai que cette habitude ait été jusqu'à occasionner la mort, ils m'ont répondu que ce qui peut arriver, c'est qu'un fumeur consommé, s'il vient à se voir privé d'opium, meure par suite de cette privation. Un Chinois me racontait, comme témoin de ce fait, qu'un fumeur tombé dans la dernière indigence, ayant été trouvé sans connaissance et presque sans vie, une personne bienveillante lui avait introduit dans la bouche un peu de fumée d'opium, et cela avait suffi pour le ranimer peu à peu et le mettre en état de fumer lui-même une pipe, ce qui l'avait complétement rappelé à la vie. Je conviens que l'opium en lui-même est un toxique ; mais quelles altérations le feu ne produit-il pas dans les substances qu'il consume ! Or, pour fumer de l'opium, on en introduit un peu dans la petite cavité de la pipe ; on l'allume au moyen d'un objet enflammé ; il brûle avec une vive flamme, et c'est alors qu'il produit la fumée que l'on aspire. On parle beaucoup des effets qu'éprouve le fumeur ; on prétend que l'opium produit chez lui une délicieuse ivresse, un doux sommeil, une vive surexcitation qui deviennent nécessaires à l'existence, et qu'on ne peut obtenir qu'en augmentant progressivement la dose journalière. Pour moi, j'ai souvent fumé de l'opium, et je n'ai rien éprouvé de semblable ; un grand nombre d'Européens qui avaient fait la même épreuve m'ont assuré avoir trouvé les mêmes résultats. J'ai eu chez moi quelques fumeurs, et non-seulement je leur ai donné de l'opium à discrétion, mais encore j'ai recouru quelquefois à la ruse pour les amener à en user avec excès ; et aussitôt après, leur ayant parlé d'affaires sérieuses, ils m'ont répondu avec autant de lucidité qu'ils auraient pu le faire avant de fumer. Si quelque membre du comité chinophile anti-opiste de

Londres doute de ce que j'avance, il peut répéter lui-même mes expériences; car il ne lui sera pas bien difficile de se procurer, s'il le désire, une pipe chinoise et les autres objets nécessaires pour cela. L'effet que produit l'opium ressemble assez à celui du tabac, avec cette différence que la fumée de l'opium a plus de parfum, et que dès la première fois (*) il ne déplaît pas; c'est du moins ce qui m'est arrivé, tandis que la première et même la seconde fois que je fumai du tabac il me répugna, me dérangea l'estomac et me rendit malade toute la journée; aujourd'hui même je ne pourrais fumer un cigare sans en être incommodé, bien que j'aie souvent été obligé de fumer en Turquie et dans d'autres

(*) M. S. Wells Williams, qui, comme d'autres missionnaires, se fait un devoir d'anathématiser l'usage de l'opium, rapporte à ce sujet des choses fort remarquables dans son *Middle Kingdom*. Je reconnais que cet ouvrage est peut-être le meilleur et le plus complet qui ait encore été publié sur la Chine; cependant je ne puis admettre tout ce que son savant auteur dit sur les effets de l'opium; et je suis fort porté à croire qu'il ne parle nullement par expérience, mais seulement sur des récits auxquels il a trop facilement ajouté foi, ou bien qu'il a pris des exceptions pour la règle générale. Voici quelques unes de ces assertions :

« Le goût de l'extrait semi-fluide (l'opium) est doucereux et huileux, en quelque sorte comme de la crème de bonne qualité; mais l'odeur de la drogue brûlée est un peu nauséabonde. Un novice se contente d'un ou deux *maces* (8 ou 10 grammes), qui produisent des vertiges, des nausées ou des maux de tête, quoiqu'un usage continué lui permette d'en augmenter graduellement la quantité. . . . . .

» Aux premières bouffées, le fumeur devient loquace et entre dans un accès de joie stupide, qui, par degrés, fait place à la pâleur et à la contraction des traits du visage. A mesure que la quantité augmente et que le narcotique agit, il survient un profond sommeil, qui dure d'une demi-heure jusqu'à trois ou quatre heures, et durant lequel le pouls devient plus bas et plus faible qu'il ne l'était avant le commencement de la débauche. »

contrées de l'Orient. Toutefois, je le répète, la fumée de l'opium n'a nullement produit sur moi une impression délicieuse; et un fait qui s'accorde parfaitement avec ma propre expérience, c'est que les étrangers qui, faisant le commerce de l'opium, ont continuellement cette substance sous la main, n'en usent point; quoiqu'ils l'aient tous plus ou moins essayée, ils préfèrent le cigare. Mais celui qui en a contracté l'habitude se passionne pour cet usage, comme cela arrive à certains buveurs pour la bière et le genièvre, à l'Indien pour le bétel, et au priseur pour le râpé. Ces choses-là pourtant sont toutes fort désagréables pour celui qui n'y est point accoutumé; mais une fois l'habitude contractée, non-seulement elles plaisent, mais elles deviennent même une nécessité. Parmi un grand nombre de faits que je pourrais citer pour démontrer la puissance de l'habitude sur le palais, je me bornerai à un seul dont j'ai été témoin. Il est si singulier que bien des personnes peut-être croiront qu'il y a exagération, ou même que c'est une pure invention; j'affirme cependant que rien n'est plus exact. Lorsque j'allai visiter les ruines de Palmyre, on me prévint que je devais emporter avec moi une provision d'eau suffisante pour le voyage d'aller et de retour et pour le temps que je passerais à Palmyre, l'eau qui s'y trouve n'étant point potable. En effet, il n'y a dans ce site célèbre qu'un tout petit ruisseau appelé kibrid (soufre), dont l'eau est salée et sulfureuse. Il serait difficile d'imaginer quelque chose de plus détestable, pourtant les Bédouins fixés en cet endroit se sont accoutumés à cette eau, et s'en trouvent bien. De retour du désert, j'allai à Homs, ville de Syrie bâtie sur les bords de l'Oronte, dont l'eau est limpide et délicieuse. Je voyageais avec une caravane de deux cents Arabes venant de Palmyre. Comme ils arrivaient fatigués et altérés, plusieurs d'entre eux se mirent à se laver et à boire; mais dès que l'ardeur de la soif fut calmée, on les voyait rejeter, avec l'expression du dégoût.

l'eau qui leur restait dans la bouche, et s'essuyer les lèvres avec la main en s'écriant : Battal ! c'est-à-dire : « Qu'elle est mauvaise ! »

Ainsi, les Chinois fumeurs d'opium sont passionnés pour cet usage, à cause surtout de la force de l'habitude, et il leur en coûte infiniment d'y renoncer, quoiqu'ils reconnaissent que cela leur serait avantageux ; comme il en coûte à un Européen de renoncer à l'usage du cigare ou à celui du vin, lorsqu'il en a l'habitude. Tant qu'ils fument modérément il n'en résulte pour eux aucun inconvénient ; mais s'ils le font avec excès, ils perdent l'appétit, leur teint devient terne, et quelques-uns maigrissent à tel point qu'on les prendrait pour des squelettes ambulants. J'ai eu chez moi pendant trois ans un individu qui, sous ce rapport, était un véritable type. C'était un lettré de Pékin, qui enseignait le chinois à deux jeunes Espagnols attachés à ma légation. Tous ses moments de loisir il les employait à fumer. Quand je fis sa connaissance, en 1847, il avait environ cinquante ans : je sais qu'il vit encore (1861). A le voir on eût dit qu'il était parvenu au dernier degré de la phtisie, et pourtant je n'ai pas souvenir qu'un seul jour il soit resté dans sa chambre pour cause d'indisposition. C'était l'homme le plus tranquille de toute la maison ; il passait les journées entières avec sa pipe et un petit chien de Manille, qu'il avait pris en grande affection.

Ce qui d'ordinaire arrive de plus fâcheux aux fumeurs immodérés, c'est qu'ils perdent l'activité et le goût du travail, résultat auquel contribue la position horizontale que l'on prend pour mieux savourer la fumée de l'opium. On en voit qui abandonnent leurs affaires au point de finir par se ruiner, et il est certain qu'alors les familles victimes de ce vice maudissent et l'opium et les étrangers qui l'apportent en Chine.

L'idée que la fumée de l'opium est vénéneuse et que l'usage de l'aspirer est la cause d'une infinité de maux, a

été mise en avant par le gouvernement chinois et par des missionnaires protestants, principalement américains. Il y a sur les côtes de Chine, comme je l'ai dit, une centaine de ces missionnaires, avec leurs familles, et comme en fait de conversion ils obtiennent peu de chose ou plutôt rien du tout, ils se font l'illusion de croire que leur insuccès tient à la contrebande de l'opium. Voici comment s'expriment quelques missionnaires anglais dans une pétition à la reine Victoria :

« C'est un motif de chagrin profond pour les sujets de Votre Majesté, dont les efforts et l'énergie ont été consacrés à la diffusion des lumières du christianisme parmi ce peuple entouré de ténèbres, motif de chagrin qui, nous n'en pouvons douter, fera vibrer une corde sympathique dans le cœur de Votre Majesté aussi bien que dans celui des peuples chrétiens placés sous son sceptre, que tous les efforts faits par les fidèles sujets de Votre Majesté pour atteindre ce but de prosélytisme soient terriblement contrariés par l'existence et la continuation de ce trafic antichrétien. En effet : « Comment pourrions-nous, disent « naturellement les Chinois, être favorablement impres- « sionnés par ce que vous nous dites de votre désir d'é- « clairer notre esprit ou d'améliorer notre condition tant « temporelle qu'éternelle, lorsque nous avons en même « temps devant les yeux des preuves si palpables des ef- « forts que vous faites pour nous perdre tout à la fois en « corps et en âme? »

Nous voilà donc avertis que si la Chine ne se fait pas chrétienne, c'est parce que les Européens cultivent et vendent de l'opium. Je serais toutefois bien aise que ces bons missionnaires nous eussent fait savoir de quel mot de leur langue les Chinois dont ils parlent se sont servis pour désigner l'âme, et comment ces indigènes non chrétiens ont conçu cette idée de *perdre l'âme par l'opium.*

Le gouvernement chinois commença à se plaindre du commerce de l'opium et songea à le prohiber lorsqu'il vit que les métaux précieux sortaient de la Chine. A d'autres époques, l'empire avait reçu par le moyen du commerce des sommes considérables ; mais la balance commerciale commença à lui être défavorable juste au moment où l'importation de l'opium acquit de l'importance.

Depuis l'année 1853 l'état des choses a de nouveau changé. L'oïdium ayant détruit en Europe les récoltes de vin, le prix des liqueurs s'éleva considérablement, et ceci donna lieu à une augmentation extraordinaire dans la consommation et la demande du thé. En outre la récolte de la soie fut mauvaise ces années dernières, et manqua complétement en 1856. De tout cela il est résulté que l'exportation de la soie s'éleva en 1856 au chiffre énorme de 95,000 balles, et celle du thé à environ 130 millions de livres. Il est vrai que l'importation de l'opium a aussi augmenté et s'élève maintenant au chiffre de 65,000 caisses.

Dès avant le commencement de ce siècle jusqu'en 1853 la balance du commerce fut défavorable à la Chine. Parmi les autorités multipliées que je pourrais citer pour dissiper toute espèce de doute à ce sujet, je me contenterai d'un petit nombre.

Je commencerai par M. S. Wells Williams, directeur depuis longues années de la revue si estimée qui a pour titre *Chinese Repository*, et auteur du grand ouvrage publié en 1848 sous le titre de *The Middle Kingdom*. Son chapitre relatif au commerce de la Chine avec les étrangers se termine ainsi : « On estime que la contrebande de l'opium représente une vente de 40,000 caisses (*), produisant 20 millions de dollars... Le trafic de l'opium a fait

(*) Maintenant ce chiffre a plus que doublé.

que pendant plusieurs années le commerce de la Chine s'est soldé par une exportation de près de 15 millions de dolllars, et cet empire continuera probablement à voir ainsi chaque année son numéraire s'écouler au dehors, tant qu'on y conservera le goût de ce pernicieux narcotique, et qu'on aura de quoi le payer. L'approbation légale du commerce de l'opium n'amènerait pas une différence notable dans la sortie du numéraire tant que le chiffre de l'importation sera si fort au-dessus de celui de l'exportation. »

M. W. H. Methurst, qui a passé presque toute sa vie en Chine, où il a été interprète du gouvernement et où il a publié des ouvrages très-estimés, dit dans un document officiel en date du 27 octobre 1855 : « Le gouvernement chinois ne cesse de se plaindre de la sortie de l'argent hors du pays. »

Sir J. Bowring disait dans une communication officielle en date du 19 mars 1849 : Siu, le commissaire impérial, en conséquence de l'influence et de la popularité qu'on lui suppose, a reçu des instructions par lesquelles il lui est prescrit de prendre des mesures dans le but d'anéantir le commerce de l'opium, comme moyen d'empêcher l'exportation de l'argent (saïci), exportation signalée comme une des causes des embarras financiers de la Chine.

Sir J. F. Davis, qui a passé la plus grande partie de sa vie en Chine, qui a fait le voyage de Pékin, qui a été ministre plénipotentiaire et gouverneur de Hong-kong, et qui s'est fait une réputation littéraire et scientifique par d'excellents ouvrages qu'il a publiés sur la Chine, a touché ce point dans plusieurs de ses dépêches au commissaire impérial de Canton, dans lesquelles non-seulement il convient du fait de l'exportation des métaux, mais encore il s'efforce d'en tirer un argument en faveur d'une mesure qui rendrait légal le commerce de l'opium moyennant un droit à payer aux douanes de l'empire. Voici quel-

ques passages extraits de sa correspondance officielle de 1844 à 1847 :

« Le thé et d'autres marchandises payant des droits seraient exportés en échange de l'opium, et l'argent ne sortirait pas de la Chine... L'argent, cessant d'être le seul article échangé contre de l'opium, ne serait plus exporté en grandes quantités... L'exportation de l'argent, qui contrarie si fortement le gouvernement chinois, serait ainsi arrêtée... Les produits de la Chine pourraient être alors donnés en échange, et l'argent ne serait plus exporté. J'ai entendu dire que plus de 20 millions de dollars sont exportés chaque année... Afin de prévenir ce grand écoulement d'argent et de mettre en même temps un terme aux maux causés par la contrebande, il ne faut qu'admettre l'opium au moyen d'un droit.... Lorsque les produits chinois pourront être échangés contre de l'opium, l'argent cessera d'être exporté en si grandes quantités. Ceci est tellement simple qu'un enfant pourrait le comprendre. »

Je ne puis m'empêcher de remarquer que je ne comprends point dans quel but sir J. Davis a présenté et répété un argument aussi futile. L'importation ou l'exportation des métaux, formant le solde des comptes du commerce mutuel de deux pays, dépend de ce commerce lui-même et pas d'autre chose. Si la Chine reçoit de l'étranger des articles dont la valeur totale surpasse celle des produits de son sol ou de son industrie qu'elle donne en échange, il est évident qu'elle sera obligée de payer la différence en numéraire. Que tels ou tels articles venant de l'étranger passent par la douane ou échappent à son contrôle, c'est un détail qui ne peut exercer aucune influence sur la balance commerciale. Je ne puis croire qu'un homme aussi supérieur que sir J. F. Davis ait pu considérer ceci autrement, et, dans ce cas, je trouve sin-

gulier qu'il ait espéré convaincre le commissaire impérial au moyen d'un argument qui ne convaincrait pas *un enfant*.

Le docteur Benjamin Hobson, ancien résident à Canton et auteur de divers articles dans le *Chinese Repository*, est un des individus à qui sir J. Bowring remit le mémoire du comité anti-opiste de Londres, afin qu'il fût procédé à une enquête par ordre du gouvernement supérieur. Le docteur Hobson, après avoir exprimé son opinion sur la question de l'opium, dit en *postcriptum* ce qui suit :

« *P. S.* Ci-incluse la traduction d'un de ces opuscules chinois contre l'opium que l'on publie ici de temps en temps. Cet écrit exprime les idées que plusieurs personnes ont sur cette question, notamment sur la grande quantité d'argent exporté du pays, afin de se procurer une jouissance inutile. »

Voici quelques passages de cet écrit, qui a pour titre *Discours pour réveiller une génération stupide :*

« L'argent diminue chaque jour, le prix des marchandises s'abaisse, et le cultivateur, l'ouvrier et le marchand éprouvent des pertes pécuniaires ; autour de nous (nous le voyons) des familles ruinées, au loin la misère s'étend sur tout l'empire.

. . . . . .

« L'opium porte atteinte à notre richesse. Examinez l'état du commerce pendant les dernières années : la monnaie de cuivre est à prime, les marchandises à bas prix, les transactions stagnantes ; l'opium seul est très-demandé. Quelle en est la cause? c'est que l'argent du pays est échangé contre de l'opium, et qu'en même temps qu'il diminue en quantité il s'élève en valeur. L'opium

dont l'importation annuelle s'élève maintenant à plus de 50,000 caisses, est échangé contre de l'argent pour une somme d'environ 20 millions de dollars. Calculez le résultat d'un pareil commerce pendant quelques dizaines d'années, et vous trouverez qu'il sera sorti de l'argent du pays pour plusieurs centaines de millions de dollars; et tout cet argent est transporté dans un pays d'où il ne revient plus. Il en résulte que dans le commerce légitime il y a pénurie d'argent, et que le prix des marchandises en baisse nécessairement.

« Autrefois le peuple chinois et les peuples étrangers qui commerçaient entre eux échangeaient leurs marchandises avec un mutuel profit. L'Angleterre, l'Amérique, la France et les autres pays nous apportaient leurs draperies, leurs camelots, leurs pendules, leurs montres, leur coton tissé ou en fil, etc. La Chine donnait en échange du thé, de la soie, des satins, de la gaze, de la rhubarbe et d'autres articles, ce qui augmentait notre richesse nationale et notre propriété; et les étrangers qui recevaient nos produits en tiraient des bénéfices. Ce commerce légal était avantageux sous tous les rapports, les droits perçus étaient suffisants, et les diverses branches du commerce dans un état prospère. Comment donc expliquer maintenant la pauvreté croissante du peuple et l'abaissement du prix des marchandises? Il faut l'attribuer nécessairement à l'extension qu'a prise la vente de l'opium. Il est donc évident que la conséquence est la sortie de l'argent chinois hors du pays jusqu'à épuisement, et rien ne pouvant être échangé contre nos denrées et notre monnaie de cuivre, il s'ensuit qu'elles diminuent également de valeur chaque jour; et depuis qu'elles sont à si bas prix, toutes les branches du commerce d'importation et d'exportation, tous les banquiers et négociants, supportent également des pertes. Mais ce ne sont pas seulement les marchands qui souffrent; plusieurs articles de fabrique et de subsistance sont produits par le culti-

vateur et l'ouvrier ; les prix de ces articles étant trop bas, l'agriculture et les manufactures cessent de donner des profits. Ainsi les conséquences désastreuses de cet état de choses sont d'une étendue illimitée. Et si les fumeurs d'opium n'abandonnent point spontanément leur habitude, le commerce de l'opium ne cessera pas, la richesse du pays sera épuisée, et toutes les branches du commerce fort embarrassées, les revenus impériaux seront en déficit, les officiers du gouvernement compromis....

. . . . . .

« Hélas ! qui aurait pu prévoir que l'opium, dont on n'usait d'abord que pour occuper une heure oisive, nous aurait conduits à un tel état, premièrement en ruinant les familles particulières, ensuite en appauvrissant l'empire tout entier ? C'est véritablement la plus désastreuse calamité possible ! . . . . . .

. . . . . .

« Je le demande au fumeur d'opium, désirez-vous conduire votre famille à la mendicité, votre pays à la ruine, exposer vos enfants à souffrir de la faim et du froid ? »

L'habitude de fumer l'opium fut communiquée aux Chinois par un peuple voisin, les habitants du royaume d'Asam, chez qui cet usage existait depuis un temps immémorial. Ce furent d'abord les Portugais de Macao qui leur fournirent cet article. On ne sait pas précisément à quelle époque cette colonie commença à l'importer, mais il est constant qu'en 1767 la consommation annuelle s'élevait déjà à 1,000 caisses. La caisse de Malwa contient 116 livres anglaises, et celle de Patna ou de Bénarès de 135 à 140. Lorsque l'opium a reçu la préparation nécessaire pour le mettre en état d'être fumé, son poids se trouve réduit de moitié. Cette branche de commerce exploitée par les Portugais ayant attiré l'attention de la Compagnie anglaise des Indes, celle-ci

envoya pour la première fois, en 1773, à la côte de Chine une partie d'opium. Nous devons donc constater, pour l'honneur de la vérité et de la justice, que lorsque les Anglais commencèrent à apporter de l'opium aux Chinois, il y avait quarante et même cinquante ans que ceux-ci avaient, spontanément et à l'exemple d'autres peuples d'Asie, contracté l'habitude de le fumer. En 1800, la consommation avait atteint le chiffre de 5,000 caisses; alors l'empereur rendit un édit par lequel il défendait l'introduction de l'opium, disant que c'était une occasion de perte de temps, et que ses sujets échangeaient leur argent et leurs biens contre la *vile ordure* des étrangers. Cela semble indiquer que déjà à cette époque on avait commencé à exporter de l'argent, au moins pour l'Inde. Cette prohibition resta sans effet, et ne servit qu'à procurer aux mandarins des présents. Ce ne fut qu'en 1820 que la chose devint sérieuse. A cette époque la consommation avait augmenté, et le prix s'était élevé; il monta encore, et en 1822 la caisse valait environ 1,800 dollars. Du reste, malgré tout ce qu'on put faire, la contrebande de l'opium, grâce à la corruption des mandarins, continua et alla croissant. L'entrepôt était à Macao, où la douane portugaise admettait cette denrée moyennant un droit; mais elle voulut porter ce droit à un chiffre si élevé, que les spéculateurs qui s'occupaient de ce trafic prirent le parti de s'établir avec des vaisseaux fixes auprès de l'îlot de Lintin, et ils continuèrent ainsi jusqu'en 1839, où cette affaire commença à préoccuper vivement la cour.

La rareté toujours croissante de l'argent amena une grande dépréciation dans la valeur de toutes choses, spécialement des terres et de leurs productions, et comme le principal revenu de l'État consiste dans l'impôt territorial, les recettes du trésor diminuèrent notablement, tandis que les appointements des employés et les autres dépenses se maintenaient sur l'ancien pied, ce qui occasionna un déficit considérable. Le gouvernement ne tarda

pas à reconnaître dans l'usage de l'opium une cause d'appauvrissement pour le pays; c'est ce qu'indique déjà le décret de prohibition de l'an 1800, et bien que les décrets et édits postérieurs attribuent à l'opium des effets vénéneux et mettent en avant la sollicitude du gouvernement pour la santé publique, ils laissent apercevoir assez clairement le véritable motif, qui est d'empêcher l'exportation de l'argent; exportation qui, en effet, produisit de très-fâcheux résultats (*). Il est incontestable

(*) Je vais reproduire ici ce que je disais il y a dix-sept ans, dans un mémoire sur le commerce de Ning-po, qui fut publié dans les journaux de Manille, et que traduisit en anglais un journal de Hong-kong. Aujourd'hui, après les difficultés qu'a fait naître en Angleterre et en France la sortie de l'argent pendant la guerre de Crimée, mes idées, je crois, ne paraîtront pas dénuées de fondement : « En disant que l'exportation des métaux précieux va appauvrissant de jour en jour la Chine, je ne veux pas qu'on suppose que j'ignore les théories émises par J.-B. Say et par d'autres célèbres auteurs d'économie politique. Je sais parfaitement qu'ils regardent comme un préjugé le principe de la balance du commerce, et quelques uns ne craignent pas de pousser les applications de leurs principes jusqu'à affirmer qu'une nation qui exporte pour 10 millions et importe pour 20 gagne 10 millions. Un pareil raisonnement est une véritable et évidente aberration; car il est clair que la nation qui, recevant des marchandises pour 20 millions, n'a pour les payer que 10 millions de marchandises, doit les 10 autres millions en espèce. Si nous accordons que l'or et l'argent soient une marchandise comme toute autre, il en résultera que la nation en question a reçu, par exemple, des soieries, des draps, des tissus de coton et de la quincaillerie, pour 20 millions; qu'elle a donné, par exemple, des laines, des vins, des fruits pour 10 millions, et de la marchandise appelée or ou argent pour dix autres millions; dans ce cas, je ne vois pas où peut être le bénéfice. Mais cette théorie que l'or et l'argent sont, en eux-mêmes et dans leurs résultats, une marchandise comme toute autre, me semble complétement fausse, quelle que puisse être la réputation de ses auteurs. Qu'une bouteille de champagne vaille,

que la Chine a perdu de l'argent depuis le commencement du siècle jusqu'en 1853. On sait que pendant nombre d'années l'exportation n'est pas descendue au-dessous du chiffre de 15 millions de dollars. En prenant seulement la moitié de ce chiffre, nous trouverons pour cinquante-quatre ans l'énorme total de 400 millions de dollars, c'est-à-dire plus de 12,000 tonnes d'argent. En 1844, un négociant indigène, âgé de plus de soixante ans, me disait que lorsqu'il était encore enfant une piastre espagnole s'échangeait contre 600 sapèques (monnaie de cuivre, la seule que l'on frappe en Chine); or, à l'époque où nous étions alors, on en donnait 1,300 et même davantage. Je lui demandai d'où provenait ce changement. — De ce que, me répondit-il, l'argent est plus cher aujourd'hui qu'alors. — Et pourquoi est-il plus cher ? — Parce

---

par exemple, 2 dollars (c'est-à-dire deux onces d'argent); tant qu'elle sera entière et en bon état, ce sera la même chose de posséder, soit cette bouteille, soit les deux onces d'argent; mais il y a cette différence essentielle que le vin se boit et qu'alors sa valeur est détruite, ce qui ne peut avoir lieu par rapport à l'argent; et quoiqu'on dise qu'il revient au même de boire le vin et de dépenser les deux onces du précieux métal, il y a encore cette différence essentielle, que celui qui dépense l'argent reçoit en échange un objet d'une valeur égale, tandis que celui qui boit le vin en consomme la valeur sans rien acquérir comme compensation. Un millier d'oranges peuvent en ce moment valoir 5 dollars; mais, avant un an, il faudra les consommer ou les jeter comme inutiles, tandis que les cinq dollars existeront durant des siècles. Si donc, chaque année, on introduit en Chine un nombre de caisses d'opium valant 22 millions de dollars, quoiqu'il soit certain qu'en arrivant sur la côte ces caisses sont égales comme propriété à 22 millions de dollars, ou à environ 14,000 quintaux d'argent, il n'en est pas moins positif et incontestable qu'au bout d'une année tout l'opium se sera évanoui en fumée, sans être remplacé par rien, et que le capital social de la Chine se trouvera diminué de 14,000 quintaux d'argent.»

qu'il y en a moins. — Et pourquoi y en a-t-il moins? — Parce que vous l'emportez.

Il faut remarquer qu'on a retiré de la Chine non-seulement de l'argent, mais aussi une grande quantité de monnaie de cuivre, qui a cours à Soulou, Bali, Tongking, etc. J'ai vu envoyer dans ces différents lieux des chargements entiers de sapèques, surtout lorsqu'il entre en Chine beaucoup de riz de ces provenances. Si l'on n'eût exporté, en même temps que de l'argent, beaucoup de cuivre monnayé, la piastre espagnole aurait certainement fini par valoir 2,000 sapèques et davantage.

L'opium étant devenu pour la Chine une véritable calamité, plusieurs étrangers, hommes de cœur, s'élevèrent contre le commerce et même contre la culture de cette substance; mais quelques-uns ont montré dans leurs opinions beaucoup d'exagération et de violence, répétant souvent tout ce qu'ils avaient entendu dire, sans prendre la peine d'étudier eux-mêmes la matière. Le plus remarquable de ces adversaires de l'opium a été le comte de Shaftesbury, président d'un comité organisé à Londres pour anéantir ce commerce. Je n'ai certes pas le moindre doute sur les bonnes intentions et l'excellent cœur du noble lord. Il y a de la grandeur, de la générosité à combattre, pour le bien-être d'une nation étrangère et éloignée, contre les intérêts de ses propres compatriotes et de sa propre patrie. J'admire sincèrement les hommes de cette trempe et le pays qui les produit; mais je regrette que le comte de Shaftesbury n'ait pas agi avec plus de sagesse, et qu'avant d'intervenir dans cette question il ne l'ait pas étudiée; je regrette surtout qu'il n'ait pas employé un langage plus modéré et de meilleure compagnie. Il se serait épargné le tort de publier un écrit que déparent des fautes grossières de statistique, dont quelques-unes choquent le sens commun; et d'injurier gratuitement bien des personnes qui ne le méritent pas.

Il avance dans son exposé au gouvernement de la reine

que l'opium tue annuellement en Chine deux millions de fumeurs. Comment le noble comte a-t-il pu parvenir à se persuader qu'il y ait chaque année *deux millions* de créatures humaines qui se *tuent volontairement*, sans être poussées par le désespoir ni par aucune des causes qui mènent au suicide, deux millions de personnes adultes qui, au contraire, se tuent pour jouir d'un plaisir? Comment Sa Seigneurie n'a-t-elle pas été frappée de ce que présente d'absurde cette antithèse *plaisir* et *mort*? Aurait-il cru qu'en Chine la nature humaine est tout autre qu'en Europe? Est-il permis en bonne logique de jeter au public des assertions aussi étranges, sans avoir la moindre donnée, la moindre preuve à l'appui?

Si nous en venons aux accusations formulées contre les marchands et les producteurs d'opium, nous ne trouverons ni plus d'exactitude ni plus de justice. C'est une erreur de croire que les Anglais seuls font le trafic de l'opium; car tous les étrangers indistinctement, et spécialement les Américains, l'introduisent et le vendent.

C'est encore une erreur de regarder le commerce de l'opium comme une infraction au traité de Nankin. Ce traité ne fait pas la moindre mention de l'opium, qui n'est pas non plus compris dans le tarif : d'où l'on devait conclure qu'il faisait partie des articles non spécifiés, qui sont tenus de payer un droit d'entrée de 5 pour 100. Cela est si vrai, que dans le principe quelques commerçants voulurent le présenter à la douane, réclamant son introduction moyennant le droit sus-mentionné de 5 pour 100. Les vaisseaux portant de l'opium n'entraient point dans les ports et n'étaient point contrôlés par les consuls; mais ils stationnaient aux embouchures des rivières des cinq ports ouverts au commerce, ou sur d'autres points de la côte, où les mandarins le toléraient moyennant des gratifications.

C'est une autre erreur de penser que si le gouvernement britannique défendait aux vaisseaux anglais d'apporter

de l'opium en Chine, l'importation de cette substance cesserait; en effet, elle serait importée par les vaisseaux des autres nations. Cela est d'autant plus évident que les premiers introducteurs de l'opium, comme je l'ai déjà dit, furent les Portugais, et que les sujets de la Grande-Bretagne ne firent que profiter d'un commerce lucratif qui était déjà inauguré depuis longtemps.

C'est une autre erreur d'imaginer que si aucun vaisseau étranger n'apportait de l'opium en Chine, l'usage de cette substance cesserait. En effet, les jonques connaissent fort bien la route de l'Inde, et si elles ne vont pas maintenant y chercher l'opium, c'est que les Chinois trouvent plus d'avantage à le recevoir par l'intermédiaire des clippers anglais.

C'est une autre erreur d'admettre que si le gouvernement des Indes interdisait la culture de l'opium dans ses domaines, cette substance disparaîtrait. Le pavot croît très-bien depuis la ligne jusqu'à une latitude de 30 à 40 degrés, et il produit beaucoup à Java, aux Philippines, à Borneo, en Égypte, etc., et jusque dans la Chine elle-même, où depuis plusieurs années on en récolte quelques milliers de caisses. Peut-être l'opium de Java, par exemple, aurait-il un goût différent de celui de Malwa ou de Bénarès et paraîtrait-il d'abord de qualité moins parfaite; mais le consommateur ne tarderait pas à s'y habituer, et sans doute finirait-il par le préférer. Celui qui est accoutumé à fumer des cigares de la Havane trouve mauvais ceux de Manille, et celui qui fume habituellement des cigares de Manille n'aime point ceux de la Havane. Actuellement on ne cultive point l'opium dans d'autres pays, vu que celui de l'Inde revient à très-bon marché. Aux Philippines, cette culture a été prohibée parce qu'on a craint, ainsi que je l'ai observé, que les indigènes ne s'accoutument à le fumer, et par suite ne deviennent plus paresseux encore qu'ils ne le sont. Je crois qu'en cela on se trompe, car la paresse chez les naturels des Philip-

pines provient de ce qu'ils n'ont pas de besoins; s'ils se créaient celui de fumer de l'opium, ils seraient obligés de travailler pour se procurer de quoi en acheter.

Enfin c'est une autre erreur de se persuader que les mandarins ont eu fort à cœur d'empêcher l'introduction de l'opium. Plusieurs le fument; la plupart, sinon absolument tous, recevaient des présents pour en tolérer la contrebande. Si l'on excepte le fameux Lin-tsi-su et un petit nombre qui résident à la cour, je crois que tous les autres, peut-être Ki-ying lui-même, ont participé aux bénéfices de ce trafic illicite. Sir J. F. Davis, lorsqu'il était en Chine comme ministre plénipotentiaire, lui dénonça plusieurs fois les abus de la contrebande, favorisée par des officiers corrompus. Voici quelques passages de ses dépêches à ce sujet :

« J'ai déjà adressé à Votre Excellence une note où je lui exposais que, tandis que les contrebandiers, qui font le trafic de l'opium à l'extérieur du port, forment des établissements à Namoa et à Cumsingmoon sur le territoire chinois, y bâtissent des maisons et y ouvrent des routes, les Anglais honnêtes qui entrent avec autorisation dans le port sont exposés à toutes sortes de mauvais traitements et d'outrages dont les auteurs ne sont pas punis. . . . . .

. . . . . .

« L'établissement (contrebandiste) de Cumsingmoon a été formé dans ces derniers six mois à la suite de l'ordre que je donnai aux navires de se retirer à Wampou ; mais celui de Namoa existe depuis un bon nombre d'années. Aussitôt après mon arrivée Votre Excellence appela mon attention sur ce fait. En conséquence je publiai un édit où je déclarais que ces gens-là agissaient contrairement aux stipulations des traités, et que je ne les protégerais point. Cependant depuis lors ils sont demeurés là sans avoir été inquiétés. . . . . .

« Non-seulement ces contrebandiers ont osé bâtir des maisons et établir des routes, mais ils ont à terre des chevaux, dont ils se servent pour aller dans toutes les directions. »

Ki-ying, probablement sans agir contre ces contrebandiers, répondait froidement :

« Quant à la violation de la loi à Namoa et à Cumsing moon par la contrebande d'opium et la connivence des mandarins au moyen de présents corrupteurs, des investigations rigoureuses seront faites, et j'ai déjà donné aux autorités l'ordre d'examiner sérieusement l'affaire.

« Quant à vous, honorable envoyé, en ne protégeant point ces contrebandiers, et en me donnant avis de ces faits, vous montrez suffisamment que dans ces affaires qui nous concernent mutuellement, vous agissez avec la plus grande justice et sincérité, ce dont je vous suis obligé.

« Taou-kwang, 26e année, 2e mois, 4e jour (mars 1846). »

Quel est donc en définitive le reproche qu'on adresse au gouvernement des Indes? Qu'il autorise ou qu'il encourage la culture de l'opium, dont il retire un produit net de 4 ou 5 millions de livres sterling? On veut donc qu'il interdise cette culture pour en laisser le bénéfice à d'autres pays, et qu'il fasse payer aux habitants de l'Inde les 5 millions que lui donne maintenant l'opium? Moi qui ai visité l'Inde, tant supérieure qu'inférieure, et qui crois la connaître un peu, je suis convaincu que cette colonie est déjà trop surchargée, et que lui imposer une nouvelle contribution capable de produire 5 millions de livres st., serait une affaire d'une extrême gravité (*). Et en faveur

(*) Voyez la note B, à la fin de ce volume.

de qui ferait-on ce sacrifice? En faveur des fumeurs de la Chine? Non certainement, car ils n'en fumeraient pas moins. Ce sacrifice n'aurait d'autre résultat que de favoriser les pays qui entreprendraient la culture de l'opium pour approvisionner le marché de la Chine.

Qu'a-t-on à reprocher aux commerçants? Ne sont-ce pas les Chinois qui demandent l'opium et qui l'achètent volontairement, quoique aucun étranger ne les excite par son exemple à en faire usage? Ne sont-ce pas les Chinois qui venaient chercher l'opium en dehors des ports, à bord des *receiving-ships?* La nation chinoise serait-elle composée d'enfants et de sauvages ne sachant pas ce qu'ils font? Prétendrait-on, par hasard, que la reine d'Angleterre entreprît de corriger la Chine de ses habitudes ou, si l'on veut, de ses vices, et même de réformer son administration des douanes en faisant la police sur ses côtes? Et de quel droit le gouvernement anglais ou tout autre pourrait-il prendre de semblables mesures? Si ce n'est pas là ce qu'on demande, que veut-on donc? Contre quoi ou contre qui déclame-t-on?

L'opium aurait pu entrer légalement avec un grand bénéfice pour le trésor impérial. Mais il a été bien difficile de décider l'empereur à adopter ce système (*). Après avoir, dans plusieurs décrets, déclaré que l'opium est un poison et une calamité pour le peuple, il ne croyait pas qu'il fût de la dignité de sa couronne d'en autoriser l'introduction dans le but d'en retirer un bénéfice. Je comprends ce sentiment, et je le respecte; mais voudrait-on exiger du gouvernement anglais que, par le moyen de ses commodores, il empêchât ses propres sujets de faire un commerce avantageux, tandis que les Américains, les Hollandais, les Danois, les Suédois, les Portugais continueraient à le faire librement, et profiteraient de l'éloignement des Anglais?

(*) Ceci a été enfin obtenu par un article du traité de Tien-tsin.

Lord Shaftesbury, en parlant de la valeur de l'opium introduit, dit que les négociants *volent* (rob) aux Chinois cette somme. Je ne sais ce qui doit paraître ici plus étrange, ou la pensée du noble lord ou l'expression dont il se sert pour la rendre. Je puis affirmer à Sa Seigneurie que parmi les négociants qui font le commerce de l'opium il y a des hommes éminemment honorables, des gentlemen accomplis, qui non-seulement sont incapables de *voler* quoi que ce soit, mais qui ne le cèdent à personne en sentiments de justice et en actes de bienfaisance et de charité.

Que l'abus de l'opium soit cause du malheur et de la ruine de quelques individus, de quelques familles, je ne le contesterai pas; mais je ne vois à cela d'autre remède que celui qui sortira du mal lui-même. Si l'opium est réellement nuisible, il est impossible qu'à la longue on ne finisse pas par le prendre en horreur; après tout, le plaisir qu'il procure n'est pas assez séduisant pour avoir plus de force que l'amour de la vie, que l'instinct de la conservation. J'ai déjà fait observer que ni les négociants ni les matelots étrangers, qui ont sans cesse l'opium sous la main, n'aiment à le fumer, parce qu'ils n'y sont point accoutumés, et ils n'en prennent point l'habitude, parce que, parmi nous, ce n'est pas la mode. Interdire la culture et la vente de l'opium parce que quelques débauchés en font un abus pernicieux, ce serait comme si l'on défendait les liqueurs parce qu'il y a des ivrognes, ou les rasoirs parce qu'il y a des gens qui s'en servent pour se couper le cou, ou la poudre parce qu'il arrive que des individus se brûlent la cervelle.

En France, pays florissant, il y a tous les ans environ 3,000 suicides, sur lesquels un dixième au moins, c'est-à-dire 300, se donnent la mort au moyen de la poudre. La population de la France étant de 35,000,000 d'habitants, il y a un suicide au moyen de la poudre par 166,666 habitants. Si en Chine, il mourait des gens par l'opium dans

la même proportion, le nombre des victimes devrait s'élever chaque année à plus de 3,500, ce qui certainement n'a pas lieu. Je suis donc convaincu que le nombre des individus qui, en France et dans le reste de l'Europe, meurent par le moyen de la poudre, est proportionnellement plus grand que celui des victimes que l'opium peut faire en Chine ; et pourtant on ne songe point à interdire la vente de cet article, qui sert pour la chasse, pour la composition des feux d'artifice et pour d'autres usages innocents.

Le côté réellement grave de la question de l'opium se trouve dans la circonstance qui lui a donné tant d'importance aux yeux du gouvernement chinois, je veux dire dans l'exportation des métaux précieux. Chaque fois que cette exportation aura lieu, la cour de Pékin regardera le commerce avec les étrangers comme une calamité, et sa politique aura pour objet de le ruiner ou du moins de lui mettre toutes les entraves possibles. La manière de raisonner des mandarins et même des simples particuliers animés de sentiments patriotiques sera celle-ci : « Les Anglais viennent nous apporter leurs marchandises et leur opium pour nous enlever notre argent, et quand nous voulons mettre un terme aux préjudices qu'ils nous occasionnent, ils arrivent avec leurs vaisseaux à vapeur et leurs soldats pour nous forcer de continuer un commerce qui nous est si funeste et continuer eux-mêmes à nous enlever notre argent. »

On a pensé que le gouvernement finirait par autoriser publiquement la culture de l'opium en Chine ; mais il résulterait de là que, d'immenses terrains employés maintenant à produire du riz recevant une autre destination, il faudrait faire venir du riz de l'étranger, en sorte que le pays dépendrait de l'étranger pour sa subsistance. Dans une de mes dépêches au gouverneur de Manille, je calculai la quantité de riz que peut fournir un terrain produisant un nombre donné de caisses d'opium, et les cen-

taines de cargaisons de riz qu fi introduire (en plus que la quantité introduite pr t), dans le cas de faire produire aux terres de la Chine l'opium que cet Empire reçoit maintenant du dehors.

Puisqu'on sait la quantité d'opium que consomme en moyenne chaque fumeur, il n est pas difficile de calculer le nombre de personnes ont cette habitude; on a trouvé qu'il est de 2 à 3 millions. La population de la Chine étant de 400 millions au moins, si l'on réduit ce nombre d'un tiers pour les enfants et les jeunes gens de moins de vingt ans, on arrivera à ce résultat qu'il y a à peine un fumeur ou deux sur cent individus. Dès lors, quel effrayant accroissement peut prendre encore la consommation de l'opium!

L'argent ayant commencé à entrer de nouveau en Chine, depuis 1853, au lieu d'en sortir, le gouvernement impérial n'a plus parlé des effets empoisonnants de l'opium. Depuis quelques années les chefs des provinces avaient pris sur leur responsabilité de laisser passer cet article moyennant un droit d'importation, et il a été enfin légalisé par le traité de Tien-tsin et mis au tarif des douanes pour 30 dollars par caisse.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

ırtir de l'année actuelle 1861, nous aurons, j'espère, ɔnnées précises et détaillées sur le commerce entre ne et les puissances chrétiennes. Le gouvernement kin, après les traités signés en octobre 1860, a créé ıspection générale des douanes et en a confié la ion à l'ancien consul anglais, M. Lay. C'est à cette ıtion nouvelle que nous devrons, on n'en saurait ', de vrais tableaux de statistiques commerciales. ɟu'à présent, il a été bien difficile de se procurer nseignements sur cette matière; il n'y avait point à :er sur les employés indigènes (*). Le commerce

out récemment des employés européens avaient été mis à ction des douanes de Chang-haï, de Canton et même de).

s'est fait dans plus [illegible]rs po[illegible] [illegible]ule de drapeaux divers. Beau[illegible] [illegible]ons [illegible] pas représentées par des consuls [illegible]s. Souvent les agents consulaires appartenant au m[illegible] [illegible] drapeau, mais établis dans des ports différents, n'avaient pas de rapports entre eux. La plupart des gouverne[illegible]ents négligent la publication de tableaux exacts sur leur commerce extérieur. L'Angleterre elle-même, qui possède un dispendieux bureau intitulé *board of trade*, [illegible]e nous fait pas connaître le commerce de chacune de [illegible]s colonies avec les pays étrangers. Il s'ensuit que nous ne pouvons pas savoir au juste l'importance du trafic entre la Chine d'un côté, et l'Australie et l'Inde de l'autre. Or les échanges entre le Céleste Empire et les possessions britanniques dans l'Asie (Singapore, Pénang, Bengale, Bombay, etc.), entrent pour la moitié à peu près dans le commerce général de la Chine.

J'attire l'attention sur [illegible]aits pour répondre d'avance à ceux qui trouveront inco[illegible]t mon présent chapitre.

COMMERCE GÉNÉRAL EXTÉRIEUR DE LA CHINE.

Les principaux articles d'exportation sont la soie grége, moulinée, filée et ouvrée, et le thé; ensuite viennent le camphre, la rhubarbe, la cannelle, la fleur de cannelle, l'anis étoilé, le musc, le vermillon, la gomme-gutte, la squine, le curcuma, les tissus du lin appelé *ma* (grass cloth), et ceux de cotons dits *nankin*, le fil d'or faux (fait avec du papier doré), l'alun, l'amome, l'arsenic, cannes

et manches de parapluie, capoor cutchery (racine médicinale), colle forte, confitures, coraux, cubèbe (espèce de poivre), feuilles (clinquant) de laiton et d'étain, éventails, écrans, pièces d'artifice, galanga (racine médicinale), huile essentielle d'anis étoilé, de camphre, de cannelle, de bois de sandal et de clous de girofle, minium, mercure, porcelaines et poteries, tabac, orpiment, papier, verrerie, cristallerie, miroiterie, verroterie, fausses perles, tabletterie de laque, d'ivoire, de bois de sandal, de nacre, d'écaille, d'os et de corne, vannerie (paniers, chapeaux de paille, nattes, etc.), layetterie (malles en cuir ou en bois de senteur), parapluies et ombrelles en soie et en papier vernis, céruse, sucre candi, tablettes de marbre et pierres et carreaux taillés pour construction, meubles, bâtons d'encens, sam-chou (liqueur), chaussures, toiles de coton, vêtements confectionnés, livres, lanternes, etc.

Les derniers articles mentionnés et beaucoup d'autres qu'il serait trop long de nommer, sont envoyés en grandes quantités dans les îles de l'archipel indien, où il y a plusieurs populations composées de Chinois émigrants qui aiment à vivre autant que possible comme s'ils étaient dans leur patrie.

Cependant je veux citer un article digne de remarque. Ce sont des œufs que les Chinois enveloppent d'une espèce de chaux qui sèche sur la coquille et qui en rend l'intérieur ferme et d'une couleur verdâtre foncée. Les œufs ainsi préparés se conservent longtemps et servent aussi de provision à bord des navires. Les Européens ne goûtent jamais ces œufs à cause de leur couleur intérieure noirâtre qui leur donne l'apparence d'œufs pourris, mais j'en ai mangé et je les ai trouvés exquis.

On exporte aussi des caisses de jujubes confites, connues sous le nom de *dattes de Nankin*. Ces jujubes sont trois fois plus grosses que celles que nous avons dans le midi de l'Europe.

Il faut encore mentionner la cire d'insectes et le suif

végétal, quoiq[illegible] mporté en Europe que de [illegible] [illegible]tillon.

Le suif (Tchou-lah) p[illegible] petits fruits d'un grand arbre ; et avec c[illegible] ce on fait des bougies qu'on [illegible] ordinair[illegible] ent dans province de Tche-kiang et en [illegible] lo[illegible] Je me [illegible] servi moi-même de cet [illegible] qu[illegible] j'[illegible] : on m'apportait des bou-g[illegible] fai[illegible] nent b[illegible] hes et qui donnaient une belle lumière [illegible] ls aucune odeur.

« L'arbre à suif, *croton sebiferum* ou *stillingia sebifera*, appartient à la famille des euphorbiacées ; ses feuilles sont rhomboïdales, d'un vert tendre, et ses fleurs, groupées en épis terminaux, sont petites et de couleur jaune verdâtre. Les fruits sont enfermés dans une petite drupe ou écale capsulaire, qui s'ouvre en trois valvules lors de la maturité et montre les noisettes entourées d'une couche blanche cireuse. On retire par expression, de ces baies, une huile employée pour l'éclairage, et si l'on veut obtenir la matière grasse concrète, on met les fruits mûrs dans l'eau et on les y soumet à l'ébullition ; le suif surnage, les parties huileuses se réunissent au-dessous, et, quand l'eau est refroidie, il est facile de recueillir le suif, qui flotte à la surface en croûte blanche.

« Les pains de suif d'arbre obtenus ainsi sont grisâtres et graisseux ; pour leur donner plus de fermeté et de blancheur, on les fait fondre de nouveau, afin de les débarrasser de l'huile qu'ils contiennent encore.

« Quand le *tchou-lah* est bien préparé, il est plus ferme que le suif animal, n'a point d'odeur désagréable et brûle avec une lumière vive et blanche.

« Le *stillingia sebifera* est cultivé dans toute la province de Tché-kiang et dans plusieurs districts du Fo-kien et du Kiang-si (*). »

La cire *La-tchong* est produite par de petits insectes de

(*) *Annales du commerce extérieur*, 3e série, n° 415.

couleur jaune foncé, aplatis, ovales et bordés de franges, qui se fixent par grappes sur les branches de plusieurs espèces d'arbres. Au moment de leur naissance ils sont blancs et de la grosseur d'un grain de millet ou de riz, puis ils croissent considérablement. Ils sécrètent des filaments blancs et soyeux qui ressemblent à une laine fine. Cette substance bouillie et clarifiée produit une espèce de stéarine de la plus parfaite blancheur, présentant à la cassure des lamelles brillantes et transparentes : elle ne fond qu'à 81 degrés, ce qui la rend très-propre aux mélanges avec la cire et les huiles dans la fabrication de bougies. M. Stanislas Julien a publié, en 1840, un livre donnant des détails sur cette matière.

Par suite des efforts de l'infatigable et digne consul général de France en Chine, M. de Montigny, de la laine en suint, venue de la Mongolie, a été expédiée de Changhaï en Europe. L'opération commerciale n'a pas produit un bon résultat, et il n'est guère probable que la laine devienne un article d'exportation tant qu'on ne saura pas la laver et la presser dans les lieux de production, de manière à en rendre le transport peu coûteux.

Les principales importations en Chine sont : l'opium, les tissus de coton et de laine, le coton en laine et filé, le plomb, le fer en barres, en feuilles et en cercles, clous, zinc, cuivre, riz, dents d'éléphant, noix de bétel, cochenille de Java, ginseng, bois de sandal et bois de construction, écorces pour teinture, sibukao (bois qui teint en rouge), cuirs et peaux, fourrures, pierres à fusil, poudre, armes, savon, guano, poivre, ailerons de requin, tripang ou balate (vers de mer), nids de salangane, rotins, liqueurs (vins, bière, esprit-de-vin, etc.), cornes de buffle, os de toute espèce, coquilles de nacre, écailles de tortue, coutellerie, quincaillerie, horlogerie, papeterie, perles, poudre d'or, salpêtre, mulettes de poisson, feuilles de bétel, noix d'arec, sagou, succin, arrack, agar, gambier, ambre gris,

cudbear, cachou (terra japonica), bezoar, gommes et résines, mercerie, cristallerie, sucre, cordes d'abaca, crevettes et poissons salés, fromages, olives et autres articles de bouche européens, tapis et meubles d'Europe, etc.

Quelques articles, comme le mercure et le sucre, ont été importés ou exportés selon les circonstances.

Il y en a qui sont importés et exportés en même temps: tels sont le papier, les toiles de coton, la porcelaine, les meubles, etc., c'est-à-dire des toiles indigènes de coton par exemple, sont envoyées dans les îles de l'archipel indien pour l'usage des Chinois, tandis que plus de deux millions de pièces de toile de coton européennes et américaines viennent en Chine et y sont consommées comme objets de mode et de luxe.

La houille est très-abondante dans plusieurs endroits de l'empire : ce produit même est un de ses grands éléments de richesse et de pouvoir, mais jusqu'à présent il n'est pas devenu un article d'exportation faute d'une convenable exploitation.

A la fin de mai dernier, six mois après l'ouverture du Yang-se-kiang au commerce étranger, douze bateaux à vapeur marchands sillonnaient déjà les eaux de ce fleuve et d'autres étaient commandés en Angleterre et aux États-Unis.

L'exportation d'articles nationaux hors de Chine avait toujours été plus considérable que l'importation, d'où il résulta que d'énormes sommes d'argent passèrent de l'Amérique et de l'Europe dans le royaume de Chine. Au commencement du siècle actuel, par suite du goût introduit dans l'Empire, et toujours croissant, de fumer l'opium, le bilan commença à être contre le pays et l'on vit sortir l'argent par caisses et par chargements. C'est alors que le gouvernement de Pékin voulut détruire le commerce de l'opium, et provoqua la guerre avec les Anglais, en 1840. Elle eut en effet pour résultat d'arrêter la sor-

tie des métaux précieux et même de les faire rentrer, mais ce desideratum fut atteint par des voies diamétralement opposées à celles que les mandarins avaient en vue. Ainsi ils voulaient mettre toutes les entraves possibles au commerce étranger; ils firent la guerre dans ce but; étant battus, ils se virent obligés au contraire d'ouvrir de nouveaux ports et d'autoriser le grand développement de trafic qui s'ensuivit; ils se crurent sans doute ruinés et perdus! On vit pourtant alors une chose que personne n'avait prévue. Les étrangers pouvant s'approcher des lieux où se récoltent le thé et la soie, l'acquisition de ces articles devint plus facile et économique : on put connaître dès lors les gigantesques forces de production de l'Empire. L'exportation de la soie qui, avant la guerre, n'avait jamais dépassé le chiffre de 12 ou 15,000 balles, fut en 1856 de 95,000 balles; au lieu de 40 ou 60 millions de livres de thé, il en sort maintenant environ 150 millions. Les importations des produits de l'Europe et de l'Amérique n'ayant pas augmenté en proportion, il fallut bientôt envoyer de l'argent annuellement pour solder les comptes.

C'est ainsi que depuis 1853 le bilan du commerce extérieur s'est trouvé de nouveau en faveur de la Chine. La valeur des métaux précieux qui y sont entrés n'est pas facile à constater. Dans les tableaux statistiques publiés par le gouvernement anglais, les métaux à destination de l'Inde et de la Chine sont confondus et ne forment ensemble qu'un seul chiffre : or les sommes introduites par le commerce anglais sont les plus importantes.

érales de tous les pays
nt l'année 1844 (*).

	Dollars.	Francs.
Coton non tissé	5,000,000	
Tissus de coton de toutes sortes	2,090,000	
Tissus de laine de toutes sortes	1,047,000	
Métaux de toutes sortes	261,650	
Riz	500,000	
Perles	300,000	
Gingembre	65,000	
Poudre d'or de Manille et numéraire	1,000,000	
Autres articles non énumérés	941,720	
Opium (évaluation approximative)	13,794,630	
	25,000,000	135,000,[illegible]

Valeur des exportations générales de Chine pour tous les pays étrangers en 1844.

Thé.

		Dollars.	Francs.
40,000,000 de livres pour l'Angleterre.		9,450,000	
10,000,000 pour les autres pays			
Soie grége		1,700,000	
Tissus de soie		1,047,000	
Sucre et sucre candi		370,000	
Cassia (cannelle)		240,000	
Autres articles non énumérés		532,750	
		13,339,750	72,034,650
Frais des navires et tonnage	500,000	11,660,250	
Argent	11,160,250		
		25,000,000	

(*) Ce tableau fut rédigé et imprimé en Chine par le regrettable M. R. Thom.

Valeur des importations générales de tous les pays étrangers en Chine, pendant l'année 1855 (*).

	Francs.
Cotons en laine	8,000,000
Tissus de coton	41,000,000
Fils de coton	1,000,000
Tissus de laine	7,250,000
Marchandises { coloniales	8,000,000
Marchandises { d'Europe et des États-Unis	6,878,719
Munitions de guerre	2,000,000
Métaux	6,000,000
Opium	191,470,775
Produits de la mer	2,000,000
Riz et grains	13,000,000
Total des importations	286,599,494

Valeur des exportations générales de Chine pour tous les pays étrangers, en 1855.

	Francs.
Thés (noirs et verts)	211,804,731
Soies et soieries	135,576,712
Alun, Chinoiseries diverses, Cire végétale, Cannelle (cassia), Cotonnades (nankins), Laines, Médecines, Monnaies de cuivre, Porcelaines, Vermillon	36,212,100
Total des exportations	383,593,542

(*) Ce tableau fut fait par M. Auguste Heurtier, délégué du ministère du commerce dans les mers de Chine et Indo-Chine, et publié dans les *Annales du commerce extérieur*, 3e série, n° 983.

Port de Chang-haï.

NAVIGATION ÉTRANGÈRE EN CE PORT PENDANT L'ANNÉE 1855, ET DROITS DE DOUANE ACQUITTÉS.

PAVILLONS.	NAVIGATION		DROITS DE DOUANE.			
	Navires.	Tonneaux.	Droits d'importation	Droits d'exportation	Droits de tonnage	Total des droits.
			taëls. m. c. c.	taëls. m. c. c.	taëls. m. c. c.	taëls. m. c. c.
Français.	4	1,017	862 3 5 9	9,261 2 2 6	497 3 0 0	10,620 8 8 5
Brémois.	4	1,298	2,182 7 2 2	27,871 0 7 0	520 5 0 0	30,574 2 9 2
Britannique.	253	77,235	144,065 1 7 5	1,017,698 2 9 0	32,289 1 2 6	1,194,052 5 9 1
Danois.	16	3,403	2,965 8 8 8	15,000 4 0 5	1,399 1 0 0	19,365 3 9 3
Espagnols.	9	2,280	2,823 9 4 1	3,615 9 5 7	1,027 9 0 0	7,467 7 9 8
États-Unis d'Amérique	96	56,792	30,491 8 8 5	857,465 9 4 0	25,800 3 0 0	913,756 1 2 5
Hambourgeois.	17	4,601	5,218 5 8 3	44,541 8 1 4	1,690 5 0 0	51,450 8 9 7
Hollandais.	15	7,058	3,585 0 5 4	20,927 7 8 3	3,524 0 0 0	28,034 8 3 7
Péruvien.	6	1,649	2,629 5 0 2	578 1 0 0	728 0 0 9	3,935 6 0 2
Portugais. { navires. . .	7	1,646	956 2 5 6	502 5 6 6	742 2 0 0	2,201 0 2 2
Portugais. { lorchas. . .	63	3,780	0 0 0 0	0 0 0 0	0 0 0 0	0 0 0 0
Siamois.	4	1,345	1,660 7 1 8	434 2 2 9	162 0 0 0	2,256 9 4 7
Suédois.	11	1,481	1,823 8 7 0	4,701 4 8 4	642 5 0 0	7,167 8 5 4
TOTAUX.	505	163,585	199,263 9 5 3	2,002,596 8 6 4	69,023 4 2 6	2,270,884 2 4 3
Steamers.	36	9,000	Au change de 72/100 de taël pour une piastre d'Espagne (non carolus).			pi. c. 3,154,005 55
TOTAL GÉNÉRAL. . .	541	172,585	Au change de 6 fr. 15 c. pour une piastre.			fr. c. 19,397,134 13

COMMERCE DE CHANG-HAI

SOUS DES PAVILLONS CHRÉTIENS, AVEC LES PAYS ÉTRANGERS ET LES PORTS DE LA CÔTE DE CHINE.

		Marchandises.	
		Liv. sterl.	Francs.
1859.	Importations.	11,717,766	298,703,055
	Exportations.	11,950,083	304,727,116
		Numéraire.	
		Liv. sterl.	Francs.
	Importations.	3,407,154	86,882,467
	Exportations.	1,379,972	35,189,286

L'opium entré à Chang-haï en 1859 a été évalué à ,004,139 livres sterl. : le thé exporté de ce port pour les ays étrangers dans la même année a été de 55,329,000 ivres (poids) au lieu de 45,465,702 livres exportées en 1858 t l'exportation de soie a été de 75,652 balles au lieu de 2,731 exportées en 1858.

Tableau général de l

INDIQUANT LE NOMBRE ET LE TONNAGE DES NAVIRES ÉTRANGERS DE

PAVILLONS.	A MACAO.		A HONG-KONG.		A CANTON.		A
	Navires	Tonneaux	Navires	Tonneaux	Navires	Tonneaux	Navi
France.	2	826	20	7,701	7	2,677	
Autriche.	»	»	2	500	1	210	
Belgique.	»	»	1	600	»	»	
Brême.	»	»	13	2,302	7	1,818	
Bretagne (Grande-). .	11	3,259	563	194,234	174	71,690	2
Chili.	2	617	11	2,587	2	599	
Danemark	»	»	56	12,364	29	6,838	
Espagne.	43	10,072	47	12,689	21	6,536	
États-Unis d'Amériq.	9	4,100	197	144,265	88	65,073	
Grenade (Nouvelle-).	»	»	4	1,740	1	420	
Hambourg.	»	»	70	19,196	19	4,958	
Hanovre.	»	»	1	857	»	»	
Hollande.	3	891	77	30,957	29	11,846	
Norwége.	»	»	1	154	»	»	
Pérou.	5	1,419	38	14,083	18	6,853	
Portugal. navires..	14	3,728	14	3,454	3	1,028	»
Portugal. lorchas..	59	3,115	77	8,295	70	13,500	22
Prusse.	»	»	2	497	1	275	»
Sardaigne.	»	»	2	876	2	688	»
Siam.	»	»	7	3,446	»	»	»
Suède.	»	»	4	1,200	1	350	1
Steamers.	160	19,200	606	150,878	47	15,500	»
TOTAUX.	308	47,227	1,813	612,875	520	210,878	65

RÉ

Macao. . . . . .
Hong-kong. . . . . .
Canton. . . . . .
Soua-tao. . . . . .
Amoy. . . . . .
Fou-tcheou. . . . . .
Ning-po. . . . . .
Chang-haï. . . . . .

TOTAL GÉNÉRAL. .

tion étrangère en Chine.

QUI ONT VISITÉ, PENDANT L'ANNÉE 1855, LES 8 PORTS DE MER CI-DESSOUS.

A AMOY.		A FOU-TCHEOU.		A NING-PO.		A CHANG-HAÏ.		TOTAUX.	
Navires	Tonneaux	Navires	Tonneaux	Navires	Tonneaux	Navires	Tonneaux	Navires	Tonneaux
3	1,126	1	318	»	»	4	1,017	37	13,665
»	»	»	»	»	»	»	»	3	710
»	»	»	»	»	»	»	»	1	600
»	»	2	740	»	»	2	1,298	26	6,158
107	31,842	83	21,097	171	23,387	253	77,235	1,391	431,308
»	»	»	»	»	»	»	»	15	3,802
»	»	»	»	»	»	16	3,403	101	22,625
22	5,994	»	»	»	»	9	2,280	142	37,571
24	17,004	27	22,585	10	5,782	96	56,792	457	322,946
»	»	»	»	»	»	»	»	5	2,160
8	2,339	14	3,525	4	920	17	4,601	133	35,757
»	»	»	»	»	»	»	»	1	857
42	15,916	6	3,243	6	1,972	15	7,058	178	71,883
»	»	»	»	»	»	»	»	1	154
4	1,670	1	191	2	750	6	1,649	80	29,336
4	987	»	»	1	272	7	1,646	43	11,115
91	8,190	29	2,320	89	5,340	63	3,780	500	45,860
»	»	»	»	»	»	»	»	3	772
»	»	»	»	»	»	»	»	4	1,564
12	4,670	»	»	2	1,150	4	1,345	25	10,611
»	»	1	293	»	»	11	1,481	18	3,624
»	»	»	»	»	»	36	9,000	849	185,578
317	89,738	164	54,312	285	39,573	541	172,585	4,013	1,247,656

LATION.

308	navires de	47,227	tonneaux.
1,813	—	612,875	—
520	—	210,878	—
65	—	20,468	—
317	—	89,738	—
164	—	54,312	—
285	—	39,573	—
541	—	172,585	—
4,013	—	1,247,655	—

Voici des tableaux que je trouve dans un journal de Hong-kong de 1859. Je les crois bons pour juger du développement du commerce étranger en Chine, mais

Valeurs en taels des

	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.
Canton.	7,902,244	6,898,900	10,094,261	9,974,022	4,058,233
Amoy.	1,136,427	1,049,181	1,598,513	1,800,069	533,226
Fou-tchaou. . .	»	37,805	»	»	»
Ningpo.	23,940	52,945	31,272	37,914	86,574
Chang-haï. . . .	4,411,933	3,715,176	4,299,192	4,652,310	5,670,207
Total. . . .	13,474,544	11,754,007	16,023,238	16,464,315	10,348,240

Valeurs en taels des

	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.
Canton.	11,485,935	9,918,811	13,210,312	6,596,272	6,531,989
Amoy.	209,065	220,169	261,040	250,050	250,213
Fou-tchaou. . .	»	12,380	»	»	199,330
Ningpo.	3,845	»	3,185	12,998	3,926
Chang-haï. . . .	6,513,871	8,020,606	10,402,760	9,018,294	16,518,212
Total. . . .	18,212,716	18,171,966	23,877,297	15,877,614	23,503,670

Livres

	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.
Canton.	66,041,990	31,169,466	49,652,650	52,784,448	56,124,704
Amoy.	9,851	245,333	65,334	114,666	118,666
Fou-tchaou. . .	»	101,733	155,185	»	685,174
Ningpo.	»	»	»	»	»
Chang-haï. . . .	15,535,572	15,643,146	31,809,032	42,960,933	35,907,546
Total. . . .	81,587,413	47,159,676	81,682,201	95,860,047	92,836,090

Balles

	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.
Canton.	11,913	10,254	7,165	71	4,566
Amoy.	52	31	3	2	3
Fou-tchaou. . .	»	»	»	»	»
Ningpo.	»	»	»	»	»
Chang-haï. . . .	17,222	1	15,297	16,915	41,869
Total. . . .	29,177	10,286	22,465	16,988	46,438

quant aux chiffres des exportations et importations générales, je pense qu'il y en a quelques-uns au-dessous de la vérité.

importations générales.

	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.
Canton.	3,348,444	3,605,590	9,142,061	»	6,799,752
Amoy.	564,107	993,930	901,019	1,252,138	4,040,484
Fou-tchaou. . .	139,584	»	393,330	389,040	1,519,384
Ningpo.	225,817	231,618	376,364	339,718	722,557
Chang-haï. . . .	1,179,756	3,497,895	6,162,869	18,108,169	19,017,049
Total. . . .	5,457,708	8,329,033	16,974,943	20,089,065	32,099,226

exportations générales.

	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.
Canton	6,098,477	2,956,920	8,217,259	»	10,656,589
Amoy.	295,155	802,440	859,494	1,379,071	3,051,741
Fou-tchaou. . .	1,838,592	»	3,256,132	5,529,768	4,736,446
Ningpo.	159,909	398,328	2,025,272	1,435,293	495,647
Chang-haï. . . .	11,702,147	19,963,763	25,803,632	33,550,263	30,623,759
Total. . . .	20,094,280	24,121,451	40,161,789	41,894,395	49,564,182

de thé.

	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.
Canton.	49,193,081	20,243,370	33,894,820	»	28,627,556
Amoy.	305,200	1,040,133	630,000	2,798,000	32,000,666
Fou-tchaou. . .	10,632,933	36,500,000	21,385,400	18,382,800	22,363,300
Ningpo.	»	»	150,523	52,152	33,333
Chang-haï. . . .	28,229,200	51,152,646	42,871,433	45,757,711	45,465,702
Total. . . .	88,360,414	108,936,149	98,932,176	66,990,663	128,490,557

de soie.

	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.
Canton.	35,916	30	3,767	»	1,000 b.
Amoy.	»	»	»	pièces 460	pièces 94
Fou-tchaou. . .	»	»	»	»	»
Ningpo.	32	»	»	2 bls. 655 p	275
Chang-haï. . . .	38,630	54,817	91,637	73,997	72,731 b.
Total. . . .	74,578	54,847	95,404	75,114	74,006

Les chiffres précédents diffèrent un peu de ceux que je vais donner à la suite, puisés au rapport de M. A. Heurtier, délégué du ministère du commerce de France.

Exportation des soies de Chine pour l'Europe.

	balles.
1850-51.	22,100
1851-52.	23,100
1852-53.	25,600
1853-54.	62,000
1854-55.	57,500

Livraisons en Angleterre.

	balles.
1851.	21,467
1852.	24,456
1853.	33,926
1854.	51,427
1855.	55,295

Si l'on ajoute à ce dernier chiffre la quantité de balles importée directement en France par Marseille, en 1855. et qui aurait été de 4,000 à 6,000 balles, ce qu'on croit être au-dessous de la vérité, et les envois relativement minimes aux États-Unis, en Belgique et en Allemagne, on aura, à peu de chose près, un total, à raison de 109 livres par balle, de 7,708,701 livres expédiées de Chine en 1855.

PENDANT L'ANNÉE 1860.

Années.	Grande-Bretagne et Europe.	États Unis.	Bombay.	Calcutta.	S. Francisco.	Australie.	Havane.	Tenasserim.	Détroits de Malacca	Siam.	Manille.	Changhaï.	Côte E. de Chine.	Totaux.
1860	48,334	12,757	51,088	17,749	28,441	13,147	8,720	31,660	102,739	67,882	54,560	73,312	221,648	732,043
1859	21,377	21,767	32,580	4,197	21,956	19,466	13,107	32,490	84,545	28,950	41,489	105,620	118,154	563,512
1858	27,756	5,351	37,058	19,994	25,108	24,439	15,659	8,780	72,145	38,677	51,072	95,909	98,011	510,971

NOMBRE DE TONNEAUX ET NATIONALITÉ DES NAVIRES ARRIVÉS AUX PORTS DE HONG-KONG ET MACAO PENDANT L'ANNÉE 1860.

Années.	Britanniques.	Américains.	Hollandais.	Français	Hambourgeois	Danois.	de Brême	Espagnols.	Portugais.	Siamois.	Amérique du Sud.	Autres.	Totaux.
1860	482,862	169,555	30,634	28,307	27,641	15,696	17,052	15,127	4,539	24,945	3.241	21,052	840,651
1859	218,555	162,489	14,879	28,912	22,458	15,473	8,513	4,353	5,467	23,065	5.747	14,989	526,992
1858	322,150	185,211	43,179	27,097	25,404	12,835	13,053	9,610	1,102	12,113	2,502	19,098	674,545

Valeur de l'importation et de l'exportation d'argent dans le port de Hong-kong, pendant l'année 1860.

IMPORTATION.

ANNÉES.	PROVENANCE.	Europe et Inde.	San Francisco.	Amérique du Sud.	Australie.	Manille.	Côte de Chine.	TOTAUX.
1860 . .	Valeur en dollars. .	23,389,395	2,508,949	40,000	1,272,870	23,600	4,413,514	[illegible]
1859 . .		16.475,001	2,232,508	10,000	1,854,700	426,000	2,172,052	[illegible]
1858 . .		6,958,550	1,806,550	200,000	908,400	1,797,365	14,286,726	25,957,[illegible]

EXPORTATION.

ANNÉES.	DESTINATION.	Europe.	Bombay.	Calcutta.	Côte de Chine.	Autres pays.	TOTAUX.
1860. . . .		»	5,594,919	1,154,504	18,138,559	310,211	23,191,193
[illegible]	Valeur en dollars	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

En 1857, l'importation d'argent à Hong-kong, par les bateaux à vapeur de la compagnie orientale provenant de Bombay, monta à 28,525,261 dollars, et pendant la même année 19,963,929 dollars furent réexportés pour Chang-haï et 3,161,073 pour Bombay. La somme acquise par la Chine fut donc cette année de 25,364,188 dollars.

D'après les derniers journaux de Hong-kong, 83,358 balles de soie grége furent exportées depuis le 1er juillet 1860 jusqu'au 12 juin 1861 et environ 150 millions de livres de thé.

COMMERCE ENTRE LA GRANDE-BRETAGNE ET LA CHINE.

Les produits du Royaume-Uni importés dans la Chine, à l'époque de la première guerre, avaient une valeur d'un million à un million et demi de livres sterling. L'ouverture des nouveaux ports (Chang-haï, Ning-po, etc.) n'eut pas pour effet immédiat d'augmenter beaucoup cette importation : elle diminua même pendant l'année 1854, et se soutint seulement dans l'année suivante. L'opinion alors commença à devenir générale qu'on s'était fait illusion en croyant à une grande croissance du commerce par suite de l'ouverture de nouveaux ports. Plusieurs écrits rédigés dans ce sens se trouvent dans des enquêtes officielles, et il y eut même des hommes compétents qui essayèrent de démontrer que, vu le bas prix de la main-d'œuvre en Chine et autres circonstances, l'importation de marchandises européennes, dans cet empire, n'était guère possible.

Ceux qui raisonnaient ainsi ne prenaient pas en considération, d'abord l'état désastreux du pays bouleversé par les révolutions depuis 1850, et puis la différence entre les produits locaux et européens. Les toiles de coton, par

exemple, que fabriquent les Chinois, sont écrues, et, quoique supérieures en solidité aux calicots anglais, sont loin d'être aussi belles que ceux-ci à cause de la blancheur et de l'apprêt. Les calicots ont en même temps l'avantage d'être meilleur marché que les toiles indigènes. Il s'ensuit que les dames ne veulent plus porter que l'étoffe étrangère, et les cotonnades fabriquées dans le pays finiront par être reléguées au bas peuple.

Quoi qu'il en soit, malgré les désastres toujours croissants de la guerre civile, l'importation d'articles britanniques s'est développée à partir de 1855, comme on peut le voir par ces chiffres :

Valeur de tous les produits naturels ou manufacturés de la Grande-Bretagne introduits en Chine.

ANNÉES.	A Kong-kong.	Dans les aut. ports.	TOTAL.	TOTAL en francs.
	liv. st.	liv. st.	liv. st.	
1855. . . .	389,265	888,679	1,277,944	31,948,600
1856. . . .	800,645	1,415,478	2,216,123	55,403,075
1857. . . .	721,097	1,728,885	2,449,982	61,249,550
1858. . . .	1,145,669	1.730,778	2,876,447	71,911,175
1859. . . .	1,931,576	2,525,997	4,457,573	111,439,325

Valeur des productions et articles manufacturés étrangers et coloniaux importés en Chine par des vaisseaux anglais.

ANNÉES.	A Hong-kong.	Dans les aut. ports.	TOTAL.	TOTAL en francs.
	liv. st.	liv. st.	liv. st.	
1855. . . .	13,850	26,052	39,902	980,050
1856. . . .	37,276	70,611	107,887	2,697,175
1857. . . .	38,501	55,192	93,693	2,342,325
1858. . . .	58,581	90,005	148,586	3,714,650
1859. . . .	79,835	128,663	208,498	5,212,450

Valeur des produits et objets manufacturés de la Chine importés dans la Grande-Bretagne.

Années.	Livres st.	Francs.
1855.	8,746,590	218,664,750
1856.	9,421,648	235,541,200
1857.	11,448,639	286,215,975
1858.	7,073,509	176,837,725
1859.	9,014,310	225,357,750

Thé importé dans la Grande-Bretagne.

ANNÉES.	Directement de Chine.	TOTAL du thé importé de Chine et d'autres pays.	Valeur.	Droits de douane payés.
	liv. (poids)	liv. (poids)	liv. st.	liv. st.
1844. . . .	»	50,613,600	»	»
1845. . . .	»	53,570,200	»	»
1846. . . .	»	57,584,600	»	»
1847. . . .	»	53,365,000	»	»
1848. . . .	»	47,694,300	»	»
1849. . . .	»	47,242,700	»	»
1850. . . .	»	53,961,800	»	»
1851. . . .	»	64,020,100	»	»
1852. . . .	»	65.137,200	»	»
1853. . . .	»	72,906,100	»	»
1854. . . .	»	77,217,900	»	»
1855. . . .	81,560,207	83.259,657	5,118,752	5,312,197
1856. . . .	84,795,802	86,200,414	5,123,080	5,538,242
1857. . . .	60,295,610	64,403,989	4,310,205	5.060,033
1858. . . .	73,359,599	75,432,535	5,036,293	5,186,170
1859. . . .	71,916,833	75,077,451	5,528,660	5,812,545

Les négociants de l'Inde et de la Chine comptent par années commerciales, commençant le 1er juillet et finissant le 30 juin suivant. Or je trouve dans les derniers journaux venus de Hong-kong que le thé exporté pour la Grande-Bretagne, du 1er juillet 1860 jusqu'au 12 juin 1861, montait à 83.325,500 livres (poids).

Soie grége de Chine importée dans la Grande-Bretagne.

Années.	Livres (poids).
1849	1,877,852
1850	1,758,279
1851	2,413,587
1852	2,511,560
1853	2,787,239
1854	6,751,460
1855	5,042,938
1856	4,191,146
1857	7,159,226
1858	2,486,376
1859	3,664,936
Je trouve dans les derniers journaux arrivés de Hong-kong, que la Chine avait exporté pour la Grande-Bretagne, depuis le 1er juillet 1860 jusqu'au 12 juin 1861, livres de soie	8,238,765

NOTA. 109 livres de soie font une balle de Chine.

Valeur des tissus de soie de la Chine importés dans la Grande-Bretagne.

Années.	Livres sterling.
1855	31,906
1856	50,546
1857	31,586
1858	22,959
1859	58,793

Valeur des cotonnades exportées de la Grande-Bretagne pour la Chine.

Années.	Livres sterling.
1855	883,985
1856	1,544,255
1857	1,731,909
1858	2,090,158
1859	3,189,642

COTON IMPORTÉ A CANTON.

ANNÈES.	Bombay.	Bengale.	Madras.	Amérique.	Changhaï.	Palembang.	TOTAL de balles.
1770. . . .	»	»	»	»	»	»	8,000
1795. . . .	»	»	»	»	»	»	75,000
1800. . . .	»	»	»	»	»	»	90,000
1827. . . .	108,023	37,631	12,356	»	»	»	158,010
1841. . . .	125,291	39,109	44,666	»	»	»	209,066
1842. . . .	226,036	32,560	61,503	»	»	»	320,102
1843. . . .	249,682	37,338	67,632	6,654	»	»	359,306
1844. . . .	200,243	58,087	80,413	3,463	»	»	342,206
1845. . . .	180,523	14,573	31,337	5,703	»	»	232,136
1846. . . .	181,501	18,851	29,761	685	»	»	230,798
1847. . . .	139,766	25,803	26,448	1,412	4,081	»	197,510
1848. . . .	147,899	11,981	14,525	627	1,430	»	176,462
1849. . . .	206,251	6,312	32,512	1,736	270	»	247,081
1850. . . .	111,310	13,211	35,213	»	280	»	160,014
1851. . . .	163 555	66,839	20,590	»	»	»	250,984
1852. . . .	258 116	93,801	37,326	49	30	»	409,213
1853. . . .	82,346	47,711	17,719	»	200	216	147,182
1854. . . .	123,088	33,409	8,889	»	»	40	165,426
1855. . . .	45,748	6,470	976	224	2,274	»	55,692
1856. . . .	156,881	38,737	5,310	321	330	»	201,499
1857. . . .	»	»	»	»	»	»	»
1858. . . .	59,908	410	1,769	»	840	»	62,924
1859. . . .	92,959	»	12,400	»	2,843	»	108,202
1860. . . .	203,000	26,950		»	28,200	»	258,150

Chaque balle contient 375 livres en poids. La valeur, ır conséquent, du coton indien introduit à Canton anıellement est d'une trentaine de millions de francs.

L'Inde anglaise envoie en Chine environ 75,000 caisses ɔpium par an, valant à peu près 150 millions de francs.

COMMERCE ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LA CHINE.

Les Américains du Nord ap ɔrtent en Chine des tissus de coton dits *drills*, du plomb. ı ginseng, de la glace, etc., et ils emportent des tissus de ɔie, quelque soie grége et du thé.

THÉ EXPORTÉ DE CHINE POUR LES ÉTATS-UNIS.

Années.	Livres (poids).
1845	20,762,558
1846	18,502,248
1847	18,171,628
1848	19,338,647
1849	18,672,300
1850	21,757,800
1851	28,760,800
1852	34,334,000
1853	40,974,500
1854	27,867,500
1855	31,515,900
1856	40,247,800
1857	26,552,080
1858	29,756,600

1859	Canton	1,799,800	31,216,600
	Fou-tchaou	6,701,800	
	Amoy	3,226,500	
	Chang-haï	19,487,900	

COMMERCE ENTRE LA FRANCE ET LA CHINE ET LA COCHINCHINE.

Les notices suivantes sont empruntées aux *Annales du commerce extérieur*, 3e série, nos 1118 et 1326.

« Nous avons tiré, en 1857, de la Chine et de la Cochinchine, pour 2,795,000 francs de marchandises, et nous y avons expédié pour 1,960,000 francs. Les apports reçus durant cet exercice n'ont pas suffi tout à fait à notre consommation, laquelle, moyennant un supplément d'articles de même origine pris dans nos entrepôts, s'est élevée à 2,901,000 francs (*).

« Dans la totalité de nos envois, les produits de nos industries figuraient pour 1,644,000 francs, et ceux de l'étranger pour 316,000 francs.

« En résumé, l'ensemble des valeurs échangées directement a été de 4,755,000 francs au commerce *général* et de 4,544,000 francs au commerce *spécial*.

« Les importations se sont ainsi composées :

(*) Il s'agit ici des importations *directes*, c'est-à-dire non compris les opérations, souvent considérables, que nous faisons avec la Chine par voie d'Angleterre. Voir à ce sujet la *Note* de la page 18 du document CHINE, n° 26 (mars 1858).

	Quantités.	Valeurs actuelles.
	—	—
	kilog.	fr.
Thé	211,000	1,585,000
Soies (*)	9,500	776,000
Œufs de vers à soie	440	81,000
Café	34,000	50,000
Huiles volatiles	850	30,000
Rhubarbe	5,000	29,000
Dépouilles d'animaux	6,000	27,000
Mercerie	2,000	24,000
Tissus de soie	»	24,000
Autres articles	»	169,000
TOTAL	»	2,795,000

« Nos exportations comprenaient les objets ci-après :

		Quantités	Valeurs réelles.
		—	—
			fr.
Spiritueux (alcool)	litres.	153,000	606,000
Viandes salées	kilogr.	175,000	237,000
Ouvrages en peau	—	4,000	180,000
Vins	litres.	60,000	150,000
Poissons à l'huile, etc.	kilogr.	45,000	81,000
Plomb	—	110,000	69,000
Ouvrages en métaux	—	14,000	68,000
Tissus de soie	—	»	64,000
Poterie, Verres et Cristaux	—	135,000	49,000
Papier, Livres et Gravures	—	»	40,000
Tissus de laine	—	»	38,000
Mercerie	—	»	30,000
Effets d'habillement	—	»	28,000
Fromages	—	»	26,000
Horlogerie	—	»	24,000
Autres articles	—	»	270,000
TOTAL			1,960,000

(*) Non compris, comme l'indique la Note précédente, les apports, par la voie des vapeurs britanniques.

« Il n'est arrivé de Chine directement dans nos ports en 1857 que trois bâtiments français jaugeant 1,326 tonneaux, et il n'a été expédié de nos ports pour ce pays qu'un seul bâtiment, d'abord avec chargement de 702 tonneaux, puis une seconde fois sur lest.

« Nos échanges directs avec les ports chinois et cochinchinois ont présenté, en 1858 et 1859, les résultats généraux ci-après (en valeurs actuelles) :

		1858.	1859.
		fr.	fr.
Commerce général. .	Importations. . .	6,184,000	2,783,000
	Exportations. . .	999,000	2,620,000
	TOTAUX.	7,183,000	5,403,000
Commerce spécial. . .	Importations. . .	3,997,000	2,647,000
	Exportations. . .	774,000	2,268,000
	TOTAUX.	4,771,000	4,915,000

« Voici, pour les deux années, les chiffres des principaux articles du commerce spécial :

1° IMPORTATIONS EN FRANCE.

	1858.	1859.
	fr.	fr.
Thé.	1,329,000	1,367,000
Sucre brut.	701,000	»
Poivre.	271,000	»
Soies en cocons.	267,000	»
Soies écrues, gréges et moulinées. . .	260,000	788,000
Laines.	250,000	»
Cannelle.	145,000	124,000

« Ainsi, quatre articles (le sucre, le poivre, les soies en cocons et les laines), qui figuraient ensemble pour 1,489,000 francs en 1858, ne sont pas même dénommés

en 1859. De là la diminution que fait ressortir le total de l'importation.

2° EXPORTATIONS DE FRANCE.

	1858.	1859.
	fr.	fr.
Carton, Papier, Livres et Gravures. .	110,000	53,000
Vins.	104,000	996,000
Outils et ouvrages en métaux.	62,000	47,000
Tissus de soie	57,000	57.000
Poterie, Verres et Cristaux.	50,000	64,000
Peaux préparées et ouvrées.	48 000	64,000
Effets à usage.	39,000	122,000
Eaux-de-vie et Liqueurs.	37,000	225,000
Viandes salées.	13,000	73,000

On voit que l'augmentation signalée plus haut dans le chiffre de nos envois à la Chine, en 1859, a profité surtout aux vins et aux eaux-de-vie et liqueurs.

NAVIGATION. — L'intercourse générale entre la France et la Chine, la Cochinchine et Siam, s'est ainsi établie, quant aux navires chargés, en 1858 et 1859 :

	1858.		1859.	
	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.
Entrée.	9	3,842	4	1,690
Sortie.	8	4,406	50 (*)	25,749
TOTAUX. . . .	17	8,248	54	27,439

Le pavillon français a couvert la totalité des transports en 1858. En 1859, sa part a été de 45 navires jaugeant 22,202 tonneaux.

Le mouvement dont on vient de résumer les résultats n'a compté aucune opération sur lest en 1858. En 1859,

(*) L'augmentation provient surtout de l'expédition militaire en Cochinchine.

notre marine marchande a expédié 2 navires sur lest.

Les relations avec la Chine s'effectuent principalement par Marseille et Toulon. Le premier de ces ports a compté en 1859 (entrée et sortie réunies) 18 navires jaugeant 8,652 tonneaux, et le second 15 navires jaugeant 10,552 tonneaux. Bordeaux venait ensuite avec 13 navires et 4,884 tonneaux, etc.

Quant aux ports chinois, c'étaient Hong-kong et Chang-haï qui alimentaient les 4/5 de l'intercourse.

COMMERCE ENTRE LA HOLLANDE ET LA CHINE.

L'intercourse entre ces deux pays a lieu surtout par la colonie de Java. Les navires hollandais embarquent en Chine quelque thé et soie et une grande quantité d'objets manufacturés indigènes à l'usage des Chinois émigrants qui se trouvent dans leurs colonies. Ils y portent des produits dits des détroits de Malacca (nid de salangane, tripangs, rotins, etc.) et quelquefois du riz. Plusieurs bâtiments néerlandais font sur la côte de Chine le commerce de cabotage pour le compte des négociants européens ou indigènes qui les frètent. Voici la note des arrivages de ce pavillon dans les ports de la Chine en 1856 :

Ports.	Navires.	Tonneaux.
Canton.	46	42,220
Chang-haï.	18	14,586
Amoy.	85	63,728
Ningpo.	16	11,524
Fou-tchaou.	8	5,788
Hong-kong. . . .	74	38,968

COMMERCE ENTRE LA CHINE ET LE PORTUGAL.

Il s'effectue par l'emploi de deux ou trois navires qui font directement le trajet entre Lisbonne et Macao; ils y portent principalement des vins rouges et exportent des thés.

Macao possède 12 ou 15 navires et plus de 100 *lorchas* qui s'emploient au commerce de cabotage entre Canton, Hong-kong, Amoy et les autres ports de la Chine : ils vont aussi à Siam, en Cochinchine et dans les détroits de Malacca.

Macao fut un entrepôt florissant tant qu'il conserva le monopole des échanges entre la Chine et les pays étrangers; mais à mesure que l'Empire s'est ouvert, cet établissement portugais a [illegible] de son importance. Dans ces dernières années, il [illegible] peu relevé par suite des guerres et des troubles régnant à Canton. Si pourtant la paix se consolide et que le commerce puisse être exercé librement au nord et dans l'intérieur de l'Empire, Macao n'a plus d'espoir de revivre; son histoire est l'histoire de Venise : cette reine des lagunes vécut dans une grande prospérité tant qu'elle conserva le monopole du commerce entre l'Orient et l'Occident : le cap de Bonne-Espérance fut découvert, et Venise périt. Ainsi Macao, ville très-opulente quand elle était la seule pour faire le commerce entre la Chine et les nations étrangères, n'aura plus de raison d'exister comme entrepôt dès que l'Empire Céleste sera réellement ouvert aux pays commerçants.

COMMERCE ENTRE LA CHINE ET L'ESPAGNE

Excepté par la voie de Manille, il n'y a point de rapports commerciaux entre les deux pays.

Cette capitale des îles Philippines expédie en Chine du riz, du sibucao, et autres produits de son sol, de l'Espagne ou des îles de la Malaisie; elle reçoit du thé, des soies moulinées et ouvrées, et toute espèce d'articles manufacturés chinois.

Le bilan des échanges est en faveur de l'Empire, excepté dans les années de disette de riz. Dans ce cas on en importe de grandes quantités des îles Philippines, et il faut envoyer de l'argent à Manille pour solder le compte.

Je donne ici la valeur des effets importés et exportés pour les années 1856 et 1857 : ce sont les notes les plus récentes qu'on puisse avoir à ce sujet en ce moment :

Années.	Valeur de l'importation en Chine.		Valeur de l'exportation	Différence.
1856	Piastres fortes	837,753	3,176,844	2,339,091
1857	»	1,305,862	3,843,555	2,537,693

Ce qui donne pour ces deux années un bilan en faveur de la Chine de 25,500,000 francs.

COMMERCE DE LA CHINE AVEC L'AMÉRIQUE DU SUD ET AUTRES PAYS.

L'Amérique du Sud achète principalement à la Chine des soieries ouvrées de toute espèce, des thés et des articles de laque, nacre, éventails, etc. Les importations en Chine de cette partie de l'Amérique consistent presque exclusivement en dollars, aussi en trouve-t-on une quantité considérable sur toute la côte de l'Empire.

L'émigration de laboureurs indigènes pour la Californie, les détroits de Malacca, Cuba et autres pays lointains, occupe annuellement plusieurs navires.

Je termine ce chapitre en reproduisant les lignes suivantes que j'écrivais en 1857 :

Je regarde comme très-probable un accroissement considérable et permanent dans l'exportation de la soie de la Chine pour l'Europe; et cela, non-seulement à cause de l'augmentation de consommation que doivent déterminer l'accroissement de la population et le développement de la civilisation générale du monde, mais aussi parce que la production de la soie ira, je pense, en diminuant chez nous. Je me fonde sur ce que la grande quantité d'or qui sort des mines et la quantité plus grande encore de papier-capital (papier portant intérêt), que l'on crée, doivent faire monter sans cesse le prix des terres et de leurs produits; en sorte que, dans quelques années peut-être, on trouvera beaucoup plus d'avantage à cultiver le blé ou les pommes de terre que le mûrier, vu que la soie peut, pendant bien des années, venir de Chine sans que son prix actuel s'élève sensiblement. Il est vrai que l'accroissement de ce produit donnera lieu à la nécessité d'importer du riz. Si l'on parvient à accoutumer les Chinois à la pomme de terre, on leur rendra un immense service : cela viendra.

Dans tous les cas, le commerce de la Chine a un avenir colossal. Sans aucun doute, un jour arrivera où ce vaste empire abandonnera son système d'isolement, cause de sa faiblesse, couvrira ses rivières et ses canaux de bateaux à vapeur, et sillonnera ses vastes provinces par des chemins de fer, ce qui, dans aucun pays du monde, ne présente autant de facilité qu'en Chine, car ce qu'il faut aux bateaux à vapeur et aux chemins de fer pour donner de forts bénéfices, c'est une grande population.

Le jour viendra aussi où se réalisera le magnifique projet de couper l'isthme de Suez (*), et alors le commerce de la Chine prendra un développement qu'aucun autre n'aura jamais égalé dans le monde.

(*) Voyez la note C, à la fin de ce volume.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

AVANTAGES POUR LES GOUVERNEMENTS CHRÉTIENS

UNE POLITIQUE D'UNION ET DE COOPÉRATION

DANS LEURS RELATIONS AVEC LA CHINE (*).

Les lecteurs de ce livre auront vu que le gouvernement inois a toujours traité tous les chrétiens avec un égal ɛpris. Si l'on remarque quelque différence, elle consiste ıiquement en ce que les mandarins se montrent plus utains et plus dédaigneux envers les représentants des tions qui ne peuvent pas ou ne veulent pas supporter ı frais d'une guerre.

De cette conduite des Chinois devrait résulter, comme

*) Ce chapitre a été déjà publié presque textuellement, en 1857, ıs ma brochure *L'Angleterre, la Chine et l'Inde.*

une conséquence logique, un système d'*union* et de *coopération* entre toutes les puissances chrétiennes, puisque toutes, dans cet empire, ont exactement le même but, celui de donner la plus grande extension possible aux relations d'un commerce pacifique.

Les mandarins sont insolents avec chaque résident étranger pris séparément, parce qu'ils savent parfaitement combien chaque nation trouve de difficultés et éprouve de répugnance à entreprendre seule la guerre contre la Chine; mais, très-certainement, ils seraient forcés de baisser le ton s'ils voyaient tous les chrétiens unis entre eux et formant, dans ce pays, une véritable confédération. Si l'on adoptait ce système, sans qu'il fût besoin de faire aucun envoi de forces d'Europe, et seulement avec les ressources qui se trouvent d'ordinaire dans ces parages, on ferait constamment la loi au gouvernement chinois, c'est-à-dire qu'on l'obligerait à entrer dans nos vues et à être juste, raisonnable et poli.

Les Anglais ont toujours environ deux mille hommes de troupes à Hong-kong, et de dix à douze vaisseaux de guerre.

Les Portugais possèdent la presqu'île fortifiée de Macao, position excellente pour servir de base d'opérations et de quartier général. Ils y entretiennent une garnison d'environ trois cents artilleurs, et en outre un bataillon de garde nationale; enfin ils ont fort souvent dans ces eaux un vaisseau de guerre et au moins quatre-vingts petits bâtiments de commerce de 40 à 100 tonneaux. Ces bâtiments, armés de canons et tirant peu d'eau, ce qui leur permet d'entrer dans les rivières, sont excellents, comme l'expérience l'a démontré, pour lutter contre les Chinois.

La France a toujours sur les côtes de Chine deux ou trois vaisseaux de guerre; il en est de même des États-Unis.

Les Espagnols ont continuellement à Manille de dix à douze mille hommes de garnison, trente ou quarante va-

peurs de guerre, quelques navires de commerce aussi à vapeur, deux ou trois vaisseaux de guerre à voiles, et de soixante-dix à quatre-vingts chaloupes canonnières habituellement employées à donner la chasse aux pirates, et qui, pendant la saison favorable, pourraient être envoyées sur les côtes de Chine. Les naturels des Philippines abhorrent les Chinois; je suis convaincu que des soldats de Manille, débarqués sur le territoire de l'empire, ne tarderaient pas à s'y rendre redoutables. Un petit corps de ces troupes, conduit en 1848 par le général Claveria, contre les pirates de l'île fortifiée de Balanguingui, déploya une intrépidité telle, qu'il est difficile de rien faire au delà. A la prise d'assaut de la principale forteresse, sur mille hommes engagés, il y eut six cents morts ou blessés. Trois cents pirates se firent tuer sur les remparts en luttant corps à corps, et ceux qui survécurent, se voyant perdus, coururent égorger leurs propres femmes et leurs enfants. Les officiers espagnols parvinrent à arrêter ce massacre et sauvèrent quelques centaines de victimes. Le général Claveria, qui avait pris part aux luttes les plus acharnées de la guerre de l'indépendance et de celle des carlistes, me disait qu'il n'avait jamais vu ni imaginé rien de pareil à ce tableau. Grâce à la terreur que ce coup de vigueur répandit dans ces mers, le général Urbistondo put, en 1851, s'emparer, sans presque trouver de résistance, de toutes les fortifications de l'île de Jolo (Soolo), repaire de pirates qui passait pour inexpugnable (*).

(*) Je vais citer à l'appui de mes idées l'opinion du général Pavia, marquis de Novaliches, qui, en 1855, était gouverneur et capitaine général des îles Philippines. Pour donner une idée du mérite du général Pavia, il suffit de rappeler qu'il fut lieutenant général à vingt-six ans, et que bientôt après il devint ministre de la guerre. Eh bien, ce général me dit, à l'occasion des hostilités qui eurent lieu à la suite de l'affaire de la lorcha *Arrow* : « Ne vous semble-t-il pas que nous pourrions envoyer trois ou quatre régiments de nos In-

Les Hollandais entretiennent dans leur riche colonie de Java environ trente vaisseaux de guerre et vingt mille hommes de bonnes troupes. Les soldats malais, commandés par des officiers européens, sont bien préférables à ceux de nos climats pour faire la guerre en Chine.

Je le répète donc : dans l'état actuel des choses, l'union sincère des gouvernements qui peuvent, sur-le-champ et sans aucun effort extraordinaire, disposer de forces de cette importance, serait d'un si grand poids auprès des gouvernements chinois et japonais, qu'infailliblement ils souscriraient sans résistance à tout ce qu'on exigerait d'eux.

Cette politique d'*union chrétienne* a été adoptée depuis longtemps dans le Levant et y a produit d'excellents résultats. Là aussi, l'expérience avait démontré (comme elle le démontre aujourd'hui en Chine et au Japon) que les autorités locales ne respectaient que la force, et que partout où elles voyaient faiblesse ou modération, elles étaient sans aucun égard. Quand un pacha ou un bey veut maltraiter un Européen et violer les immunités dont il jouit à ce titre, s'il s'agit, par exemple, d'un sujet de la Grèce ou du Portugal, ou de tout autre petit État incapable d'envoyer une expédition pour tirer vengeance de l'insulte qui lui est faite, aussitôt les consuls des grandes puissances prennent en main la cause de l'Européen attaqué et exigent que justice lui soit faite.

En Chine et au Japon où, pour bien des motifs, une semblable politique serait plus nécessaire que dans le Levant, on ne l'a pas encore adoptée. Au contraire, tous

---

diens des Philippines pour appuyer les Anglais ? En agissant ainsi nous répondrions dignement aux obligations que nous devons à l'Angleterre pour ce qui concerne les Antilles, et nous resserrerions nos rapports avec cette puissance ; ce qui pourrait amener de grands avantages pour la sécurité de l'île de Cuba. C'est une affaire dont, à l'occasion, je parlerais volontiers aux ministres. »

les résidents ont reçu plus ou moins la recommandation de s'abstenir de toute intervention dans les difficultés qui pourraient surgir entre les autres étrangers et le gouvernement de Pékin. On a espéré obtenir ainsi les bonnes grâces des mandarins aux dépens des Anglais, et l'on a posé ce principe, à mon avis des plus funestes pour tous en général et pour chacun en particulier : *chacun pour soi*. Les Français seulement ont, depuis 1858, prêté quelque appui aux Anglais.

Les Américains du Nord se sont particulièrement signalés dans cette politique d'égoïsme. Quoiqu'ils aient en Chine un commerce presque aussi considérable que celui des Anglais, et qu'ils y fassent avec activité la contrebande de l'opium, ils se sont constamment refusés à prêter aux Anglais le moindre concours; mais ils ont toujours été fort empressés à profiter des avantages obtenus par ceux-ci au prix de leurs propres sacrifices. Aussitôt après que le traité de Nankin eut été conclu, le gouvernement des États-Unis vint en réclamer un semblable. L'empereur ayant manqué à quelques-unes des stipulations du traité, notamment à la clause relative à l'entrée à Canton, le gouvernement britannique se disposa, en 1849, à exiger l'exécution de ce qui avait été convenu, et invita les États-Unis à joindre aux vaisseaux anglais leurs vaisseaux de guerre qui stationnaient dans la rivière de Canton. La réponse fut un refus. Maintenant les forces anglo-françaises ont ouvert l'entrée du Yang-se-kiang et de Pékin, et il est bien certain que messieurs les Américains viendront vite réclamer pour eux le même droit. Les factoreries américaines furent brûlées en 1840, et pendant trois jours les Américains furent cernés dans leurs maisons, sans domestiques et sans vivres, tout aussi bien que les Anglais; mais ces derniers seuls durent réclamer et obtenir l'indemnité. En 1856, les propriétés des Américains du Nord à Canton furent de nouveau réduites en cendres; mais les propriétaires, pour recevoir l'in-

demnité qui leur était due, ont été obligés d'attendre que les Anglo-Français aient pris Canton et Pékin (*).

Pendant la guerre de 1840, le gouverneur de Macao, pour se rendre agréable aux mandarins, alla jusqu'à intimer à tous les sujets anglais l'ordre de sortir de la colonie portugaise, et cet ordre fut exécuté, bien que, circonstance fort grave, l'établissement de Hong-kong n'existât point encore.

Enfin et pour abréger, moi-même, comme ministre plénipotentiaire d'Espagne, j'avais reçu l'ordre de ne point *manifester mon opinion* sur les questions relatives à des étrangers, et dans mes instructions originales il m'était recommandé que, relativement aux représentants des puissances étrangères, je fisse paraître *adhésion* ou *éloignement*, suivant les circonstances. En vertu de ces instructions, lorsque l'infortuné gouverneur de Macao fut lâchement assassiné en 1839, et que, par suite de ce crime, des hostilités éclatèrent entre les troupes chinoises et les autorités portugaises, j'aurais dû montrer pour celles-ci de l'*éloignement*. Néanmoins, dans cette circonstance, j'assumai sur moi la responsabilité d'une conduite peu conforme à mes instructions, mais qui m'était dictée par des considérations d'humanité, et par ce que je croyais, et que je crois encore, de l'honneur de mon pays. Le conseil de gouvernement portugais, plongé dans

(*) Quand je dis les Américains du Nord, j'entends parler surtout du gouvernement des États-Unis. Quant aux sujets de ce gouvernement qui résident en Chine, il y en a beaucoup qui pensent tout différemment, et je ne crois pas commettre une indiscrétion en citant, entre autres, l'ex-ministre plénipotentiaire, P. Parker, homme bienveillant et charitable, qui a fait partie d'une société de missionnaires, et qui, comme médecin-chirurgien, a rendu beaucoup de services aux Chinois. M. Parker plaidait, lorsque je partis de Chine (et je suppose que ses idées n'ont point changé), pour une politique de *coopération*. *Suum cuique*.

la désolation, m'ayant invité à assister à ses séances, je ne m'y refusai point, et mon opinion m'ayant été demandée sur ce qu'il convenait de faire, je l'exprimai franchement; puis, cédant aux instances de ce même conseil, j'adressai au commissaire impérial des dépêches dans lesquelles je donnais au gouvernement portugais de Macao tout l'appui moral qu'il m'était possible de lui donner.

Sans aller chercher d'autres exemples, de quelle utilité a été au gouvernement espagnol son système d'isolement? Quelle marque de reconnaissance ou de considération sa conduite lui a-t-elle valu de la part des mandarins chinois? Ont-ils jamais donné une satisfaction quelconque pour l'outrage fait au pavillon de Castille, lors de la destruction du brick *Bilbaino?* Le consul général qui alla remplacer la légation a-t-il jamais été reçu en audience ni par le commissaire impérial ni par aucun autre fonctionnaire?

Supposons que six à huit voyageurs, marchant sur une même route et se dirigeant vers un même terme, rencontrent un tronc d'arbre qui leur barre le chemin. Si l'un d'eux se mettait aussitôt à l'œuvre pour écarter cet obstacle, serait-il juste, serait-il sage que tous les autres, s'asseyant tranquillement, attendissent, dans une égoïste inaction, que leur compagnon, plus fort, plus courageux, plus actif, eût accompli son œuvre, au prix de sa sueur, pour passer ensuite sans qu'il leur en ait coûté aucun effort? Ne serait-il pas plus raisonnable, plus facile et plus profitable pour tous de s'unir d'abord et de se mettre ensemble à déblayer la route?

NOTES.

A (page 324).

Je prie qu'on veuille bien m'excuser de reproduire ici, pour justifier ce que je dis sur le latin, quelques passages d'un article que j'ai déjà publié en Espagne, où l'étude de cette langue morte est encore obligatoire pour presque toutes les carrières.

« De tous les préjugés ridicules et funestes qui existent dans le monde, celui qui m'a toujours le plus étonné c'est l'idée de forcer tous les jeunes gens à apprendre le latin ; d'autant plus que cet aveuglement n'est pas un travers du peuple ignorant, mais bien de la classe éclairée, laquelle peut à peine concevoir une bonne éducation qui n'aurait pas pour fondement le latin, et encore y ajoute-t-on le grec. Or, je le demande aux pédagogues : « A quoi sert le latin ? — A connaître, me répondront-ils, les origines de notre langue, et à la bien parler. » Mais c'est là une erreur : les mots de notre langue ne procèdent pas seulement du latin et du grec, mais aussi de l'arabe, du celtibère et de plusieurs autres sources ; en sorte que, d'après le principe qu'on avance, il faudrait pour bien parler se perdre dans le labyrinthe des étymologies au lieu de s'appliquer à l'étude des connaissances utiles. La véritable acception des mots s'apprend dans les écrits des bons auteurs et dans le dictionnaire de la langue, puisque l'usage a dans bien des cas altéré et même changé complétement le sens que les expressions avaient dans l'origine. C'est ce qui est arrivé, par exemple, pour le mot *philosophie* (amour de la sagesse), par lequel on désigne aujour-

d'hui, entre autres choses, une des branches de l'enseignement des universités ; cela est encore arrivé pour le mot *tyran*, que les anciens employaient, sans aucune intention de blâme, pour désigner simplement un petit prince ou un roi ; enfin cela a eu lieu pour le mot *barbare*, dont les Grecs se servaient pour exprimer seulement l'idée d'*étranger*. Nous pourrions former ainsi une longue liste qui démontrerait que l'étude des origines de la langue ne servirait dans bien des circonstances qu'à égarer et à mettre de la confusion dans les idées.

« On allègue aussi que ceux qui savent le latin et le grec ont le grand avantage de pouvoir lire dans leurs textes originaux les auteurs anciens. — Qu'ils puissent les lire, je le comprends ; mais ce que je ne comprends pas, c'est l'avantage que peut procurer cette lecture ; car les anciens n'ayant connu que les *rudiments* des mathématiques et de la cosmographie et l'art de composer des vers, il est évident que chez nous un écolier de dix à douze ans (si l'on ne lui fait pas perdre son temps à apprendre le latin) en sait plus que Cicéron et les sept sages de la Grèce.

« On répliquera néanmoins que l'on trouve dans les auteurs anciens les principes de la morale et de la philosophie, ceux de l'histoire, ceux de notre droit public. — A cela je réponds que nous avons, pour tous les bons classiques, d'excellentes traductions avec notes et commentaires, faites par des hommes spéciaux qui ont consacré leur vie à cette étude, et que ces traductions sont beaucoup plus utiles que les textes originaux, pour quiconque ne s'est pas proposé de devenir professeur de latin.

« On fait observer qu'il n'est pas possible de savourer dans des traductions les beautés des poëtes. — Les véritables beautés de la poésie se trouvent dans les idées et non dans les mots, lesquels ne servent qu'à exprimer les idées ; or les idées se traduisent fort bien, et je ne craindrais pas de soutenir, par exemple, qu'un Espagnol lira avec plus

de fruit et de plaisir la traduction d'Horace par D. Xavier de Burgos, que l'original lui-même. Je ne contesterai pas néanmoins que la poésie ne soit difficile à traduire, et je conviendrai qu'il vaudrait peut-être mieux, en général, la lire dans sa propre langue; mais alors il faudrait commencer par étudier l'hébreu, afin de bien goûter dans sa source la poésie biblique, la plus sublime que nous connaissions. Il faudrait apprendre aussi le sanscrit; car il est bien certain que si les Romains ne firent qu'imiter les Grecs, ceux-ci, de leur côté, avaient tout emprunté aux Indiens : poëmes épiques, comédies, tragédies, odes et jusqu'aux fables, celles d'Ésope n'étant qu'une traduction littérale d'une collection sanscrite; et si nous voulons approfondir la question, nous trouverons peut-être que les Indiens à leur tour ont copié les Chinois. En effet, il n'y a qu'à voir à Macao ou à Canton une représentation théâtrale exécutée sur un théâtre en plein vent, sans changement de décors, par des acteurs masqués, chantant leurs rôles, non sur une musique variée et composée *ad hoc* comme celle de nos opéras, mais sur cinq différentes mélodies (une guerrière, une tendre, une mélancolique, etc.); il n'y a, dis-je, qu'à voir cela pour reconnaître sur-le-champ le moule où fut coulée la tragédie d'Eschyle ou d'Euripide avec ses *cinq modes*, dont l'explication a donné tant de peine aux critiques et aux érudits.

« On dit que celui qui sait le latin apprend ensuite plus aisément le français ou toute autre langue. — Cela est vrai jusqu'à un certain point, comme il est vrai que celui qui sait déjà le piano apprendra plus aisément le violon ou la flûte que celui qui n'a aucune pratique de la musique. Mais cet avantage n'est pas particulier au latin, et il appartient également à toute autre langue. Ce qui arrive, c'est que l'intelligence s'accoutume à comprendre et à exprimer les idées avec d'autres paroles et d'autres formes de phrases que celles de la langue maternelle. En outre

le latin facilite l'étude des langues qui ont de l'analogie avec lui, comme le français, l'espagnol ou l'italien ; mais l'allemand sera une bien meilleure préparation que le latin pour l'anglais, le hollandais ou le suédois ; l'illyrien pour le russe, l'hébreu pour l'arabe, le tartare pour le turc ou le hongrois, et le sanscrit pour l'indoustani. Penser autrement, ce serait se figurer que le latin est la mère de toutes les langues, théorie que ne pourraient admettre que des gens profondément ignorants en cette matière.

« Enfin j'ai entendu quelques pères de famille dire qu'ils font apprendre le latin à leurs fils dans le premier âge, parce qu'à cette époque l'esprit n'est pas encore capable d'études plus sérieuses. — De toutes les absurdités que j'ai entendu avancer sur cette question, il n'en est pas de plus forte que celle-là. Je puis affirmer par expérience qu'à l'exception des quantités imaginaires de l'algèbre, il n'y a pas d'étude plus compliquée, plus ingrate, plus inintelligible, plus insupportable pour un enfant que le latin, surtout tel qu'il est enseigné dans nos écoles. Ce qu'une jeune intelligence saisit avec le moins d'ennui et de fatigue, c'est la géographie, les principes de la géométrie et de la cosmographie, et les faits culminants de l'histoire, le tout enseigné au moyen de cartes, de sphères, de planches, qui font, pour ainsi dire, entrer la science par les yeux et la gravent profondément dans la mémoire. Puis viennent la physique, la chimie et la mécanique, apprises au moyen des appareils et des instruments nécessaires pour les expériences. Nous devons ajouter la musique et la peinture, si l'enfant s'y sent disposé. Quant à la danse et à la gymnastique, ce sont d'excellents exercices pour donner aux enfants de la force et de la grâce, tout en les amusant. L'étude théorique des langues, la grammaire, la rhétorique, la logique, les mathématiques, l'économie politique, la législation exigent plus de maturité et une application toute spéciale.

« Il n'y a pas longtemps que les médecins et les chirur-

giens faisaient leurs études spéciales en latin, et écrivaient leurs ordonnances dans cette langue, afin d'être mieux compris des pharmaciens. Moi-même, sans être bien vieux, j'ai appris en latin non-seulement la rhétorique, mais aussi la logique et l'algèbre. Enseigner les sciences dans la langue d'un peuple qui ne les connut jamais et dans laquelle par conséquent il faut créer toute la nomenclature technique! Mais il y a plus. Ne voyons-nous pas encore, dans l'acte le plus solennel de la vie, quand nous allons prier dans le temple du Seigneur, le prêtre, montant à l'autel, prier et adresser au peuple agenouillé sa voix sacrée dans une langue dont personne peut-être n'entend un seul mot? Combien de gens y a-t-il qui comprennent la sainte messe et ce qui s'y fait et ce qui s'y dit? Quelle aberration! Est-il étonnant, après cela, qu'un prédicateur, du haut de la chaire, emploie, pour orner son éloquence apostolique, de fréquentes citations latines, qui émeuvent profondément les vieilles femmes?

« Au moyen âge, lorsque les souvenirs de la domination romaine étaient récents, les documents publics s'écrivaient encore en latin, et beaucoup d'auteurs publiaient leurs ouvrages en cette langue. Alors l'étude du latin était utile. Mais aujourd'hui qu'il ne reste de tout cela que peu de chose ou rien du tout; aujourd'hui que les connaissances positives et utiles ont pris un si vaste développement, je tiens qu'apprendre le latin ou le grec c'est une déplorable perte de temps. En tout ce que je suis à dire, je considère le système adopté d'obliger les jeunes gens à étudier les langues mortes comme base de leur éducation, quoiqu'ils ne se destinent pas à la carrière ecclésiastique. Qu'un homme déjà formé, maître de lui-même et en état de juger de ce qui lui convient, entreprenne, si bon lui semble, le latin ou le grec, comme quelques-uns entreprennent l'arabe ou le chaldéen, rien de mieux. Ce sont des goûts très-permis et qui peuvent

avoir leur utilité, surtout pour l'histoire ancienne. Ainsi, que le gouvernement entretienne des chaires de latin et de grec, je le trouve excellent; mais je demande qu'on n'oblige pas ceux qui n'ont nul besoin de cette étude, à perdre quelques-unes des plus précieuses années de leur jeunesse, uniquement pour ne pas refuser cet hommage, en quelque sorte religieux, à l'idole d'une stupide routine. »

B (page 396).

PRÉCIS HISTORIQUE SUR L'EMPIRE ANGLAIS DANS L'INDE ET RÉFLEXIONS SUR SON ÉTAT ACTUEL ET SON AVENIR (*).

Il y a un siècle à peu près, quelques négociants de Londres se formèrent en compagnie, et, à la faveur d'une charte portant privilége exclusif, ils établirent une factorerie au Bengale. Comme le pays était infesté de voleurs, ils la faisaient garder, pendant la nuit, par quelques hommes armés; bientôt ces hommes furent au nombre de cent, et la Compagnie anglaise obtint du prince local un terrain assez vaste autour de la factorerie; elle y gagna plus de sécurité, mais cependant elle eut ainsi une petite frontière et dut augmenter le chiffre de ses hommes armés.

Le pays était alors divisé en un grand nombre de petits États; et ceux-ci se faisaient des guerres continuelles. Quelques princes vinrent demander l'aide des Anglais, offrant des territoires en rétribution. D'autres leur soulevèrent des querelles et les obligèrent à se battre. C'est ainsi que la Compagnie des négociants anglais se trouva, après quelques années, maîtresse de toute la province du Bengale.

(*) Ce petit mémoire sur l'Indoustan fut publié, mot pour mot, en 1857 au moment de la révolte des cipayes. L'auteur a cru utile de le reproduire ici, vu les étroits rapports qui existent et qui existeront toujours entre ce vaste pays et la Chine.

Le gouvernement britannique dut prendre connaissance de ces faits et vint même aider la Compagnie, en lui envoyant des troupes et des vaisseaux. En compensation, il commença à intervenir dans l'administration des vastes contrées qui étaient devenues la propriété de la Compagnie.

Sa charte expirant en 1833, le gouvernement lui en accorda une nouvelle en vertu de laquelle il fut défendu aux directeurs de la Compagnie d'exercer le commerce, qui devint libre désormais.

Comme la Compagnie exposait qu'elle avait perdu son capital, le gouvernement lui reconnut un crédit de £ 6,000,000 et lui alloua la somme annuelle de £ 650,000 (intérêt de 10 1/2 p. 100). Les membres de la Compagnie reçurent ainsi des inscriptions pour la somme de £ 6,000,000 portant 10 1/2 pour 100 d'intérêt. A cause de cet avantage, les inscriptions sont toujours à peu près à 300 pour 100. Elles forment ce qu'on appelle l'*India Stock*. L'intérêt total annuel de £ 650,000 (16,250,000 francs) est payé par le trésor de l'Inde.

Depuis 1834, tout possesseur d'une de ces inscriptions fait partie de la Compagnie de l'Inde ; et il suffit d'en avoir un certain nombre que la charte a fixé pour pouvoir être élu membre de la Direction (Court of directors).

Par la nouvelle charte, un bureau de la couronne, intitulé *Board of contrôl* (Bureau d'intervention), fut établi. La direction de la Compagnie ne peut envoyer ses ordres au gouverneur général de l'Inde que par l'entremise du *Bureau de contrôle*. Celui-ci est de fait un ministère qui gouverne l'Inde. Les directeurs de la Compagnie n'ont d'autre pouvoir effectif que celui de faire des nominations pour les emplois civils et militaires : c'est ce qu'on appelle le *patronage;* ils peuvent favoriser leurs parents ou leurs amis. Quelquefois ils ont vendu des emplois, bien qu'ils n'y soient point autorisés. L'exercice de ce *patronage* est le seul avantage que, depuis la charte

de 1834, les directeurs de la Compagnie retirent de leur position. Ils peuvent rappeler le gouverneur général de l'Inde s'ils le jugent convenable. Dans ce cas, la reine propose pour le remplacer trois personnes parmi lesquelles seulement les directeurs doivent choisir le nouveau gouverneur général.

La Compagnie anglaise a eu continuellement des guerres dans l'Inde. Les princes voisins, sans reconnaître la supériorité et la force des Européens, lui ont maintes fois cherché querelle pour la chasser de l'Inde. Le résultat a été que, malgré les ordres constants partis de Londres enjoignant de ne pas faire de conquêtes, les gouverneurs généraux, l'un après l'autre, ont été obligés, pour avoir la paix, d'occuper les pays de ces voisins incorrigibles. Ainsi l'empire britannique s'est étendu jusqu'à absorber le Lahore et le Scinde, et il exerce une influence toute directe sur l'Afghanistan jusqu'à la Perse.

A l'époque où les Anglais commencèrent leur carrière au Bengale, régnait à Delhi le *Grand-Mogol;* c'est le titre que prit Timour (Tamerlan) en conquérant l'Inde, et que conservèrent ses successeurs.

Ces conquérants mogols étaient musulmans et prétendaient à la domination de toute l'Inde. Il y avait pourtant un grand nombre de princes suzerains, tant musulmans qu'Indous, qui gouvernaient leurs États avec tout le degré d'indépendance qu'ils parvenaient à obtenir. Ces princes se faisaient aussi entre eux des guerres acharnées. Au temps de l'arrivée des Anglais, la cour de Delhi était démoralisée et n'exerçait presque plus de contrôle sur les pays quelque peu éloignés. L'Inde entière se trouvait en proie à l'anarchie ; les voleurs et les pirates y régnaient librement. Pour aller d'un lieu à un autre, soit par terre, soit par les rivières, il fallait se réunir en caravanes et convois d'une grande force. Ceci explique la facilité de la conquête britannique; elle fut bienfait pour ces malheureuses régions.

Les recettes de la Compagnie de l'Inde se sont élevées dans ces dernières années de 650 à 700 millions de francs. Plus de la moitié provient de l'impôt territorial, et le reste de taxes indirectes, c'est-à-dire des monopoles de l'opium et du sel, de la douane, du timbre, etc.

Les Anglais, déjà maîtres d'une grande partie de l'Inde, partagèrent tout le Bengale en divers lots de terrain. A chaque fraction, une somme permanente fut fixée comme impôt foncier; ces lots furent alloués à des spéculateurs qui s'obligèrent à payer au gouvernement la somme déterminée. Ces *fermiers* s'appellent *zémindars* (*) et les parties de terrain *zémindaries*. Tant que le zémindar paye la somme fixée pour sa zémindarie, il en conserve la jouissance, il la sous-loue en tout ou en plusieurs parts, il la vend et même il la lègue par testament; mais s'il reste en arrière, le gouvernement le dépossède immédiatement. En vertu de ces dispositions, les zémindars sont devenus de fait les maîtres des terres, et leurs propriétaires primitifs ont été réduits à l'état de travailleurs, auxquels les zémindars ne laissent en définitive que l'indispensable pour ne pas mourir de faim.

Les zémindars sont en réalité plus que des propriétaires, ils sont de véritables seigneurs féodaux; ils traitent les cultivateurs comme bon leur semble. Sans doute il y a dans le pays des autorités civiles et des tribunaux de justice devant lesquels tout le monde est égal par la loi; mais ces garanties sont plus qu'illusoires. Dans l'Inde, on achète autant de témoins qu'on en veut, au prix de 2 ou 3 francs. Or le puissant zémindar, quand il s'agit de comparaître devant une cour, reste toujours triomphant, eût-il commis n'importe quelle exaction ou quel crime.

Un riche et respectable Espagnol qui, chassé de l'Amérique du Sud par l'insurrection, exploitait une indigoterie au Bengale, me disait : « On parle de nos esclaves

(*) Nom persan de *zemin* (terre) et du verbe *avoir*.

de Cuba, mais qu'est-ce que la misère de nos nègres comparée à celle de ces pauvres Indiens? Ces Indiens sont mes esclaves et les esclaves de mes domestiques, les esclaves du zémindar, les esclaves des employés du zémindar, et les esclaves de leurs domestiques. »

Je ferai observer, en passant, que les cipayes qui se sont révoltés sortent de ces troupeaux de malheureux esclaves des zémindars.

Dans les autres présidences hors du Bengale, le gouvernement des Anglais afferme les terres au plus offrant soit pour un an, soit pour plusieurs années.

Il y a encore dans l'Inde un grand nombre d'États (plus de cent cinquante), grands et petits, qui ne sont pas gouvernés directement par les Anglais. On les laisse sous l'administration des princes natifs, moyennant des conditions extrêmement variées. Tantôt le souverain indigène paye un tribut annuel à la Compagnie, tantôt il a contracté d'*obéir* à celle-ci. Le plus ordinaire pour ces souverains est d'avoir un corps de troupes organisé et commandé par des Anglais; de plus, la Compagnie anglaise conserve près de lui un ministre *résident*. Il va sans dire que ce résident est le véritable gouverneur du pays. En résumé, l'indépendance de ces États est tout à fait nominale; elle ne sert qu'à rendre possible aux chefs natifs et à leurs employés l'exercice de leur rapacité sur les populations, et à alimenter dans l'esprit de ces demi-souverains et de leurs ministres le désir de devenir complétement indépendants en secouant le joug des odieux étrangers.

Dès que les ministres d'Angleterre s'immiscèrent dans le gouvernement de l'Inde, une lutte s'engagea entre deux systèmes opposés. Les Anglais qui n'appartenaient pas à la Compagnie, et qui par conséquent n'avaient jamais été dans l'Inde, voulurent y introduire l'instruction et les sciences au moyen d'écoles publiques, et le christianisme à la faveur des missionnaires; les membres de

la Compagnie, au contraire, désiraient maintenir ces populations de couleur dans le *statu quo*. Les partisans de la réforme, comme appartenant au gouvernement de la couronne, eurent le dessus. Des établissements publics d'éducation furent établis ; ils coûtent annuellement au gouvernement de l'Inde 2,250,000 francs ; et les sociétés religieuses d'Angleterre y envoient en outre 4,500,000 fr. pour entretenir près de neuf cents missionnaires, qui dirigent à leur compte plusieurs écoles.

La liberté de la presse y fut également établie, et par suite de cette mesure divers journaux en langue indigène y ont vu le jour. Il paraît pourtant que le préféré d'entre eux n'a jamais pu se faire une clientèle de mille souscripteurs.

Les Indiens jusqu'à présent n'ont pas apprécié ces bienfaits ; ils y ont vu seulement le plan arrêté de la part des Anglais de les induire à abjurer leurs religions et de les persuader tôt ou tard d'embrasser le christianisme. L'ardent prosélytisme des missionnaires surtout, qui a été dans ces dernières années plus actif qu'auparavant, a soulevé l'indignation des fanatiques.

Les Anglais, malgré les continuelles guerres qui les ont occupés, ont ouvert un canal d'irrigation qui, naissant au pied de l'Himalaya, arrive jusqu'aux champs de Delhi, après un parcours de 750 kilomètres, et un autre appelé *le canal du Gange*, qui, prenant sa source à Hurdwar, finit à Cawnpore, formant un développement de 1,500 kilomètres. Il a fallu faire traverser la rivière Solani par les eaux de ce canal, et à cet effet on leur a construit un pont de quinze arches ayant chacune 50 pieds d'ouverture. Cette magnifique construction a coûté plus de 7 millions de francs.

Une grande route pour voiture a été pratiquée ; partant de Calcutta, elle se dirige vers Bénarès, Agra, Delhi, et doit arriver aux pieds de l'Himalaya, sur un parcours de 2,400 kilomètres ; elle en mesure aujourd'hui 1,600. Une

route pareille, qui compte déjà 1,200 kilomètres, de Bombay à Agra, est en construction ; et une autre encore, de Calcutta à Bombay, s'étend déjà à 250 kilomètres.

Enfin un vaste réseau de chemin de fer a été commencé; les actions jouissent d'un fort intérêt assuré par le gouvernement; et quelques centaines de kilomètres sont en exploitation.

Il y a eu dans l'Inde une secte diabolique connue sous le nom de *Tug*. Les associés étaient liés entre eux par le secret et adoraient une divinité infernale. Leur but était de commettre le plus grand nombre possible d'assassinats en dépouillant leurs victimes. Ils avaient des ramifications et se communiquaient dans toutes les contrées de l'Inde. Les Tugs exercèrent leurs cruautés bien après l'établissement des Anglais ; mais à la fin ceux-ci vinrent à bout de détruire cette horrible association qui était une grande calamité pour le pays; ils ont pendu plusieurs centaines de Tugs.

Ces faits justifient parfaitement les lignes suivantes d'un excellent livre sur l'Inde (*) :

« Depuis plus de soixante ans la propriété privée a été « chose sacrée dans l'Inde anglaise; des millionnaires ont « étalé leurs richesses au soleil et n'ont pas senti leurs « têtes trembler sur leurs épaules. C'est là un fait inouï « dans l'histoire de ces contrées lointaines et le plus beau « panégyrique que l'on nous semble pouvoir tracer de l'administration de l'honorable compagnie.

« Nous connaissons assez le pays pour affirmer sans » hésitation que si le rhéteur peut trouver un sujet à « phrases ronflantes dans le fait de l'exploitation de plus « de cent millions d'Indous par une poignée d'Européens, « l'homme pratique doit reconnaître que l'Inde possède « aujourd'hui le gouvernement le plus honnête, le plus

(*) *Les Anglais et l'Inde*, par E. de Valbezen, consul général de ce à Calcutta. Paris, 1857.

« éclairé, le plus juste, le meilleur en un mot qu'elle ait « jamais eu. »

Nombre de personnes croient que le gouvernement de Londres tire des ressources pécuniaires de l'Inde. Le trésor de cette colonie a toujours été indépendant de l'Angleterre, et très-fréquemment il a éprouvé des déficits qui ont obligé la Compagnie à contracter des emprunts. Ainsi, l'Inde anglaise a maintenant une dette publique de 1,250,000,000 de francs, outre les 16 millions qu'elle a à payer annuellement pour les intérêts des titres (*India Stock*).

La *nation* britannique retire cependant de grands avantages de ses possessions indiennes. Elle reçoit d'abord les 16 millions que je viens de citer et aussi la plus grande partie de l'intérêt annuel de la dette, dont bon nombre d'inscriptions appartiennent à des résidents en Europe. De plus, les employés civils et militaires font annuellement des remises considérables, soit comme épargnes, soit pour faire face aux dépenses de leurs enfants, qu'ils font élever dans des colléges en Angleterre. Sans cesse beaucoup de ces employés viennent avec congé en Europe. Je vais faire un calcul approximatif de la somme annuelle que l'Inde envoie à la Grande-Bretagne :

Pour l'intérêt du papier India Stock. . . .	16,250,000
Pour intérêts de la dette publique.	40,000,000
Envoyé par les employés civils et militaires.	40,000,000
Envoyé par le gouvernement pour payer les pensions des employés en retraite. . . .	20,000,000
Pour les effets militaires que le gouvernement anglais envoie à l'armée de l'Inde. . .	20,000,000
Pour les capitaux des négociants et indigotiers qui se retirent en Europe, après avoir fait leur fortune..	15,000,000
	151,250,000

Outre cette somme, il faut compter les bénéfices de tous les fabricants et des négociants qui font des affaires avec l'Inde, commerce auquel s'emploient peut-être un millier de navires.

Je dis que l'Inde paye annuellement une somme d'environ 150 millions de francs à la Grande-Bretagne. Il ne faut pourtant pas en induire qu'on exporte des métaux de la colonie pour la métropole. Les grandes quantités d'opium, d'indigo, de sucre, de coton, de soie et d'autres produits naturels, que les étrangers tirent de l'Inde, font que la balance mercantile est après tout en faveur de cette riche contrée, et qu'il est nécessaire d'y importer constamment, pour solder les comptes, de l'or et de l'argent d'Europe, d'Amérique et de Chine. Pendant la moitié du siècle actuel, plus d'un milliard de francs est passé certainement, par des navires anglais, de la Chine à Calcutta et à Bombay.

Dans l'Inde on enfouit beaucoup de trésors ; et cet usage était plus général avant la domination anglaise, parce qu'alors on n'y connaissait point de titres portant intérêt soit de la dette publique, soit de banques ou d'autres associations commerciales. Les princes surtout ne manquaient jamais d'avoir leur trésor. Quand le grand-aïeul du roi actuel d'Oude monta sur le trône, il trouva, à ce qu'on raconte, dans les caves de son palais la fabuleuse somme de 25 milliards de francs. Il aurait pu payer toute la dette de la Grande-Bretagne. Il se mit à gaspiller cette colossale mine d'or, et fit la fortune de toutes les personnes qui l'entouraient. Il n'était pourtant pas heureux ! Il avait un chien, et il disait souvent : « Voyez, j'ai fait tant de personnes opulentes, eh bien ! il n'y a que ce chien qui m'aime véritablement. » Et des larmes lui coulaient des yeux. J'ai connu très-familièrement à Bénarès un des princes détrônés pour avoir fait la guerre aux Anglais ; il y était prisonnier. En le dépossédant de ses États, on lui

avait permis d'emporter ses effets personnels et il avait trouvé moyen de faire glisser avec ceux-ci une charrette pleine de briques d'or. Comme la pension que lui allouait la Compagnie ne lui suffisait pas, il vendait de temps à autre, en cachette, une de ces briques. Je lui en vis vendre une pour laquelle il eut à peu près 12,500 francs.

Cette habitude d'amasser des trésors, entre autres maux, a amené sur l'Inde celui de l'irruption des montagnards féroces. Les Afghans ont envahi et saccagé dix-sept fois les malheureux habitants des plaines de l'Indoustan (*).

Les Anglais sont-ils aimés dans l'Inde? Non; ils y sont au contraire détestés (**). Je visitai plusieurs de ses provinces en 1838 et 1839; elles me parurent déjà un volcan.

(*) Alexandre fut aussi sur le point de l'envahir. Ayant traversé le fleuve Indus, le royaume de Lahore et la rivière Sutlège, il rencontra le désert de Bahalvapor. Il voulait poursuivre sa marche, mais son armée commença à se mutiner. Alors il retourna sur ses pas vers l'Indus, qu'il prenait pour le Nil, fit construire des barques où il mit son infanterie, et la cavalerie marchait sur les rives, à droite et à gauche. Il croyait se diriger vers l'Égypte. Tout à coup les barques restent à sec; puis après quelques heures elles flottent de nouveau. Il croit que la mer est voisine, et envoie des gens qui, en effet, la trouvent. Alors il fait construire trois vaisseaux qui sont lancés dans la mer, et qui, sous la conduite de l'amiral Nearcus, doublent le cap de Bonne-Espérance (qu'on croit généralement avoir été trouvé pour la première fois par Vasco de Gama) et arrivent à Alexandrie après trois ans de voyage.

(**) « Pendant les désastres de Caboul, les campagnes incertaines du Punjab, on a pu facilement se convaincre que les sympathies populaires de l'Inde étaient avec les Afghans et les Sicks, et non pas du côté des Anglais. C'est en vain que la conquête anglaise a tiré l'Inde de l'abîme des guerres civiles et des révolutions, que sous son influence la fortune publique a augmenté dans des proportions prodigieuses; tous les bienfaits d'un gouvernement régulier, la liberté individuelle, la sécurité parfaite de la propriété, les grands

Comme je pouvais m'exprimer en persan (*) et même un peu en indoustani, je parlais souvent avec des indigènes au sujet de leur état politique.

Je n'étais pas Anglais; ils ne craignaient pas de m'ouvrir leur cœur. Quand je leur demandai s'ils seraient contents de voir arriver les Russes (**) vers leurs pays, ils me répondaient : « Ah! plût à Dieu que vinssent les Russes, ou les Afghans, ou même les diables, pour nous délivrer des Anglais! »

---

travaux publics qui sillonnent aujourd'hui le pays, n'ont inspiré aux populations ni affection ni reconnaissance. Pour elles, l'Anglais a été, il est et il sera toujours le maître, sinon l'ennemi! »

(*Les Anglais et l'Inde*; par E. de Valbèzen, consul de France à Calcutta. Paris, 1857.)

(*) Le persan était la langue de la cour de Delhi, et encore aujourd'hui il n'y a pas de musulman tant soit peu bien élevé qui ne le parle facilement.

(**) Dans les instructions que je reçus en 1834, pour faire un voyage en Orient, il m'était ordonné de me rendre dans l'Inde à travers la Perse, et de m'informer s'il serait possible aux Russes d'envahir la colonie britannique.

A la suite se trouvaient ces lignes :

« L'Indoustan doit être aussi un objet spécial pour vos observations, afin de savoir quelles sont les bases du gouvernement que l'Angleterre a établi à Calcutta; si les autorités subalternes font subir des vexations aux populations; si cette puissance pourra se soutenir dans la domination de ses vastes possessions près du Gange, à l'aide de la milice appelée *cipayes*, et si cette milice est animée de l'esprit de fidélité qui est nécessaire pour compter sur elle dans le cas d'une guerre. » (El Indostan debe tambien ser objeto particular de la observancia de V. para saber que bases tiene el gobierno que la Inglaterra ha establecido en Calcuta; si las autoridades subalternas causan vejaciones á las poblaciones; si podrá aquella potencia sostenirse en la posesion de sus dilatados dominios en el Ganges, con el auxilio de la milicia llamada *sipayos*, y si esta se halla con el buen espíritu que se necesita para contar con ella en el caso de una guerra. . . . . .

« Aranjuez 10 de abril de 1834. — Francisco Martinez de la Rosa. »

Il y a quinze ans que j'ai parlé sans ambiguïté de cet état de choses; peu après mon voyage dans l'Inde, je publiai un rapport officiel, que j'avais fait pour le ministre des affaires étrangères de mon pays, sur l'état des îles Philippines. Je dus toucher la question des négociants étrangers qui vont s'y établir, et à l'admission desquels le gouvernement espagnol, par des méfiances politiques, avaît mis pendant longtemps des entraves (les Anglais, en 1762, attaquèrent et prirent Manille). A propos de ces questions, je parlai de la Grande-Bretagne, de la *haine* qu'avaient les Indiens pour sa domination, et des difficultés financières qui pourraient bientôt l'atteindre; et, l'imagination trop exaltée, je finis même par dire qu'à mon avis nous aurions, avant peu d'années, plutôt à plaindre qu'à craindre la Grande-Bretagne (*).

(*) En este colosal imperio todo es artificial. Los Ingleses son de aquellos subditos aborrecidos..... No tienen mas apoyo que la tropa. Los Indios estan *contra todo su gusto* sujetos á los Ingleses por medio de soldados indios pagados con dinero que se saca á los Indios. Aqui todo es imperio de ilusion y de opinion, no hay ningun lazo de amor, ningun cimiento solido. Este es un hombre muy robusto en la apariencia pero que el soplo de un aire puede matar y que de todos modos ha de morir. Si los Rusos se deciden á tirar el guante y meten en el Afganistan un ejército de 15 ó 20,000 hombres, la India inglesa está perdida sin remedio : esta es mi opinion. Tres años atras este ejército hubiéra hallado tal vez dificultades para llegar á Lahor, pero en el dia los Afganes le recivirian con los brazos abiertos y no le faltarian ni camellos ni víveres. Al contrario se unirian á ellos para vengarse de los Ingleses y correr a saquear la India que era su antigua profesion. Al llegar al Indus los Ingleses se verian de repente acometidos por todas las fronteras y por enemigos interiores; y su poder caeria probablemente como un castillo de naipes. . . . . .

El obispo de Calcuta, Sr Hebert, en su conocida descripcion del viage que hizo por la India, dice que en cualquiera circunstancia favorable, desde el uno al otro estremo dal pais, todo el que pue-

On me demandera : pourquoi donc les Indiens haïssent-ils les Anglais?

D'abord, tout peuple abhorre la domination des étrangers, fussent-ils des anges. Les masses sont incapables de connaître ce qu'il y a de bon sous leur joug ; peut-être même prennent-elles les bienfaits pour des maux. Les capables sont rongés par l'ambition ; ils ne voient qu'une chose dans la domination étrangère, c'est qu'eux-mêmes ils ne sont rien. *L'indépendance nationale* est le sentiment le plus naturel chez l'homme. *L'amour de la patrie* est beaucoup plus fort parmi les sauvages que parmi les civilisés.

Les Anglais vont dans l'Inde; ils sont obligés de s'entourer de nombreux domestiques, ils y vivent en grands seigneurs; ils y jouissent d'appointements énormes, et fabuleux si on les compare aux petites sommes qui suffisent aux Indous pour vivre. Ils se retirent ensuite en Europe avec une fortune ou avec une forte pension de retraite. Tout cela sort de l'Inde. Or les indigènes disent : « Voilà des hommes qui viennent d'un pays lointain, des hommes ennemis de notre race et de notre religion, et qui nous exploitent à leur gré et entièrement à leur profit! »

Combien de princes détrônés, combien de parents de ces princes, combien d'hommes supérieurs par rapport à leurs compatriotes, n'ayant qu'un mince emploi ou en étant entièrement privés, qui pensent qu'ils seraient des rois, des ministres, des gouverneurs, des juges, des collecteurs de taxes, en un mot, qu'ils seraient des personnages, dans le cas où l'on pourrait chasser ces heureux étrangers qui accaparent toutes les places lucratives! On me disait souvent : « Les Anglais sont tout; nous ne sommes rien. »

---

da comprar ó robar un caballo se armará contra el gobierno. . . .
(Informe sobre el Estado de las islas Filipinas. Capitulo *Politica esterior*, pag. 18 y 19.— Madrid, 1843.)

Il est dans la nature des Anglais de regarder d'un air dédaigneux les hommes de tous les autres peuples, parce qu'ils se croient (et avec raison, peut-être) supérieurs à eux. On peut donc se faire une idée du mépris hautain avec lequel ils traitent ces Indiens cuivrés qui leur sont en réalité si inférieurs, et qui, réduits à la condition de sujets conquis, se voient obligés de flatter leurs maîtres. Ce mépris s'étend même jusqu'aux personnes couleur café au lait : les créoles de l'Inde qui ont dans leur sang quelque mélange d'indien ou de portugais sont nommés par les Anglais *halfcast* (demi-caste ou caste bâtarde), et ne sont plus considérés de la même manière que les blancs.

Il est encore dans l'Inde une circonstance aggravante : la division des castes s'y trouve : on a le plus grand respect pour les hautes castes et un souverain mépris pour les basses. Or les Européens (parce qu'ils mangent de tout) sont considérés appartenir à la dernière des castes, celle des *metters*. La destinée des pauvres *metters*, en naissant (car là il n'y a pas de possibilité de changer de caste), est de nettoyer toute espèce d'ordures.

Les Indiens ne se gênent pas pour nous dire eux-mêmes qu'ils nous considèrent comme appartenant à la caste des *metters;* ce qui d'ailleurs leur paraît très-exact et juste : ils ne voient pas d'autre caste où ils puissent nous classer.

Il y a aussi une autre caste avilie, c'est celle des danseurs et danseuses. Dans l'Asie, en général, il n'y a de danseurs que ceux payés pour amuser les personnes riches. Toutes les danseuses, sans exception, sont d'abjectes prostituées. Eh bien! j'ai vu un jour, à une fête dans une maison indigène, un théâtre de marionnettes : il représentait un bal anglais ; le gouverneur général des Indes en grand uniforme, tous les autres principaux chefs et leurs dames arrivaient les uns après les autres, désignés par leurs noms, et se mettaient à danser pour amuser les assistants indiens.

J'ai été surpris de voir qu'en Angleterre on considère l'insurrection des cipayes comme conséquence d'un défaut d'organisation dans l'armée. L'armée n'était pas, je crois, mal organisée; les soldats y venaient tous volontairement; dans leurs champs ils auraient gagné deux roupies (5 fr.) par mois, et la Compagnie anglaise leur en donne 8; de tous les Indiens, les cipayes seraient ceux qui perdraient le plus en cas d'un triomphe complet sur les Anglais; mais ils sont Indiens et pénétrés de l'esprit de leurs compatriotes; ils ont sucé le lait en entendant maudire ces dominateurs étrangers; ils ont des armes à la main, et à la fin ils éclatent et se soulèvent. Les paysans ne se sont pas prononcés, parce qu'ils manquent d'armes, d'argent, d'organisation; mais qu'on ne les croie pas indifférents : leur esprit se fait jour à travers les régiments des cipayes : ceux-ci, dans ces circonstances, représentent leur nation.

Les Anglais conserveront-ils l'Inde? Je dois dire la vérité : je pense qu'ils la perdront tôt ou tard; je dirai plus: j'ai la conviction que toutes les colonies sont destinées à être perdues. La nature veut *le gouvernement de la localité par la localité même* (*). Les Anglais parviendront

(*) Aux îles Ioniennes, y aurait-il plus de sûreté pour la propriété et les personnes? y payerait-on moins de taxes? y verrait-on un plus grand commerce? ces îles enfin seraient-elles plus prospères, plus florissantes, unies au petit royaume de Grèce que soumises au gouvernement (protectorat) de la Grande-Bretagne? Je ne le pense pas; j'estime qu'il arriverait tout l'opposé. Cependant les Ioniens se croient les plus misérables et les plus malheureux des hommes sous le régime des autorités anglaises, et ils languissent en rêvant le jour où ils pourront former une province de l'État hellénique. Je ne fis guère que passer par les principales îles Ioniennes, et ce fut assez pour acquérir la conviction que le désir véhément de s'émanciper du joug britannique y domine la pensée des grands comme des petits. C'est qu'ils parlent grec, ils

très-probablement à étouffer la présente révolte; mais les châtiments qu'ils ont déjà infligés aux mutins, et ceux qu'on infligera encore sans nombre ni pitié (si l'on écoute les conseils des journaux de Londres), redoubleront la haine des Indiens. Ils ne considéreront jamais ceux de leur race qui iront à l'échafaud que comme des victimes périssant pour l'indépendance de leur patrie, et ils jureront de les venger.

Ceci serait d'autant plus grave qu'il n'y a d'êtres au monde tels que les Indous pour souffrir avec stoïcité la douleur et la mort. Les pénitences cruelles auxquelles ils sont portés par leurs superstitions font frémir. Ils vont de l'extrémité de l'Inde jusqu'à la source du Jumna sans jamais se tenir debout, marchant à quatre pattes pendant des centaines de lieues. Ils s'enterrent tout vivants et

---

sont Grecs, ils veulent être gouverués par des Grecs, ou, pour mieux dire, ils veulent être sous un gouvernement auquel ils puissent participer.

La Grèce, après la guerre d'émancipation et les troubles civils qui s'ensuivirent, resta dans un état complet de misère. Bon nombre de citoyens furent entièrement ruinés. Des Grecs me parlaient quelquefois de cet état calamiteux, et m'assuraient qu'ils étaient en réalité beaucoup plus mal qu'à l'époque des Turcs; ils ajoutaient avec amertume : « Nous n'avons gagné qu'un drapeau. » Alors je leur demandais s'ils se repentaient d'avoir fait l'insurrection, et s'ils aimeraient mieux être restés sous les Turcs. « Oh! non, non, me répondaient-ils; soyons pauvres, mais soyons libres. »

Lors de l'invasion du Portugal par les troupes de Napoléon Ier, la cour de Lisbonne s'en fut au Brésil, où elle continua de résider encore quelques années après la retraite de l'armée française. Il en résulta que le Portugal était gouverné par son propre roi, mais résidant à Rio-Janeiro, et la mère-patrie se trouva, sous ce point de vue, à l'état de colonie du Brésil. Qu'en arriva-t-il? Le Portugal s'impatienta et finit par s'émanciper du gouvernement lointain qui existait à Rio-Janeiro. Voilà comment le Portugal perdit sa magnifique colonie du Brésil. Quelle leçon!

pour toute leur vie dans un trou creusé en terre, sans avoir d'autres aliments que ceux qui leur sont portés par les dévots. Ils lèvent le bras tout droit et l'attachent à un long bâton afin de le maintenir dans cette position, malgré le tourment qu'elle cause; après quelques mois ils ne souffrent plus, les nerfs sont paralysés, et il ne leur est plus possible de baisser le bras. Ils ferment le poing étroitement pour toujours; les ongles en croissant percent la paume de la main, leur causant pendant des mois entiers une horrible inflammation, jusqu'à ce qu'ils sortent par-dessus la main, qui reste ainsi comme clouée et ne peut plus s'ouvrir.

J'ai vu plusieurs de ces fanatiques estropiés, réunis sous les arcs qui entourent, au principal temple indou de Bénarès, la cour où se trouve la vache qu'ils adorent comme un dieu. Celle que j'y ai vue était une jolie petite vache blanche; elle ne mangeait que des fleurs. A une de leurs grandes fêtes annuelles, qui dure trois jours, ils font toutes sortes de folies barbares. Les uns se percent la langue avec un couteau et sont ainsi obligés de la tenir hors de la bouche; les autres s'enfoncent aux deux côtés de la ceinture deux fers pointus soutenant un autre fer large, qui passe devant le ventre et contient du feu; le sang coule des blessures et tache les pantalons. C'est à qui inventera une nouvelle pénitence. Ces saints se promènent par douzaines dans les rues. Chacun est accompagné d'un cortége volontaire de musiciens et de danseurs qui forment une espèce de procession. Il y en a qui se font suspendre de la manière suivante :

On plante fortement en terre une poutre verticale, et sur le sommet on place un long bambou qui tourne comme sur un pivot. J'indique ce bambou dans la figure ci-contre par la ligne A B. Au bout A se trouve un crochet en fer; on passe ce crochet à travers la chair de l'épaule d'un saint, et il reste ainsi suspendu; la peau de l'épaule et la partie de la chair qui est prise par le cro-

chet prêtent beaucoup par suite du poids de l'homme ; la

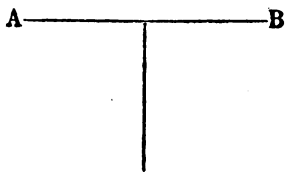

forme que prend l'épaule, à cause de cette élasticité de la peau, est visible de très-loin. Au bout B il y a une corde qui descend jusqu'à terre. Des jeunes gens s'en emparent, et courent, aussi vite qu'ils le peuvent, autour de la poutre. Aussitôt le bambou A B commence à suivre le mouvement circulaire avec l'homme suspendu au bout A. Celui-ci tient dans ses mains une corbeille ou un petit sac contenant des boules de la grosseur d'une noix, faites avec du riz et quelques autres ingrédiens formant une espèce de gâteau. Il va sans dire qu'autour de cet appareil de supplice se trouve une foule immense. Le héros de la fête, l'homme accroché par l'épaule ensanglantée au bout du bambou, tout en décrivant de rapides cercles en l'air, jette de temps à autre un de ces gâteaux sacrés. Alors les assistants de crier, et de se culbuter pour recueillir la relique du saint. Quand l'un de ces fanatiques n'en peut plus, ou qu'il n'a plus de gâteaux, on laisse incliner vers la terre le bout A du bambou, on décroche l'homme, et on en accroche un nouveau.

A Calcutta, pendant cette même fête annuelle, on élève un grand nombre de ces poutres, qui deviennent autant de spectacles, comme si c'étaient des mâts de cocagne. Le hasard fit qu'on en mit une juste devant la porte de la maison que j'habitais. Le premier jour je me mettais par moments à la croisée pour regarder cette féroce absurdité ; puis j'en pris du dégoût, tant c'était monotone et répugnant, et je finis par m'absenter pour fuir l'in-

cessant vacarme de la foule. Mais tout ceci est encore de l'amusement; il y a des malheureux qui s'immolent à leurs dieux de plusieurs manières : les uns entrent dans la rivière sacrée, le Gange, avec deux cruches attachées à leur cou, l'une devant, l'autre derrière; ils disent leurs prières, et puis avec la main ils remplissent peu à peu les cruches jusqu'à ce qu'ils s'enfoncent et se noient; d'autres vont s'étendre devant les roues du fameux char de Jagernaut, qui pèse plusieurs centaines de tonneaux, et qui est traîné, au moyen de deux cordes interminables, par des milliers de dévots; la roue, passant par-dessus la victime, l'écrase des pieds à la tête en un instant.

Les femmes se brûlent avec les cadavres de leurs maris. Depuis l'année 1825, les Anglais ont défendu ces *seuttis;* mais on assure que le suicide des veuves se perpétue à l'intérieur des maisons. Dans les pays où la Compagnie anglaise ne gouverne pas directement, l'usage des *seuttis* est toujours très-bien suivi. Pendant que je me trouvais dans l'Inde il y en eut deux assez renommés. L'un fut celui qui eut lieu à la mort de Runjet-sing, roi de Lahore; sur son bûcher, et au milieu, se plaça sa vieille veuve; elle était assise, ayant sur ses genoux la tête du cadavre; autour, formant cercle et assises les jambes croisées, étaient douze belles et jeunes esclaves de Cachemire. La cérémonie eut lieu au centre d'une place; les croisées des maisons se trouvaient pleines de curieux, et parmi eux plusieurs Anglais munis de jumelles et de longues-vues. Ils assurèrent qu'aucune de ces femmes n'avait donné le moindre signe d'émotion.

Vers la même époque, mourut le raja de Travancore; quatre-vingts femmes furent brûlées, l'une après l'autre; le bûcher dura trois jours.

Ce ne fut pourtant pas sans une longue hésitation que les Anglais en vinrent à défendre, dans les territoires sous leur domination, cette horrible habitude. Bien que le *seutti* ne soit pas un dogme de la croyance brahmi-

nique, car il n'est qu'un usage pieux, les Anglais craignaient avec raison de froisser les préjugés religieux; aussi cette question fut longtemps discutée et les indigènes s'en occupèrent beaucoup; ils eurent des *meetings* pour faire opposition à cette mesure humanitaire, fondée en partie sur la supposition que les femmes étaient conduites par force au bûcher.

Pendant que ces discussions avaient lieu, il arriva ce qui suit. Deux Anglais marchaient sur une voie publique quand ils aperçurent, à quelque distance, un rassemblement; ils se dirigèrent vers ce lieu et ils trouvèrent que c'était un *seutti*: la curiosité les fit rester.

Il est de coutume parmi les Indous de se peindre un trait jaune du haut du front jusqu'au commencement du nez. La veuve, avant de monter au bûcher, en fait le tour, la face vers le public, avec une tasse de peinture à la main, et de son doigt elle orne les nez des assistants, ce qui est considéré comme un honneur, et on garde cette peinture autant qu'on le peut. En faisant cette opération, cette veuve se trouva devant les deux Anglais, elle s'arrêta et leur dit avec une dignité calme: «Je suis contente que vous soyez venus ici, et que vous me voyiez; ainsi vous pourrez aller raconter au gouverneur général si l'on m'a conduite au bûcher par la force.»

Souvent on enduit les vêtements de la victime de matières grasses pour qu'elle brûle vite, et c'est toujours le fils aîné qui met le feu au bûcher. J'ai connu très-particulièrement dans la haute Inde un riche indigène qui, à l'âge de sept ans, avait brûlé sa mère; et il se rappelait parfaitement toutes les circonstances. Ce qui m'étonnait le plus, c'est que le souvenir de cette horreur ne lui causait aucune peine.

Il est arrivé souvent que le condamné à mort est allé au supplice orné de fleurs, au son de la musique et accompagné de ses amis; faisant l'holocauste de sa vie à quelque divinité de sa dévotion. Les Anglais ne permet-

tent plus maintenant ces manifestations de mépris pour la mort.

Ces traits de mœurs indiennes donnent une idée des difficultés que les Anglais pourront avoir à vaincre, si l'antagonisme, la haine de race et la violence deviennent l'état normal de l'Inde. Il sera d'abord nécessaire d'y maintenir une grande force européenne. L'envoi de troupes dans cette région sera très-dispendieux, et puis il faudra les renonveler souvent (*). Chaque soldat européen coûte plus que deux indigènes. Ce n'est pas tout: il est très-probable qu'on devra augmenter dorénavant les traitements des soldats, officiers et employés anglais pour les engager à aller dans l'Inde, ce pays n'étant plus, comme il a été jusqu'ici, la paisible terre promise pour

---

(*) « Triste spectacle que celui qu'une caserne de troupes européennes dans l'Inde présente au visiteur : ce ne sont que visages hâves et décolorés, yeux ternis par l'ennui et par la fièvre; pauvres gens, qui ne savent tromper les longues heures d'une vie pleine d'oisiveté et de monotonie que par les plaisirs mortels de la bouteille d'eau-de-vie.

« Les maladies, en effet, décîment chaque année d'une manière terrible les rangs européens. On estime que sur 1,000 hommes il y en a toujours 129 à l'hopital, et que tout soldat figure trois fois par an sur la liste des malades. Quant à la mortalité, qui est en Angleterre de 15 pour 1,000, elle est au Bengale de 7 pour 100. Heureux encore les régiments qui restent dans les limites de cette moyenne, car il en est d'autres qui voient se renouveler tout leur personnel en quelques années! Ainsi le 98e régiment, dont l'effectif au débarquement s'élevait à 718 hommes, ne comptait plus après huit ans de résidence que 109 hommes du personnel primitif. Quelque effrayant que soit ce chiffre, il ne saurait se comparer à celui de la mortalité parmi les enfants de troupe, dont les générations entières disparaissent, ne laissant après elles que de rares et chétifs survivants. »

(*Les Anglais et l'Inde*, par E. de Valbezen, consul général de France à Calcutta.)

les habitants de la Grande-Bretagne. Afin de pourvoir aux dépenses il faudra augmenter les impôts, que les sujets de l'Inde trouvent déjà trop lourds, car leur énormité est une de leurs plus grandes plaintes; et ce qui est pire, les Indiens ne seront plus gouvernés au moyen de soldats compatriotes, comme jusqu'à présent, mais au contraire par l'emploi de soldats anglais dont ils auront à subir souvent l'orgueil; les employés indigènes de quelque importance devront être destitués. Alors les Indiens sentiront chaque jour davantage qu'ils sont sous le joug étranger; en un mot, il sera désormais indispensable de tenir l'Inde *par la force.*

J'ai dit, il y a quinze ans, aux mêmes ouvrage et chapitre que j'ai déjà cités, que, lorsque le moment arrivera de l'émancipation de l'Inde, le plus grand malheur qu'elle causera à la Grande-Bretagne sera dans les efforts que cette puissance voudra faire pour la conserver et les sommes que cette lutte lui coûtera (*)

Pour le bien des races de l'Indoustan elles-mêmes, il faut désirer que ce moment ne soit pas encore arrivé. On a commencé le réseau des chemins de fer dans cette vaste, riche et vivante contrée; s'arrêter dans cette voie de progrès pour retomber dans la multiplicité d'États divers, la guerre civile, le désordre et la barbarie, serait pour les Indiens la plus grande des calamités.

(*) « El mayor y mas real daño que la emancipacion acarrearia sería la lucha que el gobierno querria probablemente sostener para conservar la colonia, por los gastos que traeria consigo, gastos que serian indudablemente la causa de un aumento de la deuda pública que tanto pesa ya sobre la Gran Bretaña. »

(*Informe sobro el estade de las islas Filipinas.* Capitulo *Politica esterior*, page 21. Madrid, 1843.)

C (page 432).

SUR L'OPPOSITION DE LORD PALMERSTON AU CANAL DE SUEZ.

Lord Palmerston, malgré les vingt *meetings* publics qui, en Angleterre, se sont prononcés en faveur du canal de Suez, a déclaré en plein parlement que le gouvernement britannique s'est opposé depuis quinze ans à la construction de ce canal, et que sa politique irrévocable est de s'y opposer, parce qu'il ne convient pas à ses intérêts. S'il ne s'agit que des intérêts commerciaux, il serait absurde d'imaginer qu'un travail aussi utile au monde entier dût être paralysé à jamais parce qu'il pourrait porter préjudice à un seul pays. Aucune nation, toute-puissante et despote qu'elle fût, n'oserait exiger du monde entier un pareil sacrifice; encore moins la Grande-Bretagne, qui se vante d'être à la tête du progrès, et qui prêche sans cesse le libéralisme et le libre échange. Aussi je pense que lord Palmerston faisait plutôt allusion aux intérêts politiques. Les hommes d'État d'Angleterre craignent toujours que des expéditions étrangères puissent aller les inquiéter dans l'Inde. Ceci explique leur hostilité au canal, sans recourir à l'arrière-pensée qu'on leur prête de vouloir, lorsque l'occasion se présentera, s'emparer de l'Égypte.

Quand lord Palmerston prononçait ses discours, les nouvelles de l'insurrection des cipayes n'étaient pas encore arrivées. Il était probablement tout imbu de l'idée qu'il n'y avait d'autres risques pour l'empire britannique dans l'Inde que ceux provenant des puissances européennes qui alors pourraient l'attaquer. S'il croyait que le canal mettait en danger l'Inde, son opposition était fondée.

Un particulier, un peuple entier, peuvent être justes et même généreux, mais un ministre ou un ministère doit être égoïste, et veiller avant tout aux intérêts de la nation. A l'heure où nous sommes, les faits se sont chargés de prouver qu'il est très-possible que l'Angleterre perde l'Inde, non à cause de l'existence du canal, mais, au contraire, parce que le canal n'existe pas. L'Espagne possède dans l'Asie le magnifique archipel des Philippines, et se trouve, sous le rapport des dangers procédant du canal, dans la même position que la Grande-Bretagne. Eh bien! je puis affirmer que les hommes politiques espagnols n'ont jamais envisagé d'un mauvais œil la construction du canal; au contraire, ils voient seulement que nous aurons cette colonie plus rapprochée de trois mille lieues, et que par conséquent, dans un cas nécessaire, nous pourrions y porter un plus prompt secours.

Les discours de lord Palmerston embrassaient un autre point : c'était l'indépendance probable de l'Égypte dans l'avenir. C'est la même idée qui a déterminé le noble lord à montrer de l'opposition à l'union de la Moldavie et de la Valachie. Il suppose, sans doute, que les chrétiens moldo-valaques, placés entre la Turquie et la Russie, ayant toujours la crainte d'être de nouveau absorbés par le Grand Seigneur, se jetteront dans les bras de l'Autocrate, et qu'en conséquence le petit État moldo-valaque deviendra, par le fait, une province russe. Ceci est exact et logique; mais le système tout entier de *maintenir l'intégrité de l'empire ottoman*, pour tenir en échec la Russie et l'empêcher de s'emparer des Dardanelles, est une vieillerie diplomatique qui commence à devenir ridicule. Il est évident que ce sont les soldats allemands, français et anglais, et non pas la Turquie décrépite, qui arrêtent l'envahissante Russie. La Porte Ottomane, laissée à ses propres ressources (avec les principautés ou sans les principautés, avec l'Égypte ou sans l'Égypte), serait une

porte que l'autocrate enfoncerait à toute heure d'un coup de sa botte.

Si l'on désire former une barrière solide contre la Russie du côté de l'Europe, il est nécessaire d'établir à la place de cette pauvre mourante Turquie, de cette Turquie qui n'existe que par la protection et les sacrifices des pays chrétiens de l'Occident, il est nécessaire, dis-je, d'établir une vraie puissance renfermant la force en elle-même : une puissance jeune, active, chrétienne, européenne, constitutionnelle; il convient, il faut enfin RENDRE *les Dardanelles aux Grecs*. C'est le seul moyen d'en finir avec la question d'Orient, qui coûte déjà à l'Europe tant de sang et tant d'argent, et qui se renouvellera, d'une manière ou d'une autre, aussi longtemps que Constantinople existera entre des mains caduques et demi-barbares.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai conçu ces idées; je les exprimai déjà en 1835 quand je visitai ces régions, dans un voyage d'information politique et commerciale que j'exécutai dans tout l'Orient par ordre de mon gouvernement. J'en donne la preuve en copiant ici une dépêche que je lui adressai sur ce point spécial; elle fut publiée alors dans la gazette du gouvernement, à Madrid. et plus tard dans un petit recueil de dépêches mises par moi à la fin d'un volume de mélanges divers en vers et en prose (*). Je la recommande aux hommes d'État : peut-être est-il encore temps de prendre en considération mon projet, qui pourrait épargner beaucoup de sang, et contribuer à l'équilibre et à la paix du monde.

On confia (1830) la confection du royaume hellénique à un congrès de plénipotentiaires. Pour la première fois la diplomatie fut chargée de la noble mission de constituer un peuple. C'était un grand progrès vers la civilisation. Malheureusement l'œuvre du congrès fut un avorton.

(*) *Pot-pourri littéraire*, etc. Madrid, 1840.

On fonda une nation de *six cent mille* Grecs pauvres et ignorants, ayant à soutenir un roi avec toutes les charges d'une cour et d'un gouvernement! Le résultat fut celui auquel on pouvait s'attendre. On dut d'abord procurer de l'argent au nouveau roi : la Russie, la France et l'Angleterre s'obligèrent à payer l'intérêt annuel de l'emprunt; elles ont encore à le payer, et Dieu sait quand elles se verront débarrassées de cette charge.

La diplomatie répondit alors bien mal à ce qu'on avait droit d'attendre d'elle; c'est donc à la diplomatie à relever son honneur. Puisse-t-elle un jour réparer sa faute et faire de la Grèce un vrai peuple digne de son histoire, qui, renaissant de ses cendres, devienne le mur capable de protéger l'Occident contre les irruptions du Nord!

J'ajoute un mot. Si l'on fondait un solide empire grec à Constantinople, et si l'on créait à Paris une *diète universelle*, ou au moins une *diète européenne*, afin de résoudre par la discussion les questions internationales, on ferait un grand pas pour arriver au véritable état de civilisation. Du reste, l'idée d'une ASSEMBLÉE EUROPÉENNE permanente ne peut manquer d'être réalisée tôt ou tard. La Grèce ancienne a eu jadis son congrès d'*amphictyons*. Pourquoi donc notre siècle ne pourrait-il s'élever au niveau de l'époque des Socrate et des Platon?

COMMUNICATION ADRESSÉE, EN 1839, DE CALCUTTA AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A MADRID, SUR LE MEILLEUR ARRANGEMENT A ADOPTER POUR LES AFFAIRES D'ORIENT.

« Monsieur le Ministre,

« Quoique je me trouve dans l'Inde, maintenant que les destinées de l'Orient fixent l'attention de l'Europe, je crois devoir soumettre à Votre Excellence quelques considérations basées sur la connaissance que j'ai acquise du pays, par suite du voyage que j'y ai fait par ordre de Sa Majesté. Ces considérations seront nécessairement dans

bien des cas la reproduction d'idées que j'ai déjà exposées dans des communications antérieures. Pour plus de clarté, je rattacherai tout ce que j'ai à dire à ces trois questions, qui formeront la division du présent écrit :

« Quelles sont actuellement la force et la situation de l'empire ottoman?

« Cet empire doit-il être régénéré ou supprimé?

« Quelle puissance ou quelles puissances d'Europe devrait-on mettre en possession des contrées qui composent cet empire, afin de ne pas troubler l'équilibre européen?

« Je commencerai par traiter de la situation et de la force actuelles de l'Égypte. — L'état de misère et de dénûment auquel Méhémet-Ali a réduit les malheureuses populations qui boivent les eaux du Nil, afin d'entretenir sous les armes un dixième de ces populations, a été trop bien observé par tous les voyageurs contemporains et décrit avec trop de détails dans tous les journaux de l'Europe, pour que je m'arrête à le dépeindre. Et ce n'a pas été là l'unique conséquence du système de monopole adopté par ce despote financier. Toutes les terres étant devenues la propriété d'un seul maître, la culture a diminué, malgré les améliorations agricoles réalisées par le génie et l'activité presque incroyable de ce seul maître; et si, d'un côté, les plaines de la basse Égypte produisent le coton, qui est leur principale ressource, d'un autre côté, la haute Égypte ne donne plus les abondantes récoltes de fèves et de blé qu'elle produisait autrefois. La culture du sucre, de l'indigo, de l'opium, s'est réduite à presque rien; la population a décru dans une proportion déplorable; le commerce de l'ivoire et de la poudre d'or du Darfour est allé chercher d'autres voies où il n'ait point à craindre de vexations, et le café de Moka arrive à Alexandrie sur des navires européens, après avoir, sur des vaisseaux américains, tourné l'Afrique et doublé le cap de Bonne-Espérance.

« Mais comme, lorsqu'il s'agit de la force d'un État, c'est surtout de ses ressources militaires que l'on se préoccupe, examinons en peu de mots la situation de l'armée de Méhémet-Ali. Les améliorations qu'elle a reçues ont été singulièrement exagérées par plusieurs voyageurs, surtout par le maréchal Marmont. Il dit, entre autres choses, que l'artillerie égyptienne est une excellente artillerie de campagne, et que sa cavalerie ne laisse rien à désirer. — Mais d'abord l'armée égyptienne manque de deux choses essentielles, je veux dire d'un corps d'état-major et d'un corps du génie. Dans l'infanterie; il y a quelques régiments de la garde d'Ibrahim-Pacha qui, dans des manœuvres, pourraient figurer comme des troupes régulières d'Europe; mais l'instruction de tout le reste est extrêmement superficielle, et il est bien rare d'y voir dix hommes de front marcher bien alignés. Les officiers ne savent ni lire ni écrire. Les officiers supérieurs, et particulièrement les colonels, sont des mamelucks (esclaves blancs) du pacha, qui peut compter absolument sur leur fidélité, et il en est de même dans la cavalerie; mais leur instruction est généralement si nulle, qu'avant d'aller à la parade, ils sont obligés d'étudier, avec l'officier européen faisant les fonctions d'instructeur, les termes de commandement dont ils auront à faire usage. Quant à l'artillerie, le plus grand éloge qu'ait pu m'en faire le colonel Séquéra, qui l'a organisée en Égypte, c'est que tous les officiers de cette arme savent lire et écrire, et que quelques-uns connaissent la géométrie. On peut juger de l'état de perfection de la cavalerie par le trait suivant : en 1837, Ibrahim-Pacha, ayant besoin pour sa cavalerie de soixante officiers, fit mettre en ligne tous les élèves de l'établissement de Guise sous la direction du colonel Varin, et, sans s'occuper le moins du monde de leur degré d'instruction, sans même jeter les yeux sur les notes d'examen que lui présenta le directeur de l'école, il alla choisissant dans les rangs les jeunes

gens qu'il trouva plus de son goût. Ce fait peut aussi donner une idée de ce qu'est en réalité ce vainqueur des Turcs, qui a été et qui est encore regardé par bien des gens en Europe comme un général consommé. Les Égyptiens, organisés à l'européenne, ont perdu la valeur personnelle ; quant à la stratégie, elle est inutile lorsqu'on manque de bons généraux et de bons chefs de corps, lorsqu'il n'y a ni ordre ni discipline. Ajoutez à cela que les soldats font les nouveaux exercices par force et sans en comprendre l'utilité. Il est bien certain que de pareilles troupes placées en présence d'Européens seraient tout au plus ce qu'étaient au commencement les Moscovites de Pierre-le-Grand en présence des troupes de Charles XII, et que le premier boulet qui pénétrerait dans leurs rangs y apporterait la confusion et serait un signal de déroute. Mon opinion est que, si toute l'armée du vice-roi, qui compte plus de cent mille hommes de troupes régulières et de quarante à cinquante mille irrégulières, était rangée en bataille dans une plaine, il ne faudrait pour la disperser immédiatement qu'une division formée de deux bons régiments d'infanterie européenne, d'un régiment de cavalerie et de quelques pièces de campagne. L'armée ottomane comprend en outre les troupes turques ; mais elles sont bien inférieures encore aux égyptiennes, et ne peuvent être regardées que comme une caricature de troupes européennes.

« La flotte turque se compose d'environ cinquante navires de différentes grandeurs, avec de mauvais matelots et des officiers profondément ignorants. L'escadre égyptienne compte de trente-cinq à quarante navires, avec quatorze mille marins, bien supérieurs aux marins turcs ; mais les vaisseaux, à l'exceptionde quatre, sont si mal construits, qu'ils ne pourraient tirer quatre heures sans couler bas.

« Les gouvernements turc et égyptien, par l'effet de leurs dissensions et de leur rivalité, ont réduit leurs sujets à la misère, épuisé toutes leurs ressources et perdu

toute popularité. L'empire ottoman enfin est depuis plusieurs années en proie à une guerre civile qui le dévore; par conséquent, la conquête de cet empire serait l'entreprise la plus facile pour toute puissance européenne qui n'en serait pas empêchée par les autres gouvernements.

« Sur la seconde question, qui est de savoir si l'on doit régénérer l'empire ottoman ou le faire disparaître, je ferai observer avant tout qu'en politique, il faut distinguer ce qui serait bon de ce qui est praticable; ainsi donc, sans m'occuper pour le moment de décider si la régénération serait convenable, j'examinerai si elle est possible. Un grand écrivain a dit que les nations périssent quand elles perdent leur religion. Que cette maxime soit juste ou non dans sa généralité, il est certain que l'empire ottoman, composé de peuples très-différents par leurs langues, leurs usages, leurs costumes, leurs caractères, de peuples qui n'ont pas la moindre idée de l'honneur, ne peut demeurer uni que par la religion, ne peut combattre que sous l'influence du fanatisme. On sait que la politique de Mahmoud II, aussi bien que celle de Méhémet-Ali, a été de détruire la superstition en luttant contre les préjugés, et en introduisant des réformes souvent en contradiction avec la loi du Coran. Ils semblent avoir été de l'opinion de Volney, qui dit que les musulmans ne peuvent se civiliser qu'en perdant leur religion. Il n'y a pas jusqu'au costume osmanli qui n'ait été remplacé à Constantinople par le pantalon et la redingote européenne. Ce serait pourtant une grande erreur de croire que ces innovations ont pénétré dans l'esprit de la masse des peuples. J'ai fait observer que dans les armées turque et égyptienne, il y a bien peu d'officiers qui sachent signer leur nom, et en Égypte, où l'instruction est en progrès, par l'effet des efforts extraordinaires du vice-roi, on voit un très-grand nombre d'enfants à qui leurs mères ont coupé le pouce de la main droite,

afin qu'ils ne soient pas contraints d'aller à l'école. Partout le gouvernement est impopulaire : seulement on a obéi à l'homme qui massacra les mamelucks dans un guet-apens, et à celui qui réduisit en cendres les janissaires. Peut-être existe-t-il un parti en faveur du nouvel ordre de choses ; mais ce parti est incontestablement fort peu nombreux, et pour le prouver on pourrait citer bien des exemples. Le résultat est que les masses ne voient dans les réformes que la misère où les ont réduites les dépenses extraordinaires de leurs gouvernements, sans compter la répugnance et même l'indignation qu'elles éprouvent en voyant leurs chefs mépriser la religion de Mahomet. De ces masses, tant à cause de la pauvreté où elles se trouvent que de l'esprit qui les anime, on ne peut attendre ni héroïsme ni sacrifices. En même temps il faut avouer que la foi, chez ces peuples, s'est singulièrement affaiblie. Les pèlerinages à la Mecque ne sont plus, pour ainsi dire, que des caravanes de commerce. Les soldats de Méhémet-Ali ont fait feu sur les troupes du chef de leur religion. En Égypte, on voit les femmes lier publiquement et impunément des relations d'amour avec des chrétiens. A Constantinople, l'étendard du prophète ne produit presque plus de sensation. Dans cet état de choses, que veulent dire ceux qui demandent la régénération ou la restauration de l'empire ottoman ? Prétendent-ils lui rendre la Grèce, les îles de l'Archipel, en un mot toutes les positions qu'il avait au temps de sa jeunesse ? Non assurément. Se propose-t-on de détruire l'œuvre des civilisateurs modernes et de rendre aux sectateurs de Mahomet leur fanatisme religieux, et leur zèle pour convertir tous les infidèles avec l'argument du cimeterre ? Certainement, ce n'est pas là non plus ce qu'on désire, et d'ailleurs ce serait une entreprise difficile à réaliser. S'agit-il donc d'avancer dans la voie où l'on est entré, et de faire de la vieille et barbare Turquie une jeune nation, une nation à la moderne, avec l'abolition de

l'esclavage, la liberté de la femme, un code de lois et une représentation nationale? Tout cela est possible sans doute; mais qui ne voit le temps qu'exigerait une pareille révolution? Et qui peut répondre que, pendant tout ce temps, la Turquie conservera son indépendance? Les Arméniens, les Grecs, les autres chrétiens de diverses communions et les juifs composent beaucoup plus de la moitié des sujets de la Porte. Les Turcs n'y forment qu'une simple minorité et ne dépassent pas le chiffre de deux millions. N'est-il donc pas évident que la première guerre qui éclatera entre les grandes puissances sera le signal de la chute du trône des Osmanlis? Et quel avantage trouverait-on à conserver ce trône, qui n'a servi qu'à naturaliser l'ignorance dans une des contrées les plus délicieuses de la terre, et à soumettre ses habitants au fouet d'un despotisme brutal? — Espérerait-on élever par là une barrière contre la Russie? — Mais n'est-il pas évident qu'avant que la barrière soit élevée, le colosse aura eu le temps d'en démolir les fondements et de se rendre maître de tout le pays? Il me semble incontestable à moi que le moyen le plus prompt, le plus sûr et peut être le seul, d'éviter que l'Autocrate ne s'établisse aux Dardanelles, que le moyen, dis-je, d'élever une digue contre son ambition, c'est de retirer les positions de Constantinople, Saint-Jean-d'Acre et Alexandrie, des faibles mains entre lesquelles elles se trouvent, et de les remettre à une puissance capable d'en faire le boulevard de la liberté naissante et de la civilisation. « Les Turcs, a dit Montesquieu, sont campés en Europe. » Oui, répétons-nous à notre tour, ils sont campés en Europe, et il est temps qu'ils décampent.

« Nous arrivons à la dernière question. — Quelle nation ou quelles nations devra-t-on élever sur les ruines de l'empire ottoman? — Je ne m'arrêterai pas à faire ressortir l'importance des Dardanelles et de l'Égypte; c'est un sujet sur lequel on a déjà assez parlé. J'appellerai

seulement l'attention sur la Syrie, à laquelle n'ont pas suffisamment songé les hommes qui se sont occupés de la politique de l'Orient. La puissance qui possédera la Syrie pourra aisément attaquer l'Inde. Le désert qui sépare la Syrie du Béloutchistan est une plaine parfaitement unie, dont le sol est ferme, et qui se couvre d'herbe au printemps. Il est peuplé de tribus nomades formant plus de cent mille tentes. Une armée de vingt mille hommes, partie de Damas avec des chameaux transportant de l'eau et des vivres, pourrait, après une marche de quarante à cinquante jours, arriver, avec toute son artillerie et sa cavalerie, dans les environs de Bassora, sans rencontrer plus de difficultés qu'on n'en aurait à traverser le Prado de Madrid. On n'aurait pas grand'peine à décider les Arabes à appuyer une pareille entreprise; car toute armée qui entrerait dans le désert se mettrait entre leurs mains, et n'aurait là rien à conquérir. On sait que Lascaris avait enrôlé quatre cents tribus au service de Bonaparte pour le moment où celui-ci exécuterait son projet de marcher sur l'Inde. Avec une somme de 10 à 15 millions de réaux (3 à 4 millions de francs) on pourrait louer cinquante mille chameaux pour faire ce trajet. Si l'armée partait d'Alep, on pourrait aller par la Mésopotamie, sans avoir à traverser aucun désert, et trente jours suffiraient pour le voyage. Depuis Bassora, en suivant le littoral du golfe et en passant par le Béloutchistan, elle trouverait tous les habitants disposés à marcher avec elle contre les Anglais. Lorsqu'elle s'avancerait à travers le Scinde et le Lahore, le nombre de ses alliés grossirait comme les eaux d'un fleuve qui reçoit à chaque instant des affluents. Alexandre, avec un nombreux corps de troupes, quoique ce pays lui fût absolument inconnu, à ce point qu'en descendant l'Indus, il croyait naviguer sur le Nil et se diriger vers l'Égypte, Alexandre alla depuis le pays de Lahore jusqu'à celui où est Bagdad sans rencontrer aucun obstacle qu'il ne surmontât. Il va sans dire que cette en-

treprise serait bien plus facile à un gouvernement établi à Bagdad.

Quelle est donc la puissance qui pourrait s'élever sur les ruines du Croissant, sans que la Russie en profitât, sans que l'Autriche, la France et l'Angleterre pussent en prendre ombrage? Cette puissance ne peut évidemment être autre que la Grèce. En effet, la Grèce est une nation à demi orientale. Des huit millions de Grecs qui existent, sept et demi sont encore sujets des Musulmans. Des milliers de Grecs connaissent les langues turque et arabe; enfin Constantinople est une ville grecque, Κωνσταντινουπόλις. Avec la possession de la Roumélie, des Dardanelles, de l'Asie Mineure, de la Mésopotamie jusqu'à Bagdad, de la Syrie et de l'Égypte, la Grèce serait un empire de second ordre, capable de tenir tête à la Russie. L'esprit de la Grèce moderne est constitutionnel, et il est incontestable que cette nation marche vers la liberté. Cet esprit se prononcerait avec bien plus d'énergie, dès que la Grèce posséderait Constantinople, parce qu'elle serait alors le but de toutes les menées de la politique russe. L'Autriche, qui s'opposa à l'émancipation de la Grèce, parce que cette émancipation devait affaiblir la Turquie, qui servait de barrière contre la Russie, ne devrait pas s'opposer à une combinaison ayant pour but d'élever contre la Russie une barrière puissante. La France, qui n'a pas dans le Levant des intérêts vitaux devrait voir avec plaisir la question d'Orient se terminer par un dénoûment qui ne livrerait ces contrées ni à la Russie ni à l'Angleterre. L'Angleterre enfin devrait voir dans la jeune Grèce une puissance amie, qui la délivrerait des inquiétudes que lui cause sa rivale, et qui lui éviterait peut-être une rupture avec la France. Il est certain que la Grèce, avec les excellents marins qu'elle possède, tirerait parti de ces positions; mais ce peuple est le moins manufacturier de la terre, et la puissance navale qu'il pourrait entretenir ne serait jamais que de troisième

ordre. Le revenu de ce gouvernement ne pourrait être au plus qu'un dixième de celui du gouvernement anglais, et, obligé de tenir en respect les habitants de la Nubie, les puissantes tribus qui entourent la Syrie et l'Égypte, et de plus les Russes, il devrait avoir constamment sous les armes au moins de cent à cent cinquante mille hommes, ce qui absorberait toutes ses ressources. La Grèce, comme je crois l'avoir démontré dans mon long Mémoire sur la situation de ce nouveau royaume, doit, ou cesser d'exister, ou obtenir un territoire plus étendu. Enfin l'arrangement que je propose ne serait désavantageux que pour la Russie, nation dont on veut arrêter la marche envahissante, et si la souveraineté du Levant doit être concédée à une puissance par un protocole, cette puissance, à mon avis, ne pourra être autre que la Grèce . . .

. . . . . .

« Dieu garde Votre Excellence, etc. »

FIN DU TOME SECOND ET DERNIER.

ERRATA.

Page	Ligne	Au lieu de	Lisez
65	8	Leur	« Leur
129	13	dispensée	dispensé
159	1	timent	bâtiment
198	36	propag	propager
206	34	veinnent	viennent
218	27	Manhacoue	Mandchoue.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cᵉ, rue Racine, 26.

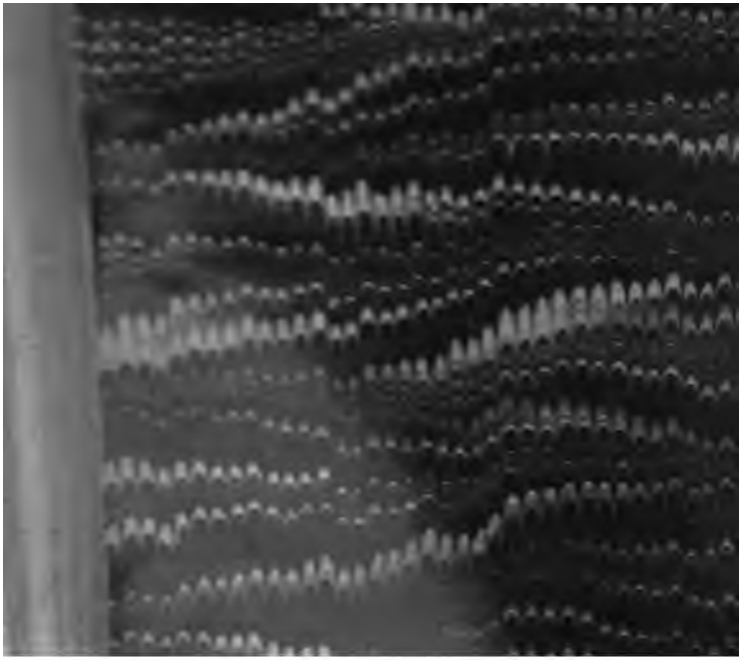

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

OCT 1 '66 H

CANCELLED

MAR 3 0 1992

4 304 364

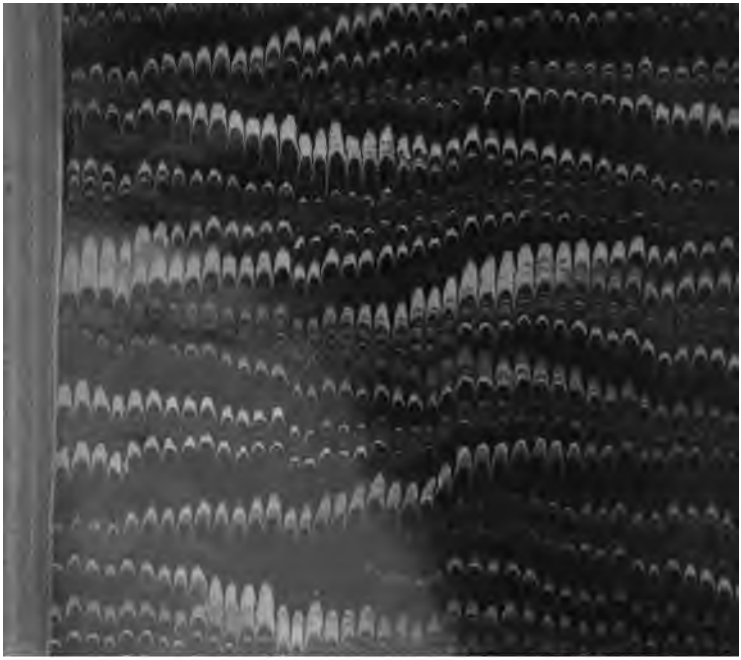

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

OCT 1 '65 H

CANCELLED

MAR 3 0 1992
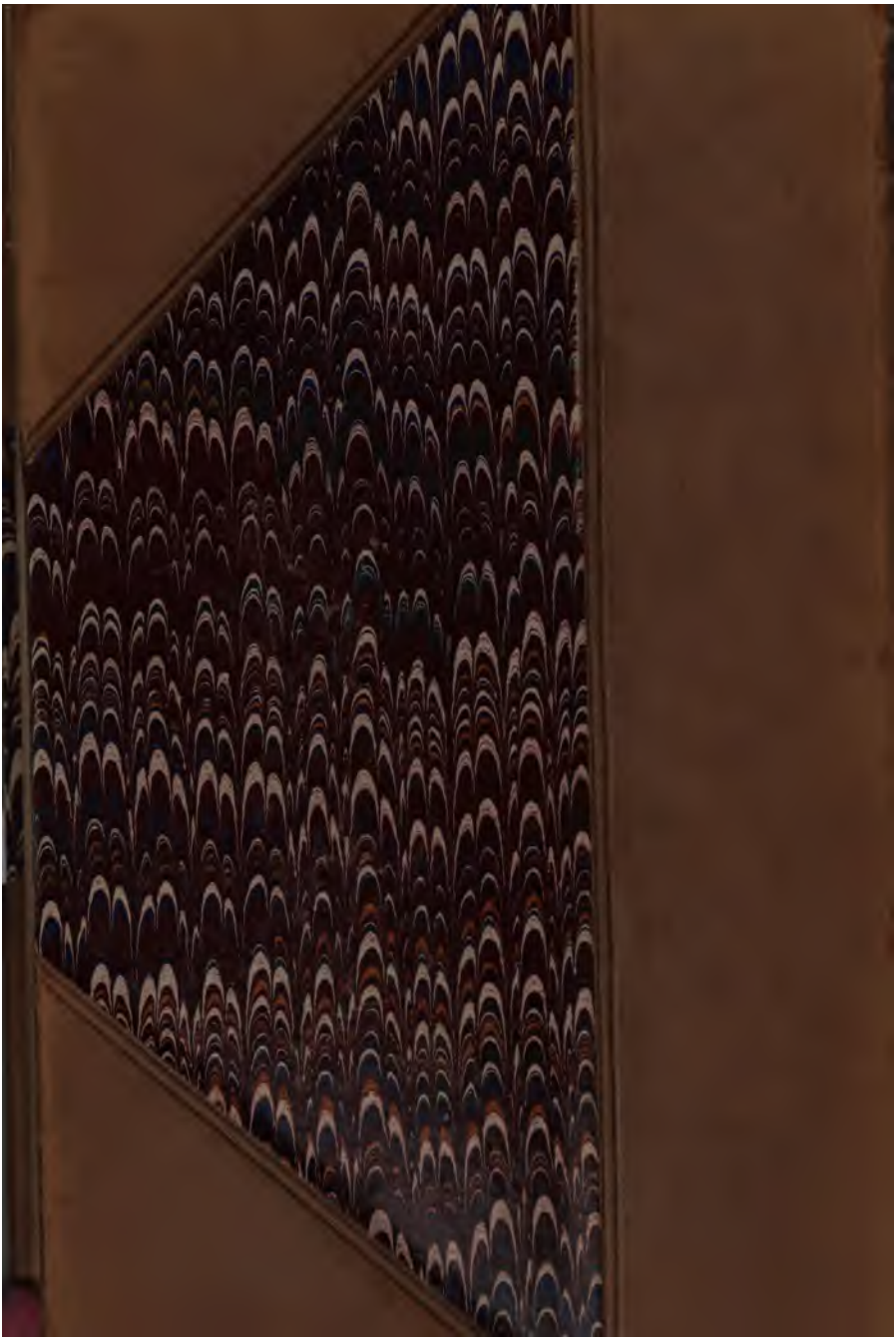
3 2044 014 304 364